











REVUE  
ARCHÉOLOGIQUE

---

**NOUVELLE SÉRIE**

Janvier à Juin 1870

---

T

XXI

---

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AÎNÉ  
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

---

REVUE  
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL  
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES  
RELATIFS  
A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE  
PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES  
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS  
et accompagnés  
DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

---

NOUVELLE SÉRIE  
ONZIÈME ANNÉE. — VINGT-ET-UNIÈME VOLUME



PARIS  
AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE  
LIBRAIRIE ACADEMIQUE — DIDIER et C<sup>e</sup>  
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1870



---

LE

# CHAMP-DE-MARS

DE VESONTIO

---

« Movemur enim, nescio quo pacto, locis ipsis in quibus eorum quos diligimus, aut admiramur, adsunt vestigia . . . . ; studioseque eorum etiam sepulcra contemplor. »  
(Cicer., *De legibus*, lib. II, c. II.)

## I

C'est un fait acquis à l'histoire que Rome, dans ses conquêtes, n'eut pas seulement souci de reculer indéfiniment les limites de son territoire, mais qu'elle voulut aussi, par une infusion graduelle de ses institutions et de ses mœurs au sein des populations subjuguées, convertir le monde entier en une immense famille dont elle garderait la tutelle (1). La nation gauloise, plus disposée que toute autre à se laisser séduire par les nouveautés (2), se prêtait à merveille aux conditions d'un tel programme. Une fois annexée à l'Empire, elle ne

(1) « Illud vero, sine ulla dubitatione, maxime nostrum fundavit imperium et populi Romani nomen auxit, quod princeps ille, creator hujus Urbis, Romulus, fœdere Sabino docuit etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate et exemplo nunquam est intermissa a majoribus nostris largitio et communicatio civitatis. » (Cicer., *Orat. pro Balbo*, c. XIII.) — « Omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturæ, alteram civitatis. . . . ; alteram loci, alteram juris. » (*De legibus*, lib. II, c. II.)

(2) « Quum intelligeret (Cæsar) omnes fere Gallos novis rebus studere . . . » — « Cæsar . . . . , infirmitatem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student . . . . » (*Bell. Gall.*, lib. III, c. X; lib. IV, c. V.)

tarda pas à en être l'une des portions les plus romaines (1), et, entre les provinces dont elle se composait, la Séquanie mérite d'être appelée par Tacite *une cité fidèle* (2).

La rapidité de ce changement tint surtout à ce que Rome, dans son travail d'amalgame, eut constamment égard à ce principe qu'aucune implantation n'est durable qu'à la condition d'avoir des racines dans le génie et les habitudes des peuples qui doivent la subir. Si les agents impériaux allèrent jusqu'à la violence pour extirper du sol gaulois certaines coutumes incompatibles avec la civilisation dont ils étaient les missionnaires (3), ils se contentèrent pour tout le reste de modifier les noms sans changer les choses, mettant un soin particulier à profiter dans ce but de toutes les analogies qui existaient entre les institutions du peuple conquis et celles de la métropole romaine (4).

Le Gaulois était de sa nature dévot (5), guerrier et grand parleur (6) : il aimait en conséquence les démonstrations religieuses, les parades militaires et les assemblées où se forment les orateurs ; dans son Olympe, il avait fait une place d'élite au dieu des armées, sorti du même moule que le Mars de Rome, à qui l'on adressait également des vœux pour le succès des combats, et dont les temples s'ornaient des dépouilles de l'ennemi vaincu (7). Toutes ces pratiques pouvaient être sanctionnées par le peuple-roi, car lui-même les admettait dans ses mœurs, à tel point qu'à Rome un terrain spécial avait été réservé

(1) « Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἐλόντων αὐτοὺς Ῥωμαίων. » (Strabon. *Geogr.*, lib. IV, c. IV, § 2.) — « Attamen si cuncta bella recenseas, nullum breviorē spatio quam adversus Gallos confectionem. Continua inde ac fida pax. » (Tacit., *Annal.*, lib. XI, c. xxiv.)

(2) « Julius Sabinus.... inconditam popularium turbam in Sequanos rapit, conterminam civitatem et nobis fidam. » (Tacit., *Histor.*, lib. IV, c. Lxvii.)

(3) « Καὶ τούτων ὃ ἔπαυσαν αὐτοὺς Ῥωμαῖοι, καὶ τῶν κατὰ τὰς θυσίας καὶ μαντείας ὑπεραντίων τοῖς παρ' ἡμῖν νομίμοις. » (Strabon. *Geog.*, lib. IV, c. IV, § 5.)

(4) Voir Amédée Thierry, *De la municipalité romaine et de la construction du droit communal sous l'empire romain*. (Séances et trav. de l'Acad. des sc. mor. et pol., t. XII (1847), p. 295-96.)

(5) « Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus. » (Cæs., *Bell. Gall.*, lib. VI, c. xvi.) — « Religione motis cujus haud quaquam negligens est gens. » (Tit. Liv., lib. V, c. xlvi.)

(6) « Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui. » (Catonis *Orig.*, lib. II, frag. 3.) — « Natura gens Gallica bellicosa. » (Sallust., *Catil.*, c. xi.) — « Gens nata in vanos tumultus. » (Tit. Liv., lib. V, c. xxxvii.) — « Τὸ δὲ σύμπαν φῦλον, ὃ νῦν Γαλλικὸν τε καὶ Γαλατικὸν καλεῖσιν, ἀριμανίον ἐστὶ καὶ θυμικὸν τε καὶ ταχὺ πρὸς μάχην. » (Strab., *Geog.*, lib. IV, c. IV, § 2.)

(7) « Galli habent opinionem.... Martem bella regere. Huic, quum praelio dimicare constituerunt, ea, quæ bello ceperint, plerumque devotent. » (Cæs., *Bell. Gall.*, lib. VI, c. xvii.)

pour leur servir de théâtre. Ce terrain s'appelait le Champ-de-Mars : il était affecté tout ensemble au culte du dieu de la guerre, aux exercices des troupes et aux comices populaires.

Provoquer ou permettre l'établissement d'un Champ-de-Mars dans les villes qui se reconstruisaient sur le modèle de Rome, ce fut donc, de la part des magistrats romains, une manière d'impatroniser sur notre sol les us et coutumes qu'ils avaient charge de propager, en même temps qu'une satisfaction donnée à trois des instincts capitaux de la race gauloise.

Telle fut la raison d'être des Champs-de-Mars qu'ont possédé, durant la période romaine, les principaux centres de population de la Gaule. Mais jusqu'à quel degré ces Champs-de-Mars provinciaux ressemblaient-ils à celui de Rome, et en quoi s'en éloignaient-ils ? Voilà le problème que nous voudrions contribuer à résoudre, au moyen d'indications exceptionnellement caractéristiques recueillies dans le sous-sol du Champ-de-Mars de Vesontio.

## II

Disons d'abord quelques mots du Champ-de-Mars de Rome, le prototype de celui qui va bientôt nous occuper.

On dénommait ainsi, à Rome, la portion de la rive gauche du Tibre qui est dominée par les collines du Capitole et du Quirinal. Ce terrain, situé en dehors de l'enceinte réglementaire de la ville, renfermait, dès la plus haute antiquité, un autel consacré au dieu de la guerre, sur lequel, au mois d'octobre de chaque année, on immolait un cheval. Les Tarquins s'étaient approprié ce domaine, et lorsque le peuple s'en ressaisit, on décida qu'il ne serait point partagé comme le reste des biens de la dynastie déchue, qu'il demeurerait au contraire affecté à des usages publics et que jamais la charrue n'y passerait (1).

En dehors du culte de Mars qui y conserva son principal sanctuaire, le *Champ*, comme on l'appelait abrégativement, fut le lieu des exercices ou divertissements qui exigeaient plus d'espace que n'en offraient les bâtiments couverts, comme aussi celui des assemblées ou cérémonies que les lois romaines ne permettaient pas d'accomplir dans l'intérieur de la ville (2).

(1) Voir J. B. Piranesi, *Campus Martius antiquæ Urbis*, 1762, in-fol., fig.

(2) « Ἐπειτα τὰς οὐσίας τῶν τυράννων εἰς τὸ κοινὸν πᾶσι πολίταις φέροντες ἔθεσαν,



« A Rome, dit le géographe Strabon, les embellissements ont été prodigués au Champ-de-Mars, qui réunit les ornements de l'art à ceux de la nature. En effet, la grandeur de ce champ est telle que des milliers d'hommes y peuvent tous ensemble exécuter des courses de chars et de chevaux, et s'exercer à la paume, au disque, à la palestre: les édifices qui l'entourent, le gazon toujours vert de sa pelouse, la couronne de collines qui y figure une scène demi-circulaire dont les deux extrémités s'appuient à la rive du fleuve, tout cela forme en cet endroit un spectacle que l'œil abandonne à regret. Au près de ce champ, l'on en trouve un second, encadré de nombreux portiques, parsemé de bocages sacrés, avec trois théâtres, un amphithéâtre et des temples superbes presque contigus les uns aux autres. A voir d'abord ce beau quartier, on croirait ne trouver dans les autres que de simples faubourgs. Les Romains le regardent comme un véritable et digne sanctuaire; ils y ont placé les monuments funéraires des plus illustres personnages des deux sexes. Au premier rang de ces tombeaux, brille le *Mausolée*, lequel consiste en une grosse levée de terre, établie proche du fleuve sur une très-haute base de marbre blanc, et couverte jusqu'à son sommet d'arbres qui ne dépouillent jamais leur verdure: sur ce sommet est la statue en bronze d'Auguste, et sous la levée sont déposées les cendres de ce prince, de ses parents, de ses amis; en arrière se voit un bois sacré formant des promenades admirables; en avant, vers le milieu du champ, on distingue la place du Bûcher, plantée intérieurement de peupliers, défendue à l'extérieur par deux enceintes, l'une de marbre blanc, l'autre de fer (1). »

συγχωρήσαντες ὅσον ἂν λάθοι τις ὁξ' αὐτῶν ἔχειν · καὶ τὴν αὐτῶν γῆν ὅσῃν ἐκέκτηντο, τοῖς μὲν ἄνα κλήρον ἔχοισι διένειμαν, ἐν μόνον ὀξελόμενοι πεδίον ὃ κεῖται μεταξύ τῆς τε πόλεως καὶ τοῦ ποταμοῦ · τοῦτο δὲ Ἄρεος ὑπάρχειν ἱερὸν οἱ πρότερον ἐψηφίσαντο, ἵπποις τὲ λαιμῶνα, καὶ νέοις ἀκούσσι τὰς ἐνοπλίους μελέτας γυμνάσιον ἐπιτηδεύοντων · ἔτι δὲ καὶ πρὸ τούτου ἱερὸν ἦν τοῦ θεοῦ τοῦδε. » (Dion. Halic., *Antiq. rom.*, lib. V.)

(1) « Τούτων δὲ τα πλείστα ὁ Μάρτιος ἔχει κάμπος, πρὸς τῇ φύσει προσλαθῶν καὶ τὸν ἐκ τῆς προνοίας κόσμον · καὶ γὰρ τὸ μέγεθος τοῦ πεδίου θαυμαστὸν ἅμα καὶ τὰς ἀρματοδρομίας καὶ τὴν ἄλλην ἵππασίαν ἀκόλυτον παρέχον τῷ τοσούτῳ πλήθει τῶν σφαίρα καὶ κρήνη καὶ παικίστρα γυμναζομένων, καὶ τὰ περιεκείμενα ἔργα καὶ τὸ ἔδαφος ποῶζον δι' ἔτους καὶ τῶν λόρων στεφάναι τῶν ὑπὲρ τοῦ ποταμοῦ μέχρι τοῦ βείθρου σικηνογραφικὴν ὄψιν ἐπιδεικνύμενα δυσπαλλήλατον παρέχουσι τὴν θέαν. Πύκτιον δ' ἔστι τοῦ πεδίου τούτου καὶ ἄλλο πεδίον καὶ στοαὶ κύκλω πανπλήθεϊς καὶ ἄλση καὶ θέατρα τρία καὶ ἀμφιθέατρα καὶ ναοὶ πολυτελεῖς καὶ συνεχεῖς ἀλλήλοις, ὡς πάρεργον ἂν δοῶσιν ἀποραινεῖν τὴν ἄλλην πόλιν. Διόπερ ἱεροπρεπέστατον νομίσαντες τούτου τὸν τόπον καὶ τὰ τῶν ἐπιφανεστῶν μνημεῖα ἐνταῦθα κατεσκευάσαν ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν, ἀξιολογώτατον δὲ τὸ Μασσωσίον καλοῦμενον, ἐπὶ κρηπίδος ὑψηλῆς λευκολίθου πρὸς τῷ ποταμῷ γῶμα μέγα, ἄχρι κορυφῆς τοῖς ἀειθαλέσι τῶν δένδρων συννεφεῖς · ἐπ' ἄκρῳ μὲν οὖν εἰκῶν ἔστι



« Les anciens Romains, écrit de son côté Végèce, choisirent (pour les exercices militaires) le Champ-de-Mars, voisin du Tibre, afin qu'après la manœuvre des armes, la jeunesse pût, en nageant dans ce fleuve, se débarrasser de la sueur, de la poussière et de la fatigue... Les jeunes soldats, en effet, étaient exercés aux armes chaque matin et chaque après-midi. Ceux qui étaient âgés et savaient le métier n'interrompaient pas pour autant l'exercice des armes, mais ils ne le faisaient qu'une fois par jour (1). »

Cet esprit militaire, préoccupation dominante du peuple romain, imprimait une allure guerrière à tous ses actes. Qu'il s'agit de voter des lois, de rendre des jugements, d'élire des magistrats, de procéder au recensement, dès que le peuple s'assemblait en masse, la réunion s'appelait *armée*; elle marchait sous les étendards, au son de la trompette, était soumise à la discipline des troupes (2). Dans ses manifestations collectives, la population de Rome se divisait, selon les circonstances, soit en centuries composées de gens ayant une fortune analogue, soit en tribus formées de citoyens habitant un même quartier (3). Il fallait donc, pour la tenue des comices, un local comprenant autant de cases qu'il y avait de groupes appelés à délibérer à part. A cet effet, on avait construit au Champ-de-Mars un bâtiment, d'abord composé de modestes planches et qui par sa forme rappelait les parcs à moutons : pour ce motif, on l'appelait *Ovile* (4) ou *Septa* (5).

γαλκῆ τοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος, ὑπὸ δὲ τῷ χώματι θῆκαι εἰσαν αὐτοῦ καὶ τῶν συγγενῶν καὶ οἰκειῶν, ὅπισθεν δὲ μέγα ἄλσος περιπάτους θανμαστοὺς ἔχον· ἐν μέσῳ δὲ τῷ πεδίῳ ὁ τῆς καύστρας αὐτοῦ περίβολος, καὶ οὗτος λίθου λευκοῦ, κύκλῳ μὲν περικείμενον ἔχων σιδηροῦν περίφραγμα, ἐντὸς δ' αἰγίροις κατάφυτος. » (Strabon. *Geog.*, lib. V, c. III, § 8.)

(1) « Romani veteres, quos tot bella et continua pericula ad omnem rei militaris erudierunt artem, Campum Martium vicinum Tyberis delegerunt : in quo juvenus, post exercitium armorum, sudorem pulveremque dilueret, ac lassitudinem cursus, natandi labore, deponeret. . . . Juniores quidem et novi milites, mane et post meridiem, ad omne genus exercebantur armorum. Veteres autem et eruditi, sine intermissione, semel in die exercebantur in armis. » (Fl. Veget. *De re militari*, lib. I, c. x; lib. II, c. xxxiii.)

(2) « Μετὰ τοῦτο παρελθὼν ὁ Βροῦτος, ἀποδείκνυσι μεσοβασιλέα τὸν ἐπιμελησόμενον τῶν ἀρχιρεσιῶν κατὰ τοὺς πατρίους νόμους, Σπῆριον Λουκρήτιον· κακείνος ἀπολύσας τὴν ἐκκλησίαν, ἐκέλευσεν ἀποδαντας ἔχειν εἰς τὸ πεδίον ἔθθα σύνηθες τῶν αὐτοῖς ἀρχιρεσιάζειν, ἔχοντας τὰ ὅπλα ἐν τάχει. » (Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, lib. V.) — Cf. Ampère, *l'Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 324.

(3) Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, t. II, appendice.

(4) « Citatis Veturiæ senioribus, datum secreto in Ovili cum his conloquendi tempus. » (Tit. Liv., lib. XXVI, c. xxii.)

(5) « Est quoque, quo populum jus est includere Septis. »

(Ovid., *Fast.*, lib. I, v. 53.)

« Septa proprie sunt loca in Campo Martio inclusa tabulatis, in quibus stans po-

Plus tard, au début du régime impérial, lorsque les assemblées populaires n'eurent plus d'autre objet que celui d'acclamer d'augustes volontés (1), l'ancien parc démocratique fut transformé en un splendide palais (2), constamment ouvert aux oisifs (3) et où s'étaient des marchandises de luxe (4).

Le bâtiment des *Septa*, contigu à l'autel de Mars, se reliait à deux autres édifices qui en formaient le complément : c'étaient d'une part le *Diribitorium*, destiné à la vérification des votes, d'autre part la *Villa Publica*, où se faisaient les montres d'armes, où siégeaient aussi les censeurs pendant les cérémonies du recensement (5), dont la dernière consistait en une purification générale du peuple par l'aspersion de l'eau lustrale (6).

L'eau circulait à profusion dans le Champ-de-Mars : c'était là que

pulus Romanus suffragia ferre consueverat. Sed quoniam hæc septa similia sunt ovilibus, duo hæc invicem pro se ponuntur, ut hoc loco (Virgilius) septa pro ovilibus posuit. » (Servii in *Virgil. Comment.*, *Elog.* I, v. 32.)

(1) Dion. Cass. *Hist. rom.*, lib. III, c. xxi.

(2) « Efficiemus rem gloriosissimam : nam in Campo Martio Septa tributis comitibus marmorea sumus et tecta facturi ; caque cingemus excelsa porticu, ut mille passuum conficiatur : simul adjungetur huic operi Villa etiam Publica. » (Ciceron. *Epist.* CXLIX, ad *Attic.* IV, 16.) — « Ἀγρίππας τὰ Σεπτὰ ὀνομασμένα καθιέρωσεν · ταῦτα δὲ ἐν τῷ Ἀρείῳ πεδίῳ στοᾶς περὶ ὑπὸ τοῦ Λεπίδου πρὸς τὰς φυλετικὰς ἀρχαιρεσίας συνηκοδομημένα, καὶ πλαξὶ λιθίναις καὶ ξυγγραφήμασιν ἐπεκόσμησεν, Ἰούλια αὐτὰ ἀπὸ τοῦ Αὐγούστου προσαγορεύσας. » (Dion. Cass. *Hist. rom.*, lib. LIII, c. xxiii.)

(3) « Forte remittentem curas, Phœboque levatum  
Pectora, cum patulis tererem vagus otia Septis. »  
(Stat., *Sylv.* IV, 6, 1.)

(4) « In Septis Mamurra diu, multumque vagatus,  
Hic ubi Roma suas aurea vexit opes. »  
(Mart., *Epig.* IX, 60, 1.)

(5) « Et cum hæc (villa) sit communis universi populi . . . ., ubi cohortes ad deductum consuli adductæ : considant, ubi arma ostendant, ubi censores censu admittant populum. » (Varron. *De re rustica*, lib. III, c. 11.)

(6) « Censu perfecto, . . . . edixit (Serv. Tullius) ut omnes cives Romani, equites pedesque, in suis quisque centuriis, in Campo Martio prima luce adessent. Ibi instructum exercitum omnem suovetaurilibus lustravit. Idque conditum lustrum appellatum, quia is censendo finis factus est. » (Tit. Liv., lib. I, c. XLIV.) — « Comitibus confectis, ut traditum antiquitus est, censores in Campo ad aram Martis sellis curulibus conserderunt. » (Id., lib. XL, c. XLV.)

« Idem ter socios pura circumtulit unda,  
Spargens rore levi et ramo felicis olivæ,  
Lustravitque viros. . . . . »

(Virgil., *Æneid.*, lib. VI, v. 229-231.)

venaient aboutir, pour se déverser dans le Tibre, les canaux de la source dite *Virginale*, dus à la munificence d'Agrippa (1).

Ce bienfaiteur de la Rome impériale, illustre d'ailleurs par ses exploits militaires, ne pouvait manquer d'avoir son effigie au Champ-de-Mars, lieu choisi, dès le début de l'Empire, pour ériger des statues aux grands hommes (2) et pour déposer les cendres de ceux que l'on voulait exceptionnellement honorer (3). Il n'était pas légalement possible de dresser plus près de Rome des bûchers et des monuments funéraires, car une disposition de la loi des Douze Tables s'opposait à ce que la combustion des cadavres et les inhumations se fissent dans l'intérieur de la ville (4).

On a pu juger, par ce qui précède, du rôle considérable que jouait le Champ-de-Mars dans la vie publique et privée des citoyens de Rome : aussi comprendra-t-on que toute ville de province, en faisant alliance avec les habitudes du peuple-roi, ait dû affecter à cette destination un morceau de son territoire.

### III

Lorsque Vesontio dépouilla ses allures gauloises pour se reconstruire à la mode romaine, la partie plane de sa presqu'île paraît avoir été coupée à angles droits par deux maîtresses voies pavées d'énormes dalles. L'une d'elles, qui se conserve à trois mètres au-dessous de notre Grande-Rue actuelle, était le prolongement d'un pont romain encore intact (5); elle tirait en droite ligne à l'arc triomphal appelé *Porte de Mars* (6), pour atteindre ensuite, en serpentant, le massif de la citadelle et se confondre au delà avec la route militaire de l'Italie au Rhin (7). L'autre voie, dont un seul fragment a été mis

(1) « Hic ubi Virginea Campus obitur aqua. »

(Ovid., *Fast.*, lib. I, v. 464.)

(2) « Statuas virorum illustrium, ab Augusto ex Capitolina area, propter angustias, in Martium Cāmpum collatas . . . . subvertit. » (Sueton., *Caligula*, c. xxxiv.)

(3) Strabon. *Geog.*, lib. V, c. iii, § 8.

(4) « Hominem mortuum, inquit lex in XII Tabulis, in urbe ne sepelito, neve urito. » (Cicer., *De legibus*, lib. II, c. xxiii.)

(5) A. Delacroix, *Fouilles des rues de Besançon en 1863*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, 1863, p. 213-220.

(6) Voir nos *Considérations sur l'arc antique de Porte-Noire à Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4<sup>e</sup> série, t. 2, 1866, p. 420-430.

(7) Ed. Clerc, *la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 113.

au jour (1), devait, selon toute vraisemblance, partir du *Palatium* (2), longer la place qui encadrait le Capitole (3), et aboutir au Champ-de-Mars.

Ce terrain, que les chartes latines appellent *Campus Martis* (4), que le populaire nomme depuis longtemps *Chamars*, est situé au sud-ouest de notre ville. Il formait, au moyen âge, un quartier, le plus vaste et le moins habité de tous, compris entre le cours circulaire du Doubs et les rues du Porteau, du Perron, de Saint-Vincent, du Lycée et des Bains-du-Pontot. Tout ce qui avoisine la rivière, et que l'on appelle aujourd'hui le Grand-Chamars, serait naturellement impraticable. Malgré les remblais dont il a été rechargé, tant à l'époque où l'on y éleva des fortifications qu'à celle où l'on en fit une promenade, il est envahi régulièrement par les inondations. Ce devait être, dans les temps antiques, un groupe d'îlots, accessibles seulement quand les eaux étaient exceptionnellement basses (5). Le Petit-Chamars actuel ne présentait guère alors de meilleures conditions : on y voyait, encore au siècle dernier, une énorme flaque d'eau, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le magasin des bois de l'arsenal. Le Champ-de-Mars romain ne saurait donc être cherché en dehors de la zone actuellement comprise entre la rue Saint-Vincent et la rue Neuve.

(1) En 1850, dans la maison occupée actuellement par les Petites sœurs des pauvres (rue Saint-Vincent, n° 8). « Il y avait là deux dallages superposés : celui du dessous avait servi d'abord ; puis, soit qu'il ait été usé, soit qu'il y ait eu nécessité de changer le niveau de l'aire, un nouveau dallage avait été établi à cinquante ou soixante centimètres plus haut que le précédent. » (Note de M. l'architecte Delacroix.)

(2) Cet édifice, sur les ruines duquel s'éleva, au v<sup>e</sup> siècle, notre abbaye Saint-Paul, est ainsi désigné par un contemporain de cette transformation : « *Palatium nuncupant, ob veterum monumenta murorum.* » (Jonas, *Vita S. Columbani*, c. xiii, apud *Acta SS. O. S. B.*, sæcul. II, p. 14 et 15.)

(3) Voir notre dissertation sur le *Capitole de Vesontio*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, vol. d'archéologie, p. 47-77, pl. VIII-X.

(4) « T., Dei gratia Bisuntinus archiepiscopus, Ierosolimitanas partes ad subventionem Crucis adire volens, dedi . . . . ecclesie sancti Vincentii Bisuntini . . . . moturas in molendino nostro *Campi Martis*, quod edificavi . . . . . Notandum autem . . . . . quod Hugo miles de Sancto Quintino dedit similiter in elemosinam memorate ecclesie . . . . mansum qui dicitur *Chamart* . . . . Datum anno Dominice Incarnationis M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup> . . . . . » (*Archives du Doubs*, fonds Saint-Vincent, I, 9.) — Voir nos *Origines de la commune de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. III, 1858, p. 242 et 358.

(5) Voir le plan de Vesontio joint à notre dissertation sur le *Capitole de Vesontio et les Capitales provinciales du monde romain*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, vol. d'archéologie, pl. VIII.



Depuis trois siècles environ que l'on s'est attaché à garder mémoire des vestiges antiques révélés par les fouilles des constructeurs, aucune partie du sous-sol de Besançon n'a fourni plus de traces de somptueux édifices gallo-romains que celle dont nous venons de parler (1). De nombreuses et élégantes mosaïques y ont été découvertes (2). Jean-Jacques Chifflet croyait y avoir constaté les ruines d'un temple (3). « On ne saurait croire, dit à son tour le P. Prost (4), quelle quantité de médailles, d'urnes et de lampes perpétuelles on y a trouvées et du plus beau travail. » Dunod témoigne ensuite que dans les fondations du dernier bâtiment fait au séminaire, on rencontra une profusion de grandes urnes cinéraires rangées deux à deux (5). Ce n'était là que le commencement d'un vaste cimetière (6), qui devait, au siècle suivant, être remué par des fouilles dont les résultats seront le principal objet de notre travail.

#### IV

Ces fouilles ont été faites entre les années 1840 et 1847, pour la fondation des bâtiments de notre bel arsenal d'artillerie. Aucune méthode scientifique n'a présidé à leur direction. Les archéologues bisontins n'étaient pas alors organisés et outillés comme ils l'ont été depuis : il leur manquait avant tout un local pour classer et discuter

(1) « Les capucins furent reçus à Besançon l'an 1607. M. l'archevêque Ferdinand de Rye, de Longvic, leur fit bâtir un couvent dans les jardins de Chamars. En creusant les fondements de l'église, suivant les cordons tendus à cet effet, on trouva dans la terre des fondations très-bien construites et très-solides. » (*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour 1758*, p. 32.)

(2) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 173 ; — Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. 108 ; — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 184, t. II, p. 286-287 ; — Dessins de M. l'architecte Marnotte, au musée archéologique de Besançon.

(3) *Vesontio*, I, p. 69.

(4) *Histoire de Besançon*, manuscrit de la bibliothèque de cette ville, p. 73.

(5) *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 176 et 177.

(6) Ce cimetière paraît n'avoir eu d'autres limites que celles du Chamars antique lui-même. « En 1806, dit l'abbé Bayerel, M. Bertin, négociant de Besançon, faisant creuser dans la cour de sa maison, rue Sainte-Anne, n° 684, trouva plusieurs urnes ou amphores de terre cuite, dont plusieurs étaient d'une très-belle forme ; elles étaient à dix-huit pieds de profondeur, entassées les unes près des autres. On trouva dans toutes des cendres mêlées avec de la terre et des ossements.... Il y en a encore beaucoup dans le même endroit. » (*Monuments antiques trouvés dans l'ancienne Séquanie*, manuscrit de la bibliothèque de Besançon.)

leurs trouvailles. Ces fouilles eurent néanmoins la bonne fortune d'être conduites par un garde d'artillerie, M. A. Lafosse, qui s'intéressa aux découvertes qu'elles procuraient et fit le possible pour en conserver le souvenir. Aidé des conseils de quelques personnes compétentes, il rédigea une description sommaire de ce qu'il avait vu, y joignit plusieurs dessins d'objets assez mal choisis, et, ce qui valait mieux, des plans et coupes d'une fidélité scrupuleuse : il fit du tout une brochure, tirée à un très-petit nombre d'exemplaires et forcément incomplète, la publication en ayant eu lieu avant l'achèvement des travaux (1). Quant aux objets, ils restèrent sa propriété personnelle, jusqu'au jour où la ville les acquit moyennant une indemnité de 500 francs. Dans l'intervalle, quelques pièces avaient disparu.

Les Sociétés savantes du pays n'étaient pas restées indifférentes à ces constatations; elles avaient chargé quelques-uns de leurs membres de les observer, et ceux-ci désirèrent, dans l'intérêt de la science, que les fouilles allassent un peu plus loin que les jalons posés par les constructeurs : à cet effet, ils se formèrent en commission (2), et le résultat de leurs recherches permit d'exécuter un plan d'ensemble plus complet que celui de M. Lafosse. C'est ce document graphique, dont l'original appartient au musée de Besançon, que nous éditons à une échelle réduite (3). Pour le commenter, nous avons eu recours à la notice de M. Lafosse, aux procès-verbaux de la commission qui continua l'œuvre de cet observateur (4), à des croquis architectoniques faits au moment des fouilles par M. Marnotte, aux souvenirs très-précis de MM. Alphonse Delacroix et Just Vuilleret, enfin, ce qui va sans dire, aux objets de cette provenance que possède notre

(1) *Notice sur les antiquités romaines trouvées dans les fouilles du nouvel arsenal de Besançon*; (Besançon, 1845), imprim. L. de Sainte-Agathe, lithog. Renault; 11 pages de texte et 8 planches.

(2) Cette commission était présidée par un très-habile numismate, M. Ponçot, et avait pour secrétaire M. Théophile Bruand. Ses opérations durèrent depuis le 15 février jusqu'au 19 avril 1848; elles nécessitèrent une dépense de 634 fr. 53 c., somme qui fut couverte par des allocations de l'Académie de Besançon, de la Société d'agriculture et de la Société d'émulation du Doubs, ainsi que par des souscriptions individuelles. C'est de cette réunion qu'émana la première idée de la création d'un musée spécial d'antiquités dans notre ville. La demande délibérée par elle, le 12 mars 1848, fut bientôt suivie d'un arrêté de M. Th. Déprez, faisant les fonctions de maire, qui instituait l'établissement désiré. Depuis cette époque, M. Just Vuilleret n'a cessé d'en être l'âme, et la classification qu'il y a introduite peut passer pour un modèle du genre.

(3) Plan joint à ce travail.

(4) Nous avons dû la communication de ces procès-verbaux à l'affectueuse obligation de M. Just Vuilleret.

collection publique d'archéologie. Pour la reproduction des débris d'architecture, nous avons fait appel au talent et à l'amitié de M. Alfred Ducat.

## V

Les fouilles que nous allons décrire ont traversé de part en part la portion centrale de notre Champ-de-Mars. Elles ont rencontré, sur ce trajet, cinq couches de terrain parfaitement horizontales et de natures distinctes. Ce fut d'abord un remblai moderne, épais d'un mètre cinquante centimètres; puis un double remblai de l'époque antique, ayant en totalité une épaisseur égale à celle du premier; venait ensuite une interposition factice de gravois de rivière, épaisse de vingt centimètres; après quoi se montra le sable fin et vaseux, teint en noir par les infiltrations sur une épaisseur d'un mètre, et reprenant à partir du niveau de la rivière la teinte jaune qui lui est naturelle (1).

Nous n'avons pas à nous occuper du remblai moderne. Celui des temps antiques appartenait à deux nivellements successifs. Le plus récent était caractérisé par de nombreux fragments d'architecture appartenant à la plupart des grands édifices de Vesontio; M. Delacroix y a reconnu des morceaux de la frise de notre Capitole (2): d'où il suit que le second nivellement du Champ-de-Mars est postérieur au désastre du IV<sup>e</sup> siècle, qui a laissé sa trace dans le sous-sol de notre ville par une couche à peu près générale de débris incendiés. Les apports antérieurs consistaient en un remblai uniforme d'un mètre vingt centimètres d'épaisseur. Ce remblai formait le sol d'un immense édifice circulaire, dont les fondations plongeaient jusque par delà le niveau de la rivière. De nombreuses constructions se pressaient autour de ce bâtiment, et quelques autres paraissaient avoir été détruites pour lui faire place. Un bel égout courait sous le principal édifice (3). Plus loin, dans la direction de

(1) Voir notre planche de coupes.

(2) Deux des fragments, publiés par nous, de cette frise du Capitole proviennent des remblais du Champ-de-Mars: le troisième morceau est sorti de l'emplacement du Capitole même. Le raccordement de ces somptueux débris a été fait par M. Alphonse Delacroix, dans l'intérêt de notre travail sur le *Capitole de Vesontio*. (*Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, vol. d'archéologie, pl. X.)

(3) Voir notre planche de coupes. — M. Lafosse décrit ainsi cet égout: « A 2 mètres 30 centimètres de profondeur, on a découvert un égout demi-circulaire de 1 mètre 15 centimètres de rayon. Les voussoirs, formés de pierres très-minces et assez

l'ouest, régnait une muraille d'excellente maçonnerie, qui faisait quai sur toute la longueur du Petit-Chamars et y endiguait l'anse de rivière dont la flaque d'eau, que nous avons signalée, a été le dernier vestige.

Antérieurement au premier remblai, l'aire de la portion centrale du Champ-de-Mars consistait en une croûte graveleuse que les piétinements du public avaient polie. Par endroits, sur des espaces de huit à dix mètres carrés, le sable avait été cuit et affectait une teinte rougeâtre (1) : en ces points, il était amalgamé avec des cendres, des charbons et des os calcinés d'animaux. C'était déjà un témoignage que l'emplacement qui nous occupe avait été voué, dans l'âge romain, aux cérémonies funèbres. Le doute à cet égard ne fut bientôt plus possible, car la même surface ne tarda pas à montrer un *ustrinum*, enclos affecté à la combustion des cadavres, les vestiges de trois encaissements en bois remplis d'os d'animaux consumés, puis des tombeaux de famille, dont la construction était aussi soignée que le contenu était riche en objets destinés à réjouir les mânes des défunts.

Immédiatement au-dessous de ce sol du Champ-de-Mars primitif, la couche d'alluvion qui le supportait produisit une multitude de dépôts cinéraires, les uns enfermés dans des urnes, les autres abrités par de simples tuiles (2). En haut s'accomplissaient les funérailles et dormaient fastueusement les restes du riche ; sous le sol, foulé par la multitude, descendaient humblement les cendres du pauvre.

## VI

Reprenons maintenant, dans leur ordre chronologique, les indi-

régulières, ont 60 centimètres de hauteur ; les pieds droits sont soutenus jusqu'à l'extrados par des contre-murs noyés dans un béton indestructible. Dans ce bloc énorme de maçonnerie (4 mètres 30 centimètres sur 1 mètre 90) aucun outil n'ayant pu pénétrer, il a fallu faire jouer la mine, pour y pratiquer une ouverture.

• Cet égout est dans un état parfait de conservation : on l'a parcouru sur une longueur de 45 mètres ; plusieurs petits égouts et des tuyaux de plomb y aboutissent ; il fait un coude du côté de la ville et paraît remonter vers la place Granvelle, tandis que l'autre extrémité doit se terminer dans l'ancien marais de Chamars.

« Les 80 centimètres de vase qui l'obstruent sont un témoignage irrécusable de son antiquité. » (*Notice*, p. 5.)

(1) *Id.*, p. 4.

(2) *Ed. Clerc, la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 18.



cations qui précèdent, afin de grouper autour de chacune d'elles les détails capables d'en préciser le sens.

Avant d'être occupé par un monument public, la place centrale du Champ-de-Mars de Vesontio servait de cimetière au grand *oppidum* des Séquanais.

Les cadavres que l'on y amenait étaient d'abord conduits à l'*ustrinum*, pour être dévorés par la flamme.

L'édicule qui remplissait cette fonction a été retrouvé intact. C'était un carré, formé par quatre murs de soixante centimètres de hauteur sur quarante-cinq à cinquante d'épaisseur : l'espace ainsi délimité mesurait à l'intérieur trois mètres de toute face. Au centre existait une pierre de grès rouge, ayant largement les dimensions d'un corps humain ; elle était encore sur son lit de pose, mais brisée en deux morceaux : une nouvelle fracture se produisit lorsqu'on l'enleva (1). L'humidité qui la saturait faisait apparaître à sa surface une empreinte noire et grasse. Lorsque les piocheurs la découvrirent, elle baignait en quelque sorte dans le charbon, la cendre, les menus ossements calcinés, tout cela mélangé de pièces de monnaie et de débris de vases.

Conformément à un rite qui était commun aux Gaulois (2) et aux Romains (3), on immolait et on brûlait des animaux pendant la combustion du cadavre de l'homme opulent.

Au Champ-de-Mars de Vesontio, ces sacrifices se faisaient en place publique, et les détritiques qui en provenaient s'entassaient dans de grandes caisses en bois, dont l'une mesurait deux mètres sur un mètre quarante centimètres de côté (4) ; les ossements qui y dominaient étaient ceux des chevaux et des sangliers, animaux qui semblent avoir symbolisé plus particulièrement la nationalité gauloise.

(1) Les deux morceaux extrêmes de cette pierre sont conservés au musée de Besançon : le fragment intermédiaire a disparu.

(2) « Funera sunt pro cultu Gallorum magna et sumptuosa; omniaque, quæ vis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. » (Cæs., *Bell. Gall.*, lib. VI, c. XIX.)

(3) « Multa boum circa mactantur corpora morti;  
Satigerosque sues, raptasque ex omnibus agris  
In flammam jugulant pecudes.... »

(Virgil., *Æneid.*, lib. XI, v. 197-199.)

« Habebat puer (amissus) manulos multos et junctos et solutos: habebat canes majores minoresque: habebat lusciniæ, psittacos, merulas: omnes Regulus circa rogum trucidavit. » (Plin., *Epist.*, lib. IV, n° 2.)

(4) Voir notre plan, la *Notice* de M. Lafosse, p. 48, et la *Franche-Comté à l'époque romaine* de M. Ed. Clerc, p. 57.

A leur tour, les cendres du mort, refroidies par un arrosage de vin ou de parfums, étaient pieusement recueillies, puis mises dans une urne, ou même, quand il s'agissait d'un pauvre, sur une simple tuile creuse (1). Chaque dépôt funèbre comportait au moins une pièce de monnaie : l'une de nos urnes en a rendu vingt-trois (2). Fréquemment on y insérait des objets qui avaient charmé le défunt pendant sa vie et que l'on jugeait propres à apaiser ses mânes. Les urnes cinéraires étaient la plupart du temps enfermées dans des coffrets dont notre nécropole a rendu les clefs. Elles gagnaient rarement leur dernier gîte sans être entourées de vases à offrandes, quelquefois fort remarquables : tels sont, dans le bagage qui nous est parvenu, de magnifiques bols en terre fine, dont la couleur rouge sang fait si bien valoir les curieux ornements en relief (3); tels aussi des débris de coupes en verre richement colorié, puis les fragments d'un grand vase en bronze doré, enfin une petite fiole en terre grise ayant la forme d'une biche au repos (4).

Mentionnons, parmi les objets votifs : une intaille en cornaline rouge, représentant un génie de la guerre, ailé et casqué, qui se complait dans l'arrangement d'un trophée militaire (5); cinq couteaux à lame triangulaire, dont deux en fer et trois en bronze (6) : sur le plat de la lame de l'un de ces derniers, on lit, profondément

- (1) « Est honor et tumulis : animas placate paternas;  
 Parvaque in extinctas munera ferte pyras.  
 Parva petunt Manes : pietas pro divite grata est  
 Munere : non avidos Styx habet ima deos.  
 Tegula projectis satis est velata coronis;  
 Et sparsæ fruges; parcaque mica salis;  
 Inque mero mollita Ceres, violæque solutæ :  
 Hæc habeat media testa relicta via.  
 Nec majora veto; sed et his placabilis umbra est :  
 Adde preces positis et sua verba focis. »

(Ovid., *Fast.*, lib. II, v. 533-542.)

(2) Voir notre plan et la *Notice* de M. Lafosse, p. 8.

(3) M. Lafosse a publié les plus intéressantes de ces poteries sigillées. (*Notice*, pl. V et VII.)

(4) Voir, à titre de rapprochement avec ce qui précède, la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, 2<sup>e</sup> édit., p. 163-169.

(5) Voir notre planche d'antiquités, n<sup>o</sup> 4.

(6) Un couteau en fer, de même forme que ceux dont il s'agit, se trouvait planté au centre d'une sépulture cinéraire du 11<sup>e</sup> siècle, que l'on avait logée dans l'épiderme d'un *tumulus* celtique du pays d'Alaise. (A. Castan, *Tombelles celtiques du massif d'Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. III, 1858, p. 396, pl. II, n<sup>o</sup> 14.)

gravée en creux, l'inscription SVADVRX.V.S.L.M. (1). La catégorie des outils et objets de toilette est surtout riche en fibules de bronze, les unes façonnées à la gauloise, les autres à la romaine; on y voit aussi un assortiment varié de styles à écrire, quelques bracelets en fil de bronze, un pendant d'oreille annulaire à deux globules en bronze, une pince à épiler et une grosse aiguille en même métal, plusieurs de ces rouelles découpées dont l'usage est encore un problème.

La plupart de nos urnes cinéraires avaient la forme si connue de l'amphore : on les retrouvait environnées des vases, le plus souvent brisés, qui leur avaient fait escorte (2).

Les tombeaux élevés au-dessus du sol étaient le privilège des familles puissantes. Deux de ces monuments ont été rencontrés par les fouilles de l'arsenal (3), ainsi que les débris de plusieurs autres (4) qui avaient été renversés lors de la bâtisse du monument qui se superposa au cimetière. L'extrait suivant de la notice de M. Lafosse édifiera sur la richesse du contenu des deux tombeaux qui furent trouvés intacts :

« Parmi le grand nombre de sépultures et de vases funéraires de toutes formes, on a découvert.... deux tombeaux en maçonnerie : l'un, carré parfait, ayant un mètre vingt centimètres de côté, renfermait trois grandes urnes cinéraires dressées et alignées, avec 257 médailles, dont un petit nombre a été trouvé autour des urnes qui avaient la partie supérieure brisée, et le surplus dans l'intérieur. Huit de ces médailles (de la colonie de Nîmes) étaient coupées par moitié, et parmi les autres se trouvaient six pièces gauloises ; cinq as grand bronze; deux quinaires en argent de familles romaines, Antonia et Rubria ; deux monétaires d'Auguste, M. L. Agrippa et C. Plotius Rufus ; le reste appartenant à Auguste, Agrippa, Tibère, Germanicus, Caligula et Claude ; enfin, dans l'une de ces urnes, il y avait une autre petite urne de huit centimètres de hauteur contenant aussi des cendres.

« Le deuxième de ces tombeaux était également en maçonnerie, et présentait un carré long d'un mètre dix centimètres sur soixante-dix centimètres de côté. Dans ce tombeau, dont le fond était pavé et

(1) Voir notre planche d'antiquités, n° 10.

(2) Les principaux types d'urnes et de vases figurent sur la planche VII de la Notice de M. Lafosse.

(3) Voir notre plan.

(4) Ces morceaux sont reproduits dans notre planche de détails d'architecture.

recouvert d'une couche de cendres de trente centimètres, on a trouvé deux petites urnes en terre, de forme grossière; six cents grains en verre opaque, troués et cannelés, de couleur bleue, verte et grise, de différentes grosseurs (1);..... plusieurs os également troués et façonnés en carré long; plusieurs pièces plates de cornes de cerf sciées à leur naissance, ornées de quelques grossiers dessins et percées au centre (2); cinquante défenses de sanglier toutes percées à leur base, ou munies d'une virole en bronze avec un anneau (3): deux ou trois de ces défenses sont d'une dimension extraordinaire; des coquilles de pèlerins (*peignes de Saint-Jacques*); des coquilles d'huîtres en grand nombre: ces dernières coquilles se trouvent du reste dans toute l'étendue du terrain autour des urnes; deux cents clous d'ornement d'un beau travail, mais rongés en partie par l'oxyde, représentant des têtes d'animaux, clous qui probablement étaient attachés à des vêtements, à des baudriers ou des ceinturons que le temps a détruits; enfin six médailles romaines, toujours d'une époque antérieure à Néron (4).»

Dans ce que M. Lafosse appelle en bloc clous d'ornement, il faut distinguer des boutons à deux têtes, en bronze saucé d'argent, dont la plaque extérieure montre des images en relief produites par l'estampage: ce sont les ancêtres de nos boutons d'uniforme. Nous publions trois spécimens de ces curieux objets: sur deux, on reconnaîtra des têtes d'empereurs approximativement empruntées aux médailles romaines (5); sur le troisième apparaît un char gaulois (*essedum*) occupé par une femme qui stimule avec un fouet deux chevaux dont elle tient les rênes, représentation qui se voit fréquemment au revers des monnaies celtiques (6).

(1) Voir une de ces perles dans notre planche d'antiquités, n° 11. — Cf. *Sépultures gauloises, romaines, etc.*, par M. l'abbé Cochet, p. 63-65, 135-136.

(2) Ces apophyses de ramure de cerf sont percées de quatre trous, propres à recevoir des cordons d'attache ou de suspension. Les sculptures qui les ornent sont des phallas: preuve que la lubricité des mœurs romaines avait fait un rapide chemin dans la Gaule conquise. — Voir le fragment d'un de ces objets qui figure sur notre planche d'antiquités, n° 9.

(3) Ces défenses n'avaient pas de viroles, mais simplement un anneau de suspension en fil de bronze. — Voir notre planche d'antiquités, n° 13.

(4) A. Lafosse, *Notice*, p. 7 et 8.

(5) Voir notre planche d'antiquités, nos I et II.

(6) Id., n° 3. — Voir, comme justification du rapprochement que nous faisons, la médaille n° 7 de notre planche d'antiquités. Cette pièce d'or est la seule de ce métal qui soit sortie des fouilles qui nous occupent: il va sans dire qu'elle n'a pas été rencontrée dans un dépôt funèbre, car la loi des Douze Tables défendait formel-



Les limites d'existence de ce cimetière sont nettement données par les effigies des monnaies et boulons qu'il a rendus. Sur 400 médailles, il y en a au moins une centaine qui se réfèrent au monnayage gaulois (1), et nombre de nos objets votifs présentent également le cachet de l'ancien art national : double preuve que l'ouverture du cimetière datait des premiers temps de la domination romaine. D'autre part, les monnaies romaines, rencontrées dans les urnes cinéraires, ne dépassent pas le règne de Claude (2), et nos boulons offrent comme plus récente image celle de l'empereur Néron (3).

On sait le rôle important que joua la Séquanie dans l'insurrection gauloise qui précéda la chute de ce détestable monarque (4). En retour de cette conduite, l'empereur Galba combla notre province de faveurs : accroissement de territoire, diminution de tribut, concession de libertés municipales (5).

Devenu maître de ses destinées urbaines, en même temps que chef-lieu politique d'une importante cité, Vesontio dut mettre son Champ-de-Mars en rapport avec cette situation nouvelle. Encombré par les monuments funèbres, cet emplacement se serait peu commodément prêté à la tenue des assemblées législatives, électorales et judiciaires. Il était de toute nécessité d'en modifier la physionomie primitive. Mais les coutumes romaines interdisaient de déranger

lement d'enfouir avec les restes humains aucun objet en or. (Cicer., *De legibus*, lib. II, c. xxiv.)

(1) Lafosse, *Notice*, p. 9. — Toutes les monnaies gauloises rencontrées dans l'intérieur ou autour des urnes se rapportent au type qui figure sous le n° 12 de notre planche d'antiquités. La fréquence de ces monnaies dans notre contrée les a fait, avec toute raison, restituer aux Séquanes. (P. de Saint-Ferjeux, *Notice sur les monnaies des Lingons et sur quelques monnaies des Leukes, des Séquanais et des Eduens*; Paris, 1867, gr. in-8°, p. 24, pl. VI, n° 34.)

(2) Ed. Clerc, *la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 18.

(3) Voir notre planche d'antiquités, n° 2.

(4) A. Castan, *la Bataille de Vesontio et ses vestiges*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. VII, 1862, p. 477-490.

(5) « Galliæ, super memoriam Vindicis, obligatæ recentî dono Romanæ civitatis, et in posterum tributî levamento. Proximæ tamen Germanicis exercitibus Galliarum civitates, non eodem honore habitæ, quædam etiã finibus ademptis, pari dolore commoda aliena ac suas injurias metiebantur. » (Tacit., *Histor.*, lib. I, c. viii.) — « Nec deerat pars Galliarum quæ Rhenum accolit, easdem partes secuta, ac tum acerrima instigatrix adversus Galbianos : hoc enim nomen, fastidito Vindice, indiderant. Igitur Sequanis Æduisque, ac deinde prout opulentia civitatibus erat, infensi, expugnationes urbium, populationes agrorum... hauserunt animo :..... contumacia Gallorum irritati, qui remissum a Galba quartam tributorum partem, et publice donatos, in ignominiam exercitus jactabant. » (Id., *ibid.*, c. ii.) — Cf. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. III, p. 372-385.

quoi que ce fût dans le mobilier des sépultures. On concilia toute chose, en imaginant cet expédient d'un remblai qui a permis, après dix-huit siècles d'intervalle, de retrouver chaque détail à la place qu'il occupait le jour où l'on cessa de dresser en ce lieu les bûchers funéraires.

Le cimetière de Vesontio fut porté hors de la ville, sur la hauteur et les pentes latérales du *Calvus mons* (Charmont), principalement dans les cantons qui retiennent les vocables de *Pater*, *Paradis* et *Champ-Noir* (1).

AUGUSTE CASTAN.

(1) Voir le plan de Vesontio, qui accompagne notre travail sur le *Capitole*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, vol. d'archéologie, pl. VIII.

(La suite prochainement.)

---

---

---

# NOTICES

ET

## EXTRAITS DES MANUSCRITS GRECS ET LATINS

CONSERVÉS AU *BRITISH MUSEUM*

(*Suite et fin*) (1)

---

LES STRATAGÈMES DE FRONTIN.

LIBER TERTIUS. — *Prologus.*

OUDEND. 352. 6. respondere — ib. 11. traditur — usi sunt. — 353. 2. jampridem mentio est (nouv. leçon).

CAP. I. 354. 22. quum Antium expugnare — 355. I. quo exhortatio — ib. 4. potiri posse quodam oppido — inopinatos.

CAP. II. 357. 11. Ligurii — 358. 4. etiam easdem reducere (nouv. leçon) — ib. 7. ob hoc inter ab eo conatu — ib. 10 se ipsi dederint — 359. 7. hostium — ib. 8. exploraverunt — 360. 4. dumque consilii raro speciem multitudinem — ib. 8. die effuse extra mœnia — 361. 8. satis frumentariis palea reffectis — ib. 13. suendo — 362. 1. coloniibus — ib. 3. illis custodibus — 363. 1. et portum et urbem vacantem — ib. 5. interemptus.

CAP. III. 364. 8. quibus prænumeris — 365. 1. ex quo cognovit — 366. 4. quum persuasionem hanc — 367. 4. confestim signo dato — ib. 7. Carunem quæ a — 369. 2. apros ministrabat — ib. 12. illi haberent auxilio.

CAP. IV. 370. 10. Quomodo hostes — 371. 5. simulatus pacem — 372. 11. ubi fiducia conditi — 373. 2. in hyeme æstatis (nouv. leçon).

(1) Voir les numéros de juin et août 1869.

CAP. V. 375. 2. epistolas — ib. 3. dedicationem — ib. 5. et omni obsidione — ib. 8. se dediderunt — 376. 2. per diem.

CAP. VI. 376. 18. obniterentur — 377. 5. concursu omnium — 379. 10. reliquias victoriae (nouv. leçon) — 380. 4. exercitum suum — ib. 11. tercentos qui praesidio gruteram tenebunt — 381. 7. concitata — 382. 1. civitatem — ib. 6. de fluminum derivatio non et circumductione aquarum.

CAP. VII. 381. 2. in hoc ipso.

CAP. VIII. 388. 4. thebanus magistratum idao — ib. 7. movebat — 389. 5. eorum habita — 390. 5. reluxerunt.

CAP. IX. ib. 25. parte qua spectabatur (nouv. leçon) — ib. 28. Carthaginem subdiscessurus — ib. 29. secutus deest — 391. 5. sexcentos misit obscura nocte — 393. 3. regalem militem — 395. 3. est profectus — ib. 4. secutis armisque a tergo — ib. 5. dace telis et clavis — 396. 4. instare castellos — ib. 8. Coraelius Rufinus — 398. 2. magno descendendum consensu tota — ib. 3. classicis clamorem — 399. 5. ex diversa parte — ib. 6. propugnaciones — ib. 7. ad idem latus . . . conflueret — 401. 4. a terra ut cominus domibus propugnatores distrinxit territas — ib. 7. erant accessus alterum manire — 402. 4. qua non timebatur (nouv. leçon) — ib. 9. partem multitudine cum — ib. 10. defensore aliis munitionibus.

CAP. X. *De disponendis insidiis.* 402. 32. commotis — 403. 5. coortus — 404. 5. in proximis — 406. 6. acrius — 407. 2. procurrissem — ib. 3. reducti — 408. 6. velocissimas.

(Le paragraphe 9 manque dans notre manuscrit.)

CAP. XI. *De simulatione recessus.* — 412. 2. discedendo (nouv. leçon).

CAP. XII. 416. 7. admissus — 417. 4. Capuani (nouv. leçon) — ib. 3. quemdam transfugam . . . occultam.

CAP. XIII. 419. 7. militem ejus (nouv. leçon).

CAP. XIV. 422. 4. Marius interim rex — 423. 7. summa aqua — 424. 10. summa aqua.

CAP. XV. . . *ut abundare videantur quae deficient.* 427. 8. aut caseo paraverunt in hostiam praesidia.

CAP. XVI. 430. 2. inter Cannenses captivos ex captivitate remissus — 433. 3. Nam et Romanos. — ib. 7. transisse una nocte — ib. 10. sollicitissimus — ib. 13. compressi — 434. 2. simulatos.

CAP. XVII. 435. 6. simulato incendio continui, deinde . . . — 436.



3. circumsessos — 437. 1. Cidicratem — 440. 1. munimenta, eis suspicionem metuentis præbuit (nouv. leçon) — ib. 9. plurimum indignatione.

CAP. XVIII. 442. 5. obsiderentur Capuam decreverunt ire.

444. 6. multa ratione — ib. 9. parum aperte — ib. 12. quam stratagemata.

#### LIBER QUARTUS. — *Præfatio.*

CAP. I. 446. 8. tum plurimum dierum — 447. 1. nobiliter attulit — 451. 4. lacones — 456. 6. mortem sibi constituit — 457. 2. circa urbem statuentium — 458. 7. aut ut silentius animadvertere — 462. 2. ut inimico — 464. 6. detraxisset — ib. 7. ut vocarentur — 467. 1. nisi captis ejus legionibus quæ Punico bello — 469. 5. qui ab hostibus — 471. 2. pro defectoribus — 474. 6. littore in quo per aliquot dies cum tardato profectionis.

(*Le paragraphe 35 manque dans notre manuscrit.*)

CAP. II. 486. 3. ex duobus qui sub Metello ac postea — 489. 10 eodem Græcorum prælio.

CAP. III. 491. 10. Catonem uno eodemque remige contemptum — 494. 1. præterito et unice vero.

CAP. IV. 508. 9. cujus omnia latera quæ superiora — 509. 4. confusior animis pro confusione dixit — 511. 6. Cælium autem cum familia periturum non dubitavit dare pœnam qua nostro exercitu vivente — 514. 1. exemptus in consule — 515. 4. exeâque — 517. 6. Bizancium — 519. 1. liberentur.

CAP. VI. 521. 1. unum ex eis obinde murmurantem.

CAP. VII. 526. 12. quum demum — 527. 2. cum victoria — ib. 6. inconsultam — ib. 10. electos — 530. 10. apud horaspice — 532. 8. omnium quidem colentium imitatione — 533. 4. ad alios usus — ib. 12. solitus erat — 534. 3. eisque obsecutis — 537. 5. religatis ad tergum quæ carpentis traherent — 539. 10. diruit (nouv. leçon) — 540. 6. fuissent — 544. 3. armaret — 546. 2. cauti — id. 5. divisit — 547. 2. adversam partem (nouv. leçon) — 549. 3. quoniam exercere suos non poteras (nouv. leçon) — 558. 3. oppressi.

Ainsi que je l'ai dit dans mon précédent article, le manuscrit 1867 du fonds Egerton contient, outre les Stratagèmes de Frontin, une version latine inédite du discours d'Isocrate à Nicoclès. Je transcris ici l'épître dédicatoire de Laurent Lippi, le traducteur.

Laurentii Lippi Florentini in Lupum Ximenium Urream, illustrem regni Siciliae proregem, in Isocratem de regni gubernatione prefatio feliciter incipit.

Plato philosophorum deus fere tunc felicia et beata regna est auspicatus si contingerit quod sapientia cum potentia conjungatur. Nihil enim ad felicitatem illis potest accedere qui fortunae bonis virtutum adjunxerunt excellentiam quod cum arduum sit haec duo in eodem homine inveniri. Hinc Plutarchus viros doctos a ducibus et a regibus jubet accersiri; quod a multis factitatum et usitatum esse comperit et exploratum habeo. Et ut a vestris Siculis principium faciam, nonne Platonem Dionysius, nonne Alexander Aristotelem et Phalaris Pythagoram accivit? Ego his rationibus potissimum adductus, quamvis clarissimos et praestantes viros apud te habeas, et tu ipse ea qua es prudentia caeteris mortalibus praestes, decrevi orationem Isocratis quae inscribitur de administratione regni Jacobi Bonanni jure consulti optimi regni hujus Siciliae magistri rationalis hortatu monituque e graeco a me interpretatam tuae praecellentiae dedicare, ut cum orationem Isocratis legeres cum Isocrate tibi esse persuaderes; quae oratio cum omnia quae ad exhortandum excolendum perficiendumque regem praecipua contineat, cui magis commode quam tibi destinare possem non inveni; cui enim melius de re militari quam illi qui exercitui praest? Cui de oeconomica melius quam illi qui rem familiarem administrat? Cui commodius de regno quam illi qui locum regium sustinet et regnum pacatum tranquillumque gubernat? Tu hoc quicquid est orationis, Lupe prorex illustris, quod pignus amoris erga te mei est posteris futura suscipe; nam si a te probata fuerit, tuo judicio confirmatus majora in dies aggrediar.

Je reviendrai très-incessamment aux manuscrits latins et grecs du *British Museum*.

GUSTAVE MASSON.

---

---

# DÉCOUVERTES DE CHYPRE

---

## 1.

Quelques articles, généralement fort inexacts, publiés en entrefilets dans divers journaux, sont les seuls renseignements que les archéologues aient pu jusqu'à présent obtenir sur les dernières découvertes de Chypre. — Les dessins, notes, monuments que j'ai réunis en cinq voyages faits dans l'île, les actives recherches de mon frère, consul de France à Larnaca, la bienveillante obligeance des amateurs qui m'ont ouvert leurs collections, tout cela me met à même de dresser aujourd'hui un compte rendu aussi exact que possible de ces fouilles incessantes.

## 2.

Le hasard fit découvrir, il y a cinq ou six ans, aux Salines, près de Larnaca, un riche amas d'objets antiques presque tous en terre cuite. Le consul de France notamment, puis le vice-consul d'Angleterre, profitèrent de cette trouvaille et se formèrent, avec les plus beaux morceaux qu'elle produisit, de remarquables collections.

Le choléra (1865) fit oublier, puis abandonner les fouilles, et ce n'est qu'au milieu de l'année 1866 que l'on se remit à travailler au même endroit. Le nombre et la valeur artistique des figurines qu'on en tira encouragèrent les amateurs dans leurs recherches, mais bientôt la mine parut s'épuiser, et, au milieu de l'année 1867, l'attention commença à se porter d'un autre côté.

Des paysans apportèrent un jour de Dali des figures de terre cuite d'un type particulier, de demi-grandeur naturelle, et qu'ils cédèrent avantageusement. Des objets identiques et d'innombrables poteries arrivèrent plus tard de la même localité, et les prix de plus en plus

élevés qu'on en offrit encouragèrent les Daliotes à donner aux fouilles une impulsion et une activité qu'elles conservent encore.

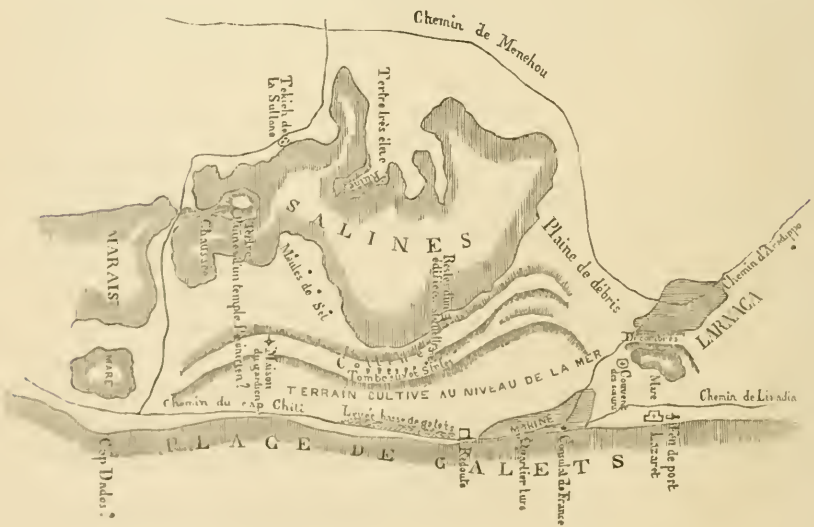
L'exemple gagna les autres parties de l'île, et on se mit à travailler dans les lieux circonvoisins de Larnaca et de Dali, puis à Limassol, Baffo, au Carpas, et dans l'intérieur, à Hagi-Heracliti, Athienau, Chytri, etc.

## 3.

Avant de classer et d'énumérer tous les monuments mis à jour depuis trois ans, je décrirai sommairement les localités où eurent lieu les principales découvertes et où les travaux continuent. Leurs situations respectives pourront être facilement déterminées sur des cartes détaillées, telles que celles de MM. A. Gaudry et de Mas Latrie pour l'intérieur de l'île, et du capitaine Graves, R. N., pour les côtes. L'on se rendra compte ainsi des accidents naturels et, jusqu'à un certain point, des paysages.

## LARNACA (Λάρναξ).

La ville actuelle se divise en marine et ville proprement dite. Sept



minutes de chemin séparent les deux Larnaca. A mi-route se trouve le couvent des sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition, et, à quelques

pas de ce couvent, dans une dépression de terrain, une mare que domine des tumulus de décombres.

Si l'on s'éloigne de la ville dans la direction du cap Chili, on atteint, au bout d'un quart d'heure de marche, les salines, vaste lagune sur les bords de laquelle on a fait et l'on fera encore d'intéressantes découvertes.

L'espace compris entre les deux Larnaca et celui qui sépare les deux cités de ces salines, est une vaste plaine, ensemencée en grande partie, couverte de monticules ou tumulus et de décombres de toutes sortes. Ce sont des débris d'une ville broyée (car il ne reste pas pierre sur pierre, ni même un moellon entier à la surface du sol) que le promeneur foule, et parmi ces pierres éparses, généralement peu volumineuses, on trouve : des tessons de terre cuite, des fragments de marbre, de porphyre rouge et de vert antique, des anses d'amphores estampées (surtout près du couvent), des morceaux de statuettes de marbre blanc, etc. — Sur un des chemins les plus fréquentés et les plus directs qui vont de la marine à la ville, on rencontre, sur l'emplacement probable de la cité gréco-romaine, des restes de substructions en briques et des traces de mosaïques.

• Dans les rues, l'on voit souvent des chapiteaux brisés servant de bornes, des tronçons de colonne, etc.

Cette plaine, qui va de Larnaca aux salines, est une carrière continuellement exploitée, où, à une profondeur qui varie de 1 à 3 mètres, on extrait de larges dalles carrées de gypse lamelleux blanc, des tuiles de grande dimension et d'excellente fabrication, de gros blocs tout taillés et de grand appareil. Ces trous, qui rendent la plaine dangereuse à traverser dans l'obscurité, se succèdent presque sans interruption jusqu'au rives de la grande lagune.

Les salines s'étendent vers le sud parallèlement à la mer et au port de Larnaca. Elles sont au même niveau qu'un vaste terrain placé entre elles et la côte. Ce terrain, très-fertile, entrecoupé de cloaques d'eau saumâtre, est séparé de la mer par une levée de galets fort basse, et des salines par une chaîne de collines dont la base forme de ce côté un plateau qui surplombe le sol d'une hauteur d'environ 10 à 15 pieds. Evidemment taillé de main d'homme en quelques endroits, ce plateau formait en quelque sorte le quai de cet ancien port de Citium.

La pente des collines est assez douce de ce côté. Au bas de cette pente et sur une grande partie de la longueur du plateau dont je viens de parler, on a découvert des tombeaux où conduisaient des escaliers pratiqués dans la terre sèche elle-même. Ces tombeaux



contenaient de grands sarcophages rectangulaires en pierre calcaire, couverts d'une seule dalle, et des stèles rondes, ornées de moulures et portant des inscriptions terminées par la rubrique bien connue : XPHCTEXAIIPE.

Du côté des salines, le versant de ces mêmes collines est assez roide. A sa base, à quelques mètres de distance du marais, on a mis à jour des restes de maçonnerie et quantité de figurines en terre cuite appartenant à l'époque gréco-romaine, quelques verreries et quelques fragments de marbre et de pierre calcaire. Les eaux du marais venaient peut-être jadis baigner le pied de l'édifice qu'il y avait là : des murs de refend partaient du mur principal adossé à la colline, et formaient des compartiments carrés, dallés de gypse, et dont je comptai jusqu'à quatre. Parmi les décombres, je trouvai des fragments de fresque ; sujets ou simples ornements, je ne pus rien déterminer. Quelques pierres portaient la trace du feu.

C'est à cet endroit même qu'eurent lieu les premières découvertes dites des Salines.

Si de cet endroit on suit le rivage vers le sud, on dépasse les meules de sel, la maison du garde, et on arrive, par une levée assez étroite et évidemment artificielle (et qui sert aussi de chemin pour gagner le Tékieh de la Sultane), à un monticule élevé d'une quinzaine de mètres, isolé au milieu de la lagune et la dominant.

Au sommet, rien n'indiquait qu'il eût existé sur ce petit plateau un édifice quelconque. Le consul d'Amérique voulut bien, sur mes indications, y faire travailler ses fouilleurs. Ils mirent à découvert des restes de maçonnerie, substructions en petits moellons enfouies peu profondément, et récoltèrent, éparpillés en divers endroits, un assez grand nombre de fragments de marbre portant tous sur leur bord, gravées en caractères lapidaires assez nets, des inscriptions phéniciennes.

Un tertre de même genre existe sur la rive opposée du marais, à un mille environ du Tekieh de la Sultane, sur une langue de terre qui s'avance assez loin dans l'eau. Des travaux suivis amèneraient peut-être en cet endroit des découvertes d'antiquités également phéniciennes.

Pour en revenir à Larnaca, nous ajouterons que c'est dans un terrain situé non loin de la ville, à la limite nord de l'ancien port supposé de Citium, que l'on a trouvé la stèle de caractère assyrien du musée de Berlin.

Quelques tombeaux de caractère monumental se trouvent à Larnaca ville ou aux environs. Je ne les décrirai point ici. Je me ré-

serve d'en parler dans une étude géographique plus détaillée sur l'ancienne Citium. Quelques autres sépultures, assez semblables à celles de Dali (une chambre en cul de four fermée d'une dalle), ont fourni des poteries de genres divers et entre autres des jarres portant des inscriptions phéniciennes, tracées à l'encre, et dont nous reparlerons en détail au chapitre de la Céramique de Chypre.

PYLA (Πύλα), ALASSO (Ἀλάσσο), OROMIDIA (Ὀρομήδια).

Si, partant de Larnaca, on se dirige le long de la côte vers le N.-E., on marche dans cette vaste plaine, en grande partie carrossable, qui sépare Larnaca de Pyla et qui semble, vu l'absence des débris antiques, avoir été récemment abandonnée par les eaux. Au bout d'une demi-heure ou trois quarts d'heure, on passe devant Livadia, Λιβάδια, où quelques trouvailles ont été faites devant Voroclini, Βορόκλινη, et, après avoir franchi un massif de roches calcaires fort basses, on atteint Pyla.

Pyla est un village placé comme en sentinelle au pied des collines qui séparent en cet endroit la plaine de la Messaorée de celle de Larnaca. On ne peut entrer dans la Messaorée qu'en passant par Pyla, point stratégique où une tour carrée vénitienne se voit encore. Une inscription (latine ou grecque?) sur pierre calcaire, en fort mauvais état, se voit encore dans un mur contigu à celui du tchiflik de M. Lang. Vu son détestable état de conservation, je n'ai point relevé ce texte. Tout récemment M. Lang a fait exécuter des fouilles à Pyla, et il a trouvé des statues colossales en assez grand nombre dans des restes de substructions, qui lui ont semblé avoir appartenu à un temple.

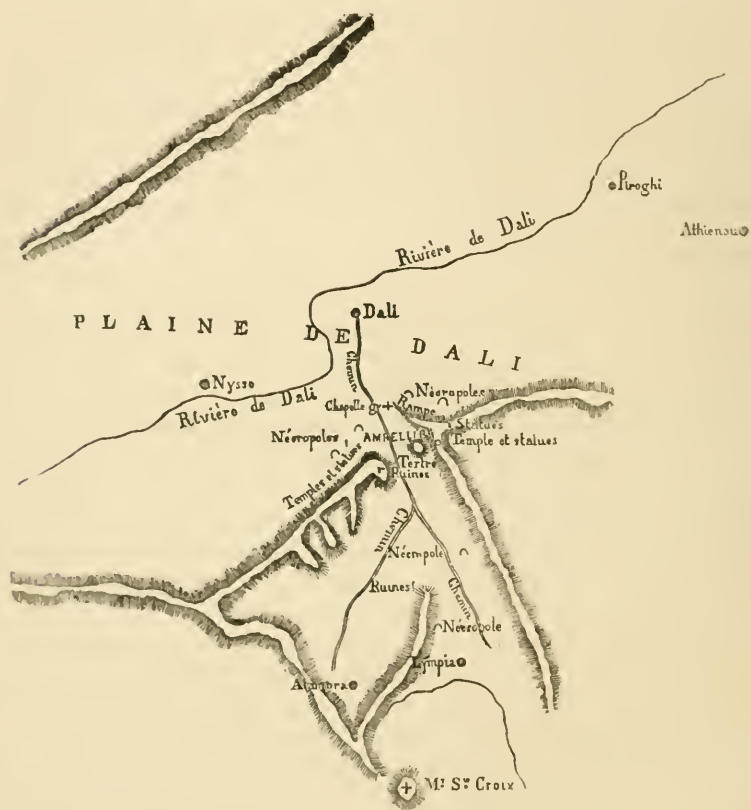
Si l'on gravit le sentier de la colline marno-calcaire qui domine Pyla, et sous laquelle passait un aqueduc récemment découvert, on entre dans la Messaorée, et, en se dirigeant au nord vers Arsous, Ἄρσος, on atteint, après trois quarts d'heure de marche environ, un mamelon couvert de débris. On y a trouvé en grande quantité des fragments de statues. Tous ceux que j'ai vus étaient de caractère romain. Une tête colossale d'un type particulier (juif ou assyrien?), et dont la coiffure est assez originale, a été trouvée au même endroit. Elle avait servi d'applique ou de bas-relief à un monument quelconque.

Je n'ai point visité ce lieu, nommé dans le pays Alasso. Quand on va de Pyla à Famagouste, il faut se détourner de sa route et aller à gauche pour voir Alasso.

A Oromidia, village situé non loin de la côte, à deux heures de marche environ de Pyla, à l'est, on a trouvé des poteries et des vases peints, dont quelques-uns de caractère très-archaïque.

DALI (Ἰδαλιον), ATHIENAU (᾿Αθιένου), CORNO (Κόρνος), ETC.

Deux routes conduisent de Larnaca à Dali. La plus courte et la



plus fréquentée pénètre, à une lieue de la ville, dans une chaîne de collines peu élevées et de calcaire blanc (en grande partie de *calcaire statuaire*). Elle les traverse en longeant des ravins et le lit d'un torrent à sec pendant l'été, passe par Coschi, petit village situé sur un mamelon, dans un vallon relativement fertile qu'arrose un ruisseau, et enfin, au sortir d'une vallée plantée de vignes, débouche dans la plaine de Dali.



Une exploration archéologique faite sur le parcours de cette route donnerait de bons résultats. Des fouilles à Coschi, Κόσχη, amèneraient des découvertes intéressantes, à en juger par des trouvailles faites par hasard dans le vallon.

L'autre chemin, plus long, traverse également la même chaîne de collines calcaires, et débouche dans une plaine où il atteint bientôt un village peu important, Forni, puis Athienau, bourg qu'on suppose avoir été l'ancienne Golgos. D'importantes découvertes, consistant surtout en statues de pierre calcaire de l'époque grecque et d'un âge plus ancien, ont été faites dans le bourg même et aux environs.

La plaine d'Athienau est bornée au nord-ouest par des collines ou plutôt des ondulations de terrain qui, une fois franchies, permettent d'apercevoir une vallée verdoyante, large d'environ une lieue et demi, et arrosée l'été par un ruisseau. L'hiver, un torrent assez considérable la traverse.

Ce torrent, qui sort du massif du Machera, est un affluent de l'Aoüs. Il arrose le petit village de Nyssos, près du Tchifflik Mattei, et, faisant un coude vers le nord, atteint la petite ville de Dali, qu'il laisse au sud, enfouie dans la verdure et les jardins. Au sortir de Dali, ce torrent, se dirigeant toujours vers l'est, longe une chaîne de collines, atteint Potamia, Ποταμιά, et entre dans la Messaorée.

Qu'on vienne de Larnaca par Coschi ou par Athienau, on remarque dans les plaines des élévations complètement isolées qu'on serait tenté de prime abord de prendre pour des tumulus artificiels ou des amas de décombres. Ils se trouvent surtout dans l'est et le sud, à peu de distance des collines. Quelques-unes de ces élévations sont très-hautes. Aucune n'a été fouillée, que je sache.

Le Dali actuel occupe-t-il l'emplacement de l'ancienne cité d'Idalium? C'est ce que je ne saurais préciser. J'ai vu dans la ville de nombreuses traces de l'antiquité, telles que chapiteaux corinthiens, tronçons de colonnes, et dans deux maisons de paysans, des statues mutilées; mais point de ruines d'édifices.

La ville de Dali est limitée au sud par un ruisseau qui n'est presque jamais à sec. Entre ce ruisseau et la chaîne de collines qui, partant du Machera, Όρος τῆς Μαχαράδος, court de l'ouest à l'est, s'étendent des champs ensemencés de céréales, de vignes et de chanvres, et présentant, des collines au ruisseau, une déclivité peu prononcée. Ce sol, où les eaux ne séjournent pas, est léger et sec, et renferme une nécropole dont on n'a pas encore déterminé les limites.

Une autre chaîne de collines, située au nord de Dali, court paral-

lèlement à la chaîne du sud, presque en ligne droite. Elle prend naissance à quelque distance de l'Aoüs, à Péra, Πέρα Χωρίον, et se termine brusquement, presque à pic, à la hauteur du village de Potamia, à l'est de Dali.

C'est dans ces collines, m'a-t-on dit, à environ deux milles de la ville, que l'on fit, en janvier 1868, les premières découvertes de tombes creusées dans le roc même. La forme de ces tombes est celle d'un cul de four d'environ 4<sup>m</sup>,50 de haut sur 4<sup>m</sup>,80 à 2<sup>m</sup>,50 de diamètre. Un trou, percé dans la paroi et à égale distance du plancher et de la voûte, qui est hémisphérique, donne accès à l'intérieur, ne laissant passer que juste le corps d'un homme. Cette entrée se trouve fermée par une pierre plate de 0<sup>m</sup>,60 à 1<sup>m</sup>,20. Généralement un étroit et court couloir conduit à la porte. On ne trouve dans ces tombeaux aucune trace de maçonnerie.

Les objets qu'on y a découverts sont : des poteries à raies noires et rouges, entrecroisées et formant des espèces de hachures; des vases vernis ou non, brunâtres ou noirs et sans peintures; des lampes dites romaines, à sujets, et des lampions grossiers en forme de godets, pareils à ceux dont on se sert encore dans l'île; des animaux et des oiseaux de terre cuite, creux et ayant servi de vases; des lances de bronze; quelques coupes de bronze, hémisphériques et unies; enfin une très-grande quantité d'ossements.

A 200 mètres de là, au pied d'un mamelon, sont disséminées des pierres de taille de grand appareil et qui semblent indiquer l'existence d'une ancienne ville ou village dont dépendait la nécropole.

Des sépultures identiques furent découvertes au pied des collines du sud, en février 1868, dans des champs que traverse un chemin qui part de Dali, côtoie un petit tertre, et conduit dans les vallées voisines de Lymbia et d'Alambra, après avoir traversé la chaîne de hauteurs par une coupure où le dominant, en cet endroit, les deux collines d'Ambelliri.

C'est après les récoltes que les fouilles se font ordinairement. Elles ont commencé à droite du sentier en quittant Dali, dans un champ de vigne et de blé, parsemé de gros cailloux roulés et de rognons de pierre dure et noirâtre.

Les tombeaux, en cet endroit, sont presque tous les mêmes : un couloir d'environ 4 mètres de long conduit à une ouverture fermée d'une dalle de 2 à 3 pieds carrés, et donnant accès dans une grotte en cul de four d'environ 7 à 8 pieds de long sur 6 à 7 de large et autant de haut. Les corps sont, soit couchés avec soin le long des parois, soit ramassés pêle-mêle dans un coin et les ossements confondus. A

terre sont épars des vases de toutes sortes, dont les ornements caractéristiques consistent en cercles concentriques ou en des lignes rouges et noires entrecroisées, ou en des figures en relief (très-rares); peu de vases avec vernis; quelques lampes et lampions.

Je visitai, dans le même terrain, un tombeau trouvé à 2<sup>m</sup>,50 environ sous terre et d'une remarquable construction : un escalier de vingt marches, de très-belles pierres de taille, pratiqué dans un couloir de même appareil, donnait accès à l'intérieur d'une chambre sépulcrale, construite en pierres soigneusement équarries et toutes de même dimension. La voûte, effondrée, était angulaire, ainsi que le montrent les arrachements, visibles sur la paroi du fond. Au centre, je vis un sarcophage violé et brisé. Tout l'intérieur de ce caveau était noirci, et la pierre calcinée en plusieurs endroits, comme si un violent incendie y eût été allumé.

On trouva près du sarcophage deux anses de bronze affectant la forme d'étriers et pourvues, à la partie supérieure de la courbe, d'une sorte de fleur de lis, quelques débris de vases de bronze et une lampe à trois anneaux et deux becs de même métal.

Dans la partie de ce même terrain qui touche la route, vers Dali, quelques tombes renfermaient des verreries et des bijoux; l'on m'a assuré que les curieux vases à personnages (que je décrirai dans la Céramique de Chypre) proviennent tous, sauf un seul, de ces mêmes sépultures.

Au pied de la colline E. d'Ambelliri, est une chapelle grecque fort délabrée. De ce point au chemin et au ruisseau de Dali, s'étendent des champs où l'on a ouvert des tombeaux, toujours de même genre que les précédents, peut-être un peu plus grands, et qui ont fourni : des poteries unies, des verreries plus ou moins irisées, selon la nature plus ou moins calcaire et sèche du terrain, des lampes dites romaines à sujets et à inscriptions, des lampions et des poteries grossières qui ne semblent pas avoir été travaillées au tour. Presque toujours les ossements sont entassés par couches séparées entre elles par de la terre.

L'exploration de ces nécropoles a fait constater ce fait important que toutes les fois qu'on rencontre dans une sépulture des poteries communes, les verres et les bijoux manquent, et les ossements de plusieurs cadavres sont entassés dans un coin. Ces tombes, dont l'arrangement intérieur dénote de la négligence et de la précipitation, sont vraisemblablement celles des pauvres. Quant à celles des riches, elles sont, bien entendu, en moins grand nombre et caractérisées par des vases peints ou ornés, des verreries et des bijoux, soit funé-

raires (c'est-à-dire fabriqués exprès et économiquement), soit usuels.

A l'inspection des premiers objets qu'ils tirent des tombes, les Daliotes savent à quoi s'en tenir sur leur contenu et s'ils doivent continuer à les fouiller. Ils ne se trompent jamais.

Si l'on se dirige vers la chapelle grecque dont j'ai parlé, au pied de la colline E. d'Ambelliri, on se trouve, en faisant quelques pas vers le sud, au bas d'une rampe évidemment factice, d'une pente uniforme, assez roide, et qui permet d'atteindre le double mamelon qui forme le sommet de ladite colline. Cette rampe était-elle primitivement un escalier? C'est ce que la présence de quelques fragments de maçonnerie m'a fait supposer.

Sur le mamelon de droite se trouvent les restes d'un édifice qui a dû être important. Construit en belles pierres de taille et en moellons, il n'en reste plus que quelques tronçons de mur et une sorte de grande citerne carrée, de bel appareil, au fond de laquelle je remarquai des ouvertures rondes qui me parurent être des orifices de tuyaux. Quelques débris de statues de pierre calcaire jonchent le sol en cet endroit.

Une dépression de terrain ensemencé sépare cet édifice de l'autre mamelon, celui de gauche, distant de 50 mètres environ.

Là se voient également des restes de maçonnerie, dépendances sans doute de l'édifice principal. Le sol est profondément bouleversé et l'on y trouve une immense quantité de figures de pierre cassées, et de débris de statues de terre cuite, le tout appartenant à différentes époques. La grande statue, maintenant au Louvre, publiée par mon frère dans le numéro d'avril, provient de là. On y a trouvé aussi des pieds chaussés de brodequins richement ornés et brodés, des mains chargées de bracelets et d'ornements, des têtes de type chypriote (yeux très-grands, nez gros, droit et un peu arrondi du bout, bouche petite et sensuelle, petit menton), portant de curieuses coiffures, le tout en terre cuite, de grandeur presque nature, d'un travail très-soigné et ayant appartenu à des statues entières dont on ne saurait trop regretter la perte.

L'autre colline d'Ambelliri, située en face, de l'autre côté du chemin, est plus élevée que sa voisine. De son sommet on domine le chemin, la plaine de Dali, le grand carrefour formé par la rencontre des deux vallées de Lympia et d'Alambra. On gravit la colline par le côté nord, car au sud elle se termine en falaise à pic. Un peu avant d'arriver au piton, on se trouve sur un terrain aplani de main d'homme peut-être, et où le consul de France fit fouiller il y a près d'un an. On n'y trouva que deux ou trois grandes pierres de taille,



un trou circulaire peu profond, quelques fragments de bronze et quelques décombres. C'est là que la plaque dite de Dali, la massue, les coupes du cabinet de Luynes et des armes de bronze auraient été découvertes.

Au pied même des collines d'Ambelliri, entre les deux et à l'entrée des vallées voisines de Lympia et d'Alambra, se trouve un petit tertre que longe le chemin. Au pied de ce tertre et au bord du chemin on a découvert, en mars 1869, un amas considérable de statues de pierre de tous genres, de toutes dimensions et toutes de caractère hiératique. Presque toutes étaient brisées. Les têtes de plusieurs étaient entassées dans une vasque ronde en pierre. Un petit chapiteau en pierre, ayant appartenu à une colonnette ionique, gisait à côté. Un buste colossal, fragment d'une statue entière brisée à mi-corps, fut tiré de là. Il est d'un beau travail et d'une conservation hors ligne. Il semble appartenir à l'âge de transition du v<sup>e</sup> siècle avant J.-C., âge caractérisé par la symétrie et les détails du costume, la régularité des boucles de la barbe, de la coiffure : par les yeux encore taillés en amande et un peu relevés, le nez droit, le menton moins pointu que dans les figures d'art archaïque, la bouche plus horizontale, c'est-à-dire moins relevée par le rictus des figures plus anciennes.

Encouragé par ces belles trouvailles, M. Lang donna une impulsion vigoureuse aux fouilles, et son intelligente persévérance vient d'être récompensée, il y a deux mois, par la découverte de substructions importantes, de deux autres vasques de pierre, d'un grand nombre de statues, de débris de colonnes et de neuf inscriptions sur marbre, dont six phéniciennes, une grecque, une chypriote de huit lettres et qui paraît complète, et une bilingue, phénicienne et chypriote. Le texte phénicien se compose de cinquante lettres en trois lignes, et est très-mutilé. Le texte chypriote, presque entier et en très-beaux caractères, se compose de cent lettres en quatre lignes. Quelques pierres calcaires, rongées par le temps, portaient aussi des inscriptions presque exclusivement chypriotes et reconnaissables seulement à quelques caractères encore visibles çà et là.

Les inscriptions sur marbre sont fort rares à Chypre. Cette matière manque dans l'île, et les Chypriotes semblent ne l'avoir connue que fort tard et par les Phéniciens.

M. Lang trouva aussi des bronzes qui sont pour la plupart des statuettes de caractère égyptien, sauf une, de travail grec et représentant un athlète nu ; des ornements d'émail bleu ou blanc, paraissant avoir appartenu à des colliers, de petites figures grotesques de

même matière, des verreries presque toutes brisées, des débris de vases grecs à peintures noires, genre de Vulci.

LYMPIA (Ὀλύμπια), ALAMBRA (Ἀλάμπρα).

Le chemin qui, de Dali, va vers le sud, passe entre les deux collines d'Ambelliri et se bifurque dans une sorte de carrefour où aboutissent deux vallées. Celle qu'on a devant soi conduit à Lympia, celle de droite, à Alambra. Dans la première, à 600 mètres environ d'Ambelliri, à gauche, sur la déclivité que forme la base d'un contrefort, on mit à jour une nécropole. Même genre de tombeaux que dans la plaine de Dali. On en a tiré des pots et des verreries. Mon frère y fit fouiller et ne trouva rien qu'un massif de pierres de taille et un fût de colonne cannelée, brisée par le milieu.

Sur la déclivité de la base des collines opposées, à droite, est une autre nécropole plus importante. Elle est située à 800 mètres environ de la première. Même genre de tombes, d'où l'on a tiré : des poteries à cercles concentriques, à traits croisés, des lampions, des verres, des poteries grossières et d'un caractère primitif, des lampes gréco-romaines, des bijoux et plusieurs stèles rondes, en forme de petits fûts de colonnes, ornées de moulures et portant des inscriptions qui finissent toutes par la rubrique ΧΡΗΤΕΧΑΙΡΕ.

Une de ces tombes présentait une particularité remarquable. Elle était dallée. Sous les dalles, on rencontra un autre tombeau dont l'entrée s'ouvrait juste au-dessous de celle de l'autre. On trouva dans ces deux réduits des ossements et douze pièces de verre épais, d'un blanc verdâtre, travaillé à la meule et portant, fondues avec lui, des lentilles de verre bleu tirant sur le violet, placées symétriquement sur la paroi des vases qu'elles ornaient. Ces vases consistent en coupes coniques ou cornets sans pied, tasses hémisphériques, assiettes, etc. Ces pièces sont les seules de ce genre découvertes jusqu'à présent, et on ne les a trouvées que là.

On n'a point fouillé dans la vallée voisine d'Alambra, mais les terrains en pente qui se trouvent au pied des collines et quelques tumulus isolés donneraient, je pense, avec des travaux bien conduits, d'intéressants résultats.

Les tombeaux de la plaine de Dali appartenaient à la cité et aux villages voisins. Ceux de la vallée de Lympia dépendaient vraisemblablement d'une autre ville. Où était cette ville? je ne saurais le préciser. Toutefois, en partant, avec mon frère, de la nécropole où



l'on a trouvé les stèles et nous dirigeant vers Lambra, sans suivre les sentiers tracés, nous gravîmes une colline qui se trouve au point d'intersection des deux vallées et forme un musoir qui les domine toutes deux. Le sommet et le flanc de cette hauteur étaient couverts d'une grande quantité de grosses pierres qui sentaient d'une lieue leurs décombres d'édifices antiques. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que rien n'indique que la présence de ces pierres soit due à un éboulement venu d'un lieu plus élevé ou à un accident géologique.

#### AUTRES LIEUX DE DÉCOUVERTES.

A Hagi Heracliti, Ἅγιος Ἡρακλείτης (l'ancienne Temessus), à l'entrée d'une vallée dont la Machera forme le fond et où l'on recueille de la terre verte, existaient de riches mines de cuivre. On y voit encore des ruines importantes et très-étendues. Je ne les ai point visitées. Près de là sont des nécropoles qui ont donné des verreries et, m'a-t-on dit, beaucoup de médailles.

A Péra, Πέρα, village situé au N.-E. de Temessus, à l'entrée de la plaine de Dali, on a découvert aussi des tombes, et, il y a quelques années, une grande statue de bronze. Les habitants la cassèrent, s'en partagèrent les morceaux et les vendirent à Nicosie 2 piastres et demie l'oque.

A Salamine, on trouve des médailles. A Tricomo, dans le Carpas, on a trouvé des statues. Sur la côte nord de l'île, au Carpas, vers le cap Saint-André, au lieu nommé Ἀκτὴν Ἀργύων, la présence de nombreux débris, tombeaux, statues, colonnes, promet une riche moisson aux fouilleurs.

A Cerinia, Morphou, Chrysocou, sur la côte, à Tembria et Nicosie, dans l'intérieur, aucun coup de pioche ne serait donné en vain.

Chypre est une terre pour ainsi dire vierge, qui réserve à l'archéologue les découvertes les plus intéressantes et les plus inattendues. Centre d'un admirable culte, toutes les nations du continent voisin s'y sont donné rendez-vous et y ont laissé leurs traces. Au milieu de tant de débris divers, les monuments de style chypriote se reconnaissent à leur originalité typique, et font désirer de connaître davantage une île si peu explorée.

Il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'arriver à savoir au juste à quel endroit tel morceau a été trouvé. La méfiance des Chypriotes est si grande, leurs réponses si vagues, qu'on ne peut rien

dire de certain, surtout lorsqu'il s'agit d'objets précieux. Dans l'énumération descriptive des monuments, j'indiquerai leur provenance probable et je n'affirmerai rien que sur preuves irrécusables ou d'après des témoignages dignes de foi.

L'ensemble des antiquités découvertes dans ces trois dernières années peut se diviser en huit classes :

- A Céramique.
- B Figures de pierre.
- C Figures de terre cuite.
- D Bronzes.
- E Bijoux.
- F Numismatique et glyptique.
- G Epigraphie.
- H Monuments divers.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

*(La suite prochainement.)*

---

---

# ESUS, EUZUS

---

Il est aujourd'hui généralement reçu, en France, que ces deux mots, le premier gaulois, le second breton-armoricain, sont identiques. L'objet de cet article est de démontrer que cette opinion est dénuée de fondement.

Le nom d'*Esus* est inscrit et ce dieu est représenté sur un autel gallo-romain, découvert en 1711, dans des fouilles sous le chœur de Notre-Dame de Paris, et aujourd'hui conservé au musée de Cluny (1). La leçon *Esus*, sans *h* initial, donnée par ce monument, est sans doute préférable à l'orthographe *Hesus*, que nous trouvons dans un vers de Lucain, I, 445.

Teutates, horrensque feris altaribus Hesus.

« Teutates et l'horrible Hésus sur son autel sauvage (2). »

Ce vers toutefois présente pour nous un grand intérêt : il nous apprend la quantité de la première syllabe de ce nom propre, il nous montre que l'*e* de cette syllabe était long ; c'est un point sur lequel nous reviendrons plus loin. Nous allons commencer par étudier les deux dernières lettres du mot gaulois et du mot breton.

Le thème d'*Esus* paraît s'être terminé par un *u* comme celui du latin *manu-s*, et non par un *o* comme celui du latin *dominus* pour *domino-s*. En effet, *Esubii*, nom de peuple mentionné dans César, *Esuggius*, nom d'homme fourni par une inscription, sont dérivés d'un thème *esu*, qui paraît identique à celui du nom du dieu gaulois. J'en dirai autant du premier terme du composé *Esu-nertus* (3).

Il suit de là qu'*Esus* est le nominatif singulier d'un thème gaulois en *u*, appartenant à une déclinaison qui correspondait à la qua-

(1) Catalogue de 1851, p. 19, n° 1.

(2) Traduction de M. Hauréau.

(3) Glueck : *Die bei Caesar vorkommenden keltischen Namen*, p. 96-97.

trième déclinaison latine : *s* est le suffixe caractéristique du nominatif singulier, *u* un suffixe qui sert à créer des thèmes nominaux et qui joue un grand rôle dans la formation des mots des langues indo-européennes.

Est-ce de cette désinence *us* qu'est issu le suffixe breton *us*, aujourd'hui *uz*, qui termine l'adjectif *euzus*, *euzuz* ?

Non.

Le breton n'a plus de cas. L'*s* caractéristique du nominatif y a partout disparu. C'est une vérité trop connue pour qu'il soit nécessaire de la démontrer par des exemples.

L'*u* final des thèmes gaulois n'a pas été gardé davantage. Ainsi *bitu* (monde), conservé dans le composé gaulois *Bitu-riges*, se dit en breton armoricain *bed* (1).

*Brātu* (jugement), conservé dans le composé gaulois *Brātu-span-tium*, se dit en breton-armoricain *breud* (2).

*Catu* (bataille), conservé dans le composé gaulois *Catu-riges*, se dit en breton-armoricain *kad* (3).

En général la voyelle finale des thèmes a disparu en breton.

La désinence bretonne *us*, *uz*, qui termine l'adjectif *euzus*, *euzuz*, est donc autre chose. C'est un suffixe qui sert à former des adjectifs à l'aide de substantifs : il est identique au latin *oso-s*, *osu-s* (comparez le gaulois *Tolōsa*), et au français *eux*.

<i>Arius</i>	<i>invidiosus</i>	envieux.
<i>Couvetus</i>	* <i>cupiditosus</i>	convoiteux.
<i>Prizus</i>	<i>preciosus</i>	précieux.
<i>Marvailus</i>	* <i>mirabiliosus</i>	merveilleux.
<i>Eurus</i>	* <i>auguriosus</i>	heureux.
<i>Pirillus</i>	<i>periculosus</i>	périlleux.
<i>Malicius</i>	<i>malitiosus</i>	malicieux.
<i>Avaricius</i>	* <i>avaritiosus</i>	avaricieux.
<i>Curius</i>	<i>curiosus</i>	curieux.
<i>Sedicius</i>	<i>seditiosus</i>	séditieux.
<i>Glorius</i>	<i>gloriosus</i>	glorieux.
<i>Victorius</i>	* <i>victoriosus</i>	victorieux.

Du suffixe *oso-s* = *osu-s* les deux dernières lettres ont disparu conformément à la règle que nous venons d'exposer : il est resté

(1) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 11, 12, 88.

(2) *Ibid.*, p. 11, 238. — (3) *Ibid.*, p. 4, 37.

*os*. Or, la valeur ordinaire de l'*ó* long, gaulois ou latin, est *u* en breton : *ós* s'est donc changé en *us* ; aujourd'hui le *s* final est en général devenu sonore et l'on prononce *uz*.

On remarquera que dans deux cas l'*i*, qui précède le suffixe *osus*, a été supprimé : *prizus* = *pretiosus*, *éurus* = *auguriosus*.

Si d'*euzus*, *euzuz*, nous retranchons le suffixe *us*, *uz*, reste *euz* ; c'est le débris conservé par le breton-armoricain du substantif dont *euz-us* est dérivé.

Ce substantif : *euz* en dialecte de Léon, *ec'h* en dialecte de Vannes, veut dire « épouvante, effroi. »

En principe général, la consonne primitive, qui est représentée dans le dialecte de Léon par un *z*, dans celui de Vannes par *c'h*, est une dentale.

Cette dentale pouvait être sourde : alors elle était soit redoublée, soit précédée d'une autre sourde, soit précédée d'un *r*.

Elle pouvait être sonore : 1° quand il n'y avait pas position, c'est-à-dire quand elle était placée immédiatement entre la voyelle de la racine et celle du suffixe ; 2° quand elle était précédée d'un *r*.

La dentale était sourde et redoublée dans :

COTT- <i>ios</i> (1)	aujourd'hui	<i>koz</i>	et	<i>koc'h</i> (vieux).
CATT- <i>os</i> (2)	—	<i>kaz</i>	—	<i>cac'h</i> (chat).
BRITT- <i>auia</i> (3)	—	<i>breiz</i>	—	<i>breic'h</i> (Bretagne).
<i>Brittanicum</i>	—	<i>brezonek</i>	—	<i>brec'honek</i> (le breton [langue]).
BATT- (4)	—	<i>baz</i>	—	<i>bac'h</i> (bâton).

La dentale était sourde et précédée d'une autre sourde dans :

MALEDICT- <i>us</i>	aujourd'hui	<i>malloz</i>	et	<i>malloc'h</i> (maudit).
SEPT-[ <i>en?</i> ]	—	<i>seiz</i>	—	<i>seic'h</i> (sept).
OCT-[ <i>en?</i> ]	—	<i>eiz</i>	—	<i>eic'h</i> (huit).
STRICT- <i>us</i>	—	<i>striz</i>	—	<i>stric'h</i> (étroit).
FRUCT- <i>us</i>	—	<i>frouez-enn</i>	—	<i>froc'h-enn</i> (fruit).
CAPT- <i>us</i>	d'où <i>captivus</i> ,	<i>keaz</i>	—	<i>kec'h</i> (malheureux, pauvre, [mendiant]).
RECT- <i>um</i>	—	<i>reiz</i>	—	<i>reic'h</i> (ordre, loi).
LACT-[ <i>em?</i> ]	—	<i>leaz</i>	—	<i>leac'h</i> (lait) (5).

(1) Tacite, Suétone, Ammien Marcellin. Cf. *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édit., p. 151.

(2) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 157. — (3) Ibid. p. 158. — (4) Ibid., p. 151.

(5) Cf. *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 158.

La dentale était sourde et précédée d'un *r* dans :

NERT- <i>os</i> (1)	aujourd'hui	<i>nerz</i>	et	<i>nerc'h</i>	(force).
IN FART- <i>e</i>	—	<i>e-barz</i>	—	<i>a-barc'h</i>	(dans).
VIRTUT- <i>em</i>	—	<i>burzud</i>	—	<i>burc'hud</i>	(miracle).
MARTELL- <i>us</i>	—	<i>morzoll</i>	—	<i>mor'holl</i>	(marteau).
PORT- (en latin <i>chort-em</i> )	—	<i>porz</i>	—	<i>porc'h</i>	(cour).
MARTYR	—	<i>merzer</i>	—	<i>merc'her</i>	(martyr).
GART (vieil irlandais) (2)	—	<i>garz</i>	—	<i>garc'h</i>	(haie, en- [clos).

La dentale était sonore et placée immédiatement entre deux voyelles dans :

LADAM (vieux cambrien) auj.	<i>lazann</i>	et	<i>lac'han</i>	(je tue) (3).	
CRUD <i>is</i> , aujourd'hui	—	<i>kriz</i>	d'où <i>kriz-der</i> — <i>kric'h-der</i>	(cruauté).	
CUD- (cf. $\kappa\epsilon\upsilon\theta\omega$ cf.					
<i>Custos</i> pour <i>cud-tos</i> ) (4)	—	<i>cuz-a</i>	—	<i>cuc'h-ein</i>	(cacher).

Enfin dans un suffixe nominal de très-fréquent emploi :  
-ED aujourd'hui *-ez* et *-eah* (5).

La dentale était sonore et précédée d'un *r* dans :

ORD- <i>o</i>	aujourd'hui	<i>urz</i>	et	<i>urc'h</i>	(ordre).
KERD- (vieux cambrien)	—	<i>kerz</i>	—	<i>kerc'h</i>	(démarche) (6).

Les cas dans lesquels la dentale était précédée d'un *r* doivent être mis de côté, puisque ce *r* est conservé de nos jours, et que dans *euz*, *ec'h*, il n'y a pas de *r*.

La dentale remplacée par *z* ou *c'h* dans *euz*, *ec'h*, peut donc être :

1° Une sourde, c'est-à-dire un *t* précédé d'un autre *t*, ou d'une autre sourde, c'est-à-dire d'un *p* ou d'un *c*;

2° Une sonore, c'est-à-dire un *d* placé immédiatement entre deux voyelles.

C'est à cette dernière hypothèse que nous nous rattacherons, comme on le verra plus loin.

Reste à trouver la voyelle primitive que remplace aujourd'hui *eu* dans le dialecte de Léon, *e* dans celui de Vannes.

*Eu* dans le dialecte de Léon, *e* dans celui de Vannes, tiennent ordinairement lieu d'un *á* long ou d'un *o* bref.

(1) Cf. *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 38.

(2) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 37. — (3) *Ibid.*, p. 111.

(4) Curtius, *Gr. Etymologie*, 2<sup>e</sup> éd., p. 234.

(5) *Grammatica celtica*, p. 802 883. — (6) *Ibid.*, p. 143.



D'un *d* long, par exemple :

Le gaulois	MAR-os (1)	a donné	<i>meur</i> et <i>mer</i> (grand).
Le latin	BLAD-um	—	<i>bleud</i> — <i>bled</i> (farine).
Au vieil irlandais	BRATHUR (2)	correspondent	<i>breur</i> — <i>brer</i> (frère).
—	LAR (3)	—	<i>leur</i> — <i>ler</i> (aire).

D'un *o* bref, exemple :

Latin	FONT-ana	auj.	<i>feunt-eun</i> et <i>fét-an</i> (fontaine).
Vieil irlandais	MOL-ad (louange)	—	<i>meul-i</i> — <i>mel-cin</i> (louer).
Vieux cambrien	LO (4)	—	<i>leue</i> — <i>le</i> (veau).
Français	sorte	—	<i>seurt</i> (5).

Ces principes posés, nous pouvons présenter comme infiniment probable, sinon certaine, l'équation

$$euzus \text{ ou } ec'hus = odiósus.$$

*Eu* peut tenir la place d'un *d* long; nous supposons qu'il représente ici un *o* bref primitif : nous avons cité nos autorités. *Z* peut avoir ici succédé à *tt*, *ct* ou *pt*; nous croyons qu'il est un *d* adouci. Nous pensons qu'après ce *d* il faut suppléer un *i*, comme dans *prizuz*, de *preciosus*, et dans *euruz*, d'*auguriosus*. Enfin, l'identité du suffixe breton *uz* et du latin *ósus* est démontrée.

On pourrait imaginer un mot gaulois différent : *ád-óso-s*, par exemple, de la racine sanscrite *vadh*, *vádh*, d'où le grec ὀδῖω; c'est celle par laquelle on explique le latin *odium*. Mais cette racine aurait donné en breton des mots commençant par *gw*, car le *v* initial primitif devient *gw* en breton (6).

*Euzuz*, *ec'hus*, n'a de correspondant ni en cambrien, ni en irlandais. Il est donc légitime d'en conclure qu'il n'est pas d'origine gauloise et que c'est à l'influence latine qu'est due sa présence dans le dialecte néoceltique du continent de la Gaule :

$$Euzus, ec'hus = odiósus.$$

C'est donc un mot tout différent d'*Esus*.

Comment se prononcerait aujourd'hui *Esus* en breton ? Nous avons déjà dit que la lettre initiale d'*Esus* est un *é* long. L'*é* long latin, en gaulois est devenu *oa*, *oue*, en breton.

*Koar* = lat. *cera* (cire).

*Poan* = lat. *pœna* (peine).

(1) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., 16, 96. — (2) *Ibid.*, p. 16, 96. — (3) *Ibid.*, p. 16, 111.

(4) Wh. Stokes, *Beitraege zur vergleichenden Sprachforschung*, IV, 388.

(5) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 91. — (6) *Ibid.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 133.

*Bloaz* = vieil irland. *blíad-an* = *bléd-an* (année).

*Ploue* = lat. *pleb-s* (peuple, village).

*Roued* = lat. *rete* (filet) (1).

La désinence *us* n'est pas conservée en breton. Le *s* radical s'est maintenu où s'est changé en *z*. *Esus* serait donc en breton moderne *oas*, *oaz*, *oues*, *ouez*, et non *euzuz*.

La conclusion de ceci est que, comparer entre eux un mot gaulois et un mot breton, sans tenir compte des lois de permutation des lettres, c'est s'exposer à confondre des mots de valeur très-différente.

Je citerai encore deux exemples :

Il est aujourd'hui reçu unanimement que *bleiz*, nom du loup en breton de Léon, et *Blesæ*, ancien nom de la ville de Blois, sont identiques.

Il y a cependant à cela deux difficultés insurmontables.

La première est que l'*e* de *Blesæ* est long. Ce qui le prouve, c'est que cet *e* est devenu *oi* en français :

*E* bref accentué est devenu en français *ie* ou *i*. Exemple : 1° Fier (*ferum*), nies (*nepos*), pied (*pedem*), sied (*sedet*), assiégé (*assedio*); 2° lis (*lego*), prie (*preco* pour *precor*), ni (*nec*), nie (*nego*).

*E* long accentué est devenu *oi* dans avoine (*avena*), trois (*tres*), roi (*regem*), loi (*legem*), soir (*sero*), crois (*credo*), voile (*velum*), dois (*debeo*), avoir (*habere*), palefroi (*parafredum*). Inutile de citer les mots où il s'est changé en *i*, en *ie*, ceux où il a été conservé.

Il est évident que l'*e* de *Blesæ* est long, puisqu'il a donné en français la diphthongue *oi*.

Or, en armoricain, la voyelle primitive qui suivait les deux consonnes *bl* de *bleiz* était brève. La forme ancienne de ce mot est *bled* : on la trouve dans les noms propres composés, qui sont les plus anciens monuments de la langue armoricaine, et, comme nom commun, dans l'ancien irlandais (2). Si l'*e* de *bled* était long, il serait devenu en armoricain *oue*, *oa*, nous venons de le démontrer : mais il a fléchi en *ei*, parce qu'il est bref, comme *sacrileig* de *sacrilegium*, et *ampeig* d'*impeditio*, exemples cités par Zeuss d'après la *Vie de sainte Nonne* (3).

Voilà donc un premier obstacle à l'assimilation de *Blesæ* et de *bleiz* : la voyelle du premier est longue, la diphthongue du second est issue d'une brève primitive.

Il y a un second obstacle :

Dans *Blesæ*, la consonne qui suit la voyelle est un *s*. La consonne

(1) *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 98. — (2) *Ibid.*, p. 85. — (3) *Ibid.*, p. 87.

correspondante dans *bleiz* paraît ressembler beaucoup à cette *s* ; c'est un *z*. Mais quelle est l'origine de cette *s* ? Le *z*, dans les mots du dialecte de Léon, représente un *s* primitif ou une dentale. Quand il tient lieu d'un *s* primitif, on le trouve aussi dans les autres dialectes sous forme de *s* ou *z*. Quand il disparaît dans les autres dialectes, on peut affirmer qu'il est issu d'une dentale. Exemple :

<i>Kleze</i>	=	vannetais	<i>klean</i>	=	vieil irland.	<i>claideb</i> (épée) ;
					latin	<i>gladius</i> (1).
<i>Bloaz</i>	=	—	<i>bloa</i>	=	vieil irland.	<i>bliadan</i> (année) (2).
<i>Gwez-enn</i>	=	—	<i>gwe-enn</i>	=	gaulois	<i>vidu</i> (arbre) (3).
<i>Feiz</i>	=	—	<i>fe</i>	=	latin	<i>fides</i> .
<i>Lizer</i>	=	—	<i>lier</i>	=	latin	<i>littera</i> .
<i>Kriz</i>	=	—	<i>kri</i>	=	latin	<i>crudis</i> .

Or le *z* final du léonnais *bleiz* (loup) disparaît dans les autres dialectes. C'est donc avec raison que Zeuss a affirmé l'identité de ce mot avec le vieil armoricain *bled*, avec le vieil irlandais *bled*. D'ailleurs *Bled* par un *e* bref ne peut être le même mot que *Blés-æ* par un *é* long.

On ne peut admettre davantage le rapport d'identité que l'on paraît généralement aujourd'hui vouloir établir en France entre le mot *EDOU*, inscrit sur des monnaies celtiques, et le mot breton *ed*, blé.

Le breton *ed* (blé) est une altération d'un mot plus ancien, *it* (4), qu'on trouve en vieux cambrien et en vieil armoricain, et qui est tout différent d'*EDOU*, puisqu'il n'a pas une lettre identique.

J'aurai atteint mon but si, après avoir lu cet article, quelques-uns des lecteurs de la *Revue* prennent en défiance les étymologies empruntées aux langues néoceltiques, et se décident à étudier la nouvelle édition de la *Grammatica celtica*, que M. Ebel fait paraître en ce moment.

#### H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) *Grammatica celtica*, p. 4, 82. — (2) *Ibid.*, p. 96, 98. — (3) *Ibid.*, p. 12, 89. — (4) *Ibid.*, p. 89, cf. Wh. Stokes, ap. *Beitraege zur vergleichenden Sprachforschung*, IV, 394.

---

---

# FOUILLES DE BIBRACTE

1869

*Suite* (1)

---

## III

### FOSSÉ DE RETOUR ET BASTION DU CHAMPLAIN.

Si le rempart de Bibracte, inférieur, à tout prendre, à celui d'Avaticum, ne surpassait pas les autres remparts gaulois par son mode de construction, il les surpassait par son étendue et surtout par son isolement absolu, par son escarpement au-dessus des vallées adjacentes. C'était là sa véritable force : la géographie avait fixé d'avance, en ce lieu, le centre militaire du pays. Aussi les Gaulois n'avaient-ils rien négligé pour fortifier la principale porte, et sans être, sous aucun point de vue, comparables aux solides ouvrages des Romains, leurs travaux n'en sont pas moins un rare et intéressant spécimen. On devine, dans ces entassements barbares où la matière brute joue un plus grand rôle que l'esprit d'invention, une certaine recherche dans les moyens défensifs, des tentatives intelligentes pour neutraliser les vices d'un système défectueux.

L'importance de l'entrée du Rebours, la plus fréquentée et la plus accessible, la seule même que pussent aborder les chariots sans tripler les attelages (2), nécessitait ces dispositions ; elle était une sorte de confluent par des principales routes. La voie de l'Yonne y rejoignait une des voies de la vallée de l'Arroux (3), et un embran-

(1) Voir les numéros de novembre et décembre 1869.

(2) Deux bœufs pourraient monter une charge de 500 kilos.

(3) Celle du Rebours.

chement très-remarquable par son tracé et sa structure (1) qui, de la vallée de la Ségliise, débouchait obliquement sous le Champlain. La voie du Rebours, contrairement aux autres chemins, se présentait de front. Elle était, à droite et à gauche de la porte, flanquée de grands épaulements, élevés encore aujourd'hui de 5<sup>m</sup>,60 (2), et fermés par un retour à angle droit de la muraille, sur l'intérieur de l'oppidum. Ces deux saillants remplissaient, dans la défense de l'entrée, le même rôle que les tours au moyen âge, et, dans les temps modernes, les bastions, dont ils imitent le terrassement, sans en avoir les parties constitutives, les faces et les flancs (3). Celui de droite est situé à la pointe N.-E. du Champlain; celui de gauche à la pointe N.-O. de la Come-Chaudron. Un intervalle de 49 mètres les sépare. Cette largeur extraordinaire pour l'entrée d'une forteresse laissait supposer sur un point ou sur un autre de l'avenue un rétrécissement. Les tranchées, des deux côtés de la voie, rencontraient un sol meuble partout et de profondes excavations. Les fossés, en effet, suivant le coude du rempart, remontaient avec lui. Cet étranglement de la voie entre deux fossés larges chacun de 6 mètres, et profonds de 3<sup>m</sup>,30, réduisait à 7 mètres de large l'accès de l'oppidum, en facilitant la défense de la porte placée à l'extrémité de ce couloir, entre les épaulements.

Ceux-ci, bien que situés en face l'un de l'autre, étaient d'inégale grandeur. Celui de droite, ou du Champlain, long de 45 mètres, se projetait en avant par une saillie de 20 mètres sur celui de gauche dont la façade parallèle n'en avait que 21 mètres. Cette disposition, en isolant la partie saillante du bastion de droite, profitait tout à la défense du bastion opposé. Aussi avait on, pour contrebalancer cet avantage, élevé en face la tour rectangulaire dont il a été parlé, à gauche de la voie. Elle permettait de venir en aide à ses défenseurs, en plaçant des deux côtés les assaillants sous les traits, en même temps qu'elle défendait la tête du fossé de gauche, auquel elle était adossée.

Cet ensemble étudié qui, dans l'état actuel des reconnaissances, ne paraît avoir existé qu'à la porte du Rebours, un des ouvrages les plus remarquables de fortification gauloise, nous en décrirons successivement les diverses parties.

Les deux fossés de retour n'étaient qu'une dérivation du fossé

(1) Le chemin du Raingard.

(2) Ils sont à huit mètres au-dessus du terrain d'arrivée.

(3) Le terme de bastion est impropre, mais difficile à remplacer.



principal, avec moitié moins de largeur, le long des avenues de la porte; ils se terminaient à ses côtés par un escarpement, qui est accusé aussi nettement aujourd'hui qu'il y a vingt siècles. A partir de 2 mètres au-dessous du gazon, leurs talus sont taillés dans le roc, suivant un profil convenu, malgré les difficultés d'exécution. Du côté du rempart, l'escarpe est presque verticale.

Nous demanderons, comme toujours, la date de la construction à l'archéologie, et surtout aux médailles qui, sur ce point, comme sur tous les autres, ont fourni un abondant contingent. Les incendies, qui ont tout anéanti sur les bastions, donnent au remblai de ces fossés le même caractère qu'au fossé principal, aux angles du rempart. Non-seulement la terre est noire et riche, mais elle est à l'état de cendre; la chute des ouvrages en bois y a formé, comme dans le premier, un humus gras et poisseux dont l'adhérence aux outils fatiguait les travailleurs. Au milieu de ce résidu, des poteries, des fragments de fer et de bronze étaient disséminés. Dans le fossé de droite (côté du Champlain), on rencontrait à 1<sup>m</sup>,50 de profondeur, au-dessous des pierres du rempart écroulées dans la cuvette, un bloc de calcaire destiné à servir de castine dans les forges voisines. Plusieurs pains carrés de 0<sup>m</sup>,20 de long sur 0<sup>m</sup>,09 d'épaisseur, et conformes aux échantillons trouvés intacts dans les ateliers, en avaient déjà été détachés; les dimensions de l'un y étaient marquées encore par un trait de scie, interrompu avant la fin du travail (1).

Cinq médailles gauloises, à 2 et 3 mètres de profondeur dans le fossé, face est, deux à l'angle nord, et trois au pied du rempart, furent trouvées dans la tranchée, avec une pièce romaine, non loin des trois dernières, sur le chemin de ronde. C'était un petit bronze d'Auguste, cité précédemment, bombé d'un côté, concave de l'autre, à la manière gauloise, avec l'aigle au revers. Dans le fossé de gauche (bastion de la Come-Chaudron), deux médailles gauloises accompagnaient une pierre à aiguiser; deux autres, à 1<sup>m</sup>,35 de profondeur, dans le talus, une à 2<sup>m</sup>,45, étaient enfouies avec des ossements brûlés et des dents de cheval. Ces objets, déposés postérieurement à la création du fossé, prouvaient surabondamment son origine gauloise; mais les preuves jaillissaient pour ainsi dire sous chacun des coups de pic avec tous les menus fragments dispersés dans les remblais.

Les épaulements formaient une terrasse horizontale, murillée sur ses deux faces extérieures seulement. Celui du Champlain, dont le mur avait encore 35 trous de poutres, distancés de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,20,

(1) Pl. 16, 24, 25, 29, 29 bis.



et le tiers de ses fiches, était fondé sur le béton à un niveau supérieur de 1 mètre au bastion de gauche. Dans sa façade, de 45 mètres de long à l'est, la première moitié, 20 mètres, était construite de la même manière que le rempart principal, avec blocaille derrière le parement. La seconde, en pierres plus petites, était simplement adossée au remblai. L'angle sud avait été détruit pour faire place à une de ces grandes excavations cinéraires, si communes dans l'oppidum, qu'on serait tenté d'en attribuer la création aux émigrants de chaque famille. Elle était creusée dans le béton, à 1 mètre au-dessous de la base du rempart, large de 1<sup>m</sup>,70 sur 1<sup>m</sup>,40, et renfermait un grand amas de cendres, charbon et ossements, une quantité considérable de débris de poteries (1) usuelles et d'amphores, cinq médailles gauloises, un galet, une petite anse en bronze, etc.

L'épaulement derrière l'angle N.-E. de la muraille formait une grande esplanade au centre de laquelle subsistaient les traces d'une construction en bois, dont il ne restait plus que l'aire, vaste surface de béton bordée à l'est d'un pavé en pierre qui avait peut-être servi de base à une poutre de fondation. On rencontrait aussi au nord, à une profondeur de deux mètres, une espèce de fosse creusée dans le remblai et pleine de gros blocs, entassés comme moyen d'assainissement ou de consolidation. Une tranchée pratiquée à la lisière méridionale du béton révéla, à 1<sup>m</sup>,45 de profondeur sur le massif, l'empreinte de deux poutres croisées, de 0<sup>m</sup>,45 d'équarrissage sur

(1) Parmi ces poteries, il en existait deux de grande dimension, 0<sup>m</sup>,45 de diamètre, dont la forme se conserva à l'époque romaine, modifiée légèrement. C'étaient deux jarres larges et peu profondes, à fond plat, en terre épaisse et rougeâtre. Sur la partie inférieure de la panse règnent de gros cercles saillants modelés à l'ébauchoir. La différence consiste dans la saillie des lèvres du vase, qui, invariablement, sont larges et convexes dans les vases romains, et qui se composent, dans ceux du Beuvray, d'une plate-bande légèrement concave entre deux moulures minces, rondes et saillantes, d'un effet bien plus artistique, et qui rappellent la coupe conique des goulots d'amphore de Bibracte. Les autres pièces consistaient en un tour rougeâtre micacé et comme enduit de poudre d'or, un grand fragment en terre noire orné d'une bordure de grains de blé en creux, et ayant conservé l'empreinte d'un tissu appliqué sur la terre molle; quatre fragments d'un petit vase en terre mince et fine, coloré d'un jaune luisant; un fragment d'enduit de muraille, le goulot d'un grand vase à vernis rugueux gris-vert à deux anses, un fragment jaunâtre à larges bandes noires, des fonds et tessons de vases gaulois de toute nature, un pied d'écuelle d'une forme barbare, ornée de raies verticales; assiettes, écuelles, 115 fragments, auxquels il faut ajouter un culot de scorie de fer, une énorme douille creuse en fer de sept centimètres de diamètre, garnie encore de bois; divers objets en fer oxydés, dont trois boucles rondes, une avec ardillon; clous, dont l'un entouré de bois.

plusieurs mètres de longueur. C'était, selon toute apparence, un angle de la construction, à huit mètres de la face orientale du bastion et à trente de la face septentrionale. L'édifice aurait eu à l'est, d'après les indications de l'aire, vingt mètres de façade avec un largear moindre de l'est à l'ouest, autant qu'il était permis d'en juger par suite de l'altération du béton. Sa position derrière l'angle du saillant, au milieu d'un terrassement qui dominait l'entrée de l'oppidum, est évidemment celle de l'une de ces tours de bois dont César parle au siège d'Avaricum, que les Gaulois élevaient sur leurs remparts, à de grandes hauteurs. Les charpentes incendiées avaient laissé sur le sol une couche de cendre, de charbon et de restes de pisé de 1<sup>m</sup>,55 d'épaisseur, recouverte par l'alluvion. Cet amas de substances fertilisantes a donné à ce petit coin de terre une telle richesse que chaque année la récolte y est exceptionnelle sans apport d'aucun autre amendement (1). L'esplanade occupée par la tour était limitée au sud et à l'ouest en dedans de la place par un fossé de cinq mètres de large et de 3<sup>m</sup>,50 de profondeur, dont deux au-dessous du béton, avec un fond de cuve large de 0<sup>m</sup>,70. Son inutilité comme défense ne permet de lui attribuer d'autre destination que de recueillir les eaux des pentes supérieures et de préserver la construction de leurs dégâts. Il était, ainsi que les parties voisines du fossé extérieur, entièrement comblé par les cendres et le charbon du vaste incendie qui avait dévoré les ouvrages.

Dans cette couche de ruines où la céramique et le métal respectés par le feu tenaient lieu d'histoire, on recueillit en premier lieu cinq médailles gauloises, un fragment de silex, un de bracelet en verre bleu à raies jaunes, une fibule en bronze d'une ornementation délicate, un disque percé, de 0<sup>m</sup>,04 de diamètre, en schiste noir et poli, et accompagné de trois autres médailles gauloises aux légendes de PIXTILOS CALETEDV et TOGIRIX. Enfin, au fond du fossé, un levier en fer, pointu des deux bouts, de 0<sup>m</sup>,60 de long sur 0<sup>m</sup>,03 de côté et très bien conservé. Deux excavations funéraires, dont la première ne contenait que des cendres, étaient creusées à l'est, au bord du béton, et ajoutèrent aux premières trouvailles quelques objets, tels que : un fond d'amphore, renfermant des cendres et charbons, une grosse fibule en fer, une boule de verre rubané, brisée, un goulot d'amphore estampillé, le fond d'un petit vase noir à pied, contenant deux os et un reste de fibule en bronze oxydé, un frag-

(1) Des tiges d'avoine de sept pieds de haut, recueillies sur ce point, dont les alentours ne produisent que des genêts, ont figuré à l'Exposition.

ment de bracelet en verre, des dents de cheval, une verroterie blanche imitant la porcelaine, deux médailles gauloises collées ensemble, un tronçon de lame, un long style en fer, des débris d'écuelles en terre fine ornementées, et ceux d'un grand vase avec une bordure au trait, imitant une couronne de laurier.

La découverte la plus remarquable fut celle d'une ligne de treize amphores cinéraires, à un mètre seulement au-dessous du sol actuel. Elles coupaient du nord au sud le fossé cité plus haut, couchées à la file, dans une même tranchée, et presque toutes percées aux deux bouts, de manière à s'encastrent les unes dans les autres par leurs extrémités. Deux de ces amphores étaient opposées par leurs fonds, six entières, moins les anses et les goulots qui font toujours défaut, les autres à peu près écrasées, mais bien en place. Cette disposition étrange aurait pu faire supposer un essai d'assainissement, si un pareil mode de drainage eût été admissible; mais les amphores étaient couchées au-dessus du béton, renfermant des cendres, des charbons, des ossements, des débris de fer comme les autres vases cinéraires de Bibracte. Leur agglomération ne s'explique que par une sépulture commune, de famille ou de morts rapprochés durant leur vie par des liens de parenté, de clan ou de métier. C'était la seconde fois qu'on observait cette singulière pratique au Beuvray. Une série semblable d'amphores cinéraires, dont l'une contenait un anneau, fut trouvée, il y a trente ans (1), près du couvent, la pointe de chacune fermant le goulot de la suivante. Celles du bastion du Champlain s'arrêtaient au nord, à dix mètres du rempart, contre le massif de grosses pierres, mentionné plus haut.

Une pareille accumulation de débris sur l'aire bétonnée démontre son occupation permanente. Aussi y trouva-t-on encore quatre médailles gauloises, une charmante fibule en argent, semblable à une autre fibule de même métal trouvée en 1867 dans la maison n° 29 du Champlain, deux débris de petits bracelets en bronze, un anneau de fer, des poteries, des clous, des os, de nombreuses ferrures, des pierres à aiguiser, des scories, des terres réfractaires, des clayons, toutes les traces d'un fort et d'un atelier détruits. Le travail de remblai opéré depuis a donné huit autres médailles gauloises et une consulaire en argent (22 gauloises en total).

L'autre bastion, celui de la Come-Chaudron, à gauche de la porte, est formé par l'accumulation du déblai des fossés à l'entrée de l'opidum.

(1) Par MM. de Rivière, alors propriétaires du lieu.

La position de ce monticule artificiel sur un point culminant augmente ses proportions à l'œil, bien qu'il n'ait que cinq à six mètres, hauteur probable de la muraille elle-même, comme à Gergovie et à Mursceint. Il se détache en relief sur toutes ses faces, au lieu de se fondre dans les terres voisines, comme celui du Champlain. La pente, ascendante au Champlain et déclive à la Come-Chaudron, ne permettait d'égaliser le niveau des deux tertres qu'en déblayant le sol de l'un, en remblayant celui de l'autre, et en surchargeant le côté le plus incliné. Pour maintenir ce remblai un nouveau travail fut nécessaire; toute la face orientale du terrassement fut palissadée en bois. On retrouve en effet à 1<sup>m</sup>,30 de profondeur les empreintes de poutres couchées à plat en fondation sur le béton, et assujetties par des traverses et des jambes de force. Des poutres de 0<sup>m</sup>,33 de diamètre étaient piquées dans l'aire de chaque côté de la pièce à plat, à 1<sup>m</sup>,50 d'intervalle, pour maintenir la cloison verticale contre la poussée; le dernier piquet était planté à trois mètres du parement du rempart, dans une couche continue de béton recouverte de charbon et de scories, où fut recueillie une médaille gauloise.

Ce monceau de terrain rapporté offrait une base peu sûre à la tour en bois qui le surmontait. Pour obvier à cet inconvénient les poutres du rempart avaient été exceptionnellement allongées et engagées sous la construction en guise de supports.

Elles mesuraient sept mètres dès le second grillage, et douze à la partie supérieure du rempart, où régnait sur 0<sup>m</sup>,60 de large une bordure pavée de gros moellon, qui avait sans doute servi de base à des bois de fondations. Les dimensions de la tour de la Come-Chaudron, en prenant pour point de départ l'angle formé par les pièces de bois enfouies, paraissent les mêmes qu'au Champlain. La distance au parement ouest de la muraille est également de trente mètres, et de quinze à dix-huit seulement au nord, où elle est plus difficile à déterminer.

Elle était, comme elle, de forme rectangulaire, avec cette différence que la plus longue façade au Champlain regardait l'est, et celle de la Come-Chaudron le nord, en travers de la première.

L'une protégeait le mur de retour et le couloir qui conduisait à la porte, l'autre le mur extérieur. Les traces d'incendie, les débris, les aires calcinées étaient les mêmes; les deux fossés adjacents, comblés pareillement de cendres et de charbons.

De nombreuses médailles gauloises, des creux funéraires, tout rappelait la même race, les mêmes usages, la même ruine dans ces ou



vrages dont la construction et l'aspect devaient être identiques, comme leur situation et leur destination.

Il n'est pas jusqu'à la grande excavation funéraire de l'angle S.-E. de l'épaulement du Champlain, qu'on ne trouve répétée dans celui de la Come-Chaudron à la limite orientale de sa terrasse. L'identité de l'exposition, la nature des objets enfouis semblent donner à ces dépôts cinéraires un caractère presque réglementaire, et feraient supposer qu'il ne s'agit pas seulement de quelque sépulture domestique peu admissible en pareil lieu, mais d'un dépôt commun affecté soit aux défenseurs de la porte, soit aux ouvriers des ateliers.

Celle du bastion, recouverte seulement de 0<sup>m</sup>,50 par la terre végétale, avait deux mètres de diamètre sur 0<sup>m</sup>,80 de profondeur, et appartenait ainsi aux derniers mouvements de terrain opérés dans la fortification (1).

Elle était à moitié remplie d'une couche de charbon, de cendres, d'ossements brûlés, de dents de cheval, de tessons au nombre de trois cents. Quelques objets en métal, un vase peint en terre fine, orné au col et à sa partie inférieure d'un large bande rouge sur fond blanc, divers fragments de vases usuels dont cent quarante d'un grand dolium raccommodé avec du plomb fondu, deux coupes presque entières, un grand couperet de fer avec manche garni encore de ses rivets, un vase noir en terre fine, un fragment de meule en granit gris, un silex brisé et plusieurs médailles gauloises étaient enfouis sur le sable qui tapissait le fond de l'excavation, une des dernières peut-être qui furent creusées à Bibracte.

La superficie correspondait en effet au lit qui anéantit l'oppidum et l'incendie sur les charbons mêmes, à la jonction du terrain végétal, une médaille gauloise de GERMANUS, fils d'Indutill, et une moitié de moyen bronze colonial, en fixaient la date au dernier quart de siècle avant l'ère chrétienne.

## IV

### ARSENAL.

Les scories, les terres réfractaires, les culots de fer et les charbons trouvés dans la tour extérieure, comme à celle du Champlain, prou-

(1) Elle était distante de 8<sup>m</sup>,10 de l'angle sud du rempart, et de 29<sup>m</sup>,85 du parement nord.

vent que les parties basses des forts étaient consacrées à la métallurgie. Il en était de même dans tout le quartier du Champlain, habité en partie par des fondeurs et des forgerons, dont les échoppes bordaient la droite de la voie du Rebours; mais toutes ces maisonnettes dispersées, d'étendue et de formes diverses, appartenaient exclusivement à l'industrie individuelle. Aucun rapport de situation, aucune communication entre elles n'indique un lien, une dépendance; chaque habitant, retranché dans son isolement, s'y livrait au travail de sa profession en attente du passant et de l'emporium.

Les ateliers situés derrière le saillant de la *Come-Chaudron*, à gauche de la voie, présentaient un tout autre aspect. A la vue d'une vaste surface couverte de hangars, de maisons, de fourneaux, de fours, de forges, tous attenants les uns aux autres, réunissant, dans un ensemble complet, les détails de la plus grande industrie gauloise dont nous ayons trouvé la trace, on se sent en présence d'un fait nouveau et d'un établissement hors de proportion avec tous ceux que les fouilles avaient révélés jusqu'alors. Une pareille usine, adossée au rempart, attenante aux fortifications de la porte et faisant peut-être elle-même partie de cette défense, ne pouvait être une exploitation individuelle. Aussi n'hésitons-nous pas à y reconnaître l'arsenal de Bibracte. La suite de cette étude justifiera ce nom.

L'installation n'occupe pas moins de 100 mètres du nord au sud, jusqu'au point où se sont arrêtées les fouilles. Elle repose partout sur une couche énorme de béton en terre et cailloux battus, dont l'épaisseur dépasse souvent 4 mètres et dont le niveau varie avec la pente de la vallée et la situation des constructions. Quelques maisons en pierre, enfouies comme celles du Champlain, tracent sur le sol, de distance à autre, d'étroits carrés; mais le principal intérêt de cette agglomération réside moins dans ses ouvrages en maçonnerie que dans les espèces de halles qui les entouraient.

Certains ateliers étaient bâtis entièrement en bois; leurs supports verticaux semblaient une colonnade, mais l'irrégularité de ces alignements et celle de la dimension des bois portaient un signe de barbarie encore plus accusé que dans les maçonneries.

La reconnaissance des constructions en bois est des plus simples. Comme elles sont toutes situées sur l'épais béton dont nous avons parlé, et que les poutres verticales, qui supportaient la toiture, prenaient pied dans ce béton, il suffit de promener sur la surface un bâton aiguisé, pour rencontrer les vides laissés par les piliers. La plupart de ces creux avaient été du reste pavés en moellon, et leurs parois garnies d'un cercle de pierres pour assujettir les pièces.



Celles-ci ont été partout incendiées, et le charbon, à peine délité, est conservé souvent dans l'excavation, où la direction verticale des fibres donne l'ancienne position du bois. La nature des matériaux de construction et de l'industrie qu'ils abritaient est caractérisée au surplus par les restes de toute nature qui encombrant l'étendue entière du béton. Il est recouvert uniformément d'une couche considérable de charbon, qui varie de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur, entremêlée dans une forte proportion de scories et de débris métallurgiques, de tessons vitrifiés, de ferrures, de clous, d'ustensiles, de tout ce qui rappelle l'industrie du fer et la construction en bois. Là, en effet, on fondait le minerai, on façonnait le fer et le bronze, on fabriquait les creusets, et, selon toute probabilité, on battait monnaie.

La division du travail est facile à constater dans les divers ateliers. La fonderie forme un compartiment isolé avec quatre fours à minerai, et un cinquième affecté au dessèchement des terres réfractaires; plus loin, une longue galerie de 47 mètres réunissait les forgerons. Des fonderies isolées sont dispersées au travers de dépôts funéraires dont la trace existe partout; l'industrie et les mœurs des Gaulois se révèlent dans des détails jusqu'alors inconnus. Nous nous bornerons à les énumérer sans commentaires, en laissant le tableau se dégager des faits.

Les ateliers commençaient au saillant même de la Come-Chaudron, en arrière du rempart.

De vastes constructions en bois étaient adossées à la face méridionale du terrassement, et s'étendaient jusqu'à l'éperon en pierre de taille qui terminait le mur de retour au sud. Une couche uniforme de charbon de 0<sup>m</sup>,27 d'épaisseur, dans laquelle une série de longues fiches de fer étaient placées à 1<sup>m</sup>,40 d'intervalle les unes des autres, marque, au niveau de la voie, l'emplacement qu'elles ont occupé. La dernière fiche, à l'ouest, était entre deux grosses pierres qui avaient consolidé une pièce de bois. En ouvrant du nord au sud une tranchée transversale, cinq autres fiches de charpente furent ramassées de même dans le charbon, avec un lien de fer de deux poutres entaillées, traversé par trois rivets. Partout la présence des clous et des crosses rappelle les toitures écroulées dans l'incendie dont le lit est enfoui aujourd'hui à 1 mètre au-dessous du sol, et dont la date est marquée approximativement par la découverte de trois médailles gauloises et de deux bronzes de la colonne de Vienne, ramassés sur le béton. Des destructions plus anciennes avaient précédé cette ruine où les couches de charbon descendent parfois jusqu'à 2<sup>m</sup>,70 de profondeur; le lit de béton créé à la surface forme la der-

nière couche historique de Bibracte; il ressemble à celui de la tour du Champlain, mais sa composition comme son étendue diffèrent sensiblement. Sa solidité est due à un mélange de scories de fer avec les cailloux et la terre glaise, qui lui a donné une cohésion égale parfois à celle de la chaux.

Les hangars dont il vient d'être question n'étaient qu'un accessoire de ce vaste établissement. Son caractère ne se dessine qu'à la fonderie dont dépendaient tous les ateliers découverts à gauche de la voie du Rebours, et qui reposait sur un massif de béton à scories d'une épaisseur variant de 0<sup>m</sup>,80 à 2 mètres, suivant les nécessités du lieu et la pente du terrain. Le mélange ferrugineux avait acquis par place une telle adhérence, que des graviers de rivière, noyés dans la pâte, étaient usés par la foulée à moitié de leur épaisseur, sans s'être détachés. Ce premier stratum n'avait pas moins de 37<sup>m</sup>,50 de l'est à l'ouest, et de 25 mètres du nord au sud. Comme il était affecté à la fonte du minerai de fer, son appropriation avait nécessité des travaux préparatoires dont les plus remarquables étaient des conduites d'eau, une des plus curieuses innovations des constructeurs de Bibracte. L'application de procédés vulgaires, il est vrai, y révèle une industrie plus intelligente, dont le mérite frappe en raison même de la faiblesse des moyens d'exécution.

Nous étudierons ultérieurement l'explication de ces travaux, nous bornant en ce moment à constater, pour un établissement de cette importance, la nécessité d'une quantité d'eau aussi indispensable à certaines opérations qu'inutile après leur achèvement. Les Gaulois avaient cherché à se la procurer et à s'en débarrasser à volonté.

Entre les deux pentes du bastion et de la vallée, ils avaient donné au béton des forges une épaisseur de 2 mètres, en noyant dans ce massif quatre petits conduits dont on reconnut d'abord la trace à un étroit lit de sable dans lequel étaient égarées quelques frettes de fer de grandeurs très-diverses.

La découverte de ces frettes révélait ainsi un procédé gaulois, pour la conduite des eaux, d'autant plus curieux qu'il est encore usité dans le Morvan. Les frettes en fer mince réunissaient par leur extrémité deux tubes de bois aboutés, dont l'introduction, facilitée par un léger évasement du fer, s'opérait à coups de marteau. La différence de dimension des conduits résulte du diamètre des frettes, dont les unes ont 0<sup>m</sup>,15, tandis que les autres, les plus nombreuses, ont seulement 0<sup>m</sup>,10 et même 0<sup>m</sup>,06, ne livrant passage qu'à un filet d'eau. Ce mode, si simple, est le seul qui permette l'étanchement

du bois; aussi n'a-t-il pas varié depuis deux mille ans. Le rondin, évidé à l'aide d'une longue tarière, était, selon sa longueur, attaqué à une seule ou à ses deux extrémités, de manière à faire rejoindre les forages.

Le principal conduit partant des constructions était en bois et affecté à l'égouttage, d'après sa profondeur au-dessous des autres, 1<sup>m</sup>,60 dans le béton. Le bois avait pourri à la longue dans son enveloppe de terre glaise et de cailloux, mais le tassement opéré autour de ses parois laissait subsister le vide; les coupures pratiquées en travers ont permis de retirer les frettes adhérentes encore à des parcelles de bois. A 0<sup>m</sup>,60 au-dessus, dans la même masse de béton, trois autres conduits suivaient, sur un même plan, la direction du premier de l'ouest à l'est, séparés de 1<sup>m</sup>,45 et 1<sup>m</sup>,35 du premier au dernier.

Celui du milieu, en entier, et celui du sud pour une petite partie, étaient construits en moellon sans chaux avec couvertes plates, ajustées si solidement qu'aucune pierre n'avait perdu son aplomb et que l'eau y coulerait encore aujourd'hui. Cette enveloppe de pierre n'était néanmoins qu'un préservatif contre l'écrasement du tube en bois qu'elle renfermait et dont on découvrit une grande frette de 0<sup>m</sup>,15 de diamètre. L'aqueduc de gauche communiquait aux forges, passait au bord même d'un four à minerai, où son eau aurait pu, à l'aide d'un barrage, servir au rafraîchissement des outils; celui de droite, plus petit, n'était qu'un long boyau dans le béton où l'on retrouve ses frettes de 0<sup>m</sup>,09 de diamètre.

Nous constatons simplement la multiplicité, sinon la destination de ces petits conduits. Ce qui est certain, c'est qu'ils aboutissaient au principal compartiment des forges où l'un d'eux suit le contrefort du nord. Ils descendent à l'est dans la direction du rempart, à 6 mètres duquel on perd la trace du plus grand sur une couche de sable fin déposée par l'eau. Des couches semblables, produites sans doute par quelque rupture, ont été observées aussi au-dessous de l'aqueduc maçonné.

Tous les objets trouvés dans les aqueducs, ou auprès, étaient gaulois et antérieurs à l'incendie général; une poutre avec une grosse fiche de fer obstruait l'orifice du second; c'est à ses débris et à l'intensité du feu qui a pu atteindre les tubes de bois, qu'est due en partie la présence, dans les conduits, de matières carbonisées. Ces substances, toutefois, se présentant sous forme de pâte, il ne serait pas impossible que, dans les lavages de l'atelier, la poussière des charbons eût contribué à ce dépôt mélangé de menus débris

de fer et de clous, qu'on remarque dans l'égout inférieur. Deux médailles gauloises ont été trouvées au niveau de ce dernier, avec un galet transparent comme l'agate, et deux frettes de fer.

Sur tous les autres points les découvertes d'objets étaient de même époque ou de même nature : dans la couche qui sépare les deux conduits superposés, une hache de pierre sous l'orifice même du second, avec une médaille gauloise ; un peson troué en terre cuite sur la couverture. A droite du premier, une médaille gauloise avec un poinçon de fer, un clou de bronze, une clef de même métal, un petit fond de vase et une autre médaille. A l'orifice de l'aqueduc supérieur en pierre, une médaille gauloise, un moyen bronze colonial, un débris de miroir, et au-dessous un fond d'amphore avec ossements et deux médailles gauloises ; à sa décharge, un autre fragment de vase cinéraire, une fibule brisée, deux galets blancs, deux médailles gauloises, une dent de cheval ; dans le conduit même, un anneau de bronze et un tenon en fer. Une petite excavation, pratiquée dans le béton entre le second et le troisième aqueduc, renfermait des os, une pièce consulaire et la moitié d'un moyen bronze colonial ; sur le terrain environnant et au même niveau, d'autres objets et d'autres médailles gauloises ont été recueillis, avec deux pièces coloniales qui nous conduisent à une époque voisine de Jésus-Christ.

La fonderie présente dans son ensemble, ainsi que la construction *extra-muros*, un plan rectangulaire divisé en plusieurs pièces murailles et adossées à un compartiment en bois. Les trois compartiments murillés, à 2<sup>m</sup>,50 de profondeur, ont de façade 9 mètres à l'ouest sur la voie, un peu en arrière de la porte de l'oppidum, et 16 mètres au nord, parallèlement au rempart. L'enfouissement, le diamètre des bois, la similitude avec la tour extérieure font supposer par analogie une double destination, militaire en même temps qu'industrielle, une communication avec le bastion de la Come-Chaudron et l'existence d'un étage au moins, qui explique seule les conditions de la construction. Il serait difficile autrement de comprendre une profusion de matériaux sans motif, des supports énormes pour un rez-de-chaussée creusé sous terre, et pour une toiture appuyée sur le sol un entassement de trois couches carbonisées sans exemple sur aucun autre point. La cloison du nord, toute construite en bois, comportait huit trous de poutres, dont six en alignement et deux en contreforts, creusés à arêtes vives dans le béton, à 0<sup>m</sup>,50 et à 0<sup>m</sup>,60 de profondeur. Les pièces de bois avaient de 0<sup>m</sup>,50 à 0<sup>m</sup>,70 de diamètre, dimension énorme que justifie seule une charge analogue.

Une autre observation corrobore la première. Nonobstant le



cube exagéré des supports, nonobstant deux jambes de force plus grosses elles-mêmes que les piliers (0<sup>m</sup>,70 de diamètre) à l'angle N.-E., nonobstant la profondeur de ses bases et l'appui des terres voisines, l'édifice avait fléchi suffisamment pour nécessiter entre les poutres l'établissement d'un contrefort en pierres de 3<sup>m</sup>,50 de long, sur 0<sup>m</sup>,85 de large à sa base, et de 0<sup>m</sup>,35 en amortissement; cette déviation ne pouvait avoir d'autre cause que l'élévation. Les ferrures de ces charpentes n'étaient pas seulement des crosses comme celles du rempart, mais des boulons de 0<sup>m</sup>,04 de diamètre à la tige et de 0<sup>m</sup>,06 en tête, dont les spécimens ont été retrouvés à 2 mètres de profondeur. Des poutres mesurant encore 0<sup>m</sup>,40 d'équarrissage étaient tombées de leur long, carbonisées, mais à peine délitées (1), et une couche d'incendie d'un mètre d'épaisseur, recouvrant toute cette ruine où la pierre et la terre étaient calcinées, permettait d'apprécier l'énorme cube de bois engouffré dans ce foyer de destruction.

L'établissement entier avait dû être primitivement en bois; une poutre à l'angle S.-E., compartiment du midi, correspond avec une poutre du mur N., élevé sur une forge plus ancienne.

Les murs actuels sont de simples parements employés comme moyen d'assainissement ou de soutènement des terres, mais non comme supports de la construction elle-même, à laquelle ils ont été ajoutés en même temps que le contrefort de la face nord. Cette restauration est d'autant moins douteuse qu'une couche de charbon existe sous le contrefort et que les maçonneries, bâties avec d'anciens matériaux, renferment des pointes d'amphores, des débris de meules et même de pierres taillées du rempart. Mais ce qui caractérise surtout le remaniement, c'est que les parements des murs ne sont pas même de niveau et ne reposent pas sur le sol. Assis sur une base inégale de béton, large de 0<sup>m</sup>,80 à 1 mètre, qui déborde de 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,65, ils sont pour ainsi dire suspendus au-dessus du carrelage. Les deux murs de refend sont détachés des grosses maçonneries; l'un d'eux traverse un ancien four à minerai dont il a empêché la complète exploration. Il existait donc sur ce point un établissement métallurgique antérieur à la construction en pierres qui modifia les appropriations intérieures et utilisa une partie des travaux primitifs. Ces

(1) On trouva au déblai une poutre mesurant encore 1<sup>m</sup>,60, une autre 3<sup>m</sup>,60; une longue poutre de la longueur de la pièce, de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre. La couche de charbon, sur le béton, était de 0<sup>m</sup>,60, et celle des substances entremêlées au bois brûlé dépassait 1 mètre.



modifications sont d'autant plus certaines que l'atelier fonctionnait encore au commencement du règne d'Auguste, après la pacification de la Gaule, comme le prouvent les pièces coloniales de cette époque trouvées dans ses ruines.

Les trois compartiments contigus à la voie étaient très-irréguliers et de dimensions très-restreintes. Celui du sud n'avait en largeur que 1<sup>m</sup>,39, le second 2<sup>m</sup>,50, le troisième 3<sup>m</sup>,37 sur 5<sup>m</sup>,75 de long, déduction faite des épaisseurs de murs (0<sup>m</sup>,55 pour chacun). Une pareille exigüité exclut toute idée d'habitation; mais l'impossibilité matérielle de séjourner dans le premier compartiment est démontrée quand on voit que la largeur de 1<sup>m</sup>,39 était réduite jusqu'à 0<sup>m</sup>,59 sur moitié de la longueur de la pièce par des contreforts intérieurs. Le contrefort du sud, haut de 1<sup>m</sup>,40, était revêtu en grande partie de pierre de taille (1), dont les blocs obstruaient l'aire; celui du nord, haut seulement de 0<sup>m</sup>,70, était en simple moellon. Cette disposition singulière, ces moyens de soutènement et d'étanchement dans une fosse profonde de près de 3 mètres, l'humidité constante qui avait pénétré les bases, joints à la présence d'un terrain sablonneux sur le béton, indiquaient dans ce compartiment et dans le suivant le séjour de l'eau; l'aire de celui-ci, recouverte d'une couche de sable lavé de 0<sup>m</sup>,45 d'épaisseur, était entourée, comme un bassin, de parois en béton, hautes de 0<sup>m</sup>,60 et larges de 0<sup>m</sup>,80, sur lesquelles on assit plus tard les murs de refend. Les réservoirs recueillaient-ils l'eau pluviale ou étaient-ils alimentés par celle des bassins placés plus haut sur les pentes? Nous examinerons ultérieurement cette question; mais la présence sur le même point des quatre petits aqueducs, dont l'un longe entièrement le mur à l'intérieur de l'édifice, oblige dès lors à leur reconnaître une connexion avec lui.

BULLIOT.

(1) Granit de la Roche-Mouron, près Étang.

(La suite prochainement.)

---

# LE TROPHÉE DE LA TURBIE

---

Nous avons donné à nos lecteurs, dans le numéro du mois d'octobre, avec les fragments d'inscription qui nous restent du monument de la Turbie, une note fort ingénieuse de M. Cerquand, dans laquelle notre collaborateur cherche à démontrer que l'inscription se composait de lignes verticales formées par la superposition des noms de peuples cités par Pline, gravés un à un, les uns au-dessous des autres, sur de larges piliers, dont les pierres déposées au Musée de Saint-Germain peuvent servir à déterminer les dimensions. Ce sont là de précieux éléments pour l'étude de la restitution du monument primitif.

Nous communiquons aujourd'hui au public (voir pl. I) la gravure du fragment de trophée (I) retiré des décombres du monument avec les fragments d'inscriptions, et que l'on avait pris d'abord pour un débris de la statue d'Auguste, mais qui, examiné de plus près, ne peut plus prétendre à cet honneur. Tout ceux qui jetteront les yeux sur notre gravure y reconnaîtront de suite un de ces nombreux trophées monumentaux destinés à étaler aux yeux, soit les dépouilles des vaincus, soit les insignes du vainqueur, et nous ne pouvons être étonnés de trouver un pareil fragment à la Turbie, puisque le monument lui-même portait le nom de Trophæum. *Non alienum videtur hoc loco subjicere inscriptionem e Trophæo Alpium*, nous dit Pline en parlant du monument qui nous occupe. (Pline, liv. III, c. xxiv.)

Où était placé ce trophée sur le monument de la Turbie? Y en avait-il un ou plusieurs? Ce sont là des questions que les architectes auront à résoudre un jour. Nous nous contentons de livrer à leurs méditations ce nouveau document, qui nous a paru assez important pour être reproduit immédiatement et sans que nous attendions pour cela un travail d'ensemble qui demanderait de longues recherches.

(Note de la direction.)

(1) Ce fragment de trophée, après avoir servi d'auge au moyen âge, était, depuis longtemps, placé sans que rien le préservât, à la porte de l'église de la Turbie. Il est aujourd'hui, comme nous l'avons dit, déposé au musée de Saint-Germain.

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

---

Les élections de correspondants pour remplir les places vacantes viennent d'avoir lieu. Il y avait à nommer deux correspondants étrangers et un regnicole. Ont été élus : 1° M. Pott, à Halle; 2° M. Ernest Curtius, à Berlin; 3° M. Mantellier, à Orléans.

TRAVAUX. M. Loiseleur communique un mémoire sur la doctrine secrète des Templiers.

M. Jourdain continue la seconde lecture de son mémoire sur les *Commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

M. Egger fait part à l'Académie de deux découvertes faites à Athènes par M. Koumanoudis.

Le savant académicien s'exprime en ces termes :

« Dans la séance du 28 février 1868 j'ai eu l'honneur de transmettre à l'Académie la communication qui m'était adressée d'Athènes par M. Koumanoudis d'une inscription fort courte mais fort intéressante, récemment découverte sous la mer, au Pirée, dans la partie la plus orientale du port : c'est la marque officielle du monillage des bateliers qui desseryaient sans doute les deux quais opposés du Pirée. On vient d'en trouver une toute semblable, sauf l'ordre des lettres et les dimensions de la pierre, à la pointe nord-ouest du bassin. Elle m'est également communiquée par M. Koumanoudis qui atteste que, comme la précédente, elle est écrite en caractères antérieurs à l'archontat d'Euclide, et qui la transcrit ainsi en caractères courants : Περθμείων ζρημου ὄρος, c'est-à-dire *borne du mouillage des transports* (s. e. d'une rive à l'autre). Il est curieux, dit M. Koumanoudis, qu'il y ait eu une telle borne non-seulement au levant, mais à l'ouest du port, à moins que l'on ne suppose que la stèle a été transportée de plus loin dans la partie d'où on l'a retirée de dessous l'eau, il y a quelques semaines, avec des fragments de tombeau et avec deux statues, dont l'une paraît être une figure de Néron. Mais le fait, loin d'être *curieux*, n'est-il pas tout naturel? Tout transport par eau suppose deux rives, deux mouillages, et par conséquent la seconde stèle que l'on vient de retrouver correspondait à la première. Elle complète la trouvaille de 1868 et elle n'en a par là même que plus d'intérêt.

Une autre découverte assez importante vient d'être faite à l'acropole par le même savant, sur l'indication de deux voyageurs prussiens. Au nord et à environ neuf mètres du Parthénon, entre la septième et la huitième colonne du péristyle, en allant de l'ouest à l'est, on lit sur le rocher quatre lignes verticales écrites en caractères des temps romains et formant le texte que voici : Γῆς καρποφόρου κατὰ μαιντείαν (*sic pro μαντείαν*), c'est-à-dire *autel ou statue de la Terre nourricière, d'après un oracle*. Or, tout près et au-dessous de la quatrième ligne, la surface horizontale du rocher est taillée pour recevoir la base quadrangulaire d'un autel ou d'une statue. Cela rappelle naturellement le témoignage de Pausanias (Attica XXIV, 3) qui avait vu dans cette direction même une statue de *Gea implorant Jupiter pour qu'il lui envoyât de la pluie*. On a donc sans doute retrouvé la place de ce monument. Il reste à savoir si le monument lui-même n'existe pas quelque part, complet ou mutilé, dans quelque-une des riches collections que renferme Athènes. M. Koumanoudis termine son article sur ce sujet par quelques lignes fort discrètes mais qui laissent voir qu'il n'est pas sans espoir de répondre à une question si séduisante pour la curiosité des antiquaires.

A. B.

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

Nous avons annoncé que le Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, qui a eu lieu en 1869 en Danemark, tiendrait sa cinquième session, 1870, à Bologne (Italie), sous le patronage du prince Humbert. Le président désigné est M. le comte Gozzadini, sénateur, et le secrétaire du comité d'organisation M. le professeur G. Capellini. Nous pouvons ajouter que d'après un décret du roi Victor-Emmanuel, une exposition italienne d'anthropologie, d'art et d'industrie des temps préhistoriques doit coïncider avec la réunion du Congrès.

— M. Dmitry Sontzoff, président de la Société des amis de la nature de Moscou, nous adresse quelques observations à propos du compte rendu sommaire du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques publié par la *Revue* en octobre 1869, p. 287.

Suivant lui, si l'on admet l'idée généralement reçue que l'humanité a eu son berceau en Asie, il est bien plus naturel de faire arriver l'homme de l'époque de la pierre dans l'Europe occidentale par une migration à travers le vaste espace de terre qui sépare la mer Glaciale de la mer Noire, que de le faire venir par mer. Si les objets en pierre de la Russie diffèrent un peu de ceux de l'occident de l'Europe et de la Scandinavie, c'est le résultat de simples influences locales. Ces différences du reste sont moindres que celles qui existent entre les instruments de pierre de la Scandinavie et ceux du sud de l'Europe. Quant aux cavernes funéraires et aux dolmens, s'ils existent peu en Russie, c'est tout bonnement parce que dans les plaines, les steppes et les forêts de ce pays les grottes naturelles manquent et les grands matériaux font défaut.

Quant aux débris de l'âge des métaux, M. Sontzoff constate que si, dans les sépultures scythes du sud de la Russie, il y a des objets en bronze, en or et en argent, avec influence grecque, il existe aussi, dans les mêmes contrées, d'autres objets se rapportant à la véritable époque du bronze.

— Les numéros de septembre et d'octobre des *Matériaux pour l'histoire de l'homme* contiennent les articles suivants :

*Septembre.* — Le volume des procès-verbaux du congrès de Norwich ;



A. MORLOT, les Métaux employés dans l'âge du bronze, 389. — R. A. COLE, Cromlechs de l'Inde méridionale, 396. — ARCELIN, l'Industrie primitive en Egypte, 399. — A. BASTIAN, le Culte de la pierre dans l'ethnographie, 407. — J. J. A. VORSÆE, De quelques antiquités norvégiennes, 445. — DE FERRY, les Fabriques de Charbonnières, 425. — H. MORLOT, Epoque de la pierre et du bronze à Guillon, 435. — DON PIOLIN, Observation sur une pierre celtique.

Octobre. — CIZALIS DE FONDOUCE, Compte rendu du congrès d'anthropologie de Copenhague, 437. — HODDER M. WESTROPP, les Cromlechs et les monuments mégalithiques, 444. — A. LANE FOX, Remarques sur le même sujet, 445. — D<sup>r</sup> BOURJOT, Grotte du grand rocher de Guyotville (Alger), 448. — ARTHUR RHONÉ, Observations sur quelques outils et parures (avec 4 bois), 450. — D<sup>r</sup> ROULIN, Instruments en pierre de Java, 454. — P. LALANDE, Station préhistorique de Chez-Pouré (Corrèze) (avec 1 bois), 458. — Les Etudes anthropologiques depuis dix ans en Europe et en Amérique; les Sociétés d'anthropologie, par P. BROCA. Résumé, 463. — A. ARCELIN, Nécrologie, *Henri de Ferry*, 468.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*. 10 novembre 1899, 2 feuilles : Découvertes récentes à Rome (Rodolfo A. Lanciani). — Fouilles de Pompéi (F. Matz). — Cimetière antique à Pievetorina, dans le territoire de Camerino (Servanzi Collio). — Antiquités à Naples (Heydemann). — Nouvelle collection de vases de Céré, propriété de M. Aug. Castellani, à Rome. — Extrait d'une lettre de M. Waddington à M. Henzen. — Observation de M. François Ruehl sur une inscription de la *Locca sotterranea* (t. I, p. 307). — Annonce de la première livraison de l'ouvrage d'Otto Beundorf, *Griechische und Sicilische Vasenbilder* (Kluegmann), ouvrage dont la *Revue archéologique* donnera prochainement un compte rendu.

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Glossæ hibernicæ veteres codicis taurinensis.** Edidit Constantinus NIGRA. Paris, 1869, in-8. Librairie A. Franck, rue de Richelieu, 67.

M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, vient de publier les gloses irlandaises d'un manuscrit de Turin qui contient les restes d'un commentaire de saint Jérôme sur l'Évangile de saint Marc. Nous estimons que le savant éditeur a rendu un véritable service aux érudits et aux philologues qui, marchant sur les traces de l'illustre Zeuss, ont à cœur d'éclairer les obscurités de la langue celtique.

Nous pensons aussi ne pouvoir mieux faire apprécier l'importance du travail de M. Nigra qu'en traduisant les principaux passages de sa préface. Cette préface est écrite en latin ; pourquoi pas en français ? Le français n'a-t-il pas depuis longtemps conquis le monde diplomatique ? Ne conquiert-il pas aussi le monde scientifique ? N'a-t-il pas été adopté par les membres du Congrès de Copenhague et pour les discussions du futur Congrès de Bologne ?

« Nous offrons aux savants, dit M. Nigra, quelques gloses irlandaises tirées des débris d'un ancien manuscrit. Ce manuscrit vient de la bibliothèque Bobienne ; c'est Amédée Peyron qui l'a placé dans la Bibliothèque de l'Athénée de Turin. Bien que d'une importance secondaire, notre travail ne sera pas inutile. Il s'agit en effet de documents vénérables par leur ancienneté, qui établiront les formes encore mal connues du vieil idiome irlandais et confirmeront par de nouveaux exemples celles de ces formes qui sont mieux connues. En tirant d'un oubli séculaire, en livrant au public ces documents, nous apporterons aux recherches sur l'érudition celtique et sur la grammaire comparée un secours nouveau et précieux.

« On sait que les débris de l'ancien irlandais ont été conservés en grande partie dans des gloses que les moines irlandais, appelés *scots* (*scoti*), et disséminés dans les monastères de l'Europe continentale, avaient l'habitude d'insérer dans les manuscrits latins, vers le vi<sup>e</sup>, le vii<sup>e</sup> et le ix<sup>e</sup> siècle. C'est par l'étude persévérante et sagace de ces débris et des restes des dialectes de la Grande-Bretagne que le professeur Zeuss, trop tôt enlevé à la science philologique, dont il fut l'un des plus habiles pro-

moteurs, est parvenu à composer sa grammaire celtique, admirable monument d'une haute intelligence. Le premier il a eu l'insigne honneur d'établir sur des fondements solides la philologie celtique: le premier il a rattaché avec évidence à la race des Aryas la nation celtique, fameuse par sa haute antiquité, son immense diffusion, son nombre, sa valeur, ses institutions, ses exploits, et qui, ballottée par une sorte d'instabilité fatale, après avoir marqué de ses vestiges presque tous les rivages de l'Europe, a fini ou finira bientôt par perdre son nom, sa patrie, sa langue dans une lutte acharnée, longue, glorieuse contre l'action opiniâtre et triomphante des éléments germaniques et latins qui l'enserrent.

« Les langues celtiques ont une origine commune avec les idiomes que nous appelons ariens ou indo-européens; le système des sons, des racines et de la construction y est en général le même. Cependant elles tiennent parmi ces idiomes une place distincte au même titre que l'hindou, le persan, le grec, le latin, l'allemand, le slave et le lithuanien, lesquels, unis par le lien étroit d'une même origine, sont cependant séparés par des caractères propres. La place des langues celtiques est marquée entre les dialectes du Nord d'une part (à une grande distance de ceux-ci toutefois) et entre les dialectes pélasgiques d'autre part, dont elles sont plus voisines. Leurs divers rameaux ont sans doute constitué dans le principe un seul et même idiome. Mais l'époque, très-reculée, où ces dialectes, dérivés de la source commune, se sont peu à peu séparés, reste incertaine. On peut conjecturer que cette séparation a précédé la période romaine.

« Les documents qui nous sont parvenus permettent de réduire à deux catégories ces différents idiomes: l'irlandais et le breton. Au premier appartiennent l'irlandais de l'antiquité, celui du moyen âge et celui de nos jours, le gaélique en usage dans les montagnes d'Ecosse et le langage parlé dans l'île de Man (Anglesey). Le breton comprend le cambrien, le cornique et l'armoricain. Les documents les plus anciens de ces deux variétés ne remontent pas au-delà du vi<sup>e</sup> ou du vii<sup>e</sup> siècle. De la langue gauloise en vigueur à l'époque romaine il ne reste rien que quelques mots, quelques noms conservés par les auteurs latins et grecs, des inscriptions peu nombreuses, et des traces à la vérité plus abondantes, mais noyées dans les langues modernes issues du latin.

« Ces généralités étaient nécessaires avant d'entrer dans l'examen de l'ancien irlandais que nous présentent les gloses du manuscrit de Turin. De l'aveu de Zeuss, notre maître, l'ancien irlandais emporte de beaucoup sur les autres dialectes celtiques par la richesse des formes grammaticales, la variété et la régularité des flexions, enfin par l'abondance et l'antiquité des documents. Telle est sa puissance de synthèse que souvent un seul et même mot rassemble et fond la racine, le dérivé, le préfixe (simple ou composé), la particule verbale, enfin le pronom, soit enclavé, soit suffixe.

« L'ancien irlandais existe dans les manuscrits antérieurs au xi<sup>e</sup> siècle. L'irlandais moderne et celui du moyen âge en diffèrent surtout en ceci,

que leurs consonnes, leurs voyelles, leurs diphthongues et leurs flexions s'altèrent, se déplacent ou disparaissent. »

M. Nigra entre alors, après Zeuss, Ebel, Lootner, Schleicher, Cuno et Whitley Stokes, dans l'étude approfondie des phénomènes grammaticaux de l'irlandais. Il disserte en maître de ce que Zeuss a nommé la *contagion* (*infectio*), c'est-à-dire de l'action modifiante exercée sur une voyelle par la consonne suivante, liquide ou aspirée. Il discerne avec bonheur la double cause de l'*infectio* dans les lois d'assonance et de pondération de l'accent. Ces lois, qui sont la base de la phonologie celtique, constituent aussi le caractère particulier de la forme poétique chez l'irlandais et le breton; c'est d'elles que dérivent l'assonance finale ou *rime* et l'accentuation du vers. Cette forme, qui a prévalu aujourd'hui dans toutes les langues européennes, se rencontre dans les plus anciens poèmes cambriens et bretons. Nulle langue autant que l'irlandais n'a délicatement senti l'action réciproque des sons, nulle langue n'a soumis plus étroitement aux lois de l'harmonie et de la pondération de l'accent les flexions et même les éléments radicaux, si rigoureusement respectés dans les idiomes ariens.

Dans une dissertation, trop modestement intitulée *note*, nous trouvons sur l'origine de la rime et du rythme des indications curieuses et précises. Chez les anciens Hindous le vers contient un nombre égal et déterminé de syllabes: ici, nulle trace marquée de la rime, nul souci de l'accentuation. Les monuments les plus anciens de la poésie germanique présentent bien au commencement du vers des traces d'allitération, rien de plus. Cette allitération, ou conformité des sons initiaux, ne répugne point aux dialectes italiques; certains documents très-anciens, certaines formules conservées par Tite-Live, Plaute, Varron et Caton le prouvent. Mais la rime est étrangère au génie de ces dialectes, et les exemples qu'on serait tenté d'invoquer à l'encontre de cette opinion sont purement fortuits.

La rime appartient en propre aux peuples cello-latins, et non aux Arabes, comme on l'a prétendu. Elle apparaît, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle et au commencement du 5<sup>e</sup> dans les hymnes de l'église de Milan, que l'on attribue à saint Ambroise et à saint Augustin. Tout porte à croire que l'on a calqué ces hymnes sur les formes de la poésie celtique alors florissante. Tandis que les Celtes empruntaient aux Romains leur grammaire et leur vocabulaire, ils conservaient leur phonologie, et assujétissaient la langue latine aux lois de cette phonologie, à leurs instruments grammaticaux, à leur prononciation même.

Ces détails, à notre gré trop rapides, intéresseront, nous n'en doutons pas, tous les philologues au travail que nous signalons. Nous sommes heureux et fiers de constater en finissant que les préoccupations politiques et les plus éminentes fonctions n'ont pu enlever complètement M. Nigra au monde littéraire, dans lequel il a laissé tant de sympathies, et ne l'ont pas arraché à la science, qui lui réserve les succès les plus enviés et les plus nobles couronnes.

FERDINAND DELAUNAY.

**Die Knieenden Figuren der Altgriechischen Kunst**, neunundzwanzigstes Programm zum Winckelmannsfest der archæologischen Gesellschaft zu Berlin, nebst einer Tafel. Berlin, 1869, Bessersche Buchhandlung, in-4.

Depuis la mort de MM. Gerhard et Otto Iahn, M. Ernest Curtius est un des savants qui marchent en Allemagne à la tête des recherches archéologiques, et qui y continuent le plus brillamment la tradition de ces illustres prédécesseurs. Esprit plus étendu que Gerhard, nourri d'études plus variées, M. Curtius, qui s'est longtemps occupé d'épigraphie grecque, de géographie historique et d'histoire proprement dite, n'a peut-être pas cette prodigieuse connaissance des monuments d'antiquité figurée que possédait Gerhard; jusqu'à ces dernières années, l'étude de la plastique grecque avait été pour lui un moyen plutôt qu'une fin; il lui avait surtout demandé des résultats généraux, destinés à entrer dans son Histoire grecque, vaste tableau où l'on peut suivre le génie de cette race privilégiée dans toutes les phases par lesquelles il passe, et dans toute la diversité de ses efforts et de ses merveilleuses créations. Devenu, depuis la mort de Gerhard, un des principaux rédacteurs du *Journal archéologique*, il y a émis des idées dont quelques-unes ont provoqué de vives contradictions; nous n'avons pas ici à prendre parti dans ces controverses, mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut jamais lire une dissertation de M. Curtius sans qu'il vous en reste dans l'esprit quelque aperçu ingénieux et utile. Il est de ceux qui pensent pour leur compte et qui provoquent à penser, qui éveillent et fécondent les intelligences. Ce doit être, dans toute la force du terme, un grand professeur.

Dans le programme que nous avons sous les yeux, il établit d'abord le sens que les Grecs, dans leur plastique, attribuent aux figures agenouillées: elles expriment le découragement, la force brisée. Il passe ensuite aux personnages qui n'ont qu'un genou en terre, position qui, par suite de l'heureuse combinaison de lignes qu'elle fournit, a été souvent employée par les artistes et dans les cas les plus divers; mais il n'insiste pas, et s'arrête seulement à l'usage qui en a été fait dans l'art archaïque. Par de nombreux exemples, empruntés aux monnaies, aux miroirs, aux bas-reliefs, aux vases du plus ancien style, il prouve que, primitivement, l'attitude fléchie de l'un des genoux était une sorte de symbole emprunté peut-être à l'art oriental, qui indiquait la rapidité de la course, la violence du mouvement. Cette expression conventionnelle aurait été adoptée d'autant plus aisément par les Grecs, qu'elle reposait sur une idée juste, sur ce fait que le jeu libre et facile des mouvements du genou est une des meilleures preuves de la santé et de la force d'un corps vigoureux et bien exercé.

G. P.

**Wolfgang Helbig, Wandgemælde der vom Vesuv verschütteten Stædte Campaniens.** In-8, mit einem Atlas in-4 von 23 Tafeln. Leipzig, 1868.

Dans le cours de ses études sur l'histoire de l'art ancien, M. Wolfgang Helbig, secrétaire-adjoint de l'Institut de correspondance archéologique à



Rome, avait pu se convaincre, par sa propre expérience, des difficultés à peu près insurmontables que rencontrait tout archéologue qui voulait s'occuper particulièrement de la peinture chez les Grecs et les Romains. De longs séjours à Naples et à Pompéi, de patientes recherches poursuivies pendant plusieurs années, soit au musée Bourbon, soit parmi les ruines mêmes des cités qu'a ensevelies le Vésuve, lui avaient montré combien étaient difficiles à réunir tous les ouvrages où se trouvaient éparées les descriptions et les reproductions des milliers de fresques gréco-romaines qui ont été découvertes depuis le siècle dernier; ajoutez à cela que beaucoup de ces descriptions et des planches qui les accompagnent manquent de précision, de clarté, de fidélité. Les savants à qui une faveur tout exceptionnelle du sort ne permettrait pas de vivre, pendant des semaines et des mois, en présence des originaux, étaient exposés, soit à maudire la pauvreté des bibliothèques qu'ils avaient à leur disposition et à perdre le temps en recherches bibliographiques, soit à travailler sur des documents erronés et trompeurs. Ajoutez à cela qu'un séjour à Naples et à Pompéi, même prolongé tout à loisir, ne suffirait point pour fournir, à celui qui voudrait écrire l'histoire de la peinture antique, tous les matériaux de son étude. Comme M. Helbig a pu s'en convaincre lui-même, un très-petit nombre des peintures que dégagent les fouilles survit à la découverte et se conserve grâce à des soins tout particuliers; la plupart s'altèrent et périssent en quelques années. C'était en 1863 qu'il a commencé ses recherches; c'est en 1865 qu'il a publié son ouvrage; or, dans ce court intervalle, beaucoup des fresques qu'il avait étudiées dans les maisons de Pompéi s'étaient effacées sans laisser d'autres traces que les notes qu'il avait prises et les dessins qui avaient été exécutés sous sa direction.

A tous égards, c'était donc un des plus grands services que l'on pût rendre aux archéologues que de mettre à leur disposition une sorte de catalogue méthodique et complet, où fussent décrites avec clarté et précision toutes les peintures antiques des villes de Campanie qui, sous un rapport ou sous un autre, présenteraient quelque intérêt; pour toutes celles qui avaient été déjà étudiées et reproduites, des renvois permettraient de recourir, s'il y avait lieu, aux publications antérieures; enfin des planches, réduites au strict nécessaire, pour ne pas élever outre mesure le prix de l'ouvrage, feraient connaître les tableaux qui n'auraient pas encore été reproduits ou qui ne l'auraient été que trop imparfaitement et de manière à donner une idée trop inexacte d'un important original. Voilà ce que l'on attendait et désirait depuis longtemps, voilà ce que vient de nous donner M. Wolfgang Helbig. Son ouvrage est le fruit de cinq ans de recherches minutieuses et patientes, fécondées par une science puisée aux meilleures sources. Ce volume in-8° de 500 pages, avec l'atlas in-folio qui l'accompagne et qui contient 23 planches, devra désormais prendre place dans la bibliothèque de tout archéologue; il peut, à lui seul, tenir la place de tout un rayon de bibliothèque, remplacer, pour

l'usage courant, toute une collection de dissertations rares et difficiles à trouver, d'ouvrages chers et volumineux.

Nous en indiquerons rapidement le plan, tel que M. Helbig l'expose dans sa préface. Pour lui, les peintures de Pompéi et des autres villes campaniennes se divisent en deux grandes classes : celles qui ont avant tout un caractère religieux et sacré, et qui ne contribuent qu'accessoirement à la décoration ; celles qui sont avant tout destinées à orner la demeure. La première catégorie comprend toutes ces images de dieux Lares et Pénates ou de divinités protectrices, qui sont peintes le plus souvent sur les murs extérieurs des habitations ; ces représentations obéissent à des traditions archaïques qui leur donnent un caractère tout particulier ; ainsi on y trouve cette disposition en bandes superposées qui se rencontre dans les peintures des tombes étrusques ; M. Helbig a reproduit aussi complètement que possible toutes les figures qui rentrent dans cette première catégorie, moins connue et moins étudiée jusqu'ici, composée d'ailleurs de tableaux qui, par leur situation même, semblent voués à une plus sûre et plus rapide destruction.

Dans la seconde classe, bien plus riche et plus variée, qui comprend presque toutes les peintures dont est décoré l'intérieur des habitations, il établit plusieurs subdivisions. Il y a d'abord les tableaux qui, comme les images extérieures, occupent une paroi tout entière ; ce sont les grandes peintures murales, comme les quatre célèbres peintures d'Herculanum décrites ici sous les numéros 226, 1143, 1214, 1291, l'Adonis de la maison à laquelle cette figure a donné son nom (n. 340), de grands paysages ou groupes d'animaux (p. 388 et n. 1583-87). Mais ceci est l'exception. Ordinairement on rencontre soit des tableaux beaucoup plus petits qui forment le centre d'un panneau, et qui appartiennent à ce que nous appellerions la peinture d'histoire ou de genre, soit des figures purement décoratives, qui se répètent d'une maison à une autre, comme ces danseuses, ces centaures et ces centaures, ces bacchantes qui nous sont devenues si familières par les emprunts que nos peintres décorateurs ont faits au style pompéien. Les peintures que M. Helbig range dans la première de ces deux classes, forment de véritables tableaux, dont quelques-uns sont peints sur une table de stuc qui a été encastrée après coup dans le mur ; d'autres, de beaucoup le plus grand nombre, ont été peints sur le mur même ; mais ils n'en occupent que le centre, et ils ont leur encadrement qui les isole du reste du panneau. Par cet encadrement et par les sujets qui y sont traités, ils se rapprochent de ce que nous appelons la peinture de chevalet ; ils jouent le rôle des peintures sur toile dont nous décorons nos habitations ; seulement, au lieu d'être pendus le long du mur, ils y sont enchâssés, au lieu d'avoir un cadre en bois doré, ils en ont un qui est tracé avec le pinceau ou marqué par une moulure faisant saillie sur le panneau. A cette différence près, les sujets se ressemblent, l'effet cherché et obtenu est à peu près analogue. C'est de la peinture grecque, de ses plus célèbres écoles et de son style le plus avancé, le plus moderne, que

s'inspirent, avec plus ou moins d'habileté et de bonheur, les auteurs anonymes de ces tableaux. Dans cette catégorie, presque tout, on le comprend, a de l'intérêt, et a été décrit avec détail par M. Helbig; il n'a du moins rien omis de ce qui rentrait dans la peinture d'histoire et de genre; c'est seulement pour les paysages et les natures mortes qu'il s'est borné aux morceaux les plus importants. Au contraire, il s'est contenté de faire un choix dans tout ce qui est de pure décoration, parmi toutes ces figures qui se confondent avec les rinceaux, les arabesques, avec l'architecture fantastique qu'affectionnent les Pompéiens. Il a dû nous donner, soit d'après les originaux eux-mêmes, quand ils existent encore, soit d'après les ouvrages antérieurs, quand l'original a disparu, tout ce qui pour nous serait l'œuvre de véritables artistes; pour tout ce qui paraît être l'ouvrage de ce que nous appellerions des peintres en bâtiment, des ouvriers décorateurs, il lui suffisait de nous indiquer les motifs les plus élégants et les plus caractéristiques, ceux qui reviennent le plus souvent.

Un malheur qu'il n'a point dépendu de M. Helbig d'éviter, c'est que, dans le moment même où commençait l'impression du livre, M. Fiorelli, le directeur actuel du musée de Naples, s'est cru obligé, par les défauts de la classification précédemment adoptée et par le grand nombre de monuments encore conservés en magasin, de classer et de numéroter à nouveau toutes les peintures antiques de la collection. Il en est résulté que les numéros par lesquels M. Helbig renvoie aux morceaux exposés dans ces galeries, chères aux archéologues, ne correspondent plus à rien: cela rend le livre d'un usage moins facile et moins commode pour ceux qui voudraient s'en servir comme d'un catalogue, afin d'étudier à Naples même les peintures du musée. Il y a là un inconvénient réel, auquel, à ce qu'il nous semble, il serait facile de remédier; M. Helbig n'aurait qu'à rédiger un appendice dans lequel serait établie, avec renvoi aux pages du livre, la correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros. Ceux qui ont déjà l'ouvrage se procureraient ces quelques pages et les ajouteraient au volume; l'éditeur de Leipzig les ferait brocher à la suite de tous les exemplaires qui lui restent encore en magasin. On arriverait toujours ainsi, avec quelques minutes de recherches, à pouvoir retrouver dans les galeries un tableau décrit par M. Helbig.

Une des parties les plus précieuses du travail de M. Helbig, et une de celles qui lui ont coûté le plus de peine, c'est son index topographique: il a tenté d'y indiquer les maisons, et autant que possible, dans chaque maison, la place où ont été trouvées les peintures qu'il décrit. C'est grâce à l'obligeance de M. Fiorelli, qui a libéralement ouvert à M. Helbig les archives du musée, que M. Helbig a pu tenter cette entreprise; cependant, quoiqu'il ait eu en main tous les anciens plans et la carte manuscrite sur laquelle, au fur et à mesure des fouilles, en sont reportés les résultats, bien des points sont restés douteux. On ne peut, paraît-il, se faire une idée de la négligence avec laquelle s'opéraient autrefois les travaux de déblayement, et du peu de souci que l'on avait alors de conserver une re-

lation exacte des fouilles et des découvertes. Une série de précieux documents, que M. Fiorelli a mis aussi à la disposition de M. Helbig, et qui lui ont permis de donner beaucoup d'intérêt à son livre et de corriger bien des erreurs, c'est la collection des calques et des dessins que les artistes attachés au musée ont exécutés au moment même des découvertes. Là seulement se retrouve la trace de plus d'une peinture qui depuis lors a disparu ; là se reconnaissent d'une manière certaine des détails importants qui souvent ont échappé aux auteurs de copies faites avec moins de soin ou entreprises trop tard, quand l'original avait déjà souffert.

Ce qui ajoute encore à la valeur de cet ouvrage, c'est la longue et intéressante dissertation (cxxvii pages) qu'y a jointe, en tête du volume, un homme spécial, bien connu pour la sagacité et la précision de ses recherches, M. Otto Donner. Elle a pour titre : *Die Erhaltenen antiken Wandmalereien in technischer Beziehung* (Ce qui nous est resté de la peinture murale des anciens, sous le rapport technique). M. Donner y étudie tous les procédés employés dans les peintures des cités campaniennes, il en analyse les couleurs et démontre ainsi que c'est le procédé de la peinture à fresque qui a été en général employé à Pompéi, tant pour les fonds colorés que pour les figures qui s'en détachent ou pour les figures isolées sur fond blanc : les ornements ont été exécutés de la même manière. La peinture à la colle et à la détrempe n'occupent au contraire, selon lui, qu'une place tout à fait secondaire, et n'ont été employées qu'exceptionnellement et comme moyens accessoires. Quant à la peinture à l'encaustique, il n'en rencontre absolument aucun exemple.

L'atlas est composé de planches que l'éditeur a achetées à l'*Institut de correspondance archéologique* ; elles reproduisent toutes des monuments qui étaient inédits au moment où ils ont paru dans les publications de l'Institut, et il y a intérêt et profit à les avoir ainsi réunies, au lieu d'avoir à les chercher dans plusieurs volumes des *Annales* et des *Monuments inédits*. L'aspect de ces planches qui, si nous ne nous trompons, sont toutes lithographiées, n'est pas en général très-agréable ; mais peut-être ce qu'elles ont de mou et d'un peu indécis est-il aussi un caractère des peintures mêmes, et ne faut-il voir là que la marque d'une scrupuleuse fidélité. Il faudrait, pour décider la question, avoir les originaux sous les yeux.

C'est aux travaux et aux études nécessitées par la préparation de cet important ouvrage que se rattachent plusieurs dissertations qu'a publiées M. Helbig, en 1863 et 1869, dans le *Rheinisches Museum*, et qu'il a réunies sous ce titre : *Beiträge zur Erklärung der campanischen Wandbilder* (mot à mot : Contribution à l'explication des peintures murales de la Campanie). Un de ces essais est consacré au mythe d'Apollon et de Daphné ; l'autre à différentes personifications d'aspects de la nature ; l'autre aux représentations d'Aphrodite et d'Arès. Il est probable que M. Helbig, après avoir passé plus de quatre ans absorbé dans l'étude de la peinture des anciens, tirera encore de ses riches portefeuilles plus d'une observation, plus d'une note dont feront leur profit ceux qui lisent ces recueils savants, les *An-*



nales de l'Institut de correspondance archéologique et le *Rheinisches Museum*, trop peu connus chez nous. Une entreprise qui serait digne de lui, et à laquelle nous ne craignons pas de le convier, ce serait une histoire générale de la peinture grecque, cette histoire dont il a déjà écrit un chapitre en 1867, sous ce titre : *Zeuxis und Parrhasios* (Teubner, 1867, in-8°). Personne ne connaît mieux la question que lui, n'est plus familier avec tous les auteurs anciens qui ont traité de la peinture, et surtout n'a une connaissance plus exacte et plus sûre de tous les monuments : c'est à lui maintenant de prouver qu'il est capable de remplir, sans paraître écrasé par sa tâche, un aussi large cadre. En nous donnant le travail que nous sollicitons de lui, il se placerait au premier rang des archéologues contemporains, il attacherait son nom à une de ces œuvres où viennent se classer et se condenser les résultats acquis, pendant de longues années, par les efforts isolés d'une foule d'obscurs travailleurs. C'est là, ce me semble, la plus haute ambition que puisse nourrir un érudit, la gloire la plus haute à laquelle il puisse aspirer.

G. PERROT.

#### ERRATA AU NUMÉRO DE DÉCEMBRE :

Page 407, ligne 11, « moins », lisez *moins*.

Page 410, ligne 36, « pris », lisez *près*.

Page 412, ligne 15, « formaient », lisez *couvraient*.

Page 421, note 2, ligne 6 : Ἀρμοκράτης.

Page 422, ligne 11, δάμνημι — ligne 25, κατάκειται, — note, ligne 3, Κν|ιδίον.

Page 426, note 2, ΑΙΧΙΞΑΦΦΗ.

Page 427, ligne 15 ἐπέγγραται.



---

L'ARCHÉOLOGIE DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

---

# RAPPORT

SUR

## LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

ACCOMPLIES DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Du 1<sup>er</sup> Juillet 1868 au 30 Juin 1869

---

Depuis un an, la Commission des Antiquités a continué de tenir régulièrement ses séances et d'enregistrer les faits archéologiques intéressants pour le pays. Elle n'est restée étrangère à aucune découverte, à aucune œuvre de conservation et de réhabilitation. Il sera facile au public d'apprécier l'importance de ses travaux, par le *Bulletin* de 1868 qu'elle vient de publier et qu'elle a été heureuse de mettre sous les yeux du conseil général. La Commission est reconnaissante de ce que cette haute assemblée provinciale ait bien voulu, sur la proposition de M. le Sénateur Préfet, augmenter son modeste budget, dont elle tiendra toujours à faire le meilleur usage.

Je suis convaincu que les notes et mémoires publiés par la Commission dans son dernier *Bulletin* ne paraîtront pas indignes de l'attention du pays et de la science. On y remarquera un mémoire de M. Brianchon, sur le camp de Frileuse ou du Havre en 1756, et une dissertation de M. Darcel sur des bas-reliefs du XIV<sup>e</sup> siècle, découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Georges de Boscherville. Les fouilles de la forêt d'Eu et d'Héricourt-en-Caux présenteront également un grand intérêt.

Dans le cours de l'année écoulée, la Commission a vu avec satis-

faction s'étendre de plus en plus le cercle de ses relations, tant en France qu'à l'étranger. Plusieurs comités archéologiques de notre pays ont désiré entrer en rapport avec elle; et il n'est pas jusqu'à la Commission impériale d'archéologie de Saint-Petersbourg qui ne l'ait gratifiée de ses splendides publications, en lui demandant l'échange de ses modestes volumes.

Des photographes ont bien voulu lui faire l'hommage de la reproduction de plusieurs monuments historiques de ce département; et M. le préfet, dans le but de favoriser les études topographiques, a bien voulu la gratifier d'un exemplaire de ces cartes cantonales que publie notre département et qui font si grand honneur à notre administration.

Comme toujours, la Commission a subi des pertes fort regrettables. La principale est celle du graveur Brevière, membre du comité depuis 1831. On lui a donné pour successeur M. de l'Épinois, fondateur d'une société pour l'histoire de Normandie. Déjà M. le Préfet lui avait accordé M. l'abbé Jeuffrain, chanoine-archiprêtre de la métropole, pour remplacer l'incomparable curé de Bon-Secours. Ce même administrateur n'a pas négligé non plus de lui assurer, à Caudebec-lès-Elbeuf, l'antique *Uggate*, un correspondant zélé dans la personne de M. Gosselin, qui déjà lui a rendu des services.

J'arrive à présent au récit des découvertes et opérations archéologiques de l'année. Comme toujours, je procéderai par ordre chronologique. Si les époques anciennes n'ont pas été d'une grande fécondité, le moyen âge a amplement compensé cette lacune.

## ÉPOQUE GAULOISE

L'époque gauloise s'est montrée, cette année, assez avare de ses monuments. Nous n'avons guère à signaler que des silex taillés, appartenant, pour la plupart, à la période de la pierre polie. Je cite parmi les localités qui nous ont donné des haches en silex taillé et poli : Sainte-Foy (canton de Longeville); Grandcourt (canton de Londinières); Fesques (canton de Neufchâtel); Saane-Saint-Just (canton de Bacqueville); Saint-Martin-Osmonville, Saint-Saëns, Rosay et Bellencombre.

Bellencombtre nous a donné, de plus, une hachette quaternaire, recueillie dans des terrains de transport analogues à ceux d'Abbeville et de Saint-Acheul.

Le bronze a été représenté par deux hachettes, dont l'une a été

découverte à Fesques, près Neufchâtel, et l'autre à Dieppe, au hameau de Rosandal, l'ancien Vau-Druel.

## ÉPOQUE ROMAINE

L'époque romaine, dont la fécondité est proverbiale, nous a livré quelques-unes des traces de son long et brillant passage dans nos contrées.

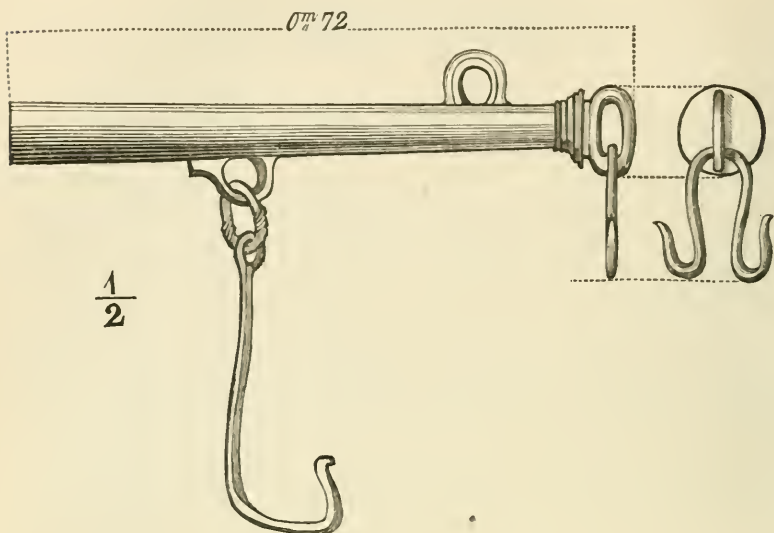
Une trace, faible, il est vrai, s'est révélée à Trouville-en-Caux (canton de Bolbec), dans la destruction d'un tumulus qui borde la voie antique allant de *Juliobona* (Lillebonne) à *Gravinum* et *Bononia* (Boulogne).

Cette trace s'est montrée plus apparente à Fesques, près Neufchâtel, où une urne en terre grise s'est manifestée au hameau de la *Vieuville*, au milieu de constructions anciennes. L'antique *Uggate*, désormais fixée à Caudebec-lès-Elbeuf, s'est affirmée une fois de plus pendant le creusement des aqueducs de la ville moderne. Deux édifices romains fort importants se sont révélés, presque à fleur de terre, aux environs de l'église Notre-Dame. Dans ces mêmes tranchées, M. Gosselet a su recueillir, pour le musée de Rouen, des monnaies du Haut-Empire, une jolie spatule en bronze et un fragment de barillet en verre, portant la marque du verrier *Frontinus*.

Le musée départemental s'est également enrichi d'une précieuse découverte qui s'est produite à Dieppe lors de l'établissement d'une briqueterie au hameau de Janval. Les terrains dans lesquels le nouvel établissement trouve son sable et son argile, avaient été remués par les anciens. Aussi ont-ils donné, au milieu de tuiles à rebords et d'autres débris antiques, une belle balance en bronze, semblable à celles qui ont été rencontrées à Cailly, en 1821, et à Archelles, près Arques, en 1863. Ce genre de monument est toujours rare et précieux, parce que toujours les romaines présentent des variantes entre elles. Nous la reproduisons plus bas.

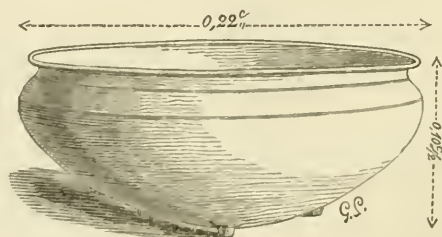
De concert avec M. de Girancourt, l'un des meilleurs conseillers généraux de notre département, j'ai pu, l'automne dernier, continuer mes études de fosses dans la basse forêt d'Eu. Notre dernière exploration a eu lieu au triage de *Varimpré*, à 400 mètres de la verrerie de ce nom. C'était la quatrième fois, depuis trois ans, que nous interrogeons ce genre de monument, qui cette fois s'est montré très-intéressant. Cette fosse, circulaire comme ses pareilles, présente comme elles la forme d'un cône renversé. Large de 12 mètres, sa

profondeur au-dessous du sol était de 3 mètres environ. Nous l'avons creusée à une profondeur égale et sommes descendus à près de



Balance romaine. Dieppe, 1368.

6 mètres au-dessous du sol. Nous avons trouvé une terre d'éboulement constamment remplie de couches de charbon de bois, qui attestent la présence de l'homme en cet endroit. Parmi les débris céramiques qui sont sortis de ces tranchées, nous devons citer des fragments de tuiles à rebords, des morceaux de poterie romaine et gauloise, et surtout un très-joli vase romain en terre grise, ayant la forme d'une écuelle posant sur trois pieds. Ce vase élégant m'a paru appartenir, comme plusieurs de ses pareils, au second siècle de notre ère. Nous le reproduisons ici.



Vase romain trouvé dans une fosse de la forêt d'Eu, en 1868.

Bien que les études sur les fosses de nos forêts soient assez récentes, nous croyons cependant pouvoir déjà en tirer une conclusion que nous soumettons à l'expérience de l'avenir. Nous aimons à penser que ces fosses, profondes alors et à présent presque comblées, étaient creusées par les hommes primitifs pour chasser le gibier, très-abondant dans nos anciennes forêts. Celles-ci remontent assurément aux Romains des trois premiers siècles. Il pourra s'en trouver qui remonteront jusqu'aux Gaulois indépendants; l'avenir se chargera de le démontrer.

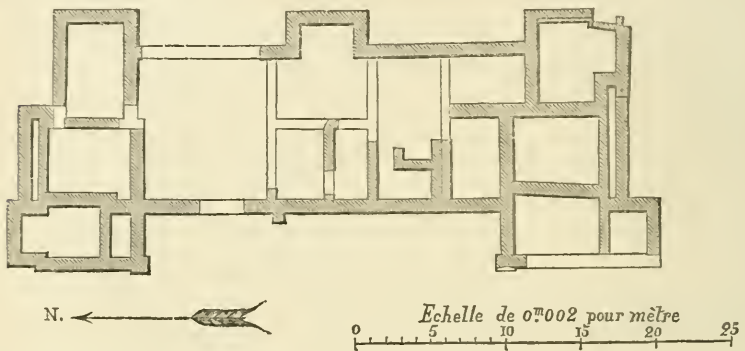
Puisque nous en sommes sur nos forêts et sur les antiquités qu'elles renferment, il ne sera pas hors de propos de signaler ici les richesses entrevues dans notre forêt des Ventes ou d'Eawy. C'est aux environs de Saint-Saëns surtout que les débris antiques se révèlent nombreux et importants. Je ne parle pas seulement des meules à broyer si fréquentes dans l'ancienne verrerie du *Lihu*. Je cite surtout le triage de la *Sallendrière*, où j'ai reconnu, autour d'une mare, sept ou huit maisons romaines qui formèrent autrefois un hameau champêtre. C'est mieux encore au triage du *Camp-Souverain*, qui fut au VII<sup>e</sup> siècle le premier ermitage de saint Saëns et de saint Leufroy. Là, outre des maisons ordinaires, on a démoli, il y a quelques années, un édifice long de 33 mètres et large de 10. Ses antiquités débris ont servi à ferrer les routes.

Des débris de ce genre se voient aux environs d'Elbeuf, dans la forêt de Bord, au lieu dit les *Vieilles-Maisons*. Tout le monde connaît le grand nombre de villas antiques que renferme la forêt de Brotonne. On doit en conclure que les forêts de Normandie furent autrefois peuplées d'habitations; si elles étaient explorées elles ne se montreraient pas moins riches que la forêt de Compiègne. Depuis huit ans, en effet, que M. de Roucy interroge cette forêt impériale, elle a livré à son habile explorateur de nombreux villages et une ville tout entière. Allez, en effet, au *Mont-Berny*, en face du splendide château de Pierrefonds, et vous verrez se dresser devant vous, dans les arbres de la forêt, une station antique de 2 kilomètres de longueur. Ce sera pour vous chose curieuse que de retrouver sous une végétation luxuriante une ville gallo-romaine avec ses rues, ses trottoirs, ses maisons, ses portes, ses caves, ses escaliers, ses bains, son temple et ses puits encore remplis d'eau romaine.

La fouille gallo-romaine la plus capitale de l'année écoulée est celle d'Héricourt-en-Caux, dans l'arrondissement d'Yvetot. Elle a amené la découverte de deux édifices antiques placés dans une île et aux sources mêmes de la Durdent. L'un de ces édifices était grand

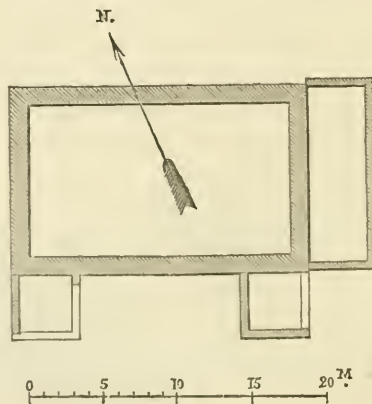


et l'autre petit. Il était bien évident que l'un se rattachait à l'autre. Le grand, qui renfermait des galeries, des salles et des cellules nombreuses, devait être une maison d'habitation assez importante. Il mesurait 44 mètres de long sur 18 de large. Le plus petit, au contraire, n'avait que 22 mètres de long sur 11 de large. Sa forme simple et allongée semblait indiquer un temple ou *Cella*. Cet ensemble de constructions porte dans le pays le nom de *Château de Saint-Mellon*. Chose remarquable, ces ruines se trouvent placées juste en face de la fontaine sacrée où saint Mellon, premier évêque de Rouen, baptisait les chrétiens du III<sup>e</sup> siècle, et où le saint apôtre est décédé le 22 octobre 311.



Édifice romain. Héricourt-en-Caux, 1868.

Tout fait penser que ces constructions se rapportent au temps de



Édifice romain. Héricourt-en-Caux, 1868.

notre premier pontife, et on est tenté de les rattacher à ce culte des idoles que venaient combattre les missionnaires chrétiens. En dehors des édifices qu'elles ont révélés, ces fouilles nous ont fourni, pour le musée de Rouen, des tuiles à rebords, des poteries avec marques de potier, des clefs en fer, des fibules et des miroirs en bronze, des ornements en os, des perles et des coupes de verre. L'une de ces coupes représentait les jeux du cirque et les courses des chars. Comme on le voit, cette fouille a une double importance au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Nous reproduisons à la page précédente les deux édifices romains d'Héricourt.

### ÉPOQUE FRANQUE

L'époque franque, d'ordinaire si fertile dans nos contrées, ne nous a fait cette année qu'un petit nombre de révélations.

Des sépultures mérovingiennes, accompagnées d'armes et de boucles, se sont manifestées à Foucarmont, dans l'ancien cimetière, et lors des nouvelles fondations de l'église.

Un cultivateur de Rogerville (près de Montivilliers) a rencontré avec la charrue un cercueil de pierre que sa matière et sa forme nous font reporter aux temps mérovingiens.

Il convient peut-être d'enregistrer pour notre pays un fait carlovingien qui s'est produit, il y a quelques mois, à Saint-Taurin d'Evreux. Autour de l'ancienne abbaye, on a rencontré un dépôt de deniers carlovingiens en argent, portant le nom de Louis d'Outre-mer et qui, presque tous, avaient été frappés à Rouen. Ce qu'il y a de remarquable dans cette découverte, c'est que la plupart de ces pièces du x<sup>e</sup> siècle portent la marque royale, tandis que Rouen était entièrement normand à cette barbare période. Il est évident qu'à cette période obscure et reculée la nationalité normande éprouva quelques défaillances que l'histoire n'aura pas enregistrées.

Les deux points mérovingiens les plus importants de la Seine-Inférieure ont été, cette année, Caudebec-lès-Elbeuf et Nesle-Hodeng, près Neufchâtel. Le creusement d'un aqueduc a fait connaître le premier, un raccordement de chemin a révélé le second.

C'est autour de l'abside de Notre-Dame de Caudebec, que les principales découvertes ont été faites à la fin de 1868. Elles ont consisté surtout en vingt cercueils de pierre et en quatre sarcophages de plâtre. Presque tous contenaient un ou plusieurs corps; mais les dernières inhumations ne remontaient guère qu'au moyen âge. Quatre

ou cinq tombeaux seulement ont présenté des objets d'art et des sépultures inviolées. Parmi les pièces métalliques qui ont été tirées de ces sépultures, nous devons citer des boucles en fer et en bronze, des plaques de ceinturon en cuivre ciselé, des monnaies romaines et un joli bracelet en argent, semblable, pour la forme, à celui de Childéric I<sup>er</sup>.

C'est la seconde fois que des tombeaux et autres monuments mérovingiens se montrent au chevet de l'église de Caudebec. Déjà, en 1855, lors de canaux pratiqués pour l'installation du gaz, on reconnut dans la *rue de l'Eglise* et le long du presbytère, sept cercueils en pierre de l'époque franque. C'est de l'un de ces sarcophages que sont sorties deux belles fibules en or et argent que l'on voit au musée départemental.

Le second point mérovingien s'est fait jour entre Bouelles et Nesle, mais sur le territoire de cette dernière commune. C'est un cimetière franc qui s'est montré sur le bord du chemin de grande communication n° 7, allant d'Elbeuf à Senarpont. Le champ qui le contient porte le nom de *Paradis*, vocable très-commun aux premières nécropoles chrétiennes. Des fosses de craie ont donné, avec des squelettes, des vases en terre noire, une hache et une lance en fer, une fibule et un collier en bronze, des perles de verre et de pâte de verre, et surtout un beau plateau en cuivre doré avec anses et oreillons. Nous pensons qu'il y a là une véritable mine à exploiter (1).

## MOYEN AGE

Cette période si longue et si rapprochée de nous est toujours celle qui nous offre la plus grande variété de faits historiques à enregistrer et de monuments archéologiques à sauvegarder. Nous allons esquisser rapidement le tableau des découvertes et des opérations de cette année.

Le lecteur n'aura pas oublié un événement local qui, l'an passé, fit quelque sensation dans notre pays. Je veux parler de la découverte dans l'église de Saint-Jacques de Dieppe de deux sépultures de chevaliers morts sur les champs de bataille de notre grande guerre de Cent ans. Afin de conserver la mémoire de faits si honorables, l'ad-

(1) Cette mine archéologique, nous l'avons explorée en octobre 1869, et nous avons donné le récit de cette exploration dans la *Revue* de décembre 1869.

ministration départementale a bien voulu m'autoriser à placer dans la principale basilique de Dieppe les inscriptions suivantes :

## CY-CIT

GEOFFROY MARTEL,  
SIRE DE LONGUEIL,  
CAPITAINE DE PONTOISE,  
MORT A LA BATAILLE DE POITIERS.

## CY-GIT

GUILLAUME DE LONGUEIL,  
CAPITAINE DE CAEN ET DE DIEPPE,  
MORT A LA BATAILLE D'AZINCOURT.

De cette sorte, nos contemporains et nos descendants liront sur les murs de nos églises l'histoire de leurs ancêtres.

Les inscriptions que le passé nous a léguées sont une excellente source d'histoire locale. Malheureusement le temps les efface et les révolutions les brisent. « Notre occupation, comme le dit si éloquemment Montaigne, est donc de rebastir la mort. » C'est ce sentiment de conservation qui m'a porté à faire restaurer une inscription obituaire dans l'église de Villequier, une inscription dédicatoire dans la charmante chapelle de Sainte-Gertrude, et une inscription commémorative des troubles de 1562 sur les murs de l'église de Caudebec-en-Caux. Un ami des antiquités m'a secondé dans l'église de Saint-Saëns, qui renferme beaucoup d'inscriptions dédicatoires, tumulaires et obituaires. Toutes ont été réparées avec zèle, patriotisme et discernement, par M. Buzot père, qui, dans cette affaire, peut être proposé pour modèle.

Parmi les inscriptions les plus précieuses à garder et à restaurer, je compte surtout celles qui encadrent les dalles tumulaires, soit que ces dalles existent dans nos églises, soit qu'elles reposent dans nos musées ou bien qu'elles errent encore sur nos places publiques.

C'est pour obéir à cette pensée que j'ai fait encastrier dans l'église rajeunie d'Héricourt-en-Caux une belle dalle du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Je veux parler de la pierre tombale de Jehan de Trouville, mort curé de Saint-Denis d'Héricourt en 1305. Cette dalle, qui a servi de pierre d'autel, avait été perdue, et a été retrouvée en 1852. Désormais elle est en vue et à l'abri de toute destruction.

J'ai retrouvé dans le parc d'un honorable conseiller général,

M. Raupp, maire de Bocasse, la dalle tumulaire de Jean de Saint-Pierre-l'Advis, abbé de Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette pierre intéressante, que des événements à nous inconnus avaient éloignée de la capitale de la Normandie, y est rentrée par la générosité de M. Raupp, qui l'a offerte au musée : dans l'avenir elle y sera honorablement conservée.

Je n'ai encore pu rallier au bercail départemental la pierre tombale de Nicolas du Val-Richer, directeur de l'hôtel des monnaies de Rouen au XV<sup>e</sup> siècle. Cette dalle, qui provient de l'ancienne église Saint-Georges de Rouen pave aujourd'hui une cour de la *rue des Charrettes*. Je ne désespère pas de l'obtenir du propriétaire.

Parmi les découvertes de monuments du moyen âge que j'aurais à enregistrer, cette année, je citerai les plus remarquables. Des fouilles faites pour des travaux publics ont fait sortir de terre deux épées en fer, qui toutes deux sont entrées au musée départemental. L'une vient de Saint-Remy-en-Rivière, commune de Dancourt, et a été offerte par le service vicinal ; l'autre a été recueillie à Rouen, près le portail de la Calende, et a été donnée par M. Barthélemy, architecte diocésain.

Des travaux de dégagement opérés dans deux anciennes abbayes ont mis à jour des vases à encens des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ces vases, qui accompagnaient autrefois des sépultures chrétiennes, étaient encore remplis du charbon qui y brûla le jour des funérailles. Un antiquaire français appelle ces vases le *encensoirs des morts*. L'un a été trouvé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Wandrille ; il était dans une fosse maçonnée que nous croyons avoir appartenu à l'un des abbés de Fontenelle. L'autre provient de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, et il doit venir de la fosse d'un moine ou d'un bienfaiteur.

Cette même abbaye de Saint-Georges de Boscherville a présenté cette année de curieux bas-reliefs du XIV<sup>e</sup> siècle. Ces deux pièces intéressantes, depuis longtemps employées comme blocage, consistent en deux pierres de 1 mètre de long sur 67 centimètres de haut et 40 centimètres d'épaisseur. Elles sont sculptées des deux côtés et couvertes de sujets sacrés. Malheureusement, avant d'être enfouies, elles avaient été gravement mutilées ; toutefois, il en reste assez pour que les motifs sculptés soient reconnaissables. Chacune de ces pierres présente huit sujets, dont quatre sur la face et quatre sur le revers. Sur la face de la première, on voit : l'*Entrée de J.-C. à Jérusalem*, l'*Entrée de J.-C. dans le temple*, le *Lavement des pieds* et la *Cène*, le *Jardin des Oliviers*. Sur le revers on distingue : le *Reniement*



de saint Pierre, Jésus devant Pilate, Jésus devant Caïphe; le quatrième sujet est effacé. La seconde pierre présente sur sa face : une Résurrection, les Saintes femmes au tombeau, Jésus apparaissant à Madeleine, et un sujet fruste; au revers sont : l'Ascension, la Pentecôte, la Mort de la sainte Vierge et l'Assomption. Ces bas-reliefs ont été recouverts de peintures dont ils gardent encore de fortes traces. Selon toutes les vraisemblances, ils proviennent d'une ancienne clôture du chœur et probablement de l'entrée. Ils n'est pas impossible qu'ils aient servi de retables à des autels placées au bas du chœur. Ces curieuses sculptures ont été promises au musée départemental.

Nous ne quitterons pas Boscherville sans remercier M. Curmer, le doyen de nos conseillers généraux, d'avoir offert au musée un des vases acoustiques de Genetay. Genetay était un château du temps de Henry IV, détruit sous le règne de Louis XVIII. Il possédait un écho célèbre par tout le pays d'alentour et dont le monde savant s'était occupé. Des littérateurs de renom, des hommes de science avaient traité de cet écho que l'on savait artificiel, mais nul d'entre eux n'avait trouvé le secret. On assure que M. de Lilli, le constructeur du château, n'avait voulu le confier à personne. Nous croyons l'avoir trouvé lors de la démolition des murs de la cour d'honneur du château. Dans ces murailles, en effet, se trouvaient des poteries acoustiques, et nous n'hésitons pas à leur attribuer un écho qui eut autrefois un long et célèbre retentissement.

C'est à la démolition d'une cour d'honneur que nous devons les poteries acoustiques de Genetay; c'est à la destruction de la base d'un château que nous devons des outils de fer et des objets liturgiques du xv<sup>e</sup> siècle.

L'hiver dernier, M. le comte de Bagneux, conseiller général de Pavilly, faisait déraciner les fondations de son château de Mesmoulins, commune de Tourville, canton de Fécamp. De ce château-fort du moyen âge, il ne restait plus qu'une butte couverte de halliers. En démolissant ces murs tufeux du xi<sup>e</sup> siècle, on trouva un souterrain du même temps dans lequel on avait caché cinq ou six outils de fer tels que haches, serpes, pioches, etc., et deux objets de cuivre qui avaient appartenu au culte. C'était d'abord un *Christ* long de 15 centimètres, qui avait dû être placé sur un autel; puis un *ostensoir* haut de 20 centimètres, qui a gardé son pied, son croissant et sa monstrance. Nous croyons que ces objets appartiennent au xv<sup>e</sup> siècle et qu'ils ont été cachés ici pendant la guerre des Anglais, sous Charles VII, ou pendant la ligue, sous Henry IV. Nous espé-

rons que M. le comte de Bagnaux voudra bien les offrir au département dont il est un des excellents conseillers.

Plus heureux que le château de Mesmoulins et que bien d'autres qui disparaissent tous les jours, le château d'Arques a vu ses ruines rachetées par l'État et rentrer dans le domaine public dont elles étaient sorties en 1793. Il faut se féliciter de cet acte de haute réparation historique ; ce sont là des hommages au passé dont le gouvernement nous a plus d'une fois donné l'exemple. Grâce à une inspiration qui vient de l'archéologie, le vieux donjon, témoin de notre histoire, ne descendra pas dans la tombe.

La prison de l'ancien bailliage d'Aumale eût été heureuse de trouver un pareil protecteur. Personne n'a pu conjurer la démolition de ce curieux monument du moyen âge. Il a fallu voir tomber sous le marteau démolisseur, le *prétoire*, les *cachots* en bois, les *cages* en fer, les *culs de basses-fosses* et tout l'attirail d'une justice qui a disparu de nos mœurs. La Commission des antiquités a fait tous ses efforts pour sauver ce monument unique des coutumes de nos pères ; tous ses efforts et ceux de l'administration supérieure ont échoué devant le mauvais vouloir de l'administration locale. La seule consolation qui reste, c'est que l'on a trouvé dans les démolitions quelques inscriptions qui ont été conservées.

Un monument historique est plus heureux lorsque son salut dépend du bon vouloir de l'administration départementale. L'an passé j'ai eu l'avantage de signaler à M. le Sénateur Préfet l'état précaire dans lequel se trouvait la tour romane de Villedieu, ancienne commanderie de Malte, dépendant de Haucourt-lès-Mailly, canton de Forges. Immédiatement M. le Sénateur Préfet a classé ce précieux clocher parmi les monuments historiques, et par deux modestes allocations il en a assuré la conservation. De ce moment cette vieille tour du XI<sup>e</sup> siècle, qui était soufflée dans son appareil, s'est trouvée assurée contre toute chance de destruction.

Le tombeau de Sainte-Honorine, à Graville, près le Havre, a eu également le bonheur de tomber en bonnes mains. La piété du pasteur et des fidèles de Graville, parfaitement secondée par notre excellent préfet, a pu envelopper dans une belle châsse de pierre, dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle, qui est celui du sanctuaire, le sarcophage de la sainte martyre, la pierre angulaire du christianisme dans nos contrées.

Du IV<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> il y a bien loin. Cependant telle est l'étrangeté des événements, que le hasard rapproche par son seul caprice la première martyre du diocèse du dernier de ses pontifes. Au mois de janvier 1869, lorsqu'on préparait dans notre cathédrale le tom-

beau de monseigneur Blanquart de Bailleul, on ouvrit le caveau des Amboises. On aperçut alors le cercueil de plomb du cardinal Cambacérès, déposé là en 1818. Ce n'est pas sans une grande surprise que nous avons remarqué sur ce sarcophage moderne une boîte circulaire pour la tête, telle qu'on le pratiquait au *xvi<sup>e</sup>* et au *xvii<sup>e</sup>* siècle. Nous avons vu dans ce fait une permanence des traditions archéologiques plus grande à Rouen que partout ailleurs.

Je termine ce rapport par la découverte la plus importante du moyen âge qui ait eu lieu dans la ville de Rouen.

Le conseil général de la Seine-Inférieure ayant décidé l'agrandissement de la préfecture, ce grand travail s'exécute en ce moment, sur un terrain autrefois occupé par le monastère des Frères Prêcheurs, vulgairement connus sous le nom de Dominicains ou de Jacobins. Déjà la démolition de l'église et du cloître, opérée en 1868, nous avait procuré des chapiteaux, des clefs de voûte et des inscriptions tumulaires. Le creusement des fondations nous aura donné davantage. Cette fouille nous a fourni d'abord six inscriptions gravées sur plomb relatives à des constructions élevées au *xvii<sup>e</sup>* siècle par les dominicains; puis des fragments d'inscriptions, des débris de dalles tumulaires, et surtout deux jolies petites tombes d'enfants du *xiii<sup>e</sup>* siècle, qui me paraissent d'une grande rareté.

Les six plaques de plomb, d'une grandeur moyenne qui varie de 20 à 30 centimètres de haut sur 22 à 28 de large, sont toutes relatives à des poses de première pierre dans la partie de l'église qui avoisinait le rempart. Toutes portent les dates de 1619, 1620 et 1621. Elles redisent les noms des nobles personnages qui posaient ces pierres et qui devinrent ainsi les bienfaiteurs du monastère. Ce sont généralement des gentilshommes qui étaient conseillers du roi, conseillers et secrétaires du parlement, receveurs généraux des décimes en Normandie, etc. Nous y avons remarqué les noms de Muisson, de Puchot des Alleurs, de Sicard, sieur de Saint-Arnould, de Parent, sieur de Vilemenon, de le Vasseur, de Dumont et de Gueroul, échevins de la ville de Rouen. Ces plaques vont enrichir le musée de Rouen, qui en possède déjà cinq ou six de ce genre; mais cette série sera de toutes la plus complète et la plus curieuse.

Quant aux dalles tumulaires, elles sont plus intéressantes encore. Sans parler des fragments qui nous ont révélé des noms que l'histoire n'avait pas conservés, nous citerons particulièrement les deux dalles des enfants Lebourgeois, le frère et la sœur, qui, morts en bas âge, au *xiii<sup>e</sup>* siècle, furent inhumés aux Dominicains. Nous connaissons beaucoup de dalles tumulaires du *xiii<sup>e</sup>* siècle, appartenant

à des adultes; mais nous n'en connaissons nulle part qui concernent de si jeunes enfants. Ajoutons que la beauté de la gravure est égale à l'intérêt du sujet. Ces deux dalles, hautes chacune de 1<sup>m</sup>,10, montrent un jeune garçon et une jeune fille de l'âge de six à huit ans, habillés dans le costume du temps de saint Louis et reproduits avec une naïveté et une grâce infinies.



E. CHARENTIER

Dalles tumulaires. Rouen. Dominicains, XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans ces deux pierres le musée de Rouen possédait les deux plus curieux échantillons de ce genre qui existent en France. Le lecteur jugera de leur valeur par la reproduction que nous en faisons ici.

L'abbé COCHET.

Rouen, le 30 juin 1869.



E.C.

---

## OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

# METEOROLOGICA D'ARISTOTE

(Suite) (1)

---

I, 2. 339 a 11-32. Au fond, ce chapitre ne renferme qu'un raisonnement, qui est le suivant : « S'il y a deux mondes, un monde céleste, composé des astres, et un monde sublunaire, composé des quatre éléments; si le monde sublunaire est subordonné au monde céleste comme ayant en lui la cause première de son mouvement et comme composé de corps limités quant à leurs places et à leur mouvement (*idée qu'il faut suppléer, s'il n'y a pas lacune dans le texte*), il faut en conclure que les quatre éléments sont la matière des phénomènes qui se passent dans le monde sublunaire, et que le principe de leur mouvement doit être cherché dans le monde céleste. » L'apodose de (11) ἐπεὶ κ. τ. ἐ. doit donc être cherchée dans (27) ὥστε τῶν συμβαινόντων κ. τ. ἐ. Par conséquent il faut substituer δὲ à δὴ dans (19) ὁ δὴ, et mettre entre parenthèses (23) ἕθεν... (27) ἀλλήλων. Si l'on place, avec Bonitz (p. 401) et ceux qui l'ont devancé, l'apodose à (19) ὁ δὴ, il en résulterait que ce qui est dit du monde céleste dans la proposition causale serait complètement inutile, et ne serait pas représenté dans la conséquence. Remarquons enfin que (29) τῶν γιγνομένων forme avec (27) τῶν συμβαινόντων un pléonasmе, qui est peut-être du fait d'Aristote.

I, 3. 339 a 36. Après avoir annoncé qu'il va reprendre des principes posés antérieurement, Aristote commence ainsi : φημὲν δὲ κ. τ. ἐ.

(1) Voir le numéro de décembre 1869.



Le sens exige qu'on lise δὴ avec Alexandre FHNT. Voir plus bas, 3. 340 a 24.

I, 3. 339 b 4. ἀπορήσειεν ἂν τις περὶ τὸν καλούμενον ἀέρα, τίνα τε γῆρῃ λαθεῖν αὐτοῦ τὴν φύσιν ἐν τῷ περιέχοντι κόσμῳ τὴν γῆν, καὶ πῶς ἔχει τάξει πρὸς τᾶλλα τὰ λεγόμενα στοιχεῖα τῶν σωματίων. Les mots ἐν τῷ... γῆρῃ se rapportent plutôt au second membre de phrase, où il est question de la place que l'air occupe relativement aux autres éléments. On ne voit pas clairement quel rapport ils ont à la question de la nature de l'air. Il faut sans doute les transposer après (6) τῶν σωματίων.

I, 3. 339 b 24. Anaxagore pensait que le monde céleste était plein de feu, et que les hommes des générations antérieures désignaient par le nom de αἰθήρ l'élément qui forme le monde céleste; il avait raison sur ce second point, non sur l'autre. C'est ce qu'Aristote exprime ainsi : τά τε γὰρ ἄνω πλήρη πυρὸς εἶναι, κάκεινος τὴν ἐκεῖ δύναμιν αἰθέρα καλεῖν ἐνόμισεν, τοῦτο μὲν ὀρθῶς νομίσας. Gessner a eu raison d'être choqué du mot ἐκεῖνος; car Anaxagore n'est ici opposé à personne. Mais je ne pense pas qu'il faille le transposer avec lui devant καί. Il vaut mieux lire ἐκείνους en le rapportant à (20) τῶν πρότερον ἀνθρώπων.

I, 3. 340 a 34. ἢ οὖν οὐκ ἐξ ἄπαντος τοῦ ἀέρος ὕδωρ πέφυκεν γίνεσθαι, ἢ εἰ ὁμοίως ἐξ ἄπαντος, ὁ περὶ τὴν γῆν οὐ μόνον ἀήρ ἐστιν ἀλλ' ὅσον ἀτμίς, διὸ πάλιν συνίσταται εἰς ὕδωρ. Si l'air tout entier, n'importe à quelle hauteur, peut devenir de l'eau, la conséquence est que non-seulement l'air qui est autour de la terre, mais encore celui qui est au-dessus (voir plus bas 340 b 24-26), enfin que l'air tout entier est une sorte de vapeur humide. Il manque probablement après γῆν le mot κόσμος, expression qu'Aristote emploie plus bas 340 b 10.

I, 3. 340 b 26. δεῖ νοῆσαι τοῦ λεγομένου ὑφ' ἡμῶν ἀέρος τὸ μὲν περὶ τὴν γῆν ὅσον ὑγρὸν καὶ (26) θερμὸν εἶναι διὰ τὸ ἀτμίζειν τε καὶ ἀναθυμιάσιν ἔχειν γῆς, τὸ δ' ὑπὲρ τοῦτο θερμὸν ἦδη καὶ ξηρόν. La traduction latine dans cinq manuscrits porte *habere terram terre*; le traducteur a donc lu à côté ou au-dessus de γῆς le mot γῆν qui en était véritablement la correction. Ideler, qui a pensé à la même correction, l'a abandonnée (I, 351), et s'en tient au texte, qui, à mon avis, ne peut être bien expliqué. Ce qu'Aristote veut dire, c'est que l'air voisin de la terre est froid (car le sens exige que l'on lise (26) ψυχρόν avec la première main de E) et humide à cause de l'ἀτμίς, exhalaison froide (cf. II, 4. 360 a 23) et humide qui vient de la terre, et que l'air qui est au-dessus est chaud et sec à cause de l'ἀναθυμιάσις, exhalaison chaude et sèche qui vient également de la terre, et qui monte au-dessus de l'ἀτμίς (voir plus bas 341 b 7 et suiv.). Mais on ne peut introduire

ces changements dans notre texte, qui est sans doute trop éloigné de son état primitif.

I, 3. 341 a 24. τὸ δὲ μάλιζα γίνεσθαι ἅμα τῷ ἡλίῳ (24) αὐτῷ τὴν θερμότητα εὐλογον (25), λαμβάνοντας τὸ ὅμοιον ἐκ τῶν παρ' ἡμῖν γιγνομένων· καὶ γὰρ ἐνταῦθα τῶν βίξ φερομένων ὁ πλησιάζων ἀπὸ μάλιζα γίνεται θερμός. Il me semble qu'après (24) αὐτῷ il manque quelque chose comme φερομένων. Car c'est une idée essentielle à exprimer, puisqu'Aristote attribue la chaleur solaire à l'action que le mouvement de l'astre exerce sur l'air. Ensuite l'accusatif (25) λαμβάνοντας ne peut se construire; et il manque probablement l'infinifitif νομίζειν.

I, 4. 342 a 24-26. Aristote explique ainsi pourquoi la chute des étoiles filantes est oblique par rapport à la ligne qui unirait le centre de la terre à un point du ciel. Elles sont de feu dont la nature est de tendre vers le haut, c'est-à-dire vers le ciel; mais elles sont lancées vers le bas, c'est-à-dire vers la terre, par la vapeur humide condensée : τὰ πλεῖστα δ' εἰς τὸ πλάγιον διὰ τὸ δύο φέρεσθαι φοράς, βίξ μὲν κάτω, φύσει δ' ἄνω· πάντα γὰρ κατὰ τὴν διάμετρον φέρεται τὰ τοιαῦτα. Les mots κατὰ τ. δ. signifient sans aucun doute *en diagonale*, c'est-à-dire *obliquement*, la diagonale étant oblique relativement au côté du parallélogramme rectangle. Nous avons quelque peine à entendre ici la pensée d'Aristote, parce qu'il n'avait pas sur la composition des mouvements des idées nettes. Ainsi pour expliquer comment le vent forme un tourbillon à l'entrée d'une ouverture étroite par suite de l'obstacle qu'il rencontre pour avancer, Aristote dit (III, 1. 370 b 22) : τὸ μὲν γὰρ εἰς τὸ πρόσθεν κωλύει προῖέναι, τὸ δ' ὀπίσθεν ἐπιωθεῖ, ὥστ' ἀναγκάζεται εἰς τὸ πλάγιον, ἧ οὐ κωλύεται, φέρεσθαι. Nous avons ici la même difficulté. Aristote décrit un mouvement de côté de deux mouvements dirigés en sens directement contraires. Il est probable qu'il ne se représentait pas la chose avec une rigueur mathématique. Enfin il ne se la représentait pas exactement. L'erreur nous paraît grossière; mais il faut la reconnaître. Je ne vois avec Ideler (I, 373), ni dans *Metaph.* XII, 8, ni dans *De gen. et corr.* II, 10, la preuve qu'Aristote ait très-bien connu quelle direction doit prendre un corps sollicité par deux forces opposées ou non opposées. Quant aux *mechanica* qu'invoque Ideler, l'ouvrage n'est sans doute pas d'Aristote, et dans tous les cas la question traitée 848 b, ne se rapporte pas à notre passage.

I, 5. 342 b 15, 17. Aristote dit à propos du météore qu'on appelait χάσμα, et que Sénèque définit (*Quæst. nat.*, I, 14, 1 : « Sunt chasmata, cum aliquod cœli spatium desedit et flammam velut dehiscens in abdito ostentat ») : τὰ δὲ χάσματα ἀναρρηγνυμένου (15) τοῦ φωτὸς ἐκ

κυανέου καὶ μέλανος ποιεῖ τι βάθος ἔχειν δοκεῖν. πολλάκις δ' ἐκ τῶν τοιούτων καὶ δαλοὶ ἐκπίπτουσιν, ὅταν συγκριθῇ μάλλον (17). συνὸν δέ τι χάσμα δοκεῖ. Ideler est arrêté par la difficulté de la construction du génitif dans 15. Mais le génitif absolu exprime quelquefois en grec le sujet de la proposition principale. (Voir *Madvig, Syntax der Griech. Sprache*, 181, 6). Il me semble d'ailleurs que les termes mêmes d'Aristote et le texte de Sénèque n'autorisent pas à entendre ἀναρρηγνυμένου ... μέλανος par ὅταν διακόπτεται τὸ φῶς ὑπὸ τινος ἢ μέλανος ἢ κυανοῦ, comme l'a fait Alexandre (77 v°), et les autres commentateurs après lui. C'est plutôt la lumière qui jaillit du milieu d'un bleu azuré. La dernière phrase (17-18) me paraît inintelligible. Je soupçonne qu'Aristote définissait ici le phénomène qu'il mentionne au commencement de ce chapitre, et que Sénèque décrit ainsi (*Quæst. nat.* I, 14, 1): « Sunt εὐθυνοὶ, cum velut corona cingente introrsus ingens cœli recessus est similis effossæ in orbem speluncæ. » En conséquence, je lirais : συνὸν δέ τι (εὐθυνος εἶναι τὸ) χάσμα δοκεῖ. « Quand les bords du χάσμα se rapprochent un peu, il présente l'apparence d'une fosse. »

I, 6. 343 a 15. Certains auteurs, que réfute Aristote, affirmaient qu'il n'apparaissait pas de comètes, οὕτε τῷ τροπικῷ πλῆσιζοντος οὐτ' ἐπὶ θερινῆς τροπαῖς ὄντος τοῦ ἡλίου. Or, on voit plus bas (36 et b 1) que les comètes, suivant ces auteurs, n'apparaissent que lorsque le soleil était au tropique d'été, et (b 4-7) qu'elles n'apparaissent pas quand le soleil était au tropique d'hiver. Il faut donc lire χειμερινῆς au lieu de θερινῆς et ajouter τῷ νοτίῳ ou un autre terme dans le même sens à τῷ τροπικῷ.

I, 6. 343 b 23. Aristote dit, en parlant de la queue d'une comète qui venait de se coucher : τὸ δὲ φέγγος ἀπέτεινε μέχρι τοῦ τρίτου μέρους τοῦ οὐρανοῦ ὅσον ἄλμα, διὸ καὶ ἐκλήθη ὁδός. Le mot ἄλμα n'est pas susceptible d'une interprétation raisonnable, comme on le voit dans Alexandre, qui fait de vains efforts pour l'expliquer. La variante de E ἄμμα ne donne pas un sens plus satisfaisant. Je ne sais ce qu'il faut substituer.

I, 7. 344 a 7. Ἐπεὶ δὲ περὶ τῶν ἀφανῶν τῇ αἰσθήσει νομιζομεν ἰκανῶς ἀποδείχθαι κατὰ τὸν λόγον, ἐὰν εἰς τὸ δυνατόν ἀναγάγωμεν, ἔκ (7) τε τῶν νῦν φαινομένων ὑπολάβη τις ἂν ὄυδε περὶ τούτων μάλιστα συμβαίνειν. Il me semble que (7) τε peut être conservé, si on met la virgule après φαινομένων et qu'on construise ces mots avec ἀναγάγωμεν par une sorte de zeugna, comme si le verbe renfermait le sens de ἀποδείξωμεν. Le sens me paraît meilleur avec cette construction; car évidemment il s'agit de l'une des conditions auxquelles ce genre de démonstration

est soumis, et non d'une considération particulière au phénomène des comètes qu'Aristote va expliquer.

I, 7. 344 a 19. 24. Les comètes sont formées dans la partie supérieure de l'air condensé. εταν οὖν εἰς τὴν τοιαύτην πύκνωσιν ἐμπέσῃ διὰ τὴν τῶν ἀνωθεν κίνησιν ἀρχὴ πυρώδης, μήτε οὕτω πολλὴ λίαν ὥσε ταχύ (18) καὶ ἐπὶ πολὺ ἐκκᾶειν, μήθ' οὕτως ἀσθενῆς ὥς' ἀποσβεσθῆναι ταχύ, ἀλλὰ πλείων (19) καὶ ἐπὶ πολὺ, ἅμα δὲ κάτωθεν συμπύπτη ἀναβαίνειν εὐκρατον ἀναθυμιάσιν, ἀστὴρ τοῦτο γίνεται κομήτης. ὥσπερ δ' ἡ τοιαύτη φορὰ ἀξέρος φορὰ δοκεῖ εἶναι, οὕτω καὶ ἡ (24) μονὴ ἡ ὁμοία ἀξέρος μονὴ δοκεῖ εἶναι. Les mots (19) καὶ ἐπὶ πολὺ semblent une répétition inutile de ceux qui suivent (18) ταχύ, et doivent être retranchés. Ensuite il faut évidemment lire plus bas (24) μονὴ ὁμοία ἀστέρος μονῆ. Ideler écarte cette correction en disant que ἡ ὁμοία est synonyme de ἡ τοιαύτη. Mais c'est une erreur. τοιοῦτος a souvent dans Aristote la valeur du démonstratif οὗτος. Alexandre paraphrase exactement les mots ἡ τοιαύτη φορὰ par ἡ φορὰ τοῦ τοιοῦτου ὑπεκκαύματος.

I, 7. 345 a 1. τὸ κῦμα δι' ἐναντίωσιν ἐγίγνετο πνευμάτων · ἐν μὲν γὰρ τῷ κόλπῳ βορέας κατεῖχεν, ἔξω δὲ νότος ἔπνευσε μέγας. La traduction latine poite *flabat*, et en effet ἔπνει convient mieux ici que l'aoriste, pour exprimer la simultanéité.

I, 8. 346 a 22. Aristote croit que la voie lactée est un amas de feu formé dans les régions supérieures de l'air par le mouvement du ciel, là où il y a le plus d'étoiles. Il dit, en parlant de l'endroit où est la voie lactée : ἀσρων ὁ τόπος πλήρης ἐστὶ τῶν τε μεγίστων καὶ λαμπροτάτων, καὶ ἔτι τῶν σποράδων καλουμένων... , ὥσε διὰ ταῦτα συνεχῶς καὶ ἀεὶ (22) ταύτην πᾶσαν ἀβροῦζεσθαι τὴν σύγκρισιν. Le sens exige ταύτη au lieu de (22) αὐτήν.

I, 9. 346 b 33. ἔστι δ' ἡ μὲν ἐξ ὕδατος ἀναθυμιάσις ἀτμίς, ἡ δ' ἐξ ἀέρος εἰς ὕδωρ νέφος · ὁμίγλη δὲ νεφέλης περίττωμα (33) τῆς εἰς ὕδωρ συγκρίσεως. Les mots (33) τῆς... συγκρίσεως sont inutiles au sens. D'autre part le mot σύγκρισις manque avant νέφος et doit être rétabli. Il est probable qu'il y a eu une transposition après περίττωμα et que le copiste a accommodé le cas, tant bien que mal, à la construction.

I, 9. 347 a 8. 10. Il s'opère entre les régions supérieures et les régions inférieures de l'air comme une circulation continuelle de la vapeur humide qui s'élève de la terre pour y retomber en pluie. ὥς' εἴπερ ἠνέττοντο τὸν ὠκεανὸν οἱ πρότερον, τάχ' ἂν τοῦτον τὸν ποταμὸν λέγοιεν τὸν κύκλῳ βέοντα περὶ τὴν γῆν. (8) ἀναγομένου δὲ τοῦ ὑγροῦ ἀεὶ διὰ τὴν τοῦ θερμοῦ δύναμιν καὶ πάλιν φερομένου κάτω διὰ τὴν ψύξιν πρὸς τὴν (10) γῆν, οἰκειῶς τὰ ὀνόματα τοῖς πάθεσι κεῖται καὶ τισὶ διαφοραῖς



αὐτῶν. ὅταν μὲν γὰρ κατὰ μικρὰ φέρεται, ψακᾶδες, ὅταν δὲ κατὰ μείζω μόρια, ὑετὸς καλεῖται. Il est évident que la proposition (8) ἀναγομένου. . . (10) γῆν se rapporte à ce qui précède et n'a aucun lien avec ce qui suit. Il faut mettre une virgule devant ἀναγομένου, supprimer δὲ, mettre un point après γῆν et lire οἰκειῶς δὲ.

I, 10. 347 a 34. Une cause qui fait qu'il n'y a pas de givre sur les montagnes, c'est que ῥεῖ μάλιστα ὁ ἀήρ ῥέων ἐν τοῖς ὑψηλοῖς. Il faut au lieu de ῥέων lire ὦν qui est dans le texte d'Alde, ou plutôt ὁ qui est dans la paraphrase d'Alexandre, et qui semble plus conforme à l'usage de la langue. Je ne vois pas ce qu'Ideler trouve d' « exquisitius » dans ῥέων.

I, 10. 347 b 7. 8. Aristote cherche à expliquer pourquoi dans le Pont il y a rosée, c'est-à-dire condensation de la vapeur humide, par le vent du nord et non par le vent du sud; et comment il se fait qu'il y ait dans ce pays plus de vapeur humide exhalée par le vent du nord que par le vent du sud : ἐν δὲ τῷ Πόντῳ ὁ μὲν νότος οὐχ οὕτως ποιεῖ εὐδίαν ὥστε γίνεσθαι ἀτμίδα, ὁ δὲ βορέας διὰ τὴν ψυχρότητα ἀντιπερυσᾶς τὸ θερμὸν ἀθροίζει, ὡς (7) πλεῖον ἀτμίζειν μᾶλλον. πολλάκις δὲ τοῦτο καὶ ἐν τοῖς ἔξῳ τόποις ἰδεῖν γινόμενον ἔστιν. (8) ἀτμίζειν γὰρ τὰ φρέατα βορείοις μᾶλλον ἢ νοτίοις. Je doute qu'il faille voir dans (7) πλεῖον μᾶλλον un pléonasma, qui se rencontre, il est vrai, mais motivé, et que rien n'expliquerait ici. Il me paraît plus probable que πλεῖον doit être transposé à côté d'ἀθροίζει, ou qu'il manque après πλεῖον les mots εἶναι καὶ. Quant à l'infinitif (8) ἀτμίζειν, on ne peut le construire sans solécisme avec ἔστιν ἰδεῖν sous-entendu. Il faut lire avec F N ἀτμίζειν.

I, 12. 348 a 8. 10. Il n'en est pas de la grêle comme des grosses gouttes de pluie. ἀλλὰ μὴν οὐδ' ὥσπερ αἱ ψακᾶδες ἄνω μὲν ὀχουῦνται διὰ μικρότητα, ἐνδιατρίψασαι δ' ἐπὶ τοῦ ἀέρος, ὥσπερ καὶ ἐπὶ τοῦ ὕδατος γῆ καὶ χυρσὸς διὰ μικρομέρειαν πολλάκις ἐπιπλέουσιν, οὕτως ἐπὶ τοῦ ἀέρος τὸ ὕδωρ, συνελθόντων δὲ πολλῶν μικρῶν μεγάλα καταφέρονται ψακᾶδες · τοῦτο γὰρ οὐκ ἐνδέχεται γενέσθαι ἐπὶ τῆς χαλάζης. Pour construire cette phrase, il me semble qu'il faut lire et ponctuer. . . μικρότητα (ὥσπερ γὰρ καὶ ἐπὶ. . . ὕδωρ), ἐνδιατρίψασαι δ' ἐπὶ τοῦ ἀέρος, συνελθόντων πολλῶν. . .

I, 12. 349 a 3-4. Aristote reprend par cette proposition θερμὸν δὲ κ. τ. εἰ. le fil des idées qu'il a interrompu par la parenthèse 348 b 32 διὸ. . . 349 a 3 χάλαιμα.

I, 13. 349 b 25. Aristote pense que la froideur de la terre forme de l'eau, et qu'elle ne contient pas seulement celle qui se trouve accumulée à son intérieur. δεῖ νομίζειν. . . (25) γίνεσθαι μὴ μόνον τὸ ἀποκεκριμένον ὕδωρ ἐν αὐτῇ, καὶ τοῦτο ῥεῖν, ἀλλὰ καὶ γίνεσθαι συνεχῶς. ἔτι δὲ τοῦ



μη γιγνομένου ἀλλ' ὑπάρχοντος ὕδατος (27) καθ' ἡμέραν μη τοιαύτην εἶναι τὴν ἀρχὴν τῶν ποταμῶν, ὅσον ὑπὸ γῆν λίμνας τινὰς ἀποκεκρυμμένας. Ce qu'on lit un peu plus bas 27 et 350 b 25 montre qu'il faut lire ὑπάρχειν à la place de (25) γίγνεσθαι devant μή, car Aristote oppose l'eau qui se forme (γίγνεσθαι) à celle qui est toute formée (ὑπάρχειν). Ensuite il faut transposer (27) καθ' ἡμέραν après γιγνομένου (cf. 354 b 14), comme on lit dans la traduction latine de Vatable, et construire τοῦ... ὕδατος avec λίμνας.

I, 13. 351 a 9. Aristote dit à propos des fleuves qui disparaissent sous terre pour reparaitre plus loin : περὶ μὲν οὖν τὴν Ἑλλάδα μικρὰ τοιαῦτα παντελῶς ἐστὶ γιγνώμενα · ἀλλ' ἢ γε ὑπὸ τὸν Καύκασον λίμνη... φανερά. Le mot φανερά n'est pas opposé à μικρά, comme il devrait l'être. Le fait en question n'est pas moins évident en Grèce qu'au pied du Caucase. Les proportions seules diffèrent. Je crois que le mot φανερόν que l'on lit à la ligne suivante (10) a pris la place d'un autre mot comme μεγάλη.

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

---

---

LE

# CHAMP-DE-MARS

DE VESONTIO

*Suite et fin (1)*

---

## VII

Le bâtiment circulaire du Champ-de-Mars a-t-il succédé immédiatement au cimetière? Nous ne le pensons pas. Son architecture est d'une époque sensiblement inférieure comme art à ce que produisait le premier siècle de notre ère. Et puis l'égout monumental dont l'édifice est contemporain, puisque les murailles du second naisaient en divers points de l'extrados des voûtes du premier (2), cet égout, dis-je, ne se comprend que dans une ville abondamment pourvue d'eau. Or Vesontio ne paraît avoir joui de cet avantage qu'à partir de la seconde moitié du deuxième siècle, car une médaille de Marc-Aurèle s'est rencontrée dans la maçonnerie de l'aqueduc romain de notre source d'Arcier (3). Ces considérations nous portent à croire que la construction qui va nous occuper date aussi du règne de Marc-Aurèle: c'est, selon toute vraisemblance, l'époque où Vesontio reçut une colonie romaine (4) et acheva de se modeler sur le type de la Ville éternelle.

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Voir notre planche de coupes.

(3) Danod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 126-130. — Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire la Franche-Comté*, t. I, p. 18, et *la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 25.

(4) Voir notre étude sur le *Capitole de Vesontio*, dans les *Mémoires lus à la Sor-*

Notre édifice (1) montrait, en plan, deux murs circulaires concentriques, espacés de quatre mètres trente centimètres et reliés de distance en distance par des murs de refend obliques. L'une de ces précinctions, faite de petits moellons similaires, bien appareillés et liés par un mortier très-fin, servait de clôture extérieure au bâtiment; l'autre se composait de portiques, ouverts du côté de l'intérieur et reposant sur des colonnes d'une architecture réduite à la plus stricte simplicité (2): la masse des chapiteaux et fûts, taillés uniformément dans ce genre, opposée à la bigarrure des débris arrivés de toute part avec les remblais, ne laissa pas un instant de doute sur ce qui provenait de l'édifice lui-même. Un mur, formant corde par rapport aux portiques, marque sur le plan une barre intérieure de trente mètres de long: c'était sans aucun doute le mur de soutènement d'une estrade. Une façade horizontale régnait à l'est: elle était précédée d'une cour et adossée à une logette qui avait un front de treize mètres sur l'intérieur du monument. A droite et à gauche de cette logette, siège évident d'un bureau de contrôle, étaient deux murailles obliques qui bordaient un couloir d'entrée et un couloir de sortie. Le diamètre intérieur de l'édifice était, non compris les portiques, de quatre-vingts mètres. Il est douteux qu'une aussi immense surface ait jamais été couverte, au moins d'une manière permanente.

On nous demandera maintenant quel a été l'usage de cette colossale construction.

*bonne en 1868, vol. d'archéologie, p. 53.* — La plupart des colonies avaient un surnom qui rappelait les circonstances de leur origine et les distinguait du reste de la ville dans laquelle elles étaient parquées. La colonie de Vesontio était qualifiée *Victrix*; nous le savons par l'épithaphe d'un tombeau du second siècle trouvé à Rome et dessiné par Boissard (*Antiq. rom.*, pars V, tab. 59). Cette épithaphe est ainsi conçue :

D.            M.  
PLOCVSAE SVAE  
ALDVOVORIX  
AVTV. COL. VIC.  
SEQVAN.

Il y a lieu de corriger dans ce texte la lettre T du mot AVTV, qui résulte certainement d'une faute de lecture, et de la remplacer par un G. L'inscription ainsi amendée se lirait de la façon suivante :

*Dis Manibus PLOCVSAE SVAE ALDVOVORIX AVGVstalis COLONIAE VICtriciS SEQVANorum.* (Cf. Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. 1, p. 201.)

(1) Voir le plan joint au présent travail.

(2) Voir le chapiteau de notre planche de détails d'architecture.

M. Lafosse l'a baptisée du nom de Cirque (1); mais cette qualification nous semble inadmissible. La forme des cirques romains est connue : elle était oblongue, avec une seule extrémité arrondie (2). De plus, tout cirque comportait des gradins pour faire asseoir les spectateurs, et rien de semblable ne s'est montré ici.

A son tour, M. Alphonse Delacroix a émis l'hypothèse d'un marché (3), en se fondant sur l'énorme quantité de poids en terre cuite récoltés dans les ruines du monument, puis sur cette considération que l'espace délimité par nos portiques est égal à celui que la vente des denrées alimentaires nécessite dans le Besançon moderne.

Selon nous, rien n'empêche d'admettre que ce bâtiment ait pu servir à l'occasion de marché; mais nous ne pensons pas que c'ait été là sa destination essentielle.

Il ne faut pas oublier d'abord que l'édifice en question occupait le point central d'un Champ-de-Mars, et que le but de sa construction doit nécessairement avoir été en relation intime avec les usages auxquels les Champs-de-Mars étaient affectés.

Il y a lieu de remarquer ensuite que les subdivisions de nos portiques sont déterminées par des murs, ce qui indique qu'elles avaient trait à des opérations où les groupements d'individus se faisaient d'une manière immuable.

Enfin, l'obliquité de ces murs de séparation résulte évidemment du désir de mettre les compartiments à la discrétion d'une double surveillance, car certaines cloisons biaisent dans le sens de la logette, et les autres par rapport à l'estrade intérieure.

Quel était, parmi les actes publics accomplis dans les Champs-de-Mars, l'ordre de choses qui répondait à de telles exigences? Ce sont, dirons-nous, ce ne sont que les comices populaires.

On connaît le mécanisme de ces assemblées dans les provinces (4) : il est dès lors facile de juger si la machine monumentale de notre Champ-de-Mars convenait à cette destination.

Le peuple était premièrement réuni en masse (*concio*), sous la présidence du doyen d'âge des décemvirs (5), lequel exposait les questions à résoudre. Quoi de mieux approprié à ces préliminaires que

1) *Notice*, p. 4 et 5, pl. I.

(2) J.-C. Bulengeri *De circo romano*, ap. Grævii *Thesaur. antiq. rom.*, t. IX, col. 595.

(3) *Guide de l'étranger à Besançon*, p. 199.

(4) Vid. *Æs Malacitanum*, ap. Henzen, *Inscript.*, n° 7421.

(5) Id., *ibid.*

l'immense surface interne de notre édifice et l'estrade qui la domine ?

Éclairé sur l'objet soumis à son vote, le peuple se partageait en sections (*curiæ* (1) ou *tribus* (2)), et chacune de celles-ci se retirait en une case distincte (*singulae in singulis conscriptis*) pour voter par bulletin (*per tabellam*) dans une urne particulière (*ad cistam cujusque curiæ* (3)). Ce second acte rend compte des subdivisions fixes établies sous nos portiques et de l'obliquité de leurs cloisons, grâce à laquelle les délibérations partielles pouvaient être surveillées concurremment depuis la logette et depuis l'estrade.

Les groupes ayant délibéré, trois scrutateurs, étrangers à la section pour laquelle ils fonctionnaient, étaient préposés à la garde de chaque urne et au dépouillement de leur contenu (4). Rien de plus commode, au point de vue de cette dernière formalité, que le bureau ménagé dans la façade du bâtiment.

Toutes ces dispositions paraîtraient étranges en dehors de l'attribution que nous proposons : avec elle, au contraire, elles s'expliquent et se justifient. Nous n'hésitons donc pas à présenter notre édifice comme le premier spécimen connu d'un *Ovile* provincial.

Nous avons dit que, dans la tenue de ses comices, le peuple de Rome se divisait, suivant les cas, en centuries, fractionnement basé sur la quotité des impôts que payait chacun, ou bien en tribus, c'est-à-dire en groupes d'individus résidant dans un même quartier. Ce dernier mode de fractionnement était celui qui s'offrait le plus naturellement à l'imitation des provinciaux : en effet, c'était aux assemblées ainsi conçues (*comitia tributa*) qu'appartenait, à Rome, le choix des magistrats des provinces et celui des commissaires pour l'établissement des colonies (5). La division électorale par quartiers (*regiones*) semble avoir dominé dans la Gaule romaine ; car, lors du réveil municipal au moyen âge, on vit la plupart de nos anciennes cités retrouver dans leurs souvenirs un plan de répartition de cette nature, qui aurait été tout autre si elles l'eussent créé d'original.

En comptant les cases qui existent sous nos portiques, il y aurait

(1) Orelli et Henzen, *Inscript.*, n<sup>os</sup> 3740, 3771, 5772, 6963 (not. 2), 7420 f., 7420 fa., 7421.

(2) Id., n<sup>os</sup> 3718, 3719.

(3) *Æs Malacitanum*, ap. Henzen, n<sup>o</sup> 7421.

(4) *Ibid.*

(5) Pauli Manutii *De comitiis Roman.*, c. xiv ; Nic. Gruchii *De comitiis Roman.*, lib. II, c. II ; ap. Græv. *Thesaur. antiq. rom.*, t. I.



donc toute chance d'avoir le nombre des quartiers entre lesquels se distribuait la population gallo-romaine de Vesontio.

Ces subdivisions sont au nombre de sept (1), et ce nombre est exactement celui des quartiers, ou bannières, que Besançon conserva jusqu'à la Révolution française (2). Ces fractions modernes étaient fort inégales quant à leur population respective : la même inégalité paraît avoir existé déjà à l'époque romaine, car les tronçons de nos portiques ont des dimensions qui varient entre elles du simple au triple.

Deux questions importantes se présentent au début de l'histoire municipale de Besançon au moyen âge. Comment la commune put-elle, dès sa naissance, mettre la main sur une grande forêt et concevoir une division générale de la ville dont tant de petites puissances lui disputaient, lambeau par lambeau, la souveraineté ? Nous avons montré ailleurs que, pour se saisir de la forêt qui fait encore sa richesse, la commune n'avait eu d'autre titre qu'un droit immémorial d'usage appartenant indistinctement à tout citoyen (3). Nous exhumons aujourd'hui la preuve que nos bannières du moyen âge procèdent également d'une antique tradition. Ce double fait va directement à l'encontre d'une théorie nouvelle qui voudrait refuser aux souvenirs romains une notable part d'influence dans le mouvement communal des villes épiscopales romanes de l'empire germanique (4).

Ainsi qu'en dehors de la tenue des comices les portiques de l'*Orile* de Rome étaient livrés aux marchands, le commerce put aussi, à certains jours, prendre place dans l'*Orile* de Vesontio. Le sous-sol

(1) Non compris, bien entendu, les couloirs d'entrée et de sortie.

(2) *Variations du régime municipal à Besançon*, à la suite de notre *Monographie du palais Gronvelle*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, vol. d'archéologie, p. 357-362.

(3) *Origines de la commune de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. III, 1858, p. 244.

(4) H. Klippel, *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*; Strasbourg, 1869, in-8°. — En ce qui nous touche personnellement dans cet ouvrage, nous ferons respectueusement observer à M. Klippel qu'il n'est pas de bonne règle d'emprunter à un auteur ses idées, ses découvertes et jusqu'à ses expressions, sans citer même le titre du travail que l'on s'est assimilé, et en affectant au contraire de donner presque toujours comme d'original des extraits de sources que l'on ne possède que par le fait de la même assimilation. Cette manière peut être commode et fructueuse; mais les procédés dont nous usons dans le présent opuscule démontreront, une fois de plus, qu'elle ne sera jamais la nôtre.

de cet édifice recérait, en effet, plusieurs centaines de poids en terre cuite, deux poids en bronze, et la moitié d'une mesure linéaire également en bronze (1).

Une figurine de sanglier, en bronze, dont nous publions l'image (2), peut ouvrir un aperçu sur les menus objets de vente qui se débitaient sous nos portiques.

Quelques pièces d'armement, comme une lance en bronze, plusieurs lancettes en fer, une boulerolle de fourreau d'épée et un cimier conique de casque, ces deux débris en bronze, sont sortis de nos ruines : objets dont la présence n'a rien que de très-naturel dans un milieu journallement fréquenté par les militaires.

Nous reproduisons, sans espérer qu'on en puisse jamais tirer la moindre lumière, un fragment d'inscription sur table de bronze (3); ce débris infime, découpé à la cisaille par quelque main barbare, est peut-être le seul vestige survivant des lois qui régissaient Vesontio en matière d'élection.

(1) N° 8 de notre planche d'antiquités. — Interrogé par moi au sujet de cette mesure, M. l'ingénieur en chef Aurès, si compétent dans les questions de métrologie antique, a bien voulu me répondre par la consultation suivante :

« Votre fragment de mesure antique est *certainement* la MOITIÉ D'UN PIED ROMAIN.

« Quant aux divisions qui y existent, voici comment je les explique :

« La face sur laquelle on ne trouve qu'un *seul point* indique la division du pied en 4 palmes, ce point étant placé au milieu du demi-pied. Sur les deux autres faces, on voit que *trois* divisions, d'une part, et *quatre* divisions, de l'autre, répondent exactement à la longueur du palme.

« Ce double système correspond ainsi :

« Dans le premier cas, à la division du pied en 12 onces;

« Et dans le second cas, à la division du pied en 16 doigts.

« Le premier de ces deux systèmes existait seul, en Italie, dans les premiers temps de la République; mais le second a été plus tard pratiqué concurremment avec le premier, lorsque les idées grecques ont été adoptées par les Romains.

« La vérité des assertions qui précèdent résulte de trois faits :

« 1° La mesure que j'assimile au palme romain antique a fort exactement 74 millimètres de longueur, et comme la longueur, aujourd'hui bien connue, du pied romain est de 296 millimètres, il est clair que le quart de cette longueur doit correspondre à 74 millimètres;

« 2° On remarque un fragment de la charnière à l'une des extrémités de votre mesure;

« 3° On y remarque surtout un petit morceau de bronze, muni de deux crans, qui servait incontestablement à assurer la rigidité de l'instrument quand on l'ouvrait. Ces deux crans devaient porter sur deux petits arrêts placés en saillie sur l'autre moitié aujourd'hui perdue.

(2) N° 6 de notre planche d'antiquités.

(3) Id., n° 5.

L'*Ovile* de Rome avait pour annexes le *Diribitorium*, où se faisait la récapitulation des votes, puis la *Villa publica*, siège des opérations du recrutement et du cens (1).

L'*Ovile* de Vesontio devait être avoisiné de locaux analogues. Nous considérons comme tels un groupe important de constructions qui s'appuyaient à l'ouest contre l'enceinte extérieure du bâtiment circulaire, et se prolongeaient dans la direction de l'hôpital actuel. On a songé trop tard à lever le plan de ces intéressants logis : aussi avons-nous le regret de n'en pouvoir offrir une idée complète.

Au sud de notre *Ovile*, s'élevait une riche demeure, dont la pièce principale, pavée en mosaïque, se terminait par l'un de ses bouts en manière d'abside. Une cornaline, représentant Mars et Vénus, fut rencontrée dans ce local (2), tandis qu'on recueillait dans la pièce voisine une jambe de forte statuette en bronze du plus bel art (3). Tout indique en ce lieu un sanctuaire, vraisemblablement l'autel de Mars, encadré par les habitations des pontifes qui le desservaient.

## VIII

Nous avons vu qu'au début de l'époque impériale, le Champ-de-Mars de Rome fut orné d'effigies d'hommes célèbres. Cette décoration de bon aloi semble avoir été imitée dans le nôtre; car, au sein des ruines que nous avons décrites, s'est trouvé un *titulus* de buste ou de statue qui porte, en caractères de haut style, les mots *Publius CORNELIVS SCIPIO* (4). Si la municipalité de Vesontio ne put faire tailler que cette seule image, convenons que son choix s'était arrêté sur l'une des plus dignes figures du Panthéon des gloires romaines.

(1) Ces deux opérations étaient confiées, dans les provinces, à un seul ordre de fonctionnaires. (Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 95 et 96.)

(2) Ce bijou n'est malheureusement pas entré dans notre collection publique d'archéologie. Nous n'avons sur son compte qu'une mention de M. Lafosse. (*Notice*, p. 11, n° 77.)

(3) *Id.*, *ibid.*, n° 79.

(4) Voir un dessin de ce monument dans notre planche de détails d'architecture.

## IX

Les observations numismatiques nous ont puissamment servi pour déterminer les époques d'existence du cimetière de notre Champ-de-Mars; le même procédé d'information peut également nous venir en aide pour fixer le moment de la ruine des édifices qui avaient remplacé la nécropole.

Parmi les décombres de ces constructions, on n'a pas rencontré de médailles postérieures à Magnence (1), tyran militaire qui usurpa la pourpre en baignant sa chlamyde dans le sang du troisième fils de Constantin. Poursuivi par le frère de sa victime et désespérant de lui échapper, Magnence se donna la mort à Lyon, en 353.

Cette date précède seulement de deux années celle de la première grande irruption des Germains dans les Gaules, calamité qui dépeupla toute la zone comprise entre le lac de Constance et la Batavie, sur une largeur de soixante lieues en deçà du Rhin. Quarante-cinq villes de cette région, sans compter les bourgs et les forteresses, furent forcées et démantelées par les barbares (2).

A la suite de ce désastre, Vesontio ne se releva que comme petite ville : « Elle avait été pourtant grande autrefois, écrivait l'empereur Julien, ornée de temples magnifiques, entourée de solides remparts qui y complétaient l'œuvre défensive de la nature (3) ! »

(1) Lafosse, *Notice*, p. 9; — Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 35.

(2) « Καὶ στρατεύω μὲν ἀκμάζοντος τοῦ σίτου, πολλῶν πάνυ Γερμανῶν περὶ τὰς πεπορθημένας ἐν Κελτοῖς πόλεις ἀδεῶς κατοικούντων. Τὸ μὲν οὖν πλῆθος τῶν πόλειων πέντε που καὶ τεσσαράκοντά ἐστι, τεῖχη τὰ διηρπασμένα, ὄχια τῶν πύργων καὶ τῶν ἐλασσόνων φρουρίων · ἧς ἐνέμονεως γῆς ἐπὶ τάδε δὲ τοῦ Ρήνου πάσης οἱ Βάρβαροι τὸ μέγεθος, ὅποσον ἀπὸ τῶν πηγῶν αὐτῶν ἀρχόμενος ἄχρι τοῦ Ὀκεανοῦ περιλαμβάνει · τριακόσια δὲ ἀπείχον τῆς ἡϊόνος τοῦ Ῥήνου στάδια οἱ πρὸς ἡμᾶς οἰκοῦντες ἔσχατοι · τριπλάσιον δὲ ἦν ἔτι τούτου πλάτος τὸ καταλειφθὲν ἔρημον ὑπὸ τῆς λεηλασίας, ἔθθα οὐδὲ νέμειν ἔξῃν τοῖς Κελτοῖς τὰ βοσκήματα · καὶ πόλεις τινὲς ἔρημοι τῶν ἐνοικούντων, αἷς οὐπω παρώκουν οἱ Βάρβαροι. » (Juliani imp. ad S. P. Q. A. *epist.*, inter ejusd. *Opera*, Lipsiæ, 1696, in-fol., p. 278-279.) — Cf. Henri Martin, *Histoire de France*, 4<sup>e</sup> édit., t. I, p. 157.

(3) « Πολίχνιον (Βικεντιώνα) δὲ νῦν ἐστὶν ἀνειλημμένη, πάλαι δὲ μεγάλη τε ἦν, καὶ πολυτελέσιν ἱεροῖς ἐκεκόςμητο, τεῖχει καρτερῶ, καὶ προσέτι τῇ φύσει τοῦ χωρίου. » (Juliani *epist.* Maximo philosopho, inter ejusd. *Opera*, p. 414.)

## X

Il nous reste à rapprocher, quant aux principaux traits de leurs physionomies respectives, le Champ-de-Mars de Rome et son modeste homonyme de la capitale des Séquanes.

Le Champ-de-Mars de Rome était bordé par le Tibre, et situé en dehors de la zone (*pomœrium*) qui renfermait la ville (1).

L'assiette de Vesontio ne se prêtait pas à une semblable disposition. Il fallait, pour un Champ-de-Mars, un lieu qui fût plan, aussi voisin que possible d'un cours d'eau, et cependant contigu à la ville dont il devait dépendre. Or les montagnes forment, et formaient alors bien plus encore qu'aujourd'hui, une ceinture presque immédiate autour de la presqu'île de Vesontio. Force fut donc de loger le Champ-de-Mars dans un morceau de la partie plane de la presqu'île, et d'isoler nominalement ce terrain du *pomœrium* (2). Contrairement donc à ce qui existait à Rome, notre Champ-de-Mars était dans l'intérieur de la ville.

Tant que Vesontio ne jouit d'aucune liberté publique, son Champ-de-Mars n'eut d'autres monuments qu'un autel et des tombeaux. On faisait aussi des funérailles au Champ-de-Mars de Rome, mais exclusivement celles des grands personnages. Sous ce rapport donc, Vesontio avait, en imitant, outrepassé les proportions du modèle, car le cimetière de son Champ-de-Mars était ouvert à tous les citoyens.

Lorsque Galba eut doté la ville d'une sorte d'autonomie, le Champ-

(1) « Pomœrium, verbi vim solam intuentes, postmœrium interpretantur esse. Est autem magis circa murum locus qui in condendis urbibus quondam Etrusci, quam murum ducturi erant, certis circa terminis inaugurato consecrabant : ut neque interiore parte ædificia mœnibus continuarentur, quæ nunc vulgo etiam conjungunt ; et extrinsecus puri aliquid ab humano cultu pateret soli. Hoc spatium, quod neque habitari, neque arari fas erat, non magis quod post murum esset, quam quod murus post id, pomœrium Romani adpellarunt. Et in urbis incremento semper, quantum mœnia processura erant, tantum termini hi consecrati proferebantur. » (Tit. Liv. lib. I, c. XLIV.)

(2)

POMOERI  
VESONTION

« Cette inscription a été trouvée en creusant les fondations du mur du côté du levant de la citadelle. » (Dunod, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. II, p. 362.)



de-Mars cessa subitement d'être le domaine silencieux des morts, pour devenir le théâtre des plus bruyantes manifestations des vivants : les assemblées populaires y alternèrent dès lors avec les exercices des troupes.

Plus tard, Vesontio ayant reçu dans ses murs une colonie romaine, cette circonstance mit à la disposition du sénat local une masse d'ouvriers habiles : de grands travaux d'utilité publique s'ensuivirent, et le Champ-de-Mars eut sa part de ces embellissements. De même que celui de Rome, il fut le déversoir des eaux qui abreuvaient la ville; et par-dessus la magnifique cloaque disposée à cet effet, on éleva un immense bâtiment pour la tenue des comices. Analogue comme situation et comme usage à l'*Ovile* de Rome (1), cet édifice avait une allure originale et parfaitement appropriée aux besoins qu'il devait satisfaire.

Enfin le Champ-de-Mars de Vesontio paraît avoir, comme celui de Rome, renfermé plusieurs temples, et n'avoir pas été dépourvu de statues d'illustrations romaines.

Ces données nous ont semblé d'autant plus intéressantes à recueillir et à faire connaître, qu'il y a pénurie de renseignements au sujet des Champs-de-Mars provinciaux du monde romain. Cela vient de ce que généralement les espaces ainsi dénommés ont été tenus à distance des habitations : d'où il suit qu'aucune bâtisse importante n'est venue, dans les temps modernes, mettre en lumière le contenu de leur sous-sol. Chez nous, au contraire, il y avait eu nécessité de comprendre le Champ-de-Mars dans la ville : grâce à cette irrégularité d'un autre âge, ce terrain a eu, de nos jours, le privilège d'être remué de fond en comble par la pioche des constructeurs, tandis que la charrue effleure à peine la surface de ses congénères.

AUGUSTE CASTAN.

(1) Voir le fragment du plan gravé sur marbre de l'ancienne Rome, où l'on croit reconnaître, mais sans motif absolument plausible, les *Septa* ou l'*Ovile* de la métropole. (Piranesi, *Campus Martius antiquæ Urbis*, tab. XVI, n° vi.)

ERRATUM pour la Planche II :

Dans le plan du bâtiment rond, le lithographe a omis l'une des cloisons du pourtour : celle-ci existait à droite du mur formant corde, et faisait à peu près pendant à la cloison que l'on voit à gauche de ce même mur.

---

---

SUR

# UN CARTOUCHE IMPÉRIAL

## DU TEMPLE D'ESNEH

ET SUR L'ÉPOQUE OU LES HIÉROGLYPHES CESSÈRENT  
D'ÊTRE EMPLOYÉS SUR LES MONUMENTS PUBLICS

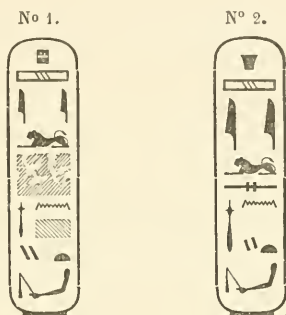
---

L'époque jusqu'à laquelle on continua, sous les empereurs romains, de se servir des hiéroglyphes dans les monuments publics de l'Égypte, n'a pas été jusqu'à présent déterminée d'une manière précise. Champollion, dans son voyage, reconnut les noms de Septime Sévère et de ses deux fils, Caracalla et Géta (ce dernier martelé), sur les parois latérales du pronaos du temple d'Esneh, et pendant longtemps ces trois noms restèrent les plus récents que l'on eût lus en caractères hiéroglyphiques dans les sanctuaires de la vallée du Nil. Plus tard, à son tour, M. Lepsius constata, dans un des bas-reliefs du même monument (celui de tous qui, en Égypte, paraît avoir été décoré le plus tardivement), la légende de l'empereur Trajan Dèce. Nous croyons aujourd'hui pouvoir citer un exemple, encore postérieur de quelques années, de l'emploi officiel de la vieille écriture sacrée des Égyptiens.


A côté du bas-relief de Trajan Dèce, toujours dans le même pronaos d'Esneh, on en voit un autre, qui représente un empereur faisant une offrande au dieu Chou et à la déesse Tefnou. Le cartouche qui contient les titres *Autocrator* et *César* est seul demeuré intact dans la légende; celui qui enveloppait le nom de l'empereur a été martelé, mais on parvient encore, par une étude attentive, à en discerner les caractères. M. Lepsius pensa d'abord pouvoir l'attribuer à Pescennius Niger; mais depuis il a publié le bas-relief dans

son grand ouvrage des *Monuments de l'Égypte et de l'Éthiopie* (Abth. IV, bl. 90, d), comme étant d'un « empereur inconnu. »

Dans le dessin de la Commission prussienne, le cartouche martelé est figuré comme laissant discerner les caractères (n° 1). Il faudrait donc lire *Pschil...*, ou *Pschir...*, ce qui ne concorde avec aucun nom d'empereur connu. Visitant le temple d'Esneh au commencement de novembre dernier, j'ai eu l'occasion d'étudier, avec une attention toute particulière, le bas-relief en question, et pour ma part j'ai cru, malgré le martelage, y lire avec certitude le cartouche de la manière suivante (n° 2) :



« *Aschils*, le grand dominateur. »

Ceci étant, nous nous trouvons en face du nom d'un personnage bien connu dans l'histoire, Achillée, qui s'éleva précisément en Égypte comme un compétiteur contre Dioclétien. Je sais bien que l'on pourra m'objecter la difficulté d'admettre que le  $\chi$  grec ait pu être rendu des hiéroglyphes égyptiens par le signe , dont la valeur est *sch*. Mais cette objection ne me paraît pas absolument décisive. C'est un fait philologique certain, et depuis longtemps constaté, que l'adoucissement presque général du son *kh* en *sch*, du  $\text{Ḫ}$  en  $\text{ϣ}$ , dans la prononciation populaire des Égyptiens sous les Ptolémées et les Romains, au temps où se forma la langue copte. Il n'y a rien d'in vraisemblable à admettre que, dans la même prononciation, le  $\chi$  grec ait pu subir quelquefois une altération analogue. On en a même des exemples formels, car Champollion (*L'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 262) cite un document copte où il a lu ΠΕΝΝΟΥΤ ΣΕΝΣΕ ΥΕΝΟΥΤ ΠΕΡΥΟΥΣΑΝΑΡΤΗΣ, « notre père l'abbé « Schennouti, l'archimandrite, » avec un  $\text{ϣ}$  substitué au  $\chi$  du mot grec Ἀρχιμανδρίτης. Le nom d'Achillée, écrit *Aschils* en hiéroglyphes, se justifie, je crois, par cet exemple.

On ne sait, du reste, que peu de détails sur Achillée; tout se réduit à quelques lignes d'Eutrope (IX, 14, 15) et d'Aurélius Victor (*De Caes.*, 39, 38). Préfet de l'Égypte, il revêtit la pourpre et se maintint quelques années dans ce pays, mais sans pouvoir étendre plus loin son autorité. Dioclétien vint ensuite lui faire la guerre en personne et l'assiégea dans Alexandrie; le siège dura huit mois, mais au bout de ce temps la ville fut prise et Achillée tomba aux mains du vainqueur, qui le fit mettre à mort. La chronique d'Eusèbe place ce dernier événement en 296 de l'ère chrétienne, et en effet Eumène, l'année suivante, parle des trophées que Dioclétien avait remportés sur le Nil. On ignore combien de temps au juste Achillée avait porté le titre d'empereur en Égypte. Si l'on admettait la conjecture de mon père (*Trésor de numismatique, Iconographie des empereurs romains*, p. 114), assimilant ce personnage au L. Domitius Domitianus dont on a des monnaies alexandrines portant les dates de trois années successives, il faudrait faire remonter son usurpation au moins en 293. Quelques érudits, comme Tillemont, la regardent même comme un peu plus ancienne et la considèrent comme ayant été une des causes qui motivèrent les changements dans l'administration de l'empire en 292, et le fameux partage où Constance Chlore et Galère furent proclamés Césars. On pourrait peut-être y voir plutôt une conséquence de cet événement, car on a quelques monnaies grecques aux noms de Constance Chlore et de Galère frappées à Alexandrie, et, précisément en l'année 292, la chronique d'Eusèbe enregistre une destruction des villes de Coptos et de Busiris dans une révolte contre les Romains, qui pourrait bien être rattachée aux troubles de l'avènement d'Achillée.

Quoi qu'il en soit, l'Égypte avait vivement pris parti pour l'usurpateur. Aussi l'on a déjà remarqué avec raison que sa défaite « fut une seconde conquête du pays. » Dioclétien traita la ville d'Alexandrie avec la dernière rigueur. Il réorganisa tout le pays, et céda aux Nubiens ce que les Romains possédaient encore au sud de Syène et de la première cataracte (Procop., *Bell. pers.*, I, 19). Une nouvelle ère, partant de l'avènement de Dioclétien au pouvoir, fut officiellement mise en usage pour l'Égypte; c'est celle dont l'Église copte se sert encore sous le nom d'*Ère des martyrs*. Tout vestige de semi-autonomie municipale, que les empereurs avaient toléré jusque-là, fut aboli. Ainsi le monnayage grec d'Alexandrie prit fin, et à la place on installa dans la ville un atelier monétaire directement impérial, qui, depuis lors, frappa des monnaies latines. La proscription de l'usage des hiéroglyphes, dont nous voyons main-

tenant qu'on avait continué à se servir d'une manière officielle sur les temples de l'intérieur du pays jusque sous Achillée, est une mesure que l'on rattacherait volontiers à cet ensemble de réorganisation de l'Égypte, et qui porte le même caractère. Et en effet on peut trouver un indice assez significatif d'une guerre faite par Dioclétien à la culture du sacerdoce égyptien dans ce que disent Suidas (v° *Χημεία*) et Jean d'Antioche (p. 834, éd. de Valois), que cet empereur, après la prise d'Alexandrie, fit rechercher dans toute l'Égypte les vieux livres indigènes de chimie et de magie pour les brûler. Là est peut-être le secret de la conduite nouvelle que les Égyptiens, attachés encore à la religion de leurs pères, tinrent à l'égard des chrétiens quelques années après, lors de la persécution ordonnée par Dioclétien et Galère. Au temps de la persécution de Trajan Dèce, ils avaient poursuivi avec un acharnement sans égal leurs compatriotes convertis à la foi nouvelle; au temps de celle de Dioclétien, au contraire, ils ne voulurent pas s'associer aux vengeances de l'empereur, et saint Athanase, à quelques années de là, atteste qu'ils s'étaient même souvent exposés pour donner asile à des chrétiens pros crits.

Faut-il ajouter que, par une coïncidence curieuse, Latopolis ou Esneh, sur le temple de laquelle les prêtres des dieux antiques avaient inscrit le nom d'Achillée, fut une des villes d'Égypte où eut lieu, par les ordres de Dioclétien, le plus grand massacre de chrétiens? Ces martyrs d'Esneh sont célèbres dans les traditions de l'Église copte, et c'est sur leurs tombeaux que sainte Hélène fonda un monastère qui s'est toujours perpétué depuis lors, objet encore actuellement d'un grand concours de pèlerins. On sait, par de nombreux exemples, que l'esprit de vengeance politique fut loin d'être étranger au plus ou moins grand déchaînement de la persécution dans certaines localités sous Dioclétien.

Quoi qu'il en soit, la constatation du cartouche d'Achillée sur un temple de l'Égypte nous amène à penser que ce fut seulement sous Dioclétien que les hiéroglyphes cessèrent définitivement d'être employés dans les monuments officiels. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on ne puisse un jour en découvrir quelques exemples postérieurs sur des monuments privés, comme des caisses de momies. Ce fut, en effet, le triomphe complet du christianisme qui dut seul déraciner absolument l'usage des hiéroglyphes, dont on oublia dès lors très-vite le sens. La connaissance de l'écriture démotique dut se continuer plus tard, même chez les chrétiens, car le moine copte du v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle, dans la bibliothèque duquel était le roman démo-



tique de Setnau, traduit ici même par M. Brugsch (numéro de septembre 1867), devait encore être en état de le comprendre, puisque c'était un de ses livres.

Au reste, sur cette terre d'Égypte toutes les traditions se conservent bien plus longtemps qu'on ne le croit généralement. On me permettra d'en citer, en terminant cet article, un exemple qui m'a vivement frappé dans mon récent voyage. Il est d'opinion générale que le copte a cessé depuis deux cents ans d'être une langue vivante, et que les derniers individus qui l'aient parlé sont morts au xvii<sup>e</sup> siècle. Voilà déjà longtemps qu'on l'a dit et que tout le monde le répète. Or cela n'est aucunement exact, le copte est encore actuellement une langue vivante. Mon savant ami M. Brugsch, nommé récemment par le vice-roi professeur de copte à l'université du Caire, a trouvé cette langue encore en usage dans l'intérieur d'un certain nombre de familles chrétiennes jacobites de cette ville et du bourg entièrement copte de Kasr-el-Schamah, auprès du vieux Caire, familles qui parlent arabe dans leurs relations avec la population musulmane qui les entoure. Il a bien voulu me conduire dans quelques-uns de ces intérieurs, où j'ai pu moi-même entendre causer en copte, et j'ai eu entre les mains des correspondances commerciales coptes écrites dans les dernières années, que j'espère voir bientôt publier par M. Brugsch, comme preuves décisives de la conservation de l'antique idiome des Égyptiens jusqu'à nos jours, à l'état de langue vivante.

FRANÇOIS LENORMANT.

---

---

---

# INSCRIPTION GRECQUE

TROUVÉE A MEMPHIS

---

« Je n'ai jamais fait de fouilles, disait M. Mariette (1) en 1868, dans le but de chercher des monuments grecs et romains. De là le petit nombre d'objets de cette catégorie qu'offre à l'étude la collection du musée.

« Il en est de même des monuments d'origine chrétienne. On remarquera cependant les beaux candélabres d'église trouvés au Fayoum, et une suite précieuse de papyrus coptes.

« Cette section du musée pourra d'ailleurs être augmentée, surtout au point de vue de l'épigraphie grecque. Je n'ignore pas non plus les services que quelques papyrus écrits en cette dernière langue pourraient rendre à la littérature ancienne, c'est-à-dire que notre attention est éveillée sur ce point. »

Je suis la preuve toute récente que ce n'était point là une vaine promesse. Pendant le trop court séjour que j'ai fait au Caire, avant d'entreprendre le voyage de la Haute-Égypte, le savant conservateur du musée de Boulaq a eu la bonté de me communiquer et de mettre à ma disposition une stèle en marbre contenant une longue inscription grecque, stèle qui avait été trouvée dans les fouilles de Memphis. M. Daninos, attaché d'abord au Louvre, et aujourd'hui placé sous les ordres de M. Mariette, a eu la complaisance de faire pour moi un estampage de ce monument précieux, ce qui m'a permis de l'étudier avec la plus sérieuse attention.

Cet estampage ayant été fait de manière à donner l'ensemble du monument, M. Daninos s'est cru dans l'obligation de coller ensemble

(1) Page 55 de la *Notice des principaux monuments exposés dans les galeries provisoires du Musée d'antiquités égyptiennes de Boulaq*; Alexandrie, in-8.

plusieurs feuilles de papier. Mais ce papier étant assez épais, il est arrivé que la partie doublée est mal venue et est à peine visible. Heureusement que le relief de l'envers permet de remédier à cet inconvénient. C'est là un des grands avantages de l'estampage. Avec ce système, on a à la fois et l'inscription telle qu'elle apparaît sur le monument, et l'envers, quelquefois d'une manière plus nette, grâce au creux des lettres qui se dessinent en relief.

Un mot d'abord sur l'état matériel de cette stèle. Les quatre côtés sont mutilés, à l'exception de l'arête de gauche, dont une partie subsiste encore vers le milieu. De sorte qu'il semblerait impossible de dire quelle était, dans l'origine, la dimension de ce marbre, qui mesure aujourd'hui 0<sup>m</sup>,63 dans tous les sens, mais d'une manière irrégulière.

Il nous donne la liste d'un certain nombre de souscripteurs pour la construction d'un monument sacré, très-probablement d'un temple, liste qui forme quatre colonnes. Les noms des fondateurs sont accompagnés des noms de leurs pères, comme dans beaucoup de listes du même genre. De la première colonne, les dix-huit premiers noms ont disparu; il ne reste plus que ceux des pères, dont plusieurs même sont incomplets. Le commencement de la troisième colonne et la quatrième presque tout entière n'existent plus. Vers le milieu de cette dernière, les premières lettres de quelques noms seulement. Les lignes ne sont pas espacées également : celles de la troisième et de la quatrième colonne sont plus serrées, probablement parce que le lapicide, en arrivant à la fin de la liste, s'est trouvé gêné par le nombre des noms qu'il fallait inscrire sur la stèle.

Cette liste générale était précédée d'un préambule dont il ne reste plus que quatre lignes incomplètes, les trois premières en caractères plus grands que ceux du corps de l'inscription. Ces derniers rappellent à peu près la dimension des lettres gravées sur le monument de Rosette, et sur celui qui a été retrouvé à Tanis.

Cette inscription, d'après la forme des caractères, me paraît remonter au second siècle avant notre ère, et, pour être plus précis, à la dernière moitié de ce siècle. Si les recueils d'épigraphie donnaient, ou plutôt pouvaient donner les fac-simile des inscriptions, on aurait sous les yeux un moyen de contrôle perpétuel, contrôle qui devient très-difficile quand on en est réduit aux souvenirs d'une plus ou moins longue pratique des monuments.

Quoi qu'il en soit, notons les principaux signes paléographiques que l'on remarque dans notre inscription, et qui peuvent aider à en déterminer l'âge.

Les  $\Gamma$  sont de belle forme; ils ont le jambage de droite plus court que celui de gauche. A côté, on trouve des  $\Lambda$  à barre brisée, très-usités à l'époque ptolémaïque, comme le prouvent les estampages rapportés de Chypre par M. le comte de Vogué, mais que ne nous montrent pas les monnaies, même celles des derniers rois. Mon ami M. de Longpérier compare cet  $\Lambda$  avec l' $\Lambda$  des rois de Syrie de la fin du second siècle, comme Antiochus VII, Grypus (123 à 97), et autres. Ce qui l'y porte, c'est la présence du grand  $\Sigma$ , qui appartient à la même époque, et celle d'un  $\Theta$  de grande dimension qui est encore du même temps. Les monnaies des Lagides et des Séleucides ont conservé le petit  $\sigma$ , comme dans l'inscription de Rosette,  $\text{ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ}$ ,  $\text{ΑΝΤΙΟΧΟΥ}$ , très-longtemps jusqu'aux relations avec les Romains. De même, Nicomède II (149-93) a un  $\Theta$  assez grand.

L'iota est adscrit. Le  $\Theta$  est un cercle avec un point au milieu. Les deux jambes du  $\mathcal{N}$  sont un peu inégales. Le  $\mathcal{I}$ , deux petites barres horizontales jointes par une ligne verticale, ne nous apprend rien, parce qu'il se conserve très-longtemps. Le  $\Phi$  à longue haste apparaît dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Les  $\Omega$  sont hauts et non pas longs, comme sous les premiers règnes.

En résumé, et en regardant les lignes en gros caractères où l'artiste a plus clairement exprimé la manière de son temps, on éprouve l'impression que pourrait causer une inscription gravée entre 150 et 100, comme je le disais plus haut.

La voici en majuscules et en caractères courants, avec les restitutions que je crois pouvoir proposer.

ΠΟΔΙΟ  
 ΟΜΗΚΟΝΤΑΣ  
 ΟΛΛΩΝΟΣΚΑΙΔΙΟΣΚΑ  
 ΕΔΟΞΕΤΩΙΚΟΙΝΩΙΤΩΝΚΤΙΣΤΩΝΙ

Colonne 1.

ΕΔΝΙΟΣ  
 ΛΛΟΦΑΝΟΥ  
 ΕΤΟΥ  
 ΑΔΑΡΟΥ  
 ΝΑΤΑΝΟΥ  
 ΘΟΛΑΟΥ

Colonne 2.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ  
 ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣ ΔΗΜΗΤΡΙ  
 ΦΙΛΩΝ ΦΙΛΩΝΟΣ  
 ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΝΙΚΙΟΥ  
 ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΚΟΙΡΑΜΟΥ  
 ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥ

ΗΜΗΤΡΙΟΥ	ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
ΛΛΟΦΑΝΟΥ	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ
ΙΣΤΕΟΥ	ΗΦΑΙΣΤΙΩΝ ΑΡΧΙΔΑΜΟΥ
Σ ΑΥΦΗΛΟΥ	ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ
Σ ΡΑΓΕΤΟΥ	ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΔΗΛΟΥ	ΑΜΜΩΝΙΟΣ ΝΙΚΙΟΥ
ΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	
Σ ΑΔΔΗΛΟΥ	ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΟΣ ΝΕΣΡΑΙΟΥ	ΕΙΡΗΝΑΙΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ	
ΧΟΣ ΑΨΑΛΑΜΟΥ	ΜΑΣΥΛΛΟΣ ΚΟΣΜΑΛΑΧΟΥ
ΤΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	ΙΠΠΑΛΟΣ ΑΕΤΟΥ
ΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	ΔΙΟΔΟΤΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΙΜΗΤΡΙΟΣ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ	ΓΑΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΚΟΛΑΟΣ ΚΟΣΑΔΑΡΟΥ	ΑΜΜΩΝΙΟΣ ΝΙΚΟΛΑΟΥ
ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣ ΚΟΣΑΔΑΡΟΥ	ΑΜΜΩΝΙΟΣ ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΣΩΣΑΝΔΡΟΥ	ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΙΗΝΩΝ ΑΥΔΗΛΟΥ	ΙΗΝΩΝ ΙΗΝΩΝΟΣ
ΙΑΡΔΑΙΟΣ ΑΣΑΔΟΥ	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΙΑΡΔΑΙΟΥ
ΓΛΑΥΚΙΑΣ ΑΥΔΗΛΟΥ	ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣ ΓΛΑΥΚΙΟΥ
ΚΟΣΑΔΑΡΟΣ ΦΑΣΑΒΑΛΟΥ	ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΚΟΣΑΔΑΡΟΥ
ΠΕΙΘΟΛΑΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ	ΑΠΙΩΝ ΠΕΙΘΟΛΑΟΥ
ΝΙΚΟΛΑΟΣ ΑΠΟ ΦΑΝΟΥ	ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣ ΝΙΚΟΛΑΟΥ
ΛΥΣΙΜΑΧΟΣ ΑΥΦΗΛΟΥ	ΝΙΚΙΑΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΟΣΑΔΑΡΟΥ	ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΑΣΤΡΑΓΑΛΟΣ ΑΛΙΟΥ	ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΑΣΤΡΑΓΑΛΟΥ
ΑΡΙΣΤΩΝ ΕΛΜΑΛΑΧΟΥ	ΜΕΛΑΣ ΑΡΙΣΤΩΝΟΣ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΟΣΝΑΤΑΝΟΥ	ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΚΟΣΒΑΝΟΥ	ΕΥΚΛΗΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΙΕΓΟΥΘΟΣ ΑΒΑΣΜΑΣΙΑΜΟΥ	ΑΡΙΣΤΙΠΠΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΣΤΡΑΤΩΝ ΑΥΔΗΛΟΥ	ΣΩΤΗΡ ΙΕΓΟΥΘΟΥ
	ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΣΤΡΑΤΩΝΟΣ



ΥΣΙΜΑΧΟΣ ΙΑΡΔΑΙΟΥ  
ΔΩΡΟΣ ΚΟ ΧΟΥ  
ΝΑΡΟΥ

ΖΩΙΛΟΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ  
ΠΡΩ ΧΟΣ ΙΗΝΟΔΩΡΟΥ  
ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ  
ΔΙΦΙΛΟΥ

. . . . .  
ΙΕ

Colonne 3.

Colonne 4.

ΑΜ  
ΑΛΞΞ

ΑΡΤΕΜ

ΑΣΚΛΗΠΙΑ  
ΔΙΟΓΕΝΗΣ  
ΑΓΑΘΩΝ ΑΥ  
ΑΛΕΞΙΑΝΔΡΟΣ  
ΙΗΝΩΝ ΑΡΙΣΤ  
ΑΛΕΞΙΑΝΔΡΟΣ ΑΛ  
ΑΘΗΝΙΩΝ ΑΠΟΛ  
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΑΡΙ

ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣ ΑΠΟΛΛΩ  
ΦΙΛΟΙΣΕΝΟΣ ΙΕΡΩΝΥΜΟΥ  
ΑΝΤΙΦΩΝ ΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ  
ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΣ ΧΑΛΑΦΑΝΟΥ  
ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΣ ΝΙΚΙΟΥ  
ΔΙΟΔΟΤΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ  
ΔΙΟΔΟΤΟΣ ΚΟΣΜΑΛΑΧΟΥ  
ΙΗΝΩΝ ΑΣΑΔΟΥ  
ΛΥΣΙΜΑΧΟΣ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ  
ΡΑΒΒΗΛΟΣ ΑΣΑΔΟΥ  
ΝΙΚΟΜΑΧΟΣ ΝΙΚΟΜΑΧΟΥ

ΑΠΟ  
ΠΤΟ  
ΑΡΤΕ  
ΙΗΝΩΝ  
ΑΠΟΛΛΟΦ  
ΜΑΡΣΥΑΣ  
ΑΝΤΙΟΧΟΣ

ΤΛΗΠΟΛΕΜΟΣ ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥ  
ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ  
ΝΙΚΟΛΑΟΣ ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ

ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ

ΣΚΟΠΑΣ Α Λ ΩΡΟΥ

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΘΕΟΔΩΡΟΥ  
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ

ΘΩΡΑΞ ΙΗΝΟΔΩΡΟΥ  
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ  
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΟΣΓΗΡΟΥ  
ΚΟΣΜΑΛΛΑΧΟΣ ΩΣ

ΙΜΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔ

ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗ  
ΦΙΑ

ΑΠΟΛΛΟΔΩ  
ΒΟΡΑΚΟΣ  
ΧΑΛΑΦΑΘΟ  
ΕΥΚΛΕΙΔΗΣ  
ΛΥΣΙΑΣ ΜΑ  
ΑΡΧΕΛΑΟΣ Λ  
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΑΠ  
ΔΙΟΓΕΝΗΣ  
ΘΩΡΑΞ  
ΒΙΩΝ  
ΔΗΜ  
ΡΑ

[Ἵπὲρ βασιλέως . . . . .]

...ἐπὶ..... ὑ]ποδιο[ικητοῦ, οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ]  
[νομοῦ διακόσιοι καὶ ἑβδ]ομήκοντα ὧ[ν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται, ἕκτι-]  
[σαν τὸν ναὸν Ἡραίστου Ἄπ]όλλωνος καὶ Διὸς κα[ὶ τῶν συννάων θεῶν.]  
Ἐδοξε τῷ κοινῷ τῶν κτιστῶν ἐ[ν τῷ ναῷ στῆσαι τὴν στήλην.]

1<sup>re</sup> colonne.

2<sup>e</sup> colonne.

[Ἄπολλώνιος Ψ]έδνιος  
[Δημήτριος Ἄπο]λλοφάνου  
[Φίλων Ἄ]έτου  
[Νικίας Κοσ]αδάρου

Ἄπολλώνιος Ἄπολλων[ίου]  
Ἄριστομένης Δημητρίου  
Φίλων Φίλωνος  
Δημήτριος Νικίου

[Κοίραμος Κοσ]νατανοῦ	Ἄπολλόδωρος Κοιράμου
[Ἄνδρόνικος Πει]θολάου <sup>1</sup>	Ἄπολλώνιος Ἄνδρονίκου
[Ἄλεξάνδρος Δ]ημητρίου	Δημήτριος Ἄλεξάνδρου
[Φίλιππος Ἄπο]λλοφάνου	Πτολεμαῖος Φιλίππου
[Ἀρχίδαμος] Ἰστέου	Ἰφαιστίων Ἀρχιδάμου
[Ἄπολλοφάνη]ς Αὐφηλοῦ	Ἄπολλώνιος Ἄπολλοφάνου
[Ἀρτεμίδωρος] Ῥαγέτου	Ἀρτεμίδωρος Ἀρτεμιδώρου
[Νικίας Αὐ]δηλοῦ	Ἀμμώνιος Νικίου
. . . . . ος Ἄπολλωνίου	
[Δημήτριος] Ἀδδηλοῦ	Κλεόβουλος Δημητρίου
[Ἄλεξάνδρ]ος Νεσαρίου	Εἰρηναῖος Ἀλεξάνδρου
. . . . . Ἄλεξάνδρου	
[Κοσμαλα]χῆς Ἀψαλαμοῦ	Μάσυλλος Κοσμαλαχοῦ
[Ἄε]τος Ἄπολλωνίου	Ἰππαλος Ἀέτου
[Ἄπ]ολλώνιος Ἄπολλωνίου	Διόδωτος Ἄπολλωνίου
[Δημήτριος Ἡρακλείδου	Γάιος Δημητρίου
[Νι]κόλαος Κοσαδάρου	Ἀμμώνιος Νικολάου
Ἀντίπατρος Κοσαδάρου	Ἀμμώνιος Ἀντιπάτρου
Δημήτριος Σωσάνδρου	Ἄπολλώνιος Δημητρίου
Ζήνων Αὐδηλοῦ	Ζήνων Ζήνωνος
Ζαρδαῖος Ἀσάδου	Πτολεμαῖος Ζαρδαίου
Γλαυκίας Αὐδηλοῦ	Ἀντίπατρος Γλαυκίου
Κοσαδάρος Φασαβαλοῦ	Ἄπολλώνιος Κοσαδάρου
Πειθόλαος Ἀλεξάνδρου	Ἀπίων Πειθολάου
Νικόλαος Ἄπο[λλο]φάνου	Ἀριστομένης Νικολάου
Λυσίμαχος Αὐφηλοῦ	Νικίας Λυσιμάχου
Ἄλεξάνδρος Κοσαδάρου	Δημήτριος Δημητρίου
Ἀστράγαλος Ἀλίου	Σαραπίων Ἀστραγάλου
Ἀρίστων Ἐλμαλαχοῦ	Μέλας Ἀρίστωνος
Διονύσιος Κο[σ]νατανοῦ	Ἄπολλόδωρος Διονυσίου
Ἄπολλόδωρος Κοσθανοῦ	Εὐκλῆς Ἀπολλοδώρου
	Ἀρίστιππος Ἀπολλοδώρου

(1) Je lis Πειθολάου et non Πυθολάου, parce que la première forme se retrouve deux fois un peu plus bas.

Ἰεγούθος Ἰθασμασιαμοῦ  
 Στράτων Αὐδηλοῦ  
 [Λ]υσιμάχου Ζαρδαίου  
 [Ζηνο]δῶρος Κο[σμαλα]χοῦ  
 [Ἄπολλοφάνης . . . . . νέρου  
 [Δίφιλος . . . . .

Σωτήρ Ἰεγούθου  
 Ἄπολλοδῶρος Στράτωνος  
 Ζώϊλος Λυσιμάχου  
 Πρώ[ταρ]χος Ζηνοδῶρος  
 Ἄπολλοφάνης Ἄπολλοφάνου  
 . . . . . Δίφιλου  
 . . . . .  
 Ἰε[ραξ] . . . . .

3<sup>e</sup> colonne.4<sup>e</sup> colonne.

(Les sept premières lignes manquent.)

(Manquent le commencement et la fin.)

Ἄμ[μόνιος . . . . .

Ἄλέξ[ανδρος . . . . .

Ἄρτεμ[ίδωρος<sup>1</sup> . . . . .

Ἄσκληπ[ιάδης . . . . .

Διογένης . . . . .

Ἄγάθων Αὐ. . . . .

Ἄλέξ[ανδρος

Ζήνων Ἄρίστ[ωνος]

Ἄλέξ[ανδρος Ἄλ[εξάνδρου]

Ἄθηνίων Ἄπολ. . . . .

Πτολεμαῖος Ἄρι . . . . .

Ἄριστομένης Ἄπολλο[φάνου]

Φιλόξενος Ἰερωνύμου

Ἄντιφῶν Ἄντιφῶντος

Ἄριστόνικος Χαλαφάνου

Νικόστρατος Νικίου

Ἄπο. . . . .

Διόδοτος Ἄπολλωνίου

Πτο. . . . .

(1) Pas de lacune avant ce nom. Les blancs indiquent des espaces vides.

Διόδωτος Κοσμαλαχοῦ	Ἄρτε[μίδωρος . . . . .
Ζήνων Ἀσάδου	Ζήνων . . . . .
Λυσίμαχος Διοσκουρίδου	Ἄπολλοφ[άνης . . . . .
Ῥαββηλὸς Ἀσάδου	Μαρσύας . . . . .
Νικόμαχος Νικομάχου	Ἄντιοχος . . . . .
Τληπόλεμος Ἀνδρονίκου	
Δημήτριος Ἀπολλωνίου	Ἄπολλόδω[ρος . . .
Νικόλαος Ἀντιπάτρου	Βόρακος . . . . .
	Χαλάφαθο[ς]. . . . .
	Εὐκλείδης . . . . .
Δημήτριος Δημητρίου	Λυσίας Μα[σύλλου] <sup>4</sup>
Σκοπᾶς Ἀ[πο]λ[λοδ]ώρου	Ἀρχέλαος Λ. . . . .
Ἄλέξανδρος Θεοδώρου	Ἄλέξανδρος Ἀπ. . . . .
Ἄλέξανδρος Δημητρίου	Διογένης . . . . .
	Θώραξ . . . . .
Θώραξ Ζηνοδώρου	Βίων . . . . .
Ἡρακλείδης Ἀπολλωνίου	Δη[μήτριος] <sup>2</sup>
Ἄλέξανδρος Κοσγηροῦ	Ῥα . . . . .
Κοσμαλαχοῦς . . . . .ως	
. . . . .ιμος Ἀπολλοδ[ώρου]	
Ἄπολλοφάνης[ς . . . . .	
Φίλ[ων] <sup>3</sup> . . . . .	

En dehors des éléments paléographiques, cherchons si l'inscription elle-même ne nous fournirait pas des renseignements au moyen desquels nous pourrions en préciser la date d'une manière plus probable, sinon plus certaine.

Parmi les noms qui figurent dans cette inscription, on remarque d'abord ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΑΣΤΡΑΓΑΛΟΥ (Sarapion, fils d'Astragalus). Ce nom, Sarapion, ne s'est pas montré jusqu'ici avant le règne de Phi-

(1) Qui se trouve comme souscripteur à la seconde colonne. On pourrait lire aussi Μάκρωνος, qui était connu en Égypte. Voy. le *Corpus*, n° 4955.

(2) Ou Δημοζῶν, usité en Égypte. Voy. le *Corpus*, n° 4893.

(3) Ou Φίλιππος.



lométor. C'est à ce règne qu'appartiennent les personnages appelés ainsi, qui sont mentionnés dans les papyrus grecs. Renseignement, du reste, qui ne modifie en rien la date que nous avons fixée plus haut d'après la forme des caractères épigraphiques, c'est-à-dire de 150 à 100 avant Jésus-Christ.

Tous les noms propres, au nombre d'environ deux cents, sont grecs, à l'exception de quelques-uns, qui sont sémitiques. Un seul est romain, c'est le nom ΓΑΙΟΣ. ΓΑΙΟΣ est fils d'un Grec, ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. On sait qu'on fait venir ce nom de γάιο, *glorior*, ou de γάιος, *terrestris*; c'est-à-dire qu'on lui donne une origine grecque. Peut-être s'agit-il là d'un Grec et non d'un Romain. Quoi qu'il en soit, le nom ΓΑΙΟΣ est ancien. On le rencontre dans une inscription de Delphes (1) pouvant remonter à une date qui n'est pas éloignée de l'an 190 avant notre ère. On y lit qu'un personnage nommé Caius Mannéius, et ses deux fils, Lucius et Cnéius, y reçoivent le droit de proxénie :

1. Δελφοὶ ἔδωκαν Γαίῳ Μαννητίῳ καὶ  
Λευκίῳ καὶ [Κ]νητίῳ τοῖς Γαίου Μαννητίου
2. υἱοῖς προξενίαν κτλ.

On trouve encore (2) un Γάιος, également fils d'un Grec, dans une inscription de Smyrne d'une époque plus récente : c'est Caius, fils d'Attale, Γάιος Ἀττάλου.

Mais, de ce qu'au second siècle avant notre ère un nom romain se rencontre sur un monument égyptien, il n'y a pas là de quoi être surpris. On sait que des relations directes entre le gouvernement d'Alexandrie et celui de Rome ont commencé de très-bonne heure.

En effet, en 273, après la défaite de Pyrrhus, nous voyons cette dernière conclure une alliance avec Ptolémée Philadelphe. Depuis lors, ces relations se sont suivies et multipliées dans diverses circonstances, jusqu'au moment où l'Égypte est devenue province romaine.

Mon confrère, M. Léon Renier, partage mon avis. Il ne s'étonne

(1) Cette inscription, gravée sur la portion du mur méridional explorée par MM. Conze et Michaelis, a été publiée par eux dans le t. XXXIII des *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica*. Je dois cette indication et la suivante à l'obligeance de M. Wescher.

(2) N° 3288 du *Corpus*. Dans Letronne, *Inscr.*, t. II, p. 197, ΑΑΕΞ... ΓΑΙΟΥ... qu'il supplée ainsi : Ἀλέξανδρος Γαίου. Au lieu de Γαίου, les éditions du *Corpus* lisent Ἀθηναίου.

pas non plus de la présence du nom ΓΑΙΟΣ dans l'inscription de Memphis. Voici ce qu'il m'écrivit à ce sujet :

« *Gaius* est un des prénoms romains les plus anciens ; il était usité à Rome avant que la lettre G fût admise dans l'alphabet latin : c'est pourquoi, dans le système des abréviations, qui date d'une époque très-reculée (on les trouve en effet sur les monuments les plus anciens que l'on connaisse), il est toujours représenté par un C. On lit en effet chez Diomède, *Art. Grammat.*, lib. II, p. 417 (p. 423 de l'éd. de Keil) :

« G nova est consonans, in cujus locum C solebat adponi, sicut  
« hodieque, cum *Gaium* notamus *Caesarem*, scribimus *C. Caesa-*  
« *rem.* »

« Cf. Quintil. lib. I, c. VII, § 28 : « *Gaius C littera notatur.* »

« Sur les monuments, ce prénom, lorsqu'il n'est pas abrégé, est toujours écrit par G. Ainsi on lit dans les *Cenotaphia Pisana*, Orelli, n° 643 (de l'an 3 de notre ère) :

EQUESTRES · INAVRATAE · GAI · ET · LVCI · CAESARUM  
STATVAE · PONANTVR

« Dans une inscription que j'ai copiée à Lambæsaë (Inscript. de l'Algérie, n° 727) :

GAIAE · IVLIAE  
C · IVLI · CELERIS  
FILIAE, etc.

C'est-à-dire : *Gaiae Iuliae, Gaii Iulii Celeris filiae.*

« Dans une inscription trouvée à Dijon en 1866, et qui est de l'an 267 de notre ère :

GAIO · ESVVIO  
TETRICO · PIO  
FELICI, etc.

« Enfin, toujours en grec ce nom se traduit par ΓΑΙΟΣ, et il est représenté par un Γ lorsqu'on l'abrège. L'abréviation K est pour Κέντρος, *Quintus*, dont l'abréviation latine est Q.

« L'orthographe *Caius*, par un C, est donc fautive ; elle ne s'est introduite qu'au moyen âge, et l'on a tort de l'employer dans les éditions des ouvrages de l'époque classique de la langue latine.

• De tout cela il résulte, suivant moi, qu'il ne faut pas s'étonner de

rencontrer en Égypte, au 11<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, un homme portant le nom romain de *Gaius*. Cet homme, il est vrai, est fils d'un Grec; mais celui-ci pouvait être un affranchi ou le fils d'un affranchi. »

Si la présence d'un nom romain sur le monument épigraphique de Memphis ne nous apprend rien de certain sur l'âge de ce monument, je citerai un renseignement historique qui pourrait peut-être nous aider à en fixer la date d'une manière plus précise.

En racontant la guerre de Mithridate contre Rome, Justin (1) s'exprime ainsi :

« Cependant Ptolémée, roi d'Égypte, étant mort, des députés vont offrir à un autre Ptolémée (Évergète II), qui régnait à Cyrène, la couronne d'Égypte et la main de la reine Cléopâtre, sa sœur : toute la joie qu'il en ressentit fut de se voir porté sur un trône où le fils de son frère était appelé par Cléopâtre, sa mère, et par la faveur des grands; mais, ne respirant que vengeance, à peine entré dans Alexandrie, il fit massacrer les partisans du jeune prince. Le jour même des noces, dans l'appareil des festins et des solennités religieuses, il égorga cet enfant entre les bras d'une mère qu'il épousait, et entra dans le lit de sa sœur, encore dégoutant du meurtre de son fils. Non moins cruel envers le peuple qui l'avait choisi pour maître, il l'abandonne au glaive des soldats étrangers, et fait couler des flots de sang. Enfin il répudie sa sœur, dont il viole et épouse la fille. Epouvanté de ces crimes, le peuple se disperse et s'exile pour éviter la mort. Resté seul avec ses satellites au sein de cette vaste cité, réduit à régner non sur des hommes, mais sur des édifices déserts, Ptolémée, par un édit, appelle à lui les étrangers, qui s'y rendent en foule. »

Prenons acte de cet événement, qui se passait vers l'an 146 avant notre ère, et examinons avec soin la liste des souscripteurs dont les noms nous sont fournis par l'inscription de Memphis.

Quand il s'agit de la souscription pour la fondation d'un édifice public, d'un temple par exemple, rien n'empêche de supposer, tout même porte à croire que plusieurs membres d'une même famille se sont réunis pour contribuer à cette dépense commune. Dès lors, dans une liste de souscripteurs où sont indiqués en même temps les noms des pères, il sera permis de rechercher et d'établir certains liens de parenté qui ressortent de la comparaison des noms entre

(1) Liv. XXXVIII, 8, ed. Panck.

eux. C'est ce qui arrive pour la liste donnée par le marbre de Memphis.

A partir du dix-neuvième nom, la première et la seconde colonne présentent une particularité très-remarquable, particularité qui se reproduit avec trop d'insistance pour qu'elle soit l'effet du hasard et qu'elle n'ait pas une signification.

Ainsi, à chaque nom, en passant de la première colonne à la seconde, on lit :

Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου et Διόδωτος Ἀπολλωνίου.

Δημήτριος Ἡρακλείδου et Γάιος Δημητρίου.

Νικόλαος Κοσμάδρου et Ἀμμώνιος Νικολάου.

Et ainsi de suite. C'est-à-dire que nous avons comme souscripteurs<sup>4</sup> dans la première colonne, les noms des pères, et dans la seconde, ceux des fils. Ce qui nous donne trois générations : grand-père, père et fils ou petit-fils.

Pour les noms que nous venons de citer, nous trouvons donc cet ordre généalogique :

Ἀπολλώνιος, Ἀπολλώνιος et Διόδωτος.

Ἡρακλείδης, Δημήτριος et Γάιος.

Κοσμάδρος, Νικόλαος et Ἀμμώνιος.

Maintenant, si nous remarquons la place occupée par les noms étrangers, en si grand nombre dans notre inscription, nous verrons, à trois exceptions près, qu'ils figurent dans la première colonne comme pères de souscripteurs ayant des noms grecs. Ces derniers, indiqués comme pères dans la seconde colonne, ont aussi des fils portant des noms grecs. En d'autres termes, le grand-père est étranger; le fils et le petit-fils ont des noms grecs. J'en cite quelques-uns :

Γλαυκίας Αὔδηλοῦ et Ἀντίπατρος Γλαυκίου.

Λυσίμαχος Αὔφηλοῦ et Νικίας Λυσιμάχου.

Ἄριστων Ἐλμαλαχοῦ et Μέλας Ἄριστωνος.

Voici les trois exceptions :

Ζαρδαῖος Ἀσάδου et Πτολεμαῖος Ζαρδαίου.

Κοσμάδρος Φασαβαλοῦ et Ἀπολλώνιος Κοσμάδρου.

Ἰέγυθος Ἀβασμασιαμοῦ et Σωτήρ Ἰεγούθου.

Ces trois exceptions nous donnent comme souscripteurs de la première colonne trois noms étrangers; mais alors ils sont eux-mêmes

filis d'étrangers, et à la seconde colonne ils sont indiqués comme pères de personnages portant des noms grecs.

Avant de mettre en relief les conséquences qui ressortent de ces observations, arrêtons-nous encore un moment sur la disposition matérielle de ces noms. Ceux des dix-huit premiers souscripteurs de la première colonne ont disparu ; les noms de leurs pères ont été conservés en partie. Nous trouvons celui-ci :

..... ος Ἀψαλαμοῦ et Μάσυλλος Κοσμαλαχοῦ.

D'après ce que nous venons de voir, Κοσμαλαχῆς, indiqué comme père dans la seconde colonne, devait figurer comme fils dans la première. Ce qui nous permet de restituer :

Κοσμαλαχῆς Ἀψαλαμοῦ et Μάσυλλος Κοσμαλαχοῦ.

Citons encore le dix-huitième nom :

..... τος Ἀπολλωνίου et Ἰππαλος Ἀέτου.

C'est-à-dire qu'Ἀετος devait se retrouver comme fils dans la première colonne, et en effet, τος est la fin du nom Ἀετος.

Restituons donc :

Ἀε]τος Ἀπολλωνίου — Ἰππαλος Ἀέτου.

D'où il est permis de supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que le système était le même pour tout ce qui manque de la première colonne, laquelle par conséquent peut être restituée entièrement. Deux noms, le treizième et le seizième, n'ont point de correspondants dans la seconde colonne, où l'espace est resté en blanc. Cette circonstance, suivant moi, indiquerait que ces souscripteurs n'avaient point de fils ayant souscrit comme eux. C'est peut-être de la même manière qu'il faut expliquer l'anomalie de la ligne trente-et-unième :

Ἀλέξανδρος Κοσαδάρου et Δημήτριος Δημητρίου.

La première colonne, ainsi restituée, nous donne encore un étranger, fils d'étranger et ayant pour fils un personnage avec un nom grec. C'est le cinquième :

..... νατανοῦ — Ἀπολλόδωρος Κοιράμου,

qui doit être complété ainsi :

Κοίραμος Κοσ]νατατοῦ — Ἀπολλόδωρος Κοιράμου.

Les trois exceptions dont nous parlions plus haut se trouvent ainsi portées à cinq.



Je citerai encore une particularité qui peut donner lieu à une observation importante. La trente-cinquième ligne de la première colonne n'a pas de correspondant exact dans la seconde, où les lignes en cet endroit sont un peu plus serrées, de telle sorte que deux lignes de cette colonne semblent répondre à la trente-cinquième de la première. En voici la disposition :

Ἀπολλόδωρος Κοσθανοῦ — Εὐκλῆς Ἀπολλοδώρου  
Ἄριστιππος Ἀπολλοδώρου.

Les deux noms répétés dans la seconde colonne nous montrent que cette disposition est intentionnelle pour indiquer que Ἀπολλόδωρος, fils d'un étranger, Κοσθανός, était père des deux souscripteurs Εὐκλῆς et Ἄριστιππος. Le *Stemma genethiacum* de cette famille sera donc :

Κοσθανός  
|  
Ἀπολλόδωρος  
∧  
Εὐκλῆς — Ἄριστιππος.

De ce que les pères ont souscrit avec les fils, on s'explique pourquoi le même nom figure à la fois dans la colonne des uns et dans celle des autres. Le nom étranger Κοσθάδαρος reparaît plusieurs fois. Si, comme cela pourrait être, il est partout question du même personnage, on établirait ainsi la généalogie de sa famille, pour laquelle nous aurions quatre générations :

Φασαθαλός  
|  
Κοσθάδαρος  
|  
-----  
|        |        |        |        |  
Νικίας   Νικόλαος   Ἀντίπατρος   Ἀλέξανδρος   Ἀπολλώνιος  
|        |  
Ἀμμώνιος   Ἀμμώνιος

S'il s'agit partout du même Νικίας, fils de Κοσθάδαρος, il serait père de Δημήτριος, d'Ἀμμώνιος et de Νικόστρατος.

On pourrait opérer de même pour obtenir la descendance d'Ἀδελγός et d'Ἄσαδος.

Le système qui consiste à faire passer, pour chaque souscripteur, de la première à la seconde colonne, persistait probablement dans la

portion perdue; mais se continuait-il dans la troisième et la quatrième colonne, dont les lignes sont serrées et ne correspondent pas exactement, c'est ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible de décider, dans l'état de mutilation où se trouve cette partie de l'inscription. Toutefois, ce qui me porterait à croire que ces colonnes ne rentraient pas dans la même catégorie, c'est que je trouve un personnage nommé Βόρακος, parmi les souscripteurs de la quatrième colonne. La ligne qui correspondrait dans la troisième colonne est Νικόλαος Ἀντιπάρου. Si nous appliquions ici le système en question, Βόρακος se trouverait être fils de Νικόλαος. Or le nom Βόρακος est évidemment étranger, et le personnage qui le portait ne pouvait pas être fils d'un Grec Νικόλαος.

Dans la troisième colonne, Κοσμηλαγός, père de Διδότος, revient plus bas comme souscripteur lui-même et comme fils d'un personnage dont le nom manque, sans aucun doute un étranger.

D'après ce qu'on vient de voir, les noms étrangers figurent en très-grand nombre dans l'inscription de Memphis. Si, comme je le crois, nous devons rattacher la présence de ces étrangers à l'événement historique que nous avons raconté plus haut d'après Justin, nous aurons un calcul à faire. Il faudra supputer un nombre d'années suffisant pour que ces étrangers, appelés en Egypte en 146 par Ptolémée Evergète II, aient eu le temps de s'établir, de se marier, d'avoir des enfants et même des petits-enfants. Il n'est pas nécessaire, du reste, que ces derniers aient déjà atteint l'âge d'homme pour qu'ils figurent sur la liste comme souscripteurs, les pères ayant pu souscrire pour leurs fils. Quoi qu'il en soit, il faut bien supposer un espace de temps d'une quarantaine d'années environ, ce qui nous conduirait vers la fin du second siècle avant notre ère, époque qui concorde avec les observations paléographiques que nous avons faites plus haut.

On pourrait faire d'autres remarques du même genre sur les noms grecs, en les soumettant à une étude comparative. Mais cette étude demanderait la plus grande circonspection, parce que les mêmes noms reviennent trop souvent. Autrement, on risquerait de confondre en un seul individu plusieurs personnages portant le même nom.

Au moyen de certaines règles connues cependant, on pourrait, au point de vue de la filiation, avancer quelques conjectures fondées sur la probabilité.

On sait, par exemple, que dans les familles composées de plusieurs enfants mâles, l'un d'eux portait le nom de leur père. L'aîné seul s'appelait toujours comme le grand-père. Cet usage est très-ancien.

Dans le *Timée* de Platon, Critias, en parlant de son grand-père, raconte un entretien que ce dernier, nommé aussi Critias, avait eu avec Solon au sujet de la fameuse Atlantide.

Dans notre liste de souscripteurs, on remarque deux fois Apollonius, fils d'Apollonius, et deux fois Démétrius, fils de Démétrius. Il est évident qu'il y avait au moins deux personnages différents de chacun de ces noms; comment se reconnaître alors parmi tous ceux qui sont appelés ainsi et les répartir en familles avec la moindre certitude? En effet, indépendamment de ces deux mentions, Apollonius et Démétrius reviendront cinq fois dans la colonne des pères, et le premier quatre fois, et le second trois fois dans celle des fils. J'en dirai autant des autres personnages nommés Alexandre, Antipater, Apollodore, Lysimaque, Nicolas, Zénon, etc.

La règle citée plus haut pourrait trouver ici son application. Ainsi Philon, fils de Philon, permet de supposer que ce dernier avait plusieurs enfants mâles qui figureraient peut-être dans les parties perdues de la liste. De même Artémidore, fils d'Artémidore; le père fut aussi au nombre des souscripteurs. Apollophane, fils d'Apollophane; Zénon, fils de Zénon, et Nicomaque, fils de Nicomaque.

La comparaison me donne Héraclide, fils d'Apollonius et père de Démétrius. Et encore hésiterais-je à accepter cette filiation, parce que, dans ce cas, le fils se trouverait, comme souscripteur, placé avant le père; ce qui ne me semble pas régulier. Peut-être alors y avait-il deux Héraclides. Je serais moins hésitant pour Pitholaus, fils d'Alexandre et père d'Apion et d'un autre dont le nom manque; pour Ariston, fils d'Elmalachus et père de Mélas.

Lorsque le nom du père ne figure point parmi les souscripteurs, il est permis de supposer qu'il était mort à l'époque où le τὸ κοινὸν τῶν κτιστῶν s'est formé. Ainsi Nicias, père de Démétrius, d'Ammonius et de Nicostrate; Andronic, père d'Apollonius et de Tlépolème; Zénodore, père de deux fils dont les noms manquent. On comprend que cette dernière observation pourrait être modifiée si nous possédions les parties perdues de l'inscription de Memphis.

Je ne pousserai pas plus loin cette étude comparative; les détails dans lesquels je viens d'entrer à ce sujet montrent tout le parti que l'on peut tirer des listes de souscriptions à des travaux publics, listes qui nous ont été conservées par les monuments épigraphiques.

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

---

M. E. Renan est nommé président de l'Académie; M. L. Delisle, vice-président, pour 1870.

Plusieurs commissions sont également renouvelées. Sont élus *membres de la commission des travaux littéraires*, MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury; 2<sup>o</sup> *membres de la commission des antiquités de la France*, MM. de Sauley, de Longpérier, L. Renier, Maury, de Lasteyrie, Desnoyers, Hauréau et Huillard-Bréholles; 3<sup>o</sup> *membres de la commission de l'Ecole française d'Athènes*, MM. Brunet de Presle, Egger, Delhègue, Miller et Waddington.

M. le président a le regret d'apprendre à l'Académie la mort du doyen de ses correspondants régnicoles, M. Edouard de la Plane, décédé à Sistrone le 2 janvier, dans la quatre-vingt-seizième année de son âge.

M. le secrétaire perpétuel analyse quelques correspondances intéressantes qu'il est impossible de lire dans leur entier à l'Académie. En premier lieu, une lettre de M. Emile Burnouf, directeur de l'Ecole française d'Athènes, sur le point où fut allumé pour la première fois le feu sacré dans la plaine d'Athènes, et sur la constitution primitive de l'année solaire dans cette contrée, constitution qui semble indiquer que la religion à cette époque reculée était encore elle-même toute solaire et analogue à celle des Védas;

2<sup>o</sup> Plusieurs communications faites par M. le docteur Eichwald, mais sur lesquelles il y aura lieu de revenir.

M. Huillard-Bréholles continue la lecture de la troisième partie de son mémoire sur *l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*.

M. Miller lit un *Mémoire sur une inscription grecque provenant de Memphis*; le savant helléniste a bien voulu le mettre à notre disposition pour les lecteurs de la *Revue*.

M. le vicomte de Rougé lit, en communication, *la traduction nouvelle qu'il a faite et qui est le fruit d'études persévérantes, depuis son premier essai, sur un texte important du poème égyptien de Pentaour*. A. B.

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

La mort vient de frapper un de ces érudits de la province dont le mérite égalait la modestie. M. Louis Fochier, avocat à Bourgoïn (Isère), avait publié, entre autres ouvrages intéressant le Dauphiné, des *Recherches historiques sur les environs de Bourgoïn*.

Dans les derniers jours d'une existence trop brusquement interrompue, M. Louis Fochier avait prêté son amicale et utile collaboration à M. Jacques Guillemaud, auteur de l'étude de *Ventia et Solonion*, dont nous entretenons plus loin nos lecteurs.

— On nous écrit de Compiègne : « M. de Roucy, dans ses fouilles de la forêt de Compiègne, au lieu dit le Buissonnet, près du carrefour Belliard (à une demie-lieue environ de Compiègne, et à une petite distance de la route de Soissons), vient de rencontrer un tumulus qui renfermait une centaine de vases de terre de l'époque gallo-romaine, de petites dimensions, et en terre grise pour la majeure partie. Avec ces vases, on a trouvé aussi une centaine de médailles : vingt-cinq à trente gauloises, de fabrication très-grossière et toutes sans légende, et une soixantaine de médailles romaines de grand bronze, d'Auguste à Commode inclusivement. Ce tumulus ne renfermait ni ossements humains, ni cendre, ni débris de charbon, mais seulement quelques ossements paraissant appartenir à des animaux domestiques. »

Les vases et les médailles ont été déposés au Musée archéologique du palais de Compiègne.

— *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. Numéros 11 et 12, novembre-décembre 1869 :

DE FERRY. L'outillage de la tribu de Solutré (Saône-et-Loire). — PRUNER-BEX. Anthropologie de Solutré. — DALY. Eloge de Boucher de Perthes. — Séances de la Société d'anthropologie de Paris. — Suite du compte rendu, par M. CAZALIS DE FONDOSCE, du congrès international de Copenhague.

Vient ensuite une bibliographie très-détaillée des ouvrages et articles parus en 1868 et 1869, et se rapportant à la géologie, la paléontologie, l'anthropologie, la paléothnologie, l'ethnographie, la linguistique. Le volume se termine par deux tables des articles contenus et des sujets traités dans le Bulletin de l'année.



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Ventia et Solonium**, étude sur la campagne du questeur Pomptinus dans le pays des Allobroges, par Jacques GUILLEMAUD. Paris, Didier et Co, 1869. Brochure de 114 p. Tirage à 100 exemplaires.

Il est certaines questions géographiques qui semblent destinées à être sans cesse reprises à nouveau sans être jamais définitivement résolues. L'emplacement de *Ventia* et de *Solonium* est un de ces problèmes à certains égards insolubles. Les éléments d'une décision définitive manquent en effet. On ne saurait, jusqu'à ce que de nouveaux documents soient découverts et qu'une inscription, par exemple, vienne résoudre la difficulté, arriver qu'à une plus ou moins grande probabilité. Cela ne veut pas dire que la question n'ait pas fait depuis un siècle de grands progrès. La brochure de M. Guillemaud, qui résume et discute tous les travaux antérieurs, en est une preuve convaincante. Il paraît difficile de tirer meilleur parti des textes anciens. L'in vraisemblance de la plupart des identifications proposées autrefois y est aussi très-bien développée. C'est donc un mémoire dont on peut recommander la lecture.

Adrien de Valois plaçait *Ventia* à Vinay, près de l'Isère, entre Moireure et Saint-Marcellin, et *Solonium* à La Sône, dans la même contrée. Dom Bouquet s'est rallié à cette opinion. D'Anville, tout en acceptant Vinay, déclare ne pouvoir accepter La Sône et avoue ignorer l'emplacement de *Solonium*. Walckenaer renverse toutes ces conjectures. Pour lui, *Ventia* est à *Vence*, sur la petite rivière de *Vence*, à 3,000 toises de Grenoble, à l'est du chemin qui mène à la Grande-Chartreuse. *Solonium* est un lieudit : *Sallonnaz*, dans le département de l'Ain, arrondissement de Bellay. Il se fonde surtout sur la ressemblance des noms anciens et des noms modernes.

M. Emile Lacour a combattu victorieusement l'opinion de Walckenaer dans la *Revue archéologique* (nouvelle série, t. II, p. 396). Sans revenir pour cela aux idées d'Adrien de Valois, de dom Bouquet et de d'Anville, *Ventia* n'est, dit-il, ni Venay, ni *Vence*, mais Saint-Nazaire, ou l'une des hauteurs voisines sur la rive gauche de l'Isère. *Solonium* est Montmiral, localité connue au moyen âge sous le nom de *Sole*, abréviation probable de *Solonium*. La dissertation de M. Emile Lacour avait satisfait bon nombre de lecteurs. Mais voilà que M. Jacques Guillemaud vient aujourd'hui jeter le doute dans nos esprits. M. Guillemaud n'admet pas que

l'on puisse placer *Ventia* sur la rive gauche de l'Isère ; *Ventia* ne peut donc être Saint-Nazaire , ni un lieu voisin : ce serait plutôt Vinay , comme le pensait M. d'Anville ; mais il est bien plus probable qu'il faut chercher cette localité à Saint-Donat (Drôme), village auquel se rattache une antique tradition qui permet de le faire remonter à l'époque celtique.

M. Guillemaud nous semble donner de fort bonnes raisons en faveur de la rive droite de l'Isère ; mais nous lui demanderons à quelle époque remonte la tradition concernant Saint-Donat. Les traditions et les légendes nous sont suspectes *a priori*. Le premier soin de ceux qui veulent s'appuyer sur de si vagues documents, doit être de constater leur origine ; c'est une lacune que nous regrettons d'avoir à signaler dans le travail que nous analysons. Quant à *Solonion*, nous sommes bien tenté de trouver, avec M. Guillemaud, que le chercher à la Sône ou à Montmiral, c'est le chercher beaucoup trop près de *Ventia*. La campagne nous semble s'expliquer beaucoup mieux en reportant cet oppidum beaucoup plus au nord et jusqu'à la hauteur de Vienne, où Marius et Galba ont pu effectuer le passage du Rhône. Nous ne voyons donc pas pourquoi *Solonion* ne serait pas Salagnon , près Bourgozin, comme le veut le nouvel explorateur de cet obscur problème. Mais, comme on le voit, tout le raisonnement de M. Guillemaud repose sur l'interprétation du plan de campagne de Pomptinus, qu'il faut deviner plutôt que suivre à travers le récit très-abrégé de Denis. Nous en sommes donc toujours aux hypothèses , et nous craignons que, malgré tout son mérite, le travail de M. Guillemaud ne soit encore que du provisoire. Avis aux chercheurs. A. B.

**Études sur la poésie latine**, par M. PATIN, de l'Académie française.  
2 vol. in-12, 1869, Hachette.

Le livre de M. Patin est composé de deux parties ; la première est une reproduction de plusieurs leçons d'ouverture , et une suite de *Discours sur l'histoire générale de la poésie latine*. Les prédilections de l'auteur le ramènent toujours à l'âge d'or de la littérature romaine. Horace, Virgile, Catulle, Lucrèce font tous les frais de ces différents morceaux, dont l'intérêt même fait regretter quelquefois qu'un esprit si fin ne nous dise pas ce qu'il pense d'auteurs postérieurs, mais non encore à dédaigner. Ovide, Lucain, Juvénal, Stace même, et pourquoi pas Martial ? S'il n'était poète , il était spirituel. Ceci n'est pas un reproche, c'est un regret et un désir.

La seconde partie contient, de Livius Andronicus à Cicéron, une histoire presque complète de l'ancienne poésie latine. A une époque où la critique littéraire se passait volontiers de l'érudition, M. Patin n'a jamais séparé l'une de l'autre ; aujourd'hui qu'elles semblent vouloir se rapprocher, il est inutile de dire que l'auteur a montré, dans cette seconde partie, que les qualités du lettré et de l'humaniste ne perdent rien, bien au contraire, à être fondées sur la science de l'érudit. Ces vieux auteurs qu'il étudie sont peut-être de tous les textes anciens ceux qui doivent le plus à la critique contemporaine. Reconstitués et publiés un peu à la hâte

au *xvi*<sup>e</sup> siècle, avec une connaissance de l'ancien latin moindre, et une hardiesse dans les conjectures et les restitutions plus grande que celles des éditeurs modernes, ils n'avaient plus été touchés depuis Estienne, Merula, Dousa, etc. C'est dans ce siècle seulement qu'on a abordé sérieusement l'étude des grammairiens, dont leurs fragments sont presque tous tirés, et que les travaux de Weichert, Vahlen, Ribbeck, Gerlach et autres nous ont enfin permis de les lire dans un texte constitué d'une manière probable. C'est à l'occasion de tous ces travaux que M. Patin a écrit pour le *Journal des savants* les articles qu'il réunit aujourd'hui, et où il rassemble, condense, apprécie les résultats acquis; où il fait, avec une critique pleine de perspicacité, le départ du certain et de l'incertain, des hypothèses fondées et des témérités injustifiables; où il reconstruit à l'aide de ce qu'il considère comme assuré, l'œuvre à peu près détruite, et retrace la physionomie plus qu'à demi effacée de ces vieux poètes, initiateurs du génie romain, si célèbres chez leurs compatriotes, et qui pour nous n'ont guère laissé qu'un nom. Bien peu de fragments, eu égard à l'étendue de leur œuvre, quelques-uns d'une certaine étendue, le plus grand nombre extrêmement courts, sans liaison les uns avec les autres, et cités la plupart pour des particularités de grammaire, voilà tout ce qui nous reste d'eux, et ce dont, avec un art infini, M. Patin a su dégager pour eux tous un portrait caractéristique; tout a été utilisé: les fragments, les témoignages des auteurs anciens, les détails biographiques, tout a apporté un trait, une couleur au tableau que l'auteur réussit à faire de leur talent. Il est des genres entiers dans la littérature latine que le temps nous a complètement enlevés; par exemple, les mimes, les Atellanes, la *fabula togata*, et qui, moins heureux encore que le drame satyrique grec, ne nous ont pas laissé d'eux-mêmes un seul spécimen. M. Patin s'est livré sur eux à un travail analogue, et, interprète, juge et correcteur des travaux originaux sur la matière, il écrit le difficile chapitre d'histoire littéraire pour lequel les recueils qu'il apprécie lui fournissent des matériaux malheureusement bien insuffisants. Le simple lettré trouvera donc dans ces volumes une partie de l'histoire de la poésie latine, qu'il appartiendrait à M. Patin de traiter tout entière; et, sans aller plus loin, il pourra se contenter de ces études intéressantes et érudites, et apprendre à connaître ainsi des auteurs célèbres qu'il n'aura jamais, sans doute, ni l'occasion ni l'envie de lire dans l'original fragmentaire. Celui, au contraire, qui étudiera les recueils de Ribbeck, Weichert, etc., en trouvera, dans cet ouvrage, un commentaire indispensable, exégétique et souvent rectificatif. Un érudit, plus jeune que ceux dont nous venons de parler, et qui n'a pas pour ses anciens dans la science tout le respect que méritent l'étendue et l'utilité de leurs recherches, et le résultat ordinairement heureux de leurs travaux, le savant et légèrement quinquex Lucien Muller, promet, sur les mêmes sujets, des études toutes neuves, et se propose de refaire ce qu'ont fait les Gerlach, les Ribbeck (Gerlachi, Ribbeckii, Vahleni), comme il les appelle avec plus que de l'ironie. Nous espérons que ces travaux fourniront à M. Patin

l'occasion d'écrire de nouveaux articles aussi intéressants que ceux qu'il vient de réunir, et au public celle de lire un troisième volume d'études sur la poésie latine.

DE CH.

**Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique**, par M. Emile LEGRAND. Chez Maisonneuve et C<sup>e</sup>, 15, quai Voltaire.

M. Emile Legrand vient d'entreprendre à Paris une série de publications qui méritent d'être signalées aux amis de la langue néo-hellénique. Il se propose de rééditer les poèmes qui ont été populaires en Grèce aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Ces ouvrages, imprimés alors pour la plupart à Venise, rebutaient les lecteurs assez hardis pour les consulter, par l'incorrection du texte, la rudesse du papier et la difformité des caractères. C'est plaisir de les voir aujourd'hui sous la forme élégante et parée que leur a su donner M. E. Legrand. Ils peuvent figurer avec honneur dans la bibliothèque d'un amateur de livres. Ceux que j'ai sous les yeux méritent toutes sortes d'éloges.

Pendant qu'à Rome, à Florence, à Padoue, à Venise, à Paris, à Tubingue, les Grecs réfugiés étudiaient et enseignaient les chefs-d'œuvre de la littérature grecque (on peut voir dans les ouvrages de MM. Pap. Vretos et Constantin Sathas quelle activité ils mettaient à commenter et *illustrer* Homère, Démosthène, Pindare, etc., etc.); la langue populaire, celle que les savants appelaient avec mépris *μιζοβάρετος γλώσσα*, ne cessait pas de produire des ouvrages nouveaux, destinés tant aux Grecs du continent et des îles, qu'aux malheureux que l'esclavage de leur patrie avait répandus en Italie. Ces écrits, en langue vulgaire, forment une littérature qui, n'eût-elle d'autre mérite que d'avoir consolé des infortunés éloignés de la terre natale, serait curieuse et digne d'attention. Quand M. Legrand aura publié tous les poèmes qu'il nous promet, on aura au complet les productions d'un âge intermédiaire de la langue néo-hellénique; on pourra achever l'histoire de cette période, qui s'étend du xiii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.

Un des morceaux les plus gracieux de cette littérature est un petit poème en vers rimés, intitulé : *Ἡ εὐμόρφῃ Βοσκοπούλα*, la *Belle Bergère*. Il fut écrit en 1627 par Nicolas Drimiticos, de l'île de Crète; il parut en 1627 à Venise, y fut réimprimé en 1752 et 1760, et nombre de fois encore. (Const. Sathas *Νεοελληνική φιλολογία* σελ. 406). Avec l'*Erotocritos*, c'est une des pièces les plus répandues et les plus estimées dans la Grèce. Elle le mérite bien. Figurez-vous une idylle antique d'un tour simple et naïf, relevée pourtant de cette pointe de gentillesse amoureuse dont les Italiens avaient le secret au xvii<sup>e</sup> siècle : une sorte d'ambigu entre Théocrite et le Guarini. — Un berger rencontre une jeune bergère; ils s'aiment, passent quelques jours ensemble, se séparent, se promettent de se revoir au bout d'un mois. Le berger, loin de son amante, se consume de chagrin et de maladie. Le mois se passe, la bergère ne voit pas revenir son amant. Les soupçons, les regrets la dévorent, elle meurt. Au second mois, le berger retourne à la chaumière; il n'y trouve plus celle qu'il avait aimée. Il



ne lui reste plus d'autre consolation que de pleurer son malheur et de le raconter aux montagnes.

Μέτρα νύκτα νὰ κλαίω, νὰ θρηνοῦμαι,  
Τὰ πάθη μου στὰ ὄρη νὰ διηγούμαι.

Je ne puis m'empêcher de noter un point de ressemblance entre le ton des troubadours et celui de cette poésie. C'est la même manière de comprendre la nature et de la décrire. Il y a telle peinture que je pourrais, si j'en avais l'espace, rapprocher des vers suivants du poëte Marcabrus :

Pois l'iverns d'ogan ez anatz,  
E'l dous temps floritz es vengutz,  
De mantas guisas, pels plaissatz  
Aug lo refrim d'auzells menutz ;  
Li prat vert e'l vergier espes  
M'an si sag al joy esbaudir,  
Per qu'ieu m'en sui le chant entremes.

Il y a là un air de parenté. C'est l'invention spontanée d'une poésie populaire dans son naïf essor. Il paraît d'ailleurs que cette aventure romanesque avait un fond de réalité historique.

Le savant évêque d'Avranches, Huet, avait eu connaissance de ce poëme, et il en avait été touché jusqu'aux larmes. M. Legrand fait de lui la citation suivante : « Carmen illud mira quadam suavitate refertum, gemmam et ocellum græcæ vulgaris poeseos quis esse neget? Hujus enim nitida comptaque facillime labitur oratio. Casus autem legendo infelicis Βοσκοπούλας vix potui temperare a lacrymis, quum præsertim scirem non fictitiam, ut sæpe solet, sed contra veracissimam esse poematis materiam. Insuper auctor opus suum tanto dicendi ditavit artificio, totque leporibus aspersit et illecebris ut aureolos clarissimi opificis versus ὡσάν τριανταφυλλάκια στὸ περιθόλι τῶν Μουσῶν esse declarem. » Il voulait qu'on lût le texte pour en sentir le charme ; il craignait que la traduction ne le fit évanouir, et M. Legrand s'est abstenu de donner une version française de ce poëme, parce qu'il se rappelait trop les lignes suivantes : « Pastores in sua rusticitate tam jucundos si quis e Græciæ florentibus viretis alio traducat, tum eos aut amabili simplicitate spoliatos in rusticantes amasios convertat nimis comptos aut argutos, aut sordidos hirsutosque caprimulgos efficiat. »

La Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρρα, poëme en vers rimés de huit syllabes, est d'une autre nature. C'est un épisode de la guerre contre les Turcs, dont le héros, Tagliapietra, se distingue devant Durazzo, dans un combat avec un navire turc. M. Legrand refuse à Jacques Trivoli, qui en est l'auteur, le don de la poésie. Peut-être ce jugement est-il trop sévère. La poésie est chose très-diverse. Elle peut se rencontrer même dans une pièce barbare, si le poëte est ému de ce qu'il raconte, s'il s'y intéresse et s'il parvient à



communiquer le même intérêt à son lecteur. Je n'oserais pas dire qu'il n'en soit pas ainsi du chantre de Tagliapietra. On sent bien chez lui cette haine ardente du Grec contre le Turc. Les apprêts du combat, les discours des chefs à leurs soldats, les cris de joie après le triomphe animent cette petite pièce. Le langage y est rude, incorrect et presque barbare, mais il y respire un souffle d'enthousiasme. C'est une de ces chroniques rimées comme celles que M. Const. Sathas vient de donner dans ses *Ἀνεκδότα Ἑλληνικά* (2 vol. in-8°, Athènes, 1867. Voir l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, page 96, année 1869).

On ne sait rien du héros Tagliapietra, si ce n'est que parmi les écrivains de Venise on trouve un Etienne Tagliapietra.

L'auteur du poème, J. Trivoli (Τριβόλης), était de Corfou. Il ne manquait pas de réputation en son temps. Sophianos l'appelle un poète « ἰλαρώτατον καὶ χαριέστατον. » Outre ce premier ouvrage, il a composé un autre poème, sous ce titre : « Ἡ ἱστορία τοῦ Πέ τῆς Σκοτίας μὲ τὴν Ῥήγισσα τῆς Ἑγγλυτέρας. » M. C. Sathas dit qu'il en a tiré le sujet d'une histoire qu'on lit dans le Décaméron de Boccace. Nous pourrons bientôt en juger, puisque M. Legrand nous en promet la publication. Ces deux poèmes ont paru à Venise en 1528.

On appelle en grec moderne *Σαραντάρι*, la *quarantaine* de messes qu'on fait dire pour le repos des morts, et, par extension, toute offrande faite aux moines d'un couvent pour avoir part à leurs prières. Le moine Cyrillos, plus fourni de vers et de méditations pieuses que d'écus, dans l'intention d'obtenir du Ciel le pardon de ses fautes, offrit à tous les religieux du monde sept méditations sur les différentes phrases qui composent le *Pater*. Cette élucubration monacale aurait bien peu d'intérêt pour nous, si elle n'avait été publiée en 1643, à Paris, où l'auteur se trouvait alors, et si, de plus, elle n'était adressée au célèbre Léonardos Philaras (les Français l'appelaient Villars et Villaré), qui servit le duc de Nevers dans le projet de sa croisade contre les Turcs, attira l'attention du cardinal de Richelieu et eut en France des amis hellénistes, François de Harlay, archevêque de Rouen, par exemple. Philaras avait composé une ode grecque en l'honneur de l'Immaculée-Conception, et l'académie de Rouen l'avait couronnée. Obligé de quitter Paris, il confia son manuscrit à Cyrillos, qui le publia en 1644, avec une épître dédicatoire à François de Harlay. M. P. Vrélos nous apprend que Cyrillos jouissait de l'estime des savants français à cette époque ; j'ajouterai qu'il serait intéressant, et je ne renonce pas à le faire, d'étudier ce groupe d'hellénistes au xvii<sup>e</sup> siècle, où l'on voit figurer Huet, Harlay, B. Mérimon, Ménage, de Rancé et Gilbert Gaulmin.

Le poème de Cyrillos est écrit en vers rimés de huit syllabes ; il porte ce titre : *Ψυχοφελὲς Σαραντάρι, ἣρουν ἐξήγησις ψυχοφελὲς διὰ σαράντα στίχων εἰς τὸ Πάτερ ἡμῶν*. Cyrillos était de Chio ; on ne sait quelles circonstances l'avaient conduit à Paris.

Sous ce titre, *ὁ Πόλεμος Ποντικοβατράχων*, Georges Ostowick, de Raguse,

protonotaire apostolique à Constantinople, publia à Venise, en 1746, une imitation plutôt qu'une traduction de la *Batrachomyomachie*.

Le poëme attribué à Homère ne renferme que 305 vers, celui d'Ostowick n'en a guère moins de 1,200. Un simple rapprochement fera saisir la raison de cette différence.

Μῦς ποτὲ διψαλέος, γαλέης κίνδυνον ἀλύζας  
 πηλσίον ἐν λίμνῃ ἀπαλὸν προσέθηκε γένειον  
 ὕδατι τερπόμενος μελιηδέει· τὸν δὲ κατεῖδεν  
 λιμνοχαρῆς πολύφημος, ἔπος δ' ἐφθέγγατο τοῖον.

Voici le texte et l'échantillon de la langue du poëme néo-hellénique.

διὰ νὰ πάγη ὁ ποντικὸς νὰ πιῇ νερόν στὴν λίμνη,  
 ποῦ μία μρὰ ὁ ἄθλιος τοῦτος διὰ νὰ φύγη  
 ἀπὸ τῆς γάτας τὸ πικρὸν καὶ φοβερὸν κυνήγι,  
 εἰς λίμνην ἦλθε τρέχοντας, μισσαποθαμένος,  
 ἀπὸ τὸν φόβον ἔτρεμε ἦτον καὶ διψασμένος·  
 Αὐτοῦ ἐστάθη γύρωθεν νὰ θεωρῇ τὴν λίμνη,  
 καὶ γάτους πλεῖο μὴ θλέπωντας, σκύπτει νερόν νὰ πίνη.  
 ἔχόρτασεν αὐτοῦ νερόν, κ' ὕστερον χωρὶς ἔννοια,  
 πλύνει, ὡς ἀφεντότουπος, καὶ μούτζουνα καὶ γένεια.

Voilà une version qu'à tous égards on peut appeler *πλαττέρα*. Ce n'était pas, du reste, la première et l'unique tentative de ce genre; elle ne venait qu'en troisième lieu. Martin Crusius, dans son ouvrage intitulé : *Turco-Græciæ libri octo*, etc., etc., a donné la traduction de *Démétrios Zinos*, de Zante. Lang, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, a reproduit presque sans changements le texte de Martin Crusius; ce fut un Français, M. de L'écluse, qui en donna une édition vraiment correcte (Toulouse, 1829). Il se désigne dans le titre sous le nom de *Λουλουδάριος ὁ Καταβράκτης*.

La seconde traduction de la *Batrachomyomachie* parut à Venise en 1745; elle sortait des mains de Siratigos, de Crète. « *Ὁμήρου Βατραχομυομαχία μεταγλωττισμένη διὰ στίχου ἀπὸ τὸ Ἑλληνικὸν εἰς τὸ Κρητικὸν ἀπλοῦν ἰδίωμα κ. τ. λ.* »

La troisième traduction est celle que M. Emile Legrand donne aujourd'hui. « La quatrième traduction, dit l'éditeur, est celle de Jean Vilaras; nous la réimprimerons dans quelques semaines. Qu'il nous suffise, quant à présent, de dire que c'est un chef-d'œuvre. »

Enfin, au mois d'août dernier, il a paru, dans la *Pandore*, une traduction nouvelle dont l'auteur n'a pas encore révélé son nom. M. Legrand cite douze vers de ce poëme, qui justifient bien les éloges qu'il lui donne.

La dernière publication de M. Emile Legrand, renferme le *Combat des Eléments*, *Στοιχειομαχία*, de Jean Rizos-Nané, de Constantinople, et l'*Histoire lamentable du marchand Eustache* (Venise, 1746), dont l'auteur est

inconnu. Le premier ouvrage, composé de deux cents vers rimés de sept syllabes, est la description du trouble que les prétentions coupables de la Terre ont mis dans les Eléments, jusque-là fort tranquilles et toujours d'accord ensemble :

Τῆς γῆς ἡ ἀμαρτία  
καὶ ὁ φόβος εἰν' αἰτία  
ποῦ φέραν τὰ στοιχεῖα  
Σὲ τέτοια δυστυχία.

C'est, en définitive, la peinture d'une tempête et des accidents physiques qui l'accompagnent et la suivent. Quelle que soit la facilité des vers et l'élégance relative du langage, cette composition ne me paraît pas digne des grands éloges que ses contemporains ont décernés au mérite de l'auteur. Il est vrai qu'ils regrettèrent en lui surtout l'homme aux mœurs pures, au caractère droit et ferme, l'ami sincère et inébranlable. On trouverait un peu exagérées ces paroles de Kirykos Kæretis (1792) : « La douleur que les Grecs ressentirent de sa perte n'eut d'égale que l'admiration dont les Européens l'entouraient de son vivant ; » si Porter, alors ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople, n'eût également dit de lui : « Il se passera bien des années avant que la Grèce puisse se vanter de posséder un homme pareil à celui que la mort vient de lui ravir. » Je saisisrai l'occasion d'inscrire ici les paroles de Chardon de la Rochette sur les Grecs modernes. On lit dans le tome second de ses *Mélanges* les paroles suivantes (1812) : « Les écrivains de nos jours les ont peints en général d'une manière très-infidèle, et presque toujours contradictoire. Quelques-uns cependant ont déjà rendu justice à cette nation, qu'une fausse politique de l'Europe, polie par les Grecs, laisse gémir sous le joug du plus imbécile comme du plus féroce des tyrans ; mais ce qui prouve de la manière la plus évidente que cette nation est bien éloignée du degré d'avilissement auquel ses ennemis veulent la ravalier, c'est que, non-seulement elle possède des hommes instruits, mais que le corps entier de la nation sait les apprécier, les chérir et les respecter. »

J'accorde à M. Emile Legrand que le ton de la complainte lamentable du marchand Eustache : Ἱστορία θρηνητικὴ καὶ Ολιβερὰ Στάθῃ τοῦ πραγματευτοῦ, νεωστὶ τυπωθεῖσα καὶ μετ' ἐπιμελείας διορθωθεῖσα, Ἐνετίῃσι, 1769, ne s'élève jamais jusqu'à l'inspiration ; mais j'avoue que ces vers politiques rimés ont à mes yeux plus de prix que la *Στοιχειομαχία*. La raison en est que le lecteur y voit une peinture saisissante des maux de la Grèce, livrée au brigandage des Klephtes. Voici trois hommes assis ensemble à la même table ; un petit enfant, une femme, une jeune fille, prennent part à leur joie : tout à coup des scélérats fondent sur eux, des coups de fusil éclatent, une lutte horrible et sanglante s'engage. Au milieu des cris, des supplications et des larmes, on entend retentir ces injonctions des brigands : « τ' ἄπρα σας ὀγλήγορα, τὰ ἄπρα σας ! » Cet événement se passait dans la nuit du 15 août 1763, à Planina.

Telles sont les publications de M. Emile Legrand. Nous croyons devoir les signaler à l'attention du lecteur de la *Revue archéologique*, car elles intéressent l'histoire de la Grèce à plus d'un égard, et il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir entrepris une tâche qu'il accomplit avec autant de désintéressement que d'érudition et de goût.

CH. GIDEL.

**Juvénal et ses satires, études littéraires et morales**, par Auguste WIDAL, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Paris, Didier, in-8, 1869.

Juvénal a été un peu négligé, jusqu'ici, par la critique et l'érudition française. Il n'y a guère que M. Nisard qui, dans ses *Poètes latins de la décadence*, ait étudié Juvénal avec quelque détail. Les pages animées et brillantes qu'il lui a consacrées se lisent avec plaisir; elles abondent en remarques justes et fines: aucun défaut n'échappe à cette vue perçante, à cette rigoureuse censure. Seulement la sévérité est peut-être outrée; en frappant de ses verges Juvénal, M. Nisard, on le devine, songe à atteindre et à punir des contemporains qui l'agacent. A sa mauvaise humeur contre le peintre satirique de l'empire romain, on dirait qu'il a prévu les *Châtiments*. M. Vidal est tout autrement disposé; il a pour Juvénal une véritable tendresse, une admiration mêlée de sympathie qui nous paraît l'entraîner un peu loin. Les délicats lui en voudront de placer Juvénal sur la même ligne que Tacite. Nous avouerons que le mot de *génie*, sans cesse répété à propos de Juvénal, nous étonne un peu, et que certaines comparaisons avec Shakespeare et Dante ne nous seraient jamais venues d'elles-mêmes à l'esprit. Ce qui nous a le plus surpris, c'est la page 16, où Juvénal est rapproché de Jésus-Christ.

Il nous semble aussi que M. Vidal aurait pu souvent, sans inconvénient, et même avec avantage, abrégé les réflexions morales que lui suggèrent les peintures de Juvénal. Ce n'est point que nous en contestions la justesse; mais est-il bien utile de dire ce qui n'apprend rien à personne, ce que peut trouver, sans beaucoup d'effort, tout esprit cultivé et sérieux? Pour ne pas être trop long, M. Vidal est forcé de s'en tenir à des peintures très-générales; il ne peut entrer dans le détail. Les portraits qu'il esquisse et n'a point le temps d'achever et de modeler tout à loisir conservent toujours, à cause de la manière dont ils sont présentés, quelque chose d'incertain et d'indécis; ils manquent de précision et de relief.

Ce que nous aimons le mieux dans l'ouvrage, c'est l'introduction où M. Vidal fait connaître les travaux de M. Otto Ribbeck sur Juvénal, et discute l'opinion que ce savant a exprimé sur la non-authenticité de cinq des satires de Juvénal. Nous croyons, avec M. Vidal, que ces soupçons ne sont pas justifiés; il indique très-bien les raisons qui doivent nous porter à maintenir à Juvénal ses droits sur tout le recueil. Peut-être aurait-il pu y insister encore plus, et entrer dans plus de détails. Ainsi il est bien étrange que M. Ribbeck ait voulu retirer à Juvénal la dixième satire, celle où se trouve cette merveilleuse peinture de la chute de Séjan. N'aurait-il



pas été intéressant de montrer, en comparant, à ce propos, Juvénal avec lui-même, qu'il n'est point de satire où éclatent plus vivement les qualités et les défauts du poëte, et que la marche de l'écrivain y est la même, que ses procédés — le mot ici n'est pas de trop — n'y diffèrent point de ceux qu'il emploie ailleurs. Composition, diction, langue, tout cela est identique dans les neuf premières et dans la dixième satire. Si M. Ribbeck avait raison, on se trouverait en présence d'un étrange, d'un inexplicable phénomène; au lieu d'un Juvénal, nous en aurions deux, aussi éloquents et aussi rhéteurs l'un que l'autre, vrais Méné-hèmes de la poésie latine. Notons, en passant, dans une des notes de cette dixième satire, une singulière expression : « M. Victor Hugo père, dit M. Widal, semble s'être souvenu de Juvénal, lorsqu'il dit dans l'Ode à la colonne, » etc. Il nous semble que M. Victor Hugo ne risque pas encore, malgré ses derniers ouvrages, d'être confondu avec ses fils, et que l'on peut dire Victor Hugo tout court, sans que personne soit exposé à s'y tromper.

En somme, le livre, malgré les réserves que nous n'avons pu nous empêcher d'indiquer, offre une lecture qui ne manquera pas d'intérêt, surtout pour les gens du monde et pour les femmes; on y trouvera, tirés d'une riche et fidèle mémoire, une foule de rapprochements qui amuseront les lettrés et leur feront passer en revue leurs auteurs favoris. Si nous ne nous trompons, la plupart de ces chapitres reproduisent des leçons destinées à un public composé plutôt de personnes qui aiment à rafraîchir leurs souvenirs littéraires que d'étudiants qui tiennent à s'instruire et à apprendre du nouveau; elles donnent l'idée d'un enseignement qui peut avoir son attrait, et auquel ne doit pas manquer le succès.

G. P.

**L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VII<sup>e</sup> siècle,**  
par L. DRAPEYRON. Paris, Thorin, in-8, 416 p.

Depuis Gibbon, l'histoire de la seconde Rome, de Constantinople, a été bien négligée, malgré les ressources qu'offrait aux érudits la nouvelle collection des écrivains byzantins, entreprise à Bonn, sous la direction de l'illustre Niebuhr, collection qui contient plus de textes et des textes mieux établis, plus soignés que la *Byzantine* du Louvre. Les remarquables travaux de M. George Finlay sur l'histoire de la Grèce, depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours, sont à peu près inconnus en France. M. Amédée Thierry a vivement intéressé les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* par ses études sur l'empire d'Orient, mais il n'a pas dépassé le v<sup>e</sup> siècle, les règnes de Théodose et de ses successeurs immédiats. Des essais comme celui de M. Drapeyron méritent donc d'être lus et encouragés; il n'est rien que nous connaissions moins, dans tout le moyen âge, que cette administration, héritière directe de l'administration romaine, que cette organisation militaire qui, jusqu'en 1204, a résisté à toutes les invasions barbares, que ces écoles et ces couvents qui, malgré tous leurs vices, ont conservé pieusement, jusqu'au moment où ils ont pu le transmettre, le précieux dépôt



des lettres antiques. L'auteur de l'essai que nous avons sous les yeux s'est proposé surtout d'analyser et de faire comprendre le caractère d'Héraclius et de son temps ; c'est là une des périodes les plus curieuses du Bas-Empire. A cette fin, il a mis à profit surtout les écrits de George Pisidès, prêtre et poète de cour, célèbre à Constantinople durant tout le moyen âge il y a trouvé bien des détails pittoresques et vivants. Le régime byzantin au vi<sup>e</sup> siècle, les campagnes des Perses et des Arabes, le grand projet religieux d'Héraclius sont étudiés dans cette histoire, non-seulement avec le secours des écrivains grecs, mais avec celui des annalistes arabes et de chroniqueurs arméniens ; parmi ces derniers, figure Sépéos, dont la traduction française est encore inédite.

G. P.

**Bibliothèque de l'École des hautes études**, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique. — Sciences philologiques et historiques. — **Premier fascicule** : La Stratification du langage, par Max MULLER. La Chronologie dans la formation des langues indo-européennes, par G. CURTIUS. Un vol. in-8. Prix : 4 fr. — **Deuxième fascicule** : Etudes sur les *pagi* de la Gaule, avec deux cartes, par Auguste LONGNON, élève de l'École des hautes études. Un vol. in-8. Prix : 3 fr. — Paris, librairie A. Franck, 1869.

Nous ne doutons pas que les publications de l'École des hautes études n'appellent rapidement l'attention du public savant sur cette jeune et vigoureuse institution. La section d'histoire et de philologie entre la première en ligne par les publications que nous annonçons. C'est en janvier 1869 que ses conférences ont commencé. « Cette première année, dit M. L. Renier dans l'avertissement de cette collection, ne s'est en réalité composée que d'un semestre ; mais l'école est néanmoins entrée de suite en pleine activité. Soixante-deux élèves ou auditeurs assidus ont suivi les conférences, répartis ainsi qu'il suit : onze pour l'épigraphie et les antiquités romaines (M. L. Renier) ; quinze pour la philologie latine (MM. Boissier et Morel) ; cinq pour la philologie grecque (M. Tournier) ; neuf pour la grammaire comparée (M. Bréal) et le sanscrit (MM. Hauvette-Besnault et Bergaigne) ; dix pour les langues romanes (M. G. Paris) ; dix pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne (MM. Monod et Rambaud). » Le savant président de la section d'histoire et de philologie apprécie ensuite en paroles excellentes le caractère de l'École des hautes études :

« Ces conférences avaient pour but d'exercer les jeunes gens à la pratique des travaux d'érudition, aux méthodes critiques et scientifiques. L'École des hautes études, placée à côté des cours de l'enseignement supérieur et des écoles spéciales, peut être pour les uns et pour les autres un auxiliaire utile. Elle offre aux élèves l'avantage du travail en commun et d'une direction suivie et particulière, ce que ne peuvent faire les facultés ni le Collège de France. Elle n'a point pour mission de préparer à des fonctions pratiques ou pédagogiques, comme l'École des chartes et l'École normale ; mais elle encourage aux recherches désintéressées et scientifiques, et les facilite. Chaque élève est libre de choisir les conférences qu'il veut suivre, libre aussi de choisir les sujets particuliers de ses recherches. L'École a moins pour mission d'enseigner les résultats de la

science que de préparer des jeunes gens à enrichir la science par leurs propres travaux. Les conférences elles-mêmes sont plus souvent une collaboration qu'un enseignement. »

« Les traductions, dit M. Renier, occuperont une place assez considérable dans les premières publications de l'École des hautes études : on ne pouvait demander à une école tout nouvellement créée des travaux originaux. » Peut-être aurait-il mieux valu se berner à la publication d'œuvres originales; mais nous devons reconnaître qu'on a fait le plus heureux choix d'œuvres remarquables de la science étrangère. Le premier fascicule met entre les mains de notre public philologique, qui s'accroît tous les jours, deux œuvres que les noms de leurs auteurs recommandent assez : c'est d'abord une conférence de M. Müller sur la *Stratification du langage*, faite, en 1868, devant l'université de Cambridge.

Empruntant, comme il aime à le faire, une comparaison aux sciences naturelles, l'éminent professeur d'Oxford montre qu'il est inexact de diviser les langues en classe isolante, classe agglutinante, classe flexionnelle, ainsi qu'on le fait souvent. On peut désigner une langue comme isolante, agglutinante ou flexionnelle, suivant le caractère qui domine dans sa formation; mais cela indique seulement son état à un moment donné de son histoire. « Aucune langue ne peut être flexionnelle sans avoir passé par les couches agglutinative et isolante, aucune langue ne peut être agglutinative sans plonger par ses racines dans la couche inférieure, celle de l'isolement. » Nos langues indo-celtiques, qu'on peut prendre comme représentant le plus parfaitement l'état flexionnel, laissent entrevoir à l'examen microscopique du philologue une époque lointaine où elles vivaient à l'état agglutinant, et plus anciennement à l'état isolant.

M. Müller termine sa conférence en examinant une question souvent agitée et toujours sans résultat. Existe-t-il une parenté entre les langues sémitiques et les langues indo-celtiques ou ariennes? En quelques pages d'une argumentation serrée où perce çà et là une légère ironie, il fait voir l'inutilité de ces recherches.

Le travail de M. Curtius, la *Chronologie dans la formation des langues indo-européennes*, qui se trouve dans le même fascicule, n'est pas de moindre importance : nous ne pouvons mieux faire que répéter l'appréciation d'un de nos juges les plus compétents : « M. Curtius se propose, dit M. Bréal, de retrouver et de définir les différentes périodes qu'a traversées le langage de la race arienne avant de parvenir à l'état grammatical qui nous est représenté par le sanscrit, par le grec, le latin, etc. Il énumère et classe les faits qui, en se succédant et en confondant leurs conséquences, ont produit le système grammatical appartenant en commun à ces langues. Quoique les inductions de M. Curtius ne soient pas toutes d'une égale vraisemblance, et bien que sa chronologie puisse être en partie contestée, ce travail est d'une haute valeur; c'est un premier effort pour disposer par plans successifs et pour enchaîner entre eux des faits qui n'avaient

guère été envisagés jusqu'à présent qu'un à un et sans ordre. On ne pourra s'occuper à l'avenir de l'histoire de nos idiomes sans avoir lu et médité cet écrit.»

N'oublions pas de dire que ces deux opuscules ont été traduits avec une élégante fidélité, le premier par M. Louis Havet, le second par M. Bergaigne.

Des *Etudes sur les pagi de la Gaule*, de M. Longnon, forment le deuxième fascicule. Des travaux analogues, publiés ici même, ont fait connaître aux lecteurs de la *Revue* le rare génie géographique de M. Longnon. Les présentes *Etudes* ont pour objet de déterminer la position et l'étendue de l'Astenois, du Boulonnais et du Ternois. On ne saurait résoudre avec plus de sûreté les difficiles problèmes de la géographie historique.

Nous désirons que l'Ecole des hautes études poursuive activement le cours de ses publications : elle a intérêt à ce que ses travaux soient connus du public, car ils ne manqueront pas de lui gagner (s'ils ne l'ont fait déjà) la chaleureuse sympathie du monde savant. II. GAI DOZ.

**Sénèque et saint Paul**, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, par Ch. AUBERTIN, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Didier, in-8, 1870.

Voici comment M. Aubertin, au début du volume que nous avons sous les yeux, explique, dans un court avertissement, les circonstances qui l'ont jadis décidé à choisir ce sujet de thèse, et les raisons qui l'ont déterminé à reprendre et à présenter une seconde fois au public ce travail de jeunesse :

« Il a quelques années, à une époque où ce genre d'études critiques n'avait pas encore reçu en France les développements dont nous sommes témoins, et n'excitait pas aussi vivement l'attention du public, j'entrepris d'examiner la question des rapports supposés entre Sénèque et saint Paul. D'importants travaux venaient de ranimer, peu de temps auparavant, de 1830 à 1834, cette ancienne controverse; la croyance au christianisme de Sénèque, favorisée par l'esprit qui régnait alors et réhabilitée par une érudition précieuse, avait repris vigueur. Le monde savant lui-même, que cet air de science prévenait et séduisait, avait adouci, à l'égard de la légende transformée, ses sévérités habituelles; il s'était fait sur ce point une tentative de rapprochement entre l'esprit de la critique moderne et l'imagination du moyen âge; cela symbolisait, aux yeux de certaines personnes, un essai et comme une velléité de conversion.

« C'est à ce moment que l'idée me vint d'enfermer dans l'examen de cette tradition et d'aller au fond du débat. Je n'eus aucune peine à me convaincre que ces apparences d'érudition et ce luxe d'arguments tout neufs n'étaient qu'une illusion. De ces recherches, je tirai la matière d'une thèse, que je présentai à la Faculté des lettres de Paris. Le sentiment des hommes éminents de cette Faculté, ainsi que les dispositions présentes

du public, m'ont déterminé à publier aujourd'hui ce travail sous une forme nouvelle et plus ample. Je l'ai, en effet, dégagé de l'appareil de discussion, de l'abondance de citations que m'imposait la méthode universitaire; j'ai ajouté des développements nouveaux, j'ai remanié les chapitres anciens; l'ordre et le plan sont tout autres. Bref, de ce qui était une thèse ou un mémoire, j'ai voulu faire un livre. »

M. Aubertin a réussi dans cette entreprise : de l'ancienne thèse, il a fait un livre fort intéressant, qui se lit avec plaisir et profit, et auquel ne pourront plus se dispenser de recourir tous ceux qui aborderont l'histoire de la pensée philosophique et religieuse au premier siècle de notre ère. L'ouvrage est divisé en trois parties, intitulées : I. *Biographie comparée de saint Paul et de Sénèque*; II. *Des écrits de Sénèque et des épîtres de saint Paul*; III. *Correspondance apocryphe de Sénèque et de saint Paul*.

Dans la première partie, les nécessités de la recherche entreprise ont amené M. Aubertin à se rencontrer avec M. Renan, et à suivre comme lui saint Paul dans les péripéties de son étonnante carrière et dans ses longs voyages. M. Aubertin, par la nature même de son travail, n'a pu donner à toute cette biographie le même développement que l'historien des *Origines du christianisme*; il n'a pu entrer dans autant de détails et a été contraint de se borner à un dessin exact et précis là où M. Renan déploie toute la magie de sa couleur. On serait donc, si on ne se souvenait de la différence des sujets, tenté au premier moment d'accuser M. Aubertin de quelque sécheresse; mais on reconnaît bien vite qu'il n'avait ici à étudier la vie de l'Apôtre des gentils qu'à un seul point de vue, à l'effet de montrer combien le monde auquel appartenait et s'adressait saint Paul différait de celui de Sénèque, combien il est invraisemblable que les chemins où marchaient ces deux hommes se soient jamais rencontrés et coupés. L'ouvrier juif, enthousiaste prédicateur de ces étranges nouveautés, de ce qu'il appelait lui-même *la folie de la croix*, et le grand seigneur romain, bel esprit, poète, philosophe et courtisan, ont pu passer l'un auprès de l'autre sans que le premier obtint du second même une minute d'attention, même un regard de curiosité distraite et passagère. C'est ce que prouve de la manière la plus évidente M. Aubertin. Il y a surtout dans cette première partie un chapitre tout à fait original et instructif, c'est celui qui concerne la *Philosophie au temps de Néron et les maîtres de Sénèque*. L'auteur y montre quel a été le rôle d'hommes comme les deux Sextius, Musonius, Cornutus, qui ne nous ont laissé aucun écrit, mais qui, par l'enseignement et la direction morale, ont exercé sur les meilleurs de leurs contemporains une profonde et durable influence.

Dans la seconde partie, M. Aubertin fait justice des prétendues conformités entre la doctrine de saint Paul et celle de Sénèque : il montre que les unes, à y bien regarder, n'existent pas, et ne reposent que sur des citations tronquées, ou parfois sur de véritables contre-sens, tandis que des autres on ne peut rien conclure, sinon que l'esprit humain, par ses propres forces et par son mouvement naturel, arrivait à découvrir certaines



vérités que le christianisme présentait en même temps dans une autre langue et sous une autre forme. Enfin l'étude de la correspondance apocryphe, faite suivant toutes les règles de la plus judicieuse critique, démontre qu'il faut avoir, pour en soutenir l'authenticité, un de ces partis-pris qui rendent superflue toute discussion sérieuse.

Nous voulons montrer à M. Aubertin avec quelle attention nous avons lu son livre, en lui présentant ici quelques-unes des observations que nous a suggérées cette lecture; elles ne portent que sur des détails faciles à corriger.

Page 58, l'auteur nous représente saint Paul conduit devant l'Aréopage, comme devant un tribunal, et « montant, à la suite des philosophes ses accusateurs, l'escalier de pierre qui de l'Agora conduisait directement sur la plate-forme de l'Aréopage. Il comparut, poursuit-il, devant ses juges, assis en plein air sur des sièges taillés dans le roc. » Il y a là, je le crains, une confusion. A l'époque même de Démosthènes, l'Aréopage ne gravissait le roc auquel il devait son nom, que pendant les trois derniers jours du mois, quand il jouait le rôle de cour de justice, et que, suivant un rite solennel qui remonte à la plus haute antiquité, il jugeait les causes de meurtre (*ζωνικὰ δίκαι*); le reste du temps, pendant la journée, il siégeait plus près des autres corps constitués, dans le *Portique royal*, sur l'Agora. Ce fut la certainement que l'on mena Paul; comme le prouvent surtout les inscriptions, l'Aréopage avait repris, après la chute de la liberté et sous la domination romaine, le rôle prédominant qu'il avait eu à l'origine, et c'était lui qui connaissait à peu près de toutes les questions courantes, politiques, judiciaires, administratives. Un étranger se présente; il enseigne des nouveautés au milieu de ces groupes de désœuvrés qui, du matin au soir, encombraient l'Agora; avant de le laisser continuer, on le conduit devant ce conseil qui, réuni dans un des édifices dont était bordée cette place, avait en pareil cas les attributions de tribunal de simple police. Cela n'a rien de commun avec l'étrange et mystérieux appareil des jugements rendus dans les causes de meurtre, au sommet du roc sacré.

Page 53, M. Aubertin paraît croire que les juifs de Salonique peuvent être les descendants de ceux auxquels saint Paul a prêché la bonne nouvelle. Ce ne serait tout au moins qu'après avoir beaucoup voyagé qu'ils seraient revenus à leur point de départ. Les juifs de Salonique descendent tous ou presque tous de juifs espagnols qui vinrent se réfugier ici à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, quand ils furent chassés de l'Occident. L'espagnol, un espagnol corrompu, est la seule langue dont ils se servent entre eux.

Pages 92-99. Nous ne croyons pas que saint Paul ait dû comparaître devant Néron lui-même, comme semble l'admettre l'auteur. Ce n'était que par exception que César remplissait lui-même ses fonctions de juge suprême; ordinairement il les déléguait au préfet du prétoire *vice sacra judicans*, comme disent les inscriptions et les textes juridiques; Néron surtout était trop occupé de ses plaisirs pour perdre son temps à de pareilles



misères. C'est devant Burrhus ou peut-être même devant quelque assesseur délégué à cet effet par Burrhus que dut comparaître Paul.

Page 159. Je ne trouve pas que Tacite soit, en général, si favorable à Sénèque; sans doute il entre une part d'éloges dans le jugement que l'historien prononce sur le philosophe, mais il eût été difficile qu'il en fût autrement. A côté de ces louanges, toutes les fois que le nom de Sénèque revient sous la plume de Tacite, se placent des réserves et des insinuations qui n'ont rien de bienveillant. Pour ma part, je n'ai jamais rapproché l'un de l'autre ces passages sans qu'il en résultât pour moi une impression assez différente de celle que paraît en avoir gardée M. Aubertin; autant que je puis en juger, Tacite n'aime pas Sénèque, et n'estime pas son caractère.

Cet ouvrage, sous la forme actuelle, me paraît appelé à avoir, un jour ou l'autre, les honneurs d'une seconde édition; c'est ce qui m'a décidé à signaler à M. Aubertin ces légères méprises, si faciles à corriger.

G. PERROT.

**Journal de la campagne que le grand-visir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée**, publié d'après le manuscrit original de Brue, par M. Albert Dumont. Paris, Ernest Thorin, éditeur. Un volume in-8 écu.

Ce journal contient un récit inédit de la guerre des Turcs et des Vénitiens dans le Péloponèse en 1715. Ce qui en fait surtout le prix, ce sont les traits de mœurs qu'on y rencontre à chaque page. Brue ne cherche pas à peindre, et cependant son récit, toujours très-simple, arrive parfois aux effets les plus dramatiques. On ne lira pas cette relation sans mieux connaître les Ottomans du siècle dernier. Nous croyons aussi qu'elle intéressera les savants spéciaux par les itinéraires très-précis que Brue a eu soin de rédiger, par les faits économiques qu'il a recueillis en grand nombre. Le possesseur actuel du manuscrit, l'historien anglais Georges Finlay, juge si compétent en ces matières, a pensé que ce journal méritait d'être imprimé; le public lettré, croyons-nous, en jugera de même.

La manière dont le grand-visir conduit son armée, les caprices de son absolu pouvoir et de sa sanglante justice, nous aident à comprendre plus d'un récit d'Hérodote; c'est à ce titre que nous pouvons recommander à tous ceux qui s'occupent de l'antiquité et surtout de l'histoire de l'Asie, ce tableau d'événements qui n'ont point deux siècles de date. G. P.

**Épigraphie de la Moselle.** Étude par Charles Robert, correspondant de l'Institut. A. Lévy, éditeur, 1869. Premier fascicule, 40 p. de texte, 3 pl.

Le travail que nous annonçons et dont vient de paraître le premier fascicule, est une *monographie consacrée aux monuments épigraphiques romains ou gallo-romains du département de la Moselle*. Rien n'est plus utile que les *monographies*: ce sont les éléments de la science mis à la portée de tout le monde. Les considérations générales et les vues d'ensemble viendront après. Ce que demande surtout aujourd'hui le public savant, ce

sont des faits. On ne peut donc qu'applaudir à la publication que commence un homme très-compétent et peu porté aux vues aventureuses. Voici, tel qu'il est indiqué dans la préface, l'ordre suivi par l'auteur. « *Les monuments élevés aux dieux, aux déesses, aux génies et aux mères prendront le premier rang; viendront ensuite les dédicaces sans noms, devises, et les pierres tombales; enfin, divers spécimens qui ne se rattachent directement à aucun des trois premiers groupes, formeront un dernier chapitre: C'est là une division très-simple, ne préjugeant la solution d'aucune question a priori, et par conséquent une division excellente. Le premier fascicule contient les inscriptions à Esculape, Apollon, Castor et Pollux, Epona, Genius Leucorum, Hercules, Isis et Sérapis, Jupiter. On voit que M. Ch. Robert suit l'ordre alphabétique et ne cherche pas une classification arbitraire des divinités par ordre d'importance. Tout le monde consultera avec fruit ces précieux documents de notre histoire nationale. Chaque inscription est accompagnée d'un historique complet de la découverte, de la description du monument, et de réflexions qui ajoutent un grand prix à l'œuvre. Les planches sont dues au procédé dit *photogravure*, et par conséquent ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exactitude.* A. B.

---

ERRATA AU N° DE JANVIER :

Page 41, lignes 32-33, au lieu de : L'é long latin, en gaulois, lisez : L'é long latin ou gaulois.

Page 43, ligne 2, au lieu de : cette s, lisez : ce z.

Page 44, avant-dernière ligne, lisez : *confluent des principales routes*, en supprimant *par*.

Page 45, ligne 25, supprimez *mètres*.

Même page, ligne 34, lisez : *étant un des ouvrages*, au lieu de : *un des ouvrages*.

Page 51, ligne 26, rétablir ainsi qu'il suit le paragraphe :

« La superficie correspondait en effet au lit de l'incendie qui anéantit l'oppidum. Sur les charbons mêmes, à la jonction du terrain végétal, une médaille gauloise de GERMANVS, etc. »

Page 52, ligne 31, lisez : *leurs alignements*, au lieu de : *ces alignements*.

Page 53, ligne 4 en remontant, lisez : *colonie*, au lieu de : *colonne*.

Page 54, ligne 20, lisez : *y révèle toutefois une industrie*, au lieu de : *y révèle une industrie*.

Page 65, ligne 28, supprimer : (Anglesey).

---

# LETTRE A M. A. BERTRAND

## SUR DEUX INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES A SIDON (SAYDA)

EN 1869

---

Mon cher ami,

J'ai eu tout récemment le plaisir d'acquérir et de céder immédiatement au musée du Louvre deux monuments épigraphiques que je m'empresse de vous signaler ; le premier est un tronçon de colonne sur lequel se lit l'inscription suivante :

+ CONDIDIT ANTIGONVS HÆC FORTIA MOENIA POENIS  
SVRGENTEMQVE DEDIT RAVIEM (*sic*) CONTEMNERE PONTI.

Les deux croix qui commencent et terminent ce texte épigraphique, la forme des lettres, tout, en un mot, détermine la date approximative de ce monument. C'est évidemment au v<sup>e</sup> ou au vi<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne qu'il faut l'attribuer. Il est clair que nous sommes ici en présence de deux vers hexamètres dans lesquels les règles de la quantité et de l'orthographe ne sont pas précisément respectées. Mais peu importe ; ces vers ont le mérite de constater l'existence d'un fait historique traditionnel, et cela doit nous suffire pour en faire grand cas.

Voyons quel est le fait dont il s'agit. Antigone a fondé les murailles du port de Sidon, pour servir de défense militaire et de bouclier contre la rage de la mer *aux Phéniciens*, nommés ici *Pœni*. Ce terme s'applique d'ordinaire, il est vrai, aux Carthaginois ; mais il peut être admis quand on se rappelle que les Carthaginois n'étaient qu'une colonie phénicienne, et que la mesure du vers exigeait l'emploi d'un spondée final fournissant un synonyme très-intelligible du nom de la nation mère.

Quel est l'Antigone dont il est question ? L'hésitation n'est pas pos-

sible. L'Asmonéen Antigone n'ayant rien à voir ici, il s'agit sûrement d'Antigone père de Démétrius Poliorcète. Cherchons donc à quel moment cet illustre personnage a pu et dû s'occuper de mettre Sidon en état respectable de défense ; pour cela faire, il est indispensable de présenter un précis succinct des événements qui suivirent la mort du grand conquérant Alexandre, roi de Macédoine. En 324 avant J.-C. Alexandre mourut, âgé de 32 ans. A peine avait-il fermé les yeux, que les généraux de son armée se disputèrent les lambeaux du vaste empire resté sans maître. Une première répartition eut lieu en 323. Arrhidée, frère d'Alexandre, reçut le titre de roi en prenant le nom de Philippe. Roxane, concubine d'Alexandre, était enceinte. Il fut décidé que si elle mettait au monde un fils, celui-ci partagerait la royauté avec son oncle Arrhidée, et demeurerait jusqu'à sa majorité sous la tutelle de Perdicas, qui céderait alors à Séleucus le commandement de la cavalerie royale. Le reste de l'armée fut placé sous les ordres de Méléagre. Les provinces de l'empire d'Alexandre devinrent de grandes satrapies, dont les titulaires furent : Ptolémée fils de Lagus, pour l'Égypte ; Antipater et Cratéros, pour la Macédoine ; Laomédon, pour la Syrie et la Phénicie ; Lysimaque, pour la Thrace ; Artapatès, pour la Médie. Quant à l'Asie mineure, elle fut partagée entre Eumènes, Antigone fils de Philippe, et Cassandre fils d'Antipater.

Trois ans après (320 avant J.-C.), Antipater ayant été reconnu administrateur de l'empire, une nouvelle répartition des satrapies fut effectuée.

Séleucus eut la Babylonie ; Pithon la Médie ; Antigone, tout en recevant le commandement suprême des armées royales, reçut la satrapie de la Phrygie, de la Lycaonie et de la Pamphlie.

Ptolémée conserva l'Égypte, et Laomédon la Syrie et la Phénicie.

En 319, Ptolémée offrit à Laomédon de lui acheter la Cœlésyrie et la Phénicie. Laomédon repoussa cette proposition, et Ptolémée envoya une armée, sous les ordres de Nicanor, pour s'emparer par la force des deux provinces qu'il convoitait. Laomédon fut fait prisonnier ; mais il parvint à s'évader et alla chercher un refuge auprès d'Alcétas, satrape de Carie.

En 318, Antipater, à son lit de mort, désigna Polysperchon pour son successeur, au détriment de son propre fils Cassandre. Celui-ci, irrité de ce choix, s'empressa de solliciter l'appui de Ptolémée.

Une fois Antipater mort, Polysperchon entra en fonctions et dirigea les affaires de l'État. A ce moment, Alexandre avait à la fois trois successeurs, héritiers du titre de roi : c'étaient Philippe Arrhidée, Alexandre, fils de Roxane, et Hercule, fils de Barsiné.

Dès cette époque, Antigone ne cachait plus ses projets ambitieux et son dessein de s'emparer de l'empire entier. Grâce à la suprématie effective qu'il avait reçue d'Antipater, Antigone avait commencé par attaquer et vaincre Eumènes en Cappadoce, et Attale en Pisidie. Polysperchon donna l'ordre à Eumènes de recommencer une guerre à outrance contre l'usurpateur qui venait de jeter le masque. Eumènes tenta d'abord d'expulser Antigone de la Phénicie, où il s'était établi avec la connivence de Ptolémée. Il n'en put venir à bout, et se consola en jetant son armée sur la Mésopotamie, après avoir traversé la Coelé Syrie.

Mais il trouva devant lui (317) Séleucus, satrape de la Babylonie, et celui-ci le força de se réfugier en Susiane.

En cette même année, Polysperchon ramena en Macédoine Olympias, mère d'Alexandre, et ennemie déclarée de Philippe Arrhidée. Cassandre s'empessa de profiter du prétexte de défendre Philippe, et envoya une armée en Macédoine. Cette armée n'empêcha pas Arrhidée et sa femme Eurydice de tomber entre les mains d'Olympias, qui les fit mettre à mort. Philippe avait régné 6 ans et quatre mois.

En 316, Séleucus, qui était devenu l'allié d'Antigone, en reçut la satrapie de la Susiane, en outre de la Babylonie qu'il possédait déjà.

Après le meurtre de Philippe Arrhidée, Cassandre, qui n'agissait que par ambition personnelle, prétextait la nécessité de venger la mort du roi, s'empara d'Olympias et l'envoya au supplice avec l'assentiment de la nation macédonienne; au même moment il faisait enfermer à Amphipolis Roxane et son jeune fils Alexandre.

En 315, Antigone, après avoir vaincu et fait prisonnier Eumènes, était devenu maître de l'Asie mineure. Il envahit alors la Babylonie, où Séleucus jugea prudent de le recevoir en ami. Naturellement ils ne tardèrent pas à se brouiller, et Séleucus s'enfuit en Egypte. Sûr de l'appui de Ptolémée, il commença à travailler l'esprit des autres satrapes pour les soulever contre Antigone, qui de son côté cherchait à les gagner. Séleucus l'emporta; Ptolémée, Lysimaque et Cassandre se déclarèrent ouvertement pour lui, et une flotte égyptienne de cent vaisseaux lui fut confiée.

Aussitôt d'accord entre eux (314), les quatre satrapes envoyèrent à Antigone des ambassadeurs chargés de lui poser les conditions de paix suivantes:

La Cappadoce et la Lycie seraient remises à Cassandre, toute la Syrie à Ptolémée, et la Phrygie jusqu'à l'Hellespont à Lysimaque. Enfin, le trésor royal, qui lui avait été livré par Eumènes, serait partagé entre eux.



Antigone rejeta avec dédain ces conditions outrageantes, et la guerre éclata immédiatement sur terre et sur mer. En peu de temps Antigone se fut emparé de la Syrie et d'une partie de la Phénicie. En revanche, Polyclète, amiral de la flotte de Séleucus, se saisit de la flotte rhodienne qui tenait pour Antigone, sous les ordres de Théodote.

L'année suivante (313), Antigone marchait contre Cassandre, laissant en Syrie son fils Démétrius avec une armée, pour tenir tête à Ptolémée. Tyr, assiégée depuis un an, se rendit aux troupes d'Antigone.

En 312, Démétrius fut vaincu près de Gaza par les troupes de Ptolémée et de Séleucus; Ptolémée, profitant de cette victoire, reprit une partie de la Phénicie avec Sidon; mais il s'efforça vainement de décider Andronic à lui livrer la place de Tyr, qu'il tenait pour Antigone. Démétrius, vaincu, était allé se réfugier à Tripoli, d'où il avait mandé à son père de lui envoyer des secours. Séleucus, de son côté, avait passé en Babylonie, où il battit promptement Nicanor, qui en avait été nommé satrape par Antigone. Aussitôt la Médie et la Susiane firent leur soumission. C'est à ce moment que Séleucus prit le surnom de Nicator, victorieux, et affecta les airs de la royauté.

A l'automne de cette année commence l'ère des Séleucides.

En Syrie, Démétrius se maintenait, et il défit Cellès, général de Ptolémée. Antigone, profitant de la victoire de son fils (311), se remit en campagne, et reprit la Syrie et la Phénicie. Séleucus venait de commencer une expédition vers l'Indus; Démétrius saisit le moment et se rua sur la Babylonie; mais Séleucus accourut en hâte au secours de ses États et fit si bien, qu'un traité de paix fut conclu entre Antigone et les satrapes. Malheureusement il fut de courte durée.

Ce fut dans cette seconde année que l'ambitieux Cassandre fit mettre à mort Roxane et son fils.

L'année suivante (310), Cassandre forçait Polysperchon à le débarrasser, par un assassinat, d'Hercule et de la reine Barsinè.

Une fois la lignée d'Alexandre éteinte, les satrapes, sans oser encore prendre le titre de roi, s'arrogèrent toutes les prérogatives royales (309). Antigone recommença aussitôt la guerre contre eux.

En 306, Antigone fonda sur les rives de l'Oronte la place d'Antigonia, située de façon à surveiller les provinces de Mésopotamie et de Syrie. Dans cette même année, Démétrius, qui venait de prendre le surnom de Poliorcète, remporta près de Salamine de Chypre une grande victoire sur la flotte de Ptolémée et de ses alliés. A la nouvelle de ce magnifique succès, Antigone n'hésita plus à prendre

le diadème et le titre de roi, en conférant les mêmes honneurs à son fils Démétrius. Les autres satrapes s'empressèrent de l'imiter.

En 305, Antigone, ayant réuni sa flotte à Gaza, tenta d'envahir l'Égypte ; mais la plupart de ses vaisseaux passèrent à l'ennemi, et Antigone dut se retirer honteusement.

En 304, Démétrius assiégea Rhodes sans pouvoir s'en rendre maître.

C'est en 303 que se place le traité de paix et d'alliance conclu entre Séleucus et Sandrocotta, roi des Indes, dont il épousa la fille. Cinq cents éléphants lui furent livrés, mais il dut s'engager à ne plus rien tenter contre les provinces arrosées par l'Indus.

Cela fait, Séleucus tourna toutes ses forces contre Antigone (302). Cette fois encore Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque réunirent toutes leurs armées contre Antigone.

En 301, les rois fédérés envahirent l'Asie mineure pour aller combattre Antigone et Démétrius. La bataille eut lieu en Phrygie, près d'Ipsus. Antigone y fut tué avec une grande partie de son armée. Il mourut âgé de 86 ans, après 22 ans de règne. Démétrius se réfugia à Ephèse.

Les rois fédérés se partagèrent alors les États d'Antigone. La Syrie et une partie de l'Asie furent attribuées à Séleucus. Ptolémée eut la Phénicie et la plus grande partie de la Coëlésyrie, provinces qu'il avait déjà arrachées à Antigone par la force des armes.

Les deux autres rois se partagèrent le reste.

Après bien des événements qu'il est inutile d'analyser ici, Démétrius mourut en captivité, en 284, après avoir régné seul pendant 17 années.

Nous venons de voir qu'en 318 Antigone était maître de la Phénicie.

Il est probable qu'il ne put s'y maintenir, puisqu'en 314 il dut la reconquérir en partie.

En 313, Tyr se rendit aux troupes d'Antigone ; mais en 312, Ptolémée reprit Sidon avec une partie de la Phénicie. Tyr lui résista.

En 311, Antigone reprit la Syrie et la Phénicie.

En 305, il en était encore maître.

En 302, Antigone mourut après avoir reperdu la Phénicie, dont Ptolémée s'était emparé de vive force.

C'est donc forcément vers 318, ou de 314 à 312, ou enfin de 311 à 306, qu'Antigone a pu s'occuper de fortifier Sidon ; très-probablement un travail d'aussi longue haleine n'a pu s'achever que dans le dernier intervalle, c'est-à-dire entre 311 et 306. La mémoire de ce

fait se conserva sans doute parmi la population de Sidon, puisqu'à l'époque chrétienne, et certainement vers le VI<sup>e</sup> siècle, on jugea bon de l'inscrire sur une colonne antique, placée très-probablement sur le port. C'est cette colonne qui est aujourd'hui au musée du Louvre, et je me réjouis d'avoir pu enrichir notre musée national d'un monument aussi intéressant.

Voici la copie fidèle de l'inscription :

✠ ΣΟΝΔΙΔΙΤΑΗΤΙΣΟΝΟΥΣ  
 ΗΛΕΣ ΠΟΕΗΙΧΦΟΡΤΙΧΡΟΕΗΙΣ  
 ΣΥΡΓΕΝΤΕΠΙΟΨ ΔΕΒΙΤ  
 ΡΛΥΙΕΜΣΟΝΤΕΜΝΕΡΕΡΟΝΤΙ ✠

La seconde inscription qui me reste à vous décrire est beaucoup moins importante ; elle était probablement encastrée dans le piédestal d'une statue ou d'un buste de Constantin le Grand. Elle est malheureusement fort mutilée, grâce à la nature poreuse de la pierre sur laquelle elle a été gravée. En voici la teneur :

ΦΛΑΟΥΙΟΝΟΥΛΑ  
 ΚΟΝΣΤΑΝΤΙΝΟΝ  
 ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑ  
 [τόν]ΚΑΙΣΑΡΑ  
 Η ΠΟΛΙΤΑΙΑ ΤΩΝ  
 ΣΤΡΑΤΗΓΩΝ

Une statue ou un buste de Constantin a donc été consacré, aux frais de la ville (de Sidon sans doute), par les soins de ses magistrats, car c'est bien là le sens qu'il faut attribuer ici au mot ΣΤΡΑΤΗΓΩΝ. Quant à la légende nominale, elle est la traduction fidèle de celle que nous trouvons habituellement sur les monnaies latines de Constantin le Grand.

FLAVIUS VALERIUS CONSTANTINVS  
 NOBILISSIMVS CAESAR

Cette seconde inscription, qui n'a pas à beaucoup près la valeur historique de l'autre, n'en est pas moins intéressante, et digne de figurer dans les recueils épigraphiques.

Mille amitiés.

F. DE SAULCY.

---

## INSCRIPTIONS CARIENNES INÉDITES

---

Il y a deux ans, dans une note soumise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Comptes rendus*, 1868, p. 426), j'ai essayé d'établir le catalogue de toutes les inscriptions cariennes que je connaissais jusqu'alors. J'en comptais seulement neuf. Depuis, dans mon voyage en Égypte, j'en ai découvert quatre autres, tracées à la pointe sur les parois du grand temple d'Abydos.

Sur ces textes épigraphiques, montant seulement au nombre de treize, six ont été jusqu'à présent publiés. Ce sont :

1° Une inscription copiée en Carie même, il y a quelques années, par un voyageur anglais, et éditée dans le recueil de la Société géographique de Londres;

2° Cinq signatures tracées par des mercenaires de l'armée de Psammétique, en même temps que les inscriptions grecques archaïques, sur les jambes d'un des colosses d'Ibsamboul; elles ont été publiées dans le grand ouvrage de M. Lepsius sur les monuments de l'Égypte et de l'Éthiopie (Abth. VI, bl. 98 et 99).

J'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à réunir, dans la pl. VI, les fac-similes de la plupart des autres spécimens, encore inédits, d'une écriture dont les monuments sont encore aussi rares.

Le n° 1 est tracé, en une seule ligne, sur le bord d'une stèle carrée de travail égyptien, en pierre calcaire, découverte à Memphis. Cette stèle a fait partie de la collection du prince Napoléon et porte le n° 526 dans le catalogue de vente, dont l'auteur a cru que l'inscription était « grecque archaïque. » Acquisée par M. Arnold Morel-Fatio, elle a été offerte par lui au Musée archéologique de Lausanne.

Le n° 2° décore une petite stèle de pierre calcaire, sans bas-relief, trouvée à Zagazig, l'ancienne Bubaste, et maintenant conservée au château d'Uriage (Isère), dans la riche collection de M. de Saint-Ferréol.

On remarquera que le même mot se retrouve comme le dernier de cette inscription et l'avant-dernier de la précédente. Il doit exprimer une formule.



Les nos 3, 4, 5 et 6 sont des proscynèmes que j'ai relevés dans le temple de Sêti I<sup>er</sup> à Abydos. Les nos 3 et 4 existent dans le couloir latéral où est la fameuse table des rois; les nos 5 et 6 sont tracés sur la stèle de fond d'un des sept sanctuaires. Un même mot, appartenant sans doute à une même formule, reparaît dans le n° 3 et dans le n° 5.

Les nos 3, 5 et 6 paraissent écrits de gauche à droite, à la différence de tous les autres textes épigraphiques cariens jusqu'à présent connus, qui sont tracés de droite à gauche. Peut-être cette écriture était-elle susceptible des deux directions, comme quelques autres dans l'antiquité.

On remarquera aussi que, dans les nos 5 et 6, les mots sont séparés par deux points superposés tandis que dans tous les autres exemples ils sont séparés les uns des autres par un trait vertical.

Personne n'a encore abordé l'interprétation, ni même le simple déchiffrement des inscriptions cariennes. Avec le petit nombre de documents que l'on possède, et dans l'absence de tout texte bilingue, la tentative présenterait des difficultés insurmontables. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la majorité des caractères de l'alphabet carien sont semblables à des lettres grecques archaïques et doivent avoir la même valeur. Cependant, en même temps, cet alphabet renferme un certain nombre de signes tout à fait particuliers, qui ne se retrouvent pas ailleurs et dont les plus caractéristiques sont **M**, **B** et **X**.

Je regrette de n'avoir pas pu joindre, faute d'en posséder une copie, aux inscriptions que je publie aujourd'hui, celle qui est gravée sur la base d'une statuette de bronze du bœuf Apis, découverte à Memphis par M. Mariette et actuellement au Musée de Boulaq, figurine qui avait été apportée à Paris lors de l'Exposition universelle de 1867. C'est le seul monument de cette série qui reste, quant à présent, à publier.

On ne sera pas surpris de voir que toutes les inscriptions cariennes connues à cette heure, sauf une seule, aient été trouvées en Égypte, spécialement à Bubaste et à Memphis. Il faut, en effet, se souvenir du témoignage d'Hérodote (II, 154) sur les nombreux mercenaires cariens que Psammétique I<sup>er</sup> avait pris à sa solde avec les Ioniens, et qui, établis d'abord par ce prince à Bubaste, avaient ensuite été transférés à Memphis par Amasis.



---

---

# FOUILLES DE BIBRACTE

1868

*Suite* (1)

---

Le troisième compartiment, de 3<sup>m</sup>,37 de large, entièrement encombré par la chute des poutres de l'étage et de la cloison septentrionale, renfermait des scories de fer, des fragments d'enduits réfractaires et des vases imprégnés de résidus de métaux qui le désignent comme le siège des premières fabrications.

L'atelier principal, à l'est des trois pièces murillées, était limité au nord par des poutres debout; à l'ouest, par le mur des trois compartiments en pierre; à l'est, par une clôture en bois élevée sur deux assises de moellon, et au sud, par un hangar auquel il communiquait sans cloison.

Cet espace, formant un carré de 40 mètres de côté, était spécialement consacré à la fonderie. Il renfermait trois fours à minerais, peut-être cinq, si on en compte deux dont la conservation est imparfaite. Un sixième, que nous nommerons, pour le distinguer, *Four de la grosse pierre*, était situé à l'extérieur et presque contigu à la

(1) Nous donnons avec ce numéro une planche qui reproduit textuellement les diverses variétés du mur gaulois dont il a été parlé aux pages 398 et suivantes du numéro de décembre dernier. — Voir les numéros de novembre, décembre 1869 et janvier 1870.

cloison de l'est; son intégrité et l'intérêt de ses détails en font le type le plus complet.

Le *Four de la grosse pierre* est ainsi nommé d'un bloc de granit carré de 1 mètre de côté et de 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur, dressé sur champ à l'une de ses extrémités, sur la couverture d'un des aqueducs. Ce bloc n'est pas taillé, paraît-il, mais usé par l'action du feu; son aspect est celui d'une large dalle de foyer.

Les Gaulois ont construit leurs fours comme leurs remparts, avec les pierres du pays; mais leurs matériaux, bien que choisis dans les meilleures carrières de granits fins et de porphyres (1), ont mal résisté. La chaleur, malgré leur dureté, les a rendus cassants et réduits parfois à un état voisin de la fusion. On s'étonne d'autant plus qu'ils aient presque entièrement négligé dans cette circonstance la carrière de Roche-Mouron, exploitée déjà pour le rempart, et dont les produits supportent bien le feu. Pour remédier aux vices de ces matériaux rudimentaires, ils tapissaient l'intérieur des fours d'une couche de terre réfractaire, épaisse de 0<sup>m</sup>,20 et de couleur jaune, dont la surface rougit à la calcination. Cet enduit, lissé soigneusement, est d'un grain très-fin; la cassure, semée de parcelles de quartz pulvérisé, lui donne la plus grande analogie avec l'enduit des fours destinés dans nos usines à subir une haute température. Les parois latérales sont en taille ébauchée et d'une épaisseur variable, 0<sup>m</sup>,43 à celle de droite et 0<sup>m</sup>,30 seulement à gauche; elles diffèrent sensiblement de la maçonnerie domestique où les moellons, sans adhérence entre eux, n'ont d'autre condiment que l'argile. Dans le four, au contraire, les parties exposées au feu sont enchevêtrées avec art; les joints, en terre réfractaire, y sont, comme dans toute bonne construction, réduits autant que possible, à quelques millimètres parfois; mais l'ouvrier gaulois retombait vite dans sa négligence habituelle; ces joints s'élargissent et le mode de construction dégénère à mesure qu'on s'éloigne du foyer. L'arrière du four, autrement la *rustine*, dont la hauteur moyenne est de 0<sup>m</sup>,40, l'épaisseur de 0<sup>m</sup>,20 et la longueur de 0<sup>m</sup>,90, se compose de six pierres granitiques aussi artistement ajustées que grossièrement taillées.

La surface de l'aire, inclinée de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,20, et longue de 0<sup>m</sup>,90

(1) Les échantillons du four de la Grosse pierre sont :

Le granit, variété leptynite.

Le porphyre métamorphique du terrain anthraxifère.

Roche métamorphique schisteuse du terrain anthraxifère.

Roche granitoïde à grain fin, altérée par le feu à un degré voisin de la fusion.

Le fond du four est en roche de Beuvray. (Note de M. de Charmasse père.)

environ sur toutes les faces, est rectangulaire ou plutôt polygonale, par suite d'un léger rétrécissement à la *rustine*. Elle subit à l'angle de droite, derrière la *poitrine* ou cloison antérieure du four, une dépression de 0<sup>m</sup>,15 de profondeur sur 0<sup>m</sup>,42 de long, destinée à recevoir des scories en fusion. La *poitrine* est la partie la plus altérée, vu qu'elle est en moellon et n'a plus que 0<sup>m</sup>,30 de hauteur; mais le *trou de coulée*, pratiqué dans son épaisseur et fermé encore d'un tampon d'argile qu'on enlevait à la fin de l'opération, était resté intact. Il donne naissance à un petit canal creusé dans la *plate-forme* de la *base* en terre battue, qui se prolonge en avant de la *poitrine* jusqu'au premier conduit vers le bloc de granit dont il a été parlé. La longueur des deux compartiments réunis approche de 2 mètres.

Au moment de sa découverte, le four était obstrué d'une couche de 0<sup>m</sup>,50 de charbon de bois réduit à l'état de pâte, mélangé de débris d'enduits, de scories, de ferrailles informes ou oxydées, de clous recourbés en tous sens et de quelques fragments de minerai, soit que ces objets hors de service eussent été soumis de nouveau au feu, soit qu'ils fussent détachés de vieux bois employés comme combustible.

L'examen des scories, laitiers et culots de fer, annonçait, comme on peut s'en convaincre d'après l'étude des fours, des procédés de fabrication très-impairfaits. Le rendement se bornait à la quintessence du métal, ce qui explique l'extrême malléabilité du fer gaulois et la richesse des scories, susceptibles d'être repassées dans nos hauts fourneaux.

Les fours étaient, selon toute probabilité, recouverts d'une chappe à enduit réfractaire, dont les débris seuls gisent sur le terrain environnant. C'est à la fragilité de cette enveloppe qu'on doit attribuer l'absence des traces de prise d'air.

On doit noter toutefois, à l'arrière du *Four de la grosse pierre*, deux trous placés symétriquement à chaque côté de la *rustine*, dont la correspondance à des cheminées ou à des tubes détruits pouvait produire un tirage, sans qu'il soit permis d'affirmer si ces vides sont dus ou non à la chute de deux moellons.

Les tuyères, en effet, étaient un engin indispensable à la fusion, et leur absence actuelle n'infirme en rien leur usage dans les fours des Gaulois, puisqu'ils ont appliqué le même principe dans d'autres opérations métallurgiques, comme le prouvent les tuyères de forges que nous avons rencontrées. Dans un petit atelier voisin des fonderies, murillé sur deux faces et soutenu par des poutres verticales sur les deux autres, deux tuyères de forges détruites, en terre réfrac-

taire mélangée de grains de quartz, et lissée à leur orifice, avaient servi à consolider un pilier. L'une, entière, est une espèce de pain d'argile carré, de 0<sup>m</sup>,16 de côté sur 0<sup>m</sup>,11 d'épaisseur, poli sur tout son pourtour et scorifié à la surface, excepté à l'orifice de la prise d'air, qui a 0<sup>m</sup>,02 de diamètre. La seconde n'est qu'un fragment vitrifié, plat sur une face et convexe sur l'autre, dont le tube de prise d'air, complètement réfractaire et de même dimension que le précédent, est brisé à moitié. Leur similitude avec les tuyères actuelles ferait supposer que les Gaulois ont connu le soufflet de forge, ou du moins l'ont remplacé par un système d'aération suffisant pour justifier l'emploi de ces engins.

Revenons aux fours enclavés dans le compartiment oriental de la fonderie.

Le premier, garni encore de charbon, était isolé à l'est dans le grand compartiment en bois. Sa rustine, composée de quatre blocs très-durs et joints comme des claveaux, était, malgré l'enduit réfractaire, calcinée, ainsi que les parois latérales, hautes de 0<sup>m</sup>,60; l'aire rectangulaire, longue de 1<sup>m</sup>,10 sur 1 mètre de large, était seule pavée, tandis que la plate-forme extérieure, longue de 0<sup>m</sup>,75 en avant de la poitrine, n'avait d'autre carrelage que l'enduit. C'était sur cette plate-forme, et ordinairement dans une dépression pratiquée dans le sol, en avant du trou de coulée, que tombaient les scories incandescentes; mais ces récipients improvisés étaient remplacés quelquefois par des cuvettes en pierres réfractaires à toute épreuve. On trouva ainsi dans l'intérieur même du four un fragment de grès de Courlandon, creusé de 0<sup>m</sup>,05 en forme de bassin, ayant 0<sup>m</sup>,50 de côté sur 0<sup>m</sup>,13 d'épaisseur. Ce grès, qui doit sa qualité réfractaire à l'abondance de la silice qu'il renferme, était connu des fondeurs de Bibracte, dont les ateliers en ont partout fourni des débris calcinés. Il a été employé dans les hauts fourneaux sous le nom de *Pierre d'œuvre* jusqu'à l'invention des briques réfractaires.

Un second four semblable, de 0<sup>m</sup>,90 de long, et à 4 mètres du précédent, est engagé aujourd'hui sous un mur de refend, élevé plus tard sur la paroi en béton du bassin auquel il est adossé. Sa poitrine, par exception, consistait en un seuil de Roche-Mouron de 0<sup>m</sup>,80 de long, aux extrémités duquel un vide de 0<sup>m</sup>,10 de large, ménagé pour l'écoulement des scories, était garni encore de ses tampons réfractaires. Le contact des matières en fusion avait altéré le granit sur son lit de pose.

Le troisième, à l'angle sud-est, un peu plus petit, mais conforme

aux autres, contenait une assez grande quantité de scories et des globules de fonte creux, formés par le contact subit du métal brûlant avec le sol froid. Une meule, couchée dans l'un des angles, avait fait supposer d'abord une sorte de moulin pour broyer les terres réfractaires, dont le dépôt était voisin; mais les scories trouvées dans le four même ne laissent pas plus de doute sur son emploi que sur celui des autres fours réunis sur cet espace restreint; ils ont été, du reste, soumis à l'inspection des hommes les plus compétents en métallurgie (1). Deux autres compartiments circulaires, entourés de pierres, l'un de 0<sup>m</sup>,70, l'autre de 0<sup>m</sup>,90 de diamètre, paraissent aussi avoir appartenu à la même industrie, quoique moins bien conservés. Ils sont placés entre les trois derniers fours et presque contigus au premier. Une ouverture de 0<sup>m</sup>,40 dans l'un et de 0<sup>m</sup>,70 dans l'autre, y occupe la place de la poitrine; une étroite coupure sur le fond semble une rainure à air.

Ce système élémentaire de fourneaux n'a d'analogue que chez les peuples barbares. Un voyageur, qui a séjourné longtemps en Afrique, les comparait à ceux des monnayeurs juifs de l'Algérie qui circulent dans la montagne, en fondant et travaillant sur place les métaux. L'atelier monétaire de Bibracte, s'il en existait un, aurait-il fait partie de cet établissement? Ce que nous pouvons affirmer, c'est de n'avoir nulle part trouvé une pareille quantité de médailles, quarante pièces indigènes et six coloniales, dont trois partagées en deux.

L'industrie du fer et des métaux chez les races celtiques, comme chez toutes les nations peu civilisées, était placée en première ligne et constituait un métier à part; chez les Gallois, l'homme libre seul pouvait être forgeron. Le travail du fer était l'élément premier de la guerre, comme la fabrication de la monnaie l'indispensable élément du commerce naissant. On comprend le respect presque superstitieux qui entourait les alchimistes et les métallurgistes, en lisant les légendes des nains forgerons, dernier souvenir de la métallurgie celtique. La manutention des métaux, à toutes les époques, a fait attribuer aux artisans qui s'y livraient des connaissances pratiques et une instruction supérieures à celles des autres professions. Que trouvons-nous en effet à Bibracte, au milieu de ces populations du Morvan chez qui l'écriture n'est pas encore vulgarisée? L'écriture, il y a deux mille ans, pratiquée par quelques-uns du moins, dans un atelier de forgerons gaulois. Au milieu des innombrables poteries dont il était

(1) M. Gallon, ingénieur de la marine impériale, directeur des usines d'Imphy, nous permettra de citer son nom.



jonché, cinq tessons portaient des noms tracés avec une pointe d'outil en caractères grecs : « Græcis utuntur litteris, » a dit César. Un de ces noms est répété sur deux vases de destination différente, comme si l'ouvrier avait gravé sa marque sur les diverses pièces de son mobilier personnel.

Nous avons déjà trouvé l'année dernière un nom gaulois, ΔΟΥ-ΓΟΥΡ(1), inscrit en lettres grecques sur un fragment de vase. Cet objet, présenté à l'une des séances de la Sorbonne, fut, de la part d'un savant que nous honorons (2), l'objet de quelques remarques critiques; il crut reconnaître dans cette inscription des signes épigraphiques analogues à ceux de l'inscription grecque chrétienne d'Autun; notre épigraphe, selon lui, était du iv<sup>e</sup> siècle. Nous répondrons brièvement aujourd'hui qu'aucune des formes de lettres gravées sur notre vase ne se retrouve dans l'inscription d'Autun, dont tous les caractères, d'égale dimension, contrastent de la manière la plus absolue avec la disposition barbare de l'inscription gauloise. Les caractères de celle-ci sont identiquement les mêmes que ceux des monnaies contemporaines dans la Gaule, et cette seule comparaison trancherait la question. Mais il est un autre point de vue qui mérite d'être médité, c'est qu'il n'existe à Bibracte aucun objet du iv<sup>e</sup> siècle. Les dernières médailles y sont antérieures à l'ère chrétienne, et lorsqu'on y rencontre, non plus une seule inscription, mais cinq inscriptions similaires dans un gisement de quarante médailles gauloises, on est bien fondé à croire que ces noms gaulois, écrits en caractères identiques à ceux des médailles gauloises, ne sont pas du iv<sup>e</sup> siècle, et n'ont rien de commun avec l'inscription chrétienne d'Autun. L'un de ces vases porte même une lettre unique, particulière à la Gaule, une sorte de D barré, connu seulement en épigraphie par l'inscription gauloise d'Evreux (3).

Parmi les échantillons de terre cuite, on remarquait encore un très-beau fragment d'anse en pâte fine, imitant un câble tendu sur un champ plat, entre quatre moulures. Le câble tressé est un motif fréquent dans les anses artistiques de la céramique de Bibracte, mais celui que nous mentionnons est unique et d'une distinction à part. Sur un autre débris, quelques feuilles de lierre sont décou-

(1) Planche 23 de notre Album. Ces fragments sont déposés au musée de Saint-Germain.

(2) M. l'abbé Cochet.

(3) M. de Ferry (Mâcon), qui a étudié les alluvions de la Saône avec persévérance, n'y rencontre plus, après le règne de Tibère, les tessons analogues à notre vase.

pées avec légèreté; un troisième, trouvé à une courte distance et presque à fleur du sol, représente deux personnages enveloppés de draperies transparentes. Ces poteries, avec deux autres trouvées en 1867, sont les seules qui portent des reliefs. Elles nous rapprochent des derniers jours de Bibracte, et sont d'une pureté bien supérieure à celle des poteries dites samiennes des siècles suivants. On constate, en les comparant aux modèles si nombreux d'Autun, un cachet d'art qui disparaît dans la céramique industrielle dont la Gaule romaine fut pour ainsi dire inondée.

Un objet qui se recommande par les mêmes qualités, et dont l'élégance et la destination contrastent avec les usages connus des Gaulois, se prête aux mêmes observations. C'est un strigile d'une rare délicatesse et d'une admirable patine, trouvé à une faible profondeur, près du four extérieur. La ténuité du manche quadrangulaire, large à peine de 1 centimètre et épais de moitié, ne se comprend que pour une main de femme. La feuille du métal qui forme la lame, est finement gondolée, à arêtes minces et vives, et d'une exquise correction; elle paraît rapportée à l'extrémité du manche, sur un prolongement de ce dernier, orné de stries, qui lui fait contrefort. La longueur, en développant la courbure, est de 0<sup>m</sup>,27 (1). Cet instrument, beaucoup moins lourd de forme et bien plus effilé que ceux de l'époque impériale, provient sans doute des colonies du Midi, dont les monnaies ont été trouvées abondamment en ce lieu. On lit à la naissance de la lame, dans un petit cartouche oblong et échancré à toutes ses faces, le nom de VICCIVS. Deux poinçons, aux extrémités du manche, représentent, dans des cadres échancrés de la même manière, l'un une tête microscopique, l'autre un génie debout, le bras levé, dans l'attitude du départ. Ce bronze raffiné, dont la découverte dans l'une des belles habitations de l'oppidum, et dans un milieu en rapport avec lui, eût ouvert le champ à quelque conjecture, perd malheureusement sa signification au milieu d'une fonderie gauloise. Il ne paraît plus guère, au bord d'un four à minerai, qu'un ustensile sans emploi, destiné à la fonte, ou tout au plus une marchandise d'emporium d'un pays civilisé, égarée dans le Morvan. Une anse en bronze de 0<sup>m</sup>,13 de long, trouvée dans un atelier voisin, ne présente pas, à beaucoup près, la même recherche, bien que d'une tournure originale. L'ornementation consiste en cercles évidés, reliés par des attaches horizontales, ornées d'un trait maladroitement buriné en creux; les moulures saillantes obtenues par la fonte sont mieux

(1) Déposé au musée de Saint-Germain.

réussies. L'irrégularité des lignes, l'indécision des contours, l'absence de toute finesse dans l'exécution, jointe à la bizarrerie de la composition, permettent de l'attribuer aux Gaulois. Dans ce sol bouleversé, deux haches de pierre, des débris de silex, cinq annelets gaulois, un dolium de 2 mètres de tour, des poteries ornées de lignes verticales et de tous les motifs de l'ornementation indigène, complétaient une collection où la Gaule indépendante et la Gaule à peine conquise avaient chacune fourni leur contingent. L'origine gauloise de cette construction, aussi riche en objets archéologiques qu'en renseignements historiques, ressortait non-seulement des sépultures qu'elle renfermait selon l'usage éduen, mais encore d'une particularité vérifiée assez fréquemment depuis pour lui attribuer un caractère général : les cendres des ouvriers ou patrons de l'industrie du fer étaient déposées dans les trous d'enclumes, de forges, de fourneaux. La similitude des excavations qui renfermaient des scories et de celles qui renfermaient des restes humains justifie pleinement cette affirmation. Sans parler de plusieurs gisements cinéraires de mince importance, on trouva, dans un large creux de 1 mètre de diamètre et 0<sup>m</sup>,85 de profondeur, dans le béton, des cendres, des ossements, des poteries et trois médailles gauloises; à 0<sup>m</sup>,40 au-dessous du mur du compartiment du milieu, un fond d'amphore avec une fibule en bronze, des ossements, une médaille gauloise (2<sup>m</sup>,30 de profondeur) à côté, une autre amphore cinéraire enfouie debout; mais la sépulture la plus remarquable était celle du grand four à minerai lui-même, dans le compartiment oriental (1). Là, au milieu du charbon et des scories, sur l'enduit de terre réfractaire, deux grandes amphores, dont le goulot seul brisé, étaient couchées en travers l'une à côté de l'autre, et assujetties avec des pierres et un creuset en grès. Elles contenaient encore leurs cendres, dont la présence en un pareil gîte ne saurait être attribuée au hasard.

#### FOUR DE PAINS DE SABLE RÉFRACTAIRE.

La face méridionale de la fonderie communiquait à un hangar de 4<sup>m</sup>,40 de large, excavé de deux mètres, dans un massif de roche friable qui formait paroi au sud et à l'ouest. Sept trous de poteaux, distants entre eux de 1<sup>m</sup>,20 à 1<sup>m</sup>,50, et des poutres carbonisées sur un mètre de long sans délitement, en marquaient l'emplacement; il

conduisait de plain-pied vers un autre four situé à trois mètres au delà, près duquel on trouva quelques médailles gauloises, et qui servait non plus à la fonte des métaux, mais à la dessiccation des terres réfractaires dont on fabriquait les creusets. La nouveauté de cette industrie, celle des produits entassés encore dans la fournaise, comme si l'opération eût été temporairement suspendue, attiraient sur cette découverte un redoublement d'intérêt. La base du four enfouie à 1<sup>m</sup>,80 au-dessous du sol actuel était carrée (2<sup>m</sup>,30 sur 2<sup>m</sup>,20), bordée de grosses pierres, avec un pavé de moellon recouvert d'un enduit de 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur, semblable à celui du four métallurgique, et d'une couche de 0<sup>m</sup>,06 de gros charbon. Le sable réfractaire avait été pétri à la main, en façon de petits pains, tous sans exception percés d'un trou, comme les grains d'un chapelet, pour faciliter la fuite du gaz ou permettre de les suspendre; ils étaient empilés par lits, sur six à dix de hauteur, formant au-dessus de l'aire une sorte de dôme de 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,70 sous une chappe d'argile. Pour régulariser la cuisson ou activer la circulation du feu, des interstices avaient été ménagés avec soin; mais la chute de l'enduit réfractaire amolli par l'humidité, et le délitement d'une certaine quantité de sable, les avaient en partie obstrués (1).

Le diamètre le plus ordinaire des pains est de 0<sup>m</sup>,10. Les uns ont la forme renflée d'une pomme, d'une boule même; d'autres sont aplatis et ronds, comme des cylindres tronqués; une mince couche de vitrification, assez forte, sur les points où la chaleur a été plus intense, pour en souder huit ou dix en un même bloc, les recouvre généralement.

Cette enveloppe vitreuse, particulière aux creusets, accuse l'homogénéité de substance des pains bruts et des vases fabriqués pour la fonte des métaux; ils sont les uns et les autres composés d'un sable calciné qui, dans les opérations chimiques, donne les mêmes résultats. Certains pains fournis de grains siliceux sont mélangés d'une très-faible quantité d'argile et devaient servir à dégraisser la terre des creusets; d'autres se rapprochent plus directement de la composition même de ces derniers, formés presque toujours de deux couches distinctes dont la chemise est beaucoup plus réfractaire que celle de l'intérieur.

Une différence analogue s'est révélée dans la composition de certains pains soumis à la haute température du four d'un grand établissement céramique. Un des échantillons s'est solidifié en restant

(1) Ces pains sont déposés au musée de Saint-Germain.



réfractaire, tandis que l'autre se fondait en verre laiteux, imitant la croûte de nos creusets. Un second four à pains de sable, moindre et plus détérioré, était placé tout auprès du premier; il n'y restait que des charbons et des pains en partie désagrégés.

Au-dessus et au-dessous des fours, on rencontrait deux petits ateliers dont la disposition montre une fois de plus l'incurie gauloise en matière d'organisation. L'un, à six mètres à l'ouest, situé à 0<sup>m</sup>,50 de profondeur, niveau du chemin, au-dessus du massif creusé pour les fours (1), avait deux murs en pierre et deux en bois (ou a retrouvé les traces des poutres), avec un pavé en béton battu. La forge était creusée dans le béton, pleine encore de charbon et de résidus, accompagnés d'un outil en fer fin, sorte de râble destiné à ramener les scories dont plusieurs débris adhéraient à l'outil. Six culots de fer, des débris de terre réfractaire et de quartz, une meule, un gros fragment de terre réfractaire recouvert de poussière de quartz battue sur l'argile et imprégnée de scories ferrugineuses, des briques semi-réfractaires, et enfin la tuyère même de la forge, indiquaient la destination de cette demeure.

L'autre case, de dimensions presque semblables, 5<sup>m</sup>,80 sur 5<sup>m</sup>,20, était à l'est, à sept mètres au-dessous du four. Celle-ci, creusée dans la terre, était construite en bois, à l'exception d'un ados en moellon de 1<sup>m</sup>,20 de hauteur et à un seul parement, qui formait la cloison de l'ouest, avec retour d'angle en dehors à chaque extrémité. Ce mur, destiné à soutenir les terres, tenait si peu à la construction, qu'il a conservé des trous de poutres comme les côtés bâtis en pisé. Trois médailles gauloises furent trouvées dans cette petite pièce dont l'entrée, sur la pente de la vallée, était de plain-pied à l'est.

Au travers de ce grand assemblage de masures, toutes fondées sur ces épaisses couches de béton de glaise qui se prolongent uniformément jusqu'aux limites des ateliers, d'autres fourneaux étaient dispersés. Le plus voisin et l'un des plus remarquables par sa conservation mérite un instant d'examen, ainsi que l'habitation dont il faisait partie. La façade était en bois avec des trous de poutres murailles et pavés, et, par un redoublement de précaution contre les coups de vent, une des pierres angulaires, entaillée de 0<sup>m</sup>,18, emboîtait le pilier vertical en bois pour le maintenir. Les trois autres faces étaient en maçonnerie, mais la pierre n'y formait qu'un simple remplissage entre les poteaux enlâssés dans les murs où, ils

(1) Longueur de la pièce, 5<sup>m</sup>,50 sur 5<sup>m</sup>,90.



avaient laissé leurs places vides marquées aux angles et au milieu des murailles, par des rainures perpendiculaires (1). Le rôle accessoire de la maçonnerie est tellement évident, qu'elle ne sert pour ainsi dire que de soubassement à l'arrière de la construction où elle subissait une plus forte poussée; le mur, jusqu'à 0<sup>m</sup>,90 de hauteur seulement, avait une épaisseur de 0<sup>m</sup>,60, puis faisant retraite de 0<sup>m</sup>,35, il ne se compose plus, au delà, que d'une simple garniture en parement. L'entrée était à l'est, dans le pignon, où les poutres qui supportaient le faitage avaient double largeur. Cette forge déblayée dans son entier offrait un des types les plus complets de la construction gauloise. Ses poutres encastrées, ses murailles sans assises, liées avec l'argile, ses pierres enchevêtrées, avaient un aspect de barbarie en rapport avec l'industrie rudimentaire exercée en ces lieux. Dans l'épais et rude béton de l'aire étaient creusés, outre un four métallurgique, trois trous alignés, dont l'un, oblong, était rempli de crasse de fer. A un mètre de chacun des murs latéraux, deux longs caniveaux (2) avaient, selon toute apparence, servi à la soufflerie ou à contenir de l'eau pour rafraîchir les outils. Des masses de charbon, des creusets brisés, des scories, des crasses vitreuses, un morceau de résine, un creuset brisé avec du minerai adhérent, des échantillons de fer, des enduits réfractaires, des terres calcinées, des culots arrondis, jonchaient toute la surface du sol, et surtout dans le voisinage du four, placé à 0<sup>m</sup>,80 des murs, à l'angle N.-O.

Ce four, long de 4<sup>m</sup>,04 sur 0<sup>m</sup>,90, était pavé de moellon, arrondi à l'arrière, et entouré complètement de pierres enduites de terre réfractaire; la paroi de droite était même composée uniquement de débris de ces enduits, parmi lesquels une tuyère de forge, liaisonnés avec une terre de même nature. La base était divisée par un ressaut en deux compartiments oblongs et de niveaux différents, celui de droite ayant 0<sup>m</sup>,30 de profondeur et celui de gauche 0<sup>m</sup>,40 au pied du ressaut. A la pointe de celui-ci était creusé un récipient pour les scories, plein encore de paillettes et de battitures de fer (3). L'intérieur du four, au moment de la découverte, contenait lui-même du charbon et des scories mélangées de parcelles de minerai, des débris de creusets, des culots de fer, un coin de même métal pris

(1) Les piliers du faitage ont 0<sup>m</sup>,45 de diamètre; ceux des murs latéraux et des angles, 0<sup>m</sup>,30 sur 0<sup>m</sup>,14.

(2) Le plus grand a 4<sup>m</sup>,20.

(3) L'inspection minutieuse de ce four a été faite séparément par M. Gallon, ingénieur de la marine impériale, et M. Renaud, docteur ès sciences, professeur de chimie à l'École de Cluny.

dans des scories, un mentonnet et un crampon de fer à deux branches, engagé entre deux pierres. Lorsque la pluie eut détrempé l'aire, il s'y trouva une certaine quantité de petits globules creux, luisants, sans oxyde, d'autres attachés à des parcelles de sable, pareils à ceux dont il a déjà été question.

L'inventaire de cet atelier n'était pas non plus sans analogie avec celui de la fonderie, où les produits des races civilisées étaient représentés par quelques objets. On y trouva une estampille sur une terre fine et rouge, au nom de PROTUS, inscrite dans un cartouche orné sur deux côtés de hachures d'un mode inusité. Des objets façonnés, une fibule, une belle clef en bronze très-correctement travaillée, et deux fragments de lampe en terre fine, y accompagnaient trois médailles gauloises et deux pièces de la colonie de Vienne, dont une partagée en deux; on est frappé, au milieu des monceaux de poteries réunies à Bibracte, de n'y rencontrer les lampes que comme rareté et objets de luxe. L'un des fragments en question contrastait par sa finesse avec les autres débris de vaisselle de la même habitation. Mais, par un singulier rapprochement, un fragment de lampe exactement pareille avait été trouvé en 1867 dans une maison du Champlain, avec deux pièces coloniales et une clef semblables. Des artisans ou marchands du Midi, fixés à Bibracte, y avaient-ils apporté les objets usuels de leur pays, ou ne faut-il voir dans cette rencontre fortuite que des produits vulgarisés par le colportage dans les emporiums éduens?

A quatorze mètres de la voie et à sept mètres au sud, un peu à droite de cette petite fonderie, affectée selon toute apparence à quelque travail minutieux et spécial, on rencontrait une autre case peu importante d'après ses maçonneries, mais reliée à une vaste étendue de constructions. C'était un petit carré, irrégulier comme toutes les maisons de Bibracte, 4<sup>m</sup>,50 sur 4<sup>m</sup>,60, sans aucune trace de porte, parementé très-proprement à l'intérieur. Il était enfoui à deux mètres; les murs avaient encore 1<sup>m</sup>,35 de hauteur (1) au-dessus du carrelage bétonné de terre glaise et cailloutis où l'on ramassa une pièce gauloise. Malgré la solidité des murs, la toiture portait sur des poteaux de bois de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre aux angles, et de 0<sup>m</sup>,25 à 0<sup>m</sup>,33 dans les intervalles. Il en était de même dans une autre habi-

(1) Hauteur des murs :	Ouest,	1 <sup>m</sup> ,35
	Sud,	1 <sup>m</sup> ,34
	Nord,	1 <sup>m</sup> ,15
	Est,	1 <sup>m</sup> ,00

tation (1) correspondant à la première et placée dans le même groupe, bien qu'elle dût à sa structure originale une physionomie à part. Elle ressemblait à un petit chalet carré, 4<sup>m</sup>,60 sur 4<sup>m</sup>90, construit en pierre sur trois côtés, en pisé sur la façade, avec un auvent en saillie d'un mètre et appuyé sur trois piliers de bois. La charpente était soutenue de même par d'autres piliers fixés dans des creux revêtus de moellon, mais le trou intermédiaire sur chacun des côtés était remplacé par une base en granit, très-proprement taillée et enclâssée dans le mur latéral sur un soubassement (2). Celle du mur sud, en forme d'autel, contrastait dans cette case barbare avec les supports en bois de la maison et de l'auvent. L'un de ces poteaux tombé en travers de l'aire, à 0<sup>m</sup>,80 au-dessous de l'incendie, avait été conservé par l'interposition du pisé de la façade au moment de la chute. Nous avons recueilli par larges fragments ce bois de deux mille ans. L'autre base dans le mur nord était aussi une pierre de taille, mais délitée et sans apprêt. On recueillit en outre une écuelle entière d'une terre mal cuite, deux médailles gauloises dont une d'argent, un poinçon et un petit poids de fer, un boulon rivé à deux rondelles. Le carrelage, en cailloutis choisis et très-menu, était recouvert d'une couche de 0<sup>m</sup>,20 de charbon. Cette habitation se rattachait à la précédente, car l'intervalle entre elles était occupé par un hangar commun dont les trous de poutres déterminent la configuration. Il se reliait lui-même à un autre hangar qui se développe derrière les deux constructions en pierres, sur une couche de béton, brûlé parfois jusqu'au rouge brique, et dans laquelle les lignes de trous de poutres espacés de 1<sup>m</sup>,80 fixaient la distribution et les limites de l'établissement, qui n'avait pas moins de vingt mètres de long. Il était, comme tous ceux du voisinage, consacré à la métallurgie. Des culots, des scories de fer, des débris de creusets et de poteries y étaient disséminés dans le lit continu de cendres et de charbons qui couvrait le béton et dans lequel on trouva trois médailles gauloises, une verroterie, une pierre à aiguiser, une lance, un silex, un outil en forme d'ascia, une petite lame de serpette, un gros dolium en morceaux. D'épaisses masses de charbon remplies de ferrailles et de débris ressemblaient par places aux résidus amoncelés d'une

1) Haut. du mur :	Sud,	1 <sup>m</sup> ,25
	Ouest,	1 <sup>m</sup> ,36
	Nord,	1 <sup>m</sup> ,35

(2) Le soubassement de la base en taille est en saillie de 9<sup>m</sup>,07; il a 0<sup>m</sup>,60 de long sur 0<sup>m</sup>,18 de haut. La base se compose de deux blocs égaux, formant une hauteur de 0<sup>m</sup>,42 sur 9<sup>m</sup>,43 de face.

forge. Le plan de l'édifice, d'après la disposition des trous de poutres, était rectangulaire et divisé en trois galeries d'environ cinq mètres de large chacune. Nulle indication ne permet, malheureusement, d'en apprécier la hauteur ni le système de toiture. Les deux compartiments en pierre paraissent noyés dans le hangar, et s'alignent avec les poteaux. Ils formaient selon toute apparence les parties habitées de l'établissement, tandis que le hangar était réservé au travail industriel. La face de l'ouest, où les trous de poutres étaient le mieux conservés dans le béton, en compte neuf sur une ligne de seize mètres, au lieu de dix qui ont dû exister, d'après les espacements(1).

Cet atelier, comme tous les autres, renfermait des sépultures, ainsi que les terrains environnants. A dix-sept mètres en marchant au midi, une large fosse cinéraire carrée, de 2<sup>m</sup>,30 sur 2<sup>m</sup>,15 de côté, était creusée dans le roc vif, à 1<sup>m</sup>,60 de profondeur. Elle contenait de nombreux tessons d'amphores, des ossements brûlés, trois médailles gauloises, des grains en verre bleu d'un collier, des dents de cheval, une fibule en bronze, des poteries variées parmi lesquelles deux fragments peints représentant des feuillages blancs et violets, une fiche de fer semblable à celles du rempart, et un reste de mâchoire humaine. Au fond même de l'excavation, un grand fragment (de 0<sup>m</sup>,60 de long) d'une belle amphore recouverte d'un vernis sablonneux et verdâtre gisait sur la cendre avec un débris du col, sur lequel un tronçon d'épée avait été incrusté par l'oxyde. On a remarqué dans cette sépulture la présence d'une *fiche de fer* du rempart. Elle donne lieu à quelques observations. Les fiches semblables ne se rencontrent jamais dans les constructions particulières, dont les charpentes sont toutes assujetties par des crosses à tête ronde; elles étaient exclusivement affectées aux poutres de la muraille d'enceinte. Cet emblème unique du travail du fer, inconnu dans toutes les autres sépultures et trouvé près d'un atelier consacré à la métallurgie, dans une fosse de forgerons, semble rappeler une industrie locale, le lieu même de la fabrication. Les sépultures de Bibracte avaient plusieurs fois déjà fourni des exemples de ce symbolisme funéraire. Une amphore, par exemple, avait été trouvée couchée sur la meule qui avait broyé le grain du mort, près de la mare de l'Arx; une autre amphore cinéraire était surmontée d'un fer de lance debout (2).

(1) Voir la planche VII.

(2) Fouilles de 1867.



A côté de ces tombes isolées et caractéristiques, dont quelques-unes du moins rappelaient peut-être des trépas glorieux, des fossés communes réunissaient dans un pêle-mêle confus des agglomérations de cendres qu'il est difficile de classer parmi les sépultures individuelles.

Celle que nous allons décrire était située à côté du dernier atelier, et joignait le creux funéraire de l'*Epée* dont il vient d'être question plus haut.

Parmi les modes si variés de sépulture constatés dans les fouilles précédentes, on n'avait, jusqu'à celles de 1868, rencontré aucun de ces puits funéraires dont l'exploration, depuis quelques années, a attiré l'attention et fourni, sur les usages et les mœurs des Gaulois, des renseignements nouveaux. Un de ces puits était creusé derrière le grand *atelier des poutres* (CC, 7 du plan); son diamètre était de 1<sup>m</sup>,60, sa profondeur de huit mètres. Rien n'indiquait à l'orifice sa destination, si ce n'est la couleur noire et la nature meuble du terrain. Il était rond, sans revêtement, creusé dans un sol rocheux traversé par des bancs de pierre vive qui avaient été taillés à coups de pic, et dont les têtes saillantes hérissaient les parois. Ce puits était littéralement rempli de cendres jusqu'à son orifice, comme s'il eût servi durant un laps de temps indéterminé à un ensevelissement commun, avec des intermittences indiquées, de distance à autre, par une couche de terre ou de remblai pierreux, sans qu'aucune des zones cinéraires présentât de caractère particulier.

La première médaille et la plus voisine du sol donnait une date antérieure à notre ère, mais contemporaine de l'organisation de la Gaule par Auguste. C'était un moyen bronze de la colonie de Nîmes, faussé et entaillé sur son diamètre par un coup de ciseau, dans le but de le diviser; le nombre considérable des pièces ainsi fractionnées, sur le sol du Beuvray, y marque la trace extrême de son occupation, à une époque où la multiplicité subite des transactions obligeait à suppléer par ce fractionnement à l'insuffisance du numéraire; mais en se plaçant au point de vue du génie gaulois, curieux, on l'a vu, de symboles, le nombre de ces pièces si fréquentes dans les dernières sépultures de Bibracte permettrait de les considérer comme un gage partagé entre le mort et les vivants, au moment de la séparation. Cette pièce seule était de provenance romaine. Une médaille gauloise, un reste de fibule, un anneau de bronze, une verroterie de plusieurs couleurs, des dents d'homme et de cheval, une poterie peinte, un ornement en bronze ayant la forme d'une petite aigrette, sortaient bientôt après de l'excavation. A 1<sup>m</sup>,50 de profon-



deux, cinq médailles gauloises avaient déjà été recueillies avec un galet et un ciseau pour couper le fer à froid; à 3<sup>m</sup>,10, une cheville de roue en fer, de même forme que celles dont on se sert aujourd'hui dans le Morvan; vingt-sept fonds d'amphores cinéraires, deux autres médailles gauloises. Des débris de parures continuaient d'être mélangés aux cendres, tels que grains de verroteries bleues avec cercles jaunes, pareils aux précédents, et un fragment de bracelet en verre. Les découvertes continuèrent sans interruption et donnèrent deux médailles gauloises dont une en argent, un pied d'amphore marqué N, un goulot et deux autres fragments estampillés, une douille de fer de lance, une grosse verroterie fixée à du fer. Au fond même du puits, un dessus d'amphore recouvrait des cendres, une longue fibule de fer et des débris de lampe.

Les constructions dont il a été parlé appartenaient toutes à la même industrie, malgré leurs différences d'étendue et d'appropriation. Il en est une encore qui tranche sur toutes les autres par sa disposition et son mode de structure, bien qu'il se rattache au système de la bâtisse en bois. Nous la désignerons sous le nom d'*Atelier des forgerons*. C'était une longue et étroite galerie de trente mètres de long sur quatre mètres de large (2), soutenue par quarante poteaux de bois alignés en colonnades, sur deux files, mais avec une négligence, une irrégularité dans les espacements et les dimensions des piliers, qui lui donnent le caractère d'une grossière mesure plutôt que d'un édifice public. Le carrelage était en béton gaulois d'un mètre d'épaisseur, dans lequel des excavations transformées plus tard en sépultures recevaient des billots d'enclumes; l'empreinte transversale d'une poutre couchée d'une façade à l'autre marquait la base de la paroi méridionale, bâtie en soliveaux alternant avec des interstices de terre glaise. Les trous des poteaux, pavés et murillés avec soin, pénétraient de 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,60 dans le béton, ainsi que les jambes de force qui les assujettissaient sur plusieurs points. Par une anomalie dont la cause échappe, cette espèce de halle, bien que continue, n'était pas au même niveau. Un ressaut de 0<sup>m</sup>,70 de hauteur dans le terrain de l'aire la partageait en deux portions, l'une de dix-sept et l'autre de treize mètres. Cette séparation ne changeait rien à la nature des travaux, car le charbon, les grès et terres réfractaires, les scories et les débris métallurgiques y recouvraient partout le sol, ainsi que des restes d'ustensiles : plusieurs fragments de meules dont une en granit rose, quatre polissoirs en

(1) Les fouilles de 1869 ont montré depuis que la longueur était de 47 mètres.

Pierre, un pain d'ocre, une boulette de vermillon, une anse ouvragée en bronze, des fibules en bronze et en fer, une nombreuse clouterie, deux fragments de bracelets de verre, plusieurs silex brisés, des cristaux rouges, un galet fin, un tube de bronze qui paraît plaqué d'argent, etc.

La céramique offre comme partout le mélange de la poterie indigène et étrangère : des débris d'un énorme dolium peint d'une bande noire de 0<sup>m</sup>,10 de large, et de vaisselle de toute nature, deux fragments d'amphores estampillés, des anses en forme de câble double, un fond de petit vase noir de 0<sup>m</sup>,03 de diamètre, de grandes assiettes, une coupe ornementée, et enfin des tombeaux, dont la multiplicité au milieu des ateliers de ce quartier industriel est une particularité des mœurs des Gaulois. Ce peuple, comme la plupart des peuples primitifs, exposait-il de préférence les sépultures à l'orient? Cette gorge avait-elle pour son esprit superstitieux une de ces attractions instinctives qui font rechercher au sauvage le désert pour les tombeaux?

BULLIOT.

*(La suite prochainement.)*

---

---

---

# INSCRIPTION GRECQUE

TROUVÉE A MEMPHIS

*Suite et fin (1)*

---

J'arrive maintenant à l'explication du préambule de l'inscription elle-même. Nous avons dit plus haut qu'il n'en reste que quatre lignes incomplètes. Je laisse provisoirement de côté la première, dans laquelle on ne lit plus aujourd'hui que les lettres ΥΙΟΔΙΟ. La seconde ne contient que les restes du mot *ἐβδομήκοντα*, suivi d'un fragment de lettre qui est évidemment un Ω. Je pense que ce mot *ἐβδομήκοντα* doit s'appliquer à la liste que l'on trouve plus loin, et qu'il indique le nombre des souscripteurs à la construction du monument dont il est question ici. La partie conservée des deux premières colonnes contient environ pour chacune quarante noms, suivis des noms des pères. Il est juste de supposer que les deux autres en contenaient à peu près autant; ce qui ferait en tout cent soixante noms. Le nombre de soixante et dix ne peut donc plus convenir, et il faut ajouter évidemment avant *ἐβδομήκοντα* les mots *ἐκατὸν καὶ*. Je ferai observer en outre que nous n'avons plus la fin des colonnes, par conséquent tous les noms qui y figuraient. Peut-on en estimer à peu près le nombre? Essayons.

Y avait-il une cinquième colonne? Je ne le pense pas. Les restes de la quatrième, en la supposant complète avec les noms des pères, nous donnent déjà une très-grande largeur. Si maintenant nous admettons cent soixante et dix souscripteurs, nous ne devons, pour

(1) Voir le numéro de février.

obtenir ce nombre, qu'ajouter deux ou trois lignes au bas des colonnes telles que nous les possédons. Mais alors nous avons une hauteur insuffisante, c'est-à-dire que la stèle ne présente plus des proportions convenables et rappelant les dimensions calculées des monuments du même genre. Je serais donc porté à croire qu'au lieu d'ἑκατὸν καὶ, il faudrait suppléer avant ἐβδομήκοντα le mot qui signifie deux cents, διακόσιοι καὶ. En d'autres termes, je pense que dans l'origine les colonnes étaient plus longues environ de vingt-six lignes, ce qui ferait rentrer dans des proportions normales la hauteur de la stèle comparée à sa largeur.

La ligne suivante devait indiquer le genre de monument qui avait été élevé aux frais des deux cent soixante et dix souscripteurs. On y lit encore ΟΛΛΩΝΟΣΚΑΙΔΙΟΣΚΑ, c'est-à-dire, en supplant, Ἄπ' Ἀπόλλωνος καὶ Διὸς κατὰ τῶν συννάων θεῶν, « d'Apollon et de Jupiter et des divinités honorées dans le même temple. » Il s'agit là probablement d'un monument élevé à ces différents dieux. Dans ce cas, il faut suppléer τὸν ναὸν οὐ τὸ τέμενος.

La quatrième ligne commence ainsi : ΕΔΟΞΕΤΩΙΚΟΙΝΩΤΩΝΚΤΙΣΤΩΝ, Ἐδόξε τῷ κοινῷ τῶν κτιστῶν, « il a plu à la communauté des fondateurs, etc. » Nous reviendrons plus loin sur cette phrase à compléter.

Ainsi, en admettant que j'aie bien saisi le sens général de ce préambule, il s'agirait d'un temple élevé par deux cent soixante-dix souscripteurs à Apollon, à Jupiter et aux divinités honorées dans le même temple. Nous aurions immédiatement au-dessous du préambule les noms de ces souscripteurs, avec ceux de leurs pères.

Avant d'examiner ce préambule et d'en essayer la restitution, nous devons nous poser une question (1). Le nom d'Apollon (Ἄπ' Ἀπόλλωνος) n'était-il pas précédé de celui d'une autre divinité? Rappelons-nous d'abord que nous sommes à Memphis, et cherchons quels sont les dieux qui y étaient adorés plus particulièrement.

« La division de l'Égypte en nomes ou provinces, dit M. Mariette (2), a pour base sa division antérieure en districts religieux. Chaque nome reconnaissait en effet un dieu qui n'était pas le protecteur des nomes voisins, tandis que chaque ville accueillait à son tour une divinité à laquelle elle rendait plus particulièrement ses hommages. C'est ainsi qu'Osiris est, dès la plus haute antiquité, le

(1) Cette question très-importante et qui m'a conduit à un résultat probable, m'avait été adressée par mon confrère et ami M. de Rougé.

(2) *Notices des principaux monuments*, etc., p. 103.

dieu local d'Abydos. Osiris dut pourtant à son caractère propre de ne pas rester cantonné dans le district qui, à une époque inconnue, lui avait été assigné. « Tons les Égyptiens, dit Hérodote, n'adorent pas les mêmes dieux; ils ne rendent tous le même culte qu'à Osiris et à Isis. » Ce passage est à remarquer pour sa netteté. Thèbes, Memphis, Éléphantine, reconnaîtront séparément Ammon, Phtah, Cnouphis pour les représentants de l'être invisible, et de nomes en nomes les dieux égyptiens se succéderont dans une perpétuelle révolution; mais Osiris, protecteur, sera, de la Méditerranée aux cataractes, le dieu de tous les Égyptiens. »

Le dieu Phtah était en effet particulièrement honoré à Memphis. Il y avait un temple célèbre dont parlent Hérodote et Strabon, et le musée de Boulaq est plein de statuettes trouvées dans cette localité, et qui sont ordinairement désignées sous le nom de Phtah-Patèque. Ce nom vient de ce qu'Hérodote compare Phtah embryon à la fois à un pygmée et à certaines figures nommées *patèques*, que l'on mettait à la proue des vaisseaux phéniciens.

Les Grecs ont assimilé ce dieu à leur Vulcain (*Ἡφαιστος*). Il est donc naturel de penser qu'*Ἡφαιστος* figurait aussi dans l'inscription de Memphis, et même en première ligne, comme dans le préambule de celle de Rosette. Les trois divinités grecques *Ἡφαιστος*, *Ἥλιος* et *Ζεὺς* s'y trouvent en effet mentionnées dans le même ordre qu'ici. Voici ce préambule d'après la traduction de Letronne : « Sous le règne du Jeune et successeur immédiat de son père; maître des couronnes, couvert de gloire, qui a établi l'ordre en Égypte, pieux envers les dieux, supérieur à ses adversaires, ayant amélioré la vie des hommes, maître des triacontaétérides, comme Héphæstos le grand (*ὁ Ἡφαιστος ὁ μέγας*); roi comme le Soleil (*Ἥλιος*); grand roi des régions supérieures et inférieures, né des dieux Philopators, éprouvé par Héphæstos, à qui le Soleil a donné la victoire; image vivante de Zeus (*Ζεὺς*); fils d'Hélios, Ptolémée V, etc. »

Nous sommes ainsi amenés à conclure qu'Héphæstos devait figurer aussi dans notre inscription, à côté d'Apollon et de Jupiter, et qu'il formait une triade avec ces deux divinités. Nous suppléerons donc *Ἡφαιστος* avant *Ἀπόλλωνος*.

Revenons au préambule en question. Le commencement et la fin des lignes manquent. Il est impossible par conséquent d'en estimer la longueur. Lors même que nous chercherions à l'établir d'après la largeur présumable des quatre colonnes de noms contenant la liste des souscripteurs, nous arriverions à un résultat très-incertain, parce que souvent les lignes d'une dédicace de temple étaient d'une



étendue inégale (1). Les restitutions que nous aurons à chercher devront donc combler les lacunes d'une manière probable, au point de vue du sens de l'inscription, sans que nous soyons obligés de calculer le nombre des lettres qui peuvent manquer.

Ce préambule était certainement plus considérable dans l'origine. Il commençait probablement par la formule ordinaire Ὑπὲρ βασιλείως, suivie du nom et des qualités du Ptolémée régnant. Venait ensuite la mention du personnage sous la surveillance ou sous la direction duquel le monument avait été construit. Ceci nous amène à parler de la première ligne dont il ne reste plus que les lettres ΠΟΔΙΟ. Ces lettres prêtent à plusieurs combinaisons. Je ne citerai que celles qui méritent d'être examinées. On pourrait d'abord y voir les restes des mots ἀπὸ Διοσπόλειως τῆς μεγάλης, indiquant la patrie du personnage en question, formule que l'on rencontre souvent dans les inscriptions et dans les papyrus. Ainsi dans ces derniers, p. 213 : Ἀπολλωνίου τοῦ ἀπὸ Διοσπόλειως τῆς μεγάλης. Dans le recueil de Le Bas, t. 3, 9 : Ἐπὶ ἀνθυπάτου Λολλιανοῦ Γεντιανοῦ ἀπὸ Σμύρνης.

Une autre combinaison se présente, qui me paraît être la véritable. Une souscription pour la construction d'un monument public, d'un temple par exemple, suppose un personnage chargé de recueillir et de recevoir les fonds destinés à cet usage. Dans l'administration égyptienne, on connaît précisément un fonctionnaire appelé ὑποδιοικητής, et qui répond parfaitement à ce rôle. Les lettres ΠΟΔΙΟ sont probablement les restes du mot ὑ]ποδιο[ικητοῦ (2).

L'hypodiocète, c'est-à-dire sous-intendant des finances ou des payements, était un fonctionnaire d'un rang élevé. Le diocète (3) correspondait au ταμίης des Athéniens; dans les États monarchiques, c'était un ministre préposé au trésor et aux payements assignés sur ce dernier, différant par conséquent du receveur ὁ ἐπὶ τῶν προσόδων, et du trapézite fermier de certains droits. Les papyrus grecs mentionnent deux personnages ayant exercé les fonctions d'hypodiocète sous le règne de Philométor; ils se nomment Dorion et Sarapion. Plus tard ce dernier nom devient très-commun. Après le mot ὑποδιοικητοῦ venait une phrase indiquant le nombre des souscripteurs, dont ἐβδομηκοντα est la fin. Nous avons expliqué plus haut par quelles raisons nous avons été amenés à porter ce nombre à deux cent soixante et

(1) Voy. entre autres, dans Letronne (*Inscr.* t. I, p. 80), l'inscription du propylon de Tentyra.

(2) C'est aussi l'opinion de mon ami M. Egger.

(3) Voy. Reuvens, p. 62 de ses *Lettres à M. Letronne*.

dix, c'est-à-dire à suppléer διακόσιοι καὶ devant ἐβδομήκοντα. Voici maintenant comment je comblerais la lacune pour amener ces mots. Je suppléerais οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ νομοῦ διακόσιοι καὶ ἐβδομήκοντα. C'est dans les ruines de Memphis que notre marbre a été trouvé. Il est donc probable que ce sont certains habitants du pays, sinon de la ville seule, qui se sont réunis pour faire la souscription, et que cette mention devait se trouver dans la partie perdue de la première ligne. C'est là une formule usitée en pareil cas. Voyez entre autres les deux inscriptions trouvées à Denderah et publiées dans le recueil de Letronne (*Inscrip.*, t. I, p. 81 et 90).

La lettre qui suit le mot ἐβδομήκοντα est évidemment un Ω, comme il est facile de le voir sur l'estampage. La restitution qui se présente naturellement est ῥκοδόμησαν, gouvernant l'un des deux mots τὸν ναὸν ou τὸ τέμενος. On pourrait donc suppléer ῥκοδόμησαν τὸν ναὸν Ἡρακλείστου, Ἀπόλλωνος καὶ Διός. Mais il est une autre restitution qui me semble mieux adaptée à la circonstance, et qui a de plus l'avantage de permettre d'expliquer et de compléter la quatrième ligne dont nous parlerons bientôt. Je proposerais ὄν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται, ἔκτισαν τὸν ναὸν, etc.

Cette formule ὄν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται se retrouve précisément dans une autre inscription (1), trouvée également en Égypte, dans l'île de Dionysos, près des Cataractes. Il s'agit d'une confrérie ou association composée de fonctionnaires publics, employés près de la Cataracte, sous le règne d'Évergète II, et qui firent entre eux une souscription pour fournir aux dépenses de sacrifices en l'honneur de plusieurs divinités, sous l'invocation et pour le salut de ce prince. Immédiatement après le préambule on trouve, comme dans l'inscription de Memphis, tous les noms des souscripteurs, avec les noms de leurs pères.

Je supplée ensuite ἔκτισαν, indiqué par κτιστῶν de la quatrième ligne. Le mot κτιστῆς est presque toujours employé dans le sens de fondateur de ville, soit dans les inscriptions, soit sur les médailles. Quant à la formule τὸ κοινὸν τῶν κτιστῶν, je n'en connais point d'exemple. Le monument pour la construction duquel tant de personnages ont souscrit, deux cent soixante et dix, ne pouvait être qu'un monument considérable. Aussi doit-on, sans hésiter, suppléer τὸν ναὸν ou τὸ τέμενος, pour amener les génitifs Ἡρακλείστου, Ἀπόλλωνος καὶ Διός, qui ne doivent pas arrêter, bien que le datif soit plus usité en pareil

(1) Letr., *Inscr.*, t. I, 389. *Corp.*, n° 4693. Dans le Recueil de Le Bas, t. III, n° 2 : τὰ ὀνόματα τῶν ὑπεσχημένων. La liste manque. Voy. aussi le n° 11.

cas. Les exemples ne manquent pas pour justifier cette construction. Indépendamment du passage d'Homère (*Od.* Z, 10) καὶ νεὸς ποιήσε θεῶν, on peut en citer d'autres qui sont fournies par l'épigraphie. Dans le n° 3148 du *Corpus* : Σμάραγδος πρύτανις ναὶν Τύχης κατεσκευάσεν ἐν τῷ Φωνεικῶνι. Et surtout le n° 4559 : Ἄμερος Μαθείου καὶ Ὅναινος ἀδελφὸς ἐποίησαν τὸν βωμὸν θεοῦ Διὸς ἐκ τῶν ἰδίων.

Le scholiaste de Théocrite (XVII, 421) nous a conservé un passage d'un ouvrage intéressant de l'historien Lycus, Περὶ Νέστορος. Ce dernier dit, en parlant de Ptolémée Philadelphie : Ὀικοδόμησε δὲ καὶ τῶν γονέων ἀμφοτέρων παμμεγέθη ναὶν καὶ ταῖς ἀδελφαῖς Ἀρσινόῃ καὶ Φιλωτέρᾳ. « Ædificavit utrique parenti templum permagnum et sororibus Arsinoæ et Philoteræ. » Ce génitif τῶν γονέων ἀμφοτέρων, suivi du datif καὶ ταῖς ἀδελφαῖς, présente dans la phrase une construction très-irrégulière. Aussi Letronne (*Inscrip. égypt.*, t. I, p. 481), qui s'est occupé assez longuement de cette scholie, a-t-il cru devoir corriger τοῖν γονέοιν ἀμφοτέροιν, correction qui me semble devoir être adoptée. M. Muller n'a sans doute pas connu la note de Letronne, car il reproduit le premier texte avec le génitif.

La ligne s'arrête avec le mot ΚΑΙ après ΔΙΟΣ. Il faut lire très-probablement et compléter καὶ τῶν συννάων θεῶν, et des dieux parèdres, c'est-à-dire adorés dans le même temple.

« Pour bien entendre cette formule, dit Letronne (*Inscrip.* I, p. 48), il faut se souvenir que les temples de l'Égypte étaient ordinairement consacrés à une divinité *principale*, que j'appellerai *éponyme* (telle qu'Isis, Sérapis, Osiris, le Soleil, Hermès, etc.), qui donnait son nom à l'*hierion* tout entier. Mais, après cette divinité, on en honorait d'autres dans ces temples; ce sont celles-là que, dans nos inscriptions dédicatoires, on désigne, sans les nommer, par les mots καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, tandis que la divinité éponyme est toujours désignée par son nom; c'est celle que l'inscription de Rosette appelle ὁ κυριώτατος θεός, la divinité qui donnait son nom au temple, par opposition à celles dont le culte était subordonné au sien, du moins *dans ce temple*; parce qu'à raison de la diversité des cultes locaux en Égypte, le dieu qui était *éponyme* dans un temple ne l'était pas dans un autre. Et, par exemple, *Hermès*, adoré comme κυριώτατος θεός à *Hermopolis*, pouvait n'être que σύνναος à *Diospolis* ou ailleurs. Dans les temples d'Isis, cette déesse était en première ligne; puis venaient Osiris, Orus ou bien Arcéris; dans ceux d'Aréris, au contraire, cette divinité était la première, Osiris et Isis n'étaient que ses *parèdres*: c'est ce que prouve l'examen des sculptures dans différents temples de l'Égypte. »

Lorsque l'édifice était dédié à trois divinités principales, κυριώτα-

τοι θεοί, ou *éponymes*, la dédicace portait le nom de toutes les trois, comme Ἡρακίτου, Ἀπόλλωνος καὶ Διός, ou comme dans le n° 4839 du *Corpus* : Τῷ Σαράπιδι, καὶ τῇ Ἴσιδι, καὶ τῷ Ἀπόλλωνι. Chacune de ces divinités n'était pas adorée seule dans la partie du temple qui lui était réservée; il y avait des *σύννασι* θεοί, et en effet, sur quelques-uns des bas-reliefs que l'on remarque dans certains temples d'Égypte, on voit plusieurs divinités figurer auprès de celle qui occupe le trône (1).

Nous avons vu précédemment que Phtah ou Ἡρακίτος était particulièrement adoré à Memphis. Il est donc naturel que ce dieu soit placé en premier dans notre inscription. Mais de ce qu'il est nommé avant Jupiter, il n'y a pas lieu de s'étonner, et ce n'est pas la première fois qu'un pareil fait se présente.

Ici Apollon est l'équivalent grec du nom égyptien *Aroëris*, et on sait, d'après un témoignage de Plutarque (2), qu'Aroëris ou *Aruëris*, né d'Isis et d'Osiris, qui eurent commerce ensemble dans le ventre de leur mère, était nommé *Horus l'ainé* par les Égyptiens, et *Apollon* par les Grecs. Cette synonymie égyptienne et grecque se retrouve précisément dans la dédicace d'une chapelle intérieure du grand temple d'Ombos, décorée sous le règne de Philométor. On y lit : Ἀροήρει θεῷ μεγάλῳ, Ἀπόλλωνι, καὶ τοῖς συννάσις θεοῖς, « à Aroëris, dieu grand, Apollon, et aux divinités adorées dans le même temple. » Ἀπόλλωνι ici est une simple apposition, au lieu de τῷ καὶ Ἀπόλλωνι, qui est l'expression ordinaire. « Les Grecs, auteurs de la dédicace, dit Letronne (3), ont voulu faire entendre qu'ils n'honoraient si fort Aroëris, que parce qu'ils le regardaient comme le même dieu que leur Apollon. On remarquera que l'expression de cette synonymie, dans les exemples connus, vient toujours des Grecs (4). » Dans la dédicace du propylon d'Apollonopolis Parva, appartenant au règne de Soter II et de sa mère Cléopâtre on lit : Ἀρωήρει θεῷ μεγίστῳ καὶ τοῖς συννάσις θεοῖς, Ici la synonymie grecque n'accompagne pas le nom égyptien, comme dans l'inscription d'Ombos, parce que le nom d'*Aroëris* était déjà traduit en grec dans celui de la ville d'Apollon (Apollonopolis) (5).

(1) Voy. Letronne., *Inscr.*, I, p. 43.

(2) *De Isid. et Osir.*, p. 356, init.

(3) *Inscr.*, I, p. 44.

(4) Dans une autre inscription, Letr., t. I, p. 38 : θεῷ μεγίστῳ Ἐρμῆ τῷ καὶ Ἡζουσόφιδι καὶ τοῖς συννάσις θεοῖς, et p. 206. Voy. encore différentes synonymies égyptiennes et grecques, Letr., I, p. 390.

(5) Letr., *Inscr.*, I, p. 50.



On sait que les Grecs ont remplacé le Sérapis des Égyptiens par leur Jupiter. Cette synonymie, si commune dans les monuments latins et grecs à partir du règne d'Adrien, est fort rare auparavant.

Une inscription, trouvée par M. Landron à Nymphè, à six heures de Smyrne, et restituée par M. Waddington (1), offre la même prédominance d'Apollon sur Jupiter, qui y est appelé Sérapis. On y lit : Ἀπολλων[ος] καὶ Σε[ράπιδος] Σεβαστῶν εἰ[ργ]ά[σατο] τὸ [βα]λανεῖον, etc. Remarquons en passant la construction avec le génitif, au lieu du datif, construction dont nous avons parlé précédemment.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette circonstance qu'Apollon est placé dans l'inscription avant Jupiter; chaque divinité avait un culte prédominant dans telle ou telle localité, et surtout dans tel ou tel temple. Sur un autel trouvé à Alexandrie, et qui figure aujourd'hui dans le musée du Louvre, on lit : Ἀπολλωνι καὶ Κόρη, Ἀπολλώνιος καὶ Ἀπολλόδορος, εὐχρήν. « A Apollon et Proserpine, Apollonius et Apollodore, en accomplissement d'un vœu. » Il y a peut-être là un rapprochement à faire entre les noms de ces deux personnages et la divinité à laquelle ils adressaient leur hommage. Cette idée pourrait peut-être trouver une application dans l'étude des noms de notre inscription, comparés avec ceux des divinités auxquelles le temple a été dédié.

Du reste, je crois qu'on aurait tort d'attacher une trop grande importance à la place que, par rapport les uns aux autres, les noms des divinités occupaient dans les dédicaces des monuments, et d'en conclure une prédominance de l'une de ces divinités sur l'autre. Cet ordre tenait à des circonstances particulières. C'est ainsi que dans une autre inscription trouvée à Seuskis, aux mines d'éméraudes, Apollon se trouve placé en troisième : τῷ [Σαράπιδι] καὶ τῇ Ἰσιδι καὶ τῷ Ἀπολλωνι καὶ [τοῖς συν]νάοις θεοῖς, etc.

On a lieu de s'étonner que Strabon, qui visitait l'Égypte peu de temps après la construction du temple dont nous nous occupons, ne dise rien de ce temple. Il est vrai que de son temps déjà les monuments de Memphis étaient ruinés, et que depuis longtemps les matériaux étaient transportés à Alexandrie, où ils servaient d'embellissements.

« Memphis, dit-il (2), résidence des anciens rois égyptiens, est peu éloignée. Elle renferme des temples, entre autres celui d'Apis, qui est le même qu'Osiris : c'est là qu'on nourrit dans un *sécos* le bœuf

(1) *Inscr.* de Le Bas, t. III, p. 17.

(2) *Lib.* XVII, p. 807.



Apis, qui passe pour un dieu.....

« Près du temple d'Apis est celui de Vulcain, édifice magnifique dont la construction a dû coûter beaucoup, soit à cause de la grandeur du *naos*, soit pour tout ce qui s'y trouve. . . Il y a aussi à Memphis un temple de Vénus, regardée comme une divinité grecque; d'autres disent que ce temple est consacré à la Lune.

« On trouve de plus un temple de Sérapis, dans un endroit tellement sablonneux, que les vents y amoncellent des amas de sable, sous lesquels nous vîmes les sphinx enterrés les uns à moitié, les autres jusqu'à la tête : d'où l'on peut conjecturer que la route vers ce temple ne serait pas sans danger, si l'on était surpris par un coup de vent.

« La ville de Memphis tient le premier rang après Alexandrie; elle est grande, bien peuplée, comme celle-ci, d'habitants de différentes nations. Des lacs s'étendent en avant de la ville et des palais royaux, maintenant en ruine et déserts. Bâties sur une hauteur, ils se prolongent jusqu'à la partie basse de la ville : au pied de cette hauteur on voit un bois et un lac. »

Nous voici arrivés à la quatrième ligne du préambule; elle est un peu plus courte que les précédentes, mais rien ne manque au commencement. Une lacune à la fin. En calculant la dimension probable, il en reste à peu près la moitié. La liste des noms qui commence immédiatement au-dessous, exige que le sens soit complet à la fin de la ligne en question. Les premiers mots sont ἔδοξε τῷ κοινῷ τῶν Κτιστῶν..... Le mot ἔδοξε, à moins qu'il ne se trouve tout à fait à la fin d'une inscription, et dans ce cas il signifie « approuvé, » *placuit*, ce mot annonce ordinairement une longue formule, des considérants. Ainsi, « il a plu au peuple et au sénat; un tel a dit : puisque, etc. » Nous ne pouvons donc penser à une formule de ce genre. D'un autre côté, comme il était d'usage de placer les stèles dédicatoires (1) dans les temples, il est probable que la communauté des souscripteurs, τὸ κοινὸν τῶν κτιστῶν, avaient décidé que celle-ci, sur laquelle leurs noms avaient été inscrits, ὄν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται, serait déposée dans le monument qu'ils avaient élevé. Je proposerai donc de compléter la ligne et la phrase par les mots : ἐν τῷ ναῷ στήσαι τὴν στήλην, « de placer cette stèle dans le temple. » Après le mot κτιστῶν. on distingue une barre verticale, peut-être même un E, ce qui justifierait ma conjecture ἐν τῷ ναῷ.

(1) Une inscription, pareille au préambule de la stèle, devait être placée sur la façade de l'édifice. C'est ainsi que la plaque d'or de Canope nous a conservé l'inscription qui n'était que la répétition de celle qu'on avait dû mettre sur la frise ou sur le listel de la corniche du temple. Voy. Letr., *Inscr.*, t. I, p. 6 et 7.

En résumé, voici comment je restituerais le préambule entier :

Ἵπὲρ βασιλείως Πτολεμαίου.....

ἐπὶ..... ὑποδιο[ικητοῦ, οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως  
καὶ τοῦ νομοῦ διακόσιοι καὶ ἑβδoμήκοντα, ὧν τὰ δνόματα ὑπόκειται  
ἔκτισαν τὸν ναὸν Ἡραίστου, Ἄ]πόλλωνος καὶ Διὸς καὶ [τῶν συννάων θεῶν.

Ἐδοξε τῷ κοινῷ τῶν κτιστῶν [ἐν τῷ ναῷ στήσαι τὴν στήλην.

« Pour la conservation du roi Ptolémée..... un tel, et hypodicète, les habitants de la métropole et du nome, au nombre de deux cent soixante-dix, et dont les noms sont placés ci-dessous, ont élevé à leurs frais ce temple, dédié à Héphaëstus, à Apollon, à Jupiter et aux divinités adorées dans le même temple.

« Il a été décidé par la communauté des souscripteurs que cette stèle serait placée dans le temple. »

Revenons sur la liste des souscripteurs, dont nous nous sommes déjà occupés précédemment.

On sait qu'il était en usage chez les Grecs d'inscrire sur des stèles les noms de ceux qui avaient contribué aux dépenses occasionnées par des travaux publics. Ce genre de service est très-souvent mentionné dans les inscriptions sous le terme d'ἐπιδόσεις. Les souscriptions se faisaient comme de nos jours, sous deux formes; chacun payait la même somme, ou bien cette somme variait suivant les moyens ou la générosité de chaque souscripteur. Ce dernier cas est très-rare; on peut cependant en citer des exemples. Voyez entre autres les inscriptions n° 3143, n° 3140 du *Corpus*, dans lesquelles est indiqué le nombre des statères d'or payé par chaque citoyen pour différents travaux exécutés à Smyrne.

L'absence d'indication du même genre dans le monument de Memphis semblerait prouver qu'une somme uniforme avait été payée par tous les souscripteurs.

Leurs noms, y compris ceux des pères, apparaissent sur le marbre au nombre d'environ deux cents. Ils sont séparés, ce qui permet de distinguer où finit celui du fils et où commence celui du père. La séparation est plus ou moins grande, suivant la longueur des noms. Presque tous sont grecs, à l'exception d'un petit nombre qui sont sémitiques. Un seul est romain, c'est ΓΑΙΟΣ, dont nous avons parlé précédemment. Il n'y en a pas un seul égyptien.

Tous les noms grecs peuvent être rangés en deux catégories : ceux qui d'ailleurs sont connus, tels que Ἀγάθων, Ἀνδρόνικος, Ἀπολλοφάνης, etc., et ceux qui étaient déjà mentionnés dans les papyrus et les

inscriptions d'Égypte. Tels sont : Ἄετος (*Corp.*, n° 4698), Ἀθηνίων (*Corp.*, n° 4833 b), Ἀλέξανδρος (*Papyr. Letr.*, p. 141), Ἀμμώνιος (*Papyr. passim*), Ἀπίων (1), Ἀπολλόδωρος (*Corp.*, n° 4682 b), Ἀριστομένης (Deville, p. 88, Ἀριστόμενος), Ἀρίστων (*Papyr.*, p. 377), Ἀρτεμίδωρος (*Papyr.*, p. 143), Δημήτριος (*Corp.*, n° 4702), Διονύσιος (*Corp.*, n° 4682), etc.

Neuf noms, appartenant à cette dernière catégorie, figurent dans une inscription trouvée, à ce qu'on croit, à Alexandrie ou dans les environs, et qui est conservée aujourd'hui au musée du Louvre. Elle porte le n° 4682 dans le *Corpus*, et a été expliquée par Letronne (*Inscrip.*, t. I, p. 412). Ce sont les noms d'un certain nombre de μέλλακες, sorte d'enfants royaux, de pages élevés dans une école militaire qui devait servir de pépinière pour le corps des officiers du roi. Cette inscription, qui est de l'an 134 avant notre ère, contient aussi les noms des pères. Voici ceux qui se retrouvent dans les deux inscriptions : Ἀντίπατρος, Ἀπολλώνιος, Ἀσκλη[πιιάδης], Διονύσιος, Εἰρηναῖος, Ζώϊλος, Νικίας, Νικόλαος, Ητολεμαῖος, Σαραπίων.

Ce rapprochement de noms me porterait à croire que la stèle dite d'Alexandrie, et dont on ignore l'origine, pourrait bien venir de Memphis. Elle me paraît un peu plus ancienne que celle dont je m'occupe en ce moment. Par conséquent, quelques-uns des μέλλακες de l'une pourraient bien être les personnages mentionnés dans l'autre. Seulement rien n'empêche de supposer que plusieurs de ces μέλλακες soient les mêmes que les personnages du même nom qui figurent parmi les pères dans l'inscription de Memphis.

Notre marbre contient aussi quelques noms nouveaux. En me servant du mot « nouveau, » je veux dire que je n'ai rencontré ces noms ni dans le *Thesaurus*, ni dans les dictionnaires onomatologiques que j'ai à ma disposition.

Ἀστράγαλος e trouve deux fois dans notre inscription. Ce nom rentre dans la catégorie de ceux qui viennent des substantifs, tels que Ἀκκινθος, Ἄνθος, Δόναξ, Κλείς, etc. Mes inscriptions thasiennes en fournissent du même genre, qu'on chercherait vainement ailleurs. Ce sont : Κρόκος (2), *safran*, ou plutôt Κρόκας; Κύδαρος, sorte de *petite barque*; Νέβρος, *saon*; Ηἴπος, *oisillon*; Σίφων, *siphon*.

Ζαρδαῖος. Peut être rapproché de Ζάρζας, nom d'un personnage li-byen dont il est question dans Polybe. Les manuscrits varient entre

(1) Écrit quelquefois Ἀπίων. On connaît le célèbre écrivain de ce nom qui avait composé un ouvrage sur les antiquités égyptiennes.

(2) J'ai indiqué ce nom dans la *Revue archéologique*, ann. 1869, p. 150.

Ζάζας, Ζαίζας et Ζάρζας. Notre inscription justifie la leçon Ζάρζας, adoptée par les derniers éditeurs.

Μάσυλλος. Rappelle la nation libyque nommée Μασυλεῖς ou Μασσούλοι, et dont l'orthographe présente tant de variations chez les auteurs anciens.

Χαλαφάνης, paraissant faible. Vient de γαλάω et φαίνομαι, et est composé comme γαλατονέω. L'iota est introduit dans d'autres, tels que γαλαίπους et γαλαίρπος.

En trouvant Χαλάφαθος[ς] à la quatrième colonne, on sera peut-être tenté de croire que j'ai mal lu, et qu'il faut corriger Χαλαφάνης. Mais l'estampage donne très-exactement ΧΑΛΑΦΑΘΟ, et il faut bien admettre ce dernier, qui rentre dans la catégorie des noms étrangers.

La première ligne de la première colonne ne contient que la fin d'un nom au génitif, ΕΔΜΙΟΣ; c'est celui du père du premier scribe. J'en ai formé le nom nouveau Ψέδνις, venant de ψεδνός. On pourrait aussi penser à Κέδνις, également inconnu, mais se rattachant à κεδνός. J'aimerais moins Μακέδνις. Quant à la désinence ις pour des noms propres d'hommes, elle était très-usitée en Égypte. Je citerai entre autres les génitifs Ηράτιος (*Corp.*, n° 5146), Λευκάσπιος, Ἀγήςσιος, Δάμιος (*Corp.*, n° 5149 a), Δείνιος (*Corp.*, 5153), Σώσιος (*Corp.*, 5154) et Κρίνιος (*Corp.*, 5166). L'onomatologie thasienne en fournit aussi de nombreux exemples.

La neuvième ligne de la même colonne se termine par les lettres ΙΣΤΕΟΥ. J'ai accepté ces lettres comme formant un nom complet, Ἴστέου; mais j'avoue qu'il ne me satisfait pas. Peut-être faut-il lire [Ι]ιστέου. Le nom Ηιστέος serait nouveau, mais régulier.

Les noms étrangers, ainsi que je l'ai dit précédemment, se trouvent en très-grand nombre dans l'inscription de Memphis. En voici la liste, indépendamment de ceux dont je viens de parler : Ἄβασμασιμύς, Ἄσαδος, Ἄψαλαμύς, Βόρακος, Ἰέγυθος, Κοίραμος, Νεσαῖτος, Παγετός, Φασαβαλός, Ἐλμαλαχός qui doit être rapproché de Κοσμαλαχός. Ce dernier appartient évidemment à la même famille que Κοσάδαρος, Κοσθανός, Κοσηρής et Κοσνατανός. A ce propos, je reviendrai un instant sur l'inscription des μέλλακες que j'ai citée plus haut. Les noms donnés dans la liste de ces jeunes gens sont tous grecs, à l'exception d'un seul, ΚΩΣΑΝΕΛΟΥ, qui paraissait suspect à Letronne. « On pourrait lire, dit-il, avec un faible changement, ΣΩΣΑΓΓΕΛΟΥ, si la leçon était moins distincte. » Puisque la leçon est distincte, je crois qu'il ne faut pas corriger le nom ΚΩΣΑΝΕΛΟΥ, qui doit être lu ΚΩΣΑΝΕΛΟΥ. Il rentrerait dans la même catégorie que les autres cités plus haut. Le radical ΚΩΣ se retrouverait dans



tous ces noms, si on tient compte de la confusion fréquente de l'omicron O avec l'oméga Ω. A la même famille appartient encore certainement le ΚΟΣΒΑΡΑΚΟΣ qui figure dans une inscription trouvée à Cyrène par Pacho (1). Ce dernier est de l'époque romaine.

Parmi les souscripteurs mentionnés dans la troisième colonne de notre liste figure un ΠΑΒΒΗΑΟΣ ΑΣΑΔΟΥ, Rhabbelus, fils d'Asadus. Ce nom ΠΑΒΒΗΑΟΣ se retrouve dans une inscription de Syrie publiée par M. Wetzstein (n° 157) et ensuite par M. Waddington (t. III, n° 2537 g) : Πάββηλος Ταυ[ρ]είνου ἐτῶν [εἴκ]οσι, Rhabbelus, fils de Taurinus, âgé de vingt ans.

Ce nom Πάββηλος ainsi que Ἀδδρηλός, Αὐδρηλός et Αὐφρηλός de notre inscription, appartiennent à la même famille. Ce sont des noms formés à l'aide du dieu qui, chez les Syriens, s'appelait *El*. « Chez les Phéniciens et les Syriens, dit M. de Vogüé (2), au dire de Sanchoniathon et de Damascius, Ἥλ ou Ἰλος était une divinité spéciale offrant une certaine analogie avec le Kronos des Grecs; chez les Assyriens, Ilou était le nom d'une divinité suprême d'une nature un peu vague, comme Kronos, susceptible pourtant d'une forme déterminée. Enfin, les Araméens ont adopté le culte d'un même dieu; nous en avons la preuve dans les mots composés avec son nom, concurremment avec le nom d'une foule d'autres divinités d'un caractère évidemment païen; les inscriptions de Palmyre nous en ont fourni plusieurs exemples, et, en remontant plus haut dans l'histoire de la Syrie, nous rencontrons au IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère des rois contemporains s'appelant *Hazaël* et *Ben-Hadad* (III, Reg., 29, 20); *El* se trouve là sur le même rang que *Hadad*, le dieu araméen par excellence, non moins national que *Rimmon*.

« Je citerai encore les nombreuses pierres gravées que j'ai publiées (3), œuvres de Phéniciens ou d'Araméens, et sur lesquelles le nom d'*El* apparaît sans qu'il soit possible de lui attribuer une valeur différente de celle qu'il convient de reconnaître à Baal, à Hadad ou à toute autre divinité spéciale.

« Dans les régions qui nous occupent en ce moment, et à l'époque à laquelle appartiennent nos inscriptions, la notion du dieu *El* n'était pas moins répandue, et les noms composés à l'aide du sien sont très-nombreux; un texte nabatéen nous a donné *Wahabel* (*Donum El*); les inscriptions grecques sont remplies de noms tels que

(1) Voy. le *Corpus*, n° 5149.

(2) *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, t. V, p. 67.

(3) *Mélanges d'archéol. orient.*, p. 112-123.



Ἄννηλος, Οὐάβηλος, Ῥάβηλος, Νατάμελος, Ἐσμάρηλος, Τάννηλος. D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas nécessaire, pour expliquer l'origine de ces noms, de supposer une influence spéciale des Hébreux sur ces contrées. Tout au plus cette intervention peut-elle être admise dans les provinces centrales et méridionales de l'Arabie, dans lesquelles, ainsi que le remarque M. Weizstein (*Ausgewählte Inschr.*, p.361), le nom divin *El* ou *Il* conserve toujours le caractère d'une importation étrangère. Mais dans le Haouran et autour de Bosra, pays soumis à l'action directe de l'aramaïsme, El avait droit de cité et sa présence dans l'onomastique locale est un fait tout naturel. »

Quant aux autres noms étrangers, n'ayant plus pour les expliquer le précieux secours de M. de Vogüé, je me contenterai de les signaler à l'attention de MM. les orientalistes (1).

E. MILLER.

(1) Mon ami M. Renan s'occupe en ce moment d'un petit travail sur ces noms sémitiques.

---

LA

# STÈLE DE DHIBAN

---

A M. LE COMTE DE VOGUÉ

Jérusalem, 23 janvier 1870.

Dans ma précédente lettre (1), je vous donnais tous les détails relatifs à la découverte de la stèle de Dhiban, et je vous envoyais un premier essai de traduction : je vous adresse aujourd'hui, avec la fin de mon commentaire, une transcription plus complète et plus correcte du texte. Dans l'esquisse trop rapidement faite que vous avez reçue, quelques lettres avaient été omises; il était facile de

(1) Cette lettre, datée du 16 janvier, a été imprimée par mes soins et publiée chez Baudry, 15, rue des Saints-Pères : j'en résumerai ici, pour les lecteurs de la *Revue*, les principaux passages.

Depuis longtemps M. Ganneau avait appris qu'il existait à Dhiban, l'ancienne Dibon, à l'orient de la mer Morte, un gros bloc de pierre noire couvert de caractères : il l'envoya d'abord reconnaître par un Arabe de Jérusalem, qui copia grossièrement quelques lignes; cette copie, malgré son imperfection, suffit pour lui faire comprendre la haute antiquité et l'importance du monument; il fit alors prendre un estampage par un jeune Arabe très-intelligent; mais, dans une querelle qui faillit coûter la vie au messenger, l'estampage fut très-maltraité : arraché encore humide de dessus la pierre, il fut déchiré en sept morceaux, et froissé en beaucoup d'endroits. M. Ganneau entra alors en négociations avec les bédouins pour l'acquisition de la stèle; mais une nouvelle querelle surgit entre ses divers propriétaires, et pour mettre tout le monde d'accord on la brisa en morceaux. Tout espoir d'avoir l'original étant perdu, M. Ganneau se mit bravement à l'œuvre, n'ayant pour tout élément de travail que son informe copie et son estampage en lambeaux. A ce moment (25 novembre 1869) je traversai Jérusalem et je pus constater de mes yeux les grandes difficultés de déchiffrement qu'il avait à vaincre. Heureusement, au commencement de janvier, un des bédouins dressés par M. Ganneau lui apportait l'estampage bien fait de deux gros fragments, et quelques petits morceaux de la

les rétablir à l'aide de ma transcription, et j'espère que vous avez fait vous-même les corrections nécessaires. Une étude plus approfondie de mes différents estampages m'a aussi permis de reconnaître plusieurs lettres qui avaient résisté à mes premiers efforts; d'importantes lacunes ont été ainsi comblées; je ne doute pas que l'on ne parvienne à retrouver encore quelques mots. La transcription qui suit représente l'état du déchiffrement au jour où je vous écris.

## TRANSCRIPTION.

אנך משע·בן כמש[גרב]·מלך·מאב  
 יבני | אבי·מלך על מאב·שלשן שח·ואנך·מלך  
 חי·אחר·אבי | ואעש·הבמת זאת·לכמש·בקרחה· | ב  
 שע·כי·השעני מכל·השלכן וכי הראני· בכל·שנאי | ענ[הנ]  
 י·מלך ישראל ויענו את·מאב ימן רבן כיתאנה·כמש בב[צ]  
 צה | ויחלפה בנה ויאמר גמהא אענו את·מאב | בימי·אמר·  
 וארא·בה ובבחה | וישראל אבד·אבד·עלם·וירש·עמרי·את  
 ע מהרבא·וישב·בה                      בנה·ארבען·שת  
 בה·כמש·בימי | ואבן·את·בעל·מען·ואעש·בה· | וא  
 את·קריתן· | ואש·גד· בארץ· מעלם·ויבן·לה·מלך·י  
 שראל·את                      | ואלתחם·בקר·ואחזה | ואהרג·אתכל·ה  
 קר·רית לכמש ולמאב | ואשב·משם·את  
 ה·לפני·כמש·בקרית | ואשב·בה·את·אש·שרן ואת·א  
 שחרת | וימר·לי·כמש·לך·אחז·את·נבה·על·ישראל |  
 הלך·בלילה·ואלתחם·בה·מרקע השחרה·עד·צהרב | וא  
 ה ואהרג כלה·שבעת אלפן

Pierre elle-même : ces nouveaux matériaux lui permirent de reconstruire le texte presque en entier et de faire l'intéressant travail qu'on va lire.

La planche qui accompagne cette seconde lettre a été gravée d'après l'esquisse de M. Ganneau et réduite au tiers de l'original : les traits qui coupent le dessin indiquent le contour des deux fragments estampés après coup. La pierre est un basalte noir très-compact; elle a un mètre de hauteur sur soixante centimètres de largeur et autant d'épaisseur; une petite saillie encadrait le texte, elle a disparu à gauche ainsi que la fin de presque toutes les lignes.

M. DE VOGÜÉ.

כִּי־לְעֶשְׂתֵר־כַּמֶּשׁ־הַהָרִים      וְאִקְהָ מִשֶּׁבַּב[כ]  
 לִי יְהוּדָה־וּ      הֵם־לִפְנֵי־כַמֶּשׁ | וּמֶלֶךְ־יִשְׂרָאֵל־בְּ[נָה]  
 יְהִצֵּי וְיֹשֵׁב־בָּהּ־בְהִלְחָמָה־בִּי | וַיִּגְרֶשֶׁהָ־כַמֶּשׁ־מִ  
 אִקְהָ־מִמָּאֵב מֵאֶתֶּן־אֶשׁ־כָּל־רֶשֶׁהָ | וְאִשְׁאָה בִּתְיָן־וְאֶחָזָה |  
 לִתְעַל־דִּיבָן | אַנְךְ־בִּנְתִּי־קִרְחָה־חַמְת־הַיְעֶרָן־וְחַמְ[ת]  
 ח | וְאַנְךְ בִּנְתִּי שַׁעֲרִיָּה־וְאַנְךְ בִּנְתִּי־מִגְדַּלְתָּהָ | וְאִ  
 נְךְ־בִּנְתִּי־בַת־מֶלֶךְ | וְאַנְךְ עֲשִׂיתִי־כִלְאֵי־הָאֵשׁ      יָן בְּק[רְבֵה]  
 קָר | וּבְרִיאַן־בְּקִרְב־הַקָּר־בְּקִרְחָה־וְאִמְר־לְכָל־הָעַם־עֲשׂוּ  
 אֶשׁ־בְּר־בֵּיתָהָ | וְאַנְךְ־כִּרְתִּי־הַמְּכֻרָח־לְקִרְחָה־בְּאִ  
 יִשְׂרָאֵל | אַנְךְ־בִּנְתִּי [עֵר?]<sup>2</sup> עֵר וְאַנְךְ עֲשִׂיתִי־הַמְּסֻלַּח־בְּאַרְנָן  
 [אַנ]ךְ בִּנְתִּי־בַחְבֻּמַח כִּיְהָרִם הָאֵ | אַנְךְ־בִּנְתִּי־בַצַּר־כִּי־עַ[צ]  
 ש־דִּיבָן־חַמְשָׁן־כִּי־כָל־דִּיבָן־מִשְׁמַעַת | וְאַנְךְ מֶלֶךְ  
 אֶת־בְּקָרָן־אֲשֶׁר־יִסְפַּח־עַל־הָאָרֶץ | וְאַנְךְ־בְּנָחִין  
 וּבַת־דְּבַלְתָּן | וּבַת־בַּעַל־מַעַן־וְאִשָּׁא־שֶׁשׁ־אֶת־מֶ  
 הָאָרֶץ | וְחֹרֶנָן־יֹשֵׁב־בְּהַב־וּ  
 [אַ]מְר־לִי כַמֶּשׁ־אֵ־הִלְחַחַם בְּחֹרֶנָן | וְאִ  
 כַּמֶּשׁ בִּימֵי וְעַל      עֲשׂוּ  
 ש      ק      וְאִ

## TRADUCTION.

1. Moi, je suis Mesa, fils de Chamos[nadab]? roi de Moab.....
2. .... || Mon père a régné sur Moab trente années, et moi j'ai
3. régné après mon père. || Et j'ai construit ce haut lieu (sanctuaire), avec son esplanade (?), pour Chamos.....
4. [Je m'appelle Me]sa (sauvé), parce qu'il (Chamos) m'a sauvé de tous les périls, et parce qu'il m'a fait jouir de toute ma tranquillité (1).

(1) Ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Renan, le dernier mot de ce verset est l'expression biblique שְׂנְאָי, *inimici mei*; il faut donc traduire: « Il m'a sauvé de tous les périls et m'a protégé au milieu de tous mes ennemis. » Le parallélisme des idées est ainsi rétabli. — M. V.

5. Le roi d'Israël [m'opprimait] (1), et il opprima Moab durant de longs jours; aussi Chamos s'était irrité de ses [rapines] ?
6. Et son fils lui succéda, et il dit lui aussi : j'opprimerai Moab. || Dans mes jours j'ai (*ou* : il a?) dit....
7. Et je le contemplerai lui et sa maison (son temple?). || Et Israël fut bouleversé anciennement, et Omri s'empara de....
8. Medeba (?) et y résida..... son fils quarante ans. ....
9. où Chamos est (adoré) dans mes jours (aujourd'hui). || Et je construisis Baal Meon et j'y sacrifiai. || Et je [construisis...]
10. Qiriathaïm. || Et... (2) envahit la terre.... anciennement; et se construisit
11. le roi d'Israël la..... || Et je combattis à Qir (*ou* : je fis le siège de la ville) et je la pris || Et je tuai tous les.....
12. Qir, en spectacle à Chamos et à Moab || Et j'ai emmené de là le...
13. .... devant la face de Chamos, à Qerioth, || Et j'y fis prisonniers tous les chefs, et tous les.....
14. de la jeunesse (aurore). || Et Chamos me dit : Va ! prends la domination sur Israël. ||
15. J'allai de nuit, et je combattis avec lui depuis le lever de l'aube jusqu'à midi. || et je.....
16. le..... et je tuai tout, sept mille.....
17. .... car à Astar Chamos [appartient] la consécration..... et je pris de là les [vases]?
18. de Jehovah et je les..... devant la face de Chamos. || Et le roi d'Israël construisit
19. Yahas, et y résidait lors de mon combat avec lui. || Et Chamos le chassa de.....
20. Je pris de Moab deux cents hommes en tout || Et je les fis monter à Yahas, et je les pris. ....

(1) Je crois qu'il faut lire autrement que M. Ganneau ne l'a fait le premier mot de ce verset; pour moi, j'y vois le nom propre עֲבָרִי. La seconde lettre, où M. Ganneau voit un *noun* douteux, peut aussi bien être un *mim*; la confusion est facile dans cet alphabet où les deux lettres ne se distinguent l'une de l'autre que par une ondulation de plus en haut à gauche; le *resch* serait restitué; quant au *iod*, rejeté au commencement de la ligne 5, il est parfaitement certain; je traduirais donc : *Omri était roi d'Israël et il opprima Moab*, etc. Je considère que toute la première partie du texte est une narration rétrospective, une histoire des malheurs de Moab sous le joug d'*Omri* et de son fils Aclab, pendant le règne du père de Mesa et les premières années de son propre règne, en tout *quarante ans* (l. 8), jusqu'au jour où la colère et la protection de Chamos donnent la victoire aux Moabites.—M. V.

(2) Les deux mots que M. Ganneau ne traduit pas doivent signifier « *les hommes de Gad* » : il est certain, en effet, que tout le nord de l'ancienne moabitude était alors occupé par la tribu de Gad. — M. V.



21. . . . . sur Dibon. || C'est moi qui ai construit l'esplanade (?), les murs de Yearim (?), et les murs de . . . . .
22. . . . . Et c'est moi qui ai construit ses portes, et c'est moi qui ai construit sa forteresse || Et c'est
23. moi qui ai construit Bet-Moloch || Et c'est moi qui ai fait les deux différents (les prisons?) Acheraïms (?) dans l'intérieur
24. de Qir. || Et il n'y avait pas de puits dans l'intérieur de Qir, sur son esplanade. Et je dis à tout le peuple : Faites
25. qu'il y ait un puits dans sa maison. || C'est moi qui ai fait l'im-molation, à l'esplanade (?), avec. . . .
26. . . . Israël. || C'est moi qui ai construit Aroër (?), et c'est moi qui ai fait la route de l'Arnon.
27. C'est moi qui ai construit Bet-Bamoth, qu'il avait détruite lui (?). || C'est moi qui ai construit Bosor, qui. . . . .
28. . . . . Dibon, des chefs militaires, pour que tout Dibon fût soumis. || Et moi j'ai. . . . .
29. . . . . avec les villes que j'ai ajoutées à la terre || Et c'est moi qui ai construit . . . . .
30. . . . . Bet-Diblatthaïm || Et Bet Baal-Meon, et j'ai érigé là le. . . . .
31. . . . . la terre || Et Horonaïm, où il résida avec . . . . .
32. . . . . Chamos me dit : Combats à Horonaïm. || Et je . . . . .
33. . . . . Chamos, dans mes jours, et sur . . . . .
34. . . . .

## COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Pour déterminer la place exacte de notre texte dans le temps, pour en comprendre toute la valeur et pouvoir discuter les différentes questions qu'il soulève, il est nécessaire de résumer ici tout ce que nous connaissons de l'origine et de l'histoire des Moabites. Ces renseignements, d'ailleurs fort succincts, se réduisent à quelques récits épars de la Bible, qui ne s'occupe guère des Moabites que lorsqu'ils se trouvent en contact direct ou en conflit avec les Hébreux. Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, ne fait que reproduire, avec de légères amplifications oratoires et quelques explications critiques, qui nous donnent la mesure de la science exégétique à son époque, la version des livres canoniques ; nous n'aurons à lui emprunter que peu de chose.

Nous ne reviendrons pas sur la curieuse légende de l'inceste de Lot, qui, tout en constatant traditionnellement l'étroite parenté des Hébreux avec les Moabites et les Ammonites, laisse percevoir contre ces deux derniers peuples une malveillance évidente; la naissance de cette légende doit être par conséquent postérieure à la première collision entre les nations de même race. Il résulte du récit biblique que les Moabites se rattachent directement à la première migration araméenne, celle d'Abram.

Les Moabites se fixèrent tout d'abord à l'est du Jourdain (*Arboth Moab*) et du bassin de la mer Morte, après avoir expulsé de cette région la population autochtone des Emim (*Deut.*, 2, 10). Les Ammonites occupaient la contrée située à l'est du territoire moabite; cette proximité, jointe à l'affinité ethnique, eut pour résultat une promiscuité de frontières qui rend très-difficile la détermination précise de la limite qui séparait ces deux peuples.

Le territoire primitif des Moabites embrassait la côte orientale de la mer Morte dans toute sa longueur, depuis le Gebal au sud, et la rive orientale du Jourdain, jusqu'à la hauteur du pays de Gilead au nord. Il était divisé en deux zones de longueur à peu près égale, séparées par l'Arnon, le Wadi Mojob actuel, qui se jette dans la mer Morte : la zone septentrionale qui correspond au *Belkaa*, la zone méridionale qui est représentée par le *Kerak* de nos jours. Cette distinction géographique est capitale, parce qu'elle donne la clef de l'histoire moabite.

Après avoir expulsé les premiers occupants, les Moabites eux-mêmes eurent à subir une invasion chananéenne, celle des Amorites, sous le commandement de Sihon, qui leur enleva le Belkaa et les rejeta au sud de l'Arnon, en les confinant dans le Kerak (*Nombres*, 21; 13, 26. *Juges*, 11; 13, 18). Les conquérants amorites occupèrent tout le territoire situé au nord de ce fleuve, qui devint la ligne de démarcation entre eux et les Moabites. Sur ces entrefaites eut lieu l'arrivée des Israélites sortis d'Égypte; ceux-ci, pour s'assurer au moins la neutralité bienveillante d'un peuple de leur race, s'abstinrent soigneusement de tout acte d'hostilité envers lui (*Deut.*, 2; 9. Cf. *Juges*, 11; 13, 18. *Chron.*, 20; 10). Ils évitèrent de toucher à son territoire, et vinrent prendre position au nord de l'Arnon, après avoir battu, à Yahsa, Sihon, le roi des Amorites. Mais les Moabites virent d'un mauvais œil les nouveaux venus succéder aux premiers envahisseurs dans les possessions qui leur avaient été précédemment enlevées. Le roi de Moab, Balak, dont le père, Sippor, avait été probablement vaincu par Sihon, inquiet des succès des Israélites, fit venir le cèle-

bre prophète Bileam pour les maudire et détourner ainsi le danger qu'il redoutait (*Nombres*, 22. Cf. *Jos. Ant. jud.*, 4; 6, 2). Ici se place ce long épisode des bénédictions et des malédictions, dont le fond pourrait bien être emprunté à une chronique moabite.

Plus tard, les filles de Moab, et surtout celles de Midian, font parmi les Hébreux campés à Sittim une dangereuse propagande en les initiant au culte voluptueux de Baal Péor (*Nombres*, 25), qui paraît être plutôt une divinité midianite que moabite, à moins qu'on ne veuille admettre l'identité plus que douteuse de Baal Péor et de Chamos (*Nombres*, 31; 16. *Josué*, 22; 17).

Cette attitude malveillante, ces actes de sourde hostilité, en réponse aux avances des Hébreux, amenèrent chez ceux-ci un revirement dans leurs dispositions envers les Moabites. C'est à ce moment qu'il faut rapporter l'édiction de cette prescription intolérante du Deutéronome (1) contre les Moabites, prescription dont l'esprit est si différent des premiers passages mentionnés plus haut.

Avant la mort de Moïse et le passage du Jourdain par les Hébreux, les tribus de Gad et de Ruben, ainsi que la demi-tribu de Manassé, avaient obtenu l'autorisation d'occuper le territoire transjordanien pris aux Amorites, qui l'avaient eux-mêmes conquis sur les Moabites (*Nombres*, 32, 34; 14. *Josué*, 1; 12. 14; 3).

Cette substitution des Hébreux aux Amorites ne dut pas être acceptée sans protestation par les Moabites, qui comptaient certainement, après le départ de cette horde vagabonde, venir derrière elle réoccuper leurs anciennes possessions au nord de l'Arnon. Il est plus que probable qu'ils tentèrent de nouveau la chance des combats, qui cette fois paraît leur avoir été plus favorable, car, une soixantaine d'années environ après la mort de Josué, Eglon, roi de Moab, aidé des Amalékites, franchit le Jourdain, s'empare de Jéricho, et asservit pendant dix-huit ans les tribus ci-jordaniennes (*Juges*, 3; 12 et suiv.). Il est évident que pour arriver jusque-là, il avait dû passer sur le corps aux tribus de Ruben et de Gad, et recouvrer par conséquent tout le Belkaa. Ehoud le gaucher assassine Eglon, et les Moabites, qui avaient franchi le Jourdain, sont massacrés. Il est probable qu'ils furent même rejetés au-delà de l'Arnon, car, sous Jephthé, nous voyons que les Israélites possédaient la ville de Mispah, *en Moab*, c'est-à-dire appartenant à l'ancien territoire moabite.

(1) L'Ammonite et le Moabite n'entreront jamais dans l'assemblée du Seigneur, même après la dixième génération (*Deutér.*, 23; 3). Tandis que les Iduméens, et même les Égyptiens, peuvent y être admis dès la troisième génération (*id.*, 7, 8).

A l'époque de Jephthé, aucun conflit ne paraît avoir eu lieu entre les Israélites et les Moabites, cantonnés derrière l'Arnon. En effet, le nom de Moab n'est pas prononcé une seule fois parmi les peuples qui inquiétèrent les Israélites à la mort de Jaïr, bien que le dieu de Moab figure parmi les dieux de ces peuples adorés par les Israélites (*Juges*, 11 ; 16). Cette absence est caractéristique ; on doit en conclure que les Moabites s'abstinrent pendant cette période, cependant critique pour Israël, de passer l'Arnon pour prendre part aux hostilités. Ce sont les Ammonites qui engagent et soutiennent la lutte. Les ambassadeurs que leur envoie Jephthé, avant de rompre les relations, ont avec eux une conférence dont l'interprétation n'est pas sans obscurités. Pourquoi nous attaquez-vous ? demandent les envoyés. — Parce qu'Israël quand il est monté d'Égypte, a enlevé *ma terre* depuis les confins de l'Arnon jusqu'au Yabbok et au Jourdain, répond le roi des Ammonites (11 ; 13). Or ce territoire appartenait, nous l'avons vu, aux Moabites ; il est permis de croire que les Ammonites, étroitement alliés par la race aux Moabites et leurs voisins immédiats, voyant que ceux-ci renonçaient tacitement à faire valoir leurs droits sur cette possession, se substituaient en leur lieu et place, et la revendiquaient pour leur propre compte. Du reste, les envoyés israélites, bien qu'ils ne reconnaissent pas davantage les prétentions des Moabites, rappellent adroitement qu'elles existent et qu'elles annulent celles des Ammonites : « Israël n'a pris ni la *terre de Moab*, ni la terre d'Ammon (11 ; 15). » Ce point délicatement touché, ils affirment nettement le principe de la ligne de l'Arnon : « Car l'Arnon est la frontière de Moab (11 ; 18). » Puis ils développent, conformément aux instructions de Jephthé, leur théorie, qui peut se résumer ainsi (11 ; 19-26) : « Quand nous sommes arrivés dans cette contrée, la région au nord de l'Arnon (*Belkau*) n'appartenait ni aux Moabites, ni aux Ammonites, nos frères ; mais aux Amorites. Nous l'avons enlevée à ces intrus chananéens, les armes à la main ; elle nous appartient par droit de conquête. Pourquoi Balak, roi de Moab, *qui vous vaut bien*, n'a-t-il pas protesté contre nous ? D'ailleurs pourquoi, *vous Ammonites*, n'avez-vous pas jusqu'ici revendiqué ces prétendus droits, et avez-vous laissé s'établir une prescription de trois cents ans ? » Le raisonnement des Israélites s'adresse même aux Moabites, et prend à partie leur dieu Chamos, qu'il met sur un pied d'égalité avec le dieu d'Israël ; c'est une manière d'arguer *a fortiori* tendant à démontrer que les Moabites eux-mêmes seraient mal fondés dans leurs réclamations, et que les Ammonites le sont bien davantage.

Tout cela concourt à montrer que les Moabites n'étaient pas à cette



époque en hostilité avec les Israélites. Ces relations pacifiques se prolongèrent assez longtemps, soit que les Moabites n'aient pas franchi l'Arnon, soit que les Israélites se soient résignés à leur retour. L'histoire de Ruth nous prouve qu'en tout cas ces deux peuples frères vivaient en assez bonne intelligence, et que les alliances n'étaient pas rares entre eux, malgré les prohibitions mosaïques.

David était à moitié moabite par son aïeule Ruth (*Ruth*, 17). Il dut invoquer cette parenté, quand, pendant sa lutte avec Saül, il vint à Mispah, demander au roi de Moab, qui y résidait, asile pour son père et sa mère (*I Samuel*, 22 ; 3). Ce détail précieux nous révèle la tendance constante des Moabites, tendance qui domine toute leur histoire, à réoccuper leurs anciennes possessions au nord de l'Arnon ; car cette même Mispah, placée *en Moab* par le livre de Samuel, nous l'avons vue, dans le livre des *Juges* (11 ; 11, 29, 34), au pouvoir des Israélites sous Jephthé.

Le roi de Moab accueillit d'autant plus favorablement David, qu'il avait eu lui-même précédemment (*I Samuel*, 14 ; 47) à combattre contre Saül, qui probablement avait tenté d'arrêter les Moabites dans leurs progrès au nord de l'Arnon. Quelques Moabites s'associèrent même à la guerre de partisans que faisait David (*I Chron.*, 11 ; 46). David, devenu roi des douze tribus, n'en fit pas moins aux Moabites, auxquels il tenait par le double lien du sang et de la reconnaissance, une guerre d'extermination (*II Samuel*, 8 ; 2. *I Chron.*, 18 ; 2). La Bible est très-laconique sur cette expédition sanglante, et complètement muette sur les causes qui l'amènèrent. On a cherché à suppléer à ce silence par d'ingénieuses conjectures. Je crois que l'explication la plus plausible est encore celle-ci : le maintien de l'intégrité du territoire d'Israël était une question primordiale, et c'est à cette nécessité politique qu'obéissait David, aussi bien que Saül son adversaire, en refoulant impitoyablement les Moabites qui avaient débordé la ligne de l'Arnon, cette frontière naturelle et séculaire des Hébreux vers le sud. Je ne serais même pas éloigné de prêter au verset de Samuel, cité plus haut, une signification figurée : ces Moabites, *divisés au cordeau en deux parts, destinées l'une à la vie, l'autre à la mort*, me paraissent représenter les Moabites d'au-delà et d'en-deçà de l'Arnon : les premiers rendus tributaires, les seconds exterminés sans merci.

C'était un rude coup pour les Moabites, qui ne recommencèrent pas de sitôt leurs entreprises sur un territoire que, de leur côté, ils n'avaient jamais cessé, ainsi qu'ils le prouvèrent par la suite, de considérer comme leur.



Salomon jouit en paix des fruits de la victoire de son père : il ne dédaigna pas d'ouvrir son harem aux belles Moabites, et éleva, pour leur complaire, un temple, un *Bamah*, au dieu national de Moab, à Chamos, sur la montagne qui faisait face à Jérusalem (1). Ce sanctuaire ne fut détruit que quatre siècles plus tard par Josiah (*II Rois*, 23 ; 43).

Après le schisme des dix tribus, à la mort de Salomon, la suzeraineté sur Moab devint, par suite même des exigences géographiques, l'apanage du royaume d'Israël. C'est aux rois d'Israël que les Moabites payaient le tribut qui leur avait été imposé par David. Mais à la mort d'Achab, fils d'Omri (897), Mesa, roi de Moab, secoue enfin le joug d'Israël (*II Rois*, 1 ; 1) et refuse de payer le tribut consistant en agneaux et bœufs, que de tout temps ces régions ont produits en quantité (*II Rois*, 3 ; 4) (2). Achazia n'eut pas le temps de réprimer cette révolte. Le premier soin de son frère Joram, qui lui succéda (896), fut de proposer à Josaphat, qui occupait le trône de Juda depuis dix-huit ans, une expédition en commun contre les Moabites insurgés (*II Rois*, 3. Josèphe, *Ant. jud.*, 9 ; 3). Josaphat, qui avait déjà secouru contre les Syriens Achab, père de Joram, accepta ; et les deux armées alliées, assistées du roi d'Édom, s'avancèrent contre Mesa, en adoptant un singulier itinéraire. Au lieu de pénétrer directement par le nord, ils longèrent la côte occidentale et tournèrent la pointe méridionale de la mer Morte. Ils faillirent d'ailleurs périr de soif en route, et ne durent leur salut, d'après la Bible, qu'aux conseils d'Élisée, qui assistait à l'expédition, et à l'intervention miraculeuse de Jehovah. Trompés par un mirage qui leur fit voir, dans des flaques d'eau rougies par le soleil levant, la trace sanglante d'une lutte nocturne entre les confédérés, les Moabites, qui s'étaient levés en masse pour la défense de leur pays, se précipitèrent, afin de piller le camp ennemi, le pensant abandonné. Mais les Israélites repoussèrent avec succès cette attaque désordonnée, et commencèrent à ravager le territoire moabite, détruisant les villes, bouchant les fontaines, coupant les arbres à fruit et semant les champs de

(1) *I Rois*, 2 ; 1, 7, 33. L'identité des termes dont se sert la Bible et de ceux de notre inscription est frappante : ... *לכבוש בנה שלמה בנה לכבוש*. Comparez : *ואעש הבמה זאת לכבוש*.

(2) Il est probable que cette révolte fut déterminée par le grave échec que Ben Hadad, roi de Damas, venait de faire subir aux Israélites à Ramoth de Gilead. Achab ayant été tué dans une malheureuse affaire, Mesa ne laissa pas échapper cette excellente occasion de se rendre indépendant.

pierres (1). Le roi de Moab aurait même été assiégé par les alliés à Qir Hareset. Après une sortie infructueuse, dirigée contre le camp du roi d'Édom, Mesa « saisit son fils aîné, qui devait régner après lui, et l'offrit en holocauste sur la muraille; une grande indignation s'éleva parmi les Israélites, et ils se retirèrent aussitôt et retournèrent en leur terre. »

Ce récit présente plusieurs obscurités que nous essayerons d'expliquer tout à l'heure. Les Chroniques nous donnent la relation d'une autre guerre, dans laquelle les Moabites, aidés des Ammonites (?) et des Iduméens, auraient pris l'offensive contre Josaphat, roi de Juda (2; 20). Ils auraient même pénétré jusqu'à En-Gaddi. Mais une querelle ayant éclaté entre les envahisseurs, il s'en serait suivi une mêlée générale qui aurait fait la besogne des Juifs, et ne leur aurait plus laissé que la peine de dépouiller les morts et de piller le camp.

Il s'agirait de savoir quand eut lieu cette agression des Moabites; si c'est avant ou après l'expédition combinée de Joram et de Josaphat dirigée contre eux, ou si ce n'est pas la même affaire diversement racontée. Cette dernière opinion paraît peu probable, malgré les raisons invoquées par Gesenius et repoussées par Munk. Munk (*Palestine*, p. 316-317), admettant une interversion dans les versets 31-37 du chapitre des *Chroniques*, place l'invasion moabite après l'expédition de Joram; Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, la place avant.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la campagne des rois de Juda et d'Israël fut loin d'avoir un succès décisif. La phrase vague qui termine le récit du livre des *Rois* est peu satisfaisante; on s'explique difficilement la retraite spontanée et subite des alliés devant l'horreur que leur inspire l'immolation du fils de Mesa. Il semble plutôt que les envahisseurs ont dû, soit éprouver quelque grave échec, soit abandonner une place qui n'était plus tenable pour eux. Déjà le récit biblique lui-même faisait pressentir un dénouement défavorable, en peignant les inquiétudes des trois rois exposés aux horreurs de la soif pendant leur longue marche: « Hélas! hélas! dit le roi d'Israël, le Seigneur a rassemblé ici trois rois pour les livrer entre les mains de Moab! » (*II Rois*, 3; 10).

Le sacrifice du fils de Mesa, qu'on a tenté d'interpréter de maintes façons, et qui rappelle tout à fait le sacrifice non consommé d'Isaac,

(1) Ce dernier détail peut servir à expliquer la présence de ces quantités de pierres, évidemment cassées et semées de mains d'homme, qui jonchent les plus belles terres de Judée et on redout la culture si pénible.

et surtout le vœu de Jephté, aurait peut-être été le prix d'une victoire remportée par Mesa.

Pour des vainqueurs, les alliés se retirent d'une étrange façon : on se rend compte difficilement de ce qui peut les arrêter en aussi beau chemin. Il n'est pas question du rétablissement de l'impôt dont le refus avait été la cause de cette guerre; et si l'on met l'attaque du roi de Moab contre Josaphat *après* cette énigmatique expédition, l'hypothèse d'un succès des Israélites devient encore plus improbable; car, pour un roi si rudement battu, Mesa reprendrait bien vite l'offensive.

Je crois, au contraire, que de ce moment date l'affranchissement définitif des Moabites, rentrés dans leurs antiques possessions au nord de l'Arnon, c'est-à-dire dans le territoire de Ruben et de Gad. Il est évident que Mesa, résolu à secouer pour toujours le joug d'Israël, ne se borna pas à refuser purement et simplement l'impôt, mais que son premier acte fut de franchir la ligne de l'Arnon. L'occasion était des plus propices; la présence probable de l'armée syrienne dans le pays de Gilead, qu'elle devait occuper depuis sa victoire à Ramoth, favorisait singulièrement le mouvement en avant de Mesa.

On comprend alors l'intérêt stratégique de Joram et de Josaphat à venir tenter par le sud, en traversant le territoire de leur allié le roi d'Édom, une puissante diversion pour prendre les Moabites à revers et les contraindre à repasser l'Arnon, afin de se rendre chez eux; ils étaient ainsi forcés d'évacuer en partie les places qu'ils avaient occupées militairement au nord de l'Arnon, et devaient renoncer à tenter une jonction avec l'armée syrienne qui tenait le pays de Gilead (1). On comprend aussi alors pourquoi Josaphat fait cause commune avec le roi d'Israël dans une question de gouvernement intérieur après tout; c'est qu'il était, lui aussi, menacé par les progrès des Moabites, dont il ne se trouvait plus séparé que par le Jourdain; ou bien, si l'on considère l'agression moabite contre lui comme antérieure à la campagne des deux rois, c'est qu'il voulait prévenir le

(1) Le Jourdain devait être également un grand obstacle pour les confédérés, si, comme nous le pensons, Mesa était déjà en mesure de leur en disputer le passage, et puis ils seraient venus se heurter aux Syriens en Gilead. Quant au roi d'Édom, il semble avoir été obligé, par sa position géographique, de se joindre aux rois de Juda et d'Israël. Il est à noter que les Moabites, commandés évidemment par Mesa, prenant l'offensive contre Josaphat, adoptent le même itinéraire et entraînent aussi le roi d'Édom dans leur marche (*II Chron.*, 20; 10). La perspective du butin devait d'ailleurs déterminer les hordes iduméennes à se joindre indifféremment à tous les envahisseurs qui traversaient leur territoire.

retour de pareilles tentatives. Les premiers succès de l'armée confédérée, qui ravage un pays dégarni de troupes, s'expliquent également fort bien.

D'ailleurs, à partir de cette époque, il n'est plus question d'une suzeraineté sérieuse d'Israël sur Moab; au contraire, nous voyons, une cinquantaine d'années plus tard, les Moabites venir faire des *ghazzias* sur les terres d'Israël (*II Rois*, 13; 20). Il paraît même, d'après Amos (2; 4), qu'ils firent payer cher aux Édomites le secours qu'ils avaient prêté aux confédérés (1).

Il semble cependant résulter de quelques passages de la Bible (*II Rois*, 14; 25. Amos, *passim*; les chapitres 15 et 16 d'Isaïe, si l'on admet l'opinion de Knobel et de Hitzig), que Jéroboam II, roi d'Israël (825-784), aurait momentanément reconquis tout le territoire transjordanien et rétabli les anciennes limites d'Israël, en rejetant probablement de nouveau les Moabites au delà de l'Arnon. Mais ce ne fut qu'un succès éphémère. Quelques années plus tard (778), Phul, roi d'Assyrie, commença la déportation des tribus transjordaniennes, qui est consommée (740) par Tiglath Pilezer (*I Chron.*, 5; 26). Les Moabites ont désormais le champ libre. Les tribus de Ruben, de Gad et de Manassé, après des guerres heureuses contre les populations nomades qui les entouraient, avaient d'ailleurs commencé, d'assez bonne heure à ce qui est présumable, à abandonner le culte de leurs pères pour adorer les dieux de leurs voisins (*I Chron.*, 18-25); ils avaient donc dû accepter sans trop de difficultés les conséquences de la conquête de Mesa.

Les Moabites, momentanément expulsés par Jéroboam II, et ayant ainsi échappé à la déportation, passèrent de nouveau l'Arnon après le départ des Assyriens, et redevinrent sans coup férir les maîtres de leurs anciennes possessions. Pour les conserver en paix, ils reconnurent la suzeraineté assyrienne, car nous voyons dans le prisme conuiforme de Sennacherib, un Chamosnadab de Moab figurer, en compagnie de Pedonil d'Ammon et de Molochar d'Édom, parmi les tributaires du puissant monarque. Il est remarquable, d'autre part, qu'aucun roi de Moab n'est nommé dans le récit de la sixième campagne de Salmanazar IV, qui eut lieu en 900; tandis qu'il y est fait mention d'un roi d'Ammon, Biasa, fils de Rohob. C'est que Mesa ne devait secouer le joug d'Israël que trois ans plus tard, à la mort d'Acchab (897), et qu'il n'y avait pas encore de royaume moabite autonome, du moins au nord de l'Arnon.

(1) « Ils ont brûlé et réduit en cendres les ossements du roi d'Édom. »



C'est à cette seconde renaissance de la puissance moabite, débarassée à jamais du joug d'Israël, que doivent s'adresser les violentes imprécations de Jérémie (ch. 48), si intéressantes par les détails de tout genre qu'elles nous donnent sur les Moabites. Ce chapitre nous montre les Moabites installés, au nord de l'Arnon, dans toutes les villes rubénites et gadites (1), fiers de leurs richesses et de leur force, et raillant Israël déchu et traîné en captivité (Cf. *Sophonie*, 2; 8 et suiv.).

Telle était la situation des Moabites lorsque survint Nabuchodonosor. Les Moabites, les Ammonites et d'autres populations syriennes s'empressèrent de faire leur soumission au redoutable conquérant, et lui fournirent même, pour combattre Joakim, roi de Juda, des contingents qui se distinguèrent surtout par des exploits de maraudeurs (*II Rois*, 24, 2) Cependant, un peu plus tard, sous Sedekiah, ils envoient, de concert avec les rois d'Ammon, d'Édom, de Tyr et de Sidon, des ambassadeurs au roi de Juda, pour l'inviter à former avec eux une ligue contre les Chaldéens (*Jérémie*, 27; 3). Cette tentative ne paraît pas avoir eu des résultats sérieux. Après la chute définitive du royaume de Juda, les Moabites, ainsi que les Ammonites, eurent, à ce qu'il semble, à subir eux-mêmes, peut-être à cause de cette velléité de rébellion ou de quelque autre félonie, les ravages des Chaldéens (2). C'est probablement l'invasion chaldéenne qui eut lieu cinq ans après la prise de Jérusalem (Josèphe, *Ant. jud.*, 10; 9, 7. Cf. *Ezech.*, 25; 8, 11. *Jérémie*, 52, 30). Ce ne peut être qu'à cet événement que fait allusion le chapitre de Jérémie, quand il montre la prospérité orgueilleuse de Moab détruite par une calamité qu'il considère comme un châtement céleste (ch. 48. Cf. ch. 25; 9, 21) (3).

Quant aux chapitres (15 et 16) attribués à Isaïe, qui ont servi certainement de modèle à Jérémie, puisqu'il en reproduit parfois les termes mêmes, nous avons vu plus haut qu'ils remontaient vraisem-

(1) Il est frappant de voir que presque toutes les villes énumérées par Mesa dans son inscription, par Isaïe au temps de Jéroboam, et par Jérémie au moment de la chute du royaume de Juda, appartiennent au territoire de Ruben et de Gad, ce qui prouve que ces trois documents correspondent aux trois phases principales de la question de l'Arnon.

(2) Peut-être l'assassinat commis par Ismaël, à l'instigation des Ammonites, sur la personne du Juif Gedaliah, qui administrait au nom des Chaldéens les débris du royaume de Juda.

(3) Il semble que Moab avait été épargné par la grande invasion chaldéenne de Nabuchodonosor, cinq ans auparavant, car beaucoup de Juifs avaient échappé à la captivité et à la mort en se réfugiant chez les Moabites (*Jérémie*, 40; 11).



blement au règne et s'appliquaient à la conquête éphémère de Jéroboam II.

Désormais il n'est plus guère question des Moabites. Après le retour de la captivité, Sanballat de Horonaïm, ville moabite, cherche à entraver les Juifs par la ruse et par la violence, dans la reconstruction de leurs murs d'enceinte (*Néhémie*, 2; 10. 4; 1, 7, 8. 6; 1 et suiv.)

Les alliances entre les Juifs, les Moabites et les autres peuples environnants sont cependant fréquentes (*Esdras*, 9; 1, 2). Une puissante famille, revenue de Babylone, porte le nom caractéristique de *Phahath-Moab* (*Esdras*, 2; 6 et al.).

Le livre, d'ailleurs sans valeur historique, de *Judith*, parle des chefs et gouverneurs (ἄρχόντας, ἡγούμενοι) de Moab et d'Ammon (5; 2. 7; 8). On peut conclure du silence gardé par les livres des *Macchabées* que, malgré des expéditions dirigées contre les Ammonites, les premiers Hasmonéens n'attaquèrent pas les Moabites. Alexandre Jannée fit contre eux une campagne assez heureuse (Josèphe, *Ant. jud.*, 13; 13, 5). Déjà à cette époque, ils tendent à s'absorber dans la grande famille arabe à laquelle les rattache étroitement leur organisation linguistique. Cependant Josèphe dit qu'ils constituaient encore à son époque *une grande nation* (1). Il parle dans sa *Guerre juive* (3; 3, 3) d'une *Moabitude*. Mais ces restes d'autonomie ne tardent pas à disparaître, et l'on ne trouve plus guère trace du nom des Moabites que dans celui du district de Rabbath Moab d'Eusèbe et de la *Kharakmoba* de Ptolémée (2).

Rien de plus simple à présent que d'assigner à la page précieuse de l'histoire moabite que nous possédons, sa date et sa place. Il paraît, *a priori*, que le Mesa de la Bible et le Mesa de notre inscription sont un seul et même personnage. L'identité des noms est déjà une très-forte présomption; on aurait cependant le droit d'objecter qu'il peut y avoir dans les dynasties moabites plusieurs rois portant le nom de

(1) Μέγιστον ἔθνος, ἔτι καὶ νῦν, ἔθνος (*Ant. jud.*, 1; 2, 5).

(2) Si la nationalité des Moabites a péri, la race n'en existe pas moins encore très-purement conservée dans les tribus bédouines qui occupent l'ancien territoire moabite. Le type, les coutumes, les traditions, les vêtements, la langue même de ces tribus, étudiés soigneusement, nous révéleraient sur cette question des faits du plus haut intérêt, à en juger par les quelques observations de ce genre que j'ai pu déjà recueillir, et dont j'ose dès aujourd'hui tirer cette conclusion, applicable d'ailleurs respectivement à la plupart des anciens peuples de Palestine et, probablement, de Syrie: *il y a de nos jours encore de véritables Moabites.*

Mesa, comme nous avons admis nous-même l'existence possible de deux Chamosnadab différents. Je néglige ici les inductions paléographiques et linguistiques examinées ailleurs. Je crois pouvoir affirmer que, historiquement, l'on ne saurait trouver dans les annales moabites un roi auquel il soit possible d'attribuer cette inscription plus logiquement qu'au Mesa contemporain de Josaphat et de Joram. Et en effet, qui pourrait donc être ce roi qui s'étend si longuement sur ses luttes avec le roi d'Israël, contre le joug pesant duquel il proteste, qui énumère si complaisamment toutes ces villes *gadites* et *rubénites construites* par lui, tous ces sanctuaires élevés par lui à Chamos, qui construit une route sur l'Arnon, qui parle d'Omri, père d'Achab, qui se nomme enfin lui-même Mesa, roi de Moab, si ce n'est le Mesa de la Bible, se soulevant à la mort d'Achab, refusant l'impôt écrasant de cent mille bœufs et de cent mille agneaux, franchissant, comme nous l'avons démontré, la ligne de l'Arnon, récupérant l'antique territoire moabite occupé par les tribus de Gad et de Ruben, et résistant aux efforts combinés de Joram et de Josaphat?

Il est certainement très-remarquable que la presque totalité des villes et temples construits par Mesa appartiennent justement au territoire de Ruben et de Gad, c'est-à-dire au Belkaa. C'était une manière imagée et bien orientale d'indiquer qu'il reprenait possession de l'antique héritage de Chamos et de Moab, que de se considérer comme le véritable fondateur de ces villes qu'il recouvrait, de ces sanctuaires qu'il rendait au culte national. C'est exactement ce qu'avaient fait auparavant, dans cette région même, les envahisseurs israélites (*Nombres*, 32; 37, 38) : « Mais les enfants de Ruben *bâtirent* Hesbon, Éléalé, Kariathaïm, Nabo, Baal Meon et Sabama, en *changeant les noms et donnant des noms aux villes qu'ils avaient bâties*. » Mesa dut rétablir ces noms antiques, si l'usage, plus fort que toutes les conventions, ne l'avait pas déjà devancé. C'était pour lui une raison de plus de dire : *J'ai construit telle ville, c'est-à-dire je lui ai rendu son nom national ; j'ai construit ce temple, c'est-à-dire je l'ai réédifié et rouvert au culte de Chamos*. C'était en quelque sorte faire dater de la conquête la renaissance de toutes ces cités et de tous ces sanctuaires.

Pour fixer définitivement la place chronologique de notre inscription et des événements auxquels elle se rapporte, il est indispensable de déterminer l'âge des morceaux d'Isaïe et de Jérémie relatifs à Moab.

Les deux chapitres attribués à Isaïe s'expliquent à merveille, si on

les rapporte à la conquête de Jéroboam II : vers 896, Mesa a reconquis le territoire au nord de l'Arnon ; peut-être moins de cent ans après, Jéroboam (823-784) rejette les Moabites au sud de ce fleuve. Le prophète anonyme, peut-être Jonas, qui est l'auteur des deux chapitres en question, décrit l'état florissant du royaume moabite entre ces deux dates, et raconte avec le lyrisme pittoresque du prophétisme la conquête de Jéroboam II, en insistant surtout sur les scènes de massacre et de ruine dont elle dut être accompagnée.

« *Nous avons entendu parler* de l'insolence de Moab ; ce peuple est superbe, mais son arrogance et sa fureur sont au-dessus de sa puissance... (Isaïe, 16 ; 6). » Le prophète s'en prend à la joie insultante provoquée chez les Moabites par l'annexion d'une province qui doublait leur royaume. Ne croirait-on pas même voir dans ces mots, *nous avons entendu parler*, une allusion à cette proclamation pompeuse de Mesa, que nous a conservée notre stèle ? C'est bien à l'ivresse insolente d'un peuple nouvellement vainqueur que s'adressent les menaces du prophète contre les *braves de Moab*. De bonne heure Israël avait songé à ressaisir son ancienne possession : « Voilà ce que le Seigneur annonce dès longtemps à Moab (16, 13). »

Et cette phrase : « Tel l'oiseau fugitif, récemment échappé de son nid, telles seront les filles de Moab aux gués de l'Arnon (16, 2). » Ne nous indique-t-elle pas d'une manière métaphorique l'invasion récente des Moabites au delà et leur retraite en deçà de l'Arnon ?

« Mes fugitifs t'habiteront » (16, 4) s'applique au retour des Gadites et des Rubénites, chassés par l'invasion moabite, et peut-être cet oppresseur, dont la mort est regardée par le reste du verset comme un signal de délivrance, est-il Mesa lui-même.

« Moab hurlera pour Moab » (16, 2) contient une distinction entre les Moabites au sud et les Moabites au nord de l'Arnon, qui seront exposés aux horreurs de la guerre.

« Ses chefs fuiront jusqu'à Soar » (15, 5) accuse clairement le mouvement rétrograde vers le sud.

Enfin toutes ces villes moabites, représentées comme ravagées par l'invasion, appartiennent précisément, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois remarquer, au territoire de Gad et de Ruben.

Arrivons au chapitre de Jérémie.

Après le passage de Phul et de Tiglath Pilezer, qui emmènent en captivité les tribus transjordanienues, les Moabites reprennent possession du Belkaa. Ils l'occupent sans contestation jusqu'à l'invasion chaldéenne, qui eut lieu cinq ans après la chute de Jérusalem, et qui paraît leur avoir été fatale. C'est à cette période de paisible posses-

sion, suivie de ce désastre qui ruine à jamais la puissance moabite, que correspond le chapitre 48 de Jérémie. Malgré des emprunts très-considérables faits par ce dernier chapitre aux descriptions dites d'*Isaïe*, malgré des reproductions littérales qui nous donnent peut-être même d'une façon plus pure, plus complète, plus archaïque le texte du prophète contemporain de Jéroboam II, ces deux morceaux, du moins dans leur ensemble, sinon dans leurs détails, sont à la même distance l'un de l'autre que Jéroboam II de Nabuzardan.

On a cru remarquer (1) que nulle part il n'était dit que les Moabites avaient été emmenés en captivité; je pense cependant qu'ils n'échappèrent pas (au moins les chefs politiques et religieux) à cette conséquence inévitable de l'expédition chaldéenne dirigée contre eux; j'en vois la preuve dans deux passages de Jérémie :

« Chamos sortira *pour la captivité*, et avec lui ses prêtres et ses princes (48; 7).

« Et dans ces derniers jours, je ramènerai les *captifs* de Moab. » (*Id.*, 47.)

Ces versets sont éclairés par ceux-ci :

« Moab est tranquille depuis ses plus jeunes ans, et s'est reposé dans son abondance; on ne l'a pas fait passer, *comme le vin, d'un vase dans un autre*, et il n'est point *allé dans un pays étranger*: c'est pourquoi son goût et son parfum sont toujours les mêmes. » (*Id.*, 41.)

« Mais voici que les jours viennent, dit le Seigneur, et je lui enverrai des hommes qui disposent et qui étendent le vin, et ils videront ses vases et ils briseront ses outres. » (*Id.*, 42.)

Ces versets, rapprochés du passage de Josèphe sur l'invasion chaldéenne qu'eurent à subir les Moabites (2), ne permettent pas de douter que les Moabites aient été emmenés en captivité; ils donnent ainsi la date du chapitre de Jérémie.

Nous croyons devoir insister sur ce fait, parce qu'il explique la

(1) Munk, *Palestine*, p. 96.

(2) *Antiq. jud.*, 10, 9, 7. « La cinquième année après la destruction de Jérusalem, c'est-à-dire la vingt-troisième du règne de Nabuchodonosor, il fit une expédition dans la Cœlésyrie, et, après l'avoir conquise, *il combattit les Ammonites et les Moabites*. Après avoir soumis ces peuples, etc. . . » Rapprochez Ezéchiel (25; 10) : « Je les ouvrirai (les villes moabites) *aux fils de l'Orient*. » Je ne serais même pas étonné que le motif de cette invasion fût l'asile accordé, comme nous l'avons vu plus haut, par les Moabites aux Juifs fugitifs; car le résultat de cette expédition fut l'envoi par Nabuzardan d'un nouveau contingent de Juifs déportés (Jérémie, 52; 30).



distinction profonde qui existe entre les chapitres d'Isaïe, décrivant la conquête d'un roi d'Israël, et celui de Jérémie, racontant une invasion chaldéenne (1). L'analogie générale des situations justifie les emprunts faits par ce dernier aux premiers, mais ne doit pas abuser sur la diversité des événements auxquels ils s'appliquent.

Ces deux points chronologiques obtenus nous donneront le moyen de déterminer le troisième et de mesurer la distance qui les en sépare, c'est-à-dire l'âge même de notre monument. En effet, si les chapitres de Jérémie ne peuvent être rapportés qu'à l'invasion chaldéenne de 584, les chapitres d'Isaïe ne peuvent s'appliquer qu'à la conquête de Jéroboam II. Mais Jéroboam II n'a pu reconquérir qu'un territoire précédemment perdu, et cette perte n'a pu avoir lieu qu'entre les limites extrêmes des années 897 (mort d'Achab, soulèvement des Moabites) et 784 (mort de Jéroboam II). Or, dans cette période de cent treize ans, nous voyons les Moabites attaquer Israël sous Joas (840), ce qui prouve qu'ils n'étaient pas encore soumis à cette époque. Nous voilà donc arrivés bien près de l'insurrection de Mesa, et il est impossible de ne pas attribuer à cette insurrection la perte de territoire éprouvée par Israël, et dont nous avons à chercher l'origine. Le Mesa de la Bible et le Mesa de la stèle, tous deux révoltés contre le joug d'Israël et s'annexant tous deux le même territoire, ne sauraient être deux personnages distincts.

#### PALÉOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE.

Si nous envisageons notre monument sous le rapport paléographique et linguistique, nous trouverons que son importance à ce point de vue ne le cède pas à sa valeur historique.

Nous possédons en effet maintenant un spécimen de l'alphabet phénicien, ou plutôt chananéen, d'un âge exactement déterminé. Le synchronisme matériel et certain que présente ce monument avec l'histoire juive équivaut à une date. Mesa étant contemporain d'Achab, de Joram et de Josaphat, nous devons en conclure que notre texte a au moins vingt-sept siècles d'existence. Cette date peut désormais servir de point fixe dans l'échelle chronologique de la paléo-

(1) Dans Isaïe, il n'est question que de l'orgueil et de la présomption de Moab; dans Jérémie, on lui reproche de plus ses railleries à l'adresse d'Israël, son ancien suzerain, déchu (18; 27), et on lui annonce le même sort (*id.*, 13).



graphie sémitique *alphabétique*; c'est même, je crois, jusqu'à ce jour, le point de départ de cette série; il deviendra possible d'évaluer avec une approximation très-grande l'âge des autres monuments similaires, en mesurant de combien ils se rapprochent ou s'éloignent de la stèle de Dhiban.

L'aspect archaïque de nos caractères est d'ailleurs, toute autre considération écartée, indiscutable, et ne se retrouve au même degré dans aucun texte phénicien connu. *A priori* l'on voit que l'inscription du sarcophage d'Echmounazar, déjà classée par les inductions historiques *au moins* deux siècles plus tard, est sûrement séparée de notre texte par des différences graphiques représentant un pareil écart.

Les seules inscriptions qui pourraient être comparées à celles-ci, sont les quelques mots en caractères phéniciens gravés sur les poids assyriens et qu'on fait généralement remonter vers 850 avant Jésus-Christ (1). Ils offrent effectivement beaucoup d'analogie avec les nôtres. Nous ferons notamment remarquer les rapports de certaines lettres; par exemple: le  $\beth$  angulaire avec la queue obliquant à gauche, le  $\aleph$  à deux barres parallèles, le  $\delta$  avec la ligne brisée, le  $\delta$  composé d'une barre verticale traversant trois barres horizontales équidistantes, le  $\rho$  à tête ronde comme le  $\rho$  latin, le  $\psi$  angulaire, le  $\eta$  croisé. Par contre le  $\gamma$  diffère par l'absence, dans l'inscription de Dhiban, du prolongement du côté droit, c'est le pur  $\Delta$  grec; le  $\eta$  également; le  $\delta$  est ici d'une forme bien caractérisée qui rappelle tout à fait le  $\aleph$  grec archaïque; le  $\zeta$  est bouclé à sa partie inférieure et sa tige est courbe, ce qui lui donne tout à fait l'apparence du chiffre 6. Une seule lettre ne s'est pas encore montrée dans notre texte, c'est le  $\nu$ .

Les ressemblances avec l'alphabet grec archaïque sont tout aussi frappantes. On pourrait certainement multiplier les comparaisons et en tirer de fécondes conclusions, mais nous n'avons ni le temps ni les documents nécessaires pour le faire ici.

Il faut tout fois considérer combien, malgré ces légères variations, l'alphabet phénicien nous apparaît constant avec lui-même dans ses états successifs. Si environ neuf siècles avant Jésus-Christ nous le

(1) Madden, *History of Jewish Coinage*, Ch. Weights.

On me permettra encore de faire remarquer que cet alphabet est celui dont j'ai donné, dans cette même *Revue* (1865), un tableau tiré de l'étude des pierres gravées; je le considérais alors comme l'alphabet primitif des Hébreux, et l'événement vient me donner raison. — M. V.

trouvons aussi définitivement arrêté, nous devons en inférer qu'il remonte à une époque excessivement reculée.

L'étude du texte de Dhiban apporte un nouveau témoignage de la diffusion générale de l'alphabet phénicien chez les peuples du bassin méditerranéen, et même de sa pénétration à une assez grande profondeur à l'intérieur. Plus on va et plus on est convaincu que le monde antique antérieur à l'ère chrétienne était arrivé à l'unité d'alphabet, de poids, de mesures et de monnaies, que les peuples modernes n'ont pas encore pu établir.

Un fait extrêmement intéressant qui nous est révélé par cette inscription, c'est que la division des mots et la séparation des phrases par des signes de ponctuation était pratiquée dès la plus haute antiquité. Déjà on avait dans certaines inscriptions grecques archaïques et dans quelques textes phéniciens des exemples de ce fait. Mais jamais, à ma connaissance du moins, on n'avait rencontré un système aussi absolu et aussi précis. Tous les mots, sans exception, sont séparés par des points, et le texte lui-même est coupé en véritables versets par des barres perpendiculaires. Le déchiffrement y trouve une sûreté toute particulière. Je pense qu'on en peut tirer cette induction, peut-être paradoxale au premier abord, que la séparation des mots est, à une certaine période de l'écriture alphabétique, un signe d'archaïsme. On comprend en effet, en y réfléchissant, qu'un peuple qui avait la notion de l'individualité des mots et qui commençait à appliquer au langage la transcription *alphabétique*, devait éprouver le besoin de bien distinguer ces mots. Ensuite, à cause de l'habitude acquise on put sans inconvénient, pour abrégér le temps et ménager la place, supprimer ces marques séparatives et écrire tous les caractères à la suite. Ce n'est que beaucoup plus tard, et pour un autre motif que la raison primitive, que, les tendances analytiques s'étant affirmées dans les différentes langues, l'on éprouva de nouveau le besoin d'isoler les mots, comme on satisfaisait à celui de fragmenter les idées.

Je ne veux ni ne puis aborder aujourd'hui une question qui mériterait à elle seule une étude spéciale : celle de l'écriture hébraïque à l'époque de notre stèle. Je me bornerai à dire que jecrois cette question à peu près tranchée, par l'inscription de Dhiban, dans ce sens : l'alphabet hébreu de cette époque devait ressembler tout à fait à l'alphabet moabite.

Au point de vue linguistique, nous possédons aujourd'hui une grande page d'une langue auparavant inconnue : le moabite. Le domaine du sémitisme s'est ainsi annexé un nouveau terrain, jusqu'ici inaccessible.

On avait déjà, en s'appuyant sur les relations ethniques qui rattachent étroitement les Hébreux aux Moabites, soupçonné que la langue de ces derniers devait se rapprocher sensiblement de celle des Hébreux. L'étude de la stèle de Dhiban confirme pleinement ces sagaces conjectures et révèle expérimentalement la finesse des méthodes usitées dans la science philologique.

On peut en effet dire que notre inscription est de l'hébreu pur, avec quelques particularités constitutives qui en font la personnalité.

Examinons-la rapidement sous le triple rapport de l'orthographe, de la grammaire et du lexique.

Nous rencontrons d'abord une tendance systématique à écrire les mots *defective*, c'est-à-dire en omettant non-seulement, d'après une loi absolue inhérente au sémitisme, les voyelles *brèves*, mais en supprimant même les voyelles *longues* ou *quiescentes médiales*, qui dans l'hébreu biblique seraient représentées graphiquement. Ce fait déjà reconnu dans le phénicien avait été considéré comme un caractère propre de cette langue et aidant précisément à la distinguer de l'hébreu, avec lequel elle se confondrait presque sans cela. Or nous trouvons ce même fait dans un idiome parfaitement distinct du phénicien et plus voisin que lui encore de l'hébreu. On peut donc légitimement admettre que cette habitude appartient au mode même et surtout à l'âge de l'écriture, et n'est point l'apanage exclusif du phénicien; c'est-à-dire que, vraisemblablement, les langues sémitiques en général, y compris l'hébreu, s'écrivaient *defective*, à une certaine époque. On pourrait en conséquence formuler cette conclusion : l'hébreu contemporain de notre texte moabite devait être orthographié comme lui.

Il y a effectivement dans les langues sémitiques une loi générale et permanente, c'est que la multiplicité des voyelles représentées graphiquement indique une époque proportionnellement plus basse.

Or deux langues sémitiques, le phénicien et le moabite, étroitement apparentées à l'hébreu, nous offrent, dans les monuments authentiques que nous en possédons, l'orthographe *defective*. Cet accord n'est-il pas frappant, et n'est-on pas en droit d'en inférer que les textes bibliques contemporains obéissaient à la même règle? Je ne suis pas à même de produire maintenant à l'appui de cette théorie des présomptions empruntées directement à l'observation même des textes bibliques actuels, mais je sais qu'il en existe. L'introduction multipliée des voyelles longues médiales dans l'hébreu serait dès lors le résultat ultérieur des transcriptions successives qui ont amené le texte jusqu'à nous.

Voici quelques exemples de cette orthographe : מישע משע pour מישע, כמש pour כמוש, מאב pour מאב, רש pour ראש; dans les terminai-sons plurielles le י est supprimé : ארבען, צהרם, etc.

D'ailleurs cette règle souffre quelques exceptions : בית à côté de בת et de ללה, ישראל, etc.

Nous avons même l'orthographe *plene* dans un nom de ville que la Bible écrit *defective* : הורנן = הרנים.

Si nous passons à l'examen grammatical, nous constaterons une identité presque complète avec l'hébreu. Le pronom de la première personne est אנר comme en phénicien et en assyrien; c'est le אנכי des parties antiques de la Bible; nous le retrouvons comme suffixe verbal sous la forme tout à fait hébraïque de ני, et comme suffixe nominal sous celle de י. Le pronom de la deuxième personne ne se rencontre pas; celui de la troisième personne au masculin est הא, *defective* pour הוא : il apparaît comme suffixe nominal et verbal sous la forme invariable de ה. Nous avons peut-être un exemple du pronom suffixe de la troisième personne du pluriel masculin à la ligne 18 : הם.....

Nous avons l'article ה, le pronom démonstratif féminin singulier זא, le pronom relatif אשר, exactement comme en hébreu.

Le verbe, dans ce que nous en connaissons, se conjugue comme en hébreu. Au parfait, la première personne du singulier est caractérisée par la terminaison תי, la troisième au masculin est le radical pur. A l'aoriste nous rencontrons la préformante א pour la première personne du singulier et י pour la troisième masculin singulier. Nous avons un impératif à la deuxième personne du pluriel, עשו, et plusieurs autres au singulier.

Il est difficile d'apercevoir les formes qui ne se révèlent pas par une modification ou une addition de consonnes : nous avons plusieurs *Hiphil* : השע הרא, etc.; peut-être un *Hithpaël* dans יהאכה, et enfin une huitième forme inconnue à l'hébreu et qui apparente le moabite à l'arabe (אלתהם = <sup>١</sup>آلتهم).

On retrouve les mêmes phénomènes d'aphérèse qu'en hébreu pour les verbes פן, פי, פל, (לקח), d'apocope pour les aoristes des *verbes faibles* précédés du *rar* conversif; d'assimilation, par le *daguech*, de deux lettres identiques venant à se trouver en contact (כרחי pour כרהי), etc..



Les noms offrent les mêmes types qu'en hébreu pour les primitifs et les dérivés verbaux (avec la préformante מ). Nous avons le nom verbal de la huitième forme : הלחם = التهام. Le pluriel et le duel se forment par l'addition de la syllabe ך defective pour ין, terminaison antique qu'on retrouve dans les vieilles parties de la Bible, ainsi qu'en arabe et en araméen, et qui correspond à l'hébreu ים. Cependant nous avons certainement צהרם et non צהרן, et peut-être d'autres cas que le mauvais état de l'inscription ne permet pas de désigner avec certitude, le ך et le ם se confondant facilement.

L'état construit existe également ; dans les pluriels il se reconnaît à la chute du ך qui détermine l'apparition du י latent (שעריה); il se combine comme en hébreu avec l'article ה préposé au mot suivant (הבמת זאת). Nous avons comme noms de nombre שבעת en construction avec אלפן, au pluriel, conformément à la règle, et la numération par dizaines : חמשן ארבען (?) שלשן.

Nous voyons la particule את jouer le même rôle qu'en hébreu pour la détermination du régime direct. Les adverbes, prépositions et conjonctions qui apparaissent se comportent tout à fait comme en hébreu.

Les lois syntactiques sont absolument les mêmes qu'en hébreu.

Sous le rapport lexicographique, nous n'avons à constater que la plus entière similitude avec l'hébreu, à part quelques mots embarrassants, קרהה et quelques autres dont la lecture même est douteuse ; non-seulement les racines sont les mêmes, mais les acceptions des dérivés et les formes sont identiques.

Ce rapide coup d'œil jeté sur l'organisme de la langue moabite suffit pour nous autoriser à la considérer comme de l'hébreu véritable, inclinant légèrement vers les dialectes arabes et araméens (huitième forme, pluriels en ך, forme invariable du suffixe de la troisième personne au masculin singulier ה, etc...)

Nous nous résumerons dans cette conclusion générale : cette page moabite avec son alphabet, sa ponctuation, son orthographe, ses lois phonétiques, son mécanisme grammatical, sa syntaxe et son vocabulaire, est assurément ce qui peut aujourd'hui nous donner l'idée la plus exacte de l'aspect d'une page biblique de la même époque.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

(La suite prochainement.)



---

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

---

M. Mohl communique au nom de M. Ganneau, chancelier intérimaire du consulat de France à Jérusalem, l'estampage d'un bas-relief contenant deux scènes superposées et deux inscriptions sabéennes en caractères hymiaritiques, apporté de Sana à Jérusalem par un Juif. Ce monument est accompagné d'un mémoire explicatif de M. Ganneau, qui sera prochainement publié dans le *Journal asiatique*, et qui porte la date du 13 décembre 1869. L'estampage du monument est destiné au cabinet de la commission des inscriptions sémitiques.

M. de Vogüé fait une communication sur une inscription découverte à l'est de la mer Morte, d'après un estampage du même M. Ganneau. Entre autres particularités de cette inscription araméenne ou nabatéenne, on observe que le nom grec de *stratège* s'y trouve transcrit identiquement en caractères araméens. Cet estampage est destiné à la commission des inscriptions sémitiques.

Enfin, une autre inscription hébraïque du plus haut intérêt historique est également communiquée par M. de Vogüé. Cette inscription, découverte dans le pays de Moab, au lieu appelé Dibon, remonte à l'époque des rois de Juda. C'est tout dire. On la trouvera avec un premier essai de traduction et tous les détails recueillis jusqu'ici dans le présent numéro de la *Revue*.

M. le président communique une lettre de M. le général Faidherbe, accompagnée des *fac-simile* de douze nouvelles inscriptions découvertes par M. le lieutenant Bose, du bureau arabe de la Calle : une latine, une latino-numide et dix numides.

M. Egger commence la lecture d'un mémoire sur « les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque. » A. B.

---

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

On nous transmet l'indication de la trouvaille suivante, faite la semaine dernière à Sacy-le-Grand (Oise) :

En démolissant un mur et en préparant un terrain pour bâtir, les ouvriers ont trouvé un pot de grès qui renfermait un grand nombre de monnaies d'or et d'argent bien conservées, datant du xvi<sup>e</sup> siècle et portant le nom ou l'effigie de François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX, Henri III, Charles X de Bourbon, Philippe II roi d'Espagne.

— Diverses découvertes intéressant l'archéologie celtique ont eu lieu depuis quelques mois dans le département du Cher. On nous signale entre autres les suivantes :

1° Les travaux de déblayement exécutés pour les établissements militaires à environ deux cents mètres au sud de la route de Tours à Nevers, au droit de Pignoux, ont mis à jour des squelettes inhumés sans ordre déterminé, à des profondeurs variables de 0<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>,30, dans des sortes de tranchées pratiquées dans le tuf calcaire. Ces squelettes portaient au cou, aux bras, mais surtout aux jambes, des ornements de bronze ciselés avec une certaine élégance. Ce mode de sépulture, dont on a trouvé des spécimens dans toute la plaine voisine, devant le séminaire Saint-Célestin, il y a environ douze ans, et à la Pyrotechnie tout récemment encore, paraît de plus en plus avoir été d'un usage général, et il n'est plus possible d'y voir un enfouissement fait au hasard. Notons, parmi les objets recueillis, cinq bracelets en bronze.

Le n° 1 était brisé.

Le n° 2 présentait deux exemplaires bien intacts.

Le n° 3, également. Ces différents bijoux étaient en bronze creux et tubulaire formant ressort, et fermés par un tenon.

Le n° 4 était en bronze plein.

Quant au n° 5, il était en bois, en ébène ce semble ; sa nature paraît assez douteuse, et la conservation du bois paraissant impossible pendant si longtemps dans un terrain perméable, des doutes ont été élevés sur l'authenticité de son origine funéraire et gauloise. Cependant, en présence de

l'affirmation des ouvriers, qui disent l'avoir trouvé à un os de bras, je n'ai pas cru devoir l'omettre.

2° Une petite hachette en jade vert foncé a été trouvée par M. Amédée Rapin, commune de Levet (Cher), dans un terrain essentiellement romain. Cette petite hache n'a que 44 millimètres de long sur 31 de large au tranchant ; elle est bien polie, bien effilée. La partie supérieure est légèrement écaillée. Près d'elle a été trouvée une monnaie gauloise en potin grossier : au droit, globules divers ; au revers, cheval à la queue relevée ?

Toujours les mêmes potins que nous trouvons dans les ruines romaines, ce qui prouve surabondamment la coexistence de cette monnaie et de l'usage de la monnaie romaine.

3° A Saint-Ambroise-sur-Arnon, M. le docteur Pineau a trouvé, dans le jardin des Peluées, une hachette en silex, qui n'est à proprement parler qu'un fragment, qu'un éclat de silex aiguisé par l'enlèvement d'autres éclats. Le sol environnant étant calcaire jusqu'à une distance de plusieurs lieues, l'origine de cet instrument n'est pas douteuse.

M. le docteur Pineau va, du reste, insérer dans le prochain volume de la Société des antiquaires du Centre une très-intéressante note sur une grotte et une habitation troglodytiques qu'il a étudiées en cette commune.

On nous signale encore la découverte d'une hache gauloise :

1° Commune de Fussy (canton de Saint-Martin) ;

2° Commune de Sainte-Thorette (canton de Mehun).

— M. le professeur Capellini nous envoie le programme de la cinquième session du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques qui, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, doit avoir lieu cette année à Bologne (Italie), sous la présidence de M. le comte Gozzadini, sénateur du royaume ; M. le professeur Capellini, faisant fonctions de secrétaire.

*Programme.* — La session s'ouvrira le 1<sup>er</sup> octobre et durera huit jours.

Toute personne s'intéressant aux progrès des sciences peut en faire partie en acquittant la cotisation, qui est fixée cette année à 12 francs, — 10 shillings, — 4 risdalers. Il suffit d'adresser un bon de poste ou de banque au trésorier du Congrès, M. le comte A. Guidelli, président de la chambre de commerce de Bologne.

Les membres du Congrès jouiront probablement d'une réduction de prix sur les chemins de fer italiens.

On fera des excursions à Marzabotto pour voir une antique nécropole, à Modène pour étudier les terrassements des environs, et à Ravenne pour visiter les monuments.

L'exposition italienne d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, décrétée par le gouvernement pour aider les travaux du Congrès, sera ouverte aux membres pendant toute la durée de la réunion.

Les musées d'archéologie et d'histoire naturelle de l'Université, la gale-

rie de tableaux et les collections d'archéologie de la ville de Bologne seront aussi ouvertes aux membres du Congrès.

Les questions mises à l'ordre du jour par le comité d'organisation, sont :

- 1° L'âge de la pierre en Italie ;
- 2° Les cavernes des bords de la Méditerranée, en particulier de la Toscane, comparées aux grottes du midi de la France ;
- 3° Les habitations lacustres et les tourbières du nord de l'Italie ;
- 4° Analogie entre les terramares et les kioekkenmoeddings ;
- 5° Chronologie de la première substitution du bronze par le fer ;
- 6° Etudes craniologiques relatives aux diverses races qui ont peuplé les différentes parties de l'Italie.

Les membres conservent le droit de faire introduire d'autres questions à l'ordre du jour.

Pour obtenir le programme détaillé, il faut s'adresser à M. le professeur Capellini, à Bologne.

La langue française a été choisie comme langue internationale.

— Nous recevons le cahier de l'*Archæologische Zeitung* de Berlin, qui complète la seconde année de la nouvelle série, commencée après la mort de Gerhard. Voici les titres des articles qu'il contient : Nouvelles acquisitions du Cabinet royal des médailles (avec une planche), par FRIEDLÈNDER ; Héraklès et Hébé dans des bas-reliefs grecs (avec planche), par It. KÉKULÉ ; Représentations d'Harmodius et Aristogiton (avec planche), par OTTO BENDORF ; Un meuble de la palestine, par Richard SCHÖNE (il s'agit d'un cylindre que l'on voit représenté plusieurs fois soit dans des peintures, soit dans des bas-reliefs antiques, et qui servait à tasser et aplanir le sol) ; Notes d'un artiste sur l'Apollon du Belvédère ; Plaques d'or de Camiros, par Ernest CURTIUS. Les mélanges et nouvelles (Miscellen und Berichte) contiennent les procès-verbaux de la Société archéologique de Berlin, accompagnés de différentes communications qui lui ont été faites, et du résumé de discussions principales. Nous appelons tout particulièrement l'attention sur une longue note de M. Mommsen, où il explique deux inscriptions importantes qui viennent d'être découvertes en Egypte ; il y examine et éclaircit la question de savoir comment était organisée et commandée l'armée qui défendait l'Egypte. M. Mommsen s'écarte là, sur certains points de détail, d'opinions exposées par M. Renier sur cette intéressante et difficile matière. Le volume se termine par une chronique des fêtes de Winckelmann, qui ont été célébrées, à la fin de l'année 1869, soit en Allemagne, soit en Italie, et par un répertoire qui contient l'indication de tous les travaux et articles ayant trait, de près ou de loin, aux études archéologiques qui ont paru dans le courant de l'année 1868.

A ce numéro est jointe la table générale dressée pour les cinq dernières années de la première série, par M. Hirschfeld.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, sommaire du

numéro 12, décembre 1869. Fouilles de Corneto. Fouilles d'Assise. Inscriptions latines archaïques. Table de l'année. Liste des membres et correspondants de l'Institut archéologique à la fin de l'année 1869.

— *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. Nouvelle série. Table du numéro de janvier 1870 :

TRUTAT ET CARTAILHAC. A nos lecteurs. — CAZALIS DE FONDOUCE. Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique à Copenhague. Suite du compte-rendu. — Prof. CARL VOGT. Sur les résultats des recherches préhistoriques. — ARTHUR RHONÉ. *Société d'anthropologie de Paris*. Séances du 18 novembre et du 2 décembre 1869 : Différences de l'homme et des singes (PRUNER-BEY). — L'âge de pierre en Égypte (ARCELIN, HAMY et LENORMANT). — Faune quartenaire du bassin de Paris (REBOUX). — Anthropologie des Tasmaniens (TOPINARD). — Abbé DELAUNAY. Atelier de l'âge de pierre dans la Lozère. — CARL CRIESBACH. Antiquités de la vallée de Waag (Hongrie), avec planches. — Prof. A. ISSEL. Rapport sur les récentes découvertes et publications en Ligurie, avec planche. — Prof. CAPELLINI. Anthropologie préhistorique en Italie. — Sir JOHN LUBBOCK. Silex taillés du Cap de Bonne-Espérance, avec planche. — Chronologie. Le Congrès d'archéologie préhistorique à Bologne, en 1870, etc.

Pl. I. Vases de la vallée de la Waag (Hongrie). Hachettes et pointe de la Ligurie. — Pl. II. Silex taillés du Cap.

— Le 11 mars, l'Académie des inscriptions a pu admirer, exposées dans la salle qui précède celle où se tiennent ses séances, de belles copies des peintures qui ont été découvertes il y a quelques mois dans le *tablinum* et les *alæ* de la maison de Livie sur le Palatin. Ces copies, de la grandeur de l'original, ont été exécutées par M. Layraud, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Nous avons annoncé cette découverte il y a quelques mois; nous y reviendrons prochainement, et nous espérons pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, grâce à l'obligeance de M. Renier, des réductions de ces tableaux. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que l'on n'en a point exagéré la valeur dans le premier enthousiasme de la découverte.

---



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Manuscrit Troano.** — Études sur le système graphique et la langue des Mayas, par M. BRASSEUR DE BOURBOURG. Tome premier. Paris, Impr. impér., 1869.

Cette importante publication doit former deux volumes. Le premier, qui vient de paraître, comprend le résultat d'une mission particulière au Mexique et le fruit de longues études sur l'archéologie américaine, la linguistique et la philologie comparée. Dans le second tome, en ce moment sous presse, figureront, comme complément de la première partie, une grammaire, un vocabulaire de la langue maya et quelques textes accompagnés d'une traduction française.

En faisant les frais de cette publication, le gouvernement montre l'intérêt sérieux qu'il attache aux études américaines. Les savants lui en sauront certainement gré, et les *américanistes* n'en deviendront que plus ardents à continuer leurs laborieuses recherches, persuadés, d'ailleurs, que le dernier mot sur l'Amérique n'a pas été dit encore, et qu'ils ont toujours là un magnifique champ d'exploration.

C'est en revenant du Mexique, et en passant à Madrid, que M. l'abbé Brasseur de Bourbourg a découvert et s'est procuré, en 1865, le manuscrit dit *Troano*, du nom de son propriétaire Juan de Tro y Ortolano, professeur de paléographie à l'université de Madrid. Quelle est la provenance de ce document ? Comment du Yucatan a-t-il pu passer en Espagne et dans les mains de M. de Tro ? Il y a là toute une série de questions intéressantes à étudier et à résoudre, afin d'établir l'authenticité du manuscrit. M. Brasseur ne l'a point fait. Les archéologues ne manqueront pas de l'en blâmer, et peut-être même d'accueillir sa publication avec les dispositions défavorables du doute et de l'hésitation.

Quoi qu'il en soit, dès son arrivée à Paris, M. l'abbé Brasseur s'empressa de présenter le manuscrit Troano à la commission scientifique du Mexique dont il est membre, et qui en décida la reproduction. Confié aussitôt après à M. Henri Bourgeois, qui avait accompagné M. Brasseur en Amérique, à titre de dessinateur, ce travail a été exécuté avec le plus grand soin au moyen de la chromolithographie. Il forme une œuvre magnifique et en même temps très-utile à la science, si réellement le document est authentique.

De son côté, M. Brasseur s'occupa d'étudier le manuscrit à mesure qu'il recevait les épreuves des planches, et bientôt il fut amené à composer

une monographie résumant ses diverses recherches sur les temps primitifs du continent américain et sur l'origine en général des mythologies, des hiéroglyphes et même des langues. C'est ce travail, précédant le manuscrit Troano et publié sous l'unique responsabilité de son auteur, que nous voulons essayer d'analyser au double point de vue de l'archéologie et de la linguistique, laissant aux géologues le soin d'examiner les questions scientifiques.

Après avoir établi que le manuscrit Troano appartient à la classe des *analtés* ou livres d'écorces de bois, M. Brasseur décrit d'abord successivement les documents mexicains et ceux du Yucatan, soit d'après les témoignages des historiens Pierre Martyr d'Anghiera, Las Casas, Landa, Cogoludo et autres, qui ont écrit peu après la conquête espagnole, soit d'après les restes des vieux manuscrits américains conservés dans les bibliothèques européennes et reproduits en grande partie dans la célèbre collection de Kingsborough. Il fait ensuite remarquer que dans presque toute l'Amérique, depuis les États-Unis jusqu'au Pérou, les anciens peuples ont eu des livres de ce genre ; qu'on en a trouvé des débris chez les indigènes du Darien et les Panos des bords de l'Ucayale ; qu'enfin les Incas avaient leurs *quipos* ou *cordelettes* et des cailloux, les Linapi et les indigènes de la Caroline des bâtons ou des tableaux peints.

Ainsi l'art graphique chez les nations primitives de l'Amérique présentait, à quelques dissemblances près, un caractère frappant d'uniformité. Il y a plus, suivant M. Brasseur : les restes de ces monuments hiéroglyphiques « paraissent tous être des variantes de la même histoire mystérieuse, celle du cataclysme préhistorique dont il a traité dans les *Quatre lettres sur le Mexique*. » Mais sur ce point rien n'égalerait le manuscrit Troano, regardé par M. Brasseur comme le livre par excellence, la grande épopée américaine représentant et racontant les diverses phases du cataclysme. L'interprétation de ce document doit donc fournir à l'archéologie bien des révélations et fait espérer à la linguistique la clef des manuscrits analogues restés sans explication. Nous désirons que M. Brasseur soit entièrement dans le vrai et que l'avenir lui donne raison.

Mais poursuivons. — D'après l'opinion de l'auteur des Études sur le système graphique et la langue des Mayas, les nombreux débris de monuments épars sur le sol et retrouvés jusque chez les tribus sauvages de l'Amérique attestent l'existence d'une antique civilisation qui, au moment de la conquête espagnole, trahissait une décadence remontant déjà à une époque fort reculée. Quel avait été le berceau de cette civilisation ? M. Brasseur n'hésite pas à se prononcer : c'est le Yucatan, le groupe méridional des Antilles, considéré par lui comme le centre de la surface terrestre, peut-être même le premier point habité. Cette hypothèse nous paraît d'autant plus hasardée qu'elle ne repose que sur des données elles-mêmes fort peu positives, telles que hiéroglyphes, étymologies, etc. Ainsi, le signe du nom de lieu *Colhuacan* rappellerait la courbe des Antilles ; celui du *Cipactli*, sorte de monstre marin, figurerait l'Océan et le soulève-

ment des îles. Le mot *xochitl*, la fleur, désignerait la première île sortie des flots (la Guadeloupe?), et sa décomposition étymologique donnerait le sens de : « la vie sortie du fond du bassin, le premier homme, selon quelques interprétations. »

Il est facile de concevoir qu'une fois entré dans cette voie, M. Brasseur n'ait pu s'arrêter. On ne sera donc pas étonné qu'il ait osé prétendre que les lumières primitives de l'ancien continent sont venues de l'Amérique. Mais qui voudra penser comme lui et admettre notamment que l'Égypte doit au Yucatan son symbolisme et son écriture, la Grèce, la Perse et l'Inde leurs mythologies? Assurément, si l'on ne peut, comme nous, refuser son admiration aux efforts d'érudition et à la patience de l'auteur, il paraît plus difficile de goûter son raisonnement, et conséquemment d'adopter ses conclusions.

A la suite de ces considérations, écrites dans le dessein évident de faire ressortir l'importance du manuscrit Troano, M. Brasseur arrive à l'exposition du système graphique des Mayas, qui fait le principal sujet de son livre. Il examine d'abord l'alphabet de Landa, reconnaît que le manuscrit Troano est écrit dans la langue des Mayas, et conclut que, malgré les altérations que cette langue a nécessairement subies, elle peut encore aider à l'interpréter. Puis il explique successivement les lettres de l'alphabet, les signes des jours, des mois, les symboles de la terre, de l'eau, de l'air, du feu et les signes numériques.

Cette partie du travail de M. Brasseur offre certainement de l'intérêt et contient des renseignements précieux; mais elle donne extraordinairement prise à la critique. Ecrite au même point de vue que les pages qui la précèdent, elle fourmille, en archéologie et en philologie comparée, d'hypothèses excessivement étranges et impossibles à accepter. Dire, par exemple, que les mythes des *Pithécuses*, des *Cercopes* ont eu pour origine des fables analogues nées en Amérique, que le nom de *Arime* se retrouve dans celui de *P-arime*, que Rhéa est un nom quiché, *Κυβέλη* un nom maya et nullement phrygien, c'est, à notre avis, vouloir trop tenter et s'exposer à être fortement contredit.

En ce qui concerne les rapprochements de mots et les dérivés, M. Brasseur, méconnaissant les travaux importants de philologie moderne, a avancé des opinions qui nous paraissent encore plus inadmissibles que les précédentes. Nous ne prendrons qu'un ou deux exemples entre mille. *Petta* signifie en nahuatl rompre, fendre. Qui croirait que ce mot doit avoir pour dérivés : *pétiller*, *pétulance*? — Le pronom français *on* viendrait aussi d'un autre mot mexicain *ome*, deux, primitif *on*, particule de concomitance et de conjonction; comme si, dans notre pronom indéfini, l'altération du mot *homo* n'était pas pour tous chose plus qu'évidente.

Mais de pareilles erreurs étaient inévitables avec un système aussi radical, et M. Brasseur a dû écrire sans la moindre hésitation les lignes, pourtant singulièrement étranges, que nous trouvons à la page 97 de son livre et que voici :

« Les noms de l'alphabet grec, d'*alpha* à *oméga*, traduits simplement à l'aide du maya, nous ont donné un chant complet, bien qu'abrégé, des événements du cataclysme. Qui sait si cette méthode d'interprétation appliquée aux dynasties égyptiennes, assyriennes ou persanes, etc., ne servirait pas à retrouver des choses qu'on peut croire aujourd'hui perdues ? »

Voilà certes qui ne permet pas de douter du but que M. Brasseur s'est proposé d'atteindre dans l'exposé de ses nouvelles théories : évidemment il ne tend à rien moins qu'à renverser toutes les connaissances aujourd'hui admises sur les temps préhistoriques. Mais, comme on a pu le voir, la valeur de ses hypothèses est telle que les principes de la science moderne n'en sauraient être atteints. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce point, et nous passerons de suite à l'examen de l'interprétation du manuscrit Troano, qui termine les *Études sur le système graphique et la langue des Mayas*.

Ici M. Brasseur avait, sans contredit, une tâche difficile, mais aussi très-belle à accomplir, car il pouvait y trouver le couronnement de son œuvre, si, traduisant en entier le document, il eût mis sous les yeux du lecteur un tableau réel du grand cataclysme américain. Au lieu de ce travail qui, selon nous, aurait dû être le principal, sinon le seul, M. Brasseur s'est borné à n'expliquer que les huit ou neuf premières planches, en invitant le lecteur à continuer lui-même la traduction à l'aide des indications données dans la monographie. Pour nous, tous les essais que nous avons faits à cet égard ont été peu ou point concluants. Nous souhaitons que d'autres soient plus heureux.

Il nous reste à dire un mot sur la partie traduite du manuscrit. La méthode suivie par l'auteur nous paraît bonne. Il donne d'abord la description de chaque planche, puis l'explication *littérale* des inscriptions, et enfin une traduction libre. Seulement le sens de cette double interprétation est ordinairement obscur et quelquefois inintelligible.

À la suite de ce travail, M. Brasseur a présenté un tableau des caractères phonétiques mayas d'après le manuscrit Troano, et comparés aux caractères des manuscrits de Dresde et des inscriptions de Palenqué.

En résumé, la monographie qui accompagne le manuscrit Troano, tout en n'étant que l'exposé d'une merveilleuse théorie, ne manque pas d'offrir un certain intérêt, et atteste chez son auteur de l'érudition et une connaissance familière des antiquités américaines. La traduction intégrale du manuscrit est une œuvre positivement à faire.

R. S.

---

LES

# ÉTOFFES ÉGYPTIENNES

---

## LETTRE A M. DEVÉRIA

Conservateur adjoint du Musée égyptien au Louvre.

Cher Monsieur,

Au sujet d'un ouvrage pour lequel j'avais besoin de quelques renseignements sur les linges de momies, j'ai eu recours à votre obligeance et vous m'avez donné d'utiles conseils en me communiquant des échantillons qui m'ont été d'un grand secours ; j'ai pu, grâce à vous, donner à mon public une idée des ensevelissements égyptiens et de la prodigieuse quantité de linges qui y étaient employés. Ces linges ont été pour moi l'objet d'études que nous avons trouvées intéressantes, et m'ont conduit à faire un tableau que je détache de mon mémoire pour vous l'offrir. Je vous laisse le maître d'en faire tel usage que vous jugerez convenable, si vous croyez qu'il puisse occuper une petite place dans un recueil égyptologique.

Les éléments d'un tissu simple sont : son poids et le nombre de fils à la chaîne et à la trame. Parmi les nombreux échantillons que vous m'avez confiés, j'en ai choisi vingt-trois que j'ai classés d'après leur poids, en commençant par les étoffes les plus légères. Au moyen d'un *compte-fils*, petit instrument très-usité dans le commerce, j'ai indiqué le nombre des fils de la trame et de la chaîne, et les ai rapportés dans les troisième et quatrième colonnes. Enfin, pour donner une idée plus précise de la grande variété de ces tissus, je me suis adressé à un des premiers industriels de Paris, qui a bien voulu examiner avec moi tous ces linges, les comparer aux tissus de fil les plus connus dans le commerce et y ajouter les prix d'étoffes



similaires. Vous trouverez tous ces renseignements dans le tableau suivant :

Tableau où sont classés les principaux échantillons de linges de momies conservés au musée du Louvre.

Numéros d'après leur poids.	POIDS DU MÈTRE SUPERFICIEL en grammes.	Nombre de fils à la chaîne.	Nombre de fils à la trame.	DESCRIPTION DES ÉCHANTILLONS ET LINGES SIMILAIRES MODERNES.
1	42	62	32	Assimilé à la plus belle mousseline de l'Inde qui, à une certaine époque, s'est vendue jusqu'à 50 fr. le mètre.
2	55	52	31	Batiste de Cambrai.
3	76	30	20	Grosse batiste.
4	88	46	20	Batiste de Bapaume.
5	88	32	16	<i>Id.</i> , bien plus commune.
6	100	24	18	Gros linon.
7	109	32	17	Vaudrait 4 fr. le mètre superficiel.
8	153	30	14	Bonne toile de cretonne.
9	166	20	10	Belle toile à coller du papier, tissu très-lâche.
10	171	28	16	Toile d'Armentières.
11	172	24	10	Toile à torchons, belle qualité.
12	200	40	14	Toile d'Armentières, très-belle et bonne étoffe. Vaudrait 1 fr. 12 le mètre superficiel.
13	219	40	20	Bonne toile genre crémé (1) d'Armentières, vaudrait 1 fr. 20.
14	230	20	12	Toile à torchons, genre Alençon, 80 c. le mètre superficiel.
15	236	28	14	Toile de Lille.
16	237	24	12	Toile de Mortagne, fil plus tordu, 95 c. le mètre superficiel.
17	250	28	11	Genre crémé d'Armentières, 1 fr. 15 le mètre superficiel.
18	262	36	14	Très-belle toile, grain perlé, genre du Mans, 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le mètre superficiel.
19	343	20	9	Sangle d'une belle fabrication, de 50 mill. de large, 2 et 3 fils.
20	375	16	8	Sangle <i>id.</i> , par 2 fils et 2 fils, de 38 mill. de large.
21	387	24	14	Très-bonne toile du Mans, 1 fr. 75 le mètre superficiel.
22	390	28	12	Toile avec bordure bleue chaînée plus fin, genre Mortagne.
23	420	24	16	Toile impériale par 2 et 2 fils très-fins, se rapproche des grains de la toile à voile dite nattée.

Il ressort de ce tableau que, par centimètre carré, la chaîne a presque toujours deux fois plus de fils que la trame ; mais, par contre, les fils de la trame sont beaucoup plus forts, et sont d'une proportion plus

(1) On appelle crémé l'étoffe blanchie au chlore en fil.

avantageuse à la solidité. En disant dans le tableau, aux nos 17 et 18 : par deux et trois fils, on entend que deux fils de chaîne se soulèvent en même temps pour faire passer deux et trois fils courant ensemble dans la même navette. Dans les étoffes modernes fabriquées mécaniquement, les nombres de fils à la trame et à la chaîne sont à peu près les mêmes. — La moyenne des prix d'étoffes actuelles analogues est de 1 fr. à 1 fr. 20 le mètre superficiel. La couleur des échantillons observés se rapproche de celle du nankin des Indes.

Parmi toutes les toiles du musée du Louvre, je n'ai pas vu de dessins tissés avec l'étoffe ; j'ai donc pensé que vous verriez avec quelque intérêt des croquis que j'ai faits en passant à Turin pour venir à Rome. Vous savez qu'il y a vingt ou trente ans, l'admirable collection que possède la capitale du Piémont avait été proposée à la France pour 500,000 fr. Aujourd'hui elle vaut beaucoup plus.

La fig. I représente une tunique d'enfant, de cinquante centimètres de hauteur sur trente-deux centimètres de largeur, doublée. Elle est grossièrement cousue en haut et des côtés, excepté pour le passage de la tête et des bras, EF, AB, GH. L'étoffe est grossière et peut avoir de neuf à dix fils par centimètre à la trame. Les fils de la trame sont serrés contre les ornements, comme aux lisières. Il semble que l'ornement ait été tissé d'abord sur la chaîne, puis que le remplissage soit ensuite plus ou moins serré, suivant la place réservée à la trame (1).

La fig. II est le détail, grandeur de nature, des deux longues bandes verticales qui ornent la tunique (2).

La couleur du fond est celle du nankin clair. Les doubles bandes rouges, séparées par un fond sur lequel sont dessinées des palmettes, sont ornées de petits carreaux blancs N. Ces palmettes sont alternativement rouge ponceau O et vertes P, avec des dessins blancs N, jaunes Q, rose ponceau R.

La bande d'en bas est fond bleu, avec des ornements blancs. Un morceau d'étoffe de laine, m'a paru non moins curieux. Le fond est vert ; la chaîne, cachée entièrement par la trame, est rouge. On compte environ dix fils par centimètre. Un ornement jaune Q, est tissé en suivant ce cordonnet. N'est-il pas probable que lors de la fabrication, après avoir fait courir la trame sur ce cordonnet, le tisserand l'aurait écarté avec un peigne, de manière à former le feston que vous voyez, puis que, pour former des fleurs, il aura fait

(1) Voir la planche IX.

(2) Voir le bois intercalé dans l'article.

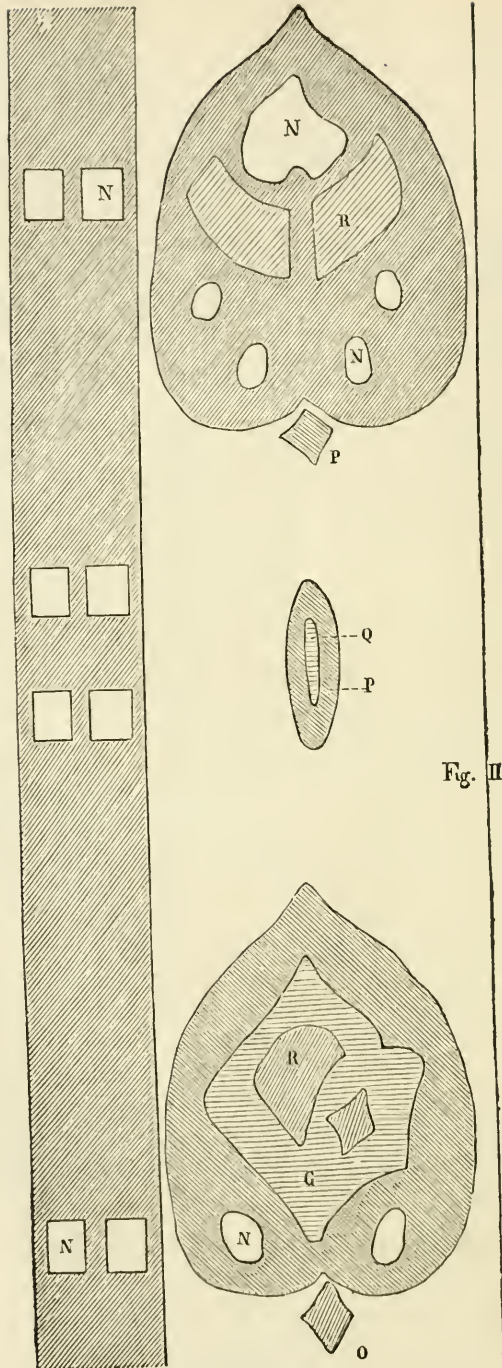


Fig. II

revenir la navette sur elle-même, de sorte que les bords en sont fort solides? Les fleurons sont alternativement tissés sur le fond T, ou détachés. Ce fond T n'est autre que la chaîne, qui paraît nue et dégagée de la trame. Pour donner du corps à cette partie du tissu, on l'a imprégné d'une espèce de mastic brun à moitié enlevé. Vous remarquerez que les bouts de la chaîne dépassent le feston.

Voici un objet dont je n'ai pas vu le pareil à Paris. C'est une espèce de bonnet rouge de trente-cinq centimètres de longueur, probablement en coton, et dont le travail intérieur se compose de grands losanges de cinquante millimètres de côté, subdivisés chacun en neuf petits losanges à points contrariés, comme la figure ci-contre. Il y a en outre quelques ornements et une queue verte au haut du bonnet. Le travail semble fait au crochet.



Un autre bonnet semblable à celui-ci est vert avec les ornements rouges.

Je ne parle pas d'une foule d'étoffes qui semblent sortir des mains de la blanchisseuse, et dont nous avons d'ailleurs des spécimens à Paris.

Pardonnez à un ignorant comme moi de vous avoir parlé de l'Égypte, que vous connaissez si bien, et que je connais si peu; mais votre science même m'inspire la confiance que vous jetterez au feu ces notes incomplètes, si vous les trouvez dépourvues d'intérêt.

ROHAULT DE FLEURY.

---

---

# FOUILLES DE BIBRACTE

1869

(*Suit et fin*) (1)

---

L'une et l'autre supposition sont justifiées par l'aspect et la situation des lieux, et quoiqu'on trouve partout des sépultures à Bibracte, on ne saurait méconnaître ni le nombre ni l'importance de celles qu'on rencontre dans cette région. L'atelier des forgerons en renfermait cinq, toutes creusées dans le béton, et selon toute apparence à la place des billots d'enclumes, auxquels la cendre des morts avait succédé. La première consistait en une fosse de 1<sup>m</sup>,06 de large et de 0<sup>m</sup>,90 de profondeur, dans laquelle la partie inférieure d'une amphore était enfouie avec des os. Quatre autres étaient des excavations rondes ou carrées de même dimension, avec des restes d'amphores et d'ossements. Deux méritent une mention particulière. L'une, au pied même du ressaut qui partageait l'édifice, renfermait des cendres et des débris de vases. Un rocher de 0<sup>m</sup>,90 de long et de 0<sup>m</sup>,60 d'épaisseur avait été roulé à l'orifice du creux funéraire, assujéti avec des pierres, et recouvert de terre. Sa position au bas du gradin de séparation avait facilité cette installation, le couvercle du tombeau faisant marche au niveau de l'aire du compartiment supérieur. L'autre, creusé aussi dans le béton au milieu du même compartiment, était entouré d'un cercle de pierres de 0<sup>m</sup>,80 de diamètre sur 0<sup>m</sup>,30 de profondeur, liées avec de la terre glaise. Au milieu du cercle, un dessus d'amphore tranché correctement recouvrait, comme une cloche, les cendres du mort, une fibule de fer, une plaquette et une boule de bronze, un fond de vase, un petit jeton en

(1) Voir les numéros de novembre, décembre 1869, janvier et mars 1870.



terre cuite de 0<sup>m</sup>,02 de diamètre, arrondi en forme de monnaie. Deux entailles latérales, découpées carrément sur les côtés, permettaient d'y introduire les mains pour le soulever; un trou rond de 0<sup>m</sup>,03 de diamètre, et d'un usage inconnu, était percé aussi à égale distance des deux entailles. Enfin, dans le compartiment du sud, un squelette de jeune homme était couché sur le béton. L'étrangeté de cette découverte, unique à Bibracte, où tous les morts étaient brûlés, inspire une certaine méfiance, et nous n'attribuons aucune date à cet enfouissement. Les violentes querelles de village à village qui, durant tout le moyen âge, et presque jusqu'à nos jours, ensanglantèrent les foires du Beuvray, ont laissé plus d'une victime en ces lieux.

La concordance frappante de toutes les médailles des divers ateliers de l'arsenal de Bibracte prouve qu'ils ont été simultanément occupés, et qu'ils ont péri ensemble dans une même catastrophe, aux derniers jours de l'occupation régulière de l'oppidum. Nulle autre part, en effet, les pièces coloniales ou consulaires ne se sont montrées aussi nombreuses; les dates, dans toutes ces habitations, sont les mêmes et cessent en même temps. On avait trouvé dans la fonderie quarante monnaies gauloises, six de Vienne et de Nîmes, et dans le sol des aqueducs, dix gauloises, trois coloniales et une consulaire. Chacun des ateliers voisins en renfermait quelque-une à son tour. L'atelier des forgerons, à l'extrémité sud du terrain exploré, présente le même phénomène de la transition du régime purement gaulois au régime introduit par les Romains. C'est ainsi qu'on y trouve, à une faible profondeur, sous le gazon, une pièce consulaire en argent de la famille TITVRIA, un as romain avec la double face de Janus, et en même temps seize médailles gauloises. Dans la maison n° 1, deux pièces coloniales et deux pièces gauloises, une autre coloniale à l'orifice même du puits funéraire, avec seize médailles gauloises. Dans la maison n° 8, deux moitiés de moyens bronzes coloniaux et trois gauloises; au n° 9, deux moitiés de bronze des colonies et cinq gauloises. Ces concordances multipliées et l'absence de toute date subséquente démontrent donc de la manière la plus évidente que l'incendie de l'arsenal de Bibracte remonte à une époque voisine de l'ère chrétienne, et concorde avec celle de l'organisation de la Gaule par Auguste, de l'an 27 à l'an 10, quelques années après la rédaction du iv<sup>e</sup> livre de la Géographie de Strabon, qui a mentionné pour la dernière fois l'existence de Bibracte.

Les dernières explorations faites aux environs de l'atelier des forgers et du grand hangar bétonné, derrière les n° 4 et 5, perdent

de l'intérêt en présence de ces grands établissements en bois d'une physionomie si essentiellement gauloise, qui ressuscitent sous un aspect réel l'industrie élémentaire de nos aïeux. Les n° 8 et 10 offrent cependant une particularité; ils avaient chacun une porte et des seuils en pierre de taille; un puits murailté joignait même l'angle nord-ouest du dernier. Les murs du n° 8, enfouis à deux mètres, étaient d'une bonne construction et élevés encore de 1<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>,85 (1), un empatement de 0<sup>m</sup>,15 de large renforçait la base jusqu'à 0<sup>m</sup>,40 au-dessus du carrelage formé de terre glaise et de gravier. Mais l'éloge de la maçonnerie ne s'étend pas à la régularité des mesures, qui varient de 0<sup>m</sup>,18 sur deux faces parallèles, 6<sup>m</sup>,45 en présence de 6<sup>m</sup>,27 et 4<sup>m</sup>,85 contre 4<sup>m</sup>,90, confirmant une fois de plus l'absence absolue de l'angle droit. Une autre singularité de cette habitation est la largeur démesurée de l'entrée, 2<sup>m</sup>,20, qui absorbe près de moitié de la façade sud, et dont les pieds droits en taille précisaient ces indiscutables dimensions à 1<sup>m</sup>,80 de profondeur. Cette exagération dans un pareil bouge, dont nous avons trouvé un ou deux exemples en 1867, autoriserait-elle à supposer porte et fenêtre, en divisant l'espace vide par un pilier de bois? Ce mode d'éclairage, usité dans quelques boutiques de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, aurait-il été pratiqué, ne fût-ce qu'accidentellement, par les Gaulois? Un anneau, une fibule en bronze, un fond de vase peint, quadrillé, furent trouvés dans cette maison, avec une moitié de moyen bronze colonial et trois médailles gauloises.

On n'ose attribuer aucune destination au n° 9, à peine habitable, puisqu'il n'a que 2<sup>m</sup>,76 sur 3<sup>m</sup>,27, bien que son appareil soigné et son carrelage en brique concassée et cailloutis, sans chaux, indique un certain raffinement (2). Situé à 4<sup>m</sup>,65 à l'ouest du n° 8, il n'a aucune trace de porte, quoique les murs aient encore 1 mètre de haut. Quatre poteaux, dont les trous pavés existent aux quatre angles, supportaient la toiture.

Le n° 10 a été la dernière exhumation des fouilles de 1868. Plus grand que le précédent, il doit à l'irrégularité de ses dimensions la forme d'un trapèze, mesurant d'une part 5<sup>m</sup>,10 en face de 4<sup>m</sup>,50, et

(1) 8. Haut. des murs :	Nord,	1 <sup>m</sup> ,60
	Ouest,	1 <sup>m</sup> ,55
	Sud,	1 <sup>m</sup> ,99
	Est,	1 <sup>m</sup> ,50
(2) 9. Hauteur des murs sous le gazon :	Ouest,	0 <sup>m</sup> ,95
	Sud,	0 <sup>m</sup> ,90

de l'autre 4<sup>m</sup>,68 en face de 4<sup>m</sup>,45 (1). Le carrelage, à 1<sup>m</sup>,65 sous le gazon, est en cailloux et terre glaise. Un seuil en pierre de taille de 0<sup>m</sup>,54 de foulée, et long de 1<sup>m</sup>,10 avec feuillure, marque au nord l'emplacement de la porte, dont un pied droit était garni d'un gond de fer. Une équerre en bois, de 0<sup>m</sup>,90 de long, supportait à l'angle sud-ouest un pilier d'étau. Le mur du puits, situé à 0<sup>m</sup>,30 seulement de l'angle nord-ouest, a 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur et 0<sup>m</sup>,82 de diamètre. Une médaille gauloise était à l'orifice. Des restes de béton calciné, à l'ouest de cette habitation, y désignent l'emplacement d'une construction en bois dont l'état des lieux n'a pas permis de retrouver les dimensions, ou plutôt l'un de ces hangars qu'on trouve fréquemment, à cette exposition, adossés aux maisons gauloises pour en éloigner l'eau attirée par leur profondeur.

Dans les fouilles de 1867, on avait remarqué, à l'arrière de plusieurs d'entre elles, sur la face de l'ouest, un compartiment oblong que sa faible largeur ne permettait guère d'utiliser pour les usages domestiques, et qui formait une sorte de galerie couverte. Sa destination ne s'explique qu'en le considérant comme un préservatif contre l'humidité. Les fouilles de 1868 confirment cette attribution, en montrant les maisons de la Come-Chaudron parfois flanquées de cet appentis, reconnaissable aux traces de poutres verticales creusées dans le sol. Le hangar règne quelquefois sur trois faces, en sorte que la construction centrale en pierre présentait à l'œil l'aspect d'un colombier carré de médiocre hauteur, entouré d'une galerie de bois. Telles étaient les petites cases enfouies dans le voisinage des grands ateliers, le n° 6, par exemple, où l'on trouva à 0<sup>m</sup>,70 seulement, derrière la façade de l'ouest, les piliers alignés d'un auvent et d'une cloison en planches carbonisées debout. Cette maisonnette, enterrée de 1<sup>m</sup>,60, sans porte ni escalier, et dont les murs, en bon appareil et épais de 0<sup>m</sup>,70, ont encore sur leurs quatre faces plus de 1 mètre de hauteur, n'avait à l'intérieur que 3 mètres de côté sur 3<sup>m</sup>,55, sans autre carrelage qu'une couche de terre glaise battue. Des scories, un poinçon de fer, une pierre percée de trous demi-sphériques, pour polir les têtes de clous de bronze, la rattachent aux établissements industriels. On y trouva six médailles gauloises et une petite plaque de parure en bronze.

(1) CC, 18. Hauteur des murs :	Ouest,	1 <sup>m</sup> ,65
	Nord,	0 <sup>m</sup> ,91
	Sud,	1 <sup>m</sup> .00
	Est,	0 <sup>m</sup> ,60

L'ensemble de ces constructions consacrées à la métallurgie et la rareté des pièces habitables, ne permettent pas de les considérer comme des demeures particulières de forgerons et de fondeurs. La place prise par les ateliers, les entrepôts, les halles supportées par des poteaux, sont l'indice d'un vaste établissement dont les diverses parties se complètent malgré leur dispersion. D'un côté s'opère la fusion des minerais, ailleurs la production du fer, le martelage, la mise en œuvre; ici la préparation des terres réfractaires, là le service de l'eau nécessaire aux fabrications. Nous croyons dès lors avoir justifié le titre d'*Arsenal*, que nous avons donné à cette partie du Beuvray. Des fouilles ultérieures nous conduiront peut-être plus loin encore, jusqu'à la source du ruisseau de la Come-Chaudron, où les ruines semblent se continuer. Mais en présence de l'inconnu, le silence est un devoir, et nous terminerons ce mémoire par quelques observations sur la métallurgie gauloise, qui n'ont pu y trouver place jusqu'ici.

## II

### MÉTALLURGIE.

Les observations sur la métallurgie du Beuvray ont naturellement pour point de départ l'étude des fours à minerai. Ils ont été décrits précédemment aussi minutieusement qu'il nous a été possible; nous renvoyons à cette description, en y joignant les observations suivantes.

La construction et la nature de ces fours ne permettent pas de supposer qu'ils aient pu servir à la fonderie, et surtout à la fonte du fer, qui nécessite une température que l'industrie antique n'a vraisemblablement point atteinte d'une manière pratique. Rien, même chez les Romains, ne ressemble, de près ou de loin, à nos hauts fourneaux. La fusion du fer exige un haut degré de chaleur que le volume considérable de la matière incandescente et la continuité de l'opération peuvent seuls produire et conserver; un courant d'air énergique et abondant, tel que de puissantes machines peuvent seules le donner, pour agir sans relâche sur les matières en fusion et activer les transformations chimiques qui s'y opèrent. Aucune indication, ni la capacité infiniment trop restreinte, ni la forme, ni les dispositions ne permettent d'attribuer un pareil rôle aux constructions sidérurgiques de l'antiquité, et aux fours de Bibracte en particulier. Les restes de



fours retrouvés au Beuvray ne se distinguent d'ailleurs des fours romains, découverts sur des points voisins, que par leur infériorité de construction. L'économie générale des uns et des autres étant à peu près la même, il s'ensuit qu'ils n'ont pu servir à la fabrication de la fonte de fer.

Ils n'ont pas servi davantage à celle du bronze, car tous les résidus recueillis soit à l'intérieur, soit aux environs, sont ferrugineux; cette élimination les classe dès lors parmi les forges dites *catalanes*, dont le système est sans rapport avec la fonderie moderne. On saisira facilement, en se reportant à la description précitée des fours du Beuvray, leurs points de similitude. La forge catalane est une sorte de creuset dont le vide représente un tronc de pyramide assis sur sa petite base, formée ordinairement d'une grosse dalle de granit, qui sert de *sole*. Les parois latérales sont en pierre réfractaire ou en fer. Dans l'une de ces parois, on ménage un orifice, fermé temporairement d'un tampon d'argile, et qui sert à écouler les scories; dans la paroi opposée, une seconde ouverture pour la tuyère d'une machine soufflante, ordinairement un soufflet à eau, dit *trompe catalane*.

Le minerai et le combustible, préalablement réduits en petits fragments, sont superposés par couches au fond du creuset, et lorsque la température a été à la fin élevée suffisamment par le feu, la gangue du minerai fond et se transforme en laitier liquide qui s'écoule au fur et à mesure de sa formation, par le trou de coulée, jusqu'à ce que le fer, dégagé des substances étrangères, reste libre et pâteux. L'ouvrier amoncelle alors le métal pur à l'extrémité d'une tige de fer, puis l'enlève brusquement de son lit de scories pour le porter sous le marteau. Telles sont la forge et la méthode catalanes, qui paraissent avoir été celles de toute l'antiquité, et particulièrement des Gaulois, qui en ont d'une manière exacte conservé le modèle et suivi les procédés au Beuvray. L'opération se bornait pour eux à fondre la gangue du minerai pour en extraire le fer pur. Cette fabrication élémentaire, lente, dispendieuse, moins industrielle en un mot que celle des hauts fourneaux dans lesquels le minerai passe à l'état de fonte avant de produire le fer, n'eût jamais satisfait à l'immense débouché que les besoins modernes ont créé à ce métal; elle suffisait aux nécessités restreintes d'un oppidum. La sole, les parois latérales, le trou de coulée des scories, les dimensions, tout dans les fours de Bibracte rappelle les principaux détails de la forge catalane. Et si le passage seul des tuyères de la soufflerie a disparu, par suite des dégradations du mur, son existence antérieure ne peut être douteuse, puisqu'on a trouvé des débris de tuyères en terre réfractaire, et que les aqueducs



dont il a précédemment été question démontrent que le moteur de la soufflerie devait être l'eau. Les tubes de bois qui traversent le béton et qui la dégageaient sont, à l'exception de l'égout inférieur, dans le même plan et au-dessous du niveau des fours; ils communiquent au compartiment qui renferme ces derniers, et se perdent près des deux bassins disposés en tête de l'usine. Si leur situation au bas de l'oppidum permettait de recueillir les eaux, leur excavation les plaçait sous une chute de trois à quatre mètres au-dessous du niveau de la voie, plus que suffisante pour une soufflerie hydraulique. Toutes les sources importantes de la montagne, et spécialement celle du couvent, à l'exception de celle de l'écluse, pouvaient être dirigées par de simples fossés à la hauteur des murs actuels des bassins, pour tomber dans les tubes de bois verticaux dont les conduits souterrains, retrouvés près des fours, ne font que la continuation. La quantité de liquide nécessaire à cette opération était du reste peu considérable, puisque le diamètre de la plupart des conduits destinés au passage de l'air et de l'eau n'était que de 0<sup>m</sup>,06, 0<sup>m</sup>,10 et 0<sup>m</sup>,15, épaisseur comprise; mais si le débit seul des sources, après avoir desservi l'oppidum, eût été insuffisant, il existait plus d'un moyen d'utiliser les eaux pluviales et de former des réservoirs. L'emplacement du couvent, par exemple, qui est actuellement encore un marécage, occupe le fond d'un entonnoir où pouvaient être réunies toutes celles qui descendaient de la montagne. Les barrages créés dans ce but sur la voie même sont partout reconnaissables, du *Parc-aux-Chevaux* jusqu'aux bassins, sur huit cents mètres de long. Tous invariablement déversent dans la Come-Chaudron, réceptacle général où l'on voit encore les ravins formés à cette époque, le cours des eaux pluviales ayant changé depuis. Ces barrages, quoiqu'ils forment parfois des monticules d'un à deux mètres de haut, ont été entamés par les torrents faute d'entretien, peut-être même par les hommes, dans le but d'adoucir la pente du chemin. La nature des matériaux qui les composent diffère de l'empièchement des voies. Ils consistent en moellon, mais surtout en terre glaise mêlée de ces nombreux débris d'amphores disséminés partout sur le Beuvray, dont la présence laisse supposer des réparations et des remaniements fréquents. Ces paliers existent dans tous les lieux où le détournement des eaux était possible.

Le premier au-dessous de l'*Arx*, en descendant au Rebour, est situé immédiatement au pied du plateau supérieur, à la jonction de la voie de la *Chaume* et de celle du *Parc-aux-Chevaux*. Il forme un bourrelet considérable sur la moitié du chemin actuel, qui l'a coupé,

et correspond au sommet de la vallée de la Come-Chaudron. Le second, à cent mètres plus bas, tombe à niveau un peu au-dessus du couvent, dont les moines l'ont peut-être tranché pour éloigner les eaux de leur établissement, situé déjà sur un point marécageux; il est conservé encore à droite du chemin, où la fouille qu'on a pratiquée a mis à nu un monceau de débris d'amphores, dont une petite amphore presque entière.

La voie, à partir de ce point, est profondément encaissée de un à deux mètres; mais, à cent mètres plus bas, un remblai de deux à trois mètres de hauteur rachète la dépression et permettait de diriger une seconde fois le cours dans la direction du couvent. Ce tertre, coupé comme le premier, est formé d'un amoncellement de terre, pierres et débris d'amphores de toute dimension. Le détournement à cent cinquante mètres au delà s'opérait à la jonction des deux voies de l'Ecluse et du Rebours. Le palier sur lequel les eaux perdaient leur force d'impulsion et cessaient de rouler les objets est encore aujourd'hui un lieu de découvertes, et il n'est pas rare d'y rencontrer, à fleur de terre et sur le gravier, des médailles gauloises. Les deux derniers paliers, trop voisins pour être considérables, sont placés sur l'arête qui sépare la Come-Chaudron du Champlain, en deçà des bassins. L'eau qui y faisait chute, qu'elle fût amenée dans des tubes ou à ciel ouvert, avait certainement roulé sur le sol, car on se rappelle qu'ils étaient recouverts de sable. La chute dans les tubes de soufflerie pouvait se faire directement au-dessus des bassins qui recevaient le trop-plein, facile à utiliser dans un pareil établissement; mais s'il était permis de supposer que les Gaulois aient connu quelque engin mécanique analogue à la roue hydraulique, pour élever l'eau, les bassins eux-mêmes eussent pu servir de récipient et alimenter les tubes.

Les fours de Beuvray, d'après ce qui précède, sont des forges rudimentaires où le minerai de Champ-Robert et autres du pays éduen étaient traités par la méthode catalane. L'étude des lieux et des constructions le démontre surabondamment. Nous allons en trouver une nouvelle preuve dans l'examen des échantillons de matières ferrugineuses recueillies autour de ces constructions.

#### EXAMEN DES ÉCHANTILLONS FERRUGINEUX.

Au milieu d'outils divers en fer, tels que tenailles, limes, haches, ciseaux, dont l'origine gauloise est confirmée par les médailles qui

les accompagnaient, nous avons découvert un certain nombre de débris matières, ferrugineuses, laitiers, scories, etc. Parmi eux, un bloc de métal dur, équarri à angle droit sur une de ses tranches(1), comme un bord d'enclume, présentait à la cassure l'aspect argenté et la cristallisation irradiée spéciale à certaines fontes de Prusse bien connues des métallurgistes. Quelques parties en sont boursoufflées et cavernueuses, d'autres présentent de très-petites géodes tapissées de cristaux brillants et jaunâtres. L'aspect, la texture et le boursoufflement de cet échantillon, joints à quelques autres indices, l'avaient fait prendre pour un morceau de fonte, fait considérable s'il se fût vérifié, et qui eût modifié bien des systèmes; mais l'expérience suivante, pratiquée sur ce curieux spécimen de métallurgie gauloise, a démontré le néant de la supposition.

Un morceau, détaché à coups de masse, fut chauffé au rouge et forgé au marteau. On en fabriqua un petit ciseau d'acier parfaitement homogène qui, trempé à l'eau et aiguisé à la meule, acquit une dureté telle qu'il enleva un copeau volumineux sur un morceau de fer, sans s'émousser. Cette expérience nous a conduit à une autre, non moins concluante. Nous avons trouvé, en 1866, dans la tranchée du chemin de fer d'Autun, un bloc de métal informe, beaucoup plus gros que le précédent, employé comme moellon dans le mur d'une maison romaine d'Augustodunum. Soumis au même traitement, il a présenté une cassure semblable et donné à la fabrication un ciseau identique au premier, pour la dureté et l'homogénéité. Une troisième expérience, faite sur des outils gaulois, acheva de résoudre la question.

Deux ciseaux à froid destinés, selon toute apparence, à couper le fer, furent passés à la forge. Le premier, emprunté à l'atelier du forgeron du Rebours, s'émoussa sur le fer, sans se tremper à l'eau. Il n'avait pu servir à couper ce métal, ou, plus probablement, le bec en acier avait disparu. Mais le second, sorti des ateliers de la Come-Chaudron, se trempa admirablement et coupa le fer; il était d'acier. L'opération, répétée à l'autre extrémité de l'outil, donna un résultat inverse. Cette partie n'était qu'en fer, et, à l'aide de la lime, on touchait son point de jonction avec l'acier.

Il résultait de ces observations que les Gaulois ainsi que les Romains avaient connu l'art de le fabriquer, qu'ils savaient le souder et le tremper, comme le prouvait cet ustensile trouvé dans un milieu évidemment gaulois.

(1) Ce bloc provenait de la boutique du forgeron du Rebours, *extra muros*.

Les blocs d'acier brut dont il vient d'être parlé étaient vraisemblablement le produit direct des forges dans lesquelles la proportion du combustible, forcée accidentellement ou à dessein, déterminait la carburation du fer.

Les lopins aciers étaient ensuite forgés, étirés en barre et transformés en outils tranchants par la soudure des becs acérés au fer pur. La présence des instruments d'acier chez les Éduens pourrait s'expliquer par leurs relations avec les Marseillais, si la présence de la matière première dans les forges de Bibracte ne rendait l'hypothèse superflue. Cette industrie a pu être apportée chez eux par ces étrangers, mais elle s'y est acclimatée et a pris droit de cité. Il est donc incontestable que si les Gaulois et les Romains n'ont pas connu la fabrication de la fonte, ils ont su fabriquer et utiliser l'acier dans toutes ses qualités, c'est-à-dire le corroyer, le souder et le tremper.

Tout d'ailleurs, dans les vestiges des fours découverts au Beuvray et à Champ-Robert, dont nous parlerons plus loin, montre que les uns et les autres se servaient de la forge et non de la fonderie. Les scories si nombreuses restées dans les ateliers de Bibracte ressemblent à une sorte d'écume siliceuse et ferrugineuse enlevée à la surface du métal en travail, soit au moyen de pochons, soit au moyen de bûches de bois, selon une pratique usitée encore en certaines forges; on y rencontre rarement ces laitiers vitrifiés et transparents qui sont les bas produits de tout métal obtenu par la fusion.

Les Gaulois néanmoins ont connu en métallurgie l'emploi des fondants, et sans que nous puissions déterminer dans quelles conditions ils s'en sont servis. Tous leurs ateliers étaient pourvus de pains de calcaire oolithique analogue à celui de la vallée de la Dheune, dont l'usage comme castine, bien que restreint, ne peut être révoqué en doute. Cette substance paraît avoir été d'une certaine rareté, car elle était débitée à la scie en cubes réguliers de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,20 de côté, pour être détaillée. Le marbre de Champ-Robert, où ils exploitaient le minerai de fer, n'a pas été utilisé par eux, et nous n'en avons jamais rencontré un seul fragment à Bibracte. Mais ce qui domine au milieu de tous ces établissements, c'est une énorme quantité de creusets réfractaires pour la fonte des métaux, surtout du bronze, dont les restes sont encore adhérents aux parois. Les débris de ces creusets sont quelquefois enfouis par morceaux. Toutes les habitations en renferment un plus ou moins grand nombre, et, depuis deux années que nous explorons l'oppidum, nous ne trouvons partout que fondeurs et forgerons; une partie notable de la population était oc-



cupée à la métallurgie. Cette particularité, étrange au premier abord, n'était-elle pas un fait général? L'oppidum joignait à son rôle militaire celui de centre industriel, s'il est permis d'appliquer à la métallurgie gauloise une pareille expression. Le possesseur de matières premières, le fabricant comme l'ouvrier, obligés, pour l'exercice de leur art, de posséder un capital quelconque, avaient plus que tous les autres besoin de sécurité et de protection contre les incursions des maraudeurs. Là, durant des mois entiers, séquestrés dans leurs tanières creusées sous le sol, ils martelaient le fer et le bronze dans la solitude, sans clients et sans acheteurs, jusqu'au prochain emporium où leurs produits, étalés aux yeux de la foule, étaient vendus en un seul jour.

Faut-il voir encore dans un passage d'un auteur qui écrivait à une époque où la Gaule antéromaine ne vivait plus guère que dans les traditions, un souvenir réel de l'industrie gauloise avant la conquête, lorsque racontant, d'après Phylarque, les festins monstrueux du Gaulois Ariamn, il donne ce détail caractéristique : que deux ans à l'avance, il fit fabriquer des vaisseaux d'airain dans les oppidums voisins (1). L'oppidum, avec ses murures, était ainsi dans l'ancienne Gaule le lieu de fabrication par excellence. L'archéologie, sur ce point, est d'accord avec l'historien.

La découverte des fours de Bibracte imposait l'obligation de rechercher la provenance des minerais. Un géologue distingué de l'Allier (2) nous a signalé celui de la montagne de Chizeuil, près de Bourbon-Lancy, dont il reconnut la pierre dans une scorie. Les fabricants de Bibracte avaient, au pied même de leur forteresse, des gisements ferrugineux d'autant plus précieux qu'ils s'exploitaient à découvert. Le plateau d'Arleuf, où le minerai abonde, et qui touchait à l'oppidum, n'a offert aucune trace d'exploitation (3). Mais sur le revers de la montagne qui borde la rive droite de la Séglière, à huit kilomètres du Beuvray, les mines de Champ-Robert avaient été exploitées par les Gaulois, puis par les Romains (4). On y retrouve en effet la scorie demi-sphérique, conforme à celles du Beuvray, le laitier romain et des scories allongées coulées dans des rainures, assez

(1) *Athénée*, lib. IV, p. 150.

(2) M. le docteur Bailleau.

(3) La montagne du Pourriot, près la Grande-Verrière, à dix kilomètres du Beuvray, pouvait fournir aussi un très-riche minerai.

(4) Au lieu dit le *Mouillat du saule*, au-dessus de la carrière de marbre, un puits de mine large d'un mètre était creusé, au pic, dans le roc vif, à 7 mètres de profondeur.



semblables aux poids d'horloge. Sur toute la lisière des bois et en plein champ, les ruines des fours romains, disséminées dans toute la campagne au bord même des carrières, se reconnaissaient aux débris de tuiles réfractaires qui jonchent encore leur emplacement. Nous n'avons point retrouvé le modèle du four rudimentaire de Bibracte. Les fours romains, bien que dans le même système, étaient infiniment plus perfectionnés ; l'un d'eux, resté intact, nous servira de terme de comparaison.

Ce four, excavé entièrement dans le sol, à mi-côte d'une pente presque verticale au-dessus de la carrière de marbre, en tête de la vallée, était arrondi aux angles, large d'un mètre, un peu plus long que large, de forme demi-sphérique, avec un rétrécissement à la base, comme la forge catalane. L'aire, de 0<sup>m</sup>,30 d'épaisseur, était enduite de terre réfractaire et couverte encore d'une couche plate de laitier, restée après l'écoulement des grosses scories. L'intérieur avait deux revêtements superposés, l'un de fragments de tuiles à rebords, réfractaires et de couleur jaunâtre, adaptés aux parois et à la voûte ; l'autre, d'un enduit semblable à celui de la base, mélangé de morceaux de quartz laitieux, ramassés sur place. A 0<sup>m</sup>,25 au-dessus du sol, un carré de pierre de 0<sup>m</sup>,30 d'ouverture, légèrement cintré à sa partie supérieure et portant des traces de gonds, dessinait la bouche ; mais ce qui le caractérisait c'était la conservation d'une cheminée de 0<sup>m</sup>,60 de hauteur, évasée en entonnoir, dont l'orifice inférieur ne dépassait pas 0<sup>m</sup>,10 de large, et celui du haut, 0<sup>m</sup>,30. Les autres fours voisins, plus ou moins altérés, étaient de même grandeur et de même construction.

#### OUTILS DE MINEURS.

Ces recherches donnèrent un autre résultat ; elles nous permirent de retrouver, au milieu des ruines, quelques instruments du travail des mineurs dans l'antiquité. Les Gaulois de Bibracte, nous l'avons dit, avaient employé le minerai de Chizeuil. L'exploitation de ces mines, reprise il y a dix ans, comme celle de Champ-Robert, rencontra des galeries obstruées depuis de longs siècles, et dans un cheminement souterrain, un outil brisé en excellent fer : le pic d'un mineur (1). Est-il contemporain des fouilles qui fournissaient à Bibracte les crosses de sa muraille, et des armes à ses défenseurs ? Sa

(1) Déposé au musée de Saint-Germain.

date doit-elle descendre à l'époque gallo-romaine? Nous n'osons trancher la question.

Légèrement courbé en forme de croissant, il se partage à l'emmanchement, dont le diamètre est de 0<sup>m</sup>,05, en deux parties égales, qui donnent 0<sup>m</sup>,65 de longueur en totalité. L'une, plus lourde et pointue, destinée à pénétrer dans les fêlures, a 0<sup>m</sup>,04 dans sa plus grande largeur et se réduit progressivement jusqu'à la pointe; l'épaisseur, au dos, est de deux centimètres et demi. L'autre partie, plus étroite que la première et brisée en plusieurs fragments, qui n'ont que 0<sup>m</sup>,03 de largeur, est incomplète.

L'ornementation de l'un des objets trouvés aux ruines de Champ-Robert permet d'être plus affirmatif et de les attribuer à l'époque gauloise. Ces outils proviennent d'un lieu dit *Champperré*, où les mineurs de nos jours se sont trouvés devancés par ceux de l'antiquité. La découverte se composait d'une clef de bronze, de deux masses, d'une demi-douzaine de coins de diverses dimensions, dont la pièce la plus importante était la grosse masse en fer, ronde, tronquée à l'une de ses extrémités, ayant en tête 0<sup>m</sup>,07 de diamètre, sur une longueur de 0<sup>m</sup>,15; elle s'emmanchait près de la tête. Elle était accompagnée d'un gros coin ou gond de fer rond, long de 0<sup>m</sup>,12 sur trois et demi de diamètre. L'extrémité supérieure porte la trace d'un forage de deux centimètres de large et d'un centimètre et demi de profondeur, en forme de cône renversé, qui paraît avoir emboîté un pivot ou la pointe d'un second coin chassé sur le premier. Une massette à deux têtes, pour réduire le minerai en menus fragments, complétait cet outillage de mineur. Sa longueur, de 0<sup>m</sup>,09, sa tête carrée et large de trois centimètres et demi, lui donnent l'aspect de l'outil de nos cantonniers. L'âge de ces instruments nous semble pouvoir être déterminé d'après les éléments d'appréciation que présente la clef. La forme étrange, le métal lui-même, indiquent bien une fabrication barbare; mais ce qui la caractérise par-dessus tout c'est l'ornementation du manche rond. Trois anneaux saillants forment à ses extrémités et au milieu une espèce de bourrelet imitant un bracelet. Ceux des extrémités sont recouverts de cercles lenticulaires imprimés en creux, au poinçon, avec une tête saillante au milieu. Ce genre de décoration existe sur des fibules et autres objets de bronze trouvés au Beuvray. Un signe non moins articulé est celui du bourrelet intermédiaire, recouvert d'une série de traits creux, imitant un fer de flèche à ailerons, reproduit à profusion dans la céramique de Bibracte sur des vases de toutes destinations. L'origine de ce bronze, dans ces conditions, se rattacherait donc à l'époque de

l'exploitation des mines par les Gaulois, et nous donnerait ainsi la date des outils de mineurs trouvés avec lui.

L'époque du concours ne nous permet pas d'étendre ce mémoire. Nous aurions, si le temps l'eût permis, à noter encore quelques particularités de l'industrie gauloise, à relever quelques usages. Rien n'est indifférent dans l'étude des sociétés, et les découvertes relatives à la vie journalière intéressent en raison même de leur obscurité. Si le Gaulois battait comme nous le corroi, conduisait l'eau dans des tubes de bois, mélangeait la scorie de fer dans son béton de terre glaise, il avait encore d'autres pratiques conservées ou délaissées de nos jours. Les ouvriers nomades qui circulaient d'un *œdificium* à l'autre, qui parcouraient les emporia avec leur soufflet et leur creuset sur le dos, n'étaient pas tous occupés à fondre les métaux précieux. L'Arverne voyageur qui allume son fourneau au coin des places publiques, pour étamer le fer et raccommoder la vaisselle, date, ainsi que son industrie, des Gaulois. Nous avons recueilli six tessons de poterie portant des traces de brides. L'une d'elles est une moitié de coupe en terre fine dont les deux fragments, percés de trous ronds en correspondance des deux côtés des cassures, se rejoignent parfaitement. Le fil de métal a disparu, mais les bavures du mastic adhèrent encore près de trois trous. Un autre mode de raccommodage, constaté sur un fragment d'un *dolium* brisé, consistait en une coulée de plomb qui, après avoir rempli la perforation, était relevée sur les bords en lame mince au dedans et au dehors. Un second fragment de terre cuite est serré de même entre deux feuilles de plomb. Parmi les poteries usuelles, on voit des réchauds en terre grossière, dont la lèvre était surmontée de petits supports pour faciliter la circulation de l'air nécessaire à l'entretien du feu. D'autres vases de diverses formes servaient à la manutention du laitage. Ils employaient, pour couler le lait, une coupe sans fond évasée du haut, rétrécie du bas en forme d'entonnoir, avec un rebord mince et saillant qui permettait d'y attacher facilement une étoffe. Ils préparaient le fromage dans de grands vases percés sur toute leur surface de trous d'un demi-centimètre de diamètre.

BULLIOT.

---

---

---

SUR

# UN POIDS BYZANTIN

DU GABINET DE M. VERDOT, A PARIS <sup>1</sup>

---

Le poids byzantin dont la reproduction est ci-jointe fut rapporté de Sidon, en 1827, par M. Rottier, alors consul de France au Levant. Il passa ensuite dans les mains de M. Delanneau, chef de la comptabilité de la ville de Paris. Je dois ces renseignements à l'obligeance

(1) Je rappelle ici quelques mémoires consacrés dans ces derniers temps aux poids byzantins. D'abord et en première ligne, Garrucci, *Pesi del museo Kircheriano, Napoli*, 1853, in-8; dans les *Annali di numismatica* de M. Fiorelli, description de la belle collection de poids byzantins conservée au musée Kircher; — du même: *I Piombi antichi raccolti dall' eminentissimo principe il cardinale Ludovico Altieri e descritti da Raffaele Garrucci*, Roma, 1847, in 4. La plupart des poids publiés en 1847 dans cet ouvrage ont été reproduits en 1853 par l'auteur dans son nouveau travail. — A. de Longpérier, *Poids byzantin du règne de Justinien I<sup>er</sup>*. Bulletin archéologique de l'Atheneum français, 1855, p. 84. Vazquez Queipo, *Système monétaire des anciens peuples*, t. II, p. 65. — Sabatier, *Revue numismatique*, 1863, pages 16 et suivantes; *Quatre poids byzantins*, p. 214; corrections importantes (Blacas d'Aulps) et note sur quelques poids du cabinet des antiques. — Annuaire de la Société française de numismatique 1867, p. 267. Sabatier, *Poids antiques de bronze*. Description de cinq poids byzantins: quart de livre, huitième d'once, second poids de la même valeur, douzième d'once, quart de livre. — *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, p. 95 et suivantes, nombreux *exagia*. Schilbach, *Annales de l'Institut de correspond. arch.*, 1865: *Conspectus ponderum maxima ex parte ineditorum*.

Quant aux *exagia*, on en trouve non-seulement dans le recueil de M. Sabatier, mais dans presque tous les ouvrages consacrés à la numismatique ou à l'iconographie byzantine. Fiorelli, *Di un exagio dei solidi dell'imperatore Onorio* (*Annali di numism.*, 1853). — Ducange, *Dissertat. de inf. ævi. num.* — Banduri, *Num. imp. rom.* — Mionnet, *Description*, t. II, etc.

Les poids byzantins inédits sont encore très-nombreux dans les grandes collections. On en rencontre tous les jours de nouveaux en Grèce. La Société archéologique, les cabinets de plusieurs amateurs d'antiquités à Athènes en possèdent de remarqua-

de M. Verdot, qui possède aujourd'hui ce curieux document et veut bien me permettre de le faire connaître aux lecteurs de la *Revue*.

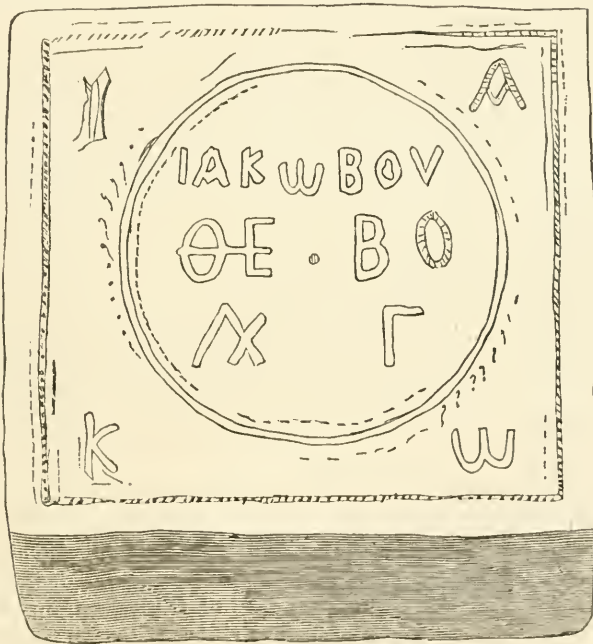
Ce poids n'est pas moins remarquable par ses proportions exceptionnelles que par les détails de fabrication qu'il présente, et par l'inscription développée que nous y lisons.

1° Il conserve de belles incrustations qu'il est intéressant d'étudier avec soin; 2° la face principale est recouverte d'un vernis dont l'analyse chimique peut rendre compte; 3° l'inscription indique, croyons-nous, l'époque à laquelle ce poids doit être attribuée.

Enfin les moindres détails de la décoration primitive méritent un examen attentif.

Voici d'abord la description du monument :

Poids de bronze incrusté d'argent. Notre dessin en reproduit exactement les dimensions.



bles. J'ai pu en décrire une assez riche série, intéressante parce que les documents qu'elle contient s'éloignent quelquefois du système romain de 325 gr. à la livre.

Cf. encore sur les sigles métrologiques, Hultsch, *Metrologia Græcorum reliquæ; conspectus quos in tabula v. Heroniana codices exhibent*, t. I, p. 175. *De notis mensurarum et ponderum*, p. 169.



Aux quatre coins sont les lettres I-A-K-Ω. Au centre se lit l'inscription suivante :

ΙΑΚΩΒΟΥ		Ἰακώβου.
ΘΕ	ΒΟ	Θε[οτόκε] βο[ύθει].
Λ	Γ	λ[ίτραι] τρεῖς.

Poids, 942 gr. 95.

## I

On remarque sur les tranches de ce poids plusieurs dépressions. Les unes sont l'effet du temps et d'accidents, d'autres sont de simples défauts, et doivent être attribués à la fonte. Il suffit d'observer les lèvres des cavités pour faire cette distinction. L'art de couler le bronze était évidemment en décadence durant le moyen âge byzantin. Nous en avons ici une preuve manifeste. Pline, du reste, dans un chapitre classique sur le sujet, se plaignait déjà que de son temps on eût perdu les anciennes traditions, et citait à ce propos la statue colossale élevée par les Arvernes à l'époque de Néron (1).

Si on étudie d'un peu près notre poids, on constate facilement la maladresse de l'ouvrier. Les coups de lime (2) donnés pour polir les tranches ont laissé des traces qu'un peu de goût eût effacées. Ce morceau de bronze, au moment du travail d'incrustation et de martellement, a été placé dans un étau dont les dents ont marqué leur empreinte sur le métal. La face inférieure n'a jamais été polie avec soin. Entre les deux sigles Θ E et Β Ο, on remarquera le *point-centre* frappé avec une grande négligence, et qu'on n'a pas songé à faire disparaître : détail fréquent sur les poids byzantins, surtout sur ceux de forme ronde. Les dessins décoratifs n'ont pas la précision géométrique qu'il est facile d'atteindre par la règle et le compas. Nous pourrions multiplier les observations de ce genre; elles n'ont rien qui doive surprendre. Le goût artistique des Byzantins était médiocre, les médailles et les bas-reliefs le montrent suffisamment; il est tout naturel que même dans les détails techniques et

(1) Œuvre du célèbre Zénodore. Pline XXXIV. 18.

(2) En examinant la direction des traits, on aura quelque doute sur la nature du procédé de polissage employé par l'ouvrier. Peut-être ne s'est-il pas servi de la lime, mais seulement d'une pierre dure et rugueuse.

qui ne demandent qu'un peu d'habileté de main-d'œuvre, nous trouvons beaucoup de négligence.

*Incrustations.* — Les incrustations sont appliquées à froid et au marteau. Les capsules des deux lettres dont l'incrustation est tombée, nous permettent de reconnaître le procédé employé. L'artisan a creusé au burin une rainure, qu'il a ensuite guillochée ; les guillochages ne sont pas faits d'aplomb, mais de biais ; on s'en convaincra à la loupe. De la sorte, en appliquant une légère bande d'argent, il suffisait de frapper au marteau pour que le métal pénétrât dans les guillochages qui faisaient crampon. Ce procédé, tout élémentaire, est beaucoup moins perfectionné que celui qui consiste à creuser une rainure large à la base, étroite au contraire à la partie supérieure. L'incrustation faite dans ces conditions est indestructible, mais elle demande une certaine habileté de main-d'œuvre, du soin et de la patience. L'artisan, en travaillant l'objet qui nous occupe, avait à éviter un danger, celui de laisser dans les rainures, qui sont relativement assez larges, le plus léger interstice entre le bronze et l'argent. L'oxyde, en se formant, devait repousser l'argent ; c'est ce qui est arrivé non-seulement pour deux lettres, mais pour l'encadrement rectangulaire qui portait certainement une incrustation, car il est guilloché comme les capsules des lettres. Autour du cercle dans lequel est inscrit la légende, était un dessin assez compliqué, mais très-fin, qu'on retrouve avec un peu d'attention. Ce dessin devait être incrusté d'argent ; mais ici le guillochage devenait impossible ; l'ouvrier avait compté, pour maintenir le métal, sur la finesse même des rainures, sur les légères aspérités qui se forment toujours quand on ouvre au burin une ligne, même très-fine, dans une plaque de bronze ; sur les contours du dessin, et peut-être sur un enduit dont nous parlerons plus bas.

Les Byzantins étaient assez peu habiles à fixer les incrustations très-fines. Les poids qui en ont reçu les conservent rarement tout entières. En général, les minces fils d'argent sont tombés en partie. L'incrustation grossière par guillochage était pour eux un procédé plus sûr.

A l'intérieur du cercle encore incrusté d'argent, on en découvre un troisième qui avait dû recevoir une incrustation analogue.

On voit que si l'artiste avait un goût médiocre, il recherchait cette profusion d'ornements qui se rencontre souvent sur les poids byzantins. Ces documents représentent parfois, comme on le sait, de véritables tableaux. Le plus curieux exemple de ce genre nous est

fourni par un poids du *British Museum*, sur lequel nous voyons deux saints nimbés en costume militaire. (*Revue numismatique*, 1863, p. 17.)

Les poids avec inscription incrustée en argent sont très-fréquents. On en trouve dès l'époque romaine. Sans rappeler le précieux document avec lettres latines aujourd'hui au Louvre, publié pour la première fois par Spon (*Miscell.*, p. 192), il suffira de jeter les yeux sur les catalogues donnés par M. Schilbach et le P. Garrucci. Cf. aussi le poids de Justinien I<sup>er</sup>, publié par M. de Longpérier.

*Enduit appliqué sur la face principale du poids.* — La face principale est recouverte d'une couche noire d'apparence résineuse; ce n'est pas là un oxyde. Cette couche ne ressemble en rien aux patines si variées que présentent les bronzes antiques. Du reste, il est facile de voir qu'elle a été appliquée au moment de la fabrication, elle ne s'est pas formée lentement; s'il en était ainsi, elle eût fait disparaître quelques-uns des détails les plus fins de la décoration, on la retrouverait au moins par fragments sur les tranches et sur la face inférieure. A plus forte raison ne peut-on penser à une de ces applications récentes que les antiquaires emploient quelquefois pour assurer la plus complète conservation des monuments de bronze.

C'est un fait nouveau que l'applique d'un vernis sur un objet de bronze. Je le constate sans pouvoir citer d'analogues. Les anciens connaissaient différents procédés pour conserver le bronze (cf. Pline, liv. XXXIV). La couche que nous voyons ici paraît être appliquée dans un but de simple ornementation.

J'ai prié un chimiste très-compétent, M. Adolphe Martin, docteur ès sciences attaché à l'Observatoire, de vouloir bien examiner ce vernis; bien que ce savant, de peur d'endommager le poids, n'ait pu procéder à une analyse aussi complète qu'il l'eût voulu, il a pu cependant se rendre compte de la nature du vernis, et voici sa conclusion: « Le vernis est sans doute un mélange de bitume de Judée et de térébenthine (1). »

Les conclusions de cette analyse, faite en dehors de toute préoccupation archéologique, sont intéressantes. Les Byzantins, il est vrai, ne connaissaient pas l'alcool, mais il se servaient journellement de l'essence de térébenthine, qu'ils recueillaient en cuisant la résine; une claie, garnie de flocons de laine, recouvrait la chaudière (2) et

(1) Sur le bitume de Judée, cf. Dioscoride, ouvr. cité: Ἄσφαλτος Ἰουδαϊκή, I, 99.

(2) Dioscoride, Περὶ ὕλης ἱατρικῆς, I, 95. Pour l'intelligence de ce passage, j'ai dû beaucoup à la rare compétence de M. Roulin, de l'Académie des sciences.

s'imprégnait de vapeurs qui se liquéfiaient en se refroidissant. Quant au bitume de Judée, il est naturel de le retrouver sur un document qui provient de Sidon. Je remarquerai de plus que le bitume de Sidon, au dire de Dioscoride, était aussi célèbre que ceux de Babylone, de la mer Morte et de la Sicile (1).

L'usage de ce vernis était-il propre à la Syrie? Cette question mériterait d'être étudiée. Cet usage se conserve-t-il encore en Judée, où le bitume de la mer Morte donne encore lieu à nombre d'industries toutes locales? C'est un point auquel je n'ai pas été attentif en visitant les environs de Jérusalem, mais que je signale aux archéologues de la Palestine et aux voyageurs.

Le beau vernis connu dans le commerce sous le nom de *vernix du Japon* contient, comme on le sait, une certaine proportion de bitume de Judée.

Je donne ici un second dessin de la face principale du poids :



Ce bois reproduit, en les grandissant légèrement, les détails sur lesquels nous avons insisté et qu'on ne verra bien qu'en examinant le bronze à la loupe.

(1) Dioscoride, l. 1.



Les teintes foncées indiquent les places encore recouvertes par le vernis; les blanches, celles où le vernis a disparu : *o, n, m, q*, etc.

*s*, point centre.

*z, v, y*, cercle intérieur très-fin.

*ab, cd*, cercle extérieur, détails de l'ornementation.

*c c', ef*, traces du même cercle; l'ornementation a disparu par effet de l'usure.

*o o'*, encadrement principal; forts guillochages.

*l k, gh, g' h'*, encadrement extérieur très fin.

*i j*, encadrement intérieur analogue au précédent.

*t*, capsule de la lettre E d'abord faiblement guillochée, puis abandonnée. L'ouvrier avait sans doute commencé à inscrire la légende ΘE-BO dans un autre sens.

Les détails minutieux auxquels nous nous sommes arrêtés justifient, je crois, les remarques suivantes :

1° Goût des byzantins pour la profusion des ornements, qu'ils prodiguent sur des objets qui pourraient s'en passer sans inconvénient. Il est étrange, en effet, de faire d'un poids un véritable tableau.

2° Imperfection des procédés techniques : mépris de la précision; l'important est sacrifié à l'accessoire.

Ces remarques sont familières à quiconque s'est occupé des œuvres du Bas-Empire; mais l'exemple qui nous donne occasion d'y insister est très-précis, et par là même offre peut-être un intérêt particulier.

## II

I. Les quatre lettres I, A, K, Ω, sont les initiales du mot IAKΩ[BOY].

Le mot IAKΩBOY, inscrit sur notre poids, est d'une explication difficile. Faut-il y voir le nom d'un magistrat supérieur des finances, le λογωθέτης τοῦ γενικοῦ par exemple, qui dans ce cas eût marqué son nom sur tous les monuments métrologiques fabriqués sous son administration, comme faisaient souvent, en Grèce et à Rome, les agoranomes, les astynomes (1), les *édiles* et les *duumvirs*,

(1) Les agoranomes seuls marquaient leurs noms sur les poids. Cf. Schilbach, ouv. cité n. 78, n. 35, etc. Longpérier, *Ann. de l'Inst. de corresp. arch.*, t. XIX, p. 341, 342, 349, etc. Schilb., p. 175. *Ann. de l'Inst. de corresp. arch.* 1849, p. 147.



celui d'un éparque ou d'un préfet du prétoire (1)? Ce nom indique-t-il simplement que ce poids était la propriété d'un magistrat particulier?

Les Byzantins ont certainement connu les poids étalons; une loi conservée dans le code de Justinien en fait foi en termes précis; elle montre même que ces sortes de documents étaient très-nombreux, puisqu'on les trouvait non-seulement dans toutes les villes, mais aussi dans les simples stations. Je rapporte ce texte, parce qu'il est intéressant d'en comparer les termes avec ceux de plusieurs règlements des cités de la Grèce ancienne, conservés par les inscriptions sur marbre.

« Modios aeneos vel lapideos cum sextariis atque ponderibus per mansiones singulasque civitates jussimus collocari, ut unusquisque tributarius, sub oculis constitutis rerum omnium modis, sciat quid debeat susceptoribus dare; ita ut, si quis susceptorum conditorum modiorum sextariorumque vel ponderum normam putaverit excedendam, pœnam se sciat competentem esse subiturum. »

*Code, liv. X, tit. LXX. De susceptoribus præpositis et arcariis.*

Voici en quels termes une inscription d'Andanie prescrit les mêmes mesures :

l. 100-102.

Ἀγοράς. Οἱ ἱεροὶ τόπον ἀποδειξάντω, ἐν ᾧ πραθήσεται πάντα. Ὁ δὲ ἀγορανόμος, ὁ ἐπὶ πόλεως, ἐπιμέλειαν ἔχέτω, ὅπως οἱ πωλοῦντες ἄδολα καὶ καθαρά πωλοῦντι καὶ χρεῶνται σταθμοῖς καὶ μέτροις συμφώνοις ποτὶ τὰ δαμόσια.

Art. de M. G.-G. Pappadopouls. *Pinder : Beitr. zur ælter. Münzkunde*, t. I, fasc. 1 et 2, p. 61, tab. VI. *Corp. inscr. Græc.*, n. 4476, 8544, etc. Chabouillet, *Catal. des camées*, etc., n. 3182, 3183, etc. Garrucci, *Pesi antichi*, etc., p. 201. Secchi, *Campione d'antica bilibra romana in piombo*, Roma, 1835, in-fol. Garrucci, *Piombi antichi*, 1847, planche V. *Ann. de l'Institut. de corresp. arch.*, 1855, p. 1, etc.

Le P. Garrucci restitue ἀστυνομῶντος; sur un poids grec. Je ne connais pas le document, mais je crois que ce n'est là qu'une conjecture. *Pesi antichi ; Annali di Fiorrelli* 1853, p. 202. La formule ἀστυνομῶντος; se constate surtout sur les amphores de commerce; elle est une garantie de contenance légale. Sur ce second point en particulier, voyez les nombreuses remarques de Becker et de Stephani à propos des timbres sur amphores du Pont-Euxin, et surtout le dernier mémoire que vient de publier M. Becker (1869): *Ueber eine zweite Sammlung wiederter Henkel inschriften aus dem Südlichen Russland*, Leipzig; à la fin du mémoire, catalogue d'astynomos dont les noms ont été lus sur manches d'amphores.

(1) Cf. plus bas, deux poids portant le nom, l'un d'un éparque, l'autre d'un préfet du prétoire.

On trouvera dans les recueils épigraphiques nombre d'exemples analogues. (Cf. dans la *Revue* notre article sur un poids trouvé à Babylone.)

Si notre poids était un étalon public, nous devrions, selon toute vraisemblance, y lire le nom de l'empereur, ou tout au moins une formule qui indiquât le caractère officiel du monument. Il semblera aussi peu naturel que le simple mot ΙΑΚΩΒΟΥ puisse signifier : « Poids vérifié sous l'administration de Iakobos, » magistrat, du reste, dont le titre serait inconnu.

Nous possédons des poids byzantins qui portent le nom des magistrats. Tels sont les exemples suivants :

Poids de bronze (1) :

†ΕΗΖΗΜΑΡΧΟΥΤΟΥΕΝΔΟΞΕΙΑΡΧΟΥ ΡΩΜΗΚΑΙΥΨΙΑΤΕ (2)

Buste de face de Zimarchos, au-dessous :

ω  
ΝΟΒ

*Exagium* (3), buste diadémé de face des trois Augustes : Arcadius, Honorius et Théodose II. DDD.NNN.AAA.VVV.GGG.

R. EXAGIUM SOLIDI SVB VIRO INLUSTRI IOHANNI COMITE SACRARUM LARGITIONUM. La Monnaie debout à gauche. Derrière, une étoile; à l'exergue CONS.

Sur un troisième poids byzantin qui porte le nom d'un préfet du prétoire, Phocas, cf. Longpérier, l. l. — Ces formules développées diffèrent, comme on le voit, beaucoup de la simple inscription ΙΑΚΩΒΟΥ.

Cependant je dois citer deux documents inédits qui paraîtront peut-être autoriser l'interprétation que je combats. Le premier est un manche d'amphore byzantine que j'ai acquis à Corinthe en 1867; le second, un texte sur jarre de terre cuite que j'ai copié en 1868 à Hexamil, dans la Chersonèse de Thrace.

Le manche d'amphore porte, écrite en cercle, la légende suivante : †ΓΕΡΑΚΙΜΟΥ. Le timbre, jusqu'ici unique, est tout à fait analogue, pour la disposition qu'il présente et la place qu'il occupe sur le vase, aux sceaux si nombreux que nous ont conservés les céramiques communes de Thasos, de Rhodes et surtout de Cnide. Il a

(1) *I Piombi antichi*, tab. 5, fig. 4. *Pesi antichi del museo Kircheriano*, et *C. I. G.*, dernière partie.

(2) Pour la forme exacte des lettres, cf. le dessin donné par le P. Garrucci.

(3) Sabatier, *Monnaie byzantine*, t. 1, p. 97.

été gravé sur un vase de commerce par souvenir des usages antiques. Or, la formule antique est presque toujours EIII suivi d'un nom propre. Il y a tout lieu de croire que le simple génitif sur le timbre byzantin a le sens du génitif précédé de la préposition EIII sur les timbres de l'âge classique.

La jarre de terre cuite porte sur la panse trois bandes décoratives, sur lesquelles on lit, répété dix et quinze fois, le nom de l'empereur, précédé d'une croix. Ce nom est au génitif, sans préposition qui le précède, AAEΞIOY. Il a ici évidemment la valeur d'une date. On ne peut douter que ce nom ne soit celui de l'empereur. D'autres vases du même genre, également inédits, portent le titre impérial développé, mais les mots sont écrits en abrégé.

On voit qu'il serait tout à fait téméraire, en l'absence de données plus précises, d'affirmer que le mot IAKΩBOY n'offre pas ici le sens qu'aurait la formule antique €III IAKΩBOY.

Quant aux arguments qu'on peut faire valoir en faveur de la seconde opinion, il est peu nécessaire d'y insister. Les fonctionnaires byzantins qui avaient mission de peser les métaux précieux étaient nombreux, et il se peut que ce poids ait appartenu à l'un d'eux. Je citerai le *comes metallorum*, κόμης τῆς λαμίας, le ζυγοστάτης, vérificateur des poids et mesures; un autre ζυγοστάτης, attaché à la personne du prince, personnage de cour qui suivait l'armée impériale en campagne, et avait charge de constater le poids des matières précieuses prises à l'ennemi.

Sans poursuivre cette énumération que le lecteur complétera facilement en consultant le traité de Constantin Porphyrogénète: *De caerem. Aul. Byz.*, il suffira de rappeler que dans le Bas-Empire on acquittait l'impôt en argent brut ou en argent monnayé. Tous les agents du fisc devaient avoir des poids. Un rescrit de Constantin à Eufraxius « *Rationalis trium provinciarum* » est formel.

J'incline à croire que le mot IAKΩBOY désigne le propriétaire du poids; mais cette opinion n'est qu'une hypothèse. Ici, comme il arrive souvent quand les documents sont encore peu nombreux et que les textes ne fournissent que des renseignements insuffisants, c'est de la découverte de nouveaux objets du même genre et de l'étude des séries comparées qu'il faut attendre la solution du problème. (Sur des poids qui portent également un nom propre, cf. Schilbach, ouv. cité, n° 91, ICΩANNH + C. I. G. 8346 ΘΕΟΔΩΡΟΥ (1)).

(1) Sur les magistrats qui marquaient leur nom sur les poids, cf. Secchi, ouv. cité, Campione, etc., p. 22. *Bæckh. Disq. metro*, p. 170.

II. Le trait que nous remarquons sur un des jambages du lambda est un signe d'abréviation.

Le trait transversal comme signe d'abréviation est fréquent dans l'épigraphie byzantine. *Waddington Voyage arch.*, etc., n° 2230, ΕΗΙΚϰ; n° 1914, ΙΝΔΙϰ; n° 2092, ΑΡΧΙΔΙΑϰ, etc.

Les manuscrits nous offrent le même signe d'abréviation. ϰο Κούθος; ϰο Κοτόλη; ϰε Κεράτιον.

Dans un traité faussement attribué à Galien, et qui paraît être du v<sup>e</sup> siècle, l'auteur, après avoir parlé de la mesure appelée δολχή, et qui est désignée par un lambda λ sous lequel est inscrit un ο : λ, ajoute :

Εἰ δὲ τὸ ι μέσον ἢ προστεθειμένον ἢ ἐπιχειμένον ἔχει τὸ λ, λίτραν σημαίνει, λ, λι, λ', τινές δὲ τὴν ἑτέραν τοῦ λ γραμμὴν λοζῶς τέμοντες δηλοῦσι τὴν λίτραν ϰλ. (Hultsch., ouv. cité, 52. II.) Ce texte est très-précis.

Le lambda Λ barré pour indiquer la livre se retrouve, du reste, déjà sur un poids byzantin publié par M. de Longpérier, et sur une inscription du recueil de M. Waddington (n° 2249) (1).

III. ΘΕ—ΒΟ. Θεοτόκε Βοήθει (2), « Mère de Dieu, » et non Θεότοκε Βοήθει, « Fils de Dieu, viens à notre aide. » On sait que sur les monnaies byzantines le Christ n'est jamais désigné par le mot Θεότοκος.

Nous lisons d'ordinaire CYRIBOHOI, Théophile; XEBOHOI, Romain I<sup>er</sup>; KEBOHΘEI, Alexis I<sup>er</sup>, Comnène, Andronic II; KEBO, Romain IV, Manuel I<sup>er</sup> Comnène, Alexis I<sup>er</sup> et Constantin Porphyrogénète, Alexis III, etc.

(1) Lambda barré pour désigner la livre, Garrucci, *Piombi antichi*, ouv. cité : tab. V, fig. 2. Sur *le poids du temps de Justinien* publié par M. de Longpérier, et qui est un exagium d'une livre, le trait ne coupe pas le second jambage du lambda, ce n'est qu'un demi-trait; le sigle que nous rappelons doit pourtant, croyons-nous, être rapproché de celui que nous trouvons sur notre document; cf. le dessin donné dans *l'Athenaeum*, t. I. Plusieurs des poids byzantins décrits par le P. Garrucci portent un sigle semblable. Souvent aussi le mot AIBPA s'abrège ainsi : Λ (*Garrucci, Pesi antichi*).

(2) Sur la formule Βοήθει, cf. Miller, *Revue numismatique* 1861 : Bulle byzantine du musée du Louvre. Cf. encore, du même : Lettre à M. Maury sur un sceau byzantin, *Revue numism.*, 1860, p. 208. C. I. G., n. 9027 et suivants, 9013. Le Bas, *Voyage arch.*, 8913. Ficoroni, *I Piombi antichi*, pl. 16, n. 10, p. 38; pl. 17, n. 5, 8, 9, 10; pl. 18, n. 1; pl. 20, n. 3. Remarquez un plomb sur lequel on lit : +ΘΕΤΟΚ ΒΟΗΘΗ+ (+ΚΘ)ΝΤΑΝΤΙΝΟΥ+, formule analogue à celle de notre poids. Cf. aussi Rasche, *Lexicon rei nummariae*, t. III, p. 1443. Article Plumbum, *Analyse critique de l'ouvrage de Ficoroni*. Castelli, *Inscrip. Sicul.* XVI, p. 213 et suiv. Nombreux exemples. Sabatier, *Plombs byzantins* (*Revue arch.*, mai 1858). Inscription Βοήθει sur différents objets. Croix d'argent. C. I. G. 9073. Table de marbre 8963.



Au contraire, nous rencontrons fréquemment les légendes suivantes : ΘΕΟΤΟC'ΒΗΘ, Nicéphore II Focas. Le buste de la Vierge, accompagné des lettres ΜΡ ΘΥ, ne laisse aucun doute sur le sens du mot Θεοτόκος — ΘΕ ΗΘ. Jean Zimisès ; la seconde lettre est le K grec, souvent remplacé par le C latin (ΒΑΣΙ | LIOSCE | COB | STAN | TIN'PISTY | ΒΑΣΙΛΙΣ | ΡΟΜΕΟΝ. Exemple intéressant de la prononciation du grec au temps de Basile II :

ΘΚΕΒΗΘ. Michel VII, Ducas ; Nicéphore III, Botoniate ; Constantin XII, Alexis Comnène, etc.

A quelle époque doit-on fixer l'adoption de cette légende sur les monnaies ? Nous ne pouvons descendre plus bas que les débuts du x<sup>e</sup> siècle, encore, à cette date, la Vierge est-elle appelée sur les monnaies *Maria*. La légende Θεοτόκε Βοήθει devint d'un usage assez fréquent cinquante ans plus tard, vers le temps de Nicéphore II Focas (963-969), de Jean Zimisès (969-975) et de Basile II (976-1025). Nous la rencontrons fréquemment au xi<sup>e</sup> siècle sur les monnaies de Constantin XI, de Constantin XII Monomaque et de Constantin XIII Ducas.

Il est possible, croyons-nous, d'arriver à plus de précision sur la date de notre poids. Les légendes Θεοτόκε Βοήθει et Κύριε Βοήθει paraissent avoir passé par deux phases principales. Dans le principe, elles étaient toujours suivies d'un complément au datif.

†ΘΚΕΒΟ | ΗΘΕΙΚΩΝ | CΤΑΝΤΙΝΩ | ΔΕCΠΟΤΗ | ΤΩΑΥΚΑ | .

Plus tard, on inscrivit la simple formule sans complément.

Le changement se fit de lui-même, parce que d'ordinaire la légende est au revers, tandis que le nom du prince au datif se lit sur l'autre face.

Les monnaies de Michel VII Ducas et de sa femme nous offrent un exemple douteux de la formule *adjuta* Βοήθει sans complément. Mais au xiv<sup>e</sup> siècle, sous Andronic II, Paléologue (1), nous constatons, sans qu'aucun doute soit possible, que le verbe βοήθει s'emploie sur les monnaies sans complément. Cet usage, toutefois, ne fut jamais général. Tout ce qui nous importe, c'est d'en constater l'existence par des témoignages certains. Nous reconnaissons sur notre poids la formule Θεοτόκε Βοήθει sans complément exprimé. Ce document appartient donc aux trois derniers siècles de l'empire byzantin ; il nous paraît impossible pour le moment d'en déterminer la date avec plus d'exactitude.

(1) 1282-1328.



La pesée de ce poids a donné 942 gr. 95, ce qui supposerait, si le document était intact, une livre de 314 gr. 317. Mais la livre ordinaire des Byzantins est certainement la livre romaine de 325 gr. Quant aux livres particulières qui ont pu être en usage en Syrie et dans les pays environnants, elles sont en général beaucoup plus fortes. (Livre du système arabe lagide, 339, 840; livre arabe sous la domination romaine, 408; ancienne livre égyptienne, 354 gr. : Vasquez Queipo, t. II.) Notre document a perdu une partie de ses incrustations et de son vernis, ce sont là des pertes légères; mais il a subi de fortes altérations sur les tranches; enfin la face intérieure a été fortement endommagée. Il est donc impossible d'affirmer que lors de son émission il ne se rapprochait pas sensiblement de la livre ordinaire (1).

M. Verdot se propose d'offrir ce poids au Cabinet des antiques. Ce présent serait digne de la grande collection à laquelle il est destiné, et de la libéralité bien connue du donateur.

ALBERT DUMONT.

(1) On sait combien sont variés les systèmes métrologiques en usage en Syrie à l'époque classique. M. Vasquez Queipo n'est pas parvenu à mettre d'accord les données fournies par les monuments découverts jusqu'ici. Cf. Notice sur un poids grec trouvé à Babylone, *Revue arch.*, août 1869. Longpérier, mine d'Antioche, de 1070 gr. *Ann. de l'Institut. de corresp. arch.*, t. XIX, p. 242 (trois poids de ce système). Chabouillet, *Catalogue des camées*, etc., n. 3183. Livre de 600 grammes. Waddington, *Voyage arch.*, n. 2713. Bien que la livre byzantine soit presque toujours de 325 gr., il faut cependant remarquer un poids de la collection de Morel Fatio de 77 gr. 05, quart de livre qui suppose la livre de 310 gr. environ. *Annuaire de la Société de numismat.*, 1867, p. 278.

---

---

## OBSERVATIONS CRITIQUES

SUB LES

# METEOROLOGICA D'ARISTOTE

(Suite) (1)

---

I, 14. 351 b 4. 6. 7. (ἀνάγκη τῶν) ποταμῶν μεθισταμένων καὶ ἔνθεν μὲν ἀφανιζομένων ἐν ἄλλοις δ' (4) ἀνάλογον γιγνομένων μεταβάλλειν τὴν θάλατταν. ὅπου μὲν γὰρ ἐξωθουμένη ὑπὸ τῶν ποταμῶν ἐπλεόναζεν ἀπιῦσα, ξηρὰν ποιεῖν ἀναγκαῖον, ὅπου δὲ τοῖς βέεμασι πληθύνουσα ἐξηραίνετο προσχουμένη, πάλιν ἐνταῦθα λιμνάζειν. Le sens exige que l'on transpose (4) ἀνάλογον devant μεταβάλλειν. Cf. 353 a 21, où le mot ὁμοίως est employé pour exprimer la même idée.

L'autre phrase est évidemment fautive, et Kœnigmann (dans *Ideler*, I, 477) ne paraît pas y avoir remédié. Ce qu'Aristote veut dire ne me semble pas douteux. Là où la mer se portait, les fleuves qui se produisent déposent des alluvions, la repoussent, et le sol devient sec; là où les alluvions avaient desséché le sol, les fleuves disparaissent, la mer reprend le dessus, portée par les courants. Je crois, en conséquence, qu'il faut lire ainsi ce passage : ὅπου μὲν γὰρ ἐπλεόναζεν ἀπιῦσα (cf. 352 a 24, 353 a 22), ἐξωθουμένην ὑπὸ τῶν ποταμῶν ξηρὰν ποιεῖν ἀναγκαῖον, ὅπου δ' ἐξηραίνετο προσχουμένη, τοῖς βέεμασι πληθύνουσαν πάλιν ἐνταῦθα λιμνάζειν.

I, 14. 352 b 14. 15. Il survient à de grands intervalles de temps des pluies considérables qui rétablissent l'équilibre entre les parties

(1) Voir les numéros de décembre 1869 et février 1870.

humides et les parties sèches de la terre. Dans l'intervalle, les parties humides se dessèchent et occupent moins de surface, jusqu'à ce qu'arrive la fin de la période. τῶ γρόνῳ δὲ ταῦτα (les parties humides). ξηραίνεται γιγνόμενα μᾶλλον, θάτερα δ' ἐλάττω τὰ ἔξυδρα, ἕως ἂν ἔλθῃ πάλιν ἢ καταβόλῃ τῆς περιόδου τῆς αὐτῆς. Le mot γιγνόμενα ne se comprend pas, non plus que θάτερα, qui désigne les parties humides par opposition à ταῦτα, qui a pourtant le même sens. Je crois qu'en rapprochant ce qu'on lit II, 1. 353 b 10, et en considérant μᾶλλον comme une répétition de la ligne précédente, il faut lire : ταῦτα ξηραίνονται γίνεσθαι ἐλάττω τὰ ἔξυδρα, θάτερα δὲ πλείω, ἕως... Enfin τῆς αὐτῆς est fautif; car il n'y a pas comparaison. Il faut lire ταύτης.

I, 14. 353 a 7. Aristote citant des exemples de dessèchement graduel par suite des alluvions, en vient au Bosphore, qui se rétrécit toujours de plus en plus par suite des alluvions qui se déposent le long de ses rivages. ἔτι δ' ὁ Βόσπορος αἰεὶ μὲν βεῖ διὰ τὸ προσχωρεῖν. Le mot βεῖ peut s'entendre à la rigueur, comme l'a fait Alexandre, du courant qui s'établit dans un bras de mer par suite de son rétrécissement; et ainsi βεῖν serait l'équivalent de ἐστενωθεῖν, mais c'est bien détourné. Ensuite ni αἰεὶ ni μὲν ne peuvent bien s'expliquer. Je crois qu'il faut substituer à μὲν βεῖ le verbe στενοχωρεῖ.

II, 1. 353 b 21. 22. περὶ δὲ τῶν πηγῶν εἰρήκαμεν πρότερον, ὅτι δεῖ νοεῖν οὕτως ὡς περὶ ἐξ ἀργείου ταμειούμενον τὴν ἀρχὴν εἶναι πηγὴν, ἀλλ' εἰς ἓν αἰεὶ γινόμενον καὶ συρρέον ἀπαντῶν πρώτῃ. Le sens et la construction me paraissent exiger qu'on lise ταμειουμένων avec le manuscrit E, ἣν au lieu de ἓν avec le manuscrit H et la traduction latine d'Ideler, et ἀπαντῶν avec EN et Ideler. Alexandre a dû d'ailleurs avoir sous les yeux un texte à peu près semblable.

II, 1. 354 a 13. Aristote dit en parlant de la Méditerranée : ἢ δ' ἐντὸς Ἡρακλείων στηγῶν ἅπαντα κατὰ τὴν τῆς γῆς κοιλότητα βεῖ, καὶ τῶν ποταμῶν τὸ πλεῖθος· ἢ μὲν γὰρ Μαίωτις εἰς τὸν Πόντον βεῖ, οὗτος δ' εἰς τὸν Αἰγαῖον. Je ne sais si les mots καὶ... πλεῖθος qui se trouvent un peu plus bas, ligne 16, n'ont pas été ajoutés ici mal à propos; car Aristote veut seulement dire ici que la Méditerranée coule dans le sens où son bassin devient profond. Cette valeur de κατὰ ne s'accorderait pas avec l'idée du nombre des fleuves, car le nombre des fleuves n'influe sur la direction du courant que pour les Palus Méotides et le Pont Euxin, comme Aristote le dit un peu plus bas.

II, 1. 354 a 27. περὶ δὲ τοῦ τὰ πρὸς ἄρκτον εἶναι τῆς γῆς ὑψηλὰ σημεῖόν τι καὶ τὸ πολλοὺς πεισθῆναι τῶν ἀρχαίων μετεωρολόγων τὸν ἥλιον μὴ φέρεσθαι ὑπὸ γῆν. La construction de περὶ avec σημεῖον a quelque chose d'inso-

lite. Il paraît plus conforme à l'usage de lire τοῦ δὲ en supprimant περί.

II, 2. 354 b 4-5. ἡ μὲν οὖν αἰτία ἡ ποιήσασα τοὺς πρότερον οἶσθαι τὴν θάλατταν ἀρχὴν εἶναι καὶ σῶμα τοῦ παντός ὕδατος ἥδ' ἐστίν. (4) δόξειε γὰρ ἂν εὐλογον (5) εἶναι, καθάπερ καὶ τῶν ἄλλων στοιχείων ἐστίν ἠθροισμένος ὄγκος καὶ ἀρχὴ διὰ τὸ πλῆθος. . . Bonitz (XLII, 103) pense que la construction de (4) δόξειε. . . (5) εἶναι est suspendue, et qu'il y a ici anacoluthie. Mais il me semble qu'il n'y a rien de forcé à chercher le sujet de cette proposition dans ce qui précède immédiatement, à savoir τὴν θάλατταν. . . ὕδατος.

II, 2. 354 b 27. τοῦ γὰρ ὕδατος περὶ τὴν γῆν περιεταμένου, καθάπερ περὶ τοῦτο ἢ τοῦ ἀέρος σφαῖρα καὶ περὶ ταύτην ἢ λεγομένη πυρός (τοῦτο γὰρ ἐστὶ πάντων ἔσχατον, εἶθ' ὡς οἱ πλείστοι λέγουσιν εἶθ' ὡς ἡμεῖς), φερομένου δὲ τοῦ ἡλίου (27) τοῦτον τὸν τρόπον, καὶ διὰ ταῦτα τῆς μεταβολῆς καὶ γενέσεώς τε καὶ φθορᾶς οὐσης, τὸ μὲν λεπτότατόν τε καὶ γλυκύτατον ἀνάγεται. Les mots τοῦτον τὸν τρόπον ne se rapportent en rien à ce qui précède, et sont évidemment gâtés. On ne saurait d'ailleurs avoir le moindre doute sur le sens qui devait être exprimé. C'est ce qu'on lit dans *De gen. et corr.* (II, 10. 336 a 31) : οὐχ ἢ πρώτη φορά (le mouvement du ciel autour de la terre) αἰτία ἐστὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς, ἀλλ' ἢ κατὰ τὸν λοξὸν κύκλον (le mouvement du soleil par le zodiaque, qui tantôt l'éloigne, tantôt le rapproche des diverses parties de la terre). Mais paléographiquement on ne peut guère dériver τοῦτον τὸν τρόπον ni de κατὰ τὸν λοξὸν κύκλον ni de κατὰ τοῦ τῶν ζῳδίων qu'Alexandre a peut-être lu dans son texte (f° 93).

II, 2. 355 a 5-7. γελῶσι πάντες ὅσοι τῶν πρότερον ὑπέλαβον τὸν ἥλιον τρέφεσθαι τῷ ὑγρῷ. (34) καὶ διὰ τοῦτ' ἐνιοὶ γέ φασι καὶ ποιῆσθαι τὰς τροπὰς αὐτόν· οὐ γὰρ αἰεὶ τοὺς αὐτοὺς δύνασθαι τόπους παρασκευάζειν αὐτῷ τὴν τροφήν. ἀναγκαῖον δ' εἶναι τοῦτο συμβαίνειν περὶ αὐτὸν ἢ φθίρεσθαι. καὶ γὰρ τὸ φανερόν πῦρ, ἕως ἂν ἔχη τροφήν, μέχρι τούτου ζῆν, τὸ δ' ὑγρὸν τῷ πυρὶ τροφήν εἶναι μόνον, (5) ὥσπερ ἀφικνούμενον μέχρι πρὸς τὸν ἥλιον τὸ ἀναγόμενον τοῦ ὑγροῦ, ἢ τὴν ἀνοδὸν τοιαύτην οὔσαν οἴανπερ τῇ γιγνομένη (7) φλογί. Le dernier membre de phrase (5) ὥσπερ. . . (7) φλογί ne peut se rapporter à la proposition principale dont il est précédé, qui est générale et n'est pas particulière au soleil. Il faut mettre entre parenthèses tout le développement (354 b 34) καὶ διὰ τοῦτ' . . . (355 a 5) μόνον et construire le dernier membre de phrase (5-7) avec la première proposition, à laquelle il se rapporte évidemment pour le sens : « Il est ridicule à nos devanciers de dire que le soleil est nourri par l'humidité, comme si l'humidité attirée par le soleil parvenait jusqu'à lui, etc. »

II, 2. 355 a 17. Entre autres raisons pour réfuter l'opinion que le soleil est nourri par l'eau, Aristote donne celle-ci : ἔτι δ' ἡ ὑπὸ τοῦ ἡλίου ἀναγωγὴ τοῦ ὑγροῦ ὁμοία τοῖς θερμαινομένοις ὕδασιν ἐστὶν ὑπὸ πυρός· εἰ οὖν μὴδὲ τὸ (17) ὑποκαόμενον τρέφεται πῦρ, οὐδὲ τὸν ἡλίον εἰκὸς ἦν ὑπολαβεῖν, οὐδ' εἰ πᾶν θερμαίνων ἐξατμίσσει τὸ ὕδωρ. La leçon (17) ὑποκαόμενον est inadmissible. Alexandre paraît avoir lu ὑποκᾶον (f° 93), et le traducteur latin a souligné *urens* comme texte d'Aristote (85 v°). Il me paraît probable qu'il faut lire τῷ ὑποκαομένῳ. Car l'actif ne convient pas aussi bien au sens. La comparaison exige que ce qui est chauffé soit au-dessous du feu.

II, 2. 355 a 24-25. Aristote fait remarquer que ceux qui disent que le soleil est nourri par l'humidité tombent dans la même absurdité que τοῖς ψάσκουσι τὸ πρῶτον ὑγρᾶς οὐσης καὶ τῆς γῆς, καὶ τοῦ κόσμου τοῦ περὶ τὴν γῆν ὑπὸ τοῦ ἡλίου θερμαινομένου, ἀέρα γενέσθαι καὶ τὸν ὅλον οὐρανὸν αὐξηθῆναι, καὶ (24) τοῦτον πνεύματά τε παρέσθαι καὶ τὰς τροπὰς αὐτοῦ ποιεῖν. L'explication de τοῦτον est embarrassante. Je crois que ce démonstratif désigne τοῦ κόσμου τοῦ... θερμαινομένου.

II, 2. 355 a 32 et suiv. Remarquons que les mots τὸ μὲν οὖν x. τ. ε. se rapportent à ce qui est dit 354 b 23-33. Tout l'intermédiaire est une digression.

II, 2. 355 b 15. Ὅσπερ οὖν (ἐν τοῖς σώμασι). εἴ τις τῆς ποτίμου τροφῆς μὴ νομίζοι τόπον εἶναι τὴν κοιλίαν, ὅτι ταχέως ἀφανίζεται, ἀλλὰ τοῦ περιττώματος, ὅτι τοῦθ' ὄρεξ' ὑπομένον, οὐκ ἂν ὑπολαμβάνοι καλῶς, ὁμοίως (15) δὲ καὶ ἐν τούτοις. Il faut substituer δὲ ἡ (15) δέ, qui ne peut se construire.

II, 2. 356 a 39. περὶ τῶν πηγῶν ἄλλοι λέγουσιν ἐκάστου τῶν ποταμῶν ἄλλας (39) αἰτίας διὰ τὸ πολλοὺς εἰς τὸν αὐτὸν ἐμβάλλειν. Il me semble que le mot (39) αἰτίας trouble le sens, et Alexandre ne paraît pas l'avoir lu dans son texte (f° 94 v°). Il vaut mieux le supprimer et s'entendre avec ἄλλας le mot πηγᾶς. Aristote veut dire que beaucoup de rivières se jetant dans un grand fleuve, chacun assigne à ce fleuve une source différente.

II, 3. 357 a 7. 10. Aristote réfute ceux qui expliquent par un fait accompli en une fois ou qui se renouvelle la salure des eaux de la mer, et fait ressortir les absurdités qui résultent de l'hypothèse : εἶτε γὰρ (7) ἄπαντος τοῦ ὑγροῦ τοῦ περὶ τὴν γῆν ὄντος καὶ ἀναθρόντος ὑπὸ τοῦ ἡλίου τὸ ὑπολειφθὲν γέγονε θάλαττα, εἴτ' ἐνυπῆρχε τοσοῦτος χυμὸς ἐν τῷ πολλῷ ὕδατι καὶ γλυκεῖ διὰ τὸ συμμιχθῆναι τινα γῆν (10) τοιαύτην, οὐδὲν ἦττον ἐλθόντος πάλιν τοῦ διατμίσσαντος ὕδατος ἀνάγκη, ἴσου γ' ὄντος τοῦ πλήθους, καὶ τὸ πρῶτον ἢ εἰ μὴδὲ τὸ πρῶτον, μὴδ' ὕστερον ἀλμυρὰν αὐτὴν εἶναι. Il faut d'abord lire (7) ἀπελθόντος au lieu de ἄπαντος, comme on le trouve



plus bas (357 b 19), où Aristote exprime la même opinion à peu près dans les mêmes termes. Il est évident que si *toute* l'humidité est enlevée par le soleil, il ne restera rien. Ensuite je crois qu'il y a une lacune après (10) *τοιούτην*. En effet, à partir d'ici Aristote ne réfute que la première des deux hypothèses, tandis qu'il réfute la seconde plus bas (15), et il semble pourtant avoir annoncé qu'il va exposer ce qui résulte, quelle que soit celle des deux hypothèses qu'on adopte. Je crois que la suite des idées est (en mettant le supplément que je propose en italique) : « Quelle que soit l'hypothèse qu'on adopte, qu'on suppose que la mer est le résidu de l'humidité enlevée par le soleil ou qu'elle doit sa salure au mélange d'une certaine espèce de terre, *il en résulte des conséquences également absurdes. Dans la première hypothèse, l'eau évaporée revenant, etc.* »

II, 3. 357 a 17. Ceux qui expliquent la salure de la mer par le mélange d'une certaine espèce de terre, disent de la terre : *ἔχειν γάρ φασι πολλοὺς χυμοὺς αὐτήν, ὥσθ' ὑπὸ τῶν ποταμῶν συγκαταφερομένην διὰ τὴν μίξιν* (17) *ποιεῖν ἄλμυράν*. Grammaticalement (17) *ποιεῖν* ne peut avoir pour sujet que *αὐτήν*, c'est-à-dire *la terre* en général ; et pourtant le sens exige que le sujet soit l'espèce de terre qui rend la mer salée. Je crois qu'il faut suppléer *ποιεῖν* (*τοιούτην τὴν*) *ἄλμυράν*.

II, 3. 357 b 8. Aristote, en parlant de l'urine et de la sueur qui sont salées, dit : *γίγνεται* (8) *τὸ τοιοῦτον ἢ τῆς τροφῆς ὑπόστασις διὰ τὴν ἀπεψίαν*. Si l'on compare ce qu'Aristote dit plus bas (358 a 5-8), où il renvoie précisément à ce passage, *τὸ ἀπεπτότατον ἄλμυρόν καὶ πικρόν, ὥσπερ πρότερον εἶπομεν*, il ne me semble pas douteux qu'on ne doive supprimer ici l'article (8) *τό* avec F, à moins qu'on ne lise avec Alexandre *ἐν τῇ τῆς τρ. ὑποστάσει* (f° 96) ; *in ypostasi alimenti* est souligné dans la traduction latine (f° 87) comme texte d'Aristote.

II, 3. 357 b 14. Aristote réfutant l'opinion de ceux qui disaient que la mer était la sueur de la terre, dit : *ἔτι δὲ διὰ τί οὐ καὶ νῦν ὅταν ζηραινομένη τύχη ἢ γῆ, εἴτε πλείων εἴτε ἐλάττων, ἰδίαι;* (14) *ἢ γὰρ ὑγρότης καὶ ὁ ἰδρῶς γίνεται πικρός; εἴπερ γὰρ καὶ τότε, καὶ νῦν ἐγρῶν*. La proposition (14) ἢ... *πικρός* ne se lie ni à ce qui précède ni à ce qui suit ; et en elle-même elle n'est pas claire. Je ne sais ce que signifie ἢ *ὑγρότης* ici ; et du reste il est à remarquer que les mots ἢ γ. ὑ. ont été ajoutés en marge des manuscrits HN. Je crois qu'il faut les supprimer et joindre à l'interrogation précédente... *ἰδίαι, καὶ ὁ ἰδρῶς γίνεται πικρός* ; on lit dans la paraphrase d'Alexandre *ἰδίαι καὶ ἰδίαι πικρόν*, ce qui me fait supposer qu'il avait sous les yeux un texte semblable à celui que je propose.

II, 3. 358 a 20. On n'a pas tort de dire que la salure de la mer provient de quelque chose qui ressemble à de la terre brûlée. ὥσπερ γὰρ καὶ ἐν ταῖς εἰρημένοις, οὕτω καὶ ἐν τῷ ὄλῳ ἕκ τε τῶν φουμένων καὶ γιγνομένων κατὰ φύσιν αἰεὶ δεῖ νοεῖν, ὥσπερ ἐκ πεπυρωμένων τὸ λειπόμενον τοιαύτην εἶναι γῆν, καὶ οὗ καὶ τὴν ἐν τῇ ξηρᾷ (20) ἀναθυμιάσιν πᾶσαν· αὕτη γὰρ καὶ παρέχεται τὸ πολὺ τοῦτο πλῆθος. Il me semble qu'il faut lire (20) ἀναθυμιάσει. Aristote veut dire que tout ce qu'il y a d'élément terrestre dans l'exhalaison sèche est comme le résidu des choses brûlées. Autrement ἐν τῇ ξηρᾷ ne peut se comprendre.

II, 3. 358 b 2. Les pluies amenées par le vent du sud et les premières pluies de l'arrière-saison d'automne sont salées à cause des éléments terrestres et salés qu'elles contiennent. Le vent du sud étant chaud, πολὺ οὖν ἐν τῷ καταφερομένῳ ὕδατι συμβάλλεται (2) τοιοῦτον, καὶ τοῦ μετοπίου πλατέα τὰ ὕδατα· ἀνάγκη γὰρ τὰ βαρύτερα πρῶτα φέρεσθαι. Il faut mettre un point après (2) τοιοῦτον, puisque le καὶ qui suit répond au τε qui se trouve plus haut 358 a 29. Ensuite il faut évidemment suppléer τὰ (πρῶτα) ὕδατα, comme on lit plus haut 358 a 28: car ce qui suit montre que c'est une circonstance essentielle. Les premières pluies de l'arrière-saison d'automne sont salées, parce que les éléments terrestres et lourds tombent *les premiers*.

II, 3. 358 b 7. Après avoir expliqué pourquoi la mer est salée, Aristote dit qu'elle est chaude pour la même raison. καὶ θερμὴ γε. . . διὰ τοῦτό ἐστιν. La particule δὲ convient mieux au sens que γε.

II, 3. 358 b 26. Les mots καὶ διὰ θάρος ὑψίσταται τῷ ποτίμῳ sont complètement isolés et vraisemblablement hors de leur place, qui est plutôt après (359 a 6) πόσιμον.

II, 3. 359 b 14. Il y a à signaler ici un anacoluthé. Dans τὰ μὲν ὄξεα γίνεται, le μὲν devrait avoir pour corrélatif τὰ δὲ πικρὰ; mais la proposition générale est confondue avec l'exemple particulier dans (18) περὶ δὲ τὴν Σκυθικὴν πικρὰ (sous-ent. κρήνη ἐστὶ).

II, 4. 360 a 15. 21. 27. En ces trois passages il me semble qu'il y a interruption dans la suite des idées. Aristote attribue la pluie à l'exhalaison humide, le vent à l'exhalaison sèche. Il ajoute que les faits prouvent que les choses doivent se passer ainsi. On s'attend à trouver ces faits; mais on lit dans le texte (15): « *Et en effet* il est nécessaire qu'il y ait deux sortes d'exhalaisons, et il est non-seulement possible, mais nécessaire, que le soleil et la chaleur de la terre produisent ces effets. » La suite des idées est évidemment rompue. On lit ensuite que puisque l'exhalaison sèche et l'exhalaison humide différent, quelques-uns ont eu tort de dire que le vent et la pluie

étaient de même nature; que l'air, mis en mouvement, était le vent, condensé, était la pluie. « (21) *Donc* l'air est composé de l'exhalaison sèche et de l'exhalaison humide. (27) *Et en effet* il est absurde de dire que de l'air mis en mouvement d'une manière quelconque est du vent. » Ce *donc* (ὁ μὲν οὖν ἀήρ; remarquons de plus que ce μὲν n'a pas de corrélatif) et cet *en effet* (καὶ γὰρ) expriment une liaison qui ne se rencontre pas du tout entre les idées exprimées par ces propositions. Vicomercatus avait déjà remarqué que le développement qui commence (27) n'était pas à sa place. Il y a probablement une lacune après (15 δῆλον). Et les idées seraient, plus bas, mieux suivies, si l'on transposait (27) καὶ γὰρ... (33) περιγῆν devant (21) ὁ μὲν οὖν ἀήρ. Ideler (1, 548) transpose (21) ὁ μὲν... (27) θερμός devant (17) ἐπέε. Mais le développement qui commence (33) μαρτυρεῖ δὲ ne se lie plus aussi bien avec ce qui précède. Au reste je ne vois pas quel est le corrélatif de μὲν et à quoi l'air est opposé.

II, 4. 360 b 33. 35. Quand il a plu, la terre en se desséchant produit l'exhalaison sèche qui est la matière du vent. καὶ ὅταν ἡ τοιαύτη ἀπόκρισις (33) ἢ καὶ ἀνεμοὶ κατέγωσι, παυομένων διὰ τὸ ἀποκρίνεσθαι τὸ θερμὸν αἰεὶ καὶ ἀναφέρεσθαι εἰς τὸν ἀνω τόπον συνίσταται ἡ ἀτμὶς ψυχρομένη καὶ γίνεται (35) ὕδωρ. Il me semble qu'il manque après (33) ἢ le mot ἰκανή; car il ne suffit pas que la vapeur sèche soit exhalée, il faut qu'elle le soit en quantité suffisante pour qu'il y ait du vent. Ensuite παυομένων est inintelligible si on le rapporte aux vents. Il faut mettre la virgule après ce mot (s'il ne vaut pas mieux le supprimer) et sous-entendre τῶν ὑδάτων (ce qui est forcé) : « Quand les vents règnent, la pluie cessant. » Enfin (35) ὕδωρ tient évidemment la place de νέφος. Autrement le même fait serait répété deux fois, ici et 361 a 1-3. Probablement le mot ὕδωρ qui se trouve (361 a 2) avec le même verbe a été copié (360 b 35) par anticipation, et peut-être le mot παυομένων a-t-il été amené à la suite de ὕδωρ.

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

---

UN

# CHAPITRE DU DROIT ASSYRIEN

---

LÉTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur,

Mon savant ami, M. Jules Oppert, a bien voulu appeler mon attention sur la traduction qu'il a faite d'un contrat assyrien, inséré avec des notes dans la *Revue archéologique*, tome XIV, p. 164 (1866). Complètement étranger à l'écriture, à la langue et à la littérature assyriennes, que ses recherches patientes contribuent si puissamment à exhumer, je n'ai pas de titre philologique pour contrôler son interprétation. Mais, comme juriste, peut-être puis-je jeter quelque lumière sur son travail : permettez-moi donc de produire mes conjectures dans votre recueil.

Voici la traduction latine et la traduction française du contrat dont il s'agit, telles que les a données M. Jules Oppert :

« Tamoûn egyptia, serva Kinabubalati filii Kamussamoussari, quæ nomine Kinabubalati filii Kamussamoussari.... Quam Lakiri, filius Muse, commodato sumpserat. Sinbitri filio Kamussamoussari dixit ita : Tamoûn est serva mea illa ; pro una mina argenti, secundum legem Kinabubalati filii Tavatsamki, herum te constituo, sed usque ad Tamuz 6. Lakiri (illi) erit. Sententia et iudicium Kinabubalati filii Tavatsamki : Quod Tamunam pro argento impendii sui afferet et Sinbitri filio Kamussamoussari tradet secundum sententiam et iudicium Kinabubalati ; dimittet et Sinbitri addicet. Tamoûn (ut) serva Lakiri illa coram Lakiri manebit, secundum sententiam et iudicium ; non deflorabitur et non dabit illi Tamoûna semen. Lakiri dotem insuper uxorem quam iudex Sinbitri illi adjudicaverit Lakiri,

Sinbitri illi impendet. Gislou filius Zikarya vadimonium Lakiri fert, etc., etc.

« Cause de Tamoûn l'Égyptienne, esclave de Kinaboubalat, fils de Kamoussarousour, entreprise au nom de Kinaboubalat, fils de Kamoussarousour, et qui est l'objet du procès. Lakipi, fils de Musé, l'avait empruntée, puis le maître parla ainsi à Sinbitri, fils de Kamoussarousour: « Tamoûn est mon esclave; pour une mine d'argent, selon la loi de Kinaboubalat, fils de Taauthsimki, je me dessaisis d'elle en ta faveur, mais jusqu'au mois de Douz (juillet) en faveur de Lakipi. » Voici la décision et la sentence de Kinaboubalat, fils de Taauthsimki : Le maître amènera Tamoûn, contre l'argent de ses déboursés, et la donnera à Sinbitri, fils de Kamoussarousour; il l'émanicipera selon la décision et la sentence de Kinaboubalat, et la subordonnera à Sinbitri. Tamoûn attendra, comme esclave de Lakipi, en sa puissance jusqu'au terme fixé par la décision et la sentence. Tamoûn restera intacte, et ne donnera pas de progéniture à Lakipi. Lakipi donnera à Sinbitri, en dehors de sa future épouse, une *dot* que le juge aura adjugée à Sinbitri. Gislou, fils de Zikarya, se porte garant en face de Lakipi, que celui ne sera pas inquiété jusqu'au mois de Douz. Gislou livrera Tamoûn à Sinbitri au mois de Nisan (de l'année prochaine).

Ont signé par leurs noms :

Samassaroussour, fils de Kalbaï,

Abdhammon, fils d'Abdimelech (nom phénicien),

Naboumonab, fils de Nabouakhousour, gardien de la pyramide(?),

Belmadin, fils de Naniya,

Mardouknasir, qui a écrit ceci, fils d'Anouakheibni (?)...

Fait à Babylone, le 29 Nisan de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des nations.»

M. Oppert joint à ces traductions l'explication suivante :

Le maître de Tamoûn l'a louée ou prêtée à Lakipi, tandis que Sinbitri, son frère, veut l'épouser. Il vend donc sa captive à son frère, moyennant une mine d'argent; mais par ce fait, il place Lakipi dans la nécessité de rendre l'objet du prêt. Il est alors convenu que le maître fera passer la propriété de l'esclave à Sinbitri, mais à la condition que Lakipi garde encore chez lui l'esclave comme sa servante, jusqu'au mois de Douz (juin-juillet). En contre, Lakipi donnera un cadeau à la servante, que doit épouser Sinbitri. Des conditions particulières sont stipulées à l'égard de Tamoûn, qui doit rester intacte; pour vérifier ce fait, et pour mettre Lakipi à l'abri d'un reproche



quelconque, un garant la prendra pendant neuf mois, jusqu'au mois de Nisan (avril prochain). Cinq témoins attestent la réalité des faits énoncés.

L'interprétation du texte assyrien et l'explication peuvent donner lieu à quelques observations. M. Oppert conjecture d'abord que l'esclave Tamoûn est l'objet d'un prêt; je supposerais plus volontiers qu'elle est l'objet d'un contrat de louage, qu'elle a été louée par Kinaboualat à Lakipi pour travailler. Ce qui motive cette supposition, c'est qu'à la fin de l'acte Lakipi est obligé de payer une somme à Sinbitri, l'acquéreur. Or, soit que l'on considère l'acte comme un contrat, soit qu'on le considère comme une décision judiciaire, on ne pourrait pas expliquer comment Lakipi paye une somme à Kinaboualat tout à fait gratuitement, s'il ne devait rien, en droit, au vendeur de Tamoûn pour les services que sans doute celle-ci devra lui rendre. Je proposerais donc de traduire le mot assyrien *illi* par *locato conducto*, louage, au lieu de le traduire par *commodato*, prêt à usage.

Dans les lignes suivantes, on lit : (*Herus*) *Tamunam tradet, dimittet et Sinbitri (illi) addicet*, que M. Oppert traduit en français : « Le maître amènera Tamoûn et la donnera à Sinbitri; il l'émancipera et la subordonnera à Sinbitri. »

Le mot assyrien *ittasam* doit signifier autre chose que le mot latin *dimittet*, qui lui-même n'est pas traduit exactement par le mot français *émancipera*. *Ittasam* doit exprimer un acte de droit analogue à la *mancipatio* romaine; il est vraisemblable que dans le droit assyrien la translation de propriété se faisait avec de certaines formes ou symboles; car s'il en était autrement, Kinaboualat n'aurait plus eu rien à faire après avoir promis qu'il se dessaisirait de son esclave. — Traduisons donc *ittasam* par *mancipabit*, et nous ne serons pas très-éloignés de la vérité. Dans tous les cas, il ne peut être traduit par le mot français *émancipera*, qui, soit en droit romain soit en droit français, exprime tout autre chose.

Je ne saurais admettre davantage le mot *addicet*. Le mot propre doit être *confitebitur*, c'est-à-dire *reconnaîtra*. En droit romain, il n'y avait que le magistrat, prêteur ou édile, ou président dans les provinces, *qui addicebat*; le mot *addicere* avait à Rome un sens précis dont il ne peut être détourné.

La phrase : *Dotem insuper uxorem quam iudex Sinbitri illi adjudicaverit, etc.*, ne me paraît pas non plus satisfaisante. Pourquoi Lakipi donnerait-il gratuitement à Sinbitri une somme d'argent à titre de dot de Tamoûn, alors qu'il ne devrait rien à son maître

pour prix du louage? *Paakdaat* doit signifier *pretium*, *merces*, et non pas *dos*, dot. Dans cette même phrase, *adjudicaverit* ne peut pas traduire *idinnu*, il faut dire sans doute *addixerit*. — A la ligne suivante je mettrai, au lieu de *radimonium*, *cautionem* ou *fidejussionem* : il ne pouvait y avoir lieu au *radimonium* que dans la partie de l'instance romaine qui avait lieu devant le magistrat.

Après ces redressements, les mots *insuper uxorem* deviennent fort embarrassants. J'ai signalé la difficulté à M. Oppert, qui a reconnu dans le texte original *mala*, au lieu de *hirat*, c'est-à-dire *quodcumque*, *quotquot* au lieu de *uxor*. Le sens français de la phrase serait donc : Lakipi payera à Sinbitri un prix arbitré par le juge.

Il faut se demander maintenant quel était l'acte dont il s'agit ici. Était-ce un contrat? était-ce un jugement? Je pencherais à croire que c'était un contrat passé devant un juge, faisant acte de juridiction gracieuse. Je serais déterminé à cette opinion par les considérations suivantes : 1° Les parties en cause sont toutes d'accord, excepté peut-être sur la question sans importance ici du prix du louage, pour lequel elles s'en remettent à l'arbitrage du juge, et elles ne disent rien qui ne paraisse avoir été convenu entre elles ; 2° dans toutes les législations primitives de l'antiquité, nous trouvons la juridiction gracieuse et la juridiction contentieuse réunies dans les mêmes mains, dans celles du magistrat ; 3° l'acte est passé devant des témoins ; 4° parmi ces témoins, plusieurs sont étrangers ; or cette extranéité des témoins peut au moins faire supposer qu'ils ont été choisis et amenés par les parties ; 5° c'est un des témoins et non le juge qui écrit la sentence.

Si toutes ces conjectures sont fondées, voici l'espèce de l'acte qui nous occupe. Le maître de Tamouñ l'a louée à Lakipi, et avant l'exécution du contrat l'a vendue à Sinbitri. Si le maître émancipait Tamouñ, Lakipi serait sans droit sur Tamouñ, mais réclamerait contre le maître. Pour éviter cela, il intervient l'arrangement que l'on sait. Dans cette interprétation il n'est plus question de dot ni de mariage.

Récapitulons maintenant les résultats acquis au droit assyrien par cette pièce curieuse :

1° L'esclavage existait à Babylone comme institution, de même que chez toutes les nations de l'antiquité ;

2° L'esclave pouvait être vendu ou seulement loué ;

3° La translation de propriété ne résultait pas de la seule volonté exprimée par le propriétaire ou maître ; elle requérait certaines formes analogues à celles de la *mancipatio* romaine ;

4° Une chose mancipée conférait sans doute immédiatement un

droit réel à l'acquéreur, de telle sorte que si [cette chose avait été auparavant l'objet d'un louage ou d'un prêt, le locataire ou l'emprunteur ne pouvait élever de prétention sur la chose ;

5° Le louage était résoluble par l'aliénation de la chose louée faite par le propriétaire ;

6° Le cautionnement était pratiqué à Babylone ;

7° Le séquestre conventionnel y était connu ;

8° Les étrangers, ou au moins certains étrangers, étaient admis comme témoins dans les actes de droit ;

9° Les magistrats exerçaient à la fois la juridiction contentieuse et la juridiction gracieuse ;

10° Les transports de créances ou délégations étaient dans la pratique de la vie civile.

Veillez agréer, etc.

H. THIERCELIN.

---

---



---

## JETON DE JEU DE L'ÉPOQUE ROMAINE

---

Ce petit monument, que je crois inédit, peut passer pour un type du genre, tant il exprime nettement son objet.

Sa matière est le plomb : il est sorti non d'un moule, mais d'un coin, comme le témoigne un faux coup de frappe qui a produit, au droit du jeton, une répétition en silhouette de la partie supérieure de la tête.

Cette tête appartient à un buste de femme, qui est accosté, à gauche du sigle C, et à droite du sigle S.

Le revers est occupé par une sentence latine ainsi conçue et répartie en quatre lignes :

QVI LVDIT  
ARRAM  
DET QVOD  
SATIS SIT

Au-dessous de la première ligne et au-dessus de la quatrième, le graveur a figuré un couple d'osselets : quatre au total.

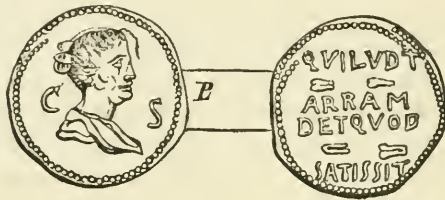
Aucun doute n'est possible sur la destination de cette pièce : c'était un jeton qui servait à marquer le gain au jeu des osselets.

Le buste, qui est au droit, représente vraisemblablement la personne qui donnait à jouer, et les lettres C S sont les initiales du prénom et du nom de cette personne.

Quant à la maxime qui se lit au revers, le sens en est parfaitement clair : « Tout joueur, dit-elle, doit fournir une mise qui soit suffisante. » Le mot *arra*, d'où dérive notre mot français *arrhe*, ne se rencontre, que je sache, dans aucun auteur latin avec l'acception de *mise de jeu* : c'est donc, si mon insuffisance ne me trompe pas, une épave nouvelle du latin populaire à introduire dans les lexiques.

Les osselets, dont les images figurent au revers de notre jeton, étaient l'un des jeux favoris de la société antique (1). Les poursuivants de Pénélope usaient à ce divertissement leurs loisirs (2), et l'empereur Auguste tuait le temps de la même façon (3). Le vulgaire se servait d'osselets naturels (*tali*), empruntés à la jambe du mouton, comme font encore les enfants de nos jours; mais les gens de qualité avaient des osselets artificiels, sculptés en ivoire et en agate, ou coulés en bronze (4).

Il nous reste à donner un dessin de notre jeton, qui semble dater de l'époque des Antonins, puis à indiquer qu'il provient des environs d'Autun, et fait partie de la collection de M. Alphonse Renaud (de Besançon), jeune amateur d'une précoce intelligence.



AUGUSTE CASTAN.

(1) Voir divers traités spéciaux sur la matière, dans le tome VII du *Trésor de Gronovius*.

(2) *Odyss.*, I, v. 106-107.

(3) Sueton., *Octavius Augustus*, c. LXXI.

(4) Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, t. III, pl. CLXXXVI. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, pl. LXXXIV, fig. 4.



---

---

# DIMENSIONS

DES

## MURS DE L'ENCEINTE GAULOISE DE BIBRACTE

---

A Monsieur le directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Segnius irritant animos demissa per aures,  
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Monsieur le directeur,

Nous lisons tous, en ce moment, avec le plus vif intérêt, le mémoire sur les fouilles de Bibracte, que mon savant ami, M. Bulliot, publie dans la *Revue archéologique*.

Je ne crains pas de vous le faire remarquer cependant, un travail de cette importance ne peut être étudié, d'une manière convenable, qu'à la condition d'être accompagné de nombreuses planches; et la promesse, que vous avez bien voulu nous faire, d'en donner, plus tard, *une* ou *deux*, ne me semble pas suffisante.

Permettez-moi donc, pour compenser, autant qu'il est en moi, cette regrettable lacune, de vous adresser un profil sur lequel vous trouverez tout ce qui se rapporte à la disposition des poutres longitudinales des murs gaulois de Bibracte, et souffrez que j'y ajoute quelques explications, qui contribueront, je l'espère, à faire admettre plus aisément mon travail dans votre *Revue*.

M. Bulliot annonce, à la page 405 de son dernier article (livraison de décembre 1869), que la distance comprise, d'axe en axe, entre les poutres longitudinales d'un même grillage, est *le plus ordinairement* de 0<sup>m</sup>,80, et malgré cela, par des motifs que je vous expliquerai

avant la fin de cette note, mais qui provoqueraient peut-être des objections si je les exposais en ce moment, je me crois autorisé à élever effectivement l'expression de cette distance jusqu'à 0<sup>m</sup>,81.

D'un autre côté, on lit :

D'une part, à la page 403 de l'article précité : « Le diamètre des poutres était à peu près uniforme et variait de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,27. »

Et de l'autre, à la page 405, à propos de la première poutre de l'assise inférieure : « La pièce de bois avait été posée sur le béton de la base du mur, entre deux parements en pierre, l'un extérieur, celui de la muraille elle-même, l'autre intérieur, composé seulement de deux assises de 0<sup>m</sup>,15. Au milieu du petit canal de 0<sup>m</sup>,28, rempli autrefois par la poutre, etc., etc. »

J'estime qu'il y a lieu de conclure de ces diverses citations, non-seulement que la largeur *normale* des poutres était de 0<sup>m</sup>,27, mais encore que l'intervalle compris entre deux poutres consécutives était lui-même de 0<sup>m</sup>,81 moins 0<sup>m</sup>,27, c'est-à-dire de 0<sup>m</sup>,54, ou en d'autres termes, *de deux fois* 0<sup>m</sup>,27.

Vous concevez cependant sans peine, monsieur le directeur, qu'en m'exprimant de la sorte, je n'ai pas la prétention de soutenir que tous les intervalles comptés, d'axe en axe, sur les murs de Bibracte, étaient rigoureusement égaux à 0<sup>m</sup>,81, et je ne veux pas davantage aller jusqu'à vous faire croire que toutes les poutres qui entraient dans la composition de ces murs étaient soigneusement équarrées, de manière à présenter, sur toute leur longueur, une largeur régulière et uniforme de 0<sup>m</sup>,27. Je sais parfaitement, au contraire, que la pratique ne s'accorde jamais d'une manière aussi exacte avec la théorie. Mais je n'en considère pas moins comme certain que le désordre et la confusion que M. Bulliot a cru remarquer dans les détails relatifs à la construction des murs de Bibracte n'y existaient pas en réalité, qu'un certain ordre y avait été suivi au contraire, et qu'en particulier l'espacement des poutres longitudinales y avait été réglé comme je viens de le dire, c'est-à-dire en fixant *normalement* leur équarrissage à la *moitié* de l'intervalle qui devait exister entre elles.

En résumé, je me considère comme autorisé à conclure de l'étude des cotes rapportées par M. Bulliot, que si je me suis trompé en élevant *normalement* jusqu'à 0<sup>m</sup>,81 l'intervalle total auquel cet éminent archéologue a assigné, *d'une manière moyenne et approximative*, 0<sup>m</sup>,80 seulement, il faut néanmoins considérer comme certain que le rapport de 1 à 2, ou, si vous aimez mieux, de 27 à 54, existait réellement entre les dimensions des poutres et celles des intervalles qui les séparent, et qu'en conséquence, si les trois longueurs expri-

mées par les nombres  $0^m,81$ ,  $0^m,54$  et  $0^m,27$  ne correspondent pas avec une rigueur mathématique aux expressions *normales* des dimensions antiques, elles n'en peuvent différer au moins que d'une très-petite quantité.

Ce premier point admis, étudions, si vous le voulez bien, sur la coupe en travers des murs de Bibracte, la disposition des poutres longitudinales, les unes par rapport aux autres, et occupons-nous d'abord de la deuxième assise, où l'on ne peut compter que cinq poutres.

Si, comme je le crois, elles sont espacées *normalement* de  $0^m,81$ , quand on les mesure d'axe en axe, il est clair qu'on devra trouver de l'axe de la première à l'axe de la cinquième, une longueur de 4 fois  $0^m,81$ , c'est-à-dire de  $3^m,24$ .

Quant à la largeur totale du mur, M. Bulliot la détermine en plaçant les deux parements extérieurs à  $0^m,80$  de distance de l'axe de la poutre la plus voisine, et par conséquent en comptant :

1° Pour l'intervalle compris, d'axe en axe, entre la première et la cinquième poutre, 4 fois $0^m,80$ , c'est-à-dire.....	3 <sup>m</sup> ,20
2° Pour les deux largeurs mesurées en dehors des poutres, 2 fois $0^m,80$ , c'est-à-dire.....	4 <sup>m</sup> ,60
3° Enfin pour l'intervalle total compris entre les deux parements du mur, 6 fois $0^m,80$ , c'est-à-dire.....	4 <sup>m</sup> ,80

Mais je n'ai pas besoin d'insister beaucoup pour faire comprendre que les dimensions d'un monument antique, ainsi exprimées par des nombres *entiers* de décimètres, sont nécessairement approximatives et ne peuvent pas être considérées comme rigoureuses. Il est même permis d'aller jusqu'à dire que M. Bulliot lui-même ne les considère pas autrement, puisqu'on lit à la page 406 de son mémoire :

« Bien que la largeur du rempart *ne paraisse pas avoir dépassé*  $4^m,80$ . »

Il est donc nécessaire de le reconnaître, la largeur de  $4^m,80$ , que M. Bulliot assigne aux murs de Bibracte, est un *maximum* qui a pu sans doute exister sur certains points, par l'effet d'une irrégularité de la construction primitive, ou par suite d'un dérangement accidentel résultant de la chute des parties supérieures, mais rien n'autorise à considérer cette largeur comme une expression régulière et normale; et je ne crois pas m'éloigner de la vraisemblance en admettant ici, sous forme d'hypothèse et sauf vérification ultérieure, que la distance des parements du mur aux poutres les plus voisines

ne doit pas être rapportée, comme M. Bulliot l'a fait, suivant l'usage des constructeurs modernes, à l'axe même de ces poutres, mais doit être prise, au contraire, non-seulement par rapport à la surface extérieure des poutres elles-mêmes, suivant l'usage constant des constructeurs antiques, mais encore en admettant que la distance ainsi mesurée est finalement égale à celle que l'on observe entre deux poutres consécutives quelconques, ou, en d'autres termes, qu'elle est égale à 0<sup>m</sup>,54, de la manière indiquée sur le dessin que je joins à mon envoi (voyez la planche).

S'il en est ainsi, et la vérité de cette hypothèse ne tardera pas à être démontrée, il y a lieu de compter, comme sur mon dessin pl. X) :

D'abord, entre le parement du mur et l'axe de la première poutre, 0<sup>m</sup>,54 plus la moitié de l'équarrissage d'une poutre, égal à 0<sup>m</sup>,27, c'est-à-dire 0<sup>m</sup>,675.

Et ensuite, pour la largeur totale du mur, 2 fois 0<sup>m</sup>,675 = 1<sup>m</sup>,35  
plus 4 fois 0<sup>m</sup>,81 = ..... 3<sup>m</sup>,24

Ensemble..... 4<sup>m</sup>,59

et il est parfaitement certain que si cette largeur totale de 4<sup>m</sup>,59 est fautive, il faut la considérer *comme trop faible*, plutôt que comme trop forte, puisque en effet M. Bulliot assigne à cette même largeur 4<sup>m</sup>,80, et puisque, en outre, le parement des murs a été placé par moi à 0<sup>m</sup>,675 seulement de l'axe des premières poutres, quand M. Bulliot ne craint pas de le porter jusqu'à 0<sup>m</sup>,80 de distance du même axe.

Étudions maintenant la disposition des poutres longitudinales engagées dans l'assise inférieure. Elles sont, d'après M. Bulliot, au nombre de six, et se trouvent en outre placées en quinconces, par rapport aux poutres de l'assise supérieure. Il est clair, d'après cela, si mes précédentes hypothèses sont exactes :

En premier lieu, qu'il faut compter ici, d'axe en axe, entre la deuxième et la cinquième poutre, trois fois 0<sup>m</sup>,81, c'est-à-dire 2<sup>m</sup>,43;

Et en deuxième lieu, que les espaces restant en dehors des axes des deuxième et cinquième poutres, à droite et à gauche, jusqu'aux parements extérieurs des murs, sont égaux, quand on les mesure ensemble, à 4<sup>m</sup>,59 moins 2<sup>m</sup>,43, ou en d'autres termes, à 2<sup>m</sup>,16; ce qui donne, pour chacun de ces intervalles considéré isolément, la moitié de 2<sup>m</sup>,16, soit 1<sup>m</sup>,08, ou, ce qui est la même chose, *le double* de 0<sup>m</sup>,54. (Voyez les cotes placées sur mon dessin.)

Si maintenant on retranche, de cet intervalle de 1<sup>m</sup>,08, la demi-largeur de la deuxième poutre, égale à 0<sup>m</sup>,435, il résulte de ce qui



vient d'être dit que l'intervalle compris entre le parement du mur et la surface antérieure de cette deuxième poutre est égal à  $1^m,08$  moins  $0^m,135$ , c'est-à-dire à  $0^m,945$ , et la question est maintenant de savoir comment la première poutre se trouve placée dans cet intervalle de  $0^m,945$ .

Il semble, au premier abord, difficile de le dire en ce moment avec une exactitude suffisante; cependant, si l'on considère que la première poutre de l'assise supérieure se trouve placée de la manière indiquée précédemment, c'est-à-dire *au milieu même* de l'intervalle de  $1^m,35$  compris entre le parement du mur et la face antérieure de la deuxième poutre de cette assise supérieure, il sera naturel d'admettre qu'il doit en être de même dans le cas actuel, et que par conséquent l'intervalle total de  $0^m,945$ , compris dans l'assise inférieure, entre le parement du mur et la face antérieure de la deuxième poutre, doit se trouver aussi divisé en deux parties égales de  $0^m,4725$  chacune, de la manière indiquée sur mon dessin. Et pour montrer qu'en opérant ainsi je ne me suis écarté ni de la vraisemblance, ni surtout des indications fournies par M. Bulliot, il suffit de considérer que la distance comptée, d'axe en axe, entre les deux premières poutres de l'assise inférieure, est *normalement* égale, dans l'hypothèse actuelle, à  $0^m,4725$  plus  $0^m,135$ , c'est-à-dire à  $0^m,6075$  (voyez encore une fois mon dessin), tandis que cette distance est *approximativement* égale à  $0^m,60$ , d'après les mesures de M. Bulliot, puisque en effet, après avoir dit à la page 405 de son Mémoire, que les poutres sont *ordinairement* espacées sur le même grillage de  $0^m,80$  d'axe en axe, ce savant archéologue ajoute : « A l'exception toutefois de la « seconde, qui est placée à  $0^m,60$  *seulement* de la première. »

Je n'ignore pas cependant que l'hypothèse sur laquelle je viens de m'appuyer ne s'accorde pas aussi bien avec une autre indication fournie par M. Bulliot, au commencement de la page 405, où je copie textuellement ce qui suit :

« Dans le plan de la muraille d'Avaricum et dans celle de Mur-  
« ceint, la première poutre de face est notée à 1 mètre en arrière du  
« parement, et dans celle de Bibracte, *elle est à  $0^m,20$  seulement.* »  
De sorte qu'en définitive, quoique M. Bulliot nous dise que le parement extérieur de la muraille de Bibracte se trouve à  $0^m,20$  *seulement* de la première poutre, je n'ai pas craint de le porter moi-même jusqu'à  $0^m,3375$  de la même poutre.

Mais comment pourrait-il en être autrement dans le cas actuel, où les indications fournies par M. Bulliot sont manifestement *contradictoires entre elles* ?



Il est matériellement impossible, par exemple, de considérer les cinq poutres de l'assise supérieure, telles qu'elles sont disposées sur mon profil par rapport à l'axe du mur, comme s'écartant d'une manière sensible de leur position véritable par rapport à cet axe, ce qui fait que la même impossibilité existe, non-seulement pour les quatre poutres centrales de l'assise inférieure, mais encore pour les deux poutres extrêmes de la même assise, puisque les premières sont placées en quinconces par rapport aux poutres de l'assise supérieure, et puisque les secondes sont, comme on l'a déjà vu, à 0<sup>m</sup>,60 ou environ de distance des deuxième et cinquième poutres. Or, dans une pareille situation, était-il possible, je le demande, de marquer sur mon dessin le parement extérieur de la muraille en le plaçant, avec M. Bulliot, tantôt, comme nous venons de le voir, à 0<sup>m</sup>,20 seulement de distance de la face de la première poutre du rang inférieur, c'est-à-dire *en le rapprochant* des poutres, plus que je ne l'ai fait moi-même, d'une quantité égale à 0<sup>m</sup>,3375 moins 0<sup>m</sup>,20, ou, en d'autres termes, de 0<sup>m</sup>,1375, et tantôt, comme nous l'avons vu précédemment, à 0<sup>m</sup>,80 de distance de l'axe de la première poutre du deuxième rang, c'est-à-dire *en l'éloignant* plus que moi, d'une quantité égale à 0<sup>m</sup>,80 moins 0<sup>m</sup>,675, ou en d'autres termes de 0<sup>m</sup>,125?

Une aussi forte contradiction n'est pas possible sur un dessin, et par conséquent il semble évident que les mesures de M. Bulliot sont fautives dans le cas actuel, et que cela provient précisément de ce qu'elles sont données *en nombres ronds de décimètres*, ce qui fait qu'elles sont ainsi tantôt trop fortes et tantôt trop faibles. Cette erreur me paraît surtout manifeste, quand M. Bulliot place approximativement, ainsi que je l'ai déjà dit, le parement extérieur de la muraille de Bibracte une première fois à 0<sup>m</sup>,13 ou environ *en avant* de la position que je lui assigne moi-même sur mon profil, et une autre fois à 0<sup>m</sup>,13 ou environ *en arrière* de la même position; de sorte qu'en définitive, je me suis rapproché le plus qu'il m'a été possible de la vérité, en adoptant la solution *moyenne* à laquelle les considérations précédentes m'ont amené.

Mais il est facile de vérifier, d'une manière à la fois beaucoup plus simple et beaucoup plus sûre, l'exacte vérité de toutes mes hypothèses, et c'est M. Bulliot lui-même qui va m'en fournir les moyens, car il a eu la bonne idée de mesurer, *a priori*, les distances qui existent en fait, à tous les niveaux, sur les murs de Bibracte, entre le parement extérieur de ces murs et les axes des diverses poutres longitudinales.

Ces distances, rapportées dans une note qui est placée au bas de la

page 406, quoique toujours approximatives, puisqu'elles ne sont données que de 5 en 5 centimètres, sont néanmoins beaucoup plus exactes que les cotes dont je me suis servi jusqu'ici, qui ne se trouvaient exprimées elles-mêmes que de 10 en 10 centimètres. Elles méritent donc une plus grande confiance, et je les reproduis telles que M. Bulliot les rapporte :

Une fois 1 <sup>m</sup> ,45 =	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,65
Deux fois 1 <sup>m</sup> ,85 = 2 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,25
Trois fois 2 <sup>m</sup> ,00 = 2 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,40
Une fois 2 <sup>m</sup> ,30 = 3 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,10
Six fois 2 <sup>m</sup> ,70 = 3 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,30
Une fois 3 <sup>m</sup> ,95 = 5 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,05
Et Deux fois 4 <sup>m</sup> ,10 = 5 ×	0 <sup>m</sup> ,80 + 0 <sup>m</sup> ,10

Rien n'indique dans ce tableau quelles sont, parmi ces diverses cotes, celles qui correspondent soit à l'assise inférieure, soit à l'assise supérieure ; mais au point où nous en sommes parvenus, il n'est pas difficile de le découvrir, ainsi qu'on va le voir.

Il est d'abord incontestable que le premier intervalle, égal à 1<sup>m</sup>,45, ne peut être rapporté qu'à la deuxième poutre du deuxième rang, à laquelle correspond, dans mon système, un intervalle de 1<sup>m</sup>,485 ; et on peut voir de la même manière, en consultant mon dessin, que la cote de 1<sup>m</sup>,85, donnée en second lieu par M. Bulliot, correspond, à son tour, à la troisième poutre du premier rang, où je trouve, de mon côté, 1<sup>m</sup>,89.

Je constate de cette façon, entre les cotes mesurées par M. Bulliot et celles que je calcule, des différences qui sont de 0<sup>m</sup>,035 dans le premier cas, et de 0<sup>m</sup>,04 dans le second ; et si l'on veut bien considérer que mes cotes sont des cotes rectifiées et purement théoriques, tandis que celles de M. Bulliot n'ont été données qu'à 2 centimètres 1/2 près et se trouvent en outre affectées de toutes les erreurs qui peuvent résulter soit des irrégularités de l'exécution primitive, soit surtout des dislocations provenant de l'état actuel des maçonneries, on en conclura certainement avec moi qu'il n'y a rien là qui puisse surprendre ; d'autant mieux que les autres vérifications, dont il me reste à parler encore, se font toutes avec une précision beaucoup plus remarquable.

Il y a lieu de comparer en effet :

1° La cote de 2<sup>m</sup>,30 donnée par M. Bulliot, à celle de 2<sup>m</sup>,295 correspondant, sur mon dessin, à l'axe de la troisième poutre du deuxième rang ;

2° Celle de 2<sup>m</sup>,70, trouvée *en six endroits différents* par M. Bulliot, à celle rigoureusement identique que mon dessin rapporte à la quatrième poutre du premier rang ;

3° Celle de 3<sup>m</sup>,95, toujours donnée par M. Bulliot, à celle de 3<sup>m</sup>,915 que j'ai calculée moi-même pour la dernière poutre du deuxième rang ;

4° Enfin celle de 4<sup>m</sup>,10, donnée deux fois de suite par M. Bulliot, à celle de 4<sup>m</sup>,1175 qui correspond, d'après moi, à la dernière poutre du premier rang.

Et je ne dois pas négliger de faire remarquer, après cela, que la cote de 2<sup>m</sup>,30, donnée par M. Bulliot lui-même comme correspondant à l'axe de la troisième poutre du deuxième rang, c'est-à-dire à l'axe même du mur considéré dans son ensemble, suffit amplement pour démontrer que la largeur normale de ce mur ne doit pas être élevée jusqu'à 4<sup>m</sup>,80, comme M. Bulliot l'a dit à la page 406 de son mémoire, mais doit être réduite, au contraire, au double de 2<sup>m</sup>,30, c'est-à-dire à 4<sup>m</sup>,60, ou même, comme sur mon dessin et pour se rapprocher davantage de la vérité, ainsi qu'on le verra plus tard, à 4<sup>m</sup>,59.

Il n'est pas moins important de constater que la cote de 4<sup>m</sup>,10 trouvée, en deux endroits différents, sur la dernière poutre du premier rang, suffirait seule pour démontrer, s'il pouvait rester encore quelques doutes à cet égard, que la disposition des poutres est absolument identique sur les deux parements du mur, et que leur rapprochement y est parfaitement symétrique, tant du côté intérieur que du côté extérieur du rempart.

Il me reste aussi à dire que la cote de 4<sup>m</sup>,1175 que je viens de comparer à celle de 4<sup>m</sup>,10 donnée par M. Bulliot, est elle-même un peu trop forte et devra être finalement réduite, par des motifs que j'indiquerai tout à l'heure, à 4<sup>m</sup>,10½ seulement, ce qui fait que la concordance entre la cote donnée et la cote calculée est, au fond, beaucoup plus grande qu'on ne peut le supposer en ce moment.

En dernier lieu, enfin, il ne faut pas qu'on s'étonne de me voir laisser complètement à l'écart la cote de 2 mètres que M. Bulliot donne trois fois de suite, et qui ne se rencontre pas sur mon dessin. J'expliquerai les motifs de cette omission de la manière la plus complète et la plus sûre, dans ma prochaine note, si vous m'autorisez à vous l'adresser.

Mais avant d'achever celle-ci, permettez-moi d'insister, d'une manière particulière, sur un fait auquel je ne crains pas d'attacher plus d'importance qu'à tous les autres, et sans lequel mon étude actuelle

ne présenterait aucun intérêt. Je veux parler de l'exacte concordance qui existe entre les dimensions écrites sur mon profil des murs de Bibracte et les unités de mesure en usage dans les Gaules *avant la conquête romaine*, concordance sans laquelle je suis forcé d'avouer que je n'aurais jamais eu les moyens de rétablir, comme je viens de le faire, les véritables dimensions de ces murs, en les dégageant de toutes les erreurs qui résultent, soit de l'exécution primitive, soit surtout de l'incertitude des mesurages modernes.

Je l'ai déjà démontré plusieurs fois et de plusieurs manières différentes, les mesures dont on s'est servi, depuis les temps reculés, dans les Gaules, sont :

1° Une coudée de 0<sup>m</sup>,54 de longueur divisée en 3 palmes ;

2° Un pied de 0<sup>m</sup>,324 de longueur divisé en 3 palmes ;

Et 3° un palme de 0<sup>m</sup>,108 de longueur divisé lui-même en 4 pouces de 0<sup>m</sup>,027 chacun, ce qui revient à dire non-seulement que, dans l'ancien système métrique gaulois, la coudée était divisée en 20 pouces et le pied en 12 pouces, mais encore que le pied gaulois antique de 0<sup>m</sup>,324 de longueur, divisé en 12 pouces, *était identiquement le même* que notre pied-de-roi actuel. Je dois vous faire remarquer, en outre, que les diverses mesures dont je viens de rappeler les longueurs, *sont identiquement les mêmes* que les mesures chaldéennes de Ninive (1), et je ne crois pas me tromper en ajoutant qu'elles ont été apportées dans nos contrées par les Celtes.

Parfaitement convaincu, comme je le suis depuis longtemps, de l'exacte vérité de ces principes fondamentaux de la métrologie gauloise, et sachant ainsi, d'une manière certaine, que les constructeurs des murs de Bibracte avaient entre leurs mains une coudée de 0<sup>m</sup>,54 de longueur, pouvais-je, je vous le demande, hésiter à reconnaître, dès le commencement de cette étude, que ces constructeurs ont réellement voulu donner *une coudée*, soit 0<sup>m</sup>,54, à l'intervalle compris entre deux poutres longitudinales placées l'une à côté de l'autre, *une demi-coudée*, soit 0<sup>m</sup>,27, à l'équarrissage de ces mêmes poutres, et par conséquent, enfin, *une coudée et demie*, soit 0<sup>m</sup>,81, à l'intervalle compté d'axe en axe ? Et n'est-il pas démontré en même temps que si M. Bulliot avait eu la précaution de substituer une coudée

(1) Voyez, pour la détermination des mesures chaldéennes de Ninive, le *savant* article publié par M. Oppert dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français* (2<sup>e</sup> année, mois de mai 1856, page 33), et le mémoire de M. F. Lenormant, intitulé : *Essai sur un document mathématique chaldéen*, etc. (Paris, 1868, chez A. Lévy, éditeur).

gauloise au mètre dont il s'est servi pour relever les dimensions des murs de Bibracte, il aurait trouvé lui-même 0<sup>m</sup>,81, c'est-à-dire *une coudée et demie*, ou, ce qui est la même chose, *deux pieds et demi*, partout où il nous a donné 0<sup>m</sup>,80?

Pouvais-je, par la même raison, je ne crains pas de vous le demander encore, hésiter à reconnaître que la largeur totale du mur doit être réglée en comptant, comme je l'ai fait, au niveau de la deuxième assise :

1° Six intervalles en maçonnerie d'une coudée chacun, ci.....	6 coudées.
Et 2° cinq poutres d'une demi-coudée chacune, ci.....	2 coudées 1/2.
En total.....	8 coudées 1/2.

Pouvais-je me refuser davantage à admettre qu'on trouve, au niveau de l'assise inférieure :

1° Six poutres ayant chacune une demi-coudée, ci.....	3 coudées.
2° Trois espaces en maçonnerie placés dans la partie centrale, semblables aux précédents et ayant chacun une coudée, ci.....	3 coudées.
Et 3° enfin quatre espaces plus petits, ayant ensemble.....	2 coudées 1/2.
En total, comme précédemment..	8 coudées 1/2.

Mais si ces quatre petits espaces mesurés ensemble ont réellement 2 coudées 1/2, ou 50 pouces de longueur, il est hors de doute qu'on doit trouver, sur chaque côté du mur, 25 pouces pour correspondre aux deux petits espaces qu'on y rencontre, et il semble impossible, après cela, d'assigner exactement, comme je l'ai fait tout à l'heure par suite de considérations un peu trop théoriques, 12 pouces 1/2 à chacun de ces deux espaces. Il est certain, en effet, que les anciens constructeurs n'aimaient pas à employer des expressions fractionnaires, et ne les employaient jamais quand ils pouvaient faire autrement. Nos deux petits intervalles en maçonnerie avaient donc en réalité, l'un 13 pouces et l'autre 12 pouces seulement, ou 1 pied; et de même que tous les autres intervalles compris entre deux poutres voisines avaient été réglés à *une coudée*, de même aussi, dans le cas actuel, l'intervalle réduit, compris entre la première et la deuxième poutre, a dû être réglé à *un pied*, en laissant, de cette manière, la lon-



gueur de 13 pouces pour correspondre à la longueur extérieure, ce qui porte en définitive :

1° A 13 pouces plus 5 pouces, c'est-à-dire à 18 pouces ou *un pied et demi*, l'intervalle compris entre le parement du mur et l'axe de la première poutre ;

Et 2° à 0<sup>m</sup>,324 plus 0<sup>m</sup>,27, c'est-à-dire à 0<sup>m</sup>,594, l'intervalle compris d'axe en axe entre la première et la deuxième poutre, quand M. Bulliot assigne 0<sup>m</sup>,60 à ce même intervalle.

Il résulte, en second lieu, de ces explications, que l'intervalle mesuré sur l'assise inférieure entre le parement du mur et l'axe de la dernière poutre, intervalle que j'ai fixé précédemment à 4<sup>m</sup>,175, doit être diminué, en dernière analyse, d'un demi-pouce, c'est-à-dire de 0<sup>m</sup>,0135, et qu'il y a lieu par conséquent de le réduire, comme je l'avais annoncé précédemment, à 4<sup>m</sup>,104, quand M. Bulliot mesure 4<sup>m</sup>,10 entre les mêmes points.

Il ne me semble pas nécessaire d'insister davantage sur ces considérations. Je ne veux pas non plus, de peur de donner trop d'étendue à cette première note, entreprendre de vous prouver aujourd'hui que l'étude des autres dimensions des murs de Bibracte conduit toujours aux mêmes conséquences métrologiques, tant pour ce qui concerne l'espacement des poutres transversales dans le sens horizontal, que pour l'écartement des assises elles-mêmes, quand on le mesure dans le sens vertical. Mais cette preuve, si elle vous paraît utile, pourra être faite dans un second article que je m'empresserai de vous transmettre, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, si vous m'y autorisez, après avoir accueilli favorablement celui-ci.

AURÈS.

A Nîmes, le 14 janvier 1870.

---

---

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

---

M. Le Blant fait la deuxième lecture de son mémoire sur la *Préparation au martyre*.

M. Léon Renier fait une nouvelle communication au sujet de la maison de l'impératrice Livie, découverte dans le cours des fouilles exécutées sur le mont Palatin, par les ordres de l'Empereur, sous la direction de M. Pietro Rosa. Il met sous les yeux de l'Académie un album de photographies présentant les résultats des dernières de ces fouilles; nous commencerons dans notre prochain numéro la publication des peintures qu'elles représentent.

M. Egger commence la deuxième lecture de son mémoire sur les *Historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité*.

M. Beulé lit, au nom de M. Aubé, une note étendue et pleine d'intérêt sur les découvertes faites récemment dans le sous-sol de la piazza Vittoria, à Palerme, et consistant en plusieurs pièces décorées de mosaïques et d'ornements divers remarquables à plusieurs égards. Une suite de photographies, mises sous les yeux de l'Académie, accompagnent et éclairent les descriptions de M. Aubé.

Une autre communication, concernant également une mosaïque, est faite par M. Léon Renier; seulement cette mosaïque n'est plus trouvée en Sicile, mais en France, dans les ruines de Lillebonne, ce qui pour nous en augmente l'intérêt. Cette mosaïque, qui forme un carré de 8 mètres de côté, contient plusieurs inscriptions encadrées dans des cartouches à queues d'aronde et formées de lettres noires sur fond blanc. D'après un calque envoyé par M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, une des inscriptions est ainsi conçue :

T. SEN. FELIX C. PV  
TEOLANVS. FEC

c'est-à-dire : *Titus Senius Felix civis Puteolanus fecit*. On sait que le mot *civis* est souvent représenté dans les inscriptions de la Gaule par sa première lettre, c, et qu'il y a ordinairement le sens de notre mot *bourgeois*

dans les expressions : *bourgeois de Paris*, *bourgeois de Rouen*, etc. C'était le mot propre pour désigner un citoyen inscrit dans une *civitas*, comme *colonus* et *municeps* pour désigner les citoyens inscrits dans une colonie ou dans un municipe. Ainsi cette mosaïque, continue M. Renier, a été exécutée par un artiste venu de Pouzzoles. Il n'y a rien là qui doit nous surprendre : l'art du mosaïste est encore aujourd'hui un art essentiellement italien ; mais c'est un fait qu'il est bon de noter, car il explique peut-être comment on rencontre si fréquemment dans ces contrées des œuvres d'art annonçant une civilisation plus avancée que celle à laquelle semblent pouvoir être parvenues aux premiers siècles de l'empire romain les contrées septentrionales de la Gaule.

M. le docteur Krauss, autorisé par le bureau, lit en communication une note sur un *graffito* récemment trouvé au Palatin par M. Visconti jeune, dans les fouilles faites aux frais du gouvernement pontifical, et qui porte les mots ALEXAMENOS FIDELIS. Cette inscription rappelle d'une manière aussi intéressante qu'imprévue le célèbre *crocifisso graffito* découvert au même lieu il y a treize ans et dans les mêmes appartements, qui, suivant l'opinion des antiquaires les plus autorisés, furent affectés aux prétoriens et aux domestiques faisant le service de la cour impériale. On sait que ce *graffito* représente un homme crucifié ayant la tête d'un âne ou d'un onagre, à côté duquel un autre homme, vêtu comme le premier, serait dans l'attitude de l'adoration telle que l'indique Pline (XVIII, 2) par les mots *in adorando dextram ad osculum referimus*. Une inscription grecque, écrite entre les personnages, porte ΑΛΕΧΑΜΕΝΟC — CΕΒΕΤΕ ΘΕΟΝ, ce que le père Garrucci traduit : *Alexamène adore son dieu*. Supposant que c'est là une caricature faite par un prétorien et représentant un de ses camarades converti au christianisme, M. Krauss voit dans le nouveau *graffito* découvert une confirmation de la conjecture du père Garrucci.

A. B.

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

L'Empereur vient de faire don au musée de Saint-Germain d'une très-belle collection de vases gaulois et gallo-romains, ainsi que d'une intéressante série de lampes antiques. Ce don important, qui ne se compose pas de moins de quatre cent cinquante pièces, va permettre d'ouvrir une nouvelle salle au public, qui sera admis à partir du 15 avril à visiter et à étudier ces précieux documents. L'Empereur a également fait don au musée d'une nouvelle série de torques, bracelets et épées gauloises provenant des cimetières antiques exploités autour du camp de Châlons. L'ensemble des objets provenant des tombes gauloises de cet antique territoire des *Remi* et des *Catalauni* est aujourd'hui des plus complets. Il comprend cent cinquante torques, près de trois cents bracelets; une centaine de poignards en fer; une cinquantaine d'épées, autant de couteaux; de nombreux débris de chars; plusieurs *umbo* de bouclier; toute une vitrine de chaînes en bronze et boutons de ceinturon; cent cinquante fibules presque toutes en bronze; enfin deux cents vases, en très-bon état, donnent des spécimens très-variés de la céramique de nos pères et de leur mode d'ornementation très-simple, sans doute, mais nullement dénué d'un certain sentiment d'art délicat. La salle où sont déposées ces dépouilles des populations de l'ancienne Belgique mérite une visite toute spéciale. Nos artistes et nos historiens y trouveront beaucoup à apprendre.

— *Découverte d'un théâtre antique à Vervins.* — Un fait intéressant pour l'histoire de Vervins est en voie de se révéler en ce moment, par suite de fouilles et d'explorations pratiquées sur la partie du territoire que la tradition indique comme étant l'emplacement de la cité gauloise et gallo-romaine qui a précédé Vervins, le *Verbinum* des anciens topographes de l'empire romain.

Il y a quelques semaines, M. Matton, propriétaire d'une parcelle de terre située sur le territoire de Vervins, au canton du *Rejonval*, lieudit la *Chiffalerie*, certain, à l'avance, que sa propriété renfermait des restes de constructions souterraines, fit opérer un labour profond, et la charrue,

en différents endroits, ramena à la surface, ici des cailloux aux angles arrondis, là des moellons et des pierres de petit appareil, dites *cubiques*, bien qu'elles soient longues et terminées en pyramide.

Après le passage de la charrie, M. Matton fit attaquer à la bêche et à la pioche les endroits indiqués par les décombres remués, et bientôt on mit à découvert un chemin solidement construit en cailloux, et un mur de près d'un mètre d'épaisseur, décrivant une courbe sensible. En même temps, on rencontrait des amas d'ossements brisés, des traces d'inhumations anciennes, avec vases en fragments, charbons, grands clous; des tuiles à rebords et cintrées en grande quantité, des agglomérations de pierres cubiques, quelques monnaies gauloises et romaines, etc.

Les fouilles, pratiquées avec méthode, furent alors suivies avec plus d'attention encore. On dégagaa d'abord le chemin, et l'on reconnut une chaussée de six mètres de largeur. Cette chaussée est évidemment la voie romaine de Saint-Quentin à Vervins, dont M. Am. Piette a indiqué la direction dans ses *Itinéraires gallo-romains*, mais dont aucune trace matérielle certaine n'avait jusqu'alors révélé l'existence ni l'emplacement exact sur le territoire de Vervins.

Le mur courbe dont nous avons parlé prend naissance à quelques mètres de distance de la voie romaine. Il a été dégagé sur une longueur de vingt-cinq mètres, dans la propriété de M. Matton, et il présente *sur la face concave*, de trois en trois mètres, des massifs d'un mètre quarante centimètres de diamètre, qui paraissent avoir été destinés à recevoir les soubassements de demi-colonnes engagées dans le plein du mur.

Il était fort intéressant de savoir si ce mur se continuait vers le nord, et sur quelle ligne, droite ou courbe. La pièce de terre voisine étant couverte de récoltes, les fouilles y ont été impossibles; on a dû se contenter de sondages faits avec soin, et les jalons plantés au fur et à mesure n'ont pas tardé à dessiner un arc de cercle, orienté du nord au midi, de soixante mètres de corde, de vingt-deux mètres cinquante de flèche, et appartenant à une circonférence de trente-deux mètres de rayon.

Comme on le voit, la demi-circonférence n'est pas complète.

En face de la partie concave de cet arc de cercle, mais séparés par une dépression du sol, on remarque, épars sur la terre, de nombreux moellons qui indiquent également des substructions à peu de profondeur. Ces substructions sont-elles circulaires? Correspondent-elles à la partie explorée? A quelle distance? Quelle figure géométrique caractériseraient-elles? C'est ce qui ne pourra être reconnu que lorsque des explorations plus étendues auront été pratiquées.

Quant à présent, ce qui paraît indiscutable c'est que le mur en arc de cercle a fait partie de l'enceinte d'un établissement consacré à des jeux publics à l'époque gallo-romaine, — théâtre, amphithéâtre, cirque, arène? — théâtre, très-probablement, — et que nous nous trouvons en présence d'un de ces monuments aussi indispensables aux soldats des légions de l'empire que la nourriture du corps, — *Panem et circenses*, — et que pour



cette raison la conquête romaine introduisit dans les localités gauloises d'une certaine importance.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire aujourd'hui une étude complète sur la découverte que nous signalons, nous avons voulu seulement la faire connaître; car la découverte d'un théâtre antique est toujours chose fort intéressante, et elle le sera d'autant plus pour un grand nombre de nos lecteurs, qu'elle permettra d'apprécier à un point de vue plus exact l'importance du rôle que le *Verbinum* de l'*Itinéraire d'Antonin* a pu avoir à remplir pendant l'occupation romaine. (*Journal de Vervins.*)

— Nous lisons dans la *Revue savoisienne* :

« Dimanche, 13 février, vers les dix heures du soir, quelques personnes des Villards-sur-Thônes qui se trouvaient à Faverges, sur la route d'Albertville, rentrèrent tout effrayées dans le bourg en s'écriant : « *Nous avons vu passer la vouivre*; elle venait d'Ugines et allait sur Saint-Ferréol. » Qu'est-ce donc que cette vouivre, demande un des assistants? — C'est, répondit le chef de la bande, le serpent qui porte sa boule et qui dessèche l'herbe de nos prairies. » On se rappelle l'article publié dans le numéro de juillet 1869 de la *Revue savoisienne*, intitulé : *A propos de bolides, un point de mythologie*. Ce qu'ont vu les bonnes gens n'était rien moins qu'un magnifique bolide, avec traînée lumineuse, poussé dans la direction de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest en sens inverse de la marche du bolide qui a fait l'objet de l'article précité. »

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour l'an 1879. I, II, janvier et février, deux feuilles. Séances des 10 et 17 décembre 1869, des 7, 14, 21 et 28 janvier 1870. Découvertes récentes dans le voisinage de Rome.

Nous signalerons à nos lecteurs, parmi les communications qui ont rempli ces séances, les explications qu'a données M. W. Helbig pour justifier la restauration qu'a faite M. Steinhauser de la statue d'amazone récemment acquise par le musée de Berlin, les bas-reliefs athéniens dont MM. Matz et Færster ont présenté des plâtres, les détails fournis par M. Færster sur des mosaïques découvertes l'an dernier à Palerme, celles mêmes dont M. Aubé a récemment entretenu l'Académie des inscriptions, les observations de M. Bruzza sur l'emporium du Tibre et sur les blocs de marbre qui y ont été recueillis, sur les inscriptions que portent ces blocs, etc. Il y a aussi beaucoup de choses intéressantes dans les notes réunies par M. Lanciani sur Antium, Porto et Nazzano, et dans les inscriptions inédites qu'il y a copiées. Plusieurs sont fort importantes.

— Le Ministre de l'instruction publique ayant déclaré vacante la chaire d'hébreu au Collège de France, le Collège et l'Académie des inscriptions ont présenté en première ligne M. Renan, en seconde ligne M. Derembourg. Il paraît donc certain que M. Renan va être, sous peu, réintégré dans sa chaire.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Philosophie de l'Architecture en Grèce**, par M. EMILE BOUTMY, professeur à l'École spéciale d'architecture. 1 vol. in-16. Paris, Germer Baillière, 1870.

Les maîtres de la critique ont rendu compte de ce livre, et sa réputation est faite (1). Il suffit du reste de l'ouvrir au hasard pour apprécier les qualités de l'auteur : érudition étendue, esprit de fine analyse, exactitude sévère à toujours subordonner les idées de détail aux principes généraux. Rien n'est banal, tout est personnel et vrai dans ce volume. L'exposition a la rigueur d'un théorème philosophique ; l'auteur fait œuvre de science et ne l'oublie jamais ; on n'en trouvera pas moins dans son livre les qualités que présentent le plus les simples lettrés : un intérêt toujours soutenu ; une exposition rapide qu'anime partout le désir de convaincre ; un enthousiasme d'autant plus attachant que l'expression en est plus discrète ; un style très-simple qui doit tout son charme à la distinction même des idées, à l'art à la fois délicat et précis avec lequel il sait rendre les nuances les plus neuves et les plus complexes.

M. Boutmy a pensé que l'architecture grecque et les principes qui l'inspiraient devaient aujourd'hui faire l'objet d'une nouvelle étude. On parle depuis longtemps des monuments grecs et on les admire sans réserve. Ce n'est pas là une preuve qu'on en comprenne toujours la véritable beauté. La Grèce et ses œuvres ont eu à toutes les époques le privilège d'enthousiasmer les esprits cultivés. Et cependant à combien de contresens naïfs et charmants le génie grec n'a-t-il pas donné lieu ! Je ne parle pas des lieux communs si peu dignes de l'atticisme qui s'impriment tous les jours dans des livres écrits, dit-on, pour former le goût public. Les Grecs différaient de nous de toutes les manières ; les œuvres qui nous permettent de retrouver leur esprit nous sont parvenues mutilées et incomplètes ; et il ne faut rien moins qu'un long travail et de rares qualités philosophiques pour faire revivre avec ses véritables nuances quelques parties de ce génie disparu. Ce travail se fait. Quand il sera achevé, les contemporains de Périclès et de Phidias n'en paraîtront pas moins admirables : mais peut-on espérer qu'ils ressemblent, même de loin, aux per-

(1) Voyez en particulier deux articles, l'un de M. Scherer, dans le *Temps*, l'autre de M. Taine, dans le *Journal des Débats*.

sonnages de fantaisie, sujets ordinaires de dissertation dans les écoles?

Deux raisons paraissent à M. Boutmy rendre aujourd'hui possible l'étude de l'architecture grecque. Nous connaissons les monuments grecs; nous n'en sommes plus réduits à demander toute notre science à Vitruve; nous savons que les édifices de Rome ne sont pas des œuvres de l'art hellénique. Les pensionnaires de la villa Médicis ont envoyé en France une série de restaurations faites avec un soin irréprochable; plusieurs d'entre elles sont des chefs-d'œuvre (voyez surtout celles de MM. Pacard, Garnier et Balue). Réunies à l'École des beaux-arts, elles forment un magnifique ensemble. Nous avons là une base nouvelle et très-sûre. En même temps, la critique d'art accomplit sous nos yeux une évolution capitale; elle devient *psychologique*, c'est-à-dire qu'elle cherche dans l'esprit même d'un peuple ou d'une époque la raison et l'explication des œuvres que ce peuple et cette époque ont produites. L'art est une création spontanée du caractère national, au même titre que la poésie, la prose, la religion et la politique. Qu'on fasse aussi grande qu'on le voudra la part de la tradition et des influences étrangères, l'esprit national transforme tous les éléments qu'il reçoit. Ils ne vivent que si cet esprit se les assimile, et il ne les fait siens qu'en les modifiant.

L'étude d'une faculté chez un peuple, la faculté artistique par exemple, a donc pour objet de nous mieux faire connaître ce peuple; mais en même temps elle ne peut prétendre à quelque vérité que si elle tient grand compte de l'esprit même de ce peuple. De là la difficulté singulière que rencontre cette nouvelle méthode; de là le reproche qu'on lui fait souvent de raisonner par pétitions de principe. Il semblerait en effet que la philosophie de l'art en Grèce ne dût être légitime qu'après une complète analyse de l'esprit grec; et cependant l'étude des œuvres grecques doit tout d'abord tenir une part considérable dans l'analyse de cet esprit. C'est assez dire que si cette méthode est certainement la vraie, elle en est encore aujourd'hui à sa période de débuts; elle se trompera souvent; mais ces erreurs, sur lesquelles elle ne se fait aucune illusion, seront fructueuses; elles deviendront les éléments dont se formera la vérité.

Le lecteur, qui sait à quelle école appartient M. Boutmy, connaît d'avance le plan de son œuvre : la *race*, le *milieu*, les *faits excitateurs*, le *produit artistique*, l'*œuvre*, le *monument*. Mais depuis que la méthode psychologique cherche à se constituer, elle a déjà fait de notables progrès. Elle s'est tenue quelque temps dans des généralités qui, par leur nouveauté même, ont vivement frappé les esprits; elle doit en sortir. Il faut que par la philologie, la science des antiquités, les analyses artistiques minutieuses, elle montre sa puissance et sa légitimité. Il est très-certain que l'allure d'une strophe grecque, la marche d'une phrase de Xénophon ou d'Hérodote, les moindres détails de la syntaxe, les lignes d'un bas-relief doivent s'expliquer par la nature même du génie grec. La critique doit le montrer. C'est ce que M. Boutmy a voulu faire pour l'architecture; il a pris un à un tous les détails de l'édifice, et s'est efforcé d'en rendre compte.

Il ne se contente pas de dire que le temple grec, œuvre de simplicité et d'harmonie, est la création naturelle du génie hellénique; il étudie les parties du monument, les détails de ces parties : la frise, les métopes, les triglyphes, les colonnes, les chapiteaux, les entablements, l'apophyge, l'entasis, l'échinus, les mutules, les larmiers, les cymaises, et les rapports de ces parties entre elles; ce sont là pour lui autant de sujets d'examens minutieux, et toutes ses conclusions trouvent leur place naturelle et logique dans sa théorie. Aucune idée, si particulière qu'elle soit, dans ce livre, n'est isolée; tout est y un. La puissance de la synthèse prouve l'exactitude de l'analyse; elle prouve surtout la vérité des idées générales qui dominent la théorie de l'auteur.

Les formules précises de la méthode psychologique ont paru d'abord à quelques esprits un peu étroites. Le bon sens du public ne s'y est pas trompé. La *race*, le *milieu* et le *moment!* ce sont là trois divisions provisoires. M. Boutmy le montre suffisamment. Ce qui explique le temple grec, ce n'est pas seulement l'esprit de la race dans sa généralité, c'est le sentiment religieux et sa forme particulière à un moment donné. Obligé d'arriver à l'étude détaillée d'un des produits du génie grec, l'auteur doit analyser de très-près quelques-unes des facultés particulières de ce génie. Des causes générales, il passe aux causes secondes. Ce qui se produit ici est simple et naturel : la formule première de la méthode s'élargit et se subdivise. Au-dessous des trois divisions principales, elle doit en créer d'autres, sous peine de n'entrevoir la vérité que d'assez loin. Mais quand on descend ainsi dans l'analyse, que d'observations fines, que de vérités simples et neuves! Je renvoie aux derniers chapitres de M. Boutmy; ils sont de ceux qui lui font le plus d'honneur, qui prouvent le mieux les services que la méthode psychologique peut rendre, appliquée par des hommes spéciaux à des études spéciales.

Je ne puis essayer d'analyser cet ouvrage; il m'est plus facile de soumettre à M. Boutmy quelques objections de détail.

L'architecture dorienne est pour lui la véritable et la seule architecture hellénique; mais est-il possible de considérer l'Érechthéon et le temple de la Victoire aptère comme des édifices de décadence? Ces deux temples ne sont-ils pas des produits originaux d'une forme parfaite de l'esprit grec (1)?

L'importance du style dorien est de premier ordre, mais on peut s'étonner que l'auteur ne l'étudie que dans le Parthénon. Ce style a toute une histoire. Si toutes les races grecques l'ont adopté, les races ioniennes ne l'ont-elles pas modifié? L'impression que produisent les temples de Pestum n'est pas celle qu'on éprouve devant le Parthénon. Pourquoi ne pas étudier en détail les Propylées où la colonne dorique et la colonne ionique sont réunies par une audace dont il faut rendre compte. Le

(1) Je relis le livre de M. Boutmy, et je n'y retrouve pas le mot de *décadence* appliqué à l'Érechthéon. Il n'est nulle part et il est partout; je l'ai lu entre les lignes.



même fait se retrouve aux propylées d'Eleusis. Les temples de Sicile, ceux d'Egine, de Phigalie et de Sunium offriront à un esprit aussi distingué un riche sujet d'études, et peut-être quelques-unes de ses conclusions seraient-elles modifiées en partie. M. Boutmy débute par une analyse des caractères de la race dorienne; mais les éléments lui manquent; la science n'est pas faite sur ce point, et ce chapitre ne domine pas tout son livre, qui est pourtant une étude de l'architecture dorienne.

La polychromie est une difficulté dont M. Boutmy a quelque peine à rendre compte. Le Parthénon et tous les temples grecs étaient certainement peints. Le fait s'explique par deux raisons: la première est le côté oriental du génie grec. Les Grecs sont le trait de jonction entre l'Orient et nous. La moitié du monde grec était même surtout orientale. Il suffit de citer la foule des vases peints qui n'ont pas du tout le caractère attique tel que nous l'entendons, celui des *lecythus* par exemple, toutes les statues polychromes, les statuettes coloriées, les divinités habillées. L'erreur est de toujours regarder l'attique comme l'expression du génie grec. Les Attiques subissaient dans une certaine mesure l'influence de l'hellénisme, aussi vivant, aussi peu ordonné, aussi varié que l'atticisme est abstrait, harmonieux et contenu. La seconde raison est plus simple: les édifices polychromes sont beaux sous le soleil grec. Sous cette vive lumière les couleurs se fondent et s'adoucissent. Il ne faut pas juger de la polychromie par nos climats; comparez la Pinacothèque de Munich et l'Université d'Athènes. Par un beau jour, vu de l'Acropole, ce dernier édifice a un charme incontestable; si les nuages paraissent, il devient vulgaire et laid. Il en est du Parthénon comme des palais persans couverts de briques; il leur faut le soleil de leur pays; même à Constantinople ou à Andrinople, où on en voit de beaux spécimens, ils sont déplacés.

Peut-être aurait-on souhaité que M. Boutmy insistât sur un des traits les plus originaux du caractère grec, trait qu'on ne retrouve pas en Occident. Je veux parler de l'habitude de s'en tenir dans les édifices aux mêmes types, et souvent aux mêmes mesures. Les Propylées d'Athènes offrent à un millimètre près les proportions de celles d'Eleusis; les assises de l'Erechtéion sont exactement celles des Propylées. Les œuvres de la sculpture présentent ce trait de caractère d'une façon plus sensible encore. Combien de fois le peuple artiste entre tous a-t-il reproduit les mêmes scènes: l'*adieu*, le *cavalier*, le *banquet*, la *toilette*! Les différences sont insignifiantes. On ne se préoccupait pas de faire autrement; on se préoccupait de faire mieux, en adoptant un type donné. Une telle habitude d'esprit tient au fond même de la race, et il n'est pas facile de l'expliquer. Mais, sans en rendre compte pour le moment, elle fait comprendre l'admirable perfection matérielle des moindres détails techniques dans les édifices grecs, au Parthénon et à l'Erechtéion par exemple. Le marbre était taillé comme un bijou d'allâtre. On prenait à cet effet toutes les précautions possibles; l'ouvrier arrivait à une perfection qui, au dire des architectes, ne saurait être atteinte dans un édifice moderne, quelque dépense qu'on fit à cet effet.



Ce soin du détail ne contribue-t-il pas à la perfection de l'ensemble? Dans la beauté des édifices grecs, il faut tenir grand compte de la parfaite exécution matérielle. Un architecte allemand a sculpté un chapiteau qui reproduit à un millième près tous les détails d'un chapiteau de l'Erechtion; son œuvre est froide et commune. Regardez de près, vous ne trouverez pas une différence saisissable entre les deux morceaux; il manque au second le coup de ciseau attique. C'est ce que nos amis de l'école de Rome traduisent simplement en disant que les oves de l'Erechtion sont œuvre de sculpteur et non d'architecte. C'est ce qui fait qu'une restauration d'un temple grec par un architecte n'est pas parfaite si pour les détails de la décoration elle ne s'inspire du génie propre à la sculpture.

Ces quelques remarques montrent le genre de critique qu'on peut adresser, selon moi, au livre de M. Boutmy. Je pourrais les multiplier; celles-là suffisent à titre d'exemples. Tous les travaux de l'école à laquelle l'auteur appartient peuvent donner lieu à des objections de ce genre. La méthode de cette école doit, dans un avenir prochain, faire abandonner toutes les autres. Mais ceux qui cherchent à l'appliquer aujourd'hui ne peuvent espérer y réussir de tout point. C'est déjà beaucoup si, comme M. Boutmy, ils donnent au public des ouvrages excellents, où tout est sérieux, raisonné, senti, et qu'on ne peut lire sans réfléchir beaucoup et beaucoup apprendre. Que si ces livres ne sont pas parfaits, ils n'ont pas la prétention de l'être, et leurs auteurs savent bien qu'en dehors des mathématiques on n'écrit que des *essais* (1).

ALBERT DUMONT.

**Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or**, par M. Joseph GARNIER, archiviste du département. Dijon, Eug. Jobard, 1869, in-8 de iv-287 p.

C'est un livre d'une utilité pratique que ce volume de M. J. Garnier. On y trouve une masse de renseignements géographiques sur chacune des communes du département de la Côte-d'Or, réparties par arrondissements et cantons. Je ne puis mieux faire connaître cet ouvrage qu'en indiquant le plan suivi pour chaque commune par le rédacteur de cette nomenclature. Les renseignements sont de huit espèces :

1° Le nom de la commune, suivi d'un signe indiquant si elle est en même temps paroisse, la population, la superficie territoriale, la distance

(1) M. Boutmy me permettra de lui signaler, pour une nouvelle édition qui ne peut être que prochaine, une omission de détail. Il rend pleine justice aux travaux de M. Beulé sur l'Acropole; mais dans quelques pages qu'il consacre aux progrès que l'étude du génie grec a faits dans ces dernières années, il y aurait peut-être lieu de rappeler l'ensemble des recherches entreprises dans les genres les plus divers par l'école française d'Athènes, qui a tant contribué depuis quelques années à mieux faire connaître la Grèce en Occident : et ici je n'ai nul besoin de citer des noms qui ont déjà conquis leur place dans la littérature et dans la science.

des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département, le bureau de poste.

2° La forme la plus ancienne du nom de la commune, avec indication du document où elle se trouve et de sa date.

3° Indication des anciennes divisions et subdivisions ecclésiastiques (diocèse, archidiaconé et doyenné), ou civiles (province, bailliage et subdélégation), dont la commune a fait partie. Mention du district et du canton antérieurs à la création des préfetures et sous-préfetures.

4° Liste des écarts de la commune avec la mention de la plus ancienne citation du nom.

5° Indication des localités disparues et des causes de leur disparition.

6° Rivières, canaux, ruisseaux, fontaines, sources minérales situés sur le territoire de la commune.

7° Montagnes et leurs combes, avec indication de l'orientation par rapport à la commune.

La nomenclature des communes est suivie de celle des cours d'eau du département, groupés par bassins. Enfin une table alphabétique des noms de lieux habités ou l'ayant été (p. 204-253) et une table des autres noms géographiques (rivières, montagnes, etc., p. 254-287) terminent ce volume.

Quelques fautes de détail peuvent être reprochées à M. Garnier : ainsi, comme formes anciennes des noms de communes, il admet certaines désignations latines qui ne paraissent pas leur devoir être appliquées. Par exemple, le nom *centena Roringorum*, que l'on trouve au ix<sup>e</sup> siècle, semble dû à une population germanique, et ne désigne évidemment pas le village de Rouvres (p. 23), dont le nom *Robur* ou *Robores* appartient au règne végétal ; *Clerventium* n'est sans doute pas une ancienne forme du nom de Clémencey (*Clemenciacum*) (p. 26) ; *Ebaty* (p. 68) ne représente pas *Ambasciacum*, ni Mercenil (même page) *Matronecum*. Je pourrais citer d'autres assimilations qui donneraient prise à la critique ; mais je dois ajouter que M. Garnier semble avoir compris lui-même la légèreté de ces attributions, car, dans ce cas, il ajoute généralement une citation d'une date un peu plus récente et se rapportant alors incontestablement à la localité dont il s'agit. Mais l'ouvrage se recommande si bien d'autre part, que je n'hésite pas à y signaler quelques imperfections, et je terminerai en déclarant qu'il serait désirable que chaque département fût pourvu d'une nomenclature aussi bien rédigée que celle du département de la Côte-d'Or.

Auguste Longnon.

---

LE

# SARCOPHAGE DE SÉTI I<sup>ER</sup>

---

Les textes relatifs à la course du soleil dans l'hémisphère inférieur qui sont gravés sur les sarcophages, n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune explication. M. Devéria a, dans son Catalogue des papyrus du Louvre, fait une étude approfondie des manuscrits intitulés : « Le Livre de ce qui est dans l'hémisphère inférieur. » Mais cet important ouvrage n'a pas encore paru, et ces textes sur papyrus n'offrent qu'un rapport assez éloigné avec ceux des sarcophages; si les scènes représentées sont souvent analogues et quelquefois identiques, les légendes diffèrent absolument. Or, les inscriptions du sarcophage de Sêti I<sup>er</sup> (1) m'ont paru extrêmement précieuses, non-seulement pour l'explication des scènes auxquelles elles servent de légendes, mais encore pour l'interprétation de différents mystères de la religion égyptienne.

Le travail qu'on va lire est la traduction de la première partie du texte de ce sarcophage, c'est-à-dire, — les hiéroglyphes étant rétrogrades, — de la planche 8<sup>e</sup> à la planche 2<sup>e</sup> de l'édition très-soignée de MM. J. Bonomi et S. Sharpe (Londres, 1864, un vol. in-4) (2).

J'ai été entraîné à publier cette étude, d'abord pour confirmer par de nouveaux exemples quelques théories que j'ai émises dans ma traduction du chapitre I<sup>er</sup> du Livre des Morts (3) et qui auront peut-


(1) Ce beau sarcophage d'albâtre est en Angleterre. Il a été découvert par Belzoni en 1815.


(2) Je suis obligé de renvoyer à cet ouvrage pour la lecture du texte. J'ai pris soin de décrire les scènes aussi exactement que possible, et je donne sur la planche ci-jointe les passages sur lesquels j'aurai à appeler plus spécialement l'attention du lecteur. Une notable partie du texte que j'ai traduit se trouve en outre dans Sharpe (*Eg. inscr.*, pl. 61-67).

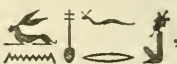
(3) *Zeitschrift für Ägyptische Sprache*, décembre 1869 et janvier 1870.

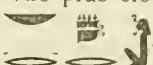
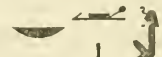
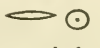
être paru hasardées, ensuite pour donner un premier aperçu de l'Enfer égyptien, enfin pour inspirer à d'autres la tentation d'interpréter la partie du texte que je laisse inexplicquée, et de combler les lacunes qui restent dans ce que j'ai traduit (1).

Pour arriver à l'intelligence du symbolisme religieux des anciens Égyptiens, je crois qu'il faut bien se pénétrer des principes suivants :

1° Le soleil éclaire la terre sous le nom de Râ et se couche à l'horizon occidental du ciel sous le nom de Toutm. La vie humaine est assimilée à cette course diurne du soleil dans l'hémisphère supérieur : l'homme, à l'issue de sa journée terrestre, 

 , c'est-à-dire de son existence (2), entre aussi dans la région occidentale (*Amenti*).

2° Osiris a régné sur la terre où il a laissé un tel souvenir de ses bienfaits qu'il est devenu le type même du bien, , et que Set, son meurtrier, est devenu le type du mal. Set, après avoir tué Osiris, dispersa son cadavre : les membres épars du défunt, recueillis par Isis et Nephthys, furent embaumés par Horus, fils d'Osiris, qui succéda à son père et le vengea dans son combat contre Set. De cette légende, il résultait pour les Égyptiens qu'Osiris était le divin symbole de toute mort (3), mort de l'homme (tout défunt était assimilé à Osiris) et mort du soleil, c'est-à-dire sa disparition, car c'est sous ce seul aspect qu'Osiris me paraît représenter le soleil nocturne, lequel porte un nom tout spécial.

3° A un point de vue plus élevé, Osiris est la divinité même, le seigneur universel , l'unique  (4), dont la manifestation matérielle est le soleil,  = Créateur, et dont la manifestation morale est le Bien. Le soleil meurt, mais il renaît sous la forme d'Horus, fils d'Osiris; le Bien succombe sous

(1) Les textes qui pourront être étudiés concurremment avec celui qui va nous occuper, se trouvent dans les ouvrages suivants : *Notices de Champollion (Tombeau de Ramsès VI)*; Sharpe (*Eg. inscr.*, pl. 28-32; II<sup>e</sup> série, 1-22); Lepsius, *Denkm.*, III, 224, 250, 280, etc.

(2) Interprétation de M. Devéria.

(3) Nous verrons plus loin comment ce mot *mort* doit être compris.

(4) Sharpe (*Eg. inscr.*, VI, 93).

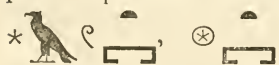
les coups du Mal, mais il renaît sous la forme d'Horus, fils d'Osiris.

4° En effet, de même qu'Osiris est le type de toute mort, Horus, fils et successeur d'Osiris, est le type de toute renaissance, et c'est sous son nom que le soleil reparait à l'horizon oriental du ciel, puisqu'on l'appelle « l'Horus de l'horizon, *Har-em-xou* (Harmachis). » Les Égyptiens étaient aussi certains de ressusciter après leur mort qu'ils l'étaient, vivants, de voir chaque matin reparaitre à l'est le soleil qu'ils avaient vu la veille disparaître à l'ouest.

5° Osiris est non-seulement le seigneur universel et unique, mais il est l'invisible : or le séjour naturel de l'invisible devait être la nuit ; voilà pourquoi, je pense, Osiris, dont le visage est souvent peint en noir, a été placé dans le Neter-xer, « divine région inférieure » (regio inferna). C'est tout naturellement cette demeure mystérieuse qui dut être affectée par l'imagination égyptienne au châtement des coupables et à la récompense des justes, châtement ou récompense résultant d'un jugement prononcé par Osiris « dans la grande salle de la double justice. »

6° Quand on dit qu'Osiris est le type de tout défunt, il faut donc comprendre qu'il est le type de tout homme devenu invisible et disparaissant comme le soleil pour renaître ainsi que lui. Osiris n'est pas, comme on l'a cru, le dieu des morts, mais bien au contraire celui « des vivants », ainsi que l'attestent d'innombrables légendes (1). La mort n'était pas un anéantissement pour les Égyptiens, mais une transition, un acheminement à une nouvelle existence. La véritable mort, celle qui entraînait la destruction définitive du corps et de l'âme, était un châtement de l'enfer, c'était la punition des coupables. Pour le vulgaire Osiris était le type de l'homme enseveli, pour l'initié il était le type de l'âme momentanément disparue.

Le soleil qui s'est couché à l'ouest sous le nom de Toum, se lèvera à l'est sous le nom d'Harmachis ; l'espace compris entre ces deux points représente l'hémisphère inférieur « *Neter xer* » ou « *Sebau* »

\*  , Région des Portes (2), que traverse le soleil pendant les douze heures de la nuit. C'est à la description de cette région que sont consacrées les scènes et les légendes du texte qui va nous occuper.


(1) Cf. Plut., *D'Is. et d'Os.*, § 78.

(2) Je lis, d'après M. Birch et M. Devéria, *Sebau* au lieu de *Duau* ou *Tiaou*, transcription insuffisamment justifiée.





## SUSCRIPTION DU SARCOPHAGE (1).

Pl. 8, A. Paroles de Nou-t : « Je sauvegarde le naos de la barque funéraire de mon fils, le royal Osiris *Ra-ma-men*, véridique. Son père c'est S'u, qui l'aime; sa mère c'est Nou-t, qui l'aime, lui, l'Osiris fils du Soleil, *Seti-mer-en-Ptah*, véridique. »

Je traduis  par « sauvegarder, » conformément à ce que dit Harapollon (I, 24) : « Φυλακτῆριον δὲ γράφειν βυβλόμενοι, δύο κεφαλᾶς ἀνθρώπων ζωγραφουσι. »

Paroles d'Hapi : « Je suis Hapi. Je viens pour te protéger. J'entoure ta tête... » (Pl. 7, A). « Je conserve ta tête, ô royal Osiris Sêti 1<sup>er</sup> ! »

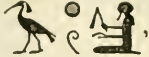
Paroles d'Anubis. « Je suis le constructeur? du cercueil de l'Osiris Seti, roi des deux mondes, etc. Les compagnons d'Horus sont en possession de tes membres... » (Pl. 6, A). Paroles de Khebsennuf : « Je suis ton fils. Je viens pour te protéger. Je réunis tes os, je joins tes membres, je t'apporte ton cœur, je le mets à sa place dans ton sein, je fais germer ta demeure pour ta marche. Vie éternelle ! » Paroles de *Anx-Râ* :... « Qu'il soit fait passage aux os de l'Osiris Sêti (et pl. 4, A), que circulent ses chairs. » , cf. , « circuler » (Brugsch, *Dict.*, p. 185).

(Pl. 2, A). Paroles d'Amset : « Je suis Amset, fils de l'Osiris Seti. Je viens pour te protéger, pour faire germer ta demeure et l'affermir, l'affermir par l'ordre de Ptah et par l'ordre de Râ lui-même. »

(Pl. 3, A). Paroles de Duaumutef : « Je suis ton fils qui t'aime. J'arrive pour t'alléger, Osiris, de ce que tu as fait de mal : je le place sous tes pieds, à toujours. »


(Pl. 5). Paroles de Seb : « Je t'ai donné la pureté sur terre et l'état de *Xou* (2) dans le ciel. Je t'ai rendu ta tête (3), seigneur d'éternité comme le soleil (4). »


(1) J'appelle *suscription* du sarcophage l'inscription horizontale qui court de la tête aux pieds, immédiatement au-dessous du couvercle.


(2) Devenir *Xou*, , c'est devenir pure intelligence. (V. *Zeits.*, 1869, p. 136.)

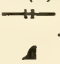
(3) Cf. *Todt.*, ch. 43.

(4) Voir sous le n<sup>o</sup> 9 de la planche ci-jointe le texte des discours de Khebsennuf, d'Amset, de Duaumutef et de *Anx-Râ*.


De même qu'Isis a réuni les membres d'Osiris dispersés par Set, de même Khebsennuf, Amsset et Râ lui-même promettent au défunt de réunir ses chairs et ses os, de *faire germer sa demeure*, c'est-à-dire *son corps*, et de constituer ainsi la nouvelle enveloppe dans laquelle entrera son intelligence, son *xou* pour l'accomplissement d'une autre existence. Voilà pourquoi les morts sont appelés « les vivants. » Cette végétation du cadavre est représentée dans quelques manuscrits de basse époque par un tracé de plantes croissant sur la momie; et le principe auquel elle est due n'est autre, selon moi, que le *Ba*,  (principe vital), ainsi que j'ai essayé de le démontrer dans ma traduction du chapitre premier du Rituel. Ce mot a été jusqu'ici traduit purement et simplement par « âme, esprit, » mais il faut l'entendre dans le sens d'Hermès Trismégiste : « Dieu est dans l'intelligence, l'intelligence dans l'âme, l'âme dans la matière et tout cela à travers l'éternité. L'âme remplit ce corps universel qui contient tous les corps; l'intelligence et Dieu remplissent l'âme. Remplissant l'intérieur, enveloppant l'extérieur, l'âme vivifie l'univers..... Là-haut, dans le ciel, elle demeure dans l'identité; *ici-bas, sur la terre, elle transforme la génération* (1). » *X'ou* est l'intelligence, *Ba* est l'âme de la matière.

Les Égyptiens prenaient un soin extrême de la dépouille mortelle, non pas pour que l'âme retrouvât intacte son ancienne enveloppe, le jour de la résurrection, mais parce que le cadavre avait à subir un certain nombre de transformations ou évolutions dont le point de départ était le *x'ou* , et le point d'arrivée le *sahou*,

, dans lequel devait, suivant M. Devéria, s'incorporer le *x'ou* (intelligence) pour fournir une nouvelle existence (2).


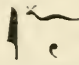
L'accomplissement de ces évolutions, désigné par le mot  -

 = , « perfectionner, » s'effectuait

par le principe vital , sous l'action fécondante de Râ, et il est, symbolisé dans les scènes que nous allons parcourir, par la

(1) Traduction Ménard, 2<sup>e</sup> édition, p. 72.

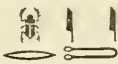
(2) « La dissolution du corps matériel, dit Hermès (p. 13), en livre les éléments aux métamorphoses. »

navigation du soleil nocturne criocéphale (cf. , *Ba*) nommé *Af*, , « chair » (1), dans une barque remorquée par des habitants du Sebau à l'aide d'une corde qui est elle-même quelquefois nommée *Ba anx*. (V. *Sarcophage de Taho*, Sharpe, pl. 8.)

A l'appui de ce que j'avance, je citerai les exemples suivants :

*Sarcophage de Taho*, Sharpe, pl. 10 (voir la planche ci-jointe, n° 1). « Salut à Râ, maître de l'illumination des ténèbres dans la « région mystérieuse des *formes* où le cadavre se trouve illuminé! »

On voit par un passage de Suidas, cité et commenté par M. Devéria dans son mémoire sur *deux scarabées égyptiens*, que « l'illumination du défunt et des vêtements dont il était recouvert, était le signe de l'arrivée de son âme dans l'autre monde et de son association avec les dieux. » Ce souhait d'illumination, formule habituelle des figurines funéraires, avait pour double but l'affranchissement du *xou* des liens du corps et la vivification du cadavre (2).

Parmi les innombrables scènes du tombeau de Ramsès VI, on voit un dieu nommé , chargé sans doute de symboliser les transformations du corps, représenté en double : son corps est une fois peint en jaune, couleur des régions souterraines, d'après Plutarque, et une autre fois en rouge, comme le disque solaire. Sa légende est : « Le dieu de ce tableau vient garder le corps dans les ténèbres (3). »

Dans ce même tombeau, l'action de Râ sur le cadavre est souvent figurée par le disque solaire inséré dans la momie. En un passage, Râ dit à des momies ainsi représentées (v. le n° 2 de la planche) : « Râ leur dit : Ils se perfectionnent par le rayonnement de « Râ dans leurs tombeaux, par la haine de Râ pour leurs (au lieu « de *ses*) souillures. »

Ibid. Le corps de quelques momies est peint en vert, indice de

(1) « Son nom *Aw* veut dire « chair. » Son voyage dans l'hémisphère inférieur « semble symboliser les évolutions des substances organiques qui naissent pour « mourir et renaître. » (Devéria, *Cat. des pap. du Louvre*.)

(2) « L'intelligence, purifiée et affranchie de ses enveloppes, divine par sa nature, « prend un corps de feu et parcourt l'espace, abandonnant l'âme (*Ba*) au jugement et « à la punition méritée. » (Hermès Trismég., p. 64.)

(3) *Notices de Champollion (Tombeau de Ramsès VI)*.

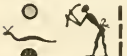

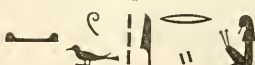

végétation ; elles sont nommées ; « les dieux dans leurs cercueil mystérieux. »

Duaumutef dit à un défunt (Sharpe, 76 ; voir le n° 3 de la planche ci-jointe) : « Je viens auprès de toi, Osiris N ! Je réunis les principes vitaux de Râ sur ton corps. Tu es affranchi de toute souillure. Tu te tiens sur tes jambes. »

On lit sur le sarcophage de Taho (v. le n° 4 de la planche) : « Le principe de vie de l'Osiris N accomplit (les évolutions de) son corps et il établit sa demeure (lui principe de vie, *anx ba*) dans la grande barque (du dieu *Af*). » Ceci est l'identification même du *Ba* avec le soleil nocturne à tête de bélier.


Voici enfin la traduction d'une légende d'un sarcophage du Louvre au nom d'un prêtre du temps des Psammétique (v. le n° 5 de la planche ci-jointe) :

« Les dieux qui sont dans ce tableau sont chargés du cercueil de « l'Osiris, demeure mystérieuse cachant l'accomplissement des évolutions corporelles... L'illumination de Râ arrive sur son corps ; « l'illumination des ténèbres est sous ses pieds, le passage au ciel est « sous ses pieds. Son âme arrive à la suite du dieu dans ces tableaux, à l'heure de l'arrivée de Râ dans son cadavre et dans ses « membres (pour les) conserver. » L'entrée du défunt dans le Neter x'er était censée s'effectuer par un passage s'ouvrant sous le tombeau.


Je me suis expliqué déjà (1) sur l'interprétation à donner au mot , « ennemis, » dans les textes religieux. Les ennemis de Râ, ce sont les ténèbres représentées par Apophis (2) ; l'ennemi d'Osiris, *Ounnofre*, c'est le mal ; les ennemis de l'homme, ce sont ses vices, ses mauvais instincts, ses passions. Horus, qui a vengé son père Osiris en combattant Set, , venge également l'homme, assimilé à Osiris, des attaques du mauvais principe en détruisant ses souillures, . C'est l'idée qu'exprime Duaumutef, génie funéraire, enfant d'Osiris, lorsqu'il dit qu'il allège et épure  Séli I<sup>er</sup> du mal qu'il a pu com-

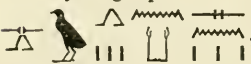
(1) *Zeits.*, 1869, p. 137.

(2) Voir plus loin, p. 305, la scène dans laquelle Toutm renverse Apap ou Apophis.

mettre, , en le placant sous lui (1). La même idée est rendue dans l'exemple que j'ai transcrit ci-joint sous le n° 3 de la planche, et traduit plus haut p. 291.

## SCÈNES ET LÉGENDES DU SARCOPHAGE.

(Pl. 8, B). Scène : Douze hommes en marche, nommés « les dieux qui passent dans leurs personnes. » Légende : « Ils passent dans leurs personnes; ils sont purs... Ils avancent... Râ leur dit : « Vos fonctions à vous, dieux, c'est de vous nourrir, vous êtes vrais : vos personnes sont à vous. Nourrissez-vous. Vos ennemis sont détruits; ils ne sont plus. Vos âmes (*xou*) sont en possession de leurs demeures; vos âmes (*Ba-u*) sont pour le salut de la vie,  (2). »

Ce paragraphe nous donne une première idée des transmutations , qui s'opèrent dans la région souterraine et qui sont alimentées par la nourriture qu'on y reçoit.

Ils disent à Râ : « Tu es dans la joie, soleil des deux horizons; tu te réjouis, âme forte sur terre; tu te réjouis dans la perpétuité absolue, dans l'éternité du temps! »

Scène : Douze hommes à tête de chacal, en marche sur un bassin nommé « Bassin de la vie. » Ils sont appelés « les Sages du Bassin de la vie. »

Légende : « Pas de disette pour ceux-ci qui se nourrissent d'aliments et se rafraîchissent dans l'eau. La joie est en eux lorsqu'ils entendent leurs portes s'ouvrir (3) sur eux. Leur nourriture leur est donnée pour me remorquer (4). Ils expulsent les *Ba-u* (5). Leur demeure est dans les replis de ce bassin; pour les *Ba-u* qui sont dans le feu, nulle issue vers lui en qui a lieu la préparation. Râ leur dit : « Vos fonctions à vous, dieux de ce bas-

(1) Nous verrons plus loin, dans la scène du jugement, que les ennemis d'Osiris sont placés sous son trône.

(2) Voir ce qui a été dit plus haut sur le *X'ou* et le *Ba*.

(3) Littéralement « marcher, » . Il s'agit des portes que franchit le soleil dans sa course, pour les visiter.

(4) C'est le dieu *Af* qui parle.

(5) En raison des explications données plus haut, je me sers du mot égyptien afin d'éviter les confusions auxquelles pourrait entraîner l'emploi du mot *âme*.



sin, est la garde de vos vivants dans votre bassin ; nourrissez-vous pour cette garde, ô sages ! qui avez toute nourriture dans vos bassins. » Ils disent à Râ : « Ta pureté, ô Râ ! est dans ton bassin ; en lui tu prépares (pl. 7, B) toute la pureté des dieux. Pas de chemin vers lui pour les *Ba-u* qui sont dans le feu. Tu parcours en personne les deux horizons. »

Le bassin dont il s'agit est destiné à une purification préparatoire du corps des défunts, et les dieux qui y sont représentés en sont constitués les gardiens par Râ.

(Pl. 7, B). Scène : Dix urœus appelés *urœus vivants* sont placés sur un bassin nommé « le bassin des urœus. »

Légende : « Ils se nourrissent de leurs pains, de leur boisson *Deser* ou *t'eser* et s'abreuvent de vin. La joie est en eux lorsqu'ils entendent leurs portes s'ouvrir sur eux. Toute nourriture leur est donnée. Le salut est en eux dans les replis de leur bassin. Leur bouche parle à l'arrivée du Soleil vers eux et les *Ba-u* des ancients ainsi que les ombres s'éloignent en entendant la voix des urœus. » Râ leur dit : « Vos fonctions à vous, urœus de ce bassin, c'est de garder vos feux et vos flammes pour mes ennemis. Lancez vos flammes sur les coupables. Ma bouche (vous dit) : « Joie à vous, urœus ! » Ils disent à Râ : « Viens à nous, approche, *Tanen* ! »

Les urœus sont les exécuteurs de Râ : c'est par lui qu'ils sont chargés de vomir des flammes contre les coupables, et de défendre l'approche des pylônes du Sebau, ainsi que nous le verrons plus loin. Ce bassin est donc la retraite où les urœus, justiciers du Soleil, reçoivent leur nourriture.

Râ est appelé *Tanen* par les urœus, bien que ce nom paraisse devoir désigner ordinairement la Terre, *père* de Râ, dont *Nou-t*, le Ciel, est la *mère*. (Cf. Lefébure, trad. du ch. XV du *Todt.*, p. 94.)

(Pl. 8, C). Scène : Le dieu *Af*, encadré par le serpent *Mehen*, est dans sa barque, accompagné du timonnier *Heka-u* et du pilote *Sau*. Cette barque est traînée à la cordelle par quatre hommes « habitants du Sebau. »

« Dans toute cette navigation des douze heures de nuit, dit Cham-  
« pollion dans ses *Lettres* écrites d'Égypte, comme il arrive encore  
« pour les barques qui remontent le Nil, la *bari* du soleil est tou-  
« jours tirée à la corde par un grand nombre de génies subal-  
« ternes. »

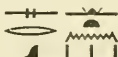
Les replis du serpent *Mehen* symbolisent la marche du dieu (1).  
« Les Égyptiens, dit saint Clément d'Alexandrie, figurent les astres

(1) Devéria, *Catal. des pap. du Louvre*, p. 26.

« par le corps d'un serpent à cause de l'obliquité de sa marche » (l. V, ch. 4). Il est dit au sarcophage de Taho du Musée du Louvre (n° 6 de la planche) que Râ navigue vers l'horizon oriental du ciel. « *Il a fait le serpent dans sa marche. C'est le passage mystérieux en Horus (la transition en Horus).* »

Légende : « Halage du dieu grand par les dieux du Sebau, halage *domo abdita* par les soins de ceux qui en font partie. Remarquez-moi, habitants du Sebau (dit le dieu). Regardez-moi; c'est moi qui vous ai créés. Tendez vos bras et remarquez-moi avec. Ramenez-moi à l'est du ciel... Ces dieux circulent; ils sont chargés de me faire sortir de la demeure mystérieuse. Remarquez-moi, que je me rende par vos soins aux pylônes qui cachent les habitants du Sebau. »

Ces habitants du Sebau, désignés par le dieu Af, sont neuf momies étendues dans neuf cellules et nommées « dieux, suivants d'Osiris, qui sont dans leurs *Ba-u*. »

Légende : Râ leur dit : « Regardez-moi, dieux... qui êtes dans votre *Ba*; levez-vous, dieux! Vous êtes les dieux à qui j'ordonne leur conduite. Vous êtes au sein de votre *Ba*. Vous gardez votre *Ba*; vous vivez dans votre dépouille. Vous vous perfectionnez  par ceux qui sont à l'état de *x'ou*. Levez-vous vers mon disque : la vérité pour vous est dans ma lumière. Vos fonctions à vous dans le Sebau, c'est de suivre mes ordres. »

Ils se nourrissent de viande, boivent du Deser et se rafraîchissent dans l'eau. La joie est en eux lorsqu'ils entendent leurs portes s'ouvrir sur eux.

Cette représentation a pour but de nous montrer la momie soumise à l'action interne et vivifiante du *Ba*.

(Pl. 7, C). Scène : Douze femmes nommées « les heures du Sebau, » sur un bassin, au milieu duquel se trouve un serpent aux nombreux replis, nommé *Herer*. Au-dessus de *Herer* est écrit : « Les douze enfants de *Herer*, nourriture des Heures. »

Légende : Celles qui se tiennent sur leur bassin, sont en marche... Râ leur dit : « Ecoutez, Heures! les maux qui sont en vous, faits par vous, mangez-les. Rejoignez vos pylônes au commencement de la nuit. Parvenez par l'ordre de Râ. Stationnez devant *Herer*, vivez et nourrissez-vous de lui. Votre fonction dans le Sebau est de manger les enfants de *Herer*; détruisez-les et nourrissez-vous-en. Faites-moi passage, c'est moi qui vous engendre... »

Elles se nourrissent de pain, s'abreuvent de Deser et se rafraîchissent dans l'eau. Des pains leur sont donnés au milieu des âmes.

Je crois que le serpent Herer représente le mal et qu'il est fait allusion, dans la légende qu'on vient de lire, aux crimes commis sur terre pendant les heures de nuit.

(Pl. 8, D). Scène : Horus, appuyé sur un bâton, et onze hommes en marche, puis un urœus. Désignation : « les dieux du feu. »

Il est question, dans la légende, des soins pieux rendus par Horus à Osiris.

(*Ibid.*) Scène : Osiris mummiiforme, debout au-dessus d'un serpent. Douze personnages marchant en sens contraire du tableau, et nommés « dieux des chambres du châtimeut, » puis quatre hommes inclinés derrière quatre cellules cintrées, et nommés « les chefs derrière leurs chambres de tortures. » Enfin un dieu armé du sceptre ¶ que les derniers mots de la légende qui suit désignent ainsi : « Ce dieu debout est le chef des chambres de tortures. »


Légende : « Ce sont ceux qui gardent les chambres de tortures. Horus dit à ces dieux : « Dieux qui êtes derrière vos cellules, soyez juges pour moi. Dieux qui êtes de la suite d'Osiris, arrêtez-vous; ne vous en retournez pas; maîtrisez votre marche. Prenez possession des pains de Hu et du breuvage de Ma-t. Vivez de la vie de mon père. Vos fonctions dans la demeure mystérieuse sont d'être derrière la demeure d'Horus, salle aux ordres de Râ. Je suis pour vous, comme lui, pour l'accomplissement de vos devoirs. Nourrissez-vous de pain, etc. (formule ordinaire). Emparez-vous des ennemis de mon père; emprisonnez-les dans vos chambres de tortures... Votre fonction dans le Sebau est de garder vos chambres où l'on torture par le feu sur l'ordre de Râ. Je suis lui pour vous pour l'accomplissement de vos devoirs. Ce dieu debout est le chef des chambres de tortures. »

Ceci est une première mention des tortures infligées aux méchants, ennemis d'Osiris, sous la surveillance et la direction de son fils vengeur. Ces dieux représentés d'abord rétrogradant, puis ramenés par la parole d'Horus, semblent indiquer que le châtimeut des fautes est inévitable et que l'éloignement n'en est que momentané.

(Pl. 7). Un pylône, précédé de l'inscription verticale suivante : « Le dieu grand aborde à ce pylône; il pénètre dans ce pylône; les dieux qui y sont le laissent passer (1). »

Les pylônes ou portes qui se voient dans les textes de cette nature

(1) Habituellement, chaque pylône donne entrée dans une région consacrée à une heure de la nuit qui est nommée (voir le sarcophage de Taho). Cet ordre n'a pas été suivi pour le sarcophage de Sêti.

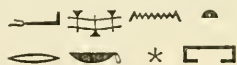
présentent deux enceintes formées par des séries de , ornement habituel de la partie supérieure des sarcophages : elles sont gardées chacune par un uræus qui vomit des flammes et dont il est dit que « son feu lui vient de Râ. » Le principal uræus de ce pylône s'appelle *Ari*. Dans la première enceinte, une momie debout à tête d'Anubis avec cette légende : « *Aâu*, il pose ses deux mains sur Râ « (en signe de protection). » En bas du pylône, une autre momie à tête de chacal avec la même légende ; son nom est *Tekemi*.

Inscription intérieure du pylône, en face de neuf momies appelées « Essence de Nou-t » : « Ouvrons nos portes et nos pylônes à Hor-xu-ti. O Râ ! viens à nous, dieu grand, seigneur mystérieux ! »

Inscription verticale, relative au grand serpent *Teka-her*, portier du pylône : « Celui qui est sur cette porte ouvre à Râ. » Sau (1) dit à *Teka-her* : « Ouvre ta porte à Râ, ouvre ta porte à Hor-xu-ti qui va éclairer les ténèbres totales, qui donne la lumière à la demeure mystérieuse. Cette porte se ferme après l'entrée du dieu grand. Les habitants du pylône sont dans la joie lorsqu'ils entendent marcher cette porte. »

(Pl. 7 et 6, B). Scène : Douze hommes inclinés, nommés « les adorateurs de Râ. »

Légende : « Ils font leurs adorations à Râ dans l'ouest (Setet,  ».

Ils exaltent Hor-xu-ti. Ce sont ceux qui ont connu Râ lorsqu'ils étaient sur terre, et qui lui ont fait l'offrande de leurs aliments dans leurs demeures. Ce sont des *xou* dans le sanctuaire d'Ament. Ils disent à Râ : « Viens, Râ ! remonte le Sebau ! . Adoration à toi. Tu pénètres

les voies préparées *de* (ou *par*) ton serpent Mehen. » Râ leur dit : « Des aliments sont à vous qui vous nourrissez des aliments d'Horus. Faites que je sois rayonnant à l'est du ciel, et que je me couche dans la grande demeure. Je vous fais nourrir des pains de Râ, de la boisson Deser. Vous vous rafraîchissez dans l'eau. Les offrandes faites sur terre en adoration de Râ dans l'Ament sont pour vous. »

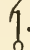
(Pl. 6, B). Douze hommes, nommés « les porteurs de cordes » tiennent une longue corde aux nombreux enroulements.


Légende : Porteurs de cordes (ou de liens) dans l'Ament, guides des champs des *xou*, prenez vos cordes et occupez-vous du halage par les champs des Occidentaux. Leurs *xou* sont dans vos demeures ; les dieux sont dans vos demeures ; les *xou* divins sont dans le champ Hotep, les *xou* à juger sont dans les liens de la vérité ; ceux qui sont immobiles n'ont pas la vérité, ils n'existent pas. Râ leur dit : « La vérité est dans les liens


(1) Sau est, comme nous l'avons vu, le pilote de la barque solaire.


de l'Ament où Râ se couche pour être remorqué. Vos fonctions, dieux, c'est d'ouvrir les *xou* pour (y faire entrer) les membres de Râ (1). C'est Râ qui a créé vos champs et qui y ordonne les aliments que vous mangez. Il avance, il parcourt les deux horizons par les soins des dieux qui y reposent dans leurs demeures...

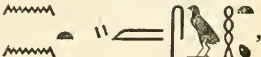
« (Ces dieux) se nourrissent dans les champs d'Aarou. Ils s'alimentent de la nourriture qui y est. Les offrandes qui leur sont faites sur terre leur parviennent dans les champs d'Aarou. Râ leur dit : « Soyez à la disposition des Henbi-u, chefs des cordages dans l'ouest. »

Les quatre dieux appelés *henbiu* (cultivateurs) sont représentés armés du sceptre .

Cette légende est assez difficile. Les dieux en marche, porteurs de liens, me semblent être en rapport avec la momie humaine dans son vêtement de vérité multiple , c'est-à-dire les bandelettes aux nombreux replis, ainsi nommées, nous dit Plutarque, pour indiquer que la connaissance de la vérité était la seule chose que le défunt emportât avec lui. La marche des personnages qui portent ces liens annonce les évolutions auxquelles le corps est destiné.

J'ai traduit  par « ceux qui sont immobiles, » consi-

dérant ce mot comme un participe du verbe , *nen*. (Cf.

Brugsch, *Dict.*, p. 775.) Ceux qui sont immobiles sont ceux auxquels sont interdites les transmutations régénératrices. Nous trouverons plus loin la locution plus explicite ,

« qui est immobile dans l'œuf, » énonçant la même idée.

(Pl. 7, C). Scène : La barque du dieu Af, remorquée par quatre habitans du Sebau.

Légende : « Halage du dieu grand par les dieux du Sebau. Ils l'éloignent de la demeure mystérieuse. Remorquez-moi (dit le dieu), ô habitans du Sebau ! Adorez-moi, ô résidans du Sebau ! Accroissez vos cordes ; remorquez-moi avec. Affermissez vos bras, que vos jambes circulent. Honneur à vos âmes ! Gloire à vos cœurs ! Ouvrez le bon chemin des régions mystérieuses où vous êtes. »

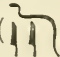
(1) Des momies sont représentées, dans les peintures des hypogées, ayant le disque du soleil inséré en elles.


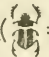
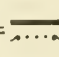


(Pl. 6, C). Scène : Douze hommes en forme de momie debout. Par leurs bras, emmaillotés comme le reste du corps, mais légèrement écartés, passe une corde en forme de serpent. Ils sont nommés les porteurs de la corde *T'i*.

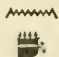

Légende : « Ceux qui sont dans ce tableau, porteurs de ce serpent, se mettent en devoir de faire arriver Râ par eux pour qu'il se couche dans (le sein) de la dame de la durée (Nou-t). Ce serpent marche vers elle, mais ne la dépasse pas. Râ leur dit : « Vous êtes chargés de la corde-reptile *T'i*; sans vous elle chemine pour que j'arrive par vous, vos bras étant cachés. Anéantissement de vos gardiens, gardez le *devenir* de mes transformations, couvrez de liens ceux qui deviennent *xou*.

« (Ces dieux) se nourrissent de l'audition de la parole du dieu ; les ofrandes pour eux sont en audition de la parole de Râ dans le Sebau. Ils ont dit la vérité sur terre. »

Ces dieux qui ont été des justes « ayant dit la vérité sur terre, » doivent personnifier les passages *mystérieux* que traverse le soleil en sortant de l'hémisphère supérieur (, qui représente la marche du dieu, doit signifier « partir, s'en retourner »), et, dans un autre sens, peut-être désignent-ils l'emmaillotement des bandellettes qui *gardent* le corps humain à sa *sortie* de la journée terrestre.

« Le *devenir* de mes transformations. »  signifie : « le Créateur, « la création ( = , dans les textes de basse époque), devenir « transformation. » Comparons ce que dit Hermès : « Dieu est à la « fois le créateur et la création (p. 76). — Le monde se transforme « continuellement : chaque jour quelque partie de lui disparaît « sans que jamais il se décompose. Ces révolutions et ces dispari- « tions sont les passions (les phases) du monde. La révolution est « un retour, la disparition un renouvellement (p. 77). — Dans son « ensemble, le monde ne change pas, mais ses parties se trans- « forment (p. 89). — Le monde est né quoiqu'il soit toujours, mais « il est dans la naissance et *devient* perpétuellement (p. 62). — On « appelle énergie tout ce qui produit le changement, le *devenir* : « or le *devenir* est multiple ou plutôt universel (p. 234). — Il faut « que toutes choses *deviennent* et toujours et partout (p. 73). »

Ces citations me paraissent être un commentaire éloquent du mot *xeper*; elles suffisent à nous en faire entrevoir la portée philosophique.

M. Brugsch traduit (*Dict.*, p. 823)   par « frapper, battre, façonner. » Je crois qu'il faut attribuer à ce verbe le sens de

« se saisir d'un objet, d'un outil, se mettre en devoir de faire une chose » qui convient dans les nombreux endroits du présent texte où il se rencontre. Voir à la planche ci-jointe, n° 7, c, une phrase traduite plus haut : « Prenez vos cordes et occupez-vous de (me) remorquer par les champs des Occidentaux. » M. Brugsch donne à ce passage, qu'il cite comme exemple, une interprétation absolument différente et qui ne me paraît pas d'accord avec le contexte. Les n<sup>os</sup> 7 a et 7 b de la planche sont deux phrases où ce mot est employé dans le paragraphe qui nous occupe, c'est-à-dire : « Ils se mettent en devoir de faire sortir Râ par eux » et « saisissez-vous de la corde T'i. »

(Pl. 6 et 5, C). Douze hommes, nommés « âmes humaines dans le Sebau, » commandés par un dieu appelé « le chef dans son *Beken* (retraite, réduit). »

Légende : « Ils sont la plus grande des formes de la divinité. » Râ leur dit : « Gloire à vos âmes ! Souffles à vos narines ! viandes pour vous dans les champs d'Aarou ! C'est vous qui êtes les dieux de la vérité, intendants de vos demeures dans le *beken Out'a*, où sont les dieux *Out'a*. »

« (Ces dieux) se nourrissent de pains, etc. Les offrandes qui leur sont faites sur terre leur arrivent par Hotepi, selon les rites. »

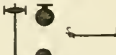
Râ dit à ce dieu, chef de son *beken* et de ces âmes, dieux de vérité : « Qu'il leur soit donné des aliments par les intendants\* de leurs demeures dans le *beken*. J'habite en eux, moi ! »

(Pl. 7 et 6, D). Scène : Horus, appuyé sur un bâton, et seize hommes en marche, nommés « Egyptiens, Aâmou, Nahasou et Tamahou. »

Légende : « Horus dit à ces serviteurs de Râ, habitants du Sebau (natifs) d'Égypte et de Nubie : « Honneur à vous, serviteurs du Soleil, qui êtes *devenus* par le Grand qui réside au ciel ; souffles à vos narines et dépouillement de votre linceul ! Vous qui avez été un sujet de larmes (pour moi), j'ai été à l'état de *xou* dans vos personnes de *Retou* (Hommes rouges). Après un grand espace de temps, je suis devenu en vous dans vos personnes d'Aâmou (Hommes jaunes) : alors est devenue en elles (en vos personnes) *Sex'et*, laquelle a châtié leurs *Ba-u*. Vous qui m'avez affligé en vous, je me suis reposé pendant un million d'années, puis je suis sorti de moi-même (pour entrer) dans vos personnes (1) de Nahasou (nègres) : est devenu en elles Horus, lequel a châtié leurs *Ba-u*. Après un laps de temps, je suis devenu en vous dans vos personnes de Tamahou (Hommes blancs) : est devenue en elles *Sex'et*, qui a châtié leurs *Ba-u*. »


Nous mettons ici le doigt sur la doctrine de la métempsychose

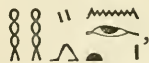
(1) A l'appui des théories exposées plus haut, je ferai remarquer le parallélisme des expressions : *J'ai été à l'état de xou dans vos personnes* et *je suis sorti de moi-même pour entrer dans vos personnes*.


expliquée ainsi par Hermès (p. 66) : « L'âme impie reste dans son essence propre et se punit elle-même en cherchant pour y entrer un corps terrestre, un corps humain, car elle ne saurait tomber dans le corps d'un animal sans raison; une loi divine préserve l'âme humaine d'une telle injure. » Des hommes fautifs, mais non des criminels ayant mérité la seconde mort, c'est-à-dire l'anéantissement, des hommes fautifs dont Horus énonce la culpabilité en disant qu'ils ont été (pour lui) un sujet de larmes et qu'il a été affligé en eux, subissent une série de transformations d'Égyptiens en Aâmou, d'Aâmou en Nahasou et de Nahasou en Tamahou, et avant chaque naissance ont eu à souffrir de la part d'Horus lui-même ou de Sexet, dont le rôle de déesse castigatrice est bien connu, un châ-  
 timent épurateur . Le dogme de la métempsychose

est rendu saisissant par la différence de couleur des quatre races mises en scène, et le principe de la résurrection est énergiquement personnifié par l'incarnation même d'Horus.


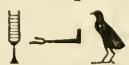
Des laps de temps considérables ont séparé ces diverses transformations; ils sont désignés par les expressions suivantes :

 «million d'années.»

, «cours d'un out'a ou période» (cf. de Rougé, *Ét. sur le Rituel*, p. 51, et Mariette, *Fouilles d'Abydos*, app. A, p. 39),



et , « beaucoup d'eau, » expression métaphorique très-curieuse dont je ne connais pas d'autre exemple, et qui est un indice bien probable de l'usage de la clepsydre chez les Égyptiens à une époque très-reculée.

Ce passage étant très-important, j'en donne le texte sous le n° 8 de la planche. Cf. Lepsius, *Denkm.*, III, 136; Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*; Brugsch, *Géogr.*, II, 90.

(Pl. 6, D). Scène : Douze hommes debout, tenant un serpent et séparés par le symbole . Ils sont appelés « porteurs des  dans l'Ament, c'est-à-dire des existences dans l'ouest. » (Cf. Lepsius, *Denkm.* III, 89).

Légende : « Ceux qui maintiennent le *Ha* font être les existences des *Ba-u* qui sont dans l'ouest et entraînent vers la demeure de l'anéantissement. » Râ leur dit : « O dieux, habitants du Sebau, porteurs de la corde *metui* pour remorquer les existences, saisissez-vous de la corde *metui* et remor-

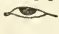

quez avec elle les existences des âmes de l'ouest. Traînez (1) vers la demeure de l'anéantissement et anéantissez les âmes coupables; traînez-les vers la demeure de l'anéantissement. Qu'elles ne voient pas la demeure mystérieuse, c'est-à-dire la région des chefs divins. Anéantissement des coupables.

« Ces dieux se nourrissent de . Les offrandes qui leur sont faites sur terre leur sont en  (autorité de parole). »



(Pl. 6 et 5, D). Scène : Huit hommes en marche, sans attributs, appelés « les chefs du Sebau. »

1) Légende : « Ce sont ceux qui enregistrent les anéantissements de la durée d'existence des âmes de l'ouest. Anéantissez les coupables et enregistrez dans la demeure de l'anéantissement. Je suis venu vers la grande route (2) pour le jugement des corps et la destruction des souillures de mes ennemis. Ces dieux se nourrissent de pains et de la liqueur Deser; ils se rafraichissent dans l'eau. »

(Pl. 5). Un pylône, précédé de l'inscription verticale suivante : « Le dieu grand aborde ce pylône; il y pénètre; les dieux qui y sont le laissent passer. » L'uræus de cette enceinte se nomme « Neb-t-ha-Râ », deux dieux mammiformes « Ma-het et Scheta-het ». Inscription intérieure du pylône, tracée devant douze momies appelées « les dieux et les déesses de ce pylône » : « Viens à nous, toi qui résides à l'horizon, dieu grand ! » etc.

Inscription relative au serpent « Setem-ro-f, » portier de ce pylône : « Il est sur cette porte. Il ouvre à Râ. Sau dit à Set-em-ar-f ( , variante de  ) : « Ouvre ta porte à Râ; ouvre ta porte à Hor-xu-ti, qui va éclairer les ténèbres totales et qui donne la lumière à la demeure mystérieuse. Cette porte est fermée après le passage du dieu. Ceux qui sont dans ce pylône sont en joie lorsqu'ils entendent marcher cette porte. »

Entre cette inscription et le dessin du pylône est tracé un tableau où l'on voit l'humanité montant vers le trône d'Osiris pour y subir le jugement, que figure un dieu porteur d'une balance sur un des plateaux de laquelle est dessiné l'oiseau du mal; le mal est d'ailleurs représenté par une truie (?) que chasse un cynocéphale. Osiris est assis et tient les signes de la vie et du commandement. La légende du sarcophage de Taho dit que « ses ennemis sont sous son trône. » Les hommes qui gravissent les marches du trône y sont appelés « la postérité du dieu Af. — D'après notre sarcophage ce sont


(1) Lepsius, *Denkm.*, III, 89, donne partout , au lieu de .

(2) C'est le Soleil qui parle.



« les essences du soleil nocturne. » Champollion traduit  
par soleil nocturne (*Notices*, tombeau de Ramsès VI).



(Pl. 3). Au milieu de cette planche, la barque du dieu Af, qui est figuré sous la forme d'un scarabée dans les replis du serpent Mehen; au-dessus de la barque, adoration du sceptre  par deux hommes agenouillés.

Légende : « Adoration de l'Ouest. » Au-dessous de la barque, adoration d'une tête de bélier par deux hommes agenouillés, avec la même légende.

C'est au dieu Af que s'adresse ce double hommage symbolique. En haut et en bas du tableau sont tracées deux séries de douze personnages nommés « les dieux de l'ouest mystérieux. » Ils adressent au dieu un discours dans lequel ils lui disent : « Viens à nous, Râ de qui nous sommes sortis! Salut à celui qui est dans son disque, « dieu grand aux nombreuses transformations, dieu grand qui « donne l'essor à ses membres! »

(Pl. 4). Inscription verticale relative à un grand serpent nommé « Saa-set » (gardien de l'ouest) : « Il est sur cette porte; il ouvre à Râ. Saa dit à Saa-set : « Ouvre ta porte à Râ, ouvre ta porte à Hor-xu-ti dans la demeure mystérieuse qui est dans les ténèbres, pour le *devenir* des transformations de ce dieu. Cette porte est fermée, » etc.

(Pl. 4, B). Vingt-quatre personnages nommés « habitants de l'ouest, faiseurs d'offrandes et adorateurs de Râ. »

La légende qui les concerne dit que ce sont ceux qui ont adoré Râ sur la terre, charmeurs d'Apap, faiseurs d'offrandes aux dieux en aliments et en encens. En échange, ils sont rassasiés de nourriture et de boissons dans ce pylône; leurs *Ba-u* ne sont ni tranchés ni détruits (1). Râ leur dit :

« La vérité est en vous; vous vivez de vos aliments; vous êtes en possession de vos rafraîchissements; tandis que ceux-ci (2) sont dans l'eau et dans le feu pour les souillures que conservent leurs corps détestables. »

Les personnages interpellés répondent à Râ : « Le salut est à Râ « dans son disque... Il y a un serpent qui garde ce pylône et qui « détourne sa flamme de ceux que renferment les murs de la demeure mystérieuse. Don d'aliments, » etc.

(1) Cette destruction matérielle ne saurait s'appliquer à l'âme immortelle et convient très-bien au corps dont le *Ba* représente le principe de vie.

(2) Allusion aux coupables représentés dans le bas du tableau.



(Pl. 4, C). Scène : La barque du dieu Af, remorquée par quatre habitants du Sebau.

Légende : « Voyage du dieu grand par les chemins du Sebau ; halage du dieu par les dieux du Sebau pour faire son passage sur terre et accomplir les desseins qui sont en lui, pour apprécier les paroles dans l'Ament, pour faire que le grand soit plus que le petit parmi les dieux du Sebau, pour placer les *xou* dans leurs demeures, mettre les morts en jugement et détruire les cadavres des pervers. »

Placer les *xou* dans leurs demeures, c'est les placer dans leur corps transformé pour l'entrée en une nouvelle existence.

Les morts mentionnés dans ce passage ne sont pas, bien entendu, les défunts, mais les criminels auxquels la renaissance est interdite.

Discours de Râ à plusieurs dieux, parmi lesquels on remarque N'oum et Horus : «... Je suis en possession de mon naos sur terre (?). Sau, Heka, N'oum, je suis en eux pour faire le *devenir* de leurs formes... Ne laissez pas pénétrer les morts qui vous suivent... Les ténèbres sont sur le chemin du Sebau. Ouverts sont les pylônes (puis) fermés sont les endroits par où passent sur terre les halages des dieux. Ils trouvent aliments, etc., dans l'Ament. »

(Pl. 4, D). Scène : Toum, appuyé sur un bâton devant quatre coupables renversés, et suivis de vingt autres qui ont les bras liés derrière le dos. Ils sont appelés « les habitants de la salle de Râ ; les coupables de crimes, les immobiles dans l'œuf (1), les frappés par le jugement, les renversés, les ennemis de Hor-xu-ti. »

Légende : « Le devoir de moi, Toun, envers Râ, c'est de lui rendre honneur et d'adorer son âme en créant des tourments à ses ennemis. La parole de mon père Râ prévaut contre vous, et ma parole prévaut contre vous. Je suis un fils issu de son père, je suis un père issu de son fils (2). Je vous enchaîne lorsque vous vous développez. Vous êtes liés, vos bras ne sont plus libres. J'honore Râ (en agissant) contre vous, je défends son âme contre vous... Je vous fais juger auprès de Râ, je vous traîne au jugement de vos fautes... Les actes mauvais que vous avez commis sont frappés dans la grande salle ; vos corps le sont par l'extinction de vos *Ba-u* qui n'existent plus. Vous ne verrez plus Râ dans ses formes, lorsqu'il sort de la demeure mystérieuse. O Râ ! adoration à toi ! Tes ennemis sont dans la demeure de l'anéantissement. »

Le châtimement des impies, des hommes ayant sur terre outragé la divinité, est représenté sur la planche 14 de notre sarcophage, par

(1) C'est-à-dire ceux auxquels la renaissance est interdite.

(2) Le dogme de la divinité renaissant perpétuellement d'elle-même ne peut être plus clairement exprimé.

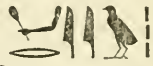

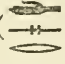
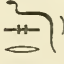
un serpent nommé Xeti, lançant du feu à la tête de sept hommes qui ont les bras liés derrière le dos. Cette scène est éloquemment illustrée par le discours d'Horus que voici : « Vous qui *avez mé-*  
 « *connu Râ*, vous êtes enchaînés par derrière vous. Vous êtes au  
 « pouvoir de Râ qui vous détruit. Vous n'êtes plus : vos *Ba-u* sont  
 « anéantis. Cela vous est fait pour mon père Osiris... Vous n'êtes  
 « plus, vous qui *avez nié Râ*... Ouvre ta gueule (dit-il au serpent  
 « Xeti), lance ton feu contre les ennemis de mon père, brûle leur  
 « corps et leur *Ba*, leur tête et leur ventre. Ma progéniture est  
 « contre eux, ils sont anéantis, eux et les âmes qui pourraient naître  
 « d'eux. La flamme de Xeti est le feu d'Horus contre les ennemis  
 « de Râ, par ma puissance à moi, Horus! »

(Pl. 3). Un pylône, précédé de l'inscription verticale habituelle. L'arcades de cette enceinte se nomme Sped-rud-ti.

Neuf momies dans l'intérieur du pylône sont appelées « le cycle des neuf frères. »

Inscription semblable aux précédentes, relative au grand serpent portier du pylône, nommé Aqebi.

(Pl. 3, B). Douze momies debout, dans des chapelles dont les volets sont ouverts, et au-dessus desquelles plane un long serpent.

Ces personnages sont appelés « dieux  dans le Sebau » , *deser* ou *t'eser* ( ou ), a le sens de « disposer, aménager, préparer » : en conséquence, je traduis par « les dieux en préparation dans le Sebau, » c'est-à-dire dans une situation transitoire proche de la résurrection.

Légende : « Ils sont dans leurs chapelles ; leurs divins membres, le serpent Sati les garde. Râ leur dit : « Ouvrez vos chapelles, afin que les ordres de Râ y pénètrent. Je vous ai trouvés vous lamentant de ce que les portes en étaient fermées sur vous. Les souffles sont donnés à vos narines : j'ordonne que vous vous en imprégniez. »

Les personnages interpellés répondent par une adoration à Râ ; puis il est dit qu'ils reçoivent les boissons et les pains habituels. Le serpent Sati est chargé de fermer leurs portes sur eux après le passage du dieu. L'ouverture de ces portes les remplit de joie.

(Pl. 2, B). Douze personnages plongés dans un bassin et nommés « les dieux du bassin Xebes. » La partie supérieure de leur corps qui dépasse l'eau est enveloppée, la tête est libre.

Légende : « Ce bassin est dans le Sebau ; ses replis sont pour les dieux, qui y sont enveloppés de vêtements, la tête à découvert. Ce bassin est rempli de céréales. L'eau de ce bassin est contre la flamme dévastatrice du soleil. Ceux qui voient son eau aspirent le parfum qui s'y trouve. Râ leur dit : « Vos fonctions à vous, dieux qui êtes au milieu des céréales de ce bassin, est de découvrir vos têtes et de cacher vos membres. Les souffles sont à vos narines; vous vous nourrissez de céréales; vous vous nourrissez de ce bassin; son eau est pour vous. Ici pas de feu contre vous, pas de flamme contre vos corps. » Ils disent à Râ : « Viens à nous, arrive dans ta barque! »



(Pl. 3, C). Le dieu Af dans sa barque, remorquée par huit dieux du Sebau. La partie médiale de cette corde s'élève un peu et court entre deux têtes de taureaux; supportant elle-même sept dieux et deux taureaux, elle est placée sur les épaules de huit dieux mummiformes.

Je renonce à traduire la légende de cette scène dont je ne vois pas clairement le sens.


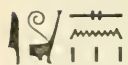
(Pl. 3, D). Scène : Toum, le serpent Apap et neuf personnages appelés « les divins chefs qui repoussent Apap. »

Légende : « L'action de Toum pour Râ est d'honorer ce dieu en renversant son ennemi. Apap! tu tombes et tu ne peux te relever; je te charme. Tu ne trouves rien à opposer à l'autorité de la parole de mon père contre toi, à l'autorité de ma parole contre toi; tu es écarté de Râ. Je suis le castigateur de l'horizon solaire. Râ dit du cycle de ces dieux : « Ils te repoussent, Apap, loin de Râ; ils te décapitent; ils tranchent tes replis.. Tu ne peux plus marcher contre la divine barque. La flamme s'élève contre toi dans la demeure mystérieuse; nous sommes tes juges et tes anéantisseurs. »

« (Ces dieux) vivent des aliments de Râ, etc. »

(Pl. 2, D). Toum, appuyé sur un bâton, et neuf dieux tenant d'une main le sceptre  et de l'autre le signe .

Légende : « Toum et les seigneurs qui dépendent de lui. — Toum dit de ces dieux : « Ils sont porteurs du sceptre *uas* et du signe de la vie. Ils châtient pour moi. Leurs sceptres *T'am* (*sic*) repoussent l'ennemi du dieu solaire et écartent les blessures du serpent. Le voyage du dieu est facilité par eux. Ils charment Apap. La terre est ouverte à Râ, elle est fermée à Apap. Les habitants du Sebau, de l'ouest et de la demeure mystérieuse adorent Râ, repoussent ses ennemis et le défendent contre le serpent. Ils se réjouissent de la Victoire du Soleil sur son ennemi. Ils se nourrissent des aliments de Râ. Ils s'abreuvent de la vérité de la parole dans l'ouest. Ils se réjouissent de la présence de Râ et se lamentent de son départ. Lorsqu'il s'éloigne, il les couvre de ténèbres et leur région se referme sur eux. »

« Le voyage du dieu est facilité par eux, »  . Il y a lieu de remarquer que le mot *kaden*, « naviguer, voyager, » constamment employé pour désigner la marche du soleil, est déterminé ici par le serpent. (Cf. ce qui a été dit plus haut sur *mehen*.)

Un pylône, précédé de l'inscription verticale habituelle. L'urœus de cette enceinte est nommé Neb-t-setébau. Première inscription du pylône, tracée devant neuf momies appelées « le cycle des neuf dieux issus du dieu grand, dieux grands » : « Tu ouvres la région terrestre, tu quittes le Sebau en maître du ciel, tu atteins nos rayonnements, ô Râ! viens à nous! »

Cette inscription finale nous indique que le soleil quitte le Sebau pour entrer dans l'hémisphère supérieur d'où il va éclairer la terre de nouveau.

Les scènes que nous venons de parcourir nous ont montré :

1° Les justes divinisés vivant dans l'adoration du Soleil, ou constitués gardiens des bassins dans lesquels les corps s'épurent pour le renouvellement, ou participant au halage de la barque solaire, c'est-à-dire personnifiant ce qu'Hermès appelle « les *énergies* qui produisent le changement, le *devenir* ; »

2° La barque du dieu Af naviguant dans le Sebau en fécondant sur son passage la larve des hommes promis à la résurrection;

3° Les criminels, les *morts* enchaînés, renversés, torturés par Tout, Horus et les démons qui les assistent, puis trainés à la demeure de l'anéantissement.

Je ferai remarquer que sur le monument de Sêti, les scènes concernant les justes divinisés, figurent ordinairement dans la partie supérieure du sarcophage; celles concernant la marche de la barque solaire, sont tracées dans la partie médiale, et celles concernant le châtimement des coupables, dans la partie inférieure.

Ces scènes et les légendes qui les expliquent me paraissent suffisantes pour donner une idée générale des textes sur pierre et sur papyrus relatifs à la course du soleil dans l'hémisphère inférieur, et, au besoin, pour en faciliter l'intelligence.

PAUL PIERRET.

---

# DESCRIPTION

D'UN COLLIER, D'UN BRACELET ET D'UN ANNEAU EN OR

TROUVÉS DANS UN SÉPULCRE GALLO-ROMAIN  
MIS A JOUR A TOULON-SUR-MER (VAR)  
DANS LES PREMIERS JOURS DU MOIS DE JANVIER 1870

---

La ville moderne de Toulon-sur-Mer (Var) est très-probablement bâtie sur l'emplacement de *Telo-Martius*, qui figure, comme station romaine, sur l'Itinéraire maritime d'Antonin, et dont les anciens géographes ont omis de parler, du moins sous ce nom (1). Papon, dans son *Histoire de Provence* (2), ne fait remonter l'existence de Toulon qu'au iv<sup>e</sup> siècle, tout en admettant que dès l'an 451 il y avait déjà un évêque, Honoratus, qui souscrivait la lettre synodique écrite à saint Léon par les évêques des Gaules. Mais ce n'est là qu'une opinion que l'auteur ne justifie pas, et qui est en désaccord avec l'existence d'une vaste et antique nécropole comprise entre le Champ-de-Mars et la porte de France, où, de temps immémorial, on découvre de nombreux tombeaux gallo-romains d'origine païenne.

Ces sépultures sont de trois sortes : dans les unes les cendres des morts sont renfermées dans des urnes funéraires (*urna vel olla ossuaria*) ; dans d'autres, les cendres des défunts sont mêlées à celles du bûcher (*ara funeris*), ce qui demande pour le tombeau une

(1) Le baron Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules* (t. II, p. 194), croit que Toulon ne serait autre chose que le Laurion ou Laureon dont parle Méla et Strabon, ce dernier sous le nom de Louerion, que le savant académicien placerait, d'après une similitude de noms, au nord de la montagne de Faron et à 6,000 toises du Toulon actuel, lequel n'occuperait aujourd'hui que l'emplacement de l'ancien port de Laurion.

(2) T. I, p. 4, 20, 37.



plus grande capacité; enfin, dans la troisième sorte, on trouve des squelettes entiers sans aucune trace d'incinération.

Dans tous ces tombeaux on trouve de petits vases en poterie de formes variées, des lampes cinéraires, des fioles en verre et des monnaies ou médailles du haut Empire; cette dernière circonstance, surtout, est une marque certaine de l'origine païenne de ces tombeaux.

Dans la première catégorie, les cendres sont généralement garanties contre les accidents résultant de l'affaissement des terres au moyen de quelques briques, et quelquefois au moyen d'un massif de maçonnerie n'occupant que fort peu d'espace; tandis que dans les deux autres, les briques sont toujours disposées de manière à former une toiture à deux eaux *tectum sepulcrum* (1), d'une longueur variant de 1<sup>m</sup> à 2<sup>m</sup>,50. Les anciens adoptaient-ils réellement cette disposition pour que la terre fût légère à leurs cendres? Virgile a dit : *Molliter ossa quiescant*, et Ovide : *Molliter ossa cubent*.

#### I. SEPULCRUM.

Le *sepulcrum* faisant l'objet de cette notice a été mis à jour en creusant les fondations d'une maison dans l'îlot n° 28, de l'enceinte agrandie de la ville, en un point situé à 31<sup>m</sup> à l'est de l'avenue Colbert, à 6<sup>m</sup> au sud de la rue Picot et à 4<sup>m</sup>,80 au-dessous du sol de cette rue. Sur ce point le terrain environnant avait été remanié jusqu'au bas du tombeau. Orientée dans le sens de l'est à l'ouest, cette sépulture était formée par de grandes briques plates, inclinées, ainsi que nous venons de le dire, en sens contraire l'une de l'autre, comme les deux versants d'une toiture et de manière à façonner, tant bien que mal, un prisme triangulaire de 0<sup>m</sup>,60 de base sur 0<sup>m</sup>,38 de hauteur, fermé à ses deux extrémités par deux autres briques semblables. Sa longueur, qui n'a pu être mesurée exactement, ne devait guère cependant dépasser 1<sup>m</sup>,50.

Les briques ont une forme différente de celles à rebord, généralement employées ici au même usage. Elles sont rectangulaires, aux dimensions de 0<sup>m</sup>,50 sur 0<sup>m</sup>,403, et portent trois mamelons de 0<sup>m</sup>,035 de diamètre sur une hauteur de 0<sup>m</sup>,015. (Planche XII, fig. 4.)

(1) *Claudius Rutilius*, I, 413.

Le vide intérieur du tombeau était littéralement rempli d'une sorte de terre noire et grasse mêlée de charbons et de débris d'ossements humains calcinés. Parmi ces derniers débris, il en est qui ont appartenu à la charpente osseuse de personnes âgées ou tout au moins adultes, tandis que d'autres ne peuvent, évidemment, être rapportés qu'à des squelettes d'enfants.

La terre remaniée qui entourait le *sepulcrum* de toutes parts, étant de couleur rougeâtre et naturelle, sans aucun mélange de produits de l'incinération, il s'ensuit que le charbon et les débris d'os calcinés qui en remplissaient l'intérieur ne sauraient être venus de l'extérieur par la disjonction des briques, et, par suite, que la crémation avait dû être opérée sans séparation des cendres du bûcher de celles des défunts.

Parmi ces résidus de l'incinération on a trouvé :

1° Deux petits vases, exactement semblables, en poterie rouge commune de 0<sup>m</sup>,125 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,124 de diamètre à la panse (pl. XII, fig. 2). Un troisième vase, dont on n'a trouvé que les débris, offre un goulot à trois eaux (pl. XII, fig. 3) ;

2° Un collier formé d'une chaîne d'or avec perles d'émeraude ;

3° Deux torsades en or formant, l'une un bracelet de femme, l'autre un anneau ;

4° Enfin, une monnaie ou médaille de moyen bronze fruste, sur laquelle je crois voir l'effigie de l'empereur Antonin Pie.

Les vases que l'on trouve dans les anciennes sépultures étant fort communs, quelques formes exceptées, je ne m'arrêterai pas à les décrire. On sait, d'ailleurs, qu'ils contenaient, comme nous l'apprend Virgile :

....<sup>1</sup>dapes et tristia dona (1).

## II. COLLIER.

Ce collier est en or fin ; sa longueur est de 0<sup>m</sup>,35 et il pèse 5 gr 7. Il est formé par une chaîne de 35 maillons, terminée par de gracieux crochets et ornée de 14 perles en émeraude de forme prismatique. Ces perles sont irrégulières et, pour la plupart, détériorées et opaques. On y reconnaît la place d'une quinzisième perle qui a disparu.

M. Landrin (2) dit que l'émeraude, si connue et si estimée des

(1) *Enéid.*, lib. III, v. 301.

(2) *Dict. de minéralog.*, p. 146.

anciens, est infusible au chalumeau, mais qu'à une forte chaleur elle blanchit et devient opaque sur les bords les plus aigus. Ces caractères étant ceux qu'offre la presque totalité des perles de notre collier, on doit en conclure qu'elles ont dû subir l'action du feu, et c'est ce que confirme sa présence parmi les résidus du bûcher. On n'ignore pas, en effet, que les anciens avaient coutume de brûler les morts parés de leurs bijoux, et qu'on jetait même sur le bûcher les objets et les animaux pour lesquels les défunts avaient montré de l'affection.

Les deux parties du crochet qui terminent les extrémités du collier, contournées avec grâce et maintenues par de nombreuses ligatures, sont formées par des fils d'or un peu plus forts que ceux des maillons. Quant à la chaîne, voici comment elle est travaillée :

Figurez-vous un mince fil d'or de 0<sup>m</sup>,000575 de diamètre et d'un centimètre de longueur, terminé, à l'une de ses extrémités, par un très-petit anneau plat, venu dans la pièce et non tourné à la pince, et vous aurez l'élément d'un maillon. Prenez deux de ces éléments, enfitez l'appendice de l'un dans l'œil de l'autre, contournez son extrémité en anneau avec ligature à la base, et vous aurez réuni les deux premiers maillons de la chaîne. En continuant de rattacher ainsi des maillons les uns à la suite des autres, on allongerait cette chaîne à volonté.

Quant aux perles prismatiques d'émeraude, elles sont percées suivant leur axe et enfilées dans les maillons de la chaîne. (Pl. XIII, fig. 1, 2).

La faible longueur de ce collier annonce qu'il devait faire partie de la toilette d'une jeune fille. Les débris calcinés d'os d'enfant trouvés dans le tombeau sont peut-être les restes de celle qui ornait son cou de ce gracieux bijou. (Pl. XIII, fig. 3, 4).

### III. BRACELET. — ANNEAU.

Les deux torsades trouvées dans le tombeau sont en or fin très-ductile; elles pèsent ensemble 6 gr. 8; mais, chacune étant terminée par deux crochets, la plus grande forme un bracelet et l'autre un anneau.

Disons tout d'abord qu'on ne saurait rapporter ce bracelet à ceux que les Gaulois, les Mèdes et les Perses portaient sous le nom d'*armilla* et qui couvraient une forte partie du bras. Ces bracelets étaient

également en or massif, mais ils formaient trois ou quatre tours (1). Notre torsade est évidemment un de ces bracelets dont les femmes grecques et romaines ornaient leurs bras.

Parmi les différentes sortes de bracelets en usage dans l'antiquité, il en était une qu'on appelait *spinther*, que les femmes portaient au bras gauche (2) et qui n'avait pas de fermoir (3). Il restait en place, sur le bras de celle qui le portait, par sa propre élasticité et la pression qu'il exerçait sur les chairs. Rich rapporte (4) que ce fut de cette particularité que lui vint son nom, par allusion au muscle constricteur appelé *sphincter*.

On faisait de ces bracelets élastiques de formes très-variées et dont quelques-unes sont encore en usage de nos jours; tels sont les bracelets élastiques en forme de serpent.

Mais notre *spinther* est particulièrement remarquable par sa forme tout à fait simple, bien que parfaitement appropriée à son objet. Il serait difficile, en effet, de rien imaginer de plus primitif qu'un bracelet élastique formé d'une torsade d'or semblable à un ressort à boudin, dont les deux extrémités sont réunies par des crochets. On comprend, dès lors, que les spires s'écartant par l'effet de la pression intérieure, le *spinther* s'élargit à volonté pour s'appliquer sur le bras, par la tendance qu'ont les spires à reprendre leur position normale. C'est un ressort qui s'allonge en proportion de la force de traction qu'on lui applique, et qui tend toujours à revenir à sa longueur primitive. Un bracelet de cette nature s'obtiendrait en réunissant les deux extrémités d'un de ces élastiques en fil de cuivre qu'on mettait autrefois dans les bretelles qui soutiennent nos pantalons.

Quant à notre anneau élastique, nous le considérons comme un des plus curieux spécimens des bijoux à l'usage des femmes dans les temps anciens.

Les spires de deux torsades, dont l'une forme le bracelet et l'autre l'anneau, ont un diamètre de 0<sup>m</sup>,003,575. La lanière d'or, dont sont formées ces deux torsades, a une largeur de 0<sup>m</sup>,00172 et une épaisseur de 0<sup>m</sup>,00048. (Pl. XIII, fig. 5, 6.)

Le poids du bracelet est de 5 gr., et celui de l'anneau, de 1 gr. 80.

(1) Festus (*De verb. signif.*). — Isidor., XIX, 31-16.

(2) Plaut. (*Mém.* III, 3, 7).

(3) Dict., trad. de Cheruel, p. 596.

(4) Festus.

## IV. MÉDAILLE.

On a répété souvent que c'était la coutume des Grecs et des Romains de mettre dans la bouche des morts une pièce de monnaie pour payer à Caron le passage de la barque. Il est de fait qu'on trouve des médailles dans presque tous les *sepulcra*. M. l'abbé Mag. Giraud (1) rapporte que, parmi un grand nombre de tombeaux mis à jour, par lui, sur les ruines de *Tauroentum*, à 20 kilomètres à l'ouest de Toulon, il en trouva deux où les squelettes tenaient encore entre les dents, l'un une médaille au type d'Auguste, et l'autre à l'effigie de Maximinien.

La présence de notre médaille, parmi les cendres du tombeau, confirme que cet usage, de munir les morts d'une pièce de monnaie, était suivi alors même qu'on brûlait les corps.

Pour ne rien omettre d'essentiel, de cette intéressante découverte, nous décrirons ce qu'on peut voir sur ce moyen bronze :

Face : Légende entièrement effacée. Buste lauré à droite d'Antoninus Pius?

Revers : Légende et exergue totalement effacées. Figure assise à gauche, tenant une patère. Dans le champ S. C.

Cette médaille, trouvée dans le tombeau, prouverait tout au moins, si nous avons bien reconnu son type, que ce monument ne saurait remonter au delà de l'époque où l'empereur Antonin le Pieux fut investi du souverain pouvoir. Nous avons dit, plus haut, que la présence de cette monnaie prouve encore qu'il s'agit ici d'une inhumation incontestablement païenne.

En résumé, bien que la découverte, parmi les cendres des anciens tombeaux, de colliers, de bracelets et autres objets de parure, ne soit pas un fait d'une extrême rareté, nous pensons néanmoins que les monuments d'orfèvrerie ancienne que nous venons de faire connaître intéresseront, par leur forme et le travail qui les distingue, tous ceux qui s'occupent de l'histoire des arts et de la civilisation chez les peuples de l'antiquité.

J. P. REVELLAT.

(1) *Mém. sur Tauroentum*, p. 56, 57.



---

SUR

# UNE INSCRIPTION GRECQUE

DÉCOUVERTE A CHEIKH ABAD

## L'ANCIENNE ANTINOÉ

---

Le musée de Boulaq vient de s'enrichir d'un monument épigraphique de la plus haute importance. Ce monument a été découvert à Cheikh Abad, anciennement Antinoé. Il avait été porté à Minieh pour servir à une construction. M. Mariette, qui en a été prévenu, l'a demandé au vice-roi et l'a fait immédiatement transporter au Caire, où il se trouve aujourd'hui.

Il s'agit d'un piédestal, en pierre calcaire, mesurant 1<sup>m</sup>,37 de haut sur 0<sup>m</sup>,80 dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire pour la plinthe. Le cippe n'a que 0<sup>m</sup>,60. Deux inscriptions ont été gravées, l'une sur la face de devant, l'autre sur celle de derrière. M. Mariette, toujours jaloux de tenir notre Académie (1) au courant des découvertes qui peuvent l'intéresser, a bien voulu m'envoyer un estampage de ces inscriptions.

L'une est entièrement effacée; à peine si on distingue deux ou trois lettres, A et N, de telle sorte qu'on ne peut dire si cette inscription était latine ou grecque. L'autre est presque entière et se lit

(1) Cette note a été lue devant l'Académie des inscriptions, dans la séance du 8 avril 1870.

sans difficulté. La voici avec la restitution des deux mots incomplets.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΟΥ  
 ΟΥΠΑΡΘΙΚΟΥΥΙΟΣ  
 ΘΕΟΥΝΕΡΟΥΑΙΩΝΟΣ ΡΑΙΑΝΘC  
 ΑΔΡΙΑΝΟΣΣΕΒΑΣΤΟΣΑΡΧΙΕΡΕΥC  
 ΜΕΓΙΣΤΟΣΔΗΜΑΡΧΙΚΗCΕΞΟΥCΙΑC  
 ΤΟ ΚᾹ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΤΟ Β̄  
 ΥΠΑΤΟΣ ΤΟ Γ̄ ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡΙΔΟΣ  
 ΟΔΟΝ ΚΑΙ ΝΗΝΑ ΔΡΙΑΝΗΝ ΑΠΟ  
 ΒΕΡΕΝΙΚΗC ΕΙC ΑΝΤΙΝΟΟΥ ΔΙΑ  
 ΤΟ ΠΩΝΑΣΦΑΛΩΝ ΚΑΙ ΟΜΑΛΩΝ  
 ΠΑΡΑ ΤΗΝ ΕΡΥΘΡΑΝ ΘΑΛΑΣΣΑΝ  
 ΥΔΡΕΥΜΑCΙΝ ΑΦΘΟΝΟΙC ΚΑΙ  
 CΤΑΘΜΟΙC ΚΑΙ ΦΡΟΥΡΙΟΙC ΔΙ  
 ΕΙΛΗΜΜΕΝΗΝ ΕΤΕΜΕΝ  
 ΕΤΟΥC ΚᾹ ΦΑΜΕΝΩΘᾹ

Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ Θεοῦ  
 [Τραιαν]οῦ Παρθικοῦ υἱός,  
 Θεοῦ Νερούα υἱωνός, [Τ]ραιανός  
 Ἀδριανός Σεβαστός ἀρχιερεὺς  
 μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας  
 τὸ κα, αὐτοκράτωρ τὸ β,  
 ὑπάτος τὸ γ, πατὴρ πατρίδος,  
 ὁδὸν καινὴν Ἀδριανὴν ἀπὸ  
 Βερενίκης εἰς Ἀντινόου διὰ  
 τόπων ἀσφαλῶν καὶ ὀμαλῶν  
 παρὰ τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν  
 ὑδρεύμασιν ἀρθόνοις καὶ  
 σταθμοῖς καὶ φρουρίαις δι-  
 ελημμένην [ἀν]έτεμεν.

Ἔτους κα φαμενὸθ α.

Cette vingt-et-unième année du règne d'Adrien répond à l'an 137 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à l'année qui a précédé celle de la mort de ce prince. Nous n'avons rien à dire sur la formule ordinaire

des titres impériaux qui se trouve en tête du monument. Elle est exactement reproduite dans une inscription latine de la même époque, découverte en Pannonie et publiée par Gruter (252, 7), et ensuite par Sestini (p. 196) et Orelli (n° 814). Je donne ici cette formule, qui pourrait servir de traduction au texte grec que nous avons sous les yeux :

IMP. CÆS. TRAIANO HADRIANO AVG. P. M. TRIB.  
POT. XXI. COS. III. IMP. II. etc.

Il y a seulement cette différence, différence qui mérite d'être signalée, c'est que l'inscription latine ne contient pas le titre de PATER PATRIE qui se trouve dans l'inscription grecque.

Les savants ont beaucoup discuté pour savoir à quelle époque Adrien a accepté le titre de Père de la Patrie. On peut voir à ce sujet la note de Tillemont. Notre inscription, bien que datant de la fin du règne d'Adrien, est un élément de plus dans la question.

Mais ce qui donne une importance considérable au monument nouvellement découvert, c'est le renseignement géographique qu'il contient. Ainsi, il y est dit qu'Adrien a fait, a ouvert une nouvelle voie, appelée voie Adrienne, *via Hadriana*, depuis Bérénice jusqu'à Antinoé, à travers des pays sûrs et plats, διὰ τόπων ἀσφαλῶν καὶ θαλάσσης, le long de la mer Rouge, voie qui est sillonnée (διειρημένην) d'aiguades abondantes (ὕδρευμασιν ἀφθόνοις), de stations (σταθμοῖς, *man-sionibus*) et de forteresses (φρουρίαις).

Adrien est célèbre par les travaux de différents genres qu'il fit exécuter dans tout l'empire. Dans la dédicace de l'un des deux temples du mont Claudien (Letr., I, p. 153), on lit : καὶ τῆς τῶν ὑπ' αὐτοῦ ἐπιταγέντων ἔργων ἐπιτυχίας, et pour l'heureux succès des travaux ordonnés par lui ; c'est là une formule qui se rencontre en Égypte pour la première fois. Letronne présume que le sens de τὰ ἔργα est général, et que le vœu exprimé ici regarde les travaux de tout genre, édifices, ponts, routes, exploitations, qu'Adrien, dès son avènement, avait ordonnés dans tout l'empire, à l'imitation de son prédécesseur.

On sait que la fondation de la ville d'Antinoé (Ἀντινόου) dont il est ici question, remonte à l'année 132, et est due à ce trop célèbre Bithynien qui s'immola pour prolonger la vie d'Adrien. Ce dernier, suivant Spartien, pleura Antinoüs comme une femme adorée. Non-seulement il bâtit une ville à l'endroit où son favori était mort et où il avait été enterré, mais il lui érigea une multitude de temples et lui donna des prêtres qui rendaient des oracles composés par lui-

même. C'est probablement à cette occasion qu'Adrien conçut l'idée de faire la route en question, route achevée en 137 et qui allait de la nouvelle ville à Bérénice en suivant les côtes de la mer Rouge.

Cette dernière circonstance est à remarquer. Les Itinéraires anciens, ceux d'Antonin et de Peutinger, indiquent bien une route qui va d'Antinoé à Bérénice; mais celle-ci suit le cours du Nil jusqu'à Coptos et s'achève jusqu'à destination à travers le désert. Celle d'Adrien, suivant le rivage de la mer, devait se rendre directement au port le plus prochain, probablement Myos Hormos, et continuait ainsi en longeant les côtes jusqu'à Bérénice.

Cherchons si nous ne pourrions pas découvrir les traces de cette dernière, *via Hadriana*, qui n'est nommée nulle part.

« Il existait en Égypte, dit Letronne (1), plusieurs routes qui ont dû jouer un rôle dans le commerce des anciens. L'une commençait à Syout (*Lycopolis*), remontait au nord-est, suivait la vallée de Tarfeh, et, passant près des mines de cuivre, aboutissait à une grande anfractuosité de la côte, où devaient être situés un port et un établissement antiques. Cette route, qui communiquait par un embranchement avec Scheikh-Abadeh (Antinoé), a été découverte, en 1800, par deux Français, MM. Bert et Raffenaud-Delille, qui l'ont suivie jusqu'à un point d'où ils ont eu la vue de la mer Rouge. Ils y ont signalé les vestiges d'une large voie antique et quelques stations où s'arrêtaient les caravanes. Je tiens de M. Jomard que la narration de cette excursion intéressante est malheureusement perdue; mais la carte détaillée qu'ils en avaient dressée a été réduite, par ses soins, dans la *Description d'Égypte*.

« Une seconde route, qui partait également de *Lycopolis* et s'embranchait sur la première, tournait droit à l'est et débouchait, par le Ouadi-Enned, en face du golfe qu'abrite le cap *Drepanum*.

« Une troisième commençait à Coptos, remontait au nord-est en suivant une succession de vallées peu profondes, et, longeant au sud le Djebel-Dokhan, non loin de l'emplacement des carrières, aboutissait à un grand port.

« Il paraît qu'à la distance d'environ quarante milles géographiques de Coptos, elle s'embranchait avec une autre route, passait par le Djebel-Fateereh, et se rendait au point de la mer Rouge correspondant à cette montagne, marqué aussi par l'emplacement d'un port antique.

(1) *Inscr. égypt.*, t. I, p. 173.

« La seconde de ces routes conserve, comme la première, une partie de ses anciennes stations.

« On s'étonne de ne trouver, dans la géographie ancienne, aucune trace de toutes ces voies, qui ont dû être si fréquentées, puisqu'elles unissaient Coptos à des ports considérables, dont l'un était *Myos-Hormos*, l'entrepôt du commerce de l'Inde, l'autre *Philotéra*, en passant par les carrières de *Breccia verde*, objet d'une exploitation si considérable, surtout à l'époque romaine. Leurs stations en effet ne se retrouvent nulle part, ni dans Ptolémée, ni dans les itinéraires, et cependant chacune d'elles devait avoir son nom, comme celles de la route de Coptos à Bérénice, qui sont marquées dans Pline, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table théodosienne. »

Dans la carte dressée par Jomard et qui contient une partie des déserts situés entre Syout et la mer Rouge, on trouve de précieuses indications. Ainsi à Gebel el Toutyeh on voit les traces d'une route ancienne conduisant à Antinoé, traces qui reparaissent un peu plus loin du côté de l'est.

Il est permis de supposer qu'il s'agit là d'une portion de la route d'Adrien. Voyons maintenant si les voyageurs nous signalent des traces de la partie qui longeait le rivage jusqu'à Bérénice.

« M. Burton (1) fut chargé, en 1822, par le pacha d'Égypte, de faire l'exploration géologique du désert, entre le Nil et la mer Rouge. L'année suivante, ce voyageur reprit et termina cette exploration en compagnie de sir Gardner Wilkinson. Les découvertes qu'il avait faites dans ce premier voyage furent alors confirmées et complétées : ils reconnurent entre autres l'emplacement de Myos-Hormos et de tous les lieux où se trouvent encore des ruines antiques le long de la côte depuis le Ouary Arabah jusqu'à Bérénice. »

Dans son Journal, sir Gardner Wilkinson parle aussi de ruines de quelque étendue, des grands travaux exécutés pour tracer les routes qui parcoururent les montagnes dans tous les sens, de puits taillés en plein porphyre, de citernes revêtues en stuc, d'anciennes stations militaires, de ruines de temples, de forts construits suivant le mode ordinaire, etc.

Il y avait donc le long des côtes de la mer Rouge une voie, probablement celle d'Adrien, dont notre inscription constate l'existence d'une manière indubitable. Tous les détails contenus dans ce précieux document reçoivent leur confirmation dans le récit du voyageur anglais.

(1) Letr., I, p. 136.



Le mot ὑδρευμα (1) désigne, en général, un lieu où l'on trouve de l'eau. Il s'applique soit aux ports et stations maritimes où les navigateurs relâchent pour refaire leurs provisions d'eau, soit aux stations, sur les routes du désert, où les caravanes s'arrêtaient pour se rafraîchir. C'est ainsi que les itinéraires anciens nous signalent le *Comon Hydreuma*, l'*Hydreuma Vetus* et l'*Hydreuma Trajanum*, Ὑδρευμα Τραϊανόν. Ce neutre Τραϊανόν montre qu'on a employé le nom propre Τραϊανός comme adjectif prenant différents genres. Observation qui sert à justifier le ὄδον κανὴν Ἀδριανήν de notre inscription.

L'expression διειλημμένην dans le sens de partagée, parsemée, est très-usitée. C'est ainsi que Lucien a dit λειμῶνες διειλημμένοι φυτοῖς, des prairies parsemées de diverses plantes. J'invoquerai ici surtout le témoignage d'Aristote (*Polit.*, VII, 12) : Τὰ δὲ τείχη διειλῆσθαι φυλακηρίοις καὶ πύργοις κατὰ τόπους ἐπικαίρους, c'est-à-dire « les murailles doivent, de distance en distance et aux endroits les plus convenables, avoir des tours et des corps de garde, » comme traduit M. Barthélemy Saint-Hilaire. L'expression *de distance en distance* rend bien le mot διειλῆσθαι, et s'appliquerait aussi parfaitement au διειλημμένην de notre inscription.

Deux lettres manquent devant ΕΤΕΜΕ. Je lis ἀνέτεμε et non διέτεμε, parce qu'ἀνατέμω est le verbe qui s'emploie le plus ordinairement avec ὁδός. Il me suffira de citer ces deux passages de Philon (vol. I, p. 46, 41) : Τέγναις καὶ ἐπιστήμαις πολυσχιδεῖς τε ἀνατέμνων ὁδοὺς καὶ λειωφόρους ἀπάσαις. Et (t. II, p. 362, 6) : Ἐν ἀνοδίαις ἴσχυσεν ἀπλανεῖς καὶ λειωφόρους ὁδοὺς ἀνατεμεῖν. Thucydide, Platon et Euripide disent τὴν ὁδὸν τέμνειν, au lieu du composé. C'est ce que les Latins expriment par *findere viam*. Dans Virgile (*Æneid.*, VI, 540) :

Hic locus est, partes ubi se via findit in ambas.

La date qui termine l'inscription Ἔτους κᾱ φαιμενώ ᾱ, le 1<sup>er</sup> phamenoth de l'an vingt et un (d'Adrien), répond au 23 février 137 de notre ère. Ce monument se trouve donc daté deux fois, et ces deux dates se servent de confirmation l'une à l'autre. C'est là un fait curieux qui se rencontre quelquefois en Égypte.

Dans cet examen rapide, j'ai cherché à faire connaître le monument précieux nouvellement découvert par M. Mariette, et à mettre en relief toute son importance au point de vue de la géographie ancienne de l'Égypte et de l'histoire des voies romaines.

E. MILLER.

(1) Voy. Letr., I, 422.

---

INSCRIPTION  
DES  
MURS D'ATHÈNES

---

M. Komanoudis a publié dans la *Palingénésie* du 16 janvier 1865 une inscription dont voici le texte :

Ἐπὶ Σωσιγένου ἀρχοντος, οἷδε  
τὸν πύργον ἀνέθηκαν·  
Ἐγέδημος Μνησιθέου Κυδαθηναίης  
Μικίων Εὐρυκλείδου Κηφισιεύς  
Ἱεροκλῆς Ἱερ...  
Φύλων Σω...  
Διοκλῆς Δίω[νος]  
Σμίκυθος Σ...  
Πολύκλειτος...  
Αἴσχρων...  
Ἀρχίας Α...  
Κύδιππος...

(Marbre de l'Hymette.)

Ce marbre a été découvert sur la route de Phalère, à la sortie de la ville, près du lieu où on place d'ordinaire les portes Itoniennes, Ἴτωνιαί πύλαι. Des soubassements antiques, mis au jour depuis peu en cet endroit, paraissent avoir appartenu au mur d'enceinte de la ville.

La rédaction du texte ne présente aucune difficulté. Des citoyens ont élevé une tour et gravé leur nom sur le monument : mais l'inscription est intéressante à plus d'un titre.

1° Elle porte le nom d'un archonte qu'il faut considérer comme nouveau et dont nous pouvons déterminer la date.

2° Elle nomme plusieurs citoyens qui appartiennent à des familles déjà connues par d'autres marbres épigraphiques.

I. — Une inscription, publiée dans les *Antiquités helléniques* sous le numéro 880, conserve une liste de souscriptions faites en temps de guerre par un grand nombre de citoyens. Le texte est incomplet; la date cependant a pu en être déterminée par M. Rangabé, et depuis par M. Dittemberger (1). M. Rangabé l'attribue à l'olymp. CXXVIII 4, CXXIX 3; M. Dittemberger admet cette date, qui nous paraît comme à lui certaine, et propose même, mais sous toute réserve, la quatrième année de la CXXVIII<sup>e</sup> olympiade. Cette hypothèse n'a aucune importance pour nos calculs. — Le marbre est daté par l'archontat de Διομέδων (2).

C'est à la même époque que se rapporte l'archontat de Sosigénès, et la tour que plusieurs citoyens élevèrent sous son éponymat fut sans doute construite à l'occasion de la guerre qui provoqua des cotisations si nombreuses (3).

Pour prouver que les deux textes sont contemporains, il suffit de montrer que les mêmes noms figurent sur les deux marbres. Un *Sosigénès* souscrit comme simple citoyen sur l'inscription 880. Nous trouvons ensuite :

Marbre de Sosigénès :		Marbre de Diomédon :
Μικίων Εὐρυκλείδου Κηφισιεύς	}	Μικίων Κηφισιεύς
Ἴεροκλῆς		Εὐρυκλείδης Κηφισιεύς
Διοκλῆς		Ἴεροκλῆς Σουσιεύς
Αἴσχρων	}	Διοκλῆς Ἐργιεύς
Les ethniques ont disparu.		Αἴσχρων Παιανιεύς.

Une pareille coïncidence est un argument décisif, si on remarque :  
1° que l'inscription de Sosigénès ne porte qu'un petit nombre de noms, que celle de Diomédon est très-incomplète ;

2° Que les deux marbres se rapportent selon toute vraisemblance à un temps de guerre.

Un archonte Σωσιγένης est éponyme la troisième année de la CIX<sup>e</sup> olymp. (Diod. XVI, 72; Diog. Laer. X, 14; C. I. G. 6084; *Vita dec. ora*). p. 839 d. etc. M. Komanoudis, qui n'a pu donner en *fac-simile* épigraphique le texte des portes Itoniennes, remarque que le caractère des lettres ne permet pas de rapporter cette dédicace à une époque aussi reculée que la CIX<sup>e</sup> olymp.; cette observation a été l'origine de mes recherches pour déterminer la date de ce texte. Mais en l'absence

(1) *Hermès*, t. II, pp. 285-306.

(2) Cf. encore Meier. *Comment. epigraph.*, p. 61.

(3) Cette guerre est celle d'Antigone contre Athènes, CXXVII<sup>e</sup> olymp., 4, CXXIX<sup>e</sup> olymp., 3. Cf. la Dissertation de Rangabé, l. I.

du témoignage de M. Komanoudis, qui en ces matières a une complète autorité, le rapprochement qu'il est facile de faire entre l'inscription des murs et le n° 880 des *Antiquités helléniques* n'aurait pas permis de reconnaître dans l'éponyme cité par le texte nouveau, l'archonte de l'olymp. CIX, 3.

Les mêmes noms, portés par des archontes différents, se retrouvent souvent, comme on le sait, dans les fastes éponymiques d'Athènes. Cf. Ἡράκλειτος, Διονύσιος, Νικίας, Ἀγαθοκλῆς, Ἀντίπατρος, Ἰππαρχος et vingt autres.

Je n'ai pas besoin d'avertir que l'archonte Sosigénès de la CXXVIII<sup>e</sup> olymp. n'a aucun rapport avec son homonyme du nom de Φλ. Σωσιγένης Παλληγεύς. Cet éponyme figure sur une stèle éphébique qui appartient à la dernière période de l'histoire du collège, c'est-à-dire au plus tôt à la fin du II<sup>e</sup> siècle après notre ère. Cf. *Philistor*. t. IV, 1, 2; C. I. G., n° 285; *Ephéméride archéologique*, nouvelle série, n° 214; première série, 3240; Neubauer, *Commentationes epigraphicæ*, p. 124, 164.

II. Μικίων, Εὐρυκλείδης. — Les noms Μικίων et Εὐρυκλείδης, ou séparés ou associés, sont donnés : 1<sup>o</sup> par plusieurs inscriptions; 2<sup>o</sup> par un texte de Polybe; 3<sup>o</sup> par deux des séries monétaires d'Athènes.

*Inscriptions.* — 1<sup>o</sup> Inscription des murs d'Athènes, CXXVIII<sup>e</sup> olymp. :

Μικίων Εὐρυκλείδου Κηρισιεύς.

2<sup>o</sup> *Antiquités helléniques*, n° 880, CXXVIII<sup>e</sup> olymp. :

Ligne 1. Ταμίαις τῶν στρατιωτικῶν Εὐρυκλείδης Μικίωνος (Κηρισιεύς).

Ligne 34. Εὐρυκλείδης Κηρισιεύς Η Η }  
Ligne 35. Μικίων Κηρισιεύς Η Η } souscripteurs.

3<sup>o</sup> Ross, *Demen*, p. 44, liste de noms propres. M. Ross ne croit pas que la date de ce document puisse être fixée avec certitude. Il pense toutefois, ainsi que M. Rangabé, que le marbre est de peu d'années postérieur à la prise de Corinthe, CLVIII<sup>e</sup> olymp. 3.

Nous admettons cette date approximative, sans chercher pour le moment s'il ne serait pas possible, comme nous essayerons de le montrer, d'arriver à plus de précision (1).

(1) La date de cette inscription, date qui confirme l'opinion de Ross, peut être fixée par celle de la grande inscription de la première *Ennéétéris* délienne; car ce texte nomme un grand nombre de citoyens qui figurent sur le marbre des *Dèmes*. (*Inscriptions inédites, découvertes et publiées par la Société archéologique* (Athènes, 1855, p. 25). L'époque de la première *Ennéétéris* est déterminée par ce fait que deux des archontes que nous voyons en charge à ce moment, figurent sur la liste des éponymes donnés par les stèles éphébiques, pour la première période de l'histoire de

Colonne 2; ligne 16. Εὐρυκλείδης Μικίωνος Κηρισιεύς.

4<sup>o</sup> Bœckh. *Allge. litter. Zeitung.* (juillet 1835).

*Antiquités helléniques*, n<sup>o</sup> 962. Catalogues de vainqueurs dans une fête athénienne; inscription très-incomplète. La date en est fixée par la présence sur le monument du roi Eumènes II, vainqueur à la course des quadriges; de ses frères Attale, Philétaire et Athénée, tous les trois fils d'Attale I<sup>er</sup>. (Sur la généalogie de ces personnages, cf. Bœckh, C. I. G. n. 122.) Le règne d'Eumènes II est compris entre l'olymp. CXLV. 4 et l'olymp. CLV. 3. Les renseignements qu'on pourrait trouver dans ce fait qu'Argos et Messène sur ce marbre, sont citées comme associées à la ligue achéenne, et qu'un Ptolémée d'Égypte est nommé parmi les vainqueurs, ne permettent pas, croyons-nous, d'arriver à plus de précision.

Col. 1, lig. 37. Ἡνίοχος ἐγθιβάζων

Εὐρυκλείδης Μικίωνος Ἐρεγθειδὸς φυλῆς.

Le dème de Κηρισία faisait partie de la tribu Erechthéide (cf. Ross, *Demen*, p. 122-123).

Col. 1, lig. 43. Ἄρματι ἀκάμπιον.

Μικίων Εὐρυκλείδου Ἐρεγθειδὸς φυλῆς.

Col. II, lig. 20. Ἄρμα[τι πωλικῶ]. Restitution vraisemblable de M. Rangabé : Μικίων Εὐρυκλ[είδου Ἐρεγθειδὸς φυλῆς].

*Texte de Polybe.* — Polybe, V, 106, nous fait connaître deux personnages du nom d'Eurykleidès et de Mikion :

Ἀθηναῖοι δὲ τῶν ἐκ Μακεδονίας φόβων ἀπελεύοντο, καὶ τὴν ἐλευθερίαν ἄγειν ἐδόκουν ἤδη βεβαίως· γράμμενοι δὲ προστάταις Εὐρυκλείδα καὶ Μικίωνι, τῶν μὲν ἄλλων Ἑλληνικῶν πράξεων οὐδ' ὅποιās μετεῖχον ἀκολουθοῦντες δὲ τῇ τῶν προεστώτων αἰρέσει καὶ ταῖς τούτων ἔρμαϊς, εἰς πάντας τοὺς βασιλεῖς ἐξεκέρχοντο καὶ μάλιστα τούτων εἰς Ἡπολεμαῖον, καὶ πᾶν γένος ὑπέμενον ψημισμάτων καὶ κηρυγμάτων διὰ τὴν τῶν προεστώτων ἀκρίσιαν.

La date du gouvernement en commun d'Eurykleidès et de Mikion a été fixée par Schweigeuzer à la quatrième année de la CXL<sup>e</sup> olympiade. (*Polybe*, édit. Schweigeuzer, t. II, p. 440.)

*Séries monétaires d'Athènes.* — Longpérier, *Catalogue du cabinet*

collégé : Ἐχεκράτης et Μήδεος. Meier, *Comm. épigr.*, p. 15, 24, 26, 27. *Philistor*, t. I, 1, 3. Je ne puis ici qu'indiquer la méthode suivie, me réservant de revenir prochainement sur le sujet dans un travail spécial qui est sous presse : *Essai sur la chronologie des archontes postérieurs à la CXXII<sup>e</sup> olympiade*, ch. I, sect. II et IV. Tout ce qu'il m'importe de remarquer, c'est que l'opinion de Ross est d'accord avec les nouvelles découvertes.



*Magnoncour*, p. 35; Musée Hunter, p. 53, n° 71; Leake, *Hellen. num.*, p. 24; Mionnet, 146, 147, 149, 1502; Rathgeber, *Annal. de l'Inst. de corr. arch.*, 1838, p. 48; *Catal. Wellenheim*, n° 3812; Sestini, *Mus. Hederwari*, p. 71; Corsini, *Fast. Att.* T. II, p. 266; Beulé, *Monn. d'Ath.*, p. 339, etc. Je cite ces quelques ouvrages pour montrer combien est riche cette série de tétradrachmes. M. Beulé indique un grand nombre d'autres exemplaires qui présentent d'importantes différences.

ΜΙΚΙΩΝ ΕΥΡΥΚΛΕΙΔΗΣ. A droite, comme symbole accessoire, les Dioscures.

Série moins riche que la précédente : Longpérier, *Catalogue de Linck*, p. 21; Leake, *Hellen. numism.*, p. 24; *Catalogue Thomas*, p. 204; Musée Hunter, p. 53; Beulé, p. 343, etc. ΜΙΚΙΩΝ ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΣ. Symbole accessoire : Victoire conduisant un quadrigé.

Comme données certaines des textes et des monuments que nous venons de rappeler, il résulte :

1° Qu'un Eurykleidès a été *ταμίης τῶν στρατιωτικῶν* durant la CXXVIII<sup>e</sup> olymp.; qu'il avait pour père Mikion, et pour fils un second Mikion; ce second personnage est celui qui est nommé après Eurykleidès sur la liste des souscripteurs;

2° Qu'un Eurykleidès a été *prostate* d'Athènes durant l'olympiade CXL; qu'il s'était associé un citoyen du nom de Mikion, sans doute son fils;

3° Qu'aux environ de l'olympiade CXLV, deux Athéniens du nom d'Eurykleidès et Mikion tenaient une place importante dans la république et *faisaient courir* dans les jeux publics, ce qui était le signe d'une grande fortune, puisqu'ils se trouvaient en rivalité avec les rois de Pergame et d'Égypte, avec les personnages les plus riches du monde hellénique;

4° Qu'aux environs de l'olympiade CLVIII, un citoyen de la même famille portait le nom d'Eurykleidès.

La généalogie de cette famille s'établit donc ainsi qu'il suit :

Mikion I<sup>er</sup>.

↓  
Eurykleidès I<sup>er</sup>, trésorier, CXXVIII<sup>e</sup> olymp.

↓  
Mikion II, souscripteur, même olymp.

↓  
Eurykleidès II, *prostate*, CXL<sup>e</sup> olymp.

↓  
Mikion III, associé au précédent, CXL<sup>e</sup> olymp. Ce second personnage, vainqueur entre l'olymp. CXLV et l'olymp. CLV.

↓  
Eurykleidès III, sur le catalogue de la CLVIII<sup>e</sup> olymp.

Les numismatistes n'ont pas hésité à rapporter la série de Mikion et d'Eurykleidès à l'olympiade CXL. Nous pourrions avoir quelque doute en voyant la longue suite de citoyens qui ont porté ces deux noms; nous croyons cependant, même en présence des nouvelles découvertes, que l'ancienne attribution doit être conservée. Les séries d'Antiochos, d'Aristion de Mithridates, montrent que l'usage athénien et à cette époque était de donner les fonctions monétaires à des personnages importants, et quelquefois de choisir, pour les inscrire au premier et au second rang sur les tétradrachmes, des noms illustres. La série de Mikion et d'Eurykleidès doit donc, selon toute probabilité, se rapporter au gouvernement des deux *prostates*. J'ajouterai que le symbole accessoire qui représente les Dioscures, comme le remarquent Cavedoni et M. Beulé, semble faire allusion à l'harmonie qui unissait les deux gouverneurs d'Athènes, considérés comme *dieux sauveurs*, au même titre que Démétrius et Antigone.

Quant à la série sur laquelle Théophrastos est second magistrat, le style des tétradrachmes engage à la regarder comme contemporaine de celle de Mikion et d'Eurykleidès. Mikion a très-bien pu, selon un usage fréquent, être plusieurs années de suite premier magistrat monétaire, pendant que la charge de second magistrat était remplie par divers citoyens.

III. Ἐγξέδημος Μνησίθεος Κυδαθηναίεϋς. Un de ces descendants remporte le prix de la course droite du quadriges aux environs de l'olymp. CL (*Antiq. hellén.*, t. II, p. 676). Le texte de l'inscription est mutilé; nous lisons seulement :

MNHΣIΘEOΣEX. . . . .

Je restitue Μνησίθεος Ἐγξ[εδήμου], restitution que le nombre des lettres effacées rend très-probable. J'ai déjà remarqué que tous les vainqueurs aux exercices équestres appartiennent à de grandes familles; plusieurs sont des princes et des rois. Echédemos, inscrit avant Mikion en tête des citoyens qui avaient élevé la tour, était évidemment un personnage important et riche.

La généalogie de cette famille est moins bien connue que celle de Mikion. Cependant on peut établir le tableau suivant en donnant environ quarante ans à Echédemos, nommé sur le marbre de l'archontat de Sosigénès.

Μνησίθεος (inscription des murs), né vers la CX <sup>e</sup> olymp.			
Ἐγξέδημος	—	—	CXVIII <sup>o</sup> —
[Μνησίθεος]	—	—	CXXVI <sup>o</sup> —

Ἐγγένημος (*Antiq. hellén.*, n° 962), né vers la CXXXIV<sup>e</sup> olymp.  
 Μνησίθεος — — — — — CXLII<sup>e</sup> —

Ce dernier personnage est le vainqueur des environs de la CL<sup>e</sup> olymp.

Ainsi notre inscription ne conserve que deux noms propres accompagnés du démotique et de l'ethnique; tous les deux nous permettent de rattacher les personnages qui les portent à des familles connues.

Il est peu intéressant pour l'histoire générale de savoir que l'ancêtre d'un vainqueur dans les jeux équestres a contribué à la construction d'une tour, ou que le descendant d'un citoyen nommé par une inscription des murs d'Athènes a remporté le prix de la course au temps d'Eumènes II. Ces sortes de recherches, quand elles sont encore peu nombreuses, n'ont qu'un intérêt de curiosité. Mais l'exemple qu'on vient de voir prouve, je crois, qu'on peut souvent retrouver la généalogie des principaux citoyens d'Athènes pour l'époque qu'on connaît le moins, c'est-à-dire pour celle où les récits écrits nous manquent et où les inscriptions deviennent la seule source d'information (1). Quelques années après l'archontat de Sosigénès, le travail devient même relativement très-facile, parce qu'alors nous rencontrons la riche série des stèles éphébiques qui nous donne l'état civil de la plupart des familles de l'Attique, et surtout des plus importantes. Quand ces stèles seront classées, le *Livre des familles d'Athènes* pour cette période sera possible. Un pareil ouvrage demande une longue patience; mais il rendrait des services; on reconnaîtra en effet facilement combien il serait utile pour l'épigraphie et pour l'histoire de pouvoir consulter une série de généalogies où on trouverait avec les noms et la succession des différents membres des grandes familles, la liste des charges que ces citoyens ont exercées.

A. DUMONT.

(1) Sur l'inscription 880, remarquez *Θυμογάργης*: il appartient à une famille dont la généalogie peut être retrouvée en partie grâce à une récente découverte. Cf. *Philistor*, t. I, p. 132. *Hermès*, t. II, p. 285-306.

---

LES

# PEINTURES DU PALATIN

---

## I. — LA MAISON DE LIVIE.

Les fouilles exécutées par les ordres et aux frais de l'Empereur, dans la partie du mont Palatin qui comprenait les jardins Farnèse devenus en 1861 la propriété de Sa Majesté, ont produit, on le sait, d'importantes découvertes : celles de l'*Auguratorium*, du temple de *Jupiter Vainqueur*, du temple de *Jupiter Stator*, que depuis la renaissance on avait placé par conjecture dans vingt endroits tous plus ou moins éloignés du lieu où il se trouve réellement; de la *porta Mugonia*, principale entrée de la *Roma Quadrata*; du *Clivus Victoriae*, de la *summa via Sacra*, etc., etc. M. Pietro Rosa, le savant antiquaire à qui Sa Majesté a confié la direction de ces fouilles, a réuni sur ces découvertes les matériaux d'un travail d'ensemble, qu'il se propose de publier et que nous ne voulons pas déflorer; nous ne nous occuperons ici que de la plus récente, celle de la maison où la veuve d'Auguste passa probablement les neuf années qu'elle survécut au premier des empereurs romains.

M. Rosa dirigea d'abord ses recherches vers la partie des jardins Farnèse qui avoisine la *villa Mills*, où fut retrouvée, à la fin du siècle dernier, la *maison d'Auguste*. Ces recherches ont eu pour résultat la découverte de la partie publique du palais des empereurs, construite sous Domitien. Une quarantaine de mètres du mur septentrional de cette partie du palais est figurée sur notre planche (1); elle y est désignée par les mots *AEDES PUBLICAE*.

(1) Voy. la planche XIV.

A l'est et au nord des *aces publicae* s'étend une vaste place qui était recouverte, dans toute son étendue, d'une masse de terre et de décombres de cinq à six mètres d'épaisseur; c'est l'ARCA PALATINA.

Enfin, au nord de l'*area Palatina*, sur le sommet du Palatin qui domine le Velabre, s'élevait un immense édifice de forme quadrangulaire, qui servait d'habitation aux empereurs, et que les historiens désignent par les noms de *Palatium* et de DOMUS TIBERIANA; notre planche n'en représente qu'une très-petite partie. Cet édifice était, à l'est et au sud, entouré d'un immense portique à demi souterrain, CRYPTOPORTICUS, dont une partie se voit également sur notre planche.

En achevant le déblai de l'*area Palatina*, M. Rosa a découvert, au sud de ce *cryptoporticus* et y adossé, une maison d'étendue médiocre, mais dont les murs subsistent encore jusqu'à la hauteur du premier étage. Ainsi qu'on peut le voir par notre planche, cette maison a son entrée principale dans le *cryptoporticus* de la *domus Tiberiana*. Mais elle existait avant la construction de ce *cryptoporticus*; c'est ce que prouvent la nature des matériaux employés dans sa construction, et cette circonstance qu'elle est située à un niveau plus bas et qu'il faut descendre trois marches pour pénétrer dans le vestibule (1) qui conduit à son ATRIUM. Ses murs, avons-nous dit, subsistent encore jusqu'à la hauteur du premier étage; ils ont même conservé la plus grande partie de leur revêtement en stuc, et l'on y admire, dans la salle principale, TABLINUM, dans les deux salles situées à droite et à gauche, ALA DEXTRA et ALA SINISTRA, et dans la salle à manger, TRICLINIUM, de magnifiques peintures, les plus anciennes certainement et les plus considérables que l'on ait jusqu'ici découvertes à Rome. Des copies de grandeur d'exécution de celles de ces peintures qui décorent le *tablinum* ont été exposées dernièrement au palais de l'Institut, puis à l'École des Beaux-Arts, où elles sont maintenant déposées (2). Nous en avons fait faire des lithographies que la *Revue* publiera dans ses prochains numéros. Les murs de l'*atrium* et ceux du vestibule par lequel on y arrive sont ornés de peintures décoratives; ceux des autres chambres ne présentent que des teintes plates.

A qui avait appartenu cette maison, et quel nom faut-il lui donner?

(1) Lettres C, C du plan.

(2) Ces copies, dues à un artiste de talent, M. Layraud, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, ont été données par l'Empereur à l'École des Beaux-Arts.



Suétone nous apprend que la maison paternelle de Tibère était située sur le Palatin (1). En rapprochant ce fait du nom de *domus Tiberiana* donné par les historiens à une partie du palais des empereurs, et de cette circonstance que la maison récemment découverte, quoique séparée du palais proprement dit et d'une époque plus ancienne, en formait cependant une dépendance, puisque son entrée principale était située dans le portique de ce palais, on en avait conclu que cette maison était celle-là même qui est mentionnée par Suétone, et dans laquelle Tibère était né; que c'était enfin la véritable et primitive *domus Tiberiana*.

On sait qu'à la mort d'Auguste sa maison fut transformée en une sorte de sanctuaire consacré à sa mémoire; elle ne put, par conséquent, être habitée ni par son successeur ni par sa famille. On supposait donc que Tibère avait d'abord continué d'habiter sa maison paternelle, celle-là même qu'on vient de retrouver, mais que, cette maison étant trop petite pour un empereur, il avait dû, dès les premières années de son règne, faire construire le grand palais dont nous voyons aujourd'hui les ruines, et auquel se serait, en conséquence, étendu le nom de *domus Tiberiana*. Ce palais construit, il serait allé l'habiter, mais en conservant sa maison paternelle, comme on avait conservé la maison d'Auguste.

Une découverte plus récente a prouvé que ces conjectures étaient erronées, et que la maison dont il s'agit n'était pas la maison paternelle de Tibère. En poursuivant le déblai de l'*area Palatina*, on a trouvé sous le sol de cette *area* (2) un couloir souterrain qui se dirigeait de cette maison vers celle d'Auguste, et, dans ce couloir, le tuyau de plomb qui y amenait les eaux, tuyau sur lequel on lit, de distance en distance, l'inscription suivante imprimée en relief :

IVLIAE·AVG

c'est-à-dire

*Iuliae Augustae.*

Cette inscription est un véritable titre de propriété, et elle nous apprend que la maison dont il s'agit appartenait à l'impératrice Livie. *Iulia Augusta*, c'est en effet *Livie veuve d'Auguste* (3).

(1) « Tiberius natus est Romae in Palatio. » *Tib.* c. 5.

(2) Lettres A, A du plan.

(3) Sueton. *Aug.* c. 101 : « [Augustus] heredes instituit primes : Tiberium ex parte dimidia et sextante, Liviam ex parte tertia, quos et *ferre nomen suum* jussit. » —

J'ai dit que cette inscription est un véritable titre de propriété. On possède en effet un grand nombre d'inscriptions semblables, et toutes nous font connaître le nom du propriétaire de la maison ou de l'établissement dans lesquels les tuyaux de plomb, sur lesquels elles se lisent, conduisaient les eaux. C'est ainsi qu'on a retrouvé dans les fondations du palais de *Lateran* des tuyaux de plomb portant l'inscription suivante (1) :

### SEXTI · LATERAN

c'est-à-dire de *T. Sertius Lateranus*, l'un des consuls de l'an 94 de notre ère, premier propriétaire de ce palais et qui lui avait donné son nom. C'est ainsi encore qu'on a découvert, en 1838, dans la célèbre villa des *Quintilii*, sur la voie Appienne, de nombreux tuyaux de plomb sur lesquels on lit (2) :

### II · QVINTILIORVM CONDANIETMAXIMI

c'est-à-dire des deux *Quintilius*, *Condianus* et *Maximus*. On sait que ces deux frères, *Sex. Quintilius Condianus* et *Sex. Quintilius Maximus*, furent consuls ensemble en 151 de notre ère, et que Commode les fit tuer pour s'emparer de cette même villa, qui passait pour une des plus belles des environs de Rome (3).

On dira peut-être que Livie avait pu devenir propriétaire de la maison dont il s'agit, comme héritière de son premier mari. Mais cela est inadmissible : Livie, épouse répudiée de *Ti. Claudius Nero*, n'avait pas pu en hériter; elle n'avait pas pu surtout hériter de la maison paternelle de la famille, alors qu'il restait deux membres de cette famille, Tibère et Drusus, fils de son dernier chef. On ne peut pas supposer non plus que Tibère, devenu empereur, la lui avait donnée. On sait quels furent ses rapports avec sa mère après la mort d'Auguste (4), et la nature de ces rapports rend tout à fait inadmissible une semblable supposition.

Tacit. *Annal.*, lib. I, c. 8 : « ... Tiberium et Liviam heredes habuit. Livia in familiam Iuliam nomenque Augustum adsumebatur. » Cf. Dion. Cass. lib. LVI, c. 46.

(1) Fabretti, *Inscr. dom.*, p. 543, n. 405.

(2) Voy. Canina, dans les *Annales de l'Institut de correspondance arch. de Rome*, t. XXXIV, p. 275.

(3) Dion Cass., lib. LXXII, c. 5.

(4) « Matrem Liviam gravatus velut partes sibi aequas potentiae vindicantem, et

Il est beaucoup plus probable que Livie avait eu cette maison dans sa part de la succession d'Auguste, dont nous avons vu qu'elle fut héritière pour un tiers, et qui, nous le savons par le témoignage de Velleius Paterculus (1), avait acheté un grand nombre de maisons sur le Palatin. Il faudrait alors admettre que la maison paternelle de Tibère était située sur l'emplacement de la partie du palais qu'il fit construire, et qu'elle fut démolie pour cette construction; ce qui, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, explique bien mieux le nom de *domus Tiberiana* donné dans la suite à cette partie du palais des empereurs.

On sait que Livie avait voulu être la première prêtresse de son époux mis au rang des dieux (2). C'est ce qui explique l'existence du couloir souterrain qui se dirigeait de sa maison vers celle d'Auguste; elle l'avait probablement fait construire afin de pouvoir aller, sans passer par la voie publique, remplir les fonctions de son ministère. Ce couloir est aujourd'hui interrompu à la rencontre des *aedes publicae*, construites, comme nous l'avons dit, sous le règne de Domitien. Mais un peu avant d'arriver à ces *aedes*, on remarque dans ce couloir (3) un embranchement qui se dirige vers la droite, et qui avait été probablement construit pour les contourner. On y a trouvé un autre tuyau de plomb, soudé avec le premier à la naissance de l'embranchement et portant cette inscription :

IMPDOMITIANICAESARAVG · SVBCVRA  
EVTYCHIL · PROC · FĒC · HYMNVS · CAESARN SER

*Imp(eratoris) Domitiani Caesar(is) Aug(usti). — Sub cura Eutychi Libert(i) proc(uratoris) fec(it) Hymnus Caesar(is) n(ostri) ser(vus).*

A la mort de Livie, sa maison devint, avec tout son héritage, la propriété de Tibère son fils. Elle fit dès lors partie du domaine impérial, avec lequel elle passa aux empereurs suivants. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait appartenu à Domitien. Seulement cette inscription prouve qu'elle existait et était encore soigneusement

« congressum ejus assidue vitavit et longiores secretioresque sermones... Toto quidem triennio, quo vivente matre a fuit, semel omnino eam nec amplius quam « uno die paucissimis vidit horis. » Sueton. *Tiber.*, c. 50. Voy. aussi Tacit. *Annal.* lib. I, c. 14.

(1) Lib. II, c. 81.

(2) Dion Cass., lib. LVI, c. 46; Vell. Patere., lib. II, c. 75; Ovid., *de Ponto*, lib. IV eleg. IX, vs. 107.

(3) Lettres B, B du plan.

entretenu lorsque ce prince fit construire les *aedes publicae*, puisque l'on prit alors des mesures pour que sa conduite d'eaux ne fût pas interrompue. Elle existait même longtemps encore après cette époque; car, dans une lettre du 10 avril dernier, M. Rosa m'apprend que, sur un nouveau tuyau de plomb qu'il vient de découvrir sous le dallage du *peristylum*, tuyau qui est soudé avec celui de *Julia Augusta*, et qui semble avoir en sa prise d'eau dans la piscine que l'on remarque dans un coin de la *domus Tiberiana*, on lit l'inscription suivante :

L · PESCENNI · V · SEROS · CAESARVM ·

Cette inscription doit se lire ainsi : *Lucius Pescennius Eros (fecit). — Caesarum* (c'est-à-dire *propriété des Césars*).

Les noms de l'ouvrier qui a fabriqué ce tuyau semblent indiquer un affranchi de la famille de *Pescennius Niger*, le compétiteur de Septime Sévère (1). Le mot *Caesarum* désignerait alors ce dernier prince et son fils Caracalla, ou Lien celui-ci et son frère Geta. La maison de Livie aurait donc été conservée et entretenue jusque dans les premières années du troisième siècle de notre ère.

On remarque à la partie inférieure de notre planche, au point où finit le *cryptoporticus* (2), une des grandes portes de la *domus Tiberiana*. M. Rosa m'apprend, dans cette même lettre que j'ai citée tout à l'heure, qu'il vient de découvrir en face de cette porte une rue se dirigeant vers l'extrémité septentrionale du *Circus maximus*, et aboutissant à un *clivus* formé alternativement de pentes douces et d'escaliers, dont les marches de *pépérin*, c'est-à-dire de la pierre employée dans les plus anciennes constructions de Rome, portent les traces évidentes d'un très-long usage. Ce *clivus* ne semble pas être autre chose qu'une localité dont le souvenir se lie, chez les auteurs, aux plus anciennes traditions de la Ville éternelle; je veux dire l'escalier de Cacus, *scalae Caci*, que Solin (3) place en effet en cet endroit, et au sommet duquel se trouvait la maison de Romulus.

L. RENIER.

(1) Je ne dis pas de *Pescennius Niger* lui-même, parce qu'il s'appelait *Gaius* et non pas *Lucius*; voy. Eckhel, *D. N. V.*, t. VII, p. 153 et suiv. On sait du reste qu'après sa mort sa famille fut entièrement détruite, et que ses biens furent réunis au domaine impérial : « *Filii occisi, necata uxor, patrimonium publicatum, familia omnino extincta.* » Spart., *Pescenn.*, c. 6.

(2) Lettres D, D du plan.

(3) Cap. I, § 18.

---

# MOSAÏQUE DE LILLEBONNE

---

Dans les premiers jours du mois de mars 1870, le sieur Fagot, cafetier à Lillebonne, défonçait une cour pour en faire un jardin, lorsqu'à 0<sup>m</sup>,60 du sol, il rencontra un pavage antique qui attira son attention. Il en référa immédiatement à son propriétaire, M. le docteur Pigné, maire de Lillebonne, qui ne tarda pas à reconnaître une mosaïque. Comprenant toute l'importance de cette découverte, M. Pigné fit aussitôt procéder à son dégagement avec tout le soin possible. Il ne négligea pas d'appeler à lui les personnes les plus capables de le seconder dans cette délicate opération.

Averti par ses soins, et par l'intermédiaire obligeant de M. Duval, percepteur du lieu, je me rendis à Lillebonne, afin de reconnaître et d'apprécier une découverte qui, déjà, faisait bruit. A huit jours de distance (les 15 et 21 mars), j'ai visité deux fois la mosaïque, et j'ai pu suivre la découverte dans ses principales péripéties.

Cette mosaïque est située dans le quartier Saint-Denis, sur un terrain qui fut autrefois, dit-on, l'ancien hôpital, entre les routes du Havre et de Bolbec. Elle est au milieu de jardins cultivés par de petits ménages. Fort heureusement, elle est isolée de toute construction moderne.

M. Pigné a pris le plus grand intérêt à une trouvaille qui enrichissait et illustrait sa propriété. Dans l'opération du dégagement, il a été puissamment aidé par M. Brianchon, de Gruchet-le-Valasse, membre de la commission des antiquités, et par M. Delarue, agent-voyer cantonal. Ces hommes dévoués n'ont jamais laissé à un ouvrier le soin d'enlever la dernière couche de débris qui recouvraient la mosaïque (1).

(1) Nous citerons encore un obligeant voisin, M. Touzé, qui a exécuté successivement le lavage entier de la mosaïque de la manière la plus satisfaisante.



Ce beau pavage mesure 8<sup>m</sup>,56 dans sa plus grande longueur, qui va de l'est à l'ouest; la largeur n'est que de 6<sup>m</sup>,80. Il se compose de deux parties bien distinctes; un péristyle placé dans la direction de l'est, et où l'on voit, sur un fond blanc, des cercles noirs enchevêtrés les uns dans les autres et imitant assez bien les croix de consécration de nos églises du moyen âge. Cette partie ornementée peut avoir 6<sup>m</sup>,70 de long sur 2<sup>m</sup>,25 de large. La portion qui contient les sujets forme un carré de 5<sup>m</sup>,80 sur 5<sup>m</sup>,60.

Cette mosaïque était renfermée dans des murs épais de 0<sup>m</sup>,60, mais qui s'élèvent à peine, dans leur plus grande hauteur, à 0<sup>m</sup>,25. Ces murs étaient recouverts de peintures et de crépis coloriés, dont nous avons retrouvé les débris; des marbres ont dû décorer cet appartement, car plusieurs plaques ont apparu dans les déblais.

Le toit s'était affaissé sur l'édifice. Aussi avons-nous retrouvé la surface du pavage toute couverte de faitières et de tuiles à rebords; on rencontra jusqu'aux clous de la toiture. Un incendie avait détruit cette construction antique. Sur tout l'ensemble de la mosaïque régnait une couche noire et charbonnée, épaisse de plusieurs centimètres.

C'est dans ce milieu, détruit par les flammes, que nous avons recueilli plusieurs statuettes en terre cuite, brisées ou entières. Nous y avons reconnu spécialement la figurine assise désignée sous le nom de Latone, et des Vénus Anadyomènes. Ces statuettes étaient noircies par un long séjour dans un terrain charbonné. Ces images me paraissent votives, et je ne serais pas éloigné de penser que l'édifice dont nous avons le pavage était un temple consacré à Diane et à Apollon.

Par la description qui va suivre, on verra pourquoi nous indiquons de préférence ces deux divinités.

La mosaïque se compose d'abord d'une grande bordure de couleur blanché, large de 0<sup>m</sup>,55 et encadrée dans des lignes noires. Immédiatement après vient le compartiment des chasses. Ce compartiment, large de 1<sup>m</sup>,20, s'étend sur les quatre faces de la mosaïque. La séparation des caisses ou compartiments a lieu vers les angles. Elle s'opère à l'aide d'une ligne partant de l'angle lui-même et se dirigeant vers le centre. La bande séparative se compose de losanges alternés de blanc et de rouge, ce qui produit un bon effet. Voici quelle est la composition des chasses.

*Côté est.* — Ce côté présente les accidents d'une chasse à courre ou à cheval. Nous pensons toutefois que le tableau n'a pas été com-

plété par l'artiste, car nous avons les hommes, les chevaux et les chiens, mais nous ne voyons pas l'animal poursuivi, à moins qu'il ne soit dans le compartiment suivant.

Comme dans chaque tableau qui va suivre, la scène se passe en forêt : trois cavaliers courent les uns après les autres. Tous trois sont au galop. Derrière la tête du troisième cavalier, on remarque une arme ou bâton. Le deuxième cavalier, dont le cheval est lancé, tient dans sa main un fouet avec sa courroie; il est escorté d'un chien qui court près de son cheval. Le premier de tous tient une lance ou épieu qui apparaît vers la tête. Au pied de son cheval est un chien assez petit, mais qui est précédé d'un autre beaucoup plus grand. Nous ne savons ce qu'ils poursuivent, à moins que ce ne soit le beau cerf dix cors qui figure dans le compartiment voisin. Ce cerf est suivi d'une biche ou d'un faon qui sort d'un fourré.

*Côté sud.* — C'est toujours une chasse en forêt. La forêt est représentée par des arbres nombreux.

Le personnage principal, qui est à la droite du spectateur, est un chasseur armé d'un carquois, qui bande son arc pour lancer une flèche sur un cerf dix cors qui fuit à toutes jambes. Devant le cerf est un autre chasseur qui semble barrer passage à l'animal et lui percer la bouche avec un épieu. Derrière cet homme apparaît un autre cerf dix cors étalant un bois magnifique. Ce bel animal, qui sort d'un fourré de la forêt, à côté de la jeune biche qui le suit, est poursuivi par un lévrier qui s'apprête à lui mordre les jambes. Nous croyons que ce groupe d'animaux se rapporte plutôt à la scène de la chasse à courre qu'à la chasse à l'arc qui suit et que nous venons de décrire.

*Côté ouest.* — La scène se compose de quatre personnages. Inutile de dire qu'elle se passe toujours en forêt. Le premier personnage, placé à gauche du spectateur, tient à la main un cerf dix cors. Ce cerf est à l'état calme. Derrière l'animal, un personnage se montre, vêtu de la braie gauloise. De la main droite, il tient un *pedum* ou bâton recourbé. Dans la gauche, il porte un marteau hémisphérique à double pointe, posé sur ses épaules. Derrière lui marchent deux chiens accouplés, dont l'un est de couleur fauve et l'autre de couleur noire. Ces chiens portent collier, et une corde les tient attachés l'un à l'autre. Derrière les chiens s'avancent deux personnages. L'un est à pied et accompagne un cheval qui est bridé. L'autre est à cheval et tient à la main droite un fouet avec sa lanière, comme au côté est.

*Côté nord.* — Ce côté est le plus beau et le plus remarquable de tous. Comme les autres, il présente des arbres et un cerf; mais, plus que les autres, il offre sept personnages, une déesse et un autel.

A gauche du spectateur, on voit un cheval bridé qu'un homme tient de la main droite, tandis que de la gauche il manie un faisceau de verges ou une massue. Le second personnage, vêtu de la braie gauloise, tient de la main gauche une lance aiguë, tandis que de la droite il mène un chien en laisse. Le troisième personnage est largement drapé et paraît le plus important du groupe. On dirait un prêtre, un pontife, ou un sacrificateur; d'une main, il montre la statue de la déesse placée devant lui. Un quatrième personnage est placé entre lui et l'image; il paraît jeune et est beaucoup plus petit. Ce doit être un servant de l'autel. L'autel lui-même, parfaitement reconnaissable, semble recevoir, de la main du jeune servant, une offrande ou le feu sacré.]

La déesse domine toute la scène; elle est debout sur un piédestal. D'une main, elle tient un arc; elle paraît porter l'autre à sa tête. Évidemment c'est Diane, déesse de la chasse.

Le drame qui se passe ici est un sacrifice en forêt. La scène est complétée par trois personnages qui aident au sacrifice. L'un tient de la main gauche une aiguière élégante destinée aux libations, tandis que de la droite il porte un plateau; un autre amène un jeune cerf pour être immolé.

Tous les personnages qui figurent dans les différents actes de cette chasse antique ont de 0<sup>m</sup>,80 à 0<sup>m</sup>,90 de hauteur.

Entre cette partie dramatisée de la mosaïque et la partie centrale, il existe une seconde bande blanche, large de 0<sup>m</sup>,27. Comme la première, elle est encadrée dans des lignes noires, épaisses de 0<sup>m</sup>,3.

Dans les angles formés par le rond central et la bande dont nous parlons, on a figuré une belle corbeille ou vase antique à deux anses avec un pied. Cette corbeille ou ce vase semble côtelé de diverses couleurs. Jusqu'à présent, il m'a paru vide.

A droite et à gauche de la corbeille, dans l'amortissement des angles, sont des rameaux à feuilles lancéolées assez semblables à des branches de laurier.

Le centre de la mosaïque, que je crois parfaitement rond, est enfermé dans un cercle de 0<sup>m</sup>,5 de largeur, formé avec une torsade de plusieurs couleurs. Cette portion, remplie par un groupe, est la partie importante du monument. Pour nous, tout l'intérêt se concentre sur cette mystérieuse composition.

*Groupe central.* — On y voit deux personnages, un homme et une femme, qui sont de grandeur naturelle. Ils sont nus et n'ont pour se protéger qu'une longue écharpe. Celle de la femme est noire et blanche, et celle de l'homme est blanche et rouge. Malheureusement, l'homme est beaucoup moins bien conservé que la femme; tous deux sont parfaitement dessinés. Les jambes de l'homme sont vigoureuses comme sur un vase grec. L'homme paraît courir après la femme, la femme fuit devant l'homme. Mais, arrivée à l'extrémité de sa résistance, elle fléchit sur ses genoux, tournant le côté gauche vers celui qui la poursuit.

La femme est à gauche du spectateur et l'homme à sa droite. La tête de la femme est parée, et, au milieu de ses cheveux tressés, on remarque des perles vertes. Une partie du visage subsiste, mais l'autre a disparu. Le front, les yeux et le nez sont restés, mais la bouche et le menton manquent, ainsi que le cou. La mutilation s'arrête au haut de la poitrine. Les bras subsistent dans leur entier, et dans la partie qui va du coude à l'épaule, ils présentent un bracelet de perles vertes et arrondies.

L'écharpe qui flotte au-dessus de la tête passe derrière le bras droit et retombe à mi-corps.

La main droite cherche à s'appuyer sur un objet circulaire qui semble tomber de ses bras. Est-ce une boîte? est-ce une urne? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Étendant la main gauche vers l'homme qui arrive sur elle, la femme semble demander grâce.

L'homme, beaucoup moins bien conservé, a perdu la plus grande partie de sa figure. Les deux bras et le corps, jusqu'aux hanches, ont disparu. Il ne reste d'entier que les deux jambes. Elles sont nues et dans l'attitude de la course. De la figure, qui était de profil, il ne reste que les yeux et les cheveux. Les cheveux sont ceints d'une couronne de laurier vert qui se termine sur le front en un nœud très-élégant. Une écharpe, de couleur écarlate, flotte derrière le dos et vient faire un pli dans sa jambe gauche. Le personnage tient un long bâton qui est demeuré entier. Tout d'abord on croit voir un sylvain poursuivant une naïade; mais M. le baron de Witte, très-versé dans l'antiquité grecque et romaine, croit y reconnaître Apollon poursuivant une Nymphe, qui est peut-être Daphné.

*Inscriptions.* — Un détail intéressant qui nous reste à signaler, ce sont deux inscriptions parfaitement conservées. Ces inscriptions sont encadrées dans des cartouches en mosaïque terminés par des queues d'aronde. Chacune d'elles contient deux lignes. La première est

placée au-dessus de la tête des deux personnages du groupe central; la seconde est sous leurs pieds. Ces inscriptions n'ont aucun rapport avec les objets reproduits. Elles paraissent concerner uniquement l'artiste auteur de l'œuvre. Chose étonnante ! cette belle mosaïque paraît être l'ouvrage d'un artiste italien venu de Pouzzoles, localité célèbre pour ce genre de travail. On ne saurait guère douter que le mosaïste antique n'ait possédé un secret particulier pour faire le ciment destiné à recevoir les cubes, car la dureté de cette stratification est telle que nous avons un moment douté si c'était une composition artificielle ou une roche naturelle. Cette dureté de l'encaissement aura intercepté l'humidité du sol et elle explique en grande partie la bonne conservation de ce pavage. Ce qui achève de nous en donner la raison, c'est que le pavage n'est pas uni, mais sur un plan légèrement incliné; cette inclinaison n'est pas moindre de cinq à six millimètres par mètre, si bien que l'eau ne pouvait aucunement séjourner à la surface. Ainsi, toutes les infiltrations qui, pendant des siècles, n'ont cessé d'inonder ce pavage, se sont constamment écoulées sans lui nuire.

Voici maintenant l'inscription que nous pouvons appeler la signature de l'artiste :

T. SEN FILIX C PV  
TEOLANVS FEC.

(*Titus Senius Felix Puteolanus Fecit.*)

On le voit, il se nommait Titus Senius Félix et était citoyen de la ville de Pouzzoles, en Italie (1).

La seconde inscription est moins facile à lire et à interpréter. Cependant, nous croyons y voir :

ET AMORCI ou GI ou GF  
DISCIPVLVS

Ce qui signifie élève d'Amorsus ou d'Amorgus. Amorgus ou Amorsus était-il le nom du maître ou de l'école ? C'est ce que nous ne saurions dire.

Notre grand épigraphiste français, M. Léon Renier, est disposé à voir là la traduction latine du grec Amorgos. Amorgos était une île de la Grèce, une des Cyclades, où l'on fabriquait la pourpre et la

(1) Voir la *Revue archéologique* d'avril 1870, p. 274-275.



meilleure couleur rouge. C'était la grande renommée de ce pays. L'artiste italien avait-il voyagé en Grèce et prétendait-il se recommander ainsi de son école ou de son maître? C'est ce que l'on est disposé à supposer.

Grâce à tous les renseignements dont nous nous sommes entouré, nous sommes porté à croire que la mosaïque de Lillebonne est une œuvre du second siècle de notre ère, et qu'elle est contemporaine du théâtre et de la grande prospérité de Juliobona. Elle est l'œuvre d'un artiste italien, d'un mosaïste de Pouzzoles, formé aux meilleures écoles de son temps. Enfin, nous avons tout lieu de croire qu'elle était le pavage d'un temple d'Apollon et de Diane, ainsi que paraissent l'exprimer les sujets qu'elle représente et les figurines votives rencontrées sur sa surface.

L'abbé COCHET.

---

---

---

## OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

# METEOROLOGICA D'ARISTOTE

Suite (1)

---

II, 4. 361 a 35. ἐπει δ' ἐστὶν ἀνεμος πλῆθος τι τῆς ἐκ γῆς ξηραῖς ἀναθυμιάσεως κινούμενον περὶ τὴν γῆν, δῆλον ὅτι τῆς μὲν κινήσεως ἡ ἀρχὴ ἄνωθεν, τῆς δ' ὕλης καὶ τῆς γενέσεως κάτωθεν· ἥ μὲν γὰρ βευσεῖται τὸ (33) ἀνιόν, ἐκείθεν τὸ αἴτιον· ἡ γὰρ φορὰ τῶν πορρωτέρω κυρία τῆς γῆς· (34) καὶ ἄμ.κ. κάτωθεν μὲν εἰς ὀρθόν (35) ἀναφέρεται, καὶ πᾶν ἰσχύει μάλλον (36) ἐγγύς, ἡ δὲ τῆς γενέσεως ἀρχὴ δῆλον ὡς ἐκ τῆς γῆς ἐστίν. Il me semble que les mots (34) καὶ . . . (35) ἀναφέρεται sont hors de leur place; et le μὲν de la même phrase, qui est sans corrélatif, indique une lacune. Aristote a dit un peu plus haut (23) que, quoique l'exhalaison sèche qui forme le vent s'élève de la terre en droite ligne, elle souffle autour de la terre parce que dans les régions supérieures l'air est entraîné par le mouvement du ciel. Il rappelle ici ce fait. En conséquence, voici comment j'entends ce passage en transposant après (33) ἀνιόν la phrase qui est hors de sa place, en suppléant quant au sens ce que je mets en italique et en mettant un point en haut après (36) ἐγγύς : « En tant que l'exhalaison qui s'élève a un cours et qu'en même temps, si d'en bas elle s'élève en droite ligne, *d'en haut elle reçoit sa direction autour de la terre*, la cause du mouvement des vents est là (en haut); car le mouvement du ciel domine ce qui est éloigné de la terre, et toute action a plus de force quand elle est voisine de son objet. Quant à la génération du vent, il est évident que c'est la terre qui en fournit la matière. »

(1) Voir les numéros de décembre 1869, février et avril 1870.

II, 5. 361 *b* 34-35. Le temps paraît incertain au lever et au coucher d'Orion, διὰ τὸ ἐκ μεταβολῆς ὕψους συμβαίνειν τὴν δύσιν καὶ τὴν ἀνατολήν, θέρους ἢ (32) χειμῶνος, καὶ διὰ τὸ μέγεθος τοῦ ἄστρου ἡμερῶν γίνεται τι πλῆθος· (34) αἱ δὲ μεταβολαὶ πάντων παραγώδεις διὰ τὴν ἀοριστίαν εἰσίν. La dernière proposition, (34) αἱ . . . εἰσίν, serait mieux placée après (32) χειμῶνος, entre parenthèses. Et elle tient en effet ce rang dans la paraphrase d'Alexandre (f° 101 v°).

II, 5. 362 *a* 32-35. Le génitif absolu δύο γὰρ ὄντων... τυμπάνου reste suspendu. L'apodose ne se trouve que beaucoup plus loin, 362 *b* 32 ὀγγλον ὡς. Tout ce qui est intermédiaire est parenthèse et digression. Il y a anacoluthé.

II, 5. 362 *b* 26-29. Aristote veut dire que la terre est habitée entièrement dans le sens de la latitude, mais non dans le sens de la longitude, entre l'Inde et les colonnes d'Hercule, à cause de la mer. καίτοι ἐπὶ πλάτους μὲν μέχρι τῶν ἀοικήτων ἴσμεν (26) τὴν οἰκουμένην· ἔνθα μὲν γὰρ διὰ ψύχους οὐκέτι κατοικοῦσιν, ἔνθα δὲ διὰ τὴν ἄλειαν. τὰ δὲ τῆς Ἰνδικῆς ἔξω καὶ τῶν στηλῶν τῶν Ἡρακλείων διὰ τὴν θάλατταν οὐ φαίνεται συνείρειν, τῷ συνεγῶς εἶναι πᾶσαν οἰκουμένην. Il faut supprimer l'article (26) τὴν, car Aristote veut dire : « Nous savons que la terre est habitée entièrement dans le sens de la latitude, » et non « nous connaissons entièrement la terre habitable dans le sens de la latitude. » Le traducteur latin n'avait probablement pas trouvé l'article dans son manuscrit, car il traduit « scimus habitatam; » et il traduit ἡ οἰκουμένη par « habitabilis. » Quant à la dernière phrase, la construction de l'article τῷ avec la valeur de ὥστε semble insolite. On le trouve, il est vrai, avec le même sens, IV, 4. 382 *a* 12 ἔστι δὲ σκληρὸν μὲν τὸ μὴ ὑπεῖκον εἰς αὐτὸ κατὰ τὸ ἐπίπεδον, μαλακὸν δὲ τὸ ὑπεῖκον τῷ μὴ ἀντιπερίστασθαι. Mais je doute de l'intégrité du texte dans ces deux passages. Dans le passage du second livre, la paraphrase d'Alexandre a ὡς à la place de τῷ (f° 104); et dans celui du quatrième livre, Alexandre ajoute, sans qu'on puisse savoir s'il le trouvait dans son texte, τῷ συστέλλεσθαι ἀλλὰ μὴ τῷ διαιρούμενον ἀντιπερίστασθαι.

II, 6. 363 *a* 25. Aristote annonce qu'il va dire ce que c'est que les vents, quels ils sont, et traiter en outre περὶ τῶν ἄλλων παθημάτων ὅσα μὴ συμβέβηκεν ἐν τοῖς προβλήμασιν εἰρησθαι τοῖς κατὰ μέρος. Personne n'a expliqué ce qu'il faut entendre par ces problèmes κατὰ μέρος. Je crois qu'il faut lire τῶν κ. μ. Aristote dit qu'il traitera des autres particularités dont il n'a pas traité dans ses problèmes.

II, 6. 364 *b* 31-32. Aristote dit que les vents qu'on appelle ἀπαρκτίας, θρασκίας, ἀργέστης, μέσης, amènent beaucoup d'éclairs : διὰ μὲν γὰρ

τὸ ἐγγύθεν πνεῖν ψυχροί εἰσι... Quand des vents soufflent de points de départ voisins, c'est une raison pour qu'ils soient forts (et Aristote le dit lui-même plus haut 5-6), mais ce n'est pas une raison pour qu'ils soient froids. Il faut évidemment lire ἐκεῖθεν, c'est-à-dire des régions septentrionales, comme on lit dans la paraphrase d'Alexandre (° 106), au lieu de ἐγγύθεν.

II, 6. 365 a 8-9. οἱ δ' ἐτησθαι περιίστανται τοῖς μὲν περὶ δυσμάς οἰκοῦσιν ἐκ τῶν ἀπαρκτιῶν εἰς θρασκίας καὶ ἀργέστας καὶ ζεφύρους (ὁ γὰρ ἀπαρκτίας ζεφυρός ἐστίν), ἀρχόμενοι μὲν ἀπὸ τῆς ἄρκτου, τελευτώντες δ' εἰς τοὺς πόρρω τοῖς δὲ πρὸς ἑὼ περιίστανται μέχρι τοῦ (10) ἀπηλιώτου. La parenthèse δ... ἐστίν est évidemment gâtée. Ideler lit en prenant ἀρκτικός dans E et en transposant ce mot : ὁ γὰρ ζεφυρός ἀρκτικός ἐστί. Mais je ne comprends pas comment le zéphyr qui souffle du coucher équinoxial peut être un vent septentrional. Ensuite les mots εἰς τοὺς πόρρω sont étrangement vagues après qu'Aristote a dit que le déplacement des étésiens se terminait au zéphyr. Je soupçonne que la proposition ἀρχόμενοι... πόρρω doit être transposée avant τοῖς μὲν, car elle s'applique également à ceux qui habitent à l'occident et à ceux qui habitent à l'orient. Alexandre la paraphrase après (10) ἀπηλιώτου (° 106 v°; il manque dans Alde μεθίστανται devant ἀρχόμενοι, comme on voit par 1881, f° 46 v°). Quant à la parenthèse, il y a probablement une lacune entre ἀπαρκτίας et ζεφυρός.

II, 7. 365 a 21. Ἀναξαγόρας μὲν οὖν φησὶ τὸν αἰθέρα πεφυκότα φέρεσθαι ἄνω, ἐπιπίπτοντα δ' εἰς τὰ κάτω τῆς γῆς καὶ τὰ κοῖλα κινεῖν. (21) τὰ μὲν γὰρ ἄνω συναληθίζονται διὰ τοὺς ὄμβρους, ἐπεὶ φύσει γε πᾶσαν ὁμοίως εἶναι συμφήν, ὡς ὄντος τοῦ μὲν ἄνω τοῦ δὲ κάτω τῆς ὅλης σφαίρας. Les mots (21) τὰ μὲν γὰρ ἄνω n'ont pas le corrélatif que le sens indique, τὰ δὲ κάτω κοῖλα εἶναι, et qui se trouve dans le commentaire d'Alexandre. La phrase ὡς ὄντος κ. τ. ε. se rapporte à l'ensemble de tout ce qui précède.

II, 7. 365 a 27. On trouve dans HNT πρὸς μὲν τὴν γῆν, et en effet cette leçon est préférable à πρὸς τὴν γῆν.

II, 7. 365 b 4-5. Démocrite attribuait les tremblements de terre à un excès d'eaux que l'intérieur de la terre ne pouvait contenir, disant que ζηραινομένην καὶ ἔλκουσαν εἰς τοὺς κενούς τόπους ἐκ τῶν πληρεστέρων τὸ μεταβάλλον ἐπιπίπτον κινεῖν. Quoiqu'on puisse construire les mots ζηραινομένην καὶ ἔλκουσαν comme complément direct de κινεῖν, il me semblerait plus conforme à l'usage d'Aristote et même de la langue grecque qu'ils fussent au génitif absolu. Ensuite καὶ manque dans EFT, et je pense qu'il est préférable en effet de le supprimer, car on exprime ainsi mieux la pensée que la terre attire des parties vides dans les parties pleines *parce qu'elle se dessèche*.

II, 7. 365 b 18. Aristote dit, en parlant de Démocrite et d'Anaximène, qui expliquent les tremblements de terre par des déplacements subits et brusques des parties intérieures de la terre : ὄλω; δὲ τοῖς οὖτως ὑπολαμβάνουσιν ἀναγκάϊον ἦπτον αἰεὶ τοῦς σεισμοῦς φάσαι γίνεσθαι, καὶ τέλος παύσασθαι ποτε σειομένην· τὸ γὰρ σαττόμενον (18) τοιαύτην ἔχει φύσιν. Les mots (18) τοιαύτην φύσιν ne se rapportent pas directement à ce qui précède. Ils indiquent une lacune après σειομένην, où Aristote expliquait comment dans cette opinion la terre devrait cesser d'éprouver des secousses.

II, 8. 366 b 10. 13. Aristote veut expliquer comment les pluies excessives amènent des tremblements de terre : ἐν δὲ ταῖς ὑπερμεθρίαῖς πλείω τε (10) ποιεῖ τὴν ἐντὸς ἀναθυμίασιν, καὶ . . . πληρουμένων τῶν κοιλιῶν ὕδατος, ὅταν ἀρξῆται κρατεῖν (13) διὰ τὸ πολὺ εἰς ὀλίγον πιλιθῆναι τόπον, ἰσχυρῶς κινεῖ βέων ὁ ἄνεμος καὶ προσπίπτων. A moins d'entendre (10) ποιεῖ impersonnellement, ce qui serait insolite, il faut lire πλείων τε ποιεῖται ἢ ἐντὸς ἀναθυμίασις. En outre, il me semble que les mots (13) διὰ τὸ . . . τόπον modifient ἰσχυρῶς κινεῖ et non κρατεῖν. Par conséquent, il faudrait transposer la virgule après ce dernier mot.

II, 8. 366 b 19. Aristote compare les tremblements de terre au frisson qu'on éprouve après avoir uriné : καθάπερ συμβαίνει πολλάκις μετὰ τὴν οὐρησιν (19) διὰ τοῦ σώματος (γίνεται γὰρ ὅσπερ τρέμος τις ἀντιμεθισταμένου τοῦ πνεύματος ἕξωθεν ἔσω ἀθρόου), τοιαῦτα γίνεσθαι καὶ περὶ τὴν γῆν. La traduction latine a γὰρ après (19) διὰ. Et en effet διὰ τ. σ. se construit mieux avec γίνεται qu'avec συμβαίνει, qui demanderait plutôt ἐν ou περὶ.

II, 8. 366 b 23. ἐνταῦθα μὲν κ. τ. εἰ. Ce μὲν n'a pas de corrélatif et rien n'indique une antithèse dont l'autre membre manquerait.

II, 8. 366 b 29. Aristote attribue les tremblements de terre à un vent intérieur; il assigne une cause analogue aux spasmes et aux convulsions du corps. τὸ αὐτὸ δεῖ νοεῖν γινόμενον καὶ ἐν τῇ γῆ, ὡς εἰκάσαι πρὸς μικρὸν μεῖζον. Dans FNT on trouve, au lieu de τὸ αὐτὸ, la leçon τὸ τοιοῦτον δὲ, *tale itaque*, qui est préférable. D'abord il y a ressemblance plutôt qu'identité. Ensuite la particule de liaison manque dans notre texte.

II, 8. 367 a 10. Je crois qu'il manque τὸ πνεῦμα après ὅταν. Car je doute qu'on puisse le sous-entendre en le tirant de (5). Plus haut, il est question d'un vent en particulier. Ici il est question du vent en général.

II, 8. 368 a 10. ἡ ἀρχὴ ἀπ' ἧς ἡ ἀναθυμίασις ἐγένετο καὶ ἡ ὁρμὴ τοῦ πνεύματος ὁτλον ὅτι οὐκ εὐθὺς ἔπασαν ἀνάλωσε τὴν ὕλην, εἰς ἧς (10) ἐποίησε



τὸν ἄνεμον, ὃν καλοῦμεν σεισμόν. On ne peut appeler le vent un tremblement de terre. Il faut lire (10) ἐποίησεν ὁ ἄνεμος, comme plus bas (368 b 11) τὸ μὲν πνεῦμα τὸν σεισμόν ἐποίησεν.

II, 8. 368 b 14. 22. Le texte est évidemment très-altéré dans tout ce passage. Et je ne vois pas de moyen d'y remédier. Car je ne discerne pas bien ce qu'Aristote avait dû dire.

II, 9. 369 a 27. 28. 30. ὅση δ' ἐμπεριλαμβάνεται τῆς ζῆρας (26) ἀναθυμιάσεως ἐν τῇ μεταβολῇ ψυγομένου τοῦ (27) ἀέρος, αὕτη συνιόντων τῶν νεφῶν ἐκκρίνεται, θία δὲ φερομένη καὶ προσπίπτουσα τοῖς (28) περιεχομένοις νέφεσι ποιεῖ πληγὴν, ἧς ὁ ψόφος καλεῖται θροντή. γίνεται δ' ἡ πληγὴ τὸν αὐτὸν τρόπον, (30) ὡς παρεικάσαι μείζονι μικρὸν πάθος, τῷ ἐν τῇ φλογὶ γινομένῳ ψόφῳ. La virgule qui est après (27) ἀέρος doit être placée après (26) ἀναθυμιάσεως. Car les mots ἐν τῇ μεταβολῇ κ. τ. ε. doivent être construits avec ἐκκρίνεται. Cf. plus bas 370 a 30. Ensuite le moyen (28) περιεχομένοις n'est guère usité en prose dans le sens de περιέχουσι, que le traducteur latin semble avoir lu ; car il a mis *continentes*. Plus bas (30) tous les manuscrits EFHN ont ὡσπερ εἰκάσαι, qui est évidemment fautif. Le traducteur latin, qui donne *ut comparetur*, a sans doute lu ὡς εἰκάσαι ; car il traduit plus bas 370 a 12 παρεικάζοντες par *assimulantes* ; et je crois en effet cette leçon préférable dans cette sorte de formule. On lit εἰκάσαι plus haut 366 b 29, et dans Synésius, *Dion*, p. 48 A (Pé-tau).

II, 9. 369 b 30. Aristote réfute l'opinion d'Anaxagore, qui pensait que le tonnerre et l'éclair étaient produits par une portion d'éther enveloppée dans les nuages, en représentant ce qui résulte de cette opinion : ἀποκεκριμένον τε γὰρ ἀναγκαῖον εἶναι τὸ αἴτιον αἰεὶ καὶ ὄρισμένον, τῆς τε θροντῆς καὶ τῆς ἀστραπῆς καὶ τῶν ἄλλων τῶν τοιοῦτων, καὶ οὕτω γίνεσθαι. Il faut lire οὕτω μὴ γίνεσθαι. Il résulte de l'opinion d'Anaxagore que ce qui produit le tonnerre et l'éclair existe tout formé dans les nuages, et *ne se forme pas* au moment même. Cf. plus bas 33, 36 et 370 a 24.

II, 9. 370 a 9. ἔστι δὲ καὶ ἡ σῆξις μικρὰ ζέσις ; ἧ γὰρ τὸ προσπίπτον κρατεῖ σθεννύμενον, ταύτη ζέον ποιεῖ τὸν ψόφον. Il y a contradiction entre κρατεῖ et σθεννύμενον (cf. III, 4. 371 a 6, διὰ τὸ κρατεῖν σθεννύσιν), et ζέον montre qu'il s'agit du liquide et non de l'objet enflammé qui y est tombé. Il faut donc, au lieu de σθεννύμενον, lire σθεννύν, qui aura τὸ προσπίπτον pour complément direct.

II, 9. 370 a 30. L'exhalaison sèche βέουσα μὲν πως ἄνεμός ἐστι, ὡδὲ δὲ ποιεῖ τοὺς σεισμούς, ἐν δὲ τοῖς νέφεσι μεταβάλλουσα ἐκκρινόμενη, συνιόντων καὶ συγχρῖνομένων αὐτῶν εἰς ὕδωρ, θροντάς τε καὶ ἀστραπάς. Le manus-

crit F et le traducteur latin omettent μεταβάλλουσα, qui ne convient pas à l'exhalaison sèche. Il faudrait lire μεταβάλλουσιν, car ce sont les nuages qui changent de nature. Voir plus haut, 369 a 25-27.

III, 1. 370 b 29-31. Aristote explique les trombes par un tourbillon de vent qui se produit dans les nuages et descend en entraînant avec lui les portions sans cesse condensées du nuage qui suivent sans interruption. Cette explication n'est pas claire, mais par la faute d'Aristote. Voici comment elle est présentée. (17) ἔταν δὲ τὸ ἐκκρινόμενον πνεῦμα τὸ ἐν τῷ νέφει ἐτέρῳ ἀντιτυπήσει οὕτως, ὡσπερ ἔταν ἐξ εὐρέος εἰς στενὸν βιάζεται ὁ ἄνεμος ἐν πύλαις ἢ (19) ὁδοῖς. . . . (27) ἐπὶ τε τῆς γῆς οὖν διὰ ταῦτα γίνονται οἱ δῖνοι, καὶ ἐν τοῖς νέφεσιν ὁμοίως κατὰ τὴν (28) ἀρχὴν, πλὴν ἔτι, ὡσπερ ἔταν ἐκνεφίας γίνηται, ἀεὶ (29) τὸ νέφος ἐκκρίνεται καὶ γίνεται συνεχὴς ἄνεμος, οὕτως ἐνταῦθα ἀεὶ (30) τὸ συνεχὲς ἀκολουθεῖ τοῦ νέφους. Je ne sais pourquoi Ideler (II, 252) se refuse à voir l'apodose de (17) ἔταν. . . (19) ὁδοῖς dans (27) ἐπὶ τε. . . (28) ἀρχὴν. La suite des idées est claire : « Quand le vent d'un nuage se heurte à un autre nuage, il se produit d'abord dans le nuage un tourbillon, comme sur la terre dans les mêmes conditions. » Dans ce qui suit, Vicomercatus a bien vu que la suite des idées exige qu'on place immédiatement après (28) πλὴν ἔτι la proposition (31) διὰ δὲ. . . (b 1) θερμόν. Le tourbillon dans le nuage se produit dans les mêmes conditions que sur la terre, quant à son principe, à son origine (κατὰ τὴν ἀρχὴν); mais il y a ensuite une différence, c'est qu'il descend sur la terre en entraînant le nuage avec lui. La suite des idées paraît donc être : πλὴν ἔτι διὰ πυκνότητα. . . θερμόν, καὶ ὡσπερ. . . νέφους.

Enfin, dans cette dernière phrase elle-même, il faut évidemment lire avec H (29) τοῦ νέφους ἐκκρίνεται, comme plus bas (371 a 10) ἐκκρίθηται τοῦ νέφους; et je pense que le sens exige (30) τὸ νέφος συνεχὲς ἀκολουθεῖ. Le texte ici n'a pas de sens, et il y a eu d'une ligne à l'autre confusion entre τὸ νέφος et τοῦ νέφους, qui ont été mis l'un à la place de l'autre.

III, 1. 371 a 22. Aristote dit en parlant de deux espèces de foudres qui ne brûlent pas : ὁ μὲν γὰρ διὰ τὴν λεπτότητα (22) φέρεται, διὰ δὲ τὸ τάχος φθάνει διεξιῶν πρὶν ἐκπυρῶσαι καὶ ἐπιδιατρέψας μελᾶναι· ὁ δὲ βραδύτερος ἔγρωσε μὲν, ἔκαστε δ' οὐ, ἀλλ' ἔφρασε εὐών. Le sens exige que l'on donne à (22) φέρεται un complément adverbial; il manque probablement διὰ τάχους.

III, 1. 371 a 27. Aristote parlant de l'action de la foudre dit : ἀσπίδος ἦδη τὸ μὲν χάλκιωμα ἐτάκη, τὸ δὲ ξύλον οὐθὲν ἔπαθεν· διὰ γὰρ μανότητα ἔφρασε τὸ πνεῦμα διηθηθὲν καὶ διελθὼν· καὶ δι' ἱματίων ὁμοίως οὐ κατέκαυσεν,

ἀλλ' οἷον τρύχος ἐποίησεν. Il me semble qu'il faut lire διηθηθῆν, καὶ διελθῶν καὶ δι' ἱματίων κ. τ. ε.

III, 2. 371 b 33. οὐδὲ δυοῖν πλείους ἱριδες γίνονται ἅμα. T porte οὐ devant γίνονται, et la négation est encore visible quoique grattée dans *tai*. Cette leçon pourrait être adoptée. Ce redoublement de la négation οὐδὲ... οὐ est fréquent chez Aristote et les autres auteurs attiques.

III, 2. 372 a 19. La cause des halos, des arcs-en-ciel, des parhélies est la même : πάντα γὰρ ἀνάκλασις ταῦτ' ἐστίν. διαφέρουσι δὲ τοῖς τρόποις καὶ ἀφ' ὧν, καὶ ὡς συμβαίνει τὴν ἀνάκλασιν γίνεσθαι πρὸς τὸν ἥλιον ἢ πρὸς ἄλλο τι τῶν λαμπρῶν. L'expression τοῖς τρόποις convient à ὡς, mais non à ἀφ' ὧν. Car elle ne peut prendre le sens général de notre mot *circumstances*.

III, 2. 372 a 27. L'arc-en-ciel lunaire est rare, parce qu'il faut que beaucoup de conditions se réunissent pour le produire, et cela un seul jour dans le mois : ἐν τῇ πανσελήνῳ γὰρ γενέσθαι ἀνάγκη τὸ μέλλον ἔσεσθαι. Je ne comprends pas τὸ μέλλον ἔσ. La leçon de F et *tai*, εἰ μέλλει ἔσ., me semble préférable.

III, 3. 372 b 19. Aristote dit en parlant de l'air condensé et de la réflexion du soleil, qu'on appelle halo : σημεῖον ἢ μὲν σύστασις ὕδατος ἐστίν, αἱ μὲντοι διασπάσεις ἢ μακράνσεις, αὗται μὲν εὐδιῶν, αἱ δὲ διασπάσεις πνεύματος. F *tai* T ont καὶ au lieu de ἢ. Et en effet le sens est meilleur. Car l'un n'est pas ici mentionné à l'exclusion de l'autre, et les deux termes ne sont pas non plus synonymes.

III, 4. 373 b 9. Aristote parle de quelqu'un qui avait les yeux très-faibles et qui voyait se réfléchir devant lui sa propre image à peu de distance, quand il marchait; il explique cela par la faiblesse de sa vue, qui ne pouvait repousser, percer l'air même voisin, lequel devenait ainsi un miroir : οὕτω γὰρ ἀσθενῆς ἦν καὶ λεπτή πάμπαν ὑπὸ τῆς ἀρρωστίας, ὥστ' ἔνοπτρον ἐγίνετο καὶ ὁ πλησίον ἀήρ, καὶ οὐκ ἐδύνατο ἀπωθεῖν ὡς ὁ πόρρω καὶ πυκνός. Le sens indique qu'il faut lire en transposant, comme dans la paraphrase d'Alexandre : ὥστ' οὐκ ἐδύνατο ἀπωθεῖν καὶ ἔνοπτρον... ἀήρ ὡς κ. τ. ε. La traduction de Vatable transpose à la fin, ce qui détruit l'enchaînement des faits. C'est parce que la vue ne peut le percer, que l'air devient un miroir. La négation οὐκ n'est pas dans *tai*.

III, 4. 374 a 16. Aristote, après avoir traité de l'arc-en-ciel, passe à un phénomène analogue qui diffère en particulier en ce que l'arc n'apparaît pas entier : νῦν δ' ὅλα μὲν οὐ γίγνεται τοιαύτην ἔχοντα πῆν ἔμφασιν, οὐδὲ κύκλω, μικρὰ δὲ καὶ κατὰ μόνιον, αἱ καλοῦνται ῥαῖβοι. La négation οὐ porte évidemment sur ὅλα. Il faut accentuer οὐ.

III, 4. 374 a 25. Aristote explique pourquoi, par un temps hu-

mide, en hiver, on voit (principalement ceux qui ont la vue faible) un arc-en-ciel autour des flambeaux : γίγνεται δ' ἀπό τε τῆς τοῦ αἰέρος ὑγρότητος καὶ ἀπὸ λιγνύος τῆς ἀπὸ τῆς φλογὸς ἀπορροῦσης καὶ μινυμένης· (25) τότε γὰρ γίγνεται ἔνοπτρον, καὶ διὰ τὴν μελανίαν· καπνώδης γὰρ ἡ λιγνύς· τὸ δὲ τοῦ λύγνου φῶς οὐ λευκὸν ἀλλὰ πορφυροῦν φαίνεται κύκλῳ καὶ ἱριῶδες, φοινικοῦν δ' οὐ· ἔστι γὰρ ἢ τε ὄψις ὀλίγη ἢ ἀνακλωμένη, καὶ μέλαν τὸ ἔνοπτρον. Il faut mettre entre parenthèses les mots (25) τότε... ἔνοπτρον. Le phénomène a deux causes, le miroir formé par le mélange de l'humidité de l'air et de la fumée du flambeau, et la noirceur de ce miroir qui assombrit la couleur rouge.

III, 4. 374 b 9. Aristote, à propos de l'arc-en-ciel, commence ainsi l'explication de ses couleurs : δεῖ γὰρ νοήσαντας, ὡσπερ εἶρηται, καὶ ὑποθεμένους πρῶτον μὲν ὅτι κ. τ. ε. L'infinitif auquel se rapportent les participes νοήσαντας, ὑποθεμένους, manque. Il faut sans doute lire νοῆσαι. Cf. 340 b 14 : δεῖ δὲ νοεῖν οὕτως καὶ ἐντεῦθεν ἀρξάμενους.

III, 4. 374 b 17. Aristote, après avoir rappelé les trois principes fondamentaux de la théorie des couleurs, renvoie pour plus de détails à la théorie des sensations, à laquelle elle tient directement : νῦν δ' ὅσον ἀνάγκη, τοσοῦτον περὶ αὐτῶν λέγομεν. Il faut lire λέγομεν avec *tai*. Car Aristote vient de rappeler la théorie des couleurs; il ne va pas l'exposer.

III, 4. 375 a 7-11-12-13. L'arc-en-ciel n'a que trois couleurs : rouge, vert, violet. (7) τὸ δὲ ξανθὸν φαίνεται διὰ τὸ παρ' ἑλληθα φαίνεσθαι. τὸ γὰρ φοινικοῦν παρὰ τὸ πράσινον λευκὸν φαίνεται. σημείον δὲ τούτου. ἐν γὰρ τῇ μελαντάτῳ νέφει μάλιστα ἄκρατος γίνεται ἡ ἱρις· συμβαίνει δὲ τότε ξανθότατον εἶναι δοκεῖν τὸ φοινικοῦν. (11) ἔστι δὲ τὸ ξανθὸν ἐν τῇ ἱριδι χρώμα μεταξὺ τοῦ τε φοινικοῦ καὶ πρασίνου (12) χρώματος· διὰ τὴν μελανίαν οὖν τοῦ κύκλῳ νέφους (13) ὅλον αὐτοῦ φαίνεται τὸ φοινικοῦν λευκόν· ἔστι γὰρ πρὸς ἐκεῖνα λευκόν. D'une part, il manque dans la première proposition (7) les deux couleurs, le rouge et le vert, qui sont le sujet de φαίνεσθαι. D'autre part, la proposition (11) ἔστι δὲ τὸ ξανθόν... (12) χρώματος interrompt complètement la suite des idées là où elle se trouve. Je crois qu'elle est hors de sa place et doit être transposée devant la première proposition (7) où l'on supprimera τὸ δὲ ξανθόν et où on lira φαίνεται δὲ διὰ κ. τ. ε. Enfin il me semble qu'au lieu de (13) ὅλον αὐτοῦ, il faut lire ὅλον αὐτῆς; car τὸ φοινικοῦν se rapporte à l'arc-en-ciel et non à la nuée.

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

---

BULLETIN MENSUEL  
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

---

M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, lit une note pleine d'intérêt sur la mosaïque découverte à Lillebonne dans les premiers jours de mars et dont nous avons déjà parlé dans notre dernier compte rendu. Il fait connaître les circonstances de cette découverte, donne la description détaillée et précise de ses résultats d'après ses propres observations, et conjecture, non sans quelque vraisemblance, que l'édifice ruiné par le feu, dont il ne reste que ce remarquable pavage avec quelques statuettes votives, était un temple consacré à Diane et à Apollon. Après avoir caractérisé les scènes diverses dont se compose la mosaïque, et notamment la scène centrale malheureusement mutilée, qui en est la plus expressive, il relève les deux inscriptions qui nous apprennent le nom et la patrie de l'artiste, qui, comme nous l'avons déjà dit, était de Pouzzoles.

M. le comte de Vogüé annonce sommairement une troisième lettre de M. Ganneau sur la stèle du roi Mesa, lettre que la *Revue* publiera dans son prochain numéro. A cette occasion, M. de Vogüé informe l'Académie que le zélé vice-chancelier de notre consulat à Jérusalem vient de découvrir une pierre appelée maintenant Zahwelé et qu'il identifie avec la pierre de Zohéleth, dont il est question dans la Bible à propos d'Adonias, fils de David.

M. Lenormant met sous les yeux de l'Académie un curieux monument, qui est le fond d'un vase d'argile provenant de la collection de M. Piot et qui semble représenter un Gaulois posant sa lance sur l'Omphalos de Delphes, et faire, par conséquent, allusion au pillage de Delphes par nos ancêtres.

M. Miller lit un extrait d'une lettre de M. Piot, contenant des observations sur les fouilles faites dans l'île de Chypre pendant les années 1867 et 1868. Ces observations sont accompagnées de photographies qui sont mises sous les yeux de l'Académie. Parmi les antiquités que les photographies représentent, on remarque de très-anciens vases en forme de cruche à panse sphéroïdale, dont l'ouverture figure une tête humaine plus ou



moins accentuée. La forme de tête humaine se trahit par des yeux tracés en noir de chaque côté du col du vase.

M. Ch. Robert lit une note, en communication, sur un nouveau cachet d'oculiste. Il présente d'abord quelques observations générales sur les cachets d'oculiste, et ensuite sur la provenance de ces plaques de schiste, et pense qu'on doit faire remonter aux Gaulois l'usage des collyres solides et estampillés. Il avoue cependant, que la découverte d'un cachet d'oculiste qui a eu lieu, suivant M. Grotefend, à Alesia (Corse), peut être invoquée contre cette opinion. Mais M. Léon Renier démontre que M. Grotefend s'est laissé prendre à une ressemblance de nom et qu'aucune pierre sigillaire d'oculiste romain n'a été rencontrée en Corse.

Le sceau mis sous les yeux de l'Académie est gravé sur une plaque de chloritoschiste provenant, suivant toute apparence, du bassin de la Meuse. Il a été découvert à Reims : il porte sur ses tranches les inscriptions suivantes :

CASSI (I)VCVNDI DISMVR  
NES AD INPETVS OCV(LORVM)

CASSI (I)VCVNDI DIALEPI  
DOS AD ASPRITVDINE(S)  
FLOS ROM.

Cette dernière inscription, qui est reproduite deux fois contrairement à l'usage, est tirée du latin. M. Robert, se rappelant qu'une sorte de romarin entrait dans la composition d'un collyre fréquemment employé sous le nom de *δαλιανου*, propose de traduire FLOS ROM par FLOS RORISMARINI. Cette hypothèse implique un procédé d'abréviation bien irrégulier; mais déjà un A manque dans le nom du premier médicament, écrit DISMVRNES au lieu de DIASMVRNES, et le mot INPETVS présente un N au lieu d'un M. Une troisième incorrection n'aurait rien de bien surprenant. A. B.

---

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

L'Empereur vient de faire au musée de Saint-Germain un nouveau don d'un grand intérêt.

On sait que S. M., depuis plusieurs années, fait exécuter des fouilles régulières sur divers points de la forêt de Compiègne où ont existé des centres importants de population à l'époque gallo-romaine, notamment au lieu dit le *Mont-Berny* et à *Champlieu*. Ces fouilles, dirigées avec une rare habileté par M. Albert de Roucy, ont parfaitement réussi et les objets recueillis d'année en année formaient un ensemble remarquable, un véritable petit musée, exposé dans l'orangerie du château. L'Empereur a pensé que ces objets seraient plus à portée du public et mieux placés dans l'intérêt de la science au musée de Saint-Germain, où ils viendraient s'ajouter à d'autres fouilles analogues et les compléter.

Sa Majesté a donc ordonné que la majeure partie de son petit musée particulier serait transférée à Saint-Germain. C'est une excellente idée. Le musée du château de Compiègne est d'ailleurs loin d'être complètement dépourvu. Il est privé seulement de ses pièces principales. Mais il y reste un noyau de collection fort respectable, et si, comme on nous l'assure, l'intention de l'Empereur est de faire continuer activement les fouilles, M. de Roucy aura bientôt comblé les vides. Cela est très-désirable. On n'a pas toujours sous la main des archéologues pratiques de la valeur de M. de Roucy, et il est bon de profiter de l'occasion. Car on peut dire en fait de fouilles, d'une manière générale : *Tant vaut l'homme, tant valent les fouilles*. Nous espérons pouvoir donner bientôt dans la *Revue* plusieurs articles fruits des observations de M. de Roucy pendant ses fouilles.

— On lit dans le *Siècle* sous la signature, de M. Henri Martin : « *L'Amphithéâtre romain de Paris*. — Une découverte de la plus haute importance pour l'histoire et pour l'archéologie vient d'avoir lieu. Le grand amphithéâtre gallo-romain situé sur le revers oriental du mont *Lucotitius* (le mont Sainte-Genève) vient de ressortir de dessous terre, où il était enseveli depuis des siècles. Les rois mérovingiens, après les césars, y avaient donné des spectacles.

Le moyen âge n'en ignorait pas l'existence : un poëme latin d'un religieux de l'abbaye de Saint-Victor, au temps de Philippe-Auguste, en parle sous la désignation inexacte de grand cirque. Ce lieu, dans les titres du moyen âge, garda longtemps le nom de *clos des Arènes*; mais depuis bien des générations, le monument avait disparu sous des terres amoncelées jusqu'à une hauteur de sept ou huit mètres.

Les travaux qui bouleversent Paris l'ont rendu à la lumière. Nous avons vu, rue Monge, près de la rue du Cardinal-Lemoine, la moitié de son vaste ovale dégagé de dessous le monticule où s'élevait naguère le couvent des Dames-Anglaises.

Les gradins de cette partie sont détruits; quelques-uns se retrouvent çà et là; mais le pourtour, le massif qui portait les gradins, est intact, avec son bel et simple appareil en pierres de moyenne dimension et ciment romain sans mélange de briques. On voit encore deux des caves qui renfermaient les bêtes féroces, avec leurs entrées dans les arènes.

Le caractère de la construction indique le haut empire et un art supérieur à celui de l'époque où fut construit le palais des Thermes. Peut-être l'amphithéâtre est-il contemporain de l'autel d'Esus et des autres monuments du premier siècle, retrouvés autrefois sous le maître-autel de Notre-Dame. C'est, en tous cas, le monument romain le plus ancien, non-seulement de Paris, mais du nord de la Gaule, sauf peut-être la porte Mars, de Reims.

Il faut à tout prix assurer le salut de ce grand débris de l'antiquité et en compléter le dégagement. Le terrain où se trouve la partie mise au jour appartient à la Compagnie des omnibus; le fragment de monticule, élayé aujourd'hui comme une maison croûtante, sous lequel on retrouvera le reste de l'enceinte, dépend d'une communauté religieuse. Par voie d'échanges de terrains, d'expropriations, peu importe, il est urgent d'assurer la conservation d'un monument dont la destruction serait une honte pour Paris aux yeux de toute l'Europe savante. Sa large enceinte permettrait de l'utiliser facilement comme lieu de réunions publiques.

Il est à espérer que la continuation des fouilles amènera des découvertes intéressantes. On a déjà trouvé, parmi beaucoup de poteries et quelques médailles, les fragments d'un riche collier de dame gaulois avec fermoirs en or et grains de turquoise ou de lapis.»

Depuis que cet article a été publié, des fouilles partielles ont été pratiquées afin d'étudier le monument découvert et de déterminer d'une manière précise l'époque de sa construction.

Ces fouilles n'ont pas encore été poussées assez loin pour qu'on ait obtenu un résultat définitif. Les objets recueillis jusqu'ici par les soins de la Société de numismatique, qui a pris l'initiative de ces recherches, ne sont pas encore assez nombreux ni assez significatifs pour que l'on puisse rien affirmer de certain. On peut en voir la reproduction d'après une photographie dans le journal *l'Illustration* du samedi 30 avril. Ce sont : 1<sup>o</sup> un fragment de bas-relief; 2<sup>o</sup> près d'un squelette, un vase de poterie

blanche avec décors rouges; 3° plus, une dizaine d'autres vases plus ou moins détérioriés; une pierre plate portant les lettres non encore expliquées MNPP, une autre les lettres OC; enfin, une série de monnaies romaines appartenant aux règnes d'Adrien, Numérien, Gordien III, Tétricus, Claude le Gothique, Gratien, Julien II, Constantin le Grand et Constantin II.

— *Un atelier d'émailleur gaulois.* — Aux très-remarquables découvertes qu'il a déjà faites sur le mont Beuvray, M. Bulliot vient d'en ajouter une nouvelle, offrant, s'il est possible, encore plus d'intérêt que les précédentes. Cette trouvaille, dont l'infatigable président de la Société éduenne a récemment entretenu la section d'archéologie des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, consiste en un atelier d'émailleur gaulois, avec son outillage, ses matériaux et ses produits dans toutes les phases de leur fabrication, depuis l'ébauche jusqu'au fini complet.

Grâce à M. Bulliot, la technique primitive d'un art industriel que les Celtes semblent avoir cultivé de temps immémorial n'a plus de secrets pour nous.

L'intégralité des ornements obtenus par les dernières fouilles du mont Beuvray affecte la forme convexe, genre de surfaces qui présente des difficultés spéciales quant à l'incrustation de l'émail; aussi les procédés que nous allons brièvement analyser s'appliquaient-ils à plus forte raison aux surfaces planes.

Étant donné un bouton de bronze fondu, strié de rayons divergents, de chevrons ou de losanges, profonds d'un demi-millimètre et tracés à la pointe — s'ils ne sont pas le résultat du moulage, — on fixait cet excipient dans une gangue d'argile réfractaire, de façon à ne laisser paraître au dehors que la surface à émailler, recouverte ensuite d'une épaisse chape d'émail réduit en pâte consistante. Le système était alors soumis à un feu ardent et l'émail mis en fusion contractait une certaine adhérence avec les parties creuses du métal. L'opération terminée, on engageait l'objet dans un polissoir concave et l'on procédait par voie de frottement jusqu'à ce que les saillies du bouton montrassent le bronze à nu tandis que le reste conservait l'émail.

Le polissoir trouvé par M. Bulliot est un morceau de grès blanc très-dur, aux angles irrégulièrement arrondis; les cavités circulaires ouvertes sur ses flancs varient de dimensions suivant la grosseur des boutons à terminer. L'émail, opaque et rouge foncé à cassure brillante, ressemble à un morceau de gomme-gutte à l'état brut.

Il n'a pas encore été analysé, mais sa matière colorante est évidemment l'oxyde rouge de fer avec addition de plomb.

La fusion de l'émail était parfois incomplète, l'adhérence nulle, et la chape s'écaillait tout entière au contact du polissoir. De nombreux fragments reproduisant l'empreinte exacte du bronze font partie de la découverte de M. Bulliot; ils démontrent l'exactitude de cette assertion.

— La Société archéologique de Sens prépare une publication importante, que la *Revue archéologique* s'empresse de signaler à ses lecteurs. Il s'agit de la reproduction par la photogravure des sculptures et des inscriptions antiques du musée de Sens. Tous les archéologues connaissent l'importance de ces débris arrachés aux remparts de la ville dans lesquels ils avaient servi de matériaux. Nous avons déjà vu vingt planches qui satisferont les plus difficiles. Les archéologues de Sens, M. H. Julliot à leur tête, espèrent que ces reproductions fidèles, en répandant la connaissance des sculptures de leur musée, leur procureront des observations utiles dont ils se serviront pour rédiger le texte qui doit accompagner ce précieux album.

— On écrit d'Athènes, 15 avril :

« La Société archéologique a repris les fouilles d'Illagia Trias; on a trouvé une partie du tombeau commun de cinq cavaliers dont était Dexiléos; la pierre porte leurs noms. On trouve beaucoup de fragments plus ou moins intéressants. Le lieu où on a trouvé la pierre susdite, est à une certaine distance d'Illagia Trias, dans la direction du tombeau de Müller; cela donne la direction de la route de l'Académie et l'on peut espérer retrouver les tombeaux de Périclès, Phocion, Thrasybule... Car le remblai est assez épais pour les avoir recouverts. On a aussi trouvé, à Illagia-Trias même, une pierre avec Ἡρόδος τῆς ὁδοῦ Ἐλευσίνιαδος; mais elle n'était pas à sa place. »

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et aux anciens membres de l'École d'Athènes, que la publication du *Bulletin de l'École française d'Athènes*, interrompue depuis l'an dernier, vient enfin d'être reprise.

Nous avons sous les yeux les numéros VII et VIII, qui contiennent des articles intéressants et variés. Nous citerons d'abord un travail de mythologie comparée, dû à M. Burnouf, directeur de l'école; il a pour titre : *La légende athénienne*, Κρονος et Λυκος, et renferme d'ingénieuses hypothèses que M. Burnouf se propose de vérifier et de confirmer par une série de futures études. Nous remarquons aussi des renseignements sur les fouilles qui se font en ce moment à Athènes, dans le stade panathénaïque; voici la conclusion de l'article qu'y consacre M. Burnouf : « Du reste, toute la construction d'Hérode Atticus était d'un travail très-grossier; le marbre n'est point poli, il porte toutes les traces des premiers marteaux qui l'ont dégrossi. Les joints étaient mal ajustés et leurs surfaces moins bien préparées qu'au temple de Jupiter Olympien. Les blocs de pierre qui terminaient en façade les deux bouts des gradins sur l'Ilissus n'étaient pas taillés, même au petit marteau. Nulle part on n'a trouvé une surface polie. Les fragments de tombeau ne sont eux-mêmes qu'ébauchés. Toute cette grande construction du Stade, qui, dit Pausanias, « avait presque épuisé les carrières du Pentélique, » était donc une œuvre de décadence. »



La philologie, dans ces deux numéros, est représentée par quelques échantillons de ces étranges contes et chants populaires recueillis par M. Verkovitch dans le Rhodope; les traductions et les notes qui les accompagnent sont dues à M. Dozon, aujourd'hui consul de France à Philippopolis et l'un de nos meilleurs slavistes. M. Gorceix forme à lui seul cette section scientifique de l'École française qui, depuis bien des années, n'existait que sur le papier, et il semble s'appliquer de son mieux à réparer le temps qui a été perdu là pour la science. Parmi les notices qui lui sont dues, nous signalerons tout particulièrement les renseignements très-curieux qu'il nous donne sur les mines du Laurium, sur leur mode d'exploitation dans l'antiquité, sur l'usine qui s'est fondée récemment pour exploiter les anciennes scories, et plus tard peut-être rechercher et attaquer à nouveau les filons abandonnés depuis des siècles.

Nous regrettons que ces numéros ne contiennent aucun texte épigraphique, et nous espérons que les prochains cahiers nous dédommageront à cet égard; il importe surtout que ce recueil, appelé à rendre tant de services, ne subisse plus d'éclipses comme celle qui s'est prolongée pendant tout cet hiver, et qui avait fait craindre à ses abonnés qu'il n'eût cessé de paraître avant même d'avoir achevé sa première année d'existence.

— Nous recevons la lettre suivante.

« Monsieur,

« Je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez consentir à publier dans la *Revue archéologique* une petite rectification portant sur l'article de M. G. Colonna Ceccaldi publié dans le numéro de janvier dernier.

« La partie topographique et descriptive de cet article, consacré aux récentes fouilles faites à Chypre, est d'une exactitude si rigoureuse qu'il est fâcheux de laisser subsister une erreur dans l'histoire de ces découvertes.

« M. Ceccaldi date à bon droit le début des trouvailles actuelles par la découverte, faite près des salines, d'un gisement de statuettes en terre cuite. Cette découverte, source de toutes celles qui lui furent postérieures, l'auteur l'attribue au hasard. Ce n'est pas exact. C'est M. C. de Maricourt, mon oncle, qui, après quatre mois de patientes recherches autour de Larnaca, découvrit cet emplacement, ouvrit lui-même la tranchée et mit au jour une quantité de statuettes de tous les styles, brisées pour la plupart. Un peu plus tard, il prit des ouvriers et consentit à associer à ses fouilles le vice-consul d'Angleterre.

« Ceci se passait en 1863.

« Après le départ de mon oncle et la mort de mon père, consul de France à Chypre, première victime du choléra dans l'île, ces fouilles furent abandonnées; mais l'impulsion était donnée, les ouvriers formés, les découvertes actuelles préparées.

« Tous ceux qui ont habité l'Orient savent la difficulté extrême qu'on éprouve à y mettre quelque chose en voie d'exécution ; mon oncle dut faire forger jusqu'à la pioche qui servit à ses premiers travaux.

« Trop modeste, il n'a jamais publié ses découvertes ; mais moi qui ai reçu de lui mes premières leçons d'archéologie dans ces lieux si bien décrits par M. Ceccaldi, je crois remplir un devoir en demandant que son nom soit mis à la place qui lui appartient de plein droit : en tête des découvertes dont Chypre est aujourd'hui le théâtre.

« J'ose espérer, Monsieur, que vous ne me refuserez pas cette légitime satisfaction. Le découvreur, je le sais, doit s'effacer devant la découverte ; mais il est juste de rendre à chacun ce qui lui est dû, et de ne pas honorer le hasard aux dépens d'un chercheur intelligent et opiniâtre.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc. L. DE MARICOURT. »

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1870, n° 3, mars, deux feuilles. Séances des 4, 11, 18, 25 février et du 4 mars. Fouilles de Rome et des environs. Fouilles de Corneto. Avis de la direction.

Les séances du mois de février paraissent, d'après le court résumé qu'en donne le Bulletin, avoir été particulièrement intéressantes ; il y a été présenté une grande quantité de monuments intéressants, et entre autres d'assez nombreux calques de ces miroirs grecs et corinthiens qui étaient encore si rares il y a quelques années, et dont la *Revue archéologique*, en 1868, a publié de beaux exemplaires.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Nouvelles Études sur les Catacombes romaines**, par M. le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT. 1 vol. in-8. Paris, 1870, chez Poussielgue frères.

Le comte Desbassayns de Richemont vit à Rome depuis bien des années, uni par l'intimité la plus étroite avec le grand explorateur des catacombes, de Rossi, suivant pas à pas ses recherches et ses découvertes, partageant ses idées, se faisant volontairement son disciple. Je n'oublierai jamais les journées que nous passions tous les trois dans telle ou telle catacombe, dissertant sur l'époque des travaux, sur les mouleurs d'un caveau, sur le style des peintures, sur les inscriptions, jusqu'à ce que nos bougies de cire épuisées les unes après les autres nous avertissent que le temps s'était envolé, qu'il fallait sortir et regagner Rome à la clarté des étoiles.

Je n'ai point oublié non plus que M. de Richemont a plus d'une fois donné des fonds pour explorer un point qui l'intéressait : je citerai entre autres la salle de la catacombe de Saint-Prétextat où M. de Rossi espérait trouver pendant le déblayement quelque indice qui fit reconnaître le tombeau de Quirinus.

Personne, après M. de Rossi, n'a donc plus de droits à parler des catacombes et plus de compétence pour en bien parler. La lettre que M. de Rossi a écrite à l'auteur et qui a été publiée, en guise de préface, à la tête du livre, est, sur ce point, trop explicite pour qu'il soit besoin d'y ajouter quelque chose. Je me contente d'en reproduire les passages significatifs.

« Mon cher ami,

« J'applaudis à l'heureuse idée que vous a été suggérée de réunir en  
« un seul volume, de manière à en former un ouvrage, les savants articles  
« dans lesquels vous avez passé en revue mes travaux (1) sur les anti-  
« quités chrétiennes. Si la destinée de votre œuvre était seulement la  
« vulgarisation des résultats scientifiques consignés dans des volumes résér-  
« vés, par leur nature, à un très-petit nombre de lecteurs, ce serait déjà  
« un grand avantage et un remarquable service rendu à la diffusion de

(1) *Roma sotterranea*, t. I et II, Rome. *Bulletino di archeologia cristiana*, 1863-1869. *Image de la Vierge*. etc.

« la vérité dans les classes qui en sont le plus avides et qui méritent le plus qu'on la mette à leur portée. Mais votre livre atteindra un but encore plus élevé et rendra un vrai service à la science elle-même en essayant d'en combler une lacune. »

Ici, M. de Rossi critique, avec une humilité à laquelle nous ne nous associerons pas, son propre ouvrage, son étendue, son aridité, ce qu'il appelle le *labyrinthe topographique* et l'excès d'analyse. Il reprend :

« La série chronologique et historique des faits, le système d'expression des croyances religieuses par les symboles, par les images, par les moyens et les ressorts de l'art, l'ensemble et l'harmonie de toutes ces choses, peuvent certainement être saisis d'une manière générale et par leurs grands contours dans mes volumes : mais ils ne peuvent être suivis et clairement compris dans leurs détails... Ce but difficile a été pleinement atteint dans vos articles, riches tissus d'ordre et de lumière. Vous avez coordonné, aussi bien au point de vue de la chronologie et de l'histoire qu'à celui du développement logique et artistique, les données les plus importantes. Vous avez même formulé des principes d'interprétation, vous êtes remonté au-delà de ce qui est enregistré dans mes pages, à des origines de la science symbolique où vos recherches et vos méditations propres vous ont servi de guides.... Vous avez votre part d'originalité et de responsabilité, et je vous en félicite.

« J'en félicite encore plus le public, qui trouvera dans ces pages, peu volumineuses mais très-substantielles, un tableau à peu près complet des principaux résultats de mes recherches et qui pourra sans effort se faire une idée exacte et claire des nouvelles lumières qui ont été acquises sur les origines du christianisme, sur les rapports de l'Église avec la société païenne, sur les croyances des premiers fidèles et sur les premières phases de la symbolique et des arts chrétiens. »

Après cet éclatant suffrage, il ne me reste qu'à décrire le plan du livre en deux mots. Il est divisé en trois parties. Dans la première étude, l'auteur jette un coup d'œil général sur l'histoire des Catacombes de Rome depuis leur origine jusqu'à leur abandon au neuvième siècle, et depuis leur réapparition au dix-septième jusqu'à nos jours.

La seconde partie comprend l'histoire spéciale du cimetière de Calliste, avec le rétablissement de l'ordre chronologique et la démonstration des vérités nouvelles qui s'étendent à l'histoire primitive du christianisme.

La troisième étude analyse les diverses phases de l'art chrétien avant Constantin : c'est un résumé de l'état actuel de nos connaissances sur une matière que M. de Rossi a si puissamment éclairée.

Je ne doute point du succès qu'obtiendra en France un ouvrage aussi important sur les *Catacombes*, publié par un archéologue français.

BEULÉ.

---

LA

# STÈLE DE DHIBAN

*Suite et fin* (1)

---

Jérusalem, 1<sup>er</sup> avril 1870.

## II

### COMMENTAIRE

Le retard apporté à l'impression de la fin de ma lettre m'a permis de faire quelques corrections et modifications dans cette partie de mon travail. Je dois en prévenir le lecteur, à cause des différences qu'il pourra remarquer entre le commentaire qui va suivre et la traduction placée en tête de ce mémoire. D'heureuses circonstances m'ont fourni l'occasion de combler quelques lacunes du texte primitif et de mieux lire certains passages. En effet, depuis mon précédent envoi, j'ai eu la bonne fortune d'acquérir des Arabes presque tout ce qui reste du monument de Dhibân. J'ai entre les mains vingt morceaux de pierre plus ou moins considérables : d'abord les deux grands fragments marqués sur la planche par des traits ponctués ; l'un porte trois cent cinquante-huit lettres, et l'autre cent cinquante ; ensuite dix-huit fragments moins importants, dont le plus gros porte trente-huit caractères et le plus petit une seule lettre. La somme des lettres *gravées sur la pierre* et que nous possédons aujourd'hui est de six cent treize. J'évalue le nombre total des caractères à environ un millier : cela fait plus des *trois cinquièmes* du monument original.

(1) Voir le numéro de mars.



La plus grande partie de ces morceaux, même les plus minimes, peut être mise en place facilement, en tenant compte de la correspondance horizontale et verticale des séries de caractères : il suffit de procéder comme pour déterminer la position géographique d'un point par l'intersection des lignes de longitude et de latitude; l'expérience m'a réussi plusieurs fois. Si à ces fragments l'on ajoute ceux que de son côté possède le capitaine Warren, on voit que les *lacunes du monument original* se réduiront à des fractions en minorité, et seront d'ailleurs presque entièrement comblées par l'estampage primitif.

Je dois du reste faire remarquer que l'inscription, avant l'acte de vandalisme qui a failli en priver à tout jamais la science, n'avait pas été sans souffrir partiellement des injures du temps. Certaines régions auraient toujours été difficiles à déchiffrer, quelques passages même étaient complètement effacés; enfin un angle, celui de droite, paraît avoir été cassé et manquer depuis fort longtemps.

Ligne 1. אַנְךְ. Pron. de la prem. pers. du masc. sing. : *je, moi*. Nous avons la forme antique de ce pronom, comme en assyrien et en phénicien. Cf. le אַנְכִי des anciennes parties de la Bible.

מֶשַׁע. *Defective* pour מִישַׁע, *Mesa* ou *Mescha*, roi de Moab (Rois 2 : 3); ce nom dérive de la racine יָשַׁע, *sauver* (au *Hiphil*), la même qui, combinée avec יָה, a donné naissance au nom יִשְׁעִיָּה, *Isaïe*.

... בֶּן כַּמֹּשׁ. *Fils de Chamos*... Chamos est, comme on le sait, le dieu national des Moabites. Peut-être Mesa prend-il ici le titre de *fils de Chamos*, avec la signification de *serviteur de Chamos* (cf. Gesenius, Lex. s. v. בֶּן). Comparez Jérémie (11 : 27) : « Eux qui avaient dit au bois : tu es mon père, et à la pierre : tu m'as engendré. » C'est ainsi que nous voyons trois rois de Damas porter le nom de Ben-Hadad, *fils*, c'est-à-dire *adorateur* du dieu Hadad. Je crois cependant que la lacune d'environ trois lettres qui suit Chamos et qui est limitée par un point, contient un mot, nom ou verbe, qui était en composition avec Chamos et formait avec lui une de ces appellations mythologiques si répandues chez les Sémites; nous aurions alors véritablement le nom du père de Mesa. L'inscription assyrienne de Sennachérib (704-681 av. J.-C.) nous fournit un précieux renseignement sur ce point : parmi les rois qui reconnaissent la suzeraineté du conquérant, nous trouvons à côté de Pedonil d'Ammon, *Chamosnadab de Moab*. On peut en conclure que ce nom de *Chamosnadab* a été porté par plusieurs rois moabites, entre autres par le père de Mesa. Chamosnadab correspond exactement au nom hébreu Jehona-

dab, יהונדב. Il est digne de remarque que le roi d'Israël à l'époque duquel pouvait régner le père de Mesa, puisque, comme nous allons le voir, il a occupé le trône de Moab pendant trente ans, s'appelait *Nadab*; il ne serait pas impossible que le vassal du roi d'Israël ait, à dessein, fait entrer dans la composition de son nom celui de son suzerain. Je trouve, dans les *Mélanges d'archéologie orientale* de M. de Vogüé, un nom gravé sur un cachet, que le savant auteur considère, avec toute apparence de raison, comme moabite : כמשיחי, *Chamosieghi*, et qui peut être fructueusement rapproché de notre stèle.

... מלך מאב, *roi de Moab*. Le mot Moab, qui était illisible sur l'estampage, mais que j'avais restitué par induction, existe positivement; je l'ai lu sur un éclat de basalte dont la place est déterminée sans doute possible. מאב est *defect.* pour מואב, cf. le ماب des historiens et géographes arabes. On sait la curieuse légende à laquelle l'étymologie forcée de ce nom ethnique a donné naissance; il est certain que le récit de la *Genèse* a pour point de départ une interprétation maligne de מואב ou plutôt de מאב, et que l'histoire de l'inceste de Lot, père des Moabites et des Ammonites, est destinée à rendre compte du mot אב, *père*, qu'il paraît contenir. On a cherché à déterminer la manière dont ce nom avait été envisagé et décomposé: par exemple, מו אב, l'*eau*, c'est-à-dire *la semence du père*. D'après le texte hébreu que j'ai attentivement relu, je croirais plutôt que, pour le rédacteur, מואב, signifiait simplement מאב, *ex patre* (ויהי מאבניו זרע. *Gen.*, 19 : 32). L'orthographe *defective* מאב, assurément la plus ancienne, est tout en faveur de cette dernière opinion.

Ligne 2. יבני. Je ne m'explique pas bien la signification de ce mot, dont la lecture est d'ailleurs certaine (1).

אבי, *mon père*.

מלך, *régna*. מלך est ici verbe, comme le prouve la préposition על dont il est suivi.

על מאב, *sur Moab* (cf. II *Rois* 3 : 1).

(1) Deux explications ont été proposées par MM. Oppert, Derenbourg, Nældeke, en supposant qu'il manquait deux lettres à la fin de la 1<sup>e</sup> ligne, ce que la forme du monument autorise à penser. En suppléant הדי, on obtient l'ethnique *Haddiboni*, le *Dibonite*, ce qui expliquerait la présence de cette stèle à Dibon, patrie de Mesa. En suppléant בן, *fils de*, le mot en question devient le nom du grand-père de Mesa, *Yabni*, nom de même racine que *Thabnith*, père d'Eshmunazar. — M. de Vogüé.

שלשן, *trente*. C'est l'hébreu שלשים; nous constatons entre les deux mots une double différence : 1° la suppression du י; 2° le changement du ס en ש. La terminaison du pluriel en ין au lieu de ים tend à rapprocher le moabite des dialectes araméen et arabe; nous la retrouverons souvent dans le cours de cette étude.

ש, *année*, = שנת comme en phénicien. On connaît ce remarquable phénomène d'assimilation du נ qui est si fréquent en hébreu et qui a produit : בת = בנת, גת = גנת, הטה = הנטה, etc. שת, construit avec un nom de nombre supérieur à dix, reste au singulier, conformément à la règle générale des langues sémitiques.

Ligne 3. *Et moi j'ai régné après mon père* ne présente aucune difficulté.

ואעש, *et j'ai fait*, première pers. sing. de l'aoriste apocopé du verbe עשה, *faire*, précédé du *rav* conversif ou consécutif.

ההבמת זאת, *ce haut-lieu (ce temple)*. ה est l'article comme en hébreu, במת est en construction avec זאת pron. démonstr. féminin. sing. L'orthographe *plene* de ce dernier mot est à remarquer; on sait par le phénicien que le א persiste plus que le י et le ו.

לכמת, à *Chamos*. L'orthographe *défect.* du nom de ce dieu nous laisse dans le doute sur le choix à faire entre le *qeri* et le *ketibh*, entre *Chamos* et *Chamis*.

בקרחה ב. est la prép. hébr. *dans, avec, à*. Le mot קרחה, auquel elle est jointe, revient plusieurs fois dans l'inscription. A première vue ce mot paraît être un nom propre d'endroit : on penserait tout d'abord à en rapprocher le nom de la ville de *Kerak*, où de savants auteurs ont voulu retrouver non-seulement l'emplacement, mais encore le nom même de *Qir Mouab*, ou *Qir Heres*, la capitale des Moabites, malgré les différences orthographiques profondes et presque irréductibles qui séparent קיר הרס de کرک (כרכא דמאב) du *Talmud chaldaïque*). Pour admettre cette identification, il faudrait montrer comment ces trois formes קיר הרס, כרך et קרחה peuvent dériver les unes des autres, en tenant compte encore de la transcription Χαρχαμωβελ. Cela prouvé, il resterait toujours à expliquer comment et pourquoi un monument aussi massif que notre stèle, élevé à Karak, aurait été retrouvé à Dhibân, qui en est fort éloigné. S'il fallait absolument une localité correspondant à קרחה, je signalerais, sans la proposer, *Grahé* (prononciation bédouine = قرحة) au sud de Kerak (peut-être le *Djebel Um Karaieh* de la carte de Van de Velde).

Enfin le mot קרהה est répété encore trois fois dans l'inscription; deux fois il semble associé à de véritables noms de villes : *Hamat ha-yearim* et *Qir*; une fois il est précédé de la préposition ל.

Une autre interprétation pourrait être essayée; je ne la donne, bien entendu, que sous toutes réserves, car elle est loin d'être complètement satisfaisante. La racine קרה a le sens de *glabrum, calvum fecit*; קרהה ou קרה (si le ה est l'affixe pronom. de la 2<sup>e</sup> pers. masc. sing.) désigne peut-être le sommet des montagnes que l'on rasait et aplanissait, pour y faciliter l'installation des *Bamoth* ou *hauts lieux*, et l'exercice du culte dont ils étaient le théâtre. L'aire d'Ornan le Jébuséen, sur laquelle fut construit le temple des Hébreux, devait être quelque sanctuaire jébuséen de cette catégorie. Aux environs de Jérusalem, on rencontre sur le sommet des montagnes beaucoup de ces antiques esplanades ou plates-formes, taillées dans le roc et utilisées comme aires par les *fellahin*. Je crois qu'il est fait une allusion directe à ce mot dans les malédictions de Jérémie contre Moab, כל ראש קרהה (48: 37; cf. *Isaïe* 15: 2). *Toute tête est rasée, littér. est calvitie*. Il y a dans cette phrase un double sens, un de ces jeux de mots très-goûtés des Israélites : *Toutes vos montagnes ont leur sommet rasé, toutes vos têtes seront rasées* (en signe de deuil) (1). Jusqu'à nouvel ordre nous nous bornerons à rendre קרהה par une transcription : *Qarha*, où l'on pourra voir à volonté un nom propre ou un substantif signifiant plate-forme, esplanade.

...ב. Le trait qui suit la lettre ב peut être la queue d'un מ on d'un נ.

Ligne 4. שׁע. Le commencement de ce mot est à chercher dans la lacune finale de la ligne précédente.

כי. Car, ou : aussi, c'est pourquoi.

ני השעני est le pron. aff. verb. de la 1<sup>re</sup> pers. sing. השע est un *Hiphil* de ישע au parfait, doublement *defect.* pour הושיע = *il m'a sauré*. Cette signification m'enhardit à proposer une restitution du premier mot de la ligne משע en שׁע. Nous obtiendrions alors le nom *Mesa* et la phrase : ...*Mesa, parce qu'il m'a sauré*, c'est-à-dire

(1) Je dois faire observer qu'en admettant קרהה = Qir Moab ou Qir Heres, ce jeu de mots, que nous croyons avoir trouvé dans Jérémie et dans *Isaïe*, s'expliquerait aussi bien, sinon mieux encore. En effet, קיר הרש ou קיר הרס, écrit *defectif* et sans tenir compte de la séparation des mots, donne קרהרש. Ce groupe peut se diviser en קרהרש et produire par interversion קרהרש, c'est-à-dire ר(א)ש קרה(ה).

(je m'appelle) *Mesa* (sauvé), parce qu'il (*Chamos*) m'a sauvé. Nous avons vu en effet que מִשַׁע provenait de יִשַׁע.

בְּכָל, de tous les. כָּל est régulièrement construit avec l'article ה du mot suivant.

הַשְּׁלֵכָן. Ce mot, difficile à déchiffrer, me paraît être un substantif dérivé de la racine שָׁלַךְ, jeter, renverser, avec le sens de שְׁלֵכָת, *eversio, dejectio*. Il est au pluriel; on peut le traduire par : *périls, attaques, coups*.

וּכְי, et parce que.

הַרְאֵנִי. *Hiphil* de רָאָה au parfait, avec apocope du ה et suffixe de la 1<sup>re</sup> pers. הַרְאֵה signifie *faire voir* avec diverses acceptions indiquées par le contexte : en adoptant pour le mot suivant le sens que M. Renan indique dans le numéro du *Journal des Débats* qui vient de me parvenir, la signification du verbe est ici : *il m'a fait voir avec mépris*.

בְּכָל שְׂנְאֵי, tous mes ennemis. Cette traduction doit être préférée à celle que j'avais d'abord proposée.

Ligne 5. Dans une note jointe à la partie de mon travail reproduite par la *Revue archéologique*, M. de Vogüé considère le ם initial comme la fin du nom propre *Omri*. D'un autre côté, je reçois un numéro du *Record*, dans lequel sir H. Rawlinson propose la même restitution. La lecture certaine d'un ע à la fin de la ligne 4 et d'un נ ou מ douteux, est tout en faveur de cette hypothèse : je ne m'explique seulement pas bien la construction de la phrase, le verbe מִלַּךְ étant à la ligne 2 suivi de la préposition עַל; il faut donc sous-entendre le verbe *être*.

עֲנָה מֶלֶךְ יִשְׂרָאֵל וְעֲנֵנוּ (fut) *roi d'Israël, et il opprima*, aoriste de עָנָה pour עָנָה; précédé du *rav* conversif, il a ici, comme en hébreu, la valeur d'un parfait. Ce verbe, qui a le sens d'*opprimer, ravager*, est probablement au *Piël*.

אֵת מוֹאָב. *Moab*, régime direct du verbe précédent; אֵת est la particule déterminative du régime, comme en hébreu. Nous la retrouverons plusieurs fois encore.

יָמֵי רַבִּים. Pendant longtemps, littér. de longs jours. (Cf. מֵימֵי רַבִּים, *Gen.* 21 : 34.)

כִּי a ici une valeur explicative : *aussi, c'est pourquoi*.

כַּמֶּה, *Chamos s'est irrité*. Le ת de כַּמֶּה n'est pas tout à fait sûr; il ne pourrait s'expliquer qu'en admettant en moabite l'existence d'une sixième forme, comme en arabe, ce qui n'aurait rien



d'in vraisemblable, car nous allons voir tout à l'heure que cette langue possède aussi une huitième forme incontestable. Peut-être au lieu d'un ת doit-il y avoir encore un י, ce qui nous donnerait une forme tout à fait hébraïque.

Si la lecture תאנה était certaine, on pourrait encore à la rigueur le regarder comme un *Hithpaël* (usité en hébreu pour le verbe אנה) au parfait, avec aphérèse du ה; si רכי n'était pas aussi clair, on pourrait considérer le י final comme appartenant au mot suivant, et obtenir la forme, dès lors parfaitement régulière en hébreu, de יתאנה.

Ce sentiment de colère chez Chamos concorde remarquablement avec ceux que la Bible prête à Jéhovah.

...ב, traces d'un ב dans lequel je verrais volontiers la préposition ב qui demande le verbe אנה, suivie d'un substantif dont nous aurions la fin dans les premières lettres צה de la ligne 6.

Ligne 6. צה. Je pense que le ה est le suffixe de la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. et se rapporte au roi d'Israël. Il nous reste à trouver un mot se terminant par ך et offrant une signification appropriée au contexte. לחץ, *oppression, vexation, tyrannie*, ferait parfaitement l'affaire. Le suffixe verbal ou pronominal de la 3<sup>e</sup> pers. du sing. masc. est, en moabite, invariablement ה, comme nous le verrons par la suite. Ce fait rapproche encore le moabite de l'arabe.

ויהלפה בנה, *et son fils lui succéda*. Var conversif déterminant יהלף au passé; ה, suffixe de la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. se rapportant au roi d'Israël mentionné plus haut. בנה, *son fils* (le fils du roi d'Israël). La racine הלף a plusieurs acceptions en hébreu; celle que nous lui attribuons est très-plausible, et elle est pleinement confirmée par le lexique arabe (خليفة خلف).

ויאמר, *et il dit*. Var conversif déterminant יאמר au passé.

גם הא, *lui aussi*. הא est *defective* pour הוא, comme en phénicien, pronom isolé de la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. (Cf. גם הוא. *Nombres*, 24, 24.)

אענו את מאב, *j'opprimerai Moab*. Ce discours direct, mis dans la bouche du roi d'Israël, rappelle tout à fait les habitudes bibliques.

בימי. *Dans mes jours, c'est-à-dire de mon temps*. Pluriel. (Construit avec le suffixe de la 1<sup>re</sup> pers. sing.)

אמר. Ce mot peut être la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. du parfait, ou la 1<sup>re</sup> de l'aoriste (cf. l. 24, ואמר). La seconde valeur paraît plus probable, vu le sens général, malgré l'absence du var conversif pour déterminer אמר (= je dis) au passé.

Ligne 7. וּרְאָה בָּהּ וּבְבֵתָהּ. *Et je le verrai lui et sa maison (son temple)*. Il devait y avoir dans la lacune finale de la ligne précédente un autre verbe également à la 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aoriste : *je.... le.... et je le verrai*, etc. בּ וּרְאָה le sens particulier de *aspectu delectari* et s'emploie très-souvent pour désigner la joie que l'on éprouve à la vue de son ennemi vaincu (v. Gesenius, *Lex. s. v.*). Ainsi Ps. 54, 9 : *Mon œil se réjouira de voir mes ennemis (tombés)*. Telle doit être la signification de notre phrase, qui implique un projet d'invasion ; הּ ne peut se rapporter au fils du roi d'Israël, car Mesa parlait tout à l'heure de temps anciens, puisqu'il indique, par l'expression בְּיָמַי, qu'il redescend à son époque ; le suffixe doit représenter un substantif qui était compris dans la lacune précédente, et régi par le verbe qui venait avant וּרְאָה. On s'explique la haine que devait porter Mesa au temple des Hébreux, et la visite menaçante qu'il lui annonce, quand on se rappelle que l'accès en était à jamais interdit aux Moabites et aux Ammonites par les prescriptions mosaïques (*Deutér. 23 : 3*).

וּיְשָׂרָאֵל. *Et Israël*, pris, ainsi que dans la Bible, comme équivalent du peuple d'Israël ; de même, Moab personnifie toute la nation moabite.

אֲבַד אֲבַד, *fut ruiné, ruiné*. La répétition du mot indique l'énergie mise dans l'expression.

עַלְמָא pour עוֹלָמָא, *éternellement ? pour toujours ?* ou bien : *anciennement ?* Je ne me rends pas bien compte de ce mot ainsi placé sans être appuyé par une préposition. Peut-être faut-il lire le second אֲבַד אֲבַד et considérer עַלְמָא comme qualifiant ce nom verbal ?

... וּיְרֵשׁ עַמְרִי אֶת-... *et Omri s'empara de...* Omri, le général d'Ela qui s'empara de la royauté d'Israël vers l'an 934, après l'assassinat d'Ela par Simri, et transféra la capitale d'Israël à Samarie, de Thirsa où elle était auparavant. Il laissa son trône à son fils Achab. יְרֵשׁ peut être soit au parfait, soit à l'aoriste. אֶת détermine à l'accusatif le régime qui manque.

Ligne 8. ף, fin du mot compris dans la lacune précédente ; peut-être תָּרַץ pour תְּרַצָּה (cf. יֵהָצָה = יֵהָץ), *Thirsa ?* (1).

מֵהֲדַבָּא. Faut-il lire דַּבָּא מֵה ? Cela ne donne pas un sens satisfaisant. Je serais tenté d'y voir, avec une légère variante orthographi-

(1) C'est par une erreur de transcription que sur la planche se trouve un ף au lieu d'un ף.

que (מדבא), le nom d'une ville moabite bien connue : *Medeba* faisant partie du territoire de Ruben.

... וישב בה, *et il y demeura*, de ישב. Ce qui nous montre qu'il faut nécessairement un nom de ville dans la phrase précédente.

... ימי בנה ארבען שת. *Les jours de son fils (furent) quarante ans, c'est-à-dire son fils vécut quarante ans.* ארבען = ארבעין = ארבעים (cf. 1. 2, שלשן שת). Ce fils ne peut être qu'Achab.

ימי כמש בימי בה. בה peut contenir ה suffixe de la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. se rapportant à Achab, et ב la 3<sup>e</sup> radicale d'un verbe appartenant à la lacune précédente et ayant pour sujet *Chamos*. Nous aurions alors : *Chamos l'a.... de mon temps*; peut-être : *Chamos l'a fait périr*. (On connaît la fin tragique d'Achab.) On pourrait encore regarder בה comme signifiant *dans lui, où*; il faudrait dans ce cas traduire : *où Chamos est (règne) de mes jours*; ה devrait alors nécessairement se rapporter à un nom de ville.

... ואבן את בעל מען. *Et je construisis Baal Meon.* אבן, 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aor. apocopé de בנה précédé du var convers. בעל מען pour (בית) בעל מעון (les deux expressions se retrouvent dans la Bible; *Josué 13 : 17*; — *Nombres 32 : 38*). *Beth Baal Meon*, ville moabite du territoire de Ruben.

... ואעש בה, *et j'y ai fait...* 1<sup>re</sup> pers. de l'aor. apocopé de עשה, *faire*, précédé du var conv. Je n'ai pu déchiffrer le régime. Peut-être le verbe עשה est-il pris ici dans le sens absolu qu'il a fréquemment en hébreu, de *sacrifier*.

... וא. Cet א précédé du ו me semble indiquer un second verbe au même temps et à la même personne que אבן; peut-être est-ce ce verbe même répété : ואבן : *et j'ai construit*.

Ligne 10. את קריתן. *Qiriathaim*. Ville rubénite et moabite. Littéralement, *les deux villes*. קריתן = קריתין = קריתים (cf. la variante קרתן qu'on trouve dans la Bible pour une ville du territoire de Nephtali qui portait le même nom).

אש גד. M. de Vogüé, dans une note accompagnant mon premier article, pense que ces mots doivent signifier : *et les hommes de Gad*. Cette interprétation me paraît excellente de tout point et de la plus grande importance; il en résulte que la lacune qui suit immédiatement ces deux mots doit être remplie par un verbe. Il est regrettable que je n'aie pu encore déchiffrer le nom de *la terre* qu'occupaient les Gadites; je ne renonce pas cependant à l'espoir de le lire. Ma nouvelle lecture de עטרת à la ligne 11 donne à la savante inter-

prétation de M. de Vogüé et en reçoit en même temps une probabilité de plus, car nous savons pertinemment qu'*Ataroth* était une ville *gadite* (*Nombres*, 32, 34). Je rappellerai à ce propos un passage de Jérémie (49, 1) qui, sans avoir un rapport direct avec le sujet qui nous occupe, mérite d'être relevé et signalé : « Israël n'a-t-il point de fils? Israël n'a-t-il point d'héritiers? Pourquoi le roi des *enfants d'Ammon* s'est-il emparé de *Gad* comme de son héritage? et pourquoi son peuple a-t-il établi sa demeure dans ses villes? » Cette usurpation du territoire *gadite* par les *Ammonites* ne peut être le même fait que la conquête de Mesa, roi de Moab; elle a dû avoir lieu après la chute de Samarie, ce qui justifie une fois de plus la place chronologique assignée au passage de Jérémie.

Ligne 11. Mesa parle ensuite d'une ville *fondée* anciennement par le roi d'Israël, ville dont je n'avais pu déchiffrer le nom; un examen ultérieur de mon grand estampage m'a fait reconnaître presque sûrement ע.ר.ת; la seconde lettre a résisté à tous mes efforts: je propose d'y voir un ט (ce serait jusqu'ici le seul de toute l'inscription, et malheureusement la forme en est impossible à saisir, du moins avec les moyens d'observation dont je dispose). Nous aurions alors עטרת, *defective* pour עטרות, *Ataroth*, ville appartenant au territoire de la tribu de Gad; et probablement assez septentrionale comme situation.

ואלתהם, *et je combattis*. Nous avons ici une véritable huitième forme de la racine להם; nous la retrouverons à l'impératif (l. 32) et à l'infinitif (l. 19). Ce serait en arabe التهم. Cette fonction grammaticale, qui n'existe pas en hébreu, rapproche définitivement le moabite de l'arabe; à peine peut-on en trouver un rudiment dans אשתמוע (Cf. Gesenius, *Lex.* s. v.), nom de ville qui d'ailleurs n'est peut-être pas hébreu (cf. encore אשתאל אשתדרור).

בקר, à Qir. Probablement la fameuse קיר מואב ou קיר חרס, à moins que קר ne soit ici que comme un simple substantif et ne doive se traduire par *mur, forteresse, ville*.

ואחזו, *et je le pris*, 1<sup>er</sup> pers. sing. de l'aor. de אחז.

ואהרג את כלה, *et j'égorgeai tout le ou tous les...* La dernière lettre de הרג est certainement un ג malgré l'addition accidentelle d'un trait qui déroute à première vue. Le régime est illisible.

Ligne 12. קר... Je suppose que ce nom devait être précédé de la préposition ב, ce qui nous donnerait : à Qir ou : dans la ville.

רית לכמש ולמאב, *en spectacle à Chamos et à Moab*. רית me paraît



être pour *ראית* et se retrouver avec un sens légèrement différent dans l'Écclésiaste 5, 10. Chamos et Moab sont tout à fait dans le même rapport entre eux que Jehovah et Israël chez les Hébreux.

... *ואשב כמש את...* Le contexte indique qu'il ne faut pas dans ce passage regarder *אשב* comme appartenant à la racine *שב* vue plus haut; je pencherais plutôt pour la 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aoriste apoc. de *שבה*, emmener en captivité. — *כמש*, de là : *Et j'en emmenai captif le...* Rien ne prouve qu'il s'agisse dans ce passage de personnes plutôt que de choses; le verbe s'appliquant aussi bien aux choses (cf. *II Chroniques* 21 : 17).

Je suppose que la conjonction *ו* devait être suivie d'un verbe ayant le sens de *offrir, sacrifier*, et dont le *ה* isolé, que nous allons trouver au commencement de la ligne suivante, serait le régime direct.

Ligne 13. *ה לפני כמש*, (*et je*) *le... à la face de Chamos* (cf. l'expression biblique si fréquente *לפני יהוה*, devant la face de Jehovah), c'est-à-dire *sous ses yeux, devant son autel*.

*בקרית*, à *Qerioth*. Ville moabite; littér., les villes.

*וואשב בה*, *et j'y fis prisonnier*. Comme ce verbe est suivi d'un mot à l'accusatif, il est évident que nous devons, ainsi que plus haut, le faire dériver de *שבה*.

*את אש שרן*. *את*, marque de l'accusatif. *איש=אש*, homme; *שרן*, pl. de *שר*, chef. *אש* forme ici, comme en hébreu, une apposition avec *שרן* et est purement explétif; je pense qu'il est mis collectivement au singulier pour *אנשי*, ce qui n'est pas sans exemple en hébreu.

... *ואת א...* Le mot suivant nous indique ce qu'il faut suppléer pour combler cette lacune.

Ligne 14. *מחרת*. J'ai longtemps hésité pour l'identité de la première lettre de ce mot qui pouvait être un *מ* aussi bien qu'un *ש*; mais je possède maintenant l'éclat même de basalte qui contient le mot, et le doute n'est plus permis. Il ne faut pas songer, je pense, à l'hébreu *מחרת*, *lendemain*; je regarde le mot comme un dérivé spécial de la racine *מחר*, vendre, acheter, d'où *מחיר*, *pretium, præmium, merces*. Cette traduction nous fait voir qu'il faut pour la lacune de la ligne précédente un mot ayant le sens d'objets. Je proposerai *און*, *suppeller*, et je comparerai *מחרת און*, *objets de prix*, c'est-à-dire *objets précieux*, à *כלי יקר* (*Pror.* 20, 15), *vase de prix*.

*ויאמר לי כמש*, *et Chamos me dit*. Dans la reproduction du texte de mon premier envoi, j'avais sauté par inadvertance le *א* de *יאמר*.



Cette manière de faire parler Chamos rappelle tout à fait les discours mis dans la bouche de Jéhovah.

לך, *val* impératif de הלך ou ילך, régulièrement formé par l'aphérèse de la première radicale.

אהז, *prends!* impératif de אהז.

את נבה, régime du verbe précédent.

נבה, que j'ai rendu par *domination*, pourrait bien être un nom propre de ville = נבו, *Nebo*. Cette ville ne devait pas être loin du célèbre mont Nebo (*Nombres*, 32; 3, 38). Elle figure comme ville moabite dans Isaïe (15, 2) et Jérémie (38; 1, 22). J'avais écarté cette idée à l'origine à cause de la différence orthographique qui existe entre נבה et נבו; on peut rapprocher sous ce rapport מידבא = מההנבא (?), lig. 8. Il est à noter d'autre part que les Bédouins disent encore جبل نبا et non جبل نبو. Ce qui m'a déterminé à considérer *Nebah* comme un nom de ville, c'est la découverte d'un petit fragment de pierre contenant trois caractères et comblant la lacune initiale des lignes 16 et 17, de manière à ne pas laisser de doute sur la nature du mot. Il faudrait traduire alors : *Prends la ville de Nébo sur Israël*.

על ישראל, *sur Israël*.

Ligne 15. הלך Evidemment la ligne précédente doit se terminer par un א; nous avons alors אהלך (probablement précédé du ו convers.), *j'allai*.

בללה, *pendant la nuit*. J'ai par erreur, en faisant l'esquisse de l'inscription, intercalé dans ce mot un י qui n'existait que dans mon imagination; en tout cas, בללה est pour בדילה. Il faut remarquer l'emploi du ה paragogique; cette locution se retrouve identiquement la même dans plusieurs passages bibliques.

וואלתחם בה, *et je combattis avec lui*. Nouvel exemple de notre huitième forme.

רקע, *brake*. הרקע, nom verbal de רקע, *expandit* (employé dans ce sens au *Hiphil*, en parlant du ciel). (*Job* 37 : 18). Ce mot désigne le lever de l'aurore, considéré comme une *expansion* de lumière; il est en construction régulière avec שהרת, *aurore*, précédé de l'article ה. Peut-être שהרת est-il un dérivé féminin de שהר. On trouve du reste une fois dans la Bible (*Ecc.* 11 : 10) la forme שהרות; c'est peut-être la même que nous avons ici, écrite *defective*. *Depuis le lever de l'aurore*.

צהרם, *jusqu'à midi*. צהרם est exactement l'hébreu צהרים,

qui veut littéralement dire *les deux lumières* (de la racine צהר, cf. ظهير). Il est à noter que la terminaison du duel est ici ם et non ן.

Ligne 16. Le petit fragment dont je parle ci-dessus nous donne le commencement de cette ligne זיה, mot dont le commencement se trouvait à la fin de la ligne précédente et que je restitue en וואהזה, et je la pris : donc il s'agit bien d'une ville (cf. ligne 11).

וואהרג כלה, et je l'égorgeai tout entier (j'égorgeai en tout).

שבעת אלפן, sept mille. Cette expression est parfaitement conforme aux règles générales des noms de nombre en hébreu et dans les autres langues sémitiques.

Ligne 17. Le même fragment nous donne la première lettre qui est ת, fin d'un mot appartenant à la ligne précédente et que je crois pouvoir bientôt arriver à lire sur mon grand estampage.

Le premier mot visible de cette ligne est חמת, qui n'était pas lisible sur le premier estampage et que j'ai retrouvé depuis : c'est probablement un nom de ville, *Hamoth*.

כי לעשתר כמש, car à Astar Chamos. La lecture du nom de *Astar* dans ce texte, à côté de celui de *Chamos*, est du plus haut intérêt. Il paraît s'appliquer ici à une de ces émanations féminines des types mâles, si communes dans la mythologie sémitique. Cette nouvelle forme du nom d'Astoreth remplit une lacune à laquelle on avait suppléé par une hypothèse qui se trouve être exacte. Nous n'avons pas le temps de nous arrêter sur cette question, qui mériterait une étude à part ; je me contenterai de renvoyer à ma notice sur *un sacrifice à Ahtur* (bas-relief et inscription himyarites).

ההרם (appartient) la consécration. הרם désignait chez les Hébreux le sort des villes ennemies vouées à l'extermination totale ; telle en est également ici la valeur, je pense.

ואקה משם... 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aor. de לקה, prendre, précédé du *var* conversif.

Ligne 18. L'examen du grand fragment que j'ai tout récemment acquis m'a permis de lire avec une certitude absolue : יהוה, le tétragramme sacré que je ne donnais qu'avec hésitation d'après mon estampage. J'ai pu également déchiffrer le mot qui suit immédiatement יהוה, c'est וואכהב.הם, et je les ai traînés à terre, déchirés. Le pronom masc. plur. הם me paraît être distinctement détaché, par un point, du verbe dont il est le régime. La syllabe qui précède Yahveh, ou Jéhovah, est certainement la fin d'un mot au pluriel construit ;

j'avais proposé la restitution לִי [כ], *vases sacrés*, mais je crois que ce terme ne concorde plus très-bien avec le sens de סחב, *trainer à terre, déchirer*; je n'ai pas le temps de chercher un autre mot se terminant de même; peut-être אהלי, *les tentes, les tabernacles* (?). En tout cas, ce passage est précieux parce qu'il nous montre que dans la ville rubénite de Nébo il était rendu un culte régulier et spécial à Jéhovah, peut-être dans un de ces hauts lieux hébreux dont le rigorisme israélite n'admit plus à une certaine époque la coexistence avec le sanctuaire unique de Jérusalem.

La présence du célèbre tétragramme est un fait des plus précieux, c'est certainement le spécimen graphique le plus ancien que l'on en possède. Mesa dit : *Jehorah*, tout court; on voit qu'il parle d'une divinité avec le nom de laquelle il est familier; de même la Bible avec Chamos.

לפני כמֹשׁ, à la face de Chamos.

.... ומלך ישראל בנֵה. *Et le roi d'Israël construisit*. Je pense que le dernier mot doit être complété en בנה; c'est ce qu'indique clairement le contexte.

Ligne 19. יהֶץ. *Yahas*, ville moabite, qui faisait partie du territoire de Ruben; on trouve aussi la forme יהצה.

בה, et il y résidait.

בהלתחמה בי, dans sa guerre avec moi. הלתהם est le nom verbal ou infinitif de notre huitième forme; c'est un véritable افتعال.

ויגרשה כמש, et Chamos le chassa. יגרשׁ peut être au *Piel*. La même expression est employée par l'*Exode* (23 : 29, 31), en parlant de *Jéhovah qui chasse* les Chananéens devant les Israélites.

... מפֹּ. Je propose pour remplir cette lacune מפֹּניה, de sa face.

Ligne 20. ואקח ממאב, et je pris de Moab.

מאתן אש כל רשׁ, deux cents hommes en tout. רשׁ pour ראשׁ, tête, a très-probablement ici le sens de *somme, nombre, troupe*, littér. toute sa somme, c'est-à-dire en tout.

וּאִשָּׂא ביהֶץ, je les fis monter à Yahas. 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aor. de *אשא* précédé du *vav* conversif et suivi du suffixe singulier se rapportant à la troupe de deux cents hommes de Moab.

ואחזה, et je pris elle (Yahas).

Ligne 21. לספת על דיבן, en addition à Dibon: le premier mot n'était pas visible sur les estampages, mais je l'ai lu sur la pierre: c'est le nom verbal de ספה, *ajouter, augmenter* (cf. *Isaïe*, 31, 1),

indiquant que Mesa, maître de Dibon, ajoute à cette conquête celle de Yahas. Dibon, ville située près de l'Arnon et appartenant au territoire de Ruben; la mention de cette ville est d'une grande importance, parce que c'est non loin de ses ruines, appelées encore *Dhibán*, ذيبان, par les Bédouins, qu'a été trouvée notre stèle.

אנך בנתי, *c'est moi qui ai construit*; pour בנה בנתי. Ce verbe, que nous reverrons souvent dans notre texte, n'y a pas en général le sens de *construire* dans son acception rigoureuse, mais celui de *restaurer, restituer*, comme nous nous attachons à le démontrer dans la partie historique. C'est d'ailleurs une habitude commune chez tous les souverains orientaux, anciens et modernes, de s'attribuer la construction de villes ou de monuments qu'ils n'ont souvent tout au plus que reconstruits ou agrandis. C'est pour cela qu'en arabe عَمِر a la double signification de *construire* et de *réparer*.

קרחה חמת היערם וחמת. *Qarha Hamat ha-yearim?* Nous avons probablement là des noms de villes; mais que signifie *Qarha* ainsi placé sans être construit ni suivi d'une conjonction ou préposition? Le nom de חמת, *arx, munimentum*, devait appartenir à plusieurs villes syriennes; ainsi, on a déjà distingué la *Hamat* de la vallée de l'Oronte, *Hamat la grande*, de la *Hamat Soba*. Je pense qu'il devait y en avoir d'autres encore avec des appellations spéciales.

Si *Qarha* est un nom propre de ville, alors l'expression חמת היערם ne peut guère être qu'une apposition; elle désignerait aussi un nom de ville : *Ville (mur) des forêts et ville des .....*

Ligne 22. Le mot qui commence est difficile à déchiffrer, même sur la pierre : il se compose de quatre caractères dont le premier est l'article ה (1).

ואנך בנתי שעריה... *Et c'est moi qui ai construit ses portes.* שערי, pluriel de שער, régulièrement construit avec le suffixe de

(1) En étudiant l'estampage que M. Ganneau m'a envoyé en même temps que cette lettre, je crois que ce mot est העפל : la première lettre après l'article me paraît certaine; la seconde est un *noun*, si ce n'est pas un *phé*; la troisième est moins sûre, mais je ne vois pas moyen de la lire autrement. Ce mot signifie *colline*; comme nom propre, *Ophel* désigne les pentes du mont Moriah, situées en dehors de l'enceinte du temple de Jérusalem; d'un autre côté, חמת ne me paraît pas pouvoir être traduit autrement que par *murs, enceinte* : je crois donc que ces deux expressions : *l'enceinte des forêts et l'enceinte de la colline*, désignent deux portions des fortifications élevées à *Qarha* par Mesa. — M. DE VOCUÉ.

la 3<sup>e</sup> pers. masc. sing. Cette forme nous prouve l'existence virtuelle du י dans les terminaisons écrites *defective*. Dans la Bible, on mentionne toujours la construction des portes d'une ville comme le signe d'une construction complète et achevée.

מגדלתה, *sa forteresse*. Variante de מגדל.

Ligne 23. בתמלך. *Bet Moloch*, ville possédant quelques sanctuaires du dieu national des Ammonites (1).

כלאי, forme construite, *les prisons des*.

האש//////////ין. Le milieu de ce mot a tout à fait disparu par suite d'une ancienne cassure, peut-être d'un martelage de la pierre. ה est l'article avec lequel est construit le mot précédent.

... בקר. D'après le reste du texte, je propose la restitution בקר(ב), *au milieu de*.

Ligne 24. קר(ה). *Qir*, ou bien, simplement, *la ville*.

אין. Peut-être כר = באר, *puits*; אין me semble être אין. Je traduirais alors : *il n'y avait pas de puits*.

בקרב הקר, *dans l'intérieur de Qir, ou de la ville*.

בקרחה, à *Qarha*. Si *Qarha* est réellement un nom de ville, il devient difficile de voir dans קר un nom propre, et *vice versa*.

ואמר לכל העם, *et je dis à tout le peuple*.

עשו, *faites!* Impératif pluriel de עשה.

Ligne 25. כם אש בר בכיתה. *Ainsi chacun qu'il y ait un puits dans sa maison*. Il est à noter que nous avons בית écrit ici *plene*. On ne doit pas s'étonner de voir figurer parmi les travaux exécutés par un grand roi le forage d'un puits ou la construction d'une citerne; les puits ont toujours été pour les Orientaux une chose de la plus grande valeur; je me bornerai à signaler les puits faits par Ozias (II *Chrou.*, 26, 10).

ואנך כרתי המכרתת. La traduction : *et j'ai immolé l'holocauste*, a été généralement repoussée et avec raison. M. Renan, dans son article du *Journal des Débats* (25 février 1870), déclare ce sens très-contestable; M. Deutsch, dans le *Times* du 3 mars, dit qu'il aurait traduit : *et je creusai les citernes*; c'est certainement là la véritable signification. Celle que j'avais adoptée était matériellement correcte et pourrait se défendre si nous avions affaire à une phrase

(1) Le contexte indique qu'il s'agit plutôt ici de la *maison du roi*, du palais bâti par Mesa à *Qarha* ainsi que les murs, les tours, les citernes, les prisons. M. V.



isolée; mais la valeur de la phrase est déterminée sûrement par le contexte : il vient d'être question de *puits* dans le verset précédent ; כרתי est pour כריתי et non pour כרתי, et dérive de כרה, creuser, ainsi que מכרתות pour מכרותה. Ce qui avait causé en grande partie mon erreur, c'était l'aspect de ce dernier mot où j'avais cru reconnaître à première inspection un substantif singulier, et où, voyant deux ת répétés, j'avais considéré le premier comme radical. לקרהה s'explique alors sans peine : pour *Qarha*. Il est regrettable que la disparition du mot commençant par בא ne puisse pas permettre de connaître le rôle qu'Israël (lig. 26) peut jouer à propos de ces citernes (creusées par des *prisonniers* ou des *ouvriers* israélites?).

Ligne 26. ער. Aroër. Je crois que la lacune de deux lettres doit être remplie par ער. Nous avons alors ערער = ערוער, ville moabite, située au nord de l'Arnon, et appartenant par conséquent au territoire de Ruben.

המכלה, *la voie*, indique surtout une voie construite avec un soin particulier et impliquant des travaux d'art.

בארני, à l'Arnon. Il faut évidemment suppléer à la fin du mot le ך disparu. Ce fleuve séparait, comme nous avons essayé de le démontrer, la Moabitude en deux grandes régions. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une route longeant une des berges de ce fleuve qui est profondément encaissé, ou d'une voie perpendiculaire au fleuve et coupée par lui (peut-être un pont?). Une étude du terrain faite sur les lieux permettrait peut-être de résoudre la question.

Le rapprochement, dans le même verset, d'Aroër et de l'Arnon, n'est pas à négliger; on croit en effet qu'Aroër était situé tout près de cette rivière (*Deutér.*, 2, 36). C'est sur la rive septentrionale du Wady-Modjeb que Burckhardt retrouva une localité portant le nom d'*Aru'ir*.

Ligne 27. La restitution de אנך est indiquée. בתבכת, *Beth Bamoth*, est probablement la même ville que celle que la Bible appelle : *Bamoth* ou *Baal Bamoth*.

כי הרס הא, *qu'il a détruite, lui*. Je ne suis pas sûr de la lecture הא.

בצר. *Beser*, la *Bosor* de la Vulgate, ville moabite appartenant au territoire de Ruben et attribuée aux Lévites (ville sacerdotale avec droit d'asile). Il est plus que probable que בצר et בצרה sont la même ville (cf. יהץ = יהצה), et que la Bosra de Jérémie n'a rien à voir avec la Bosra du Hauran.

...כּי עַצ. *Qui* ..... Le mot incomplet ...עַצ peut être, soit un autre nom donné à Bosra (cf. *Ephrata qui est Bethléhem*), soit un verbe qui s'y rapporte (cf. ci-dessus כּי הִרַס). Peut-être faut-il restituer עַצֹם pour עַצֹם et traduire : *qui est puissante* (?).

Ligne 28. שׁ דיבֹן הַמַּשֵּׁן ..... Lacune considérable. Le mot *Dibona*, partient probablement à la phrase précédente. Je doute que הַמַּשֵּׁן = הַמַּשֵּׁים doive être rendu par *cinquante*; je préfère lire הַמַּשֵּׁים, qui signifie *braves* et que la Vulgate traduit par *armati*. Il s'agirait d'une garnison, mise par Mesa à Dibon, pour contenir un pays qu'il venait seulement de réoccuper.

מִשְׁמַעַת. *Afin que toute Dibon soit soumise*. כּי כָּל דיבֹן מִשְׁמַעַת, qui signifie proprement *obéissance*, est pris avec la valeur du participe collectif *obedientes* par Isaïe, 41, 14. Toute Dibon doit désigner non-seulement la ville de Dibon, mais les environs, le district. En Syrie, le nom d'une ville s'étend presque toujours, souvent dans un très-vaste rayon, aux localités voisines (cf. en arabe *el-Qouds, el-Khalil, Ghazzè, etc.*)

אֲנִי מֶלֶךְ. *Moi j'ai régné?*... Je suppose que מֶלֶךְ doit être complété en מֶלֶךְ (כֹּתֵיב) : ou bien peut-être y avait-il מֶלֶךְ suivi d'une épithète laudative : *moi, je suis un roi puissant* ?

Ligne 29. כָּמֵת בַּקֶּרֶן. Le premier mot est-il l'équivalent de כָּמֵת, *cent*, ou est-il la fin d'un mot composé dans la lacune précédente, je ne saurais le dire; כָּמֵת, *équivalent*, je crois, à בַּקֶּרֶן, *avec les villes*. Dans la Bible, ce substantif a un pluriel à forme féminine כָּמֵתֹת; mais rien ne s'oppose à ce que l'on admette qu'en moabite il possède la forme de pluriel à laquelle il a droit par son genre.

אֲשֶׁר יִסְפְּתִי עַל הָאָרֶץ, *que j'ai ajoutées à la terre*. Il est à constater que le moabite possède le relatif hébreu אֲשֶׁר et non la forme phénicienne אַשׁ.

...וְאֵיךְ בָּנָה. La lacune de la fin de cette ligne et du commencement de la suivante devait contenir la formule וְאֵיךְ בָּנָה : *Et c'est moi qui ai construit*, suivi d'un nom de ville qui a disparu.

Ligne 30. וּבֵית דְּבַלְתַּיִם ..... et *Beth Diblathäim*. בֵּית-דְּבַלְתַּיִם probablement la même que עֵלְמֵן דְּבַלְתַּיִם, ville moabite, mentionnée par Jérémie (48, 22), et qui devait également être au nord de l'Arnon.

וּבֵית בַּעַל מֵעֹן, *et Beth Baal Meon*. Nous avons ici, sous une

forme plus complète, le nom de la ville mentionnée plus haut (lig. 9).

... ואשא שם אתם... *et j'élevai là le....* אשא, 1<sup>re</sup> pers. sing. de l'aor. de נשא. Ce verbe a une foule de sens; faute d'avoir la phrase complète, nous nous en tenons à l'acception la plus vague.

Ligne 31. הארץ..... *la terre.*

והורנן, *et Horonaim*, = הורנים. Il est remarquable qu'ici c'est le moabite qui écrit le ו tandis que l'hébreu le supprime dans le nom de cette ville qui appartenait aux Moabites.

ושוב בה ב...רא, *il y résida avec .....*?

Ligne 32. ויאמר לי כמש... *Chamos me dit :*

גד. Impératif soit de גודד, soit de גוד, qui ont tous deux le sens d'*envahir. Eucahis!* (1).

הלתהם בהור נן ורא. *Combats à Horonaim et...* Impératif de la huitième forme de להם, suivi d'un autre verbe illisible.

Ligne 33. ...ה כמש בימי ועל... *Chamos dans mes jours (de mon temps) et sur...*

Ligne 34. ....שת..... *Année.....* Peut-être y avait-il dans cette dernière ligne la date de l'érection de la stèle, comptée par les années du règne de Mesa.

Nous avons déjà, en procédant pour ainsi dire de l'extérieur, essayé de déterminer la place exacte de notre texte; il nous reste maintenant à faire l'opération inverse, la contre-épreuve, c'est-à-dire à prendre notre texte même comme point de départ et à fixer, en les identifiant, les différents événements qui y sont mentionnés confusément et d'une façon assez laconique pour embarrasser.

D'abord il est plus que probable que nous n'avons pas affaire à une inscription funéraire, mais bien à une véritable proclamation, un bulletin de victoire du roi de Moab, délivré du joug du roi d'Israël. L'érection de cette stèle a dû avoir lieu lors de la construction du temple dont il est parlé dès le début (troisième ligne). Le temple lui-même a dû être élevé à Chamos par Mesa, reconnaissant de la victoire définitive qu'il avait obtenue sur les oppresseurs de Moab.

Mesa lui rend expressément grâce de la protection efficace qu'il n'a cessé de lui accorder contre ses ennemis (lig. 4). C'est à Dibon même, c'est-à-dire sur le sol de l'antique héritage de Chamos nou-

vement reconquis, que Mesa avait élevé ce témoignage de sa victoire.

Mesa parle immédiatement ensuite de l'oppression séculaire que le roi d'Israël faisait peser sur Moab, et que son fils et successeur se promit de continuer (lig. 6). Quel peut être ce roi d'Israël et qui est son fils? On a supposé que c'étaient Omri et Achab : pourtant il semble que Mesa parle d'un temps assez éloigné, puisqu'il revient à son époque par la transition בִּימֵי, *mes jours*.

Plus loin vient la mention non équivoque des victoires d'Omri; malheureusement le passage est incomplet; peut-être y est-il question du siège de Thirsa et de la translation de la capitale à Samarie.

Son fils (vécut) quarante ans, dit Mesa (lig. 8). Ce fils ne peut être qu'Achab dont on connaît la fin tragique; je pense que Mesa fait allusion à cette mort violente, en la regardant comme un châtiement de Chamos (lig. 9).

Puis Mesa mentionne brusquement la *construction* faite par lui de deux villes, Baal Meon et Qiriathaim, en plein territoire rubénite. Nous savons ce qu'il faut entendre par ce mot de *construction*.

Ensuite il est question d'une invasion de la tribu de Gad dans la terre de ... Les lacunes du texte, à cet endroit, ne permettent pas de déterminer au juste de quel fait il s'agit.

Le récit de la lutte soutenue à Qir (?) (lig. 11 et 12) est peut-être le même épisode que celui de Qir Hareset. Cependant, ici Mesa semble plutôt agir en assiégeant qu'en assiégé, à en juger par la mention du butin qu'il fait dans la ville prise (*ou reprise?*) par lui.

La ligne 14 indique une campagne de Mesa, dans laquelle le roi moabite prend manifestement l'offensive, sur l'ordre de Chamos. Cela s'adapterait à merveille à l'agression des Moabites alliés aux Ammonites contre Josaphat, roi de Juda, telle qu'elle est racontée au II<sup>e</sup> livre des *Chroniques* (ch. xx), si la mention de la ville de Nebo ne localisait pas la lutte. La victoire de Mesa eut pour résultat la prise d'un riche butin et peut-être même la capture de vases consacrés à Jéhovah, qu'il profana devant la face de Chamos (lignes 17-18).

Ensuite Mesa parle de Jahas, ville rubénite située sur le bord septentrional de l'Arnon « où, dit-il, résidait (c'est-à-dire qu'occupait) le roi d'Israël, lors de sa guerre avec moi (lig. 19). Cette guerre doit être celle de Joram et de Josaphat; Mesa s'empara de Jahas par un hardi coup de main, avec deux cents hommes seulement (lig. 20).

Puis (lig. 21-28) vient la longue et pompeuse énumération des

villes rubénites *construites* par Mesa, c'est-à-dire recouvertes par lui, *ajoutées à la terre* (lig. 29), et des travaux qu'il a fait exécuter (forteres-ses, routes, prisons, puits...). A la ligne 28, il raconte qu'il a mis garnison dans Dibon, pour contenir cette province nouvellement annexée.

Le reste de l'inscription ne présente plus que des tronçons de phrase sans suite, avec quelques nouveaux noms de villes; à la lig. 32, il est question d'une autre invasion de Mesa et d'un combat livré à Horonaïm. Enfin, à la lig. 34, on lit avec certitude le mot  $\text{טש}$ , *année*; je suppose que cette ligne, malheureusement bien difficile à reconstituer, donne la date de l'érection de la stèle, d'après les années du règne de Mesa. Il est bien regrettable que l'estampage soit presque illisible justement à l'endroit qui permettrait de calculer avec précision à quelle période du règne de Mesa appartient la stèle, et de savoir exactement quels sont les événements auxquels l'inscription fait allusion.

Dans la note que M. de Vogüé a ajoutée à la petite brochure publiée par ses soins bienveillants et dans laquelle j'esquissais à grands traits l'histoire, la description et l'interprétation provisoire du texte, brochure que je reçois au moment où je transcris ces lignes, le savant auteur pense que la stèle a dû être érigée dès le début de l'insurrection de Mesa, pendant la deuxième année du règne d'Ochozias, c'est-à-dire avant l'expédition combinée de Joram et de Josaphat et avant la campagne offensive de Mesa contre ce dernier. J'adopterais volontiers cette théorie ingénieuse, qui s'était tout d'abord présentée à mon esprit et que j'avais écartée, si elle rendait compte de la teneur de l'inscription. Mais il paraît difficile d'admettre qu'il ne s'agit que d'Ochozias dans les luttes racontées par Mesa; le faible Ochozias, au contraire, ne paraît pas avoir été en état ni avoir eu le temps, d'après le récit même de la Bible, de réduire son vassal révolté; c'est même vraisemblablement cette inaction qui a enhardi Mesa et assuré ses succès ultérieurs. D'ailleurs, Mesa parle au moins de trois guerres différentes (lig. 11 et seq. — lig. 14 — lig. 32). Il faut donc trouver des conflits correspondants, et il ne semble pas qu'il y en ait eu un seul sous le règne d'Ochozias. Je dois, d'autre part, reconnaître que l'identification de ces différentes collisions est bien difficile, et que les conjectures que j'ai proposées sur ce point sont loin de rendre compte de tout et prêtent le flanc à de graves objections. Le seul moyen de trancher cette question serait le déchiffrement de la ligne 34; en tous cas, il ne s'agit que d'une différence de quelques années, et ce léger nuage



n'altère en rien l'authenticité et l'identité pour ainsi dire lumineuses de ce précieux document.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Jérusalem, 8 mai 1870.

On trouvera dans ces notes, entre autres rectifications, quelques nouvelles lectures, dont une capitale, puisqu'elle fournit le nom véritable du père de Mesa : *Chamosgad*. J'examine, chemin faisant, plusieurs idées, dont quelques-unes excellentes, émises par M. Schlottmann dans l'intéressant travail qu'il a bien voulu m'envoyer : *Die Siegessäule Mesa's u. s. w., Halle, 1870*. Je regrette seulement que ce savant n'ait pas connu mes lectures ultérieures, qui lui auraient épargné plusieurs hypothèses matériellement impossibles.

Ligne 1. Le nom du père de Mesa avait jusqu'ici résisté à mes efforts pour le déchiffrer sur mon grand estampage ; le fragment du bloc que je possède est malheureusement brisé juste au  $\psi$  de  $\text{כמש}$  ; j'avais provisoirement proposé la restitution *Chamosnadab*. De nouvelles observations m'ont à peu près convaincu qu'il faut lire  $\text{כמשגד}$  ; le  $\text{ד}$  et le point final sont pour ainsi dire certains ; quant au  $\text{ג}$ , il n'en reste que des traces inappréciables. Nous avons donc comme patronymique *Chamosgad*, formé par la composition du nom du dieu national moabite avec le mot *fortune* ;  $\text{גד}$  ne saurait guère avoir ici qu'une valeur nominale et non verbale ; l'expression pourrait être considérée comme une espèce de *bahurihî* signifiant : *celui dont Chamos est la fortune*. Ce nom offre un frappant rapport avec celui déchiffré par M. de Vogüé sur une intaille, très-heureusement reconnue par lui comme ammonite (*Mél. d'archéol. orient.*, p. 139) :  $\text{גדמלך}$  ;  $\text{למנהמת אשת}$ , à *Menahmèh*, femme de *Gadmolech*. Il existe trop d'analogies entre le Chamos moabite et le Molech ammonite pour que nous n'attachions pas une importance toute particulière à ce rapprochement. Le déplacement de  $\text{גד}$  dans ces deux noms démontre que  $\text{גד}$  n'est ici qu'un simple substantif (Cf. de Vogüé, *op. cit.*, p. 38 :  $\text{צדיתן}$  et  $\text{יתנצד}$ ), tandis que l'élément auquel il est combiné est toujours un nom divin. Ce fait tendrait à faire supposer que, dans le nom de lieu  $\text{בעל גד}$ , Baal est bien le nom divin ; ces coïncidences remarquables  $\text{גד בעל}$ ,  $\text{כמשגד}$ ,  $\text{זדמלך}$ , paraissent donner rai-

son à ceux qui, comme saint Jérôme, identifient Chamos et Molech avec le Baal phénicien. Il ne faut pas négliger non plus le rapport peut-être intentionnel qu'il y a entre le mot Gad et le nom de la tribu de Gad qui, d'après notre inscription même, occupait le territoire incessamment revendiqué par les Moabites et les Ammonites.

Lignes 2 et 3. Lacune finale et initiale. — Deux hypothèses ont été émises pour combler cette lacune. D'une part M. Schlottmann propose יבני [בגן], *fiis de Yabni*; d'autre part MM. Nœldeke et Oppert, comme M. de Vogüé m'en a informé par une lettre particulière, sont d'accord pour lire יבני [הד], *le Dibonien*. Cette dernière conjecture me paraît excellente de tout point; elle est d'ailleurs tout à fait justifiée par mes nouvelles observations sur le grand estampage: après כאב se distingue une haste verticale qui peut parfaitement appartenir à un א, puis les traces assez apparentes d'un ד. Il est du plus haut intérêt pour nous de savoir que Mesa était né soit à Dibon, soit dans toute autre ville du territoire dibonien; on s'explique alors l'existence de notre monument dans la ville natale du roi de Moab. Il faut conclure de ce fait, confirmé par l'absence de Dibon du nombre des villes conquises par le roi de Moab, que déjà le père de Mesa avait réoccupé Dibon de gré ou de force.

Ligne 3. *Qarha*. — Si notre monument n'a pas été déplacé, ce qui est infiniment probable, il est de toute évidence que l'endroit où il a été trouvé n'est autre chose que la *Qarha* de l'inscription, d'après la teneur même de cette inscription: *j'ai fait ce bamat pour Chamos, à Qarha*. Or cet endroit ce sont les ruines appelées encore aujourd'hui par les Bédouins Dhībān, c'est-à-dire Dibon. Il y a là une contradiction embarrassante, et cette obscurité est encore accrue par le silence absolu des textes anciens au sujet d'une ville qui se serait appelée *Qarha*. M. Schlottmann suppose que Dibon portait, comme cela arrive quelquefois, deux noms différents. Cette explication ne rend pas compte de toutes les difficultés. J'ai déjà rejeté l'identification de *Qarha* avec le Kerak (כרک) actuel, et relevé l'allusion moqueuse d'Isaïe et de Jérémie קדחה, *calvitie*, en signalant le rapprochement de קרהרה et רשקרהה. Je pensais dès le début que *Qarha* désignait une hauteur au sommet aplani, rasé, une espèce de plate-forme destinée à recevoir le *Bamat*; je crois devoir maintenir cette explication en la développant. Je suis d'avis que la *Qarha* était une éminence située au centre ou près de Dibon, et représentant l'*acropole* qu'on retrouve dans toutes les villes antiques, qui se subdivisent en ville haute et en ville basse; d'où les formes de duel ou de plu-

riel que l'on retrouve dans beaucoup de noms de villes (1) (יהשלים, Ἀθῆναι, Θῆβαι, עטרת, קריתים, קרית, קריית), et qui impliquent toujours l'idée d'une agglomération de deux ou plusieurs cités. A Jérusalem, par exemple, tel était le cas: *Sion* (צִיּוֹן, cf. مَهَبْرَة et مَهَبْرَة = *arx*) portait la ville de David et désignait souvent Jérusalem entière, quoiqu'il en fût partie intégrante mais parfaitement distincte. (Cf. Jos. Guerre J. L. 5, ch. 4: ἄνω πόλιν... ὑπερέβητον Δαβίδου... ἄνω ἀγορά et τῆν κάτω πόλιν, c'est-à-dire Ἀκρᾶ (2).) Pour moi, *Qarha*, à la fois montagne et ville, est le Sion de Dibon, de la Jérusalem moabite; c'est la ville de Mesa contenant le temple de Chamos et la citadelle. Je ne saurais mieux faire comprendre ma pensée qu'en assimilant Dibon à Rome, la *Qarha* au *Capitole* (*Caput*), et le *Bamat* de Chamos au temple de Jupiter Capitolin. On s'explique dès lors pourquoi le roi moabite s'appesantit si complaisamment sur les constructions et fortifications faites par lui dans sa ville ou, pour mieux dire, dans sa cité, « close de murs, couronnée d'une forteresse (l. 21 et 22), munie de prisons (?) et de citernes. » C'est dans la *Qarha* que Mesa, comme David à Sion, établit sa résidence et construit son palais (M. Schlottmann a très-bien vu qu'il s'agissait de la *maison du roi* dans בתמלך que j'avais d'abord pris pour un nom de ville). Il est aisé maintenant de se rendre compte de la valeur réelle de l'expression בקדהה הקר בקרב הקר (l. 24), *dans l'intérieur de la ville, à Qarha*; il y a une évidente distinction entre קר la ville (de Dibon) et *Qarha*, qui cependant paraît être située au centre. Une étude attentive des lieux permettrait, je n'en doute pas, de résoudre définitivement cette importante question. En attendant, je crois devoir faire remarquer que notre stèle a été en effet trouvée, d'après les rapports de mes envoyés, au pied d'un monticule environné de ruines s'étendant dans un vaste rayon.

Ligne 3 J'adopte volontiers l'heureuse restitution de M. Schlottmann pour la lacune finale : פמת, le *Bamat* (*de Mesa*).

Ligne 4. La restitution du même savant כלהחכם doit être naturellement rejetée, puisque mon estampage donne השלכן. Pour abrégé, je prends le parti de ne pas même discuter les différentes hypothèses qui sont matériellement condamnées par mes lectures

(1) Je ne serais même pas éloigné de voir dans דיבן un ancien pluriel ou duel, avec le ך caractéristique de ces formes, ך dont nous avons constaté l'existence en moabite. Cette dualité ou pluralité confirmerait l'explication que nous proposons de *Qarha*.

(2) Ἀκρᾶ = חקרה = حَقْرَاء, *la basse*.

ultérieures déjà publiées; je ne mentionnerai que celles que j'accepte ou repousse et pour lesquelles mes matériaux ne me fournissent aucune donnée.

Lignes 5 et 6. M. Schlottmann donne au כִּי un sens causatif, *parce que Chamos s'était irrité*, et il est conduit à combler la lacune finale par בְּ[הוֹבֵא] דְּצֵה, en appliquant à Moab la colère de Chamos. Il n'y a pas l'espace nécessaire pour loger ces cinq lettres, tout au plus y a-t-il place pour un caractère ou deux. On pourrait à la rigueur lire tout simplement צֵה[אד] בְּ; après le ב, je distingue sur mon estampage les traces d'une lettre qui peut aussi bien être א que ר; dans ce dernier cas, on pourrait lire בְּ[ר] צֵה (de רוּץ, *hostiliter irruere*) (1).

Ligne 6. *Lacune finale*. La restitution כִּמְש de M. Schlottmann est très plausible. Quant à son interprétation de la phrase même, j'ai peine à l'admettre; je crois toujours que cette phrase, même dans la bouche de Chamos, est une menace et naturellement une menace contre le roi d'Israël (cf. l. 2, הָרֹאנִי גְבִלְשָׁנָי).

Ligne 7. La phrase : *et Israël fut ruiné d'une ruine éternelle*, ne me paraît pas pouvoir être rattachée, comme le veut M. Schlottmann, à une prophétie mise dans la bouche de Chamos. Il ne faut pas oublier que d'un côté cette phrase est séparée par une barre verticale de וְאָרָא בָהּ וּבְכַתָּה, et d'autre part rattachée à וִירֵשׁ עַמִּי; elle doit donc, comme cette dernière, n'avoir qu'une valeur purement narrative.

Lignes 7 et 8. Au lieu de [קַר] מֵהֶדְבָּא proposé par M. Schlottmann, je lirai אַדְ[אד]. Le אַד est encore visible au commencement de la 8<sup>me</sup> ligne. Quant à אַד, je crois en avoir constaté des traces sur l'estampage. Il est à noter que מֵהֶדְבָּא est distinctement écrit en deux mots avec un point disjonctif après le ה, ce qui prouve qu'à cette époque on avait encore notion de l'origine binaire de ce nom; nous avons ainsi la série complète des trois désinences du mot מו, *aequa* : מו+אב, מו+דבא, מו+רבא. Je crois que ce ה, de même que dans נבֵּה, sert d'appui à la voyelle *a* et non, comme le

(1) La traduction : *de sorte que Chamos s'irrita de ses agressions*, a l'avantage de continuer la narration en y introduisant la mention d'un événement nécessaire à la suite des faits : 1° Omri opprime Moab; 2° Chamos s'irrite contre Omri (qui meurt frappé par le courroux du dieu); 3° Omri mort, son fils lui succède (בְּנֵהוּ) et il se promet d'imiter son père dans sa tyrannie contre Moab. Enfin à la ligne 8, nous aurions la mention de la mort du fils d'Omri (peut-être כִּמְש כִּימִי) בְּנֵהוּ אֲדָר בְּעֶזְשֵׁת[וֹיֵת אֲנָה].



veut M. Schlottmann, au son *o* : les Moabites devaient prononcer, comme le font encore aujourd'hui les Bédouins leurs descendants, *Mádebá, Nebá*, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer. Mesa emploie deux expressions différentes pour désigner la conquête d'un territoire (ארץ מהדבא ירש... את) et la prise d'une ville (l. 11 : קר... אהזה). Ce n'était pas seulement la ville, mais toute la région de Madeba, dont s'était emparé et qu'avait occupée Omri (ישב).

Lignes 8 et 9. Je ne puis encore combler la grande lacune médiale. La phrase בהכמש כימי peut toujours être expliquée comme je l'avais fait tout d'abord, par : *et Chamos y (est) de mes jours*, ou bien : *et j'y (ai établi) Chamos*, etc., c'est-à-dire dans la terre de Madeba.

Ligne 9. Après וואשעבה, il faut lire האשוח : *et j'y fis le fossé*. אשוח dérive probablement de שוח; quelle est cette forme grammaticale? cet aleph indiquerait-il une espèce de pluriel אפעאל??

Ligne 10. La conjecture de M. Schlottmann שב ישב est excellente et est confirmée par mon estampage. Mais cette phrase : *Et les hommes de Gad habitaient en la terre de...* me paraît devoir être entièrement détachée de ce qui précède; il s'agit d'une campagne ayant pour objectif une autre région que Madeba, à laquelle appartiennent vraisemblablement Baal Meon et Qiriathaïm (l'inscription est sur ce point d'accord avec la carte). Mais quelle est cette contrée dont le nom est demeuré jusqu'ici illisible? A coup sûr ce n'est pas Qiriathaïm, comme le pense M. Schlottmann. J'ai lu à la ligne 11 le nom Ataroth, faisant partie du même verset; il est clair que la contrée en question devait comprendre Ataroth. Peut-être même faut-il tout simplement lire בארץ עטרת, *dans la terre d'Ataroth*; le ה final est donné par mon estampage et un morceau de la pierre.

Ligne 11. Le mot קר = קיר me paraît devoir être considéré tout le long de l'inscription comme un simple substantif signifiant *ville*, ce qui entraîne, d'après le dilemme posé dans mon commentaire sur la ligne 24, la valeur de קרחה comme nom propre, et tranche la question soulevée par la ligne 2. Il est remarquable, en effet, que partout קר est associé à un nom de ville : l. 11, « le roi d'Israël se construisit *Ataroth*; je combattis avec la *rille* (l'assiégeai) et la pris »; l. 12, קר est encore répété avec le sens de *ville* (j'égorgeai les ..... de la ville); l. 23-24 : « dans l'intérieur de la ville », après la mention de Beth Molech; l. 24 : « dans l'intérieur de la ville, à côté de Qarha »; l. 29 : בקרן, avec les *villes*.

Lignes 11, 12, 13. Un de mes fragments me fournit le commence-



ment certain de ces trois lignes (1). Pour la ligne 11, la restitution  $\text{ישראל}$  était indiquée, elle est confirmée. Pour la ligne 12, la leçon  $\text{הקד}$  est précieuse, parce qu'elle nous guide pour la restitution de la lacune finale de la ligne précédente; vérification faite sur mon grand estampage, la lettre suivant  $\text{כלי}$  que j'ai prise pour un  $\text{א}$  semble plutôt être un  $\text{ד}$ ; il nous reste deux lettres à trouver: je propose  $\text{גריה}$ , le *peuple de la ville*, la *civitas*. Tous les habitants d'Ataroth furent donc massacrés en holocauste à Chamos et à Moab; les Israélites agissaient exactement de même au nom de Jehovali dans les villes prises de vive force, et Mesa ne faisait qu'exercer des représailles. A en juger par la résistance que cette ville opposa à Mesa, et par le sort cruel qu'elle subit, il est à présumer qu'elle était pour les Israélites un centre religieux et militaire de grande importance.

Enfin le commencement de la ligne 13 nous permet également de combler une importante lacune; les lettres  $\text{הבה}$  appartiennent évidemment au mot  $\text{סהב}$  que nous avons déjà déchiffré à la ligne 18; il faut donc à la fin de la ligne 12, après  $\text{וא}$  (distincts), restituer un  $\text{ס}$ ; nous traduirons: *et je l'ai traîné devant la face de Chamos à Qérioth*. Il s'agit évidemment, ici comme plus bas, d'un objet appartenant au culte israélite, profané et détruit dans le sanctuaire moabite de Qerioth, que les dernières recherches scientifiques, comme je l'apprends par la dissertation de M. Schlottmann, ont identifié avec l'antique Ar Moab. Le point disjonctif qui isole le  $\text{ה}$  de son verbe est bien remarquable (cf.  $\text{ל. ה. ס. 18}$ ); il nous prouve qu'à cette époque les Moabites se rendaient parfaitement compte de certains mécanismes grammaticaux (cf.  $\text{מה דבא}$  ; *passim* ; *את*, etc.).

Ligne 13. Je suis encore perplexe sur le sens à attribuer à  $\text{ואשב}$ . M. Schlottmann pense au Hiphil de  $\text{ישב}$ ; la présence de la préposition  $\text{ב}$  semble lui donner raison (plus haut nous avons  $\text{ואשב משם}$  de  $\text{שבה}$ ), le contexte également, car il est naturel que Mésa, après avoir massacré la population d'Ataroth, repeuple la ville avec des Moabites. M. Schlottmann veut voir dans  $\text{מהרת}$  (l. 14) et dans la lacune finale de la ligne 13 (luo ultérieurement par moi  $\text{שרן}$ ) des noms des familles moabites. Il se pourrait que ce que j'ai pris pour  $\text{ר}$  fût un  $\text{פ}$  (toutefois je crois avoir bien lu, car la haste est parfaitement verticale et ne présente pas l'inclinaison

(1)             $\text{שר}$   
                $\text{הקר}$   
                $\text{הבה}$

habituelle du פ); nous aurions alors שפן (= שופן), *Chofen*, au lieu de שרן (= שרין) (cf. עטרות שופן, Nombres, 32,35). Quant à מחדת, on pourrait peut-être songer au fameux *Μαχαριστος* de Joseph ?

Ligne 14. Lacune finale. La restitution de M. Schlottmann [וה לכתי] n'est pas possible; il n'y a en réalité place que pour une lettre ou deux au plus (א ou וא), ce qui appelle la restitution וַאֲהֶלֶךְ].

Ligne 15. [הו את ה] est également trop long; la ligne est complète avec וַא, car les deux lettres initiales de la ligne 16 sont הוה = וַאֲהוה. M. Schlottmann a été induit en erreur par l'esquisse indiquant à tort une lacune assez considérable.

Lignes 16 et 17. J'ai déchiffré plusieurs mots nouveaux dans ces deux lignes, précédant כַּמֶּשׁ הַהֶרֶם; je crois y lire entre autres נְבָרָה et רַחֲמַת, *dominus* et *puellas*, *les femmes et les jeunes filles*. Ces lectures partielles me feraient supposer qu'il faut considérer הַהֶרֶם comme un infinitif hiphil הַהֲרִים suivi d'un mot signifiant *femmes*, précédés de l'article, peut-être הַאֲשֶׁת ou le terme brutal הַנְּקֵבָה ? Il faudrait traduire dans ce cas : *Car à Astar Chamos appartient la consécration des femmes; Méša aurait sacrifié les hommes à Chamos et les femmes à Astar Chamos; il n'y aurait désormais plus de doute, par suite de cette attribution caractéristique, sur le sexe de la divinité Astar Chamos.*

Ligne 18. Jehovah. La présence du nom du dieu national des Israélites avec l'orthographe même de la Bible, nous paraît prouver péremptoirement qu'à l'époque de Méša le tétragramme sacré se prononçait comme un mot ordinaire, et que ce n'est que plus tard, beaucoup plus tard, je pense, qu'apparut la réticence mystique dont il est l'objet. Il est clair que le Yahveh hébreu était tout aussi connu des Moabites et autres peuples voisins que Chamos, Molech, Baal l'étaient des Israélites. Où Méša aurait-il appris l'existence de Yahveh s'il ne l'avait entendu nommer ? Si à cette époque la substitution d'Adona à יהוה eût été pratiquée, l'inscription moabite eût sûrement écrit אַדְנֵי, à moins d'admettre, ce qui paraît bien peu vraisemblable, que le lapicide avait un texte hébreu sous les yeux et qu'il copiait un mot dont il ignorait la prononciation, ou bien qu'il se conformait aux prescriptions d'un culte qui ne devait pas être le sien.

Ligne 20. Je conserve des doutes sur la dérivation אַשְׂאָה de אַשָּׂה, admise par M. Schlottmann, et maintiendrai jusqu'à plus ample informé mon interprétation primitive : *et je les fis monter à Yahas, et je la pris.*

Ligne 23. **וּאֲנִי בִנֵיתִי בְתוֹמֶלֶךְ**. Je traduirai avec M. Schlottmann : *et c'est moi qui ait construit la maison du roi*, en rattachant cette construction avec différents travaux exécutés par Mesa à Qarha.

Lignes 24 et 25. La restitution de M. Schlottmann **כִּם** [ל] est confirmée par mon nouvel examen de la pierre, au moins pour les deux dernières lettres; j'adopte sa traduction : *pour vous*.

Ligne 25. La question de **כְּרַתִּי הַמְּכַרְתָּת** est encore obscure; M. Schlottmann, tout en donnant à l'expression un autre sens, défend la dérivation **כְּרַת**, à laquelle j'ai renoncé depuis pour celle de **כְּרָה** suggérée par M. Deutsch; devant une autorité comme celle de M. Schlottmann, mes premiers doutes me sont revenus; cette question ne pourra guère être définitivement tranchée que par la lecture du mot renfermé dans la lacune finale et suivi de Israël, mot qui est encore à trouver.

Ligne 28. *Dibon*. Je crois devoir signaler un fait qui peut rendre compte de la persistance du **י** dans ce nom; on l'écrivit aujourd'hui en arabe **ذيبان** et les Bédouins prononcent *Dhibân*, avec les deux voyelles également longues, mais la *première* très-sensiblement accentuée.

Ligne 29. **בְּתִבְקָרָן**. J'ai peine à voir dans ce mot un nom de ville comme le voudrait M. Schlottmann; **אֵת** me paraît être la fin d'un mot précédent; j'ai cru distinguer *sur la pierre*, immédiatement avant, les restes d'un **אֵת** sans trace du point final. Nous aurions alors **כַּמֶּת בְּקָרָן**. Si l'on admet la restitution **אֵתִי** [מֶלֶךְ] à la fin de la ligne 28, ne pourrait-on pas supposer une phrase : *Et j'ai atteint (rempli) (le nombre) cent (?) avec les villes que j'ai ajoutées à la terre ???*

Ligne 32. Il faut lire **רָד** au lieu de **גָּד**, vérification faite sur mon estampage. C'est très-probablement l'impératif de **יָרַד** : *descends!* Cet expression est à noter pour déterminer la position de Horonaim qui, d'après un passage de Jérémie (48,5), devait être située sur une déclivité. Le mouvement vers le sud admis par M. Schlottmann peut être confirmé par cette nouvelle lecture.

10 mai 1870.

P. S. — Je viens de recevoir, de M. Nœldeke, une autre brochure sur la pierre de Dhiban : *Die Inschrift der Königs Mesa von Moab, u. s. w., Kiel, 1870*. Je n'ai que le temps de la parcourir, en m'attachant surtout aux principales restitutions proposées par le savant

auteur; je suis heureux de constater que nous nous sommes rencontrés sur plusieurs points importants.

Ligne 2. La lecture הריבני a été justifiée par l'estampage.

Ligne 3. M. Nœldeke admet aussi que Qarha est un quartier de Dibon; il pencherait plutôt à y voir la partie plate et basse de la ville; je crois que cette configuration topographique serait difficile à concilier avec l'érection du Bamat, qui devait être sur une hauteur, les fortifications élevées par Mésa qui n'aurait pas choisi un point si peu stratégique, et l'étymologie même du nom. — M. Nœldeke propose, comme M. Schlottmann, la restitution רבמת ישע; le jeu de mots que j'ai signalé, sur la racine ישע, d'où dérive le nom de Mésa, n'en reste pas moins intact.

Ligne 4. Le mot השלכן, malgré les difficultés de l'interprétation, me paraît devoir être maintenu d'après l'estampage et la pierre, où il m'est impossible de lire soit הבלכן, soit, comme le propose M. Lévy, השללן; mais je crois qu'on pourrait très-légitimement appliquer à השלכן la même forme grammaticale et le considérer comme un nom d'agent: *de tous ceux qui frappent, tous les agresseurs*; le parallélisme avec שנאי est ainsi rétabli. — קם devant עמרי n'existe pas.

Ligne 5. La restitution צה[אר] est, comme je l'ai montré plus haut, la plus probable parmi celles que propose M. Nœldeke.

Ligne 7. La traduction de בתה par *famille* conviendrait parfaitement, surtout si la phrase est dirigée, comme je le crois, contre Achab.

Ligne 20. M. Nœldeke traduit comme moi אשכה: *und führte (ich) sie nach Yahaz hinauf.*

Ligne 24. L'explication de ככרתת par *fossés* me semble assez satisfaisante. — La remarque que ces travaux de défense étaient entrepris en prévision d'un siège est ingénieuse; elle pourrait peut-être servir à rendre compte de la présence si inattendue du mot *Israël* à la fin de cette phrase (i. 25).

Ligne 29. M. Nœldeke ne craint pas de prendre בקרן pour un pluriel de בקר, ce que je n'avais osé faire; cette traduction ne me paraît pas à l'abri de toute critique; la pierre porte distinctement יספתי (cf. לספת i. 21) et non אספתי.

J'espère avoir prochainement occasion de revenir sur cet intéressant travail.

---

---

LES

# PEINTURES DU PALATIN

---

## II

### 10, ARGUS, HERMÈS ET HÉRA

Quand on entre dans la pièce marquée sur notre plan (1) sous le nom de *tablinum*, on aperçoit, encadrés entre de riches colonnes cannelées, figurées au pinceau, plusieurs tableaux que nous décrivons les uns après les autres. Nous commencerons par le premier que l'on rencontre sur le mur de droite; c'est aussi celui qui, d'après les copies que nous avons sous les yeux, paraît avoir le plus de valeur artistique; nous en donnons dans notre planche XV, d'après une photographie de M. Layraud, une réduction due à l'habile crayon de M. Jules Didier, lui aussi ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Le tableau, sans son encadrement figuré par une moulure peinte, a 1<sup>m</sup>,35 de large sur 1<sup>m</sup>, 70 de haut.

Il y a trois personnages, que domine une statue placée sur une colonne hexagonale adossée à un rocher. Cette statue représente une divinité vêtue d'une longue robe; la tête est nue; le bras gauche soutient une lance ou un sceptre, placé dans une position oblique qui s'explique peut-être, ainsi que le mouvement de la tête un peu inclinée en avant, par la nécessité de ne point toucher le bord supérieur du tableau; la main droite, étendue en avant et vers le sol, porte un objet de forme arrondie où il est difficile de ne point reconnaître une patère.

Au pied de la colonne, sur une saillie de rocher, est assise, se pré-

(1) Pl. xiv, dans le numéro de mai.



sentant de face aux spectateurs, une jeune femme; un voile blanc, qui flotte derrière le col et la tête, relève l'effet d'une épaisse chevelure dont les masses sombres font au visage le plus heureux encadrement. Le col, l'épaule, le sein et le bras gauches sont nus; un manteau violet enveloppe et drapé de ses plis tout le reste du corps, excepté le pied gauche qui sort de l'étoffe, et qui, chaussé d'une sandale, pose légèrement sur le sol. Le bras droit, replié sous l'*himation*, le retient sur la poitrine qu'il semble prêt à abandonner et à découvrir tout entière; le bras gauche, mollement arrondi, s'appuie par la paume de la main sur la saillie du rocher, et contribue ainsi à l'équilibre et à l'assiette de la figure. Le poignet est orné d'un bracelet.

A la gauche de cette figure, et presque au même plan, s'en trouve une autre. C'est un homme jeune et fort, dont la nudité, les armes, l'attitude, rappellent ces figures de héros qui reviennent sans cesse dans les peintures des vases et dans celles des fresques campaniennes. Penché en avant, le corps porte tout entier sur la jambe droite; celle-ci est fléchie, et le pied pose sur une pierre élevée de quelques centimètres au-dessus du sol. Le bras droit s'appuie au rocher auquel est adossée la figure assise; le bras gauche tombe et s'arrête sur le genou droit, et soutient une peau de bête, de couleur jaunâtre, ainsi qu'une chlamyde violette dont les bouts traînent à terre. La main droite s'attache à l'angle du rocher, tandis que la gauche tient une épée courte ou *parazonium*. Une lance appuyée d'une part à l'épaule et au genou du jeune homme, tandis que son extrémité inférieure porte sur le sol, complète l'armement du héros.

A gauche de la figure de femme et sur un plan plus éloigné, s'avance, en tournant autour du roc derrière lequel il a encore la jambe gauche cachée, un autre personnage. C'est Hermès, comme l'indiquent le nom ΕΡΜΗC, écrit au-dessous de lui au pinceau, son *pétase* ailé, et le caducée qu'il porte à la main. Ses formes paraissent plus juvéniles que celles du héros auquel il fait pendant; un bandeau serre sur son front ses cheveux blonds; pour tout vêtement, il a, jetée autour du cou, une étroite chlamyde de couleur sombre.

Le fond du tableau, avec la légère altération que les années ont causée aux couleurs de la fresque, a aujourd'hui un caractère très-indécis; on ne sait trop s'il représente des nuages ou des parois de rochers, des pentes de montagnes.

Quelle est la scène qu'a voulu représenter l'artiste? M. Rosa, dans la lettre qu'il écrivit l'an dernier à M. Renier pour lui annoncer

cette découverte et que nous avons en partie traduite dans la *Revue* (1), reconnaissait ici, outre Hermès, Io et son gardien Argus. Quand les copies de M. Layraud furent exposées à Paris, l'absence d'attributs caractéristiques dans les figures autres que celle d'Hermès éveilla à ce sujet quelques doutes; mais une étude attentive du tableau et une comparaison suivie avec les différents monuments d'antiquité figurée, dont la légende de la fille d'Inachus a fourni le sujet, vient pleinement confirmer la conjecture de M. Rosa.

Indiquons d'abord que l'attitude des personnages se prête le mieux du monde à l'interprétation proposée. Dans cette immobilité de la jeune femme, dans ses beaux yeux levés au ciel, vers la demeure de ce maître des dieux dont l'amour lui a été fatal et qui tarde tant à la protéger, on sent une triste et touchante résignation; elle attend et elle s'efforce d'espérer. Le personnage de droite, les yeux fixés sur la figure assise, ramassé sur lui-même et comme tout prêt à s'élançer en avant, a bien l'air d'un vigilant gardien. Quant à Hermès, le seul dont le nom nous soit donné, tout le mouvement de son corps indique une marche lente et silencieuse; on sent qu'il ne veut pas faire de bruit ni être aperçu; d'ailleurs le rocher et le piédestal de la statue le cachent encore aux regards de celui qui veille sur la captive. Tout ceci convient parfaitement à l'instant de la légende qui précède le meurtre d'Argus surpris par Hermès.

On s'étonne de ne voir à deux des personnages de ce drame aucun attribut caractéristique; on rappelle les vases d'ancien style où Io figure sous la forme d'une vache, et où Argus, dans sa lutte avec Hermès, a le corps couvert de ces yeux que lui accorde la plus ancienne forme d'un mythe dont nous n'avons pas ici à scruter les origines et à étudier le sens (2).

Il serait facile de montrer, par de nombreux exemples, que l'art grec, à mesure qu'il se développa, tendit à éliminer ces combinaisons bizarres où s'était complue l'imagination des artistes primitifs, ces mélanges de l'animalité et de la forme humaine qui pouvaient

(1) T. XIX, p. 461.

(2) Lenormant et de Witte, *Elite des monuments céramographiques*, t. III, pl. C et CI. Une pierre gravée de style ancien nous montre aussi le corps d'Argus couvert d'yeux. Creuzer-Guigniaut, *Religions de l'antiquité, explication des planches*, n° 604 b. *Annali dell' Istituto*, 1846, p. 147, *Argo ucciso da Mercurio, dipinto d'un vaso ceretano*, et pl. IK (R. Schœne). — Sur les principales interprétations de ce mythe dans les monuments figurés, voir une dissertation de Th. Panofka dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1838). Elle a été publiée à part sous ce titre : *Argos Panoptes, eine archæologische Abhandlung*, in-4°, Berlin, 1848 (4 planches).

être agréables, décrits par un poëte, mais qui, réalisés par le peintre ou le sculpteur, choquaient le goût et les yeux. Peu à peu, une plus fine intelligence des conditions essentielles de la plastique conduisit l'artiste à ramener tout mythe, quelque étranges que fussent les données fournies pour les anciens poëtes, à la représentation du corps humain; les métamorphoses qui formaient le fond de la légende furent rappelées par un simple signe, que tous comprenaient, et qui indiquait assez le sujet de la scène et le caractère des personnages sans altérer l'harmonie et la beauté des formes. Ainsi un laurier planté à côté d'une belle jeune fille se débattant dans les bras d'un dieu, avertit le spectateur que c'était de Daphné et d'Apollon qu'il s'agissait; ainsi tantôt une tête de vache placée dans le champ de la peinture, tantôt de petites cornes se dressant sur le front d'une femme firent songer à Io et à son changement en génisse. De même pour Argus; on renonça à ces yeux qui, placés sur la poitrine ou sur les jambes, font un si étrange effet et choquent la raison; Argus devint tantôt, comme ici, un héros dont les armes indiquent le combat qu'il va livrer et le caractère divin, tantôt, comme dans d'autres peintures, un pâtre dont la houlette rappelle les fonctions et fait songer à la génisse, à la victime qu'il est chargé de surveiller (1). Cette pose suffit à indiquer son rôle de gardien. Pour ces deux personnages, ce changement commence déjà avec les vases de Lucanie, qui appartiennent à la dernière période de la céramique (2); dans les fresques des villes campaniennes, ce nouveau mode de représentation a tout à fait prévalu. Il est inutile de montrer quels sont les avantages de cette révolution; une belle jeune femme, dans l'attitude de la douleur et de la résignation, est plus agréable à regarder et intéresse autrement l'imagination que la vache la mieux dessinée.

Mais, dira-t-on, vous ne retrouvez pas ici ces petites cornes qui, dans plusieurs peintures, nous avertissent que nous sommes en présence de la fille d'Inachus. Sans doute, dans la copie de M. Layraud comme dans les photoglyphies que nous avons sous les yeux, il n'y en a pas trace; mais cela prouve-t-il qu'elles n'aient pas été indiquées autrefois? D'après la copie peinte, la masse de cheveux qui encadre la tête paraît avoir noirci par l'effet du temps, et il semble, à regarder

(1) Voir dans Creuzer-Guignaut, *Religions de l'antiquité, explication des planches*, n<sup>os</sup> 604 et 604 a, deux pierres gravées où Argus a le caractère d'un pâtre. Il en est de même dans la peinture d'Herculanum que M. Helbig décrit sous le n<sup>o</sup> 136.

(2) Voir dans Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. I, pl. XXV et XXVI, deux vases d'Anzi, dont l'un est d'un assez grand style.

la toile avec quelque soin, qu'il y ait eu là certains détails indiqués, peut-être une couronne, peut-être d'autres accessoires, que l'on ne distingue plus aujourd'hui. Ce qui nous décide à appeler sur ce point l'attention de ceux qui ont le bonheur d'avoir les fresques sous les yeux, c'est ce qui est arrivé à une peinture de Pompéi, appartenant à la maison connue sous le nom de *Panthéon*, qui représente le même sujet que la fresque du Palatin. Elle a été gravée plusieurs fois sans que l'on vit et que l'on reproduisit les petites cornes au front; c'est même ce qui a conduit les premiers interprètes à y reconnaître Aithra avec Egée ou avec Thésée. M. Helbig, dans son excellent catalogue des peintures campaniennes, où tant d'erreurs sont signalées et relevées, atteste de la manière la plus formelle la présence des cornes (1). Ces cornes ont donc pu, à Rome, ou disparaître par l'altération inévitable de la peinture, ou n'avoir pas encore été aperçues; c'est un point que nous signalons à l'attention de M. Rosa.

Il n'y a d'ailleurs rien d'in vraisemblable à admettre même qu'elles n'ont jamais existé; le peintre a pu, ou les oublier, emporté par l'élan de son pinceau occupé à jeter autour du front les torsades de cette épaisse et riche chevelure, ou les omettre, par un scrupule d'art et de goût, pour ne pas troubler, par un détail qui rappelle la bête, l'harmonie de cet ensemble, pour ne pas gâter l'expression de cet amable visage. Cette suppression ne pouvait d'ailleurs causer à personne le moindre embarras; le spectateur se rappelait aussitôt d'autres tableaux, où se trouvait l'attribut caractéristique ici négligé, mais qui, à cela près, offraient les mêmes figures avec les mêmes mouvements. Ce groupe d'Io et d'Argus, représentés sous les traits d'une jeune femme assise et d'un jeune héros debout dans l'attitude significative que nous avons décrite, paraît avoir été un des lieux communs de la peinture décorative, vers le premier siècle de notre ère.

Nous citerons d'abord, comme un de ces tableaux qui ne pouvaient laisser place au doute chez les spectateurs et qui nous enlèvent à nous-même toute hésitation au sujet de notre peinture romaine, la fresque pompéienne à laquelle nous avons déjà fait allusion, et qui porte dans le catalogue de M. Helbig le numéro 131. Elle ne renferme que deux personnages; ni Hermès, ni la statue de Héra ou Junon ne s'y retrouvent; mais les deux autres figures, celles où nous

(1) Helbig, *Wandgemaelde der vom Vesuv verschuetteten Staedte Campaniens*, p. 38, n. 131. Voir, sur le livre de M. Helbig, l'analyse que nous en avons donnée dans le numéro de janvier 1870.



reconnaissons Io et Argus, y sont disposées tout à fait comme dans la fresque du Palatin ; c'est même attitude, mêmes accessoires, mêmes draperies (1) ; toute la différence, c'est que l'on distingue, comme l'atteste M. Helbig, les cornes au front d'Io, et qu'Argus n'a pas la lance. A cela près, la similitude ou plutôt l'identité est si frappante, que l'on pourrait voir dans les figures de Pompéi et dans celle du Palatin des copies d'un même original célèbre, reportées au moyen d'un calque sur des murs différents (2).

Des variantes de la même composition se retrouvent plusieurs fois à Pompéii. La peinture décrite par M. Helbig sous le numéro 132 ne diffère de la précédente que par un détail insignifiant ; Argus a ici la lance entre les jambes comme dans la fresque romaine, mais son bras droit, au lieu d'être en partie caché derrière le roc et de s'y appuyer, porte sur le genou gauche et c'est lui qui soutient le parazonium. Les cornes sont ici assez apparentes pour que le dessinateur les ait aperçues et reproduites (3). A cela près, même arrangement du rocher, des personnages, des draperies. Il en est à peu près de même pour les numéros 133 et 134 ; nous n'avons à y relever que des variantes sans importance, un léger changement dans l'attitude d'Io, qui, dans la première de ces fresques, a la tête appuyée sur la main gauche, dans la seconde, toute la partie supérieure du corps nue ; Argus aussi tient, dans ces deux fresques, au lieu de la lance et de l'épée, la houlette du pâtre.

Dans ces quatre compositions, qui ont entre elles et avec la nôtre des rapports si étroits, ne figure pas Hermès ; on voit, au contraire, le dieu rapproché d'Io et d'Argus dans deux autres fresques pompéiennes, où ce même sujet est compris d'une manière différente (4). Là Argus est assis auprès d'Io, et Hermès, debout devant Argus, se prépare à le séduire et à l'endormir par le don de la Syrinx. Je n'ai retrouvé nulle part, dans les peintures pompéiennes, l'analogue de notre Hermès, placé ainsi au dernier plan, caché aux regards d'Ar-

(1) Sur les vases, Io, quand elle n'est pas représentée sous la forme d'une vache, a en général tout le haut du corps nu, et une riche draperie, retenue aux hanches, enveloppe les reins et les jambes. Au contraire l'arrangement que présente notre figure semble caractériser la figure d'Io dans les fresques campaniennes. Il est rare que l'on y voie, comme dans le n° 136 de M. Helbig, Io vêtue d'une tunique qui la couvre tout entière.

(2) Elle a été figurée, sans les cornes, dans le *Museo Borbonico*, t. II, pl. 12. On la trouvera aussi dans Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompeii*, pl. 4.

(3) *Museo Borbonico*, IX, 50.

(4) Helbig, *ibidem*, n°s 135, 136.



gus par le rocher et s'avançant sur la pointe du pied pour le surprendre.

Il en est de même d'un détail du costume d'Argus sur lequel il convient d'appeler l'attention. Dans la draperie qui repose sur le genou gauche du héros on distingue, en dessus, une peau de bête, en dessous une chlamyde violette dont le bout traîne à terre. La peau de bête fait allusion à un trait caractéristique de la légende d'Argus; d'après Apollodore, Argus avait tué un taureau sauvage qui dévastait l'Arcadie, et en avait jeté la peau sur ses épaules (1). Dans un des vases dont le sujet est emprunté à ce mythe (2), Argus est enveloppé de cette peau, et la queue du taureau qui pend jusqu'à terre ne permet pas de se méprendre sur le caractère de l'animal auquel appartient cette dépouille. C'est là ce qui m'a empêché d'accueillir une ingénieuse conjecture que j'avais entendu exprimer, conjecture d'après laquelle nous aurions eu, dans la fresque du Palatin, une peau de panthère dont les mouchetures auraient rappelé à l'esprit les yeux dont la légende couvrait le corps d'Argus. La tradition et les vases sont d'accord, on le voit, pour nous interdire de chercher ici autre chose que la peau du taureau sauvage tué par Argus.

Un autre détail où l'artiste qui a décoré la maison de Livie, se séparant de ses confrères de Pompéii, se rapproche des peintres céramistes, c'est cette statue qui, du haut de son piédestal, domine toute la scène. Les attributs qu'elle porte, la patère qu'elle tient de la main gauche, la lance ou le sceptre que soutient son bras droit, rappellent, ainsi que sa longue robe et tout le caractère de la figure, plusieurs statues de Héra (3). C'est d'ailleurs la seule déesse dont la présence paraisse ici justifiée par l'intérêt qu'elle prend aux aventures d'Io et Argus. On ne saurait donc reconnaître que Héra dans cette figure. Quant à l'idée de rappeler, par cette statue de Héra placée au dessus de toute la scène, que la fille d'Inachus était, avant de s'être livrée à Jupiter, prêtresse de Héra (4), et que c'est Héra qui

(1) Apollod. *Bibliotheca*, II, 4. Cf. Ovid. *Metam.* I, 166-167.

(2) *Elite des mon. céram.*, III, pl. 101. On trouvera ce même vase dans le tome II des *Monuments inédits de l'Institut*, pl. 59.

(3) Une Junon en bronze d'Herculanum a comme attributs la corne d'abondance et la patère. Dans plusieurs statues plus célèbres, où se rencontrent à la fois la haste et la patère, ainsi dans la Junon Barberini (*Mus. PC L.* 1, 2) et la Junon de Lorium (*Mus. PC L.* I, 3) ces attributs sont dus aux restaurateurs. Voyez Müller-Wieseler *Atlas*, 56, 57, 58, 64 b.

(4) Apollodori *Bibliotheca*, II, 1.

la punit, nous n'en trouvons point d'exemple dans les peintures de Pompéii dont le sujet était emprunté à ce mythe; mais l'art archaïque et la céramique même dans sa dernière période aimaient à rapprocher ainsi tous les personnages qui, de près ou de loin, prenaient part à l'action; c'était là une convention qui leur était familière. Ainsi Pausanias, décrivant le trône d'Apollon Amycléen et les sujets qui y sont sculptés, nous apprend qu'on y voit, entre autres personnages, Héra « regardant du côté d'Io, la fille d'Inachus, déjà changée en vache (1). » Sur un vase de Bomarzo, d'ancien style, une femme placée derrière Io, représentée sous la forme d'une génisse, fait, à la vue d'Argus prêt à périr sous les coups d'Hermès, un geste d'effroi; pour que nous n'ignorions pas quelle est cette femme, à côté d'elle est écrit son nom ΗΕΡΑΣ (2). Un vase de Vulci, cité par le père Secchi, montre deux personnages qui tiennent chacun un sceptre, et que désignent les noms Ζεύς et Ἑρμῆς écrits dans le champ, assistant à la scène du combat d'Hermès et d'Argus (3). Enfin c'est dans des vases de date plus récente que l'on trouve ce rapprochement entre la scène ici décrite et la déesse qui a livré Io à Argus, figurée comme dans la fresque qui nous occupe, par la présence d'une statue de Héra. Dans deux vases de Lucaïe, à peintures jaunes et blanches, dont nous avons eu l'occasion de parler déjà, Io est assise aux pieds d'une statue de déesse, dans laquelle on a reconnu Héra; dans une de ces peintures, la statue, posée sur une colonne ionique, domine, comme ici, toute la scène (4).

Au terme de cette description, nous résumerons en quelques lignes les observations que nous ont suggérées les comparaisons auxquelles nous avons été amenés par l'étude de notre fresque. Il n'y a pas le moindre doute à conserver sur le véritable sujet de cette peinture, quoique un seul personnage soit désigné par son nom et par des attributs significatifs; elle représente bien Io assise sur un rocher au pied d'une statue de Héra, Argus qui la surveille, Hermès qui s'approche pour la délivrer. Les deux personnages principaux,

(1) Pausanias, III, 18, 13.

(2) Ce vase a été publié par M. Vinet dans la *Revue archéologique*, 1846, p. 312.

(3) Cité par Richard Schœne dans son article des *Annales de l'Institut*, 1846, p. 150, note 1. Sur le vase auquel est consacré cet article, M. Schœne reconnaît Jupiter dans un personnage assis, tenant un sceptre, qui assiste à la lutte. C'est encore Héra et Jupiter que l'on reconnaît dans deux figures du vase de Ruvo qui est reproduit dans l'*Élite des mon. cér.*, III, 101.

(4) *Élite des mon. céram.*, t. I, pl. 25 et 26. On trouvera aussi ces vases dans les *Monuments inédits de l'Institut de correspondance archéologique*, t. II, pl. 59.

qui se retrouvent, presque sans aucun changement, à Pompéii, paraissent empruntés à quelque composition célèbre, dont le motif aurait été souvent reproduit par les décorateurs auxquels nous devons les peintures des villes campaniennes. Ce qui appartiendrait en propre à l'auteur de la fresque romaine, ce serait l'idée de rendre la scène à la fois plus claire et plus dramatique en montrant, à côté du bourreau et de la victime, le libérateur attendu qui s'approche, tandis que préside à toute la scène la déesse dont la colère n'est pas encore apaisée et qui, même après la mort d'Argus, saura infliger à Io de nouveaux tourments. Par cette addition de la figure d'Hermès, par le soin avec lequel il a conservé à Argus sa peau de bête et fait intervenir Héra, le peintre du Palatin se rapproche, dans une certaine mesure, des peintres de vases, et son œuvre tient en quelque sorte le milieu entre les interprétations que la céramique avait données du mythe d'Argus et celle qu'en offre ordinairement la peinture décorative telle que nous la connaissons par les villes ruinées de la Campanie. L'art ancien, s'inquiétant peu de la vraisemblance, semble préoccupé surtout de parler à l'esprit, de lui fournir des sujets de réflexion, en réunissant autour des acteurs principaux d'un mythe tous les personnages accessoires qui figurent à un moment quelconque de ce même récit; l'art des décorateurs pompéiens, copistes plus ou moins adroits des chefs-d'œuvre de la peinture de chevalet, songe surtout, au contraire, à offrir aux yeux quelques figures d'un arrangement et d'un aspect agréable, quelquefois d'une expression dramatique et touchante. Notre fresque, par son caractère général, se rattache surtout à l'école pompéienne; par des détails comme la présence d'Hermès, celle d'Héra, la peau de bête que porte Argus, elle fait penser à l'art des céramistes, et surtout aux vases lucaniens.

Au terme de ces études sur les peintures du Palatin, nous essayerons d'en apprécier d'une manière générale le faire et le style. Pour ce qui est de ce tableau, nous nous bornerons à un mot: si on a trouvé, dans les cités campaniennes ensevelies sous les cendres du Vésuve, un certain nombre de peintures d'un caractère plus élevé que cette fresque du Palatin, et d'une exécution plus sévère, celle-ci est pourtant bien au-dessus de la moyenne des peintures décoratives qui remplissent le musée de Naples ou qui ornent les parois des maisons de Pompéii. C'est surtout la figure de la jeune femme qui fait le mérite du tableau; eile est charmante d'élégance aisée et de grâce expressive.

G. PENROT.

(La suite prochainement.)

---

---

## OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

# METEOROLOGICA D'ARISTOTE

*Suite et fin* (1)

---

III, 4. 375 *a* 30. Aristote dit, à propos du double arc-en-ciel : διπλῆ δὲ καὶ ἀμαυροτέρα τοῖς χρώμασιν ἢ περιέχουσα. Le sens exige le génitif partitif διπλῆς.

III, 5. 376 *a* 4. τὰ τε Η Κ σημεῖα δέδοται. La particule καὶ est tombée entre H et K.

III, 6. 377 *b* 14-15. αἱ μὲν οὖν βᾶθδοι γίνονται δι' ἀνωμαλίαν τοῦ ἐνόπτρου οὐ τῶ στήματι ἀλλὰ τῶ χρώματι, ὃ δὲ παρήλιος, ὅταν ὅτι μάλιστα ὁμαλὸς ᾖ ὁ ἀήρ καὶ πυκνὸς ὁμοίως· διὸ φαίνεται λευκός. Aristote a dit plus haut (6-11), et va dire que l'inégalité de condensation dans la nuée fait que le soleil ne s'y réfléchit pas sous sa couleur propre, mais avec les couleurs de l'arc-en-ciel. Mais c'est ce que le texte ne dit pas, et je ne vois pas comment on pourrait y introduire ce que réclame la suite des idées.

III, 6. 377 *b* 20. Dans les parhélies, la réflexion de la lumière du soleil se fait ἀπὸ πυκνῆς οὐσῆς τῆς ἀγλῆος, καὶ οὐπω μὲν οὐσῆς ὕδωρ ἐγγύς δ' ὕδατος. Le mot ὕδωρ ne peut se construire. Il faut y substituer ὕδατος en le retranchant après ἐγγύς δ'.

III, 6. 378 *a* 10. Il n'y a pas de parhélie quand le soleil est au haut du ciel : ἢ γὰρ ὄψις οὐχ (10) ὑπὸ τῆν γῆν φέρεται, ὥστ' ὀλίγη ἀφικνεῖται πρὸς τὸ ἐνόπτρον. La paraphrase d'Alexandre et T ont (10) πρὸς τῆ γῆ, et le sens l'exige. On lit πρὸς τῆν γῆν dans *tai*.

(1) Voir les numéros de décembre 1869, février, avril et mai 1870.

IV, 1. 378 b 26. ληπτέον ἂν εἶη τὰς ἐργασίας αὐτῶν, αἷς ἐργάζονται τὰ ποιητικά. Le sens me semble exiger qu'on lise avec HN ἄς au lieu de αἷς, qui ne peut bien s'expliquer.

IV, 1. 379, 5-8. τῇ δ' ἀπλῇ γενέσει ἐναντίον μάλιστα κοινὸν σῆψις · (4) πᾶσα γὰρ ἢ κατὰ φύσιν φθορὰ εἰς τοῦθ' ὁδός ἐστιν, οἷον γῆρας καὶ αὐανσις. τέλος δὲ (5) τῶν ἄλλων ἀπάντων σαπρότης, ἂν μὴ τι βίᾳ (6) φθορῆ τῶν φύσει συν-εστῶτων · ἐστὶ γὰρ καὶ σάρκα καὶ ὀστοῦν καὶ ἕτιοῦν κατακαῦσαι, ὧν τὸ τέλος τῆς κατὰ φύσιν φθορᾶς σῆψις (8) ἐστίν. διὸ ὑγρά πρῶτον, εἶτα ξηρὰ τέλος γίγνεται τὰ σηπόμενα · ἐκ τούτων γὰρ ἐγένετο. L'expression (5) τῶν ἄλλων ne marque d'opposition avec rien. Il manque sans doute après δὲ les mots τῶν ζώων τε καὶ φυτῶν καὶ, si l'allération n'est pas plus profonde. Il est à remarquer d'ailleurs que τέλος doit avoir pour complément l'idée de *destruction naturelle*, et que les termes qui expriment *les corps formés par la nature* devraient être au datif. Il faut évidemment une virgule après (6) φθορῆ; car les mots τῶν κ. τ. ε. doivent se construire avec ἀπάντων. Enfin il faut mettre entre parenthèses (4) πᾶσα... (8) ἐστίν. Car la particule (8) διὸ se rapporte directement à la première proposition; c'est parce que la corruption est contraire à la génération que les choses qui se corrompent deviennent d'abord humides, puis sèches.

IV, 2. 379 b 15, 16. A propos de ce qu'il appelle πέψις, ἀπεψία, et de leurs différentes espèces, Aristote fait remarquer qu'il donne à ces termes un sens plus étendu que leur sens propre, δεῖ δ' ὑπολαμβάνειν μὴ κυρίως ταῦτα λέγεσθαι τὰ ὀνόματα (15) τοῖς πράγμασιν, ἀλλ' οὐ κείται καθόλου τοῖς ὁμοίως, ὥστε οὐ ταῦτα ἀλλὰ τοιαῦτα δεῖ νομίζειν εἶναι τῇ εἰρημένῃ εἴδη. Les mots (15) τοῖς πράγμασιν ne peuvent se construire, et ce qui les suit immédiatement n'est pas clair. T porte τούτοις τε ὁμοίως, *hincque similiter*. Je crois qu'il faut lire et ponctuer ... τὰ ὀνόματα (τοῖς γὰρ πράγμασιν οὐ κείται), ἀλλὰ καθόλου τούτοις τε ὁμοίως ... , ce que j'entends ainsi : « Il ne faut pas croire que ces mots soient employés avec leur sens propre (car les faits dont nous parlons n'ont pas reçu de dénomination), mais ils sont employés dans un sens général et par analogie avec ce qu'ils désignent. » La même idée est exprimée sous une autre forme plus bas, 3, 380 a 16-20, b 28-31.

IV, 2. 379 b 20. ταῦτα δ' ἐστὶν ἢ οἰκεία ἐκάστω ὕλη. Il faut sans doute lire ἐκάστου. Cf. plus bas (380 a 9), dans un passage parallèle, τῶν ἀντικειμένων παθητικῶν, ἧπερ ἐστὶν ἐκάστω φύσει ὕλη. HN ont ἐν ἐκάστω, T *tai* et la paraphrase d'Alexandre ἐκάστω. Mais le génitif se construit ici mieux que le datif.

IV, 2. 379 b 28. τοῖς δ' εἰς ὑποκειμένην τινὰ μορφήν τὸ τέλος ἐστὶ τῆς πέ-



ψεως, ὅταν τεινονθὶ γένηται καὶ τοσονθὶ τὸ ὑγρὸν ἢ ἐψόμενον ἢ ὀπτούμενον ἢ (28) σηπόμενον ἢ ἄλλως πως θερμαινόμενον. Le mot (28) σηπόμενον ne convient nullement ici, où il s'agit du contraire de la décomposition. Aristote énumère les différentes espèces de πέψις (cf. plus haut 12), et il faut évidemment lire πεπαινόμενον, terme qui désigne l'une des trois espèces, πέπανσις, ἔψησις, ὀπτησις dont il vient de mentionner les deux autres.

IV, 2. 380 a 2. Aristote dit en parlant des sécrétions comme l'urine et les excréments : καὶ λέγεται πεπέσθαι, ὅτι δηλοῖ κρατεῖν τὴν θερμότητα τὴν οἰκείαν τοῦ ἀορίστου. Le traducteur latin a lu ὅταν au lieu de ὅτι, *cum insinuent*. Et cette leçon me semble préférable. Car la coction peut ne pas être complète; elle n'est complète que *quand* la chaleur triomphe de l'humidité indéterminée (cf. plus bas 13). Remarquons d'ailleurs ici la construction rare de δηλοῖ avec l'accusatif et l'infinitif.

IV, 2. 380 a 4, 8. ἀνάγκη δὲ τὰ πεπτόμενα παχύτερα καὶ (4) θερμότερα εἶναι · τοιοῦτον γὰρ ἀποτελεῖ τὸ θερμόν, εὐογότερον καὶ παχύτερον καὶ ξηρότερον. πέψις μὲν οὖν τοῦτ' ἐστίν, ἀπεψία δὲ ἀτέλεια δι' ἔνδειαν τῆς οἰκείας θερμότητος · (8) ἢ δ' ἔνδεια τῆς θερμότητος ψυχρότης ἐστίν · (9) ἢ δ' ἀτέλεια ἐστὶ τῶν ἀντικειμένων παθητικῶν, ἥπερ ἐστὶν ἐκάστῳ φύσει ὕλη. La leçon du manuscrit F, qui porte (4) ξηρότερα au lieu de θερμότερα, convient mieux au sens. Il s'agit ici des effets produits par la chaleur, qui sont rappelés dans la phrase suivante. S'il ne faut pas lire avec E δ' au lieu de (8) ἢ... θερμότητος, se rapportant à l'idée exprimée par ἔνδειαν... θερμότητος, cette proposition doit être mise entre parenthèses. Car (9) ἢ δ' ἀτέλεια κ. τ. ε. se rapporte directement à la proposition antérieure.

IV, 3. 380 a 24. ἐκ μὲν οὖν τῶν πνευματικῶν ὑδατώδη, ἐκ δὲ τῶν τοιούτων τὰ γεγερᾶ συνίσταται, καὶ ἐκ λεπτῶν αἰὲ παχύτερα γίνεται πεπαινόμενα πάντα. L'article τὰ doit être supprimé. Il est évident que γεγερᾶ e.-t attribut de πάντα. D'autre part il faut supprimer aussi l'article τῶν, car il s'agit ici du changement de qualité, et non des objets qui ont les qualités.

IV, 3. 380 b 14. ἔψησις... ἐστὶ... πέψις ὑπὸ θερμότητος ὑγρᾶς τοῦ ἐνυπάρχοντος ἀορίστου ἐν τῷ ὑγρῷ. Le sens exige qu'on lise ἐν τῷ ἐψομένῳ ὑγρῷ au lieu de ἐν τ. ὑ. Alexandre l'explique ainsi (f° 129 v°), quoiqu'il semble avoir eu sous les yeux le même texte que nous, dont on ne peut tirer ce sens.

IV, 3. 380 b 30. λέγεται δὲ καὶ χρυσὸς ἔψασθαι καὶ ξύλον καὶ ἄλλα πολλὰ, κατὰ μὲν τὴν ἰδέαν (30) οὐ τὴν αὐτήν, μεταφορᾷ δέ · οὐ γὰρ κεῖται ὀνόματα ταῖς διαφοραῖς. Si l'on compare ce passage avec le passage parallèle

qu'on lit plus haut, *a* 16-20, on voit que la négation (30) οὐ doit être supprimée, comme l'a fait le traducteur de l'édition Bagolini. Elle est contraire au sens. Elle ne se trouve pas de première main dans E, sans doute par une erreur du copiste; car elle est dans la paraphrase d'Alexandre (ῥ° 130).

IV, 3. 381 *a* 1-4. Cette énumération des buts en vue desquels on peut cuire n'a aucun rapport avec ce qui précède ni avec ce qui suit. C'est une remarque tout à fait isolée. Je ne puis comprendre et Alexandre ne me paraît pas réussir à expliquer (1) οὔτε πεπτομένοις.

IV, 3. 381 *a* 13, 16, 17. μώλυσις δ' ἀπεψία μὲν ἢ ἐναντία ἐψήσει· εἴη δ' ἂν (13) ἐναντία ἦ τε πρώτη λεχθεῖσα ἀπεψία τοῦ ἐν τῷ σώματι ἀορίστου δι' ἔνδειαν τῆς ἐν τῷ ὑγρῷ τῷ πέριξ θερμότητος. (14) ἢ δ' ἔνδεια μετὰ ψυχρότητος ὅτι ἐστίν, (15) εἴρηται· γίνεται δὲ διὰ κίνησιν ἄλλην· ἐκκρούεται γὰρ ἡ πέπουσα, (16) καὶ ἡ ἔνδεια δὲ ἢ διὰ τὸ πλῆθος τῆς ἐν τῷ ὑγρῷ ψυχρότητος, ἢ διὰ τὸ ἐν τῷ ἐψομένῳ (18) πλῆθος. Il faut évidemment lire (13) ἐναντία καὶ τῇ πρώτῃ λεχθεῖσῃ ἀπεψία τοῦ κ. τ. ε. La μώλυσις est contraire aussi à l'ὀμότης qui a été mentionnée en premier lieu et qui est causée par le défaut de chaleur intérieure (voir plus haut, 380 *a* 31), tandis que la μώλυσις est causée par le défaut de chaleur extérieure. Ensuite la proposition (14) ἢ . . . (15) εἴρηται me semble devoir être mise entre parenthèses, et je donnerais pour sujet à γίνεται le mot μώλυσις. Aristote veut dire sans doute qu'elle s'opère par un mouvement différent de l'ἐψις, et que le mouvement de coction est annulé soit à cause de la froideur du liquide qui entoure le corps à bouillir, soit à cause de la froideur de ce corps lui-même. Je crois que les mots (16) καὶ ἡ ἔνδεια δὲ doivent être supprimés comme répétition de ce qui précède (14-15), et qu'il faut supprimer (18) πλῆθος, répétition inutile de ce qui précède (17).

IV, 3. 381 *a* 28. ὑπὸ ξηρᾶς δὲ θερμότητος γίνεται, ὅταν ξηρότερον γίνηται ἐπιτελεσθέν. Le sens exige que l'on lise ὅ, τι ἂν au lieu de ὅταν, et Alexandre a raison de l'entendre ainsi (ῥ° 131), quoiqu'on ne puisse savoir s'il l'a eu dans son texte. Autrement cette proposition n'a pas de sujet. Aristote a voulu dire que tout ce qui devient plus sec, quand la coction est achevée, le devient par l'effet de la chaleur sèche.

IV, 4, 382 *a* 12. Voir ci-dessus, p. 340, la remarque sur II, 5, 362 *b* 26, 29.

IV, 5. 382 *a* 27. πῆξίως οὖν πέρι ρητέον. ἔστι δὲ τὰ αἷτια κ. τ. ε. Puisque Aristote commence ce qu'il vient d'annoncer, il faut lire avec HN *taí* δὲ au lieu de δὲ.

IV, 5. 382 b 10. ἐνίοτε γὰρ καὶ κάειν λέγεται καὶ θερμαίνεῖν τὸ ψυχρὸν, οὐχ ὡς τὸ θερμὸν, ἀλλὰ τῷ συνάγειν ἢ ἀντιπεριστάναι τὸ θερμὸν. Les mois τὸ θερμὸν qui terminent cette proposition sont une répétition vicieuse de ce qui précède. Le froid brûle, non comme le chaud, mais en contractant et en déplaçant. Cf. Théophraste, *De igne*, § 14.

IV, 5. 382 b 19-20. ξηραίνεται δὲ πάντα ἢ θερμαινόμενα ἢ (17) ψυχόμενα, ἀμφοτέρωθεν δὲ θερμῷ, καὶ ὑπὸ τῆς ἐντὸς θερμότητος ἢ τῆς ἕξω · καὶ γὰρ τὰ τῆς ψύξεως ξηραίνόμενα, ὡσπερ ἱμάτιον, (19) ἐὰν ἢ κεχωρισμένον αὐτὸ καὶ αὐτὸ τὸ (20) ὑγρὸν, ὑπὸ τοῦ ἐντὸς θερμοῦ συνεξατμίζοντος τὸ ὑγρὸν ξηραίνεται. Il me semble que la proposition (19) ἐὰν... (20) τὸ ὑγρὸν, « si l'humidité est complètement séparée dans le corps où elle se trouve, » convient au dessèchement par le froid en général et non au dessèchement d'un vêtement en particulier. Je crois qu'elle est hors de sa place et doit être transposée après (17) ψυχόμενα.

IV, 6. 383 a 11-13. Aristote dit que tout ce qui tient de la nature de l'eau, comme le vin, l'urine, le sérum du lait (voir 382 b 13), est coagulé par le froid, non par le feu. διὸ οὐ παχύνεται τὰ (11) τοιαῦτα πηγνύμενα · ἢ γὰρ πάχυνσις ὑγροῦ μὲν ἀπίοντος γίγνεται, τοῦ ξηροῦ δὲ συνιστάμενου · (12) ὕδωρ δὲ τῶν ὑγρῶν οὐ παχύνεται (13) μόνον. Il me semble qu'il faut lire τούτῳ au lieu de (11) τοιαῦτα. Car ce n'est pas en se coagulant qu'un liquide épaisse. Ensuite la remarque finale sur l'eau (12-13) ne semble pas ici à sa place. Elle n'explique pas pourquoi ce qui est aqueux n'épaissit pas. On ne la trouve pas dans la paraphrase d'Alexandre, qui donne (n° 133 v°) ce qui serait nécessaire au sens, à savoir que ce qui est aqueux n'épaissit pas parce qu'il ne contient que peu ou point de terre.

IV, 6. 383 a 17. Aristote dit à propos de l'action de πῆξις exercée par le chaud sur les corps qui tiennent de la terre et de l'eau : ἐξατμίζοντος γὰρ τοῦ ὑγροῦ παχύνεται τὸ ξηρὸν καὶ συνίσταται. Je ne comprends pas comment un corps sec peut épaissir. Il faut sans doute lire : ἐξατμίζοντος γὰρ τὸ ὑγρὸν παχύνεται καὶ τὸ ξηρὸν καὶ συνίσταται. Ce qui suit immédiatement, 19 et suiv., montre avec évidence que le sens exige cette correction.

IV, 6. 383 a 26-b 9. Le corrélatif de ὅσα μὲν οὖν est (b 9) ὅσα δ' ὑπὸ. Le corrélatif de (a 27) τὰ μὲν est (29) ὅσα δὲ. Remarquons d'ailleurs que la division n'est pas bien rigoureuse. Car le fer et la corne ne sont pas au nombre des corps qui contiennent plus de terre que d'eau, puisque toute leur eau leur a été enlevée (il faut lire ἅπαν τὸ ὑγρὸν au lieu de (30) ἅπαντος). Enfin la proposition (b 9) τήκεται δὲ καὶ ὁ πηλὸς καὶ ἡ γῆ me paraît tout à fait isolée et n'est qu'une répé-

tion inutile de ce qu'on lit plus haut (a 29); d'ailleurs γῆ ainsi employé sans épithète est ici inintelligible.

IV, 7. 384 a 1. Aristote dit en parlant de l'huile : οὐ ξηραίνεται τὸ ὕδωρ οὐδ' ἐξέψεται ὑπὸ πυρός, ὅτι οὐκ ἀτριβίζει διὰ γλισχρότητα. FIINT ont ἔλαιον au lieu de ὕδωρ, et le sens exige en effet absolument, comme l'a déjà vu Ideler, que ce membre de phrase ait l'huile pour sujet. Je ne sais pourtant si la correction ἔλαιον (car je ne doute pas que cette leçon n'ait ce caractère) doit être adoptée. Je crois plutôt que τὸ ὕδωρ est hors de sa place et doit être transposé après ἀτριβίζει qui réclame ce mot et avec qui on ne saurait le sous-entendre.

IV, 7. 384 a 6-7. Aristote dit en parlant des corps composés de terre et d'eau : ἀπέργεται δ' ἀπὸ πάντων τῶν τοιούτων ξηρανομένων τὸ ὕδωρ. σημῆϊον δ' (6) ὅτι τὸ ὕδωρ ἢ γὰρ ἀτριβίς συνίσταται εἰς ὕδωρ, εἰάν τις βούληται συλλέγειν. ὥστε (7) ὅσοις λείπεται τι, τοῦτο γῆς. Il faut lire (6) ὅτι ὕδωρ. Le sens exige que ce mot soit construit comme attribut. Ensuite je lirais (7) ὅσον au lieu de ὅσοις. Car on ne peut supposer qu'Aristote ait admis qu'il y ait un certain nombre de ces corps formés d'eau et de terre qui ne laissent pas de résidu à la distillation.

IV, 7. 384 a 10. Quelques corps composés de terre et d'eau sont épais et desséchés par le froid. τὸ γὰρ ψυχρὸν οὐ μόνον πήγνυσιν, ἀλλὰ ξηραίνει μὲν τὸ ὕδωρ, παχύνει δὲ τὸν ἀέρα ὕδωρ ποιοῦν. Les mots τὸ ὕδωρ ne peuvent être le complément de ξηραίνει. Il manque un mot, peut-être ἐξηκμάζον, ou un membre de phrase qui expliquait que le froid dessèche ces corps en en chassant la chaleur qui entraîne avec elle l'humidité qu'ils contiennent. Cf. plus haut, 5. 382 b 16 et suiv.

IV, 7. 384 a 27. Aristote dit en parlant du sang : ὅσα δὲ μὴ πήγνυσται, ὅσον τὸ τῆς ἐλάφου, τὰ τοιαῦτα ὕδατος μᾶλλον, καὶ ψυχρότατα ταῦτα. διὸ καὶ οὐκ ἔχει ἴσας. La remarque καὶ . . . ταῦτα interrompt complètement la suite des idées. Si elle est d'Aristote, il faut la mettre entre parenthèses. Ensuite la leçon de HNT *tai*, ψυχρότα, est préférable. Le superlatif n'est pas motivé, puisque pour Aristote le sang est chaud de sa nature. La leçon, ψυχρότατα sans ταῦτα, du manuscrit E semble une altération de la leçon de HNT *tai*.

IV, 7. 384 a 32, 33. τὰ νοσώδη γὰρ αἵματα οὐ θέλει πήγνυσθαι ἢ ἰχωροειδῆ γὰρ, (32) τοῦτο δὲ φλέγμα καὶ ὕδωρ διὰ τὸ ἀπεπτον εἶναι καὶ ἀκράτητον ὑπὸ τῆς (33) φύσεως. Il me semble qu'il serait plus régulier de lire τὸ δὲ τοιοῦτο au lieu de (32) τοῦτο δὲ. Ensuite le sens exige θερμότητος au lieu de (33) φύσεως, comme dans le *De part. anim.*, III, 8. 671 a 1, où les deux leçons sont données par les manuscrits. Il est probable que le mot θερμότητος écrit en abrégé pouvait prêter à une confusion avec φύσεως,



pour un copiste inattentif. Il est certain que φ et θρ pouvaient être confondus (Bast, *Comm. paleogr.*, p. 737) et que la désinence τητος était souvent représentée par deux τ placés au-dessus d'ο (*ibid.*, p. 790). Alexandre a lu pourtant φύσεως.

IV, 7. 384 b 12-14. Aristote dit que les corps qui, après avoir été échauffés, sont ensuite coagulés par le froid, sont réfractaires à la chaleur et à l'eau : συμβαίνει γὰρ ὅταν τὸ θερμὸν ἐξηικμάσῃ ἐξίον, τὸ πλεῖστον υγρὸν συνθλιβέσθαι πάλιν ὑπὸ τοῦ ψυχροῦ, (10) ὥστε μὴδ' ὑγρῶ διδόναι δίοδον. καὶ διὰ ταῦτα οὔτε τὸ θερμὸν λύει · ὅσα γὰρ ὑπὸ ψυχροῦ πηγνύται μόνου, ταῦτα λύει · (12) οὐδ' ὑπὸ ὕδατος · ὅσα γὰρ ὑπὸ ψυχροῦ πηγνύται, οὐ λύει, ἀλλ' ὅσα ὑπὸ θερμοῦ ξηροῦ μόνου. Il y a une anacoluthie dans la construction de (12) οὐδ' . . . ὕδατος, où le tour par le passif est brusquement substitué au tour par l'actif. Mais ce n'est pas là une difficulté. Ce qui est singulier c'est que l'explication donnée 12-14 n'est pas d'accord avec ce qui est dit un peu plus haut, (10) ὥστε . . . δίοδον, pour rendre raison du même fait.

IV, 7. 384 b 20. κέραμος δὲ γῆς μόνης διὰ τὸ ξηραίνόμενος παγῆναι κατὰ (20) μικρόν · οὔτε γὰρ τὸ ὕδωρ εισόδους ἔχει, δι' ὃν μόνον πνεῦμα ἐξήλθεν, οὔτε πῦρ · ἐπηξέε γὰρ αὐτό. Il manque évidemment, après (20) μικρόν, les mots διὸ ἀλυτός ou une proposition de même sens; autrement le γὰρ suivant ne se rapporte à rien.

IV, 9. 385 b 8. Μαλακτὰ δ' ἐστὶ τῶν πεπηγότων ὅσα μὴ ἐξ ὕδατος, οἷον κρύσταλλος (πᾶς γὰρ κρύσταλλος ὕδατος), ἀλλ' ὅσα γῆς μαῶλλον . . . Après ἀλλ', la répétition de ὅσα est inutile.

IV, 9. 385 b 20. ἔστι δὲ τεγχετὰ μὲν ὅσα γῆς ὄντα ἔχει τοὺς πόρους μαίζους τῶν τοῦ ὕδατος ὄγκων, ὄντων δὲ σκληροτέρων τοῦ ὕδατος. Le dernier membre de phrase est inintelligible; mais si on rapproche ce qui se lit plus bas 386 b 6-9, et 387 a 19-22, on voit qu'Aristote a voulu dire : « un corps peut être mouillé quand, étant formé de terre, il a des pores plus grands que les molécules de l'eau, et que ces pores ne contiennent rien qui oppose à l'eau une résistance qu'elle ne puisse vaincre. » Car Aristote n'admet pas le vide. Je crois donc qu'il faut lire : οὐκ ἐνότων ἰσχυροτέρων τοῦ ὕδατος. Le manuscrit F est le seul qui donne δέ.

IV, 9. 385 b 28. ἔστι δὲ καὶ τὰ μὲν τῶν σωμάτων καμπτὰ καὶ εὐθυντά, οἷον κλάμας καὶ λύγος, τὰ δ' ἀκαμπτα (28) τῶν σωμάτων, οἷον κέραμος καὶ λίθος. Le second (28) τῶν σωμάτων n'est évidemment qu'une répétition superflue du premier, et il faut le supprimer avec le traducteur latin de l'édition Bagolini.

IV, 9. 385 b 33. 386 a 3. τὸ κάμπτεσθαι καὶ τὸ εὐθύνεσθαι ἔστι τὸ εἰς



εὐθύτητα ἢ περιφέρειαν μεθίστασθαι ἢ κινεῖσθαι · (33) καὶ γὰρ τὸ ἀνακαμπτόμενον καὶ τὸ κατακαμπτόμενον κάμπτεται. ἢ μὲν οὖν εἰς κινετότητα ἢ (2) κοιλότητα κίνησις τοῦ μήκους σιζομένου κάμψις ἐστίν · εἰ (3) γὰρ καὶ εἰς τὸ εὐθύ, εἴη ἂν ἅμα κεκαμμένον καὶ εὐθύ · ἔπερ ἀδύνατον, τὸ εὐθύ κεκάμψθαι. Les mots (33) καὶ γὰρ ne se lient pas à ce qui précède. Il manque probablement après κινεῖσθαι quelque chose comme καὶ ταύτην κινετήν ἢ κοιλὴν; ou il faut transposer la proposition καὶ γὰρ . . . κάμπτεται après (2) κοιλότητα, en la mettant entre parenthèses. Ensuite il faut sans doute lire δὲ au lieu de (3) γὰρ. Autrement le μὲν de la proposition précédente reste sans corrélatif. Enfin le traducteur latin a lu au lieu de εἴη, l'imparfait ἦν, *esset*, qui est en effet exigé par la grammaire, puisqu'il s'agit d'une supposition impossible.

IV, 9. 386 a 9. τὰ μὲν κατακτὰ καὶ θραυστὰ. Ce μὲν est sans corrélatif; mais il manque sans doute plus bas τὰ δ' ἀκάτακτα καὶ ἄθραυστα avec les exemples.

IV, 9. 386 a 19. ἔστι δὲ θλάσις μὲν κ. τ. ε. FHNT *lai* n'ont pas μὲν, qui d'ailleurs n'a pas de corrélatif et peut être supprimé, car rien ne fait supposer une lacune.

IV, 9. 386 a 20, 22. ἔστι δὲ τὰ (θλάστὰ) καὶ (20) μαλακτὰ, οἷον κηρός . . ., καὶ σκληρὰ, οἷον γαλιός, ( 2) καὶ ἄθλαστα καὶ σκληρὰ, οἷον κέραμος . . ., καὶ ὑγρὰ, οἷον ὕδωρ. Le mot (20) μαλακτὰ n'est pas opposé à σκληρὰ. Le sens exige μαλακτά, comme a traduit le traducteur de l'éd. Bagolini. Ensuite il faut lire (22) καὶ τὰ ἄθλαστα.

IV, 9. 386 a 31. Les corps πειστὰ sont ceux qui peuvent être comprimés, οὗ διαιρουμένου, καὶ μεθιστομένου ἄλλου ἄλλῳ μορίου. La grammaire exige οὐδὲ au lieu de καὶ. Le texte, dans l'édition Aldine d'Alexandre, a καὶ μὴ μεθ. Mais la négation μὴ n'est pas motivée ici.

IV, 9. 386 b 4-5, πειστὰ (3) ταῦτα ὅσα δύναται εἰς τὰ ἑαυτῶν κενὰ συνίεναι ἢ εἰς τοὺς ἑαυτῶν πόρους · (4) ἐνίοτε γὰρ οὗ κενοί εἰσιν εἰς οὓς συνέρχεται, οἷον ὁ βεβρεγμένος σπόγγος (πλήρεις γὰρ αὐτοῦ οἱ (5) πόροι), (6) ἀλλ' ὧν ἂν οἱ πόροι πλήρεις ὡς μαλακωτέρων ἢ αὐτὸ τὸ πεφυκὸς συνίεναι εἰς (7) αὐτά. πειστὰ μὲν οὖν ἐστὶν οἷον σπόγγος, κηρός, σάρξ · ἀπίεστα δὲ κ. τ. ε. Le sens indique que (3) ταῦτα est l'antécédent de ἀλλ' ὧν et qu'il faut mettre entre parenthèses (4) ἐνίοτε . . . (5) πόροι. De plus il faut lire avec la traduction latine de Vatable αὐτοῦ au lieu de (7) αὐτά. Enfin je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux mettre une virgule au lieu d'un point après ce mot, et considérer πειστὰ μὲν οὖν comme une reprise du πειστὰ qui se trouve au commencement de la proposition.

IV, 9. 386 b 19. ἔστι δ' ἐλατὰ μὲν (19) ὅσα τῆ αὐτῆ πληγῆ δύναται

ἄμα καὶ εἰς πλάτος καὶ εἰς βάθος τὸ ἐπίπεδον μεθίστασθαι κατὰ μέρος. La construction n'est possible que si on lit ὄσων au lieu de (19) ὄσα, comme on le trouve en effet plus haut (11), dans une phrase construite de même avec les mêmes mots.

IV, 9. 386 b 25. τῶν δὲ πιεστῶν τὰ μὲν ἔλατὰ τὰ δ' οὐ, κηρὸς μὲν καὶ πηλὸς ἔλατά, ἔριον δ' οὐ, οὐδ' ὕδωρ. Aristote dit plus haut (10) que l'eau est incompressible. Il faut donc retrancher ces derniers mots, à moins que ὕδωρ ne tienne la place d'autre chose. Vicomercatus l'a déjà remarqué.

IV, 9. 386 b 29. σχιζεται . . . , ὅταν ἐπὶ πλεῖον διαιρηται ἢ τὸ διαιροῦν διαιρεῖ, καὶ προηγείται ἢ διαίρεσις. La grammaire et le sens exigent προηγῆται τῆς διαίρεσεως. Cf. plus bas 387 a 5.

IV, 9. 386 b 31. ἔστι δ' οὔτε μαλακὸν οὐδὲν σχιστόν (λέγω δὲ τῶν ἀπλῶς μαλακῶν . . .) . . . L'explication qu'Aristote ajoute entre parenthèses montre qu'il faut lire οὔτε τῶν μαλακῶν.

IV, 9. 387 a 24-26. b 7-13. 13-18. Il y a beaucoup d'incohérences dans toute cette fin du chapitre 9.

1° La proposition (24) ἔστι . . . (26) διαντικὴ se rapporte évidemment à la différence qu'Aristote établit plus bas (28) entre la *θυμιάσις* et l'*ἀτμίς*. Il faut la transposer après (29) γίγνεται.

2° Le développement (387 b 7) διὰ (δὲ particule qui manque) τοῦτο . . . (13) φλόγα se rapporte à la comparaison entre la *θυμιάσις* et l'*ἀτμίς*, dont il est séparé fort mal à propos par la définition des différentes espèces de *θυμιάσις* (387 a 32-b 6).

3° Ce qui est dit des corps combustibles, 387 b 13-18, est évidemment hors de sa place, qui est plutôt après (387 a 22) ἄκαυστα, où la remarque reste pourtant comme une addition isolée. En outre il faut lire (18) τῶν δὲ καυστῶν καὶ θυμιατῶν; car la propriété de donner de la flamme appartient aux uns et aux autres.

IV, 9. 387 b 27-31. Ce passage est omis dans la paraphrase d'Alexandre. Il me semble inintelligible. Je ne comprends pas comment la distribution de l'élément aqueux dans un corps peut être cause qu'il donne ou ne donne pas de flamme, et comment le cuivre a trop peu d'élément aqueux pour donner de la flamme. Aristote dit précisément plus haut (21) : ἔστι δὲ φλογιστὰ ὄσα μὴ ὑγρὰ ὄντα θυμιατὰ ἔστιν.

IV, 9. 387 b 31. 388 a 7. Il est évident que les mots (388 a 5) καὶ ὄσα ἦμισα κ. τ. ε. ont pour attribut φλογιστὰ (387 a 31). Il faut donc mettre entre parenthèses (387 a 32) τὸ ζῆρὸν γάρ . . . (388 a 2) ἔστιν, et supprimer la définition des différentes espèces de *θυμιάσις*, qui n'est

qu'une répétition inutile et déplacée de ce qui a été dit plus haut 387 a 32 et suiv. Remarquons en outre que la conjonction καὶ ou δὲ manque dans διὰ τοῦτο (388 a 2).

IV, 10. 388 a 27. 28. ἔστι δὴ τῶν σωμάτων τῶν δεδημιουργημένων τὰ μὲν ὑγρά, τὰ δὲ μαλακὰ, τὰ δὲ σκληρά· τούτων δὲ ὅσα μαλακὰ ἢ σκληρὰ πῆξει ἐστίν, εἴρηται πρότερον. On voit plus bas, 389 a 3, qu'Aristote divise les corps en liquides et solides. Le second terme de cette opposition manque dans la première proposition. Quant à la seconde proposition, elle n'a pas de sens, puisqu'il n'y a pas de corps dur ou mou qui ne soit le produit de la coagulation; et Gessner a eu raison de lire ὅτι au lieu de ὅσα. Je crois qu'il faut lire ainsi le texte : . . . τὰ δὲ (πεπηγότα, τούτων δὲ τὰ μὲν) μαλακὰ, τὰ δὲ σκληρὰ· ὅτι γὰρ μαλακὰ κ. τ. ἔ.

IV, 10. 388 a 31. Je ne pense pas qu'on remédie à l'inconvénient de citer le bois au nombre des liquides en substituant μέλι à ξύλον. D'abord Aristote ne dit pas (voir 385 b 7) que le miel soit composé de terre et d'air, mais de terre et d'eau. Ensuite, plus haut (24-26), il réduit tout à la terre et à l'eau, et annonce qu'il dira quels sont les corps terrestres, quels sont les corps aqueux et quels sont ceux qui tiennent des deux éléments. Je crois que les mots (31) ἢ γῆς . . . (32) ἔλαιον sont une addition semblable à celle de ὕδωρ, qui n'est pas moins déplacée 386 b 25.

IV, 10. 388 b 14. Aristote dit en parlant des corps qui sont figés par le refroidissement : ταῦτα δ' ἐστὶν ὅσα ἀμφοῖν στερεήσῃ, θερμοῦ καὶ ὑγροῦ συνεζιόντος τῷ θερμῷ. Il me paraît probable qu'il manque après θερμοῦ quelque chose comme διεζιόντος ὑπὸ τοῦ ψυχροῦ. Cf. plus bas 27-28.

IV, 10. 388 b 19. 20. 24. ὅσων μὲν οὖν ἅπαν ἐξικμάσθη, οἷον κέραμος ἢ ἤλεκτρον· καὶ γὰρ τὸ ἤλεκτρον, καὶ ὅσα λέγεται ὡς δάκρυα, ψύξει ἐστίν, οἷον σμύρνα, λιθανωτός, κόμμι. καὶ τὸ ἤλεκτρον δὲ τούτου τοῦ γένους εἶοικε, καὶ πήγνυται . . . . (24) ταῦτα πάντα γῆς. καὶ τὰ μὲν ἄτρηκτα καὶ ἀμάλακτα . . . . Déjà dans la traduction latine de Vatable (24) ταῦτα . . . γῆς ou plutôt ταῦτα μὲν (la particule est dans *tui* après le mot suivant) πάντα γῆς est rapporté à ὅσων μὲν comme antécédent. Par conséquent l'intermédiaire est une parenthèse. Cette parenthèse offre des incohérences. D'abord il est singulier que la myrrhe, l'encens, la gomme ne soient pas avec les corps cités en exemples. Ensuite il est bizarre qu'après avoir dit que l'ambre ressemble à la myrrhe, etc., Aristote ajoute : « *Et en outre* l'ambre paraît être de la même espèce. » Il est probable qu'il faut lire : . . . κέραμος ἢ ἤλεκτρον καὶ ὅσα λέγεται ὡς

δάκρυα (καὶ) ψύζει ἐστίν, οἷον σμύρνα . . . κόμμι · καὶ γὰρ τὸ ἤλεκτρον τούτου κ. τ. έ. Enfin dans la dernière proposition, καὶ τὰ μὲν . . . , le μὲν est sans corrélatif. Il est probable qu'il manque après (29) πυρός, τὰ δὲ τηκτά καὶ μαλακτά.

IV, 10. 388 b 30. ὅσα δὲ μὴ ὄλα (ἐξικμάσθη), γῆς μὲν ἐστι μᾶλλον, μαλακτά δ' . . . La leçon de F γῆς μᾶλλον ἐστι me paraît préférable, car il n'y a pas antithèse entre les deux attributs, et par conséquent rien ne motive la particule μὲν.

IV, 10. 388 b 32. ἐπεὶ οὖν τηκτά γε θετέον, καὶ ὅσα τήκεται ὑπὸ πυρός, ταῦτ' ἐστὶν ὑδατωδέστερα. La proposition ἐπεὶ . . . θετέον n'est pas dans la paraphrase d'Alexandre, et on ne peut en tirer un sens satisfaisant.

IV, 10. 389 a 6. Après avoir traité des propriétés physiques des corps, Aristote ajoute qu'il a dit tout ce qui permet de reconnaître, un corps étant donné, πότερον γῆς ἢ ὕδατος ἢ πλειόνων κοινόν, καὶ πότερον ὑπὸ πυρός συνέστηκεν ἢ ψυχροῦ ἢ ἀμφοῖν. Le dernier membre de phrase n'est pas clair. Ce n'est que par l'expérience qu'on peut reconnaître si un corps a été formé par le feu ou par le froid. Mais cette circonstance permet de reconnaître s'il appartient à la terre ou à l'eau. Et en effet c'est ainsi que les choses sont expliquées dans ce qui suit immédiatement.

IV, 11. 389 b 8. ἔνια δὲ σήψις ἐστίν, οἷον τὰ συντηκτά. Il faut lire σήψει, « sont le produit de la décomposition. »

IV, 12. 390 a 1. La particule ἄν manque à λεχθείησαν, si on ne lit pas (388 b 32) κἄν αὐλοί avec N et tai.

IV, 12. 390 a 3. La finalité est évidente dans la main; elle l'est moins dans la chair et dans l'os, ἔτι δ' ἐπὶ πυρός καὶ ὕδατος γῆς ἤττον. Le mot γῆς ne peut se construire, et il n'est pas dans FHNT tai ni dans la paraphrase d'Alexandre. Je ne pense pas qu'on remédie au texte en intercalant καὶ devant γῆς. Le sens exigerait quelque chose comme ἔτι δ' ἐπὶ πυρός καὶ ὕδατος ἤττον, ἥμιστα δ' ἐπὶ γῆς. Mais je pense que l'autorité de E n'est pas suffisante pour qu'on considère ce mot comme le reste d'une leçon primitive correcte.

IV, 12. 390 a 15-16. La chair n'est chair qu'autant qu'elle peut remplir ses fonctions. ἀλλὰ τὸ ἔργον αὐτῆς ἤττον δῆλον ἢ τὸ τῆς γλώττης. ὁμοίως δὲ καὶ πῦρ · ἀλλ' ἔτι ἤττον ἴσως δῆλον (15) φυσικῶς ἢ τὸ τῆς σαρκὸς ἔργον. ὁμοίως δὲ καὶ τὰ ἐν τοῖς φυτοῖς καὶ τὰ ἀψυχα, οἷον χαλκὸς καὶ ἄργυρος. Le mot (15) φυσικῶς a embarrassé Vicomercatus. Je crois qu'il est opposé comme ailleurs (voir Waitz, ad *Organ.*, II, 353) à

l'idée non exprimée ici qu'Aristote rendait par λογικῶς. Si on raisonne en dialecticien, *in abstracto*, on n'a pas de peine à assigner au feu une fonction. Mais en étudiant les faits en physicien, on a de la peine à la découvrir. Au reste cette proposition me paraît offrir une autre difficulté : c'est qu'elle interrompt complètement la suite des idées. Il serait plus naturel de passer de la chair aux végétaux, des végétaux aux êtres inanimés. Je ne vois pas de transposition qui puisse remédier à ce désordre, qui est peut-être du fait d'Aristote. Remarquons en outre que cette proposition est répétée en d'autres termes plus bas (19) ἀλλ' . . . ἀκριβεῖς, οὐ αὐτῶν, comme (18) πάντα. se rapportent évidemment à τὰ ἄψυχα : ce que Vicomercatus ne paraît pas avoir compris.

IV, 12. 390 b 1. καρποὶ μόνον τῷ σχήματι, τὴν δ' αἴσθησιν οὐ φαίνονται παλαιούμενοι σφόδρα. La grammaire exige qu'on ajoute κατὰ devant τὴν δ' αἴσθησιν, qui autrement ne peut se construire.

Сп. ТИУРОТ.



---

# ESUS, EUZUS

2<sup>e</sup> ARTICLE

## RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES SUR LE MOT GAULOIS ESUS

---

Dans un des derniers numéros de cette *Revue*, nous avons examiné quel rapport il pouvait y avoir entre le nom du dieu gaulois *Ésus* et l'adjectif armoricain *euzus* « terrible » « épouvantable ». Nous avons conclu qu'on avait jusqu'à présent eu tort de rapprocher ces deux mots, et que la ressemblance actuelle des sons ne prouvait nullement une origine identique, qu'au contraire ces deux mots n'avaient étymologiquement rien de commun. Nous avons dit quelle était, suivant nous, l'étymologie d'*euzus*. Nous avons dit qu'*euzus* nous semblait être la forme armoricaine moderne du latin *odiosus*, lequel est dérivé de la racine sanscrite *वधि*, *VADHI* « frapper » « vexer » (Curtius, *Griechische Etymologie*, 2<sup>e</sup> édition, p. 235; Corssen, *Kritische Beiträge*, p. 2).

Reste à étudier l'étymologie d'*Ésus*. Divers savants déjà l'ont cherchée dans des langues sœurs du gaulois, dans le sanscrit, les langues germaniques et le grec. En suivant cette voie, plusieurs explications de ce mot ont été proposées.

La première nous est offerte par M. Glück : *Die bei Caesar vorkommenden keltischen Namen*, p. 98-100. Il suppose d'abord que l'*é* initial d'*Ésu-s* est l'équivalent d'un *á* long primitif : *Ésu s* = *Asu-s*. En effet, dit-il, l'*é* long de l'ancien celtique tient certainement quelquefois la place de l'*á* long indo-européen primitif. Cet *é* long a été conservé par l'irlandais dans quelques mots; les dialectes bretons l'ont toujours changé en diphthongue. Mais, malgré la variété des formes qu'il revêt dans les dialectes néo-celtiques, l'*é* long du celtique ancien se reconnaît toujours. Or cet *é* long, suivant M. Glück,

tient lieu d'un *ā* long indo-européen primitif, dans les mots suivants :

1° Kymrique *dwyn* ; cornique *doyn, doen, don* ; moyen armoricain *doen, doan* (*portare, ferre, gerere, gestare*) = *dén* ; vieil irlandais *dénom, dénum* (glose *facere, Zeuss, Gramm. celt., 1<sup>re</sup> édition, p. 22, 461*) ; sanscrit *दुह* (*ponere, dare, tribuere, ferre, gerere, habere, sustentare*) ; germanique *dā* (dans l'ancien saxon *ge-dān, dād* ; le vieux haut-allemand *ge-tan, tāt* ; le gothique *dēds*).

2° Vieil irlandais *trén* (glose *fortis, Zeuss, Gramm. celt., 1<sup>re</sup> éd., p. 22*) pour *strén*, grec *στρενός*, latin *strénuus* (dorien *στρενός*, avec un *ā* long).

3° Kymrique *mwyn* (*tener, mollis, lenis, comis*), cornique *muin, moin*, armoricain *moen, moan* (*tenuis, gracilis, exilis, subtilis*) = *mén*, grec *μωός*, avec un *ā* long.

En conséquence M. Glück croit pouvoir présenter le thème gaulois *ésu-* comme identique au thème sanscrit *asu-* (*halitus, spiritus, affectus, affectio*) (1), dérivé de la racine *as* « être », primitivement « respirer ».

Il y a deux objections graves à opposer à cette hypothèse.

Premièrement, les trois exemples produits n'établissent pas que dans le celtique ancien, comme en grec et souvent en latin, l'*é* long fût l'équivalent étymologique de l'*ā* long indo-européen primitif. Nous allons reprendre ces exemples dans le même ordre que plus haut.

1° Il n'est nullement prouvé que le verbe breton et irlandais rattaché par M. Glück à la racine sanscrite *दुह* ait en effet cette origine. M. Ebel a proposé une étymologie différente (*Beitrag zur vergleichenden Sprachforschung, IV, 175*), et tout ce qu'il y a de certain c'est que la racine de ce verbe nous est aujourd'hui complètement inconnue (W. Stokes, *Beitrag, V, 338*).

2° Nous ne savons pas mieux l'étymologie de l'adjectif irlandais *trén*. L'absence de ce mot dans les autres dialectes néo-celtiques nous met dans l'impossibilité d'apprécier d'une manière sûre l'origine de sa voyelle longue, qui peut être issue d'une contraction (W. Stokes, *Irish Glosses, p. 129, n. 1117* ; cf. *Gramm. celt., 2<sup>e</sup> édition, p. 19*).

3° L'origine que M. Glück attribue à l'adjectif breton *mwyn, muin, moin, moen, moan*, est contredite par la forme irlandaise de ce mot, *min*, dont il rapproche avec raison, autant qu'il nous semble, le nom propre gaulois *Ad-min iu-s*. L'explication la plus rationnelle de

(1) Ce thème est identique au grec *ἐύ-, ἐυ-* (pour *έου*).

la diphthongue bretonne, et de l'*i* long irlandais et gaulois, est d'admettre dans le celtique primitif, au lieu de cette diphthongue et de cet *i* long, la diphthongue *ei* dont seraient issus concurremment, 1° l'*i* long gaulois. 2° la diphthongue bretonne, qu'un *é* = *î* a du précéder, 3° l'*i* long irlandais. (*Grammatica celtica*, 2° édition, p. 32, 104.)

On sait quelle intime parenté unit le latin et les langues celtiques : or en latin la diphthongue *ei* devient indifféremment *é* ou *î* (Schleicher, *Compendium*, 2° édition, p. 90-91). Exemples : *omnes* = *ommeis*, *divus* = *deivos*.

Les trois exemples produits par M. Glück ne sont donc pas concluants.

Il n'est donc pas établi que dans le celtique ancien, comme en grec et souvent en latin, l'*é* long fût l'équivalent étymologique de l'*â* long indo-européen primitif.

Cette observation suffirait pour faire tomber le système de M. Glück. Mais quand même on admettrait, ce qui ne nous semble pas jusqu'à présent démontré, l'identité étymologique de l'*é* long celtique et de l'*â* long indo-européen primitif, l'étymologie proposée par M. Glück devrait encore être rejetée, car l'*a* initial du sanscrit *asu-* est bref, tandis que la voyelle initiale d'*Ésu-s* est longue.

Une seconde hypothèse a été proposée par Siegfried (W. Stokes, *Miscellanea celtica*, p. 10). Ce regrettable savant rapproche d'*Ésu-s* le thème gothique *ansi-* « demi-dieu » d'après Jornandès (Grimm, *Deutsche Grammatik*, II, 2° édition, p. 263). Ce thème, qui se retrouve dans divers noms propres francs, a perdu son *n* et sa voyelle finale dans l'ancien scandinave, où, par compensation de la perte de l'*n*, l'*a* initial s'est allongé : *ás* signifie « dieu » en ancien scandinave (Grimm, *Deutsche Grammatik*, I, 2° éd. p. 286). Rapprocher *ansi-s* d'*Ésu-s* présente cependant plusieurs difficultés. La première est qu'*ansi* est un thème en *i* et non un thème en *u* comme celui d'*Ésu-s*. La seconde est qu'*ansi*, dérivé probablement de la racine AN « souffler, respirer », contient une *n* qui ne se trouve pas dans le mot gaulois. On peut sans doute supposer que l'*n* aura disparu en gaulois. La suppression de l'*n* suivi de *s* est une loi des dialectes néo-celtiques comme du vieux scandinave ; mais est-il établi que cette loi phonétique existât déjà en gaulois ? (*Gramm. celt.*, 2° édit., p. 42, 117.) Si même cela était établi comme le soutient M. W. Stokes (*Miscell. celt.*, p. 10-11, voc° *Grannos*), on comprendrait que l'*a* initial d'*ansi* fût en gaulois devenu long par compensation comme celui du vieux scandinave *ás*. Mais il resterait à expliquer le changement de cet *â* long en *é* long dans *Ésu-s*. Il n'est pas démontré, avons-nous vu,

que l'*ê* long gaulois égale l'*ā* long indo-européen primitif; il n'est pas établi non plus que par suite d'allongement compensatif l'*a* bref gaulois se change en *é* long au lieu de se changer en *ā* long.

Jean Reynaud a proposé un troisième système. Suivant lui, *Ēsu-s* serait la forme masculine d'un mot dont le féminin seul s'est conservé dans le grec *ἄισα* (*l'Esprit de la Gaule*, p. 22-23; Lefloq, *Études de mythologie celtique*, p. 87). Il est inutile de faire ressortir l'étrangeté de l'hypothèse qui donne un thème en *u* pour masculin à un thème en *a*. Reynaud croyait reconnaître dans *Ēsu-s* un thème en *o*, c'est-à-dire un substantif de la seconde déclinaison latine. Il montre par là qu'il n'avait aucune notion de la déclinaison gauloise. Ce qui est plus grave, c'est qu'il a négligé de s'enquérir de l'étymologie d'*ἄισα*. *Ἄισα* ne paraît être autre chose que le féminin de l'adjectif *ἴσος* précédé d'un *a* prosthétique. *ἴσος* veut dire « égal ». La comparaison d'*ἴσος* avec les variantes dialectales *ἴσος* (éolique) = *ἴσος*, *γίγυον* = *ἴσον*, *Βίωρ* (laconien) = *ἴσως*, avec l'adverbe sanscrit *viśhu* (pour *visu*) « également », avec le substantif sanscrit *viśuvam* (pour *visuvam*) « équinoxe », établit que l'adjectif grec *ἴσος* a perdu deux digammes, l'un initial, l'autre médial; *ἴσος* a donc été précédé d'une forme plus ancienne *fiσos* = *visros*; et, avant de dire à l'époque classique *ἄισα*, on a prononcé et on prononçait probablement encore au temps d'Homère *αἴισα*, c'est-à-dire *avisva* (Curtius, *Griechische Étymologie*, 2<sup>e</sup> éd., p. 339, 340, 509). La suppression du digamma, c'est-à-dire du *r*, est un des caractères propres de la phonétique du grec classique. Cette suppression est un phénomène étranger à la langue des Gaulois : ainsi nous n'avons aucune raison scientifique pour rapprocher *Ēsus* du grec archaïque *avisva*, ni de la forme classique *ἄισα*.

Une quatrième hypothèse a été produite par M. Roget de Belloguet (*Ethmogénie gauloise*, t. III, p. 144, note 3). Il cite l'*Ἄϊς*, qui, au vers 3 du premier chant de l'Iliade, est le dernier asile de l'âme des héros précipités dans la tombe par la colère d'Achille. Mais qui ne sait que le nominatif *Ἄϊς* a perdu avant le *ς* final un *δ* qui se trouve même au datif de ce substantif, *Ἄϊδι*, dans le vers cité? Qui ne sent, en prononçant le mot homérique avec son hiatus, la nécessité de suppléer entre l'*a* et l'*i* un digamma, un *v* que l'écriture grecque classique ne pouvait exprimer? La funèbre demeure de l'âme des héros morts de l'Iliade est \**Afδ-ς* = \**Arid-s* « celui qui ne voit pas » ou « qu'on ne voit pas »; plus tard, avec un suffixe, une contraction et l'addition d'un esprit rude parasite, ce mot est devenu *ἄιδης* = \**aridés*, nom grec des enfers et du dieu de ce sombre domaine. Il n'y

a aucun rapport phonétique entre \* *avid-s* ou \* *avidés* et *Ésus*.

Nous ne savons quel sens précis attribuer aux termes dans lesquels M. Roget de Belloguet, à propos d'*Ésus* (*Glossaire gaulois*, p. 223, note), cite le sanscrit *ic-rara-s*, un des noms du dieu *Siva*, dérivé de la racine *ic* « *dominari* » « *imperare* ». Mais comme le *c* sanscrit tient lieu d'un *k* primitif, qu'il a pour équivalent dans les langues congénères le *k* et non l'*s* (Schleicher, *Compendium*, 2<sup>e</sup> éd., p. 169 et 177), aucun rapprochement n'est possible entre *Ésu-s* et la racine *ic* ou ses dérivés.

Nous terminons ici l'examen critique des explications proposées jusqu'à présent pour le mot *Ésu-s* (1), et nous arrivons au système que nous soumettons au jugement des érudits. Une considération préalable mérite d'être pesée.

Sans doute il y a dans la mythologie de toutes les races indo-européennes certains éléments identiques, mais il ne faut rien exagérer. Or on exagère, suivant nous, quand on croit pouvoir, sans témérité, rapprocher au hasard, sur le fondement d'une simple consonance de noms, tous les faits connus de la mythologie des races indo-européennes dont la parenté est la plus éloignée. Si, quelques faits importants mis de côté, ces rapprochements ont quelque chance de succès, c'est quand il s'agit de races dont la parenté est très-rapprochée. Les travaux philologiques modernes ont établi la parenté étroite de la race celtique avec celle qui a peuplé la plus grande partie de l'Italie centrale et d'où sont issus les Latins, les Sabins, les Ombriens, les Osques et les Volsques. C'est à la mythologie de ces populations italiennes qu'il faut comparer la mythologie gauloise, avant d'aller lui chercher des analogies, soit en Asie chez les Erano-Indiens, soit en Europe chez les Slavo-Germains ou même chez les Grecs.

En conséquence de ces observations, nous empruntons à la seconde édition de l'ouvrage de M. Corssen : *Ueber Aussprache Vocalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, I, 375, la liste de mots que voici et qui est fournie par les anciennes langues de l'Italie.

Sabin : *Ais-o-s* « prière » « sacrifice fait à titre de prière » (ce mot

(1) Nous nous bornons à indiquer le rapprochement que Zeuss, *Die Deutschen*, p. 32, note, propose entre le nom du dieu gaulois et le substantif gothique *hais*, « flambeau ». La loi de substitution des consonnes germaniques nous apprend que la consonne initiale primitive du gothique *hais* était un *k*. Le mot gaulois correspondant à *hais* doit, s'il existe, commencer par un *k* (cf. Curtius, *Griechische Etym.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 134).



est au génitif singulier et paraît appartenir à un thème en *u* :  
 \* *ais-u* (1);

Ombrien : *és-u-nu* « sacrifice »;

Etrusque : *aes-ar* « dieu (2) ».

*Aes-ar-us*, *Aesar*, nom d'une rivière du Bruttium.

*Aes-er-n-ia*, nom d'une ville du Samnium. Osque : *Ais-er-ni-m*,  
 nom des habitants de cette ville au génitif pluriel.

Volsque : *es-ar-is-tro-m* « sacrifice ».

*Aes-i-s*, nom d'un fleuve qui coule entre l'Ombrie et le Picenum.

Tous ces mots sont dérivés de la racine indo-européenne *is* « désirer », en sanscrit *isu*, qui a donné en cette langue le dérivé *ishlis* « sacrifice ». Quand on compare, dit M. Corssen, *Aes-er-n-ia* avec l'étrusque *aes-ar*, le sabin *ais-o-s* et le volsque *es-ar-is-tro-m*, on reconnaît que ce nom propre veut dire « lieu divin, lieu de sacrifice, lieu de prière ». Dans les noms de rivière *Aes-ar-u-s*, *Aes ar*, *Aes-i-s*, le sens de la racine *is* « désirer » se sera sans doute modifié, et ces mots signifient probablement « saint, charmant, agréable ».

Ce groupe de mots nous donne l'explication du thème gaulois *és-u*, qui paraît avoir eu le même sens que l'étrusque *aes-ar* « dieu », et qui nous semble phonétiquement identique au thème sabin *ais-u*, et au thème ombrien *és-u*.

Pour établir cette identité phonétique, il faut démontrer que l'*é* long gaulois a pu avoir la même valeur que l'*ai* sabin dans *ais-u*, l'*é* ombrien dans *és-u*, l'*ae* étrusque dans *aes-ar*, c'est-à-dire que l'*é* long gaulois est l'équivalent du premier renforcement ou du gouna de l'*i*, exprimé en latin archaïque par *ei*, *ai*, en latin classique par *é*, *i*, *ae*. (Schleicher, *Compendium*, 2<sup>e</sup> éd., p. 81, 90, 91.)

Or, cette identité de valeur est dans certains mots un fait incontestable. Le thème archaïque *deivo* « dieu », qui a donné au latin classique les deux formes *dieu-s* et *deu-s* (pour *dē[r]u-s*), se retrouve en gaulois sous les deux formes *divo* et *déro*, de la seconde desquelles est issu le breton armoricain *doué* « dieu ». (*Gramm. celt.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 20, 32; Corssen, *Aussprache*, 2<sup>e</sup> éd., I, 381.)

L'étude étymologique du nom d'un peuple bien connu de la Gaule, du nom des Eduens, conduit au même résultat phonétique. Le son vocalique initial de ce mot est exprimé graphiquement de trois ma-

(1) Le génitif singulier des thèmes ombriens en *u* se termine en *or* (Schleicher, *Compendium*, 2<sup>e</sup> éd., p. 559) pour *os*, parce que l'ancienne *s* finale se change ordinairement en *r* dans la langue ombrienne (Schleicher, *ibid.*, p. 276).

(2) Nous ne sommes pas le premier qui ait rapproché *aesar* d'*Esus*.

nières : *ai* par les auteurs grecs qui écrivent : Ἀἰδοῦσι; *ae* dans plusieurs inscriptions où on lit : *Aedui*, *Haedui*; *e* dans une inscription qui nous fournit la forme *Hedui*, et dans les légendes monétaires où la forme *Edui* est préférée (Glück, *Keltischen Namen*, p. 9). L'*h* initiale, dans ce mot comme dans les autres mots gaulois où on la rencontre, n'a aucune valeur étymologique (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 46). Le thème du nominatif pluriel Ἀἰδοῦσι, *Aedui*, *Edui*, est *aid-uo*, *aed-uo*, *éd-uo*. Ce thème paraît dérivé de la racine indo-européenne  $\text{ἰδῦ}$  « brûler, allumer » que le sanscrit renforce au moyen d'une *n* :  $\text{ἰदῦन्}$ , et que les langues de l'Europe élèvent au gouna de quatre manières : 1<sup>o</sup> au moyen de la diphthongue *ai* dans le grec  $\alphaἰδῶ$  « je brûle »,  $\alphaἰθῶ$  « incendie » ; dans le latin archaïque *aid-ilis*, mot qui se trouve aussi en osque ; dans le gaulois Ἀἰδοῦσι; 2<sup>o</sup> au moyen de la diphthongue *ae* dans le latin *aedes* « maison, temple » (primitivement « foyer »), *aed i-tu-nu-s* (pour *aed-tu-nu-s*), *aes-ti-vu-s* (pour *aed-ti-vu-s*), *æs-tu-s* (pour *aed-tu-s*) (Corssen, *Aussprache*, 2<sup>e</sup> éd., I, 374); dans le gaulois *Aed-ūi*, *Haed-ūi*, et dans le vieil irlandais *Aed*, nom d'un roi d'Irlande mort en 817 (*Gramm. celt.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 30); 3<sup>o</sup> au moyen de la diphthongue *ei* dans le vieux haut-allemand *eit* « feu, bûcher, » dans le moyen haut-allemand *eitan* « briller, brûler, chauffer; » 4<sup>o</sup> au moyen de la voyelle longue *é* dans le gaulois *Édui*.

Le thème gaulois *rêdu*, *rêdo*, qui se trouve dans le nom commun *rêda* et dans les noms propres *Rêdo-nes*, *Epo-redia*, *Epo-redii*, *Epo-redo-rix*, *Epo-redi-rix*, s'explique par une racine  $\text{ἰδῦ}$ . Cette racine se dégage nettement des formes germaniques, par exemple du vieux haut-allemand *reita* « char, voiture, » *ritan* « aller à cheval, » dont les correspondants en vieux scandinave sont *reit* « action d'aller à cheval » « char », *reida* « mener en voiture ». (Glück, *Keltischen Namen*, p. 143-146; cf. Grimm, *Deutsche Grammatik*, II, 2<sup>e</sup> éd., p. 14, n<sup>o</sup> 154; *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 48.)

Les trois formes *reix*, *rêx*, *rix* d'un mot gaulois, second terme d'un grand nombre de noms propres (Glück, *Keltischen Namen*, p. 2 note, 3 note, 69, 70; *Gramm. celt.*, 2<sup>e</sup> édition, p. 20), ne peuvent s'expliquer que par le gouna d'une racine  $\text{ἰδῦ}$  qui se reconnaît aussi avec le même renforcement dans le gothique *reik-s*. Cette racine est une forme secondaire de la racine indo-européenne  $\text{ἰδῦ}$ , en latin *reg*. On trouve cette forme secondaire sans renforcement dans le latin *rig-idu-s*, dans l'ancien haut-allemand *rih-t-au* « diriger », *rih-t-ari* « celui qui dirige », en allemand moderne *richten*, *richter* (cf. Corssen, *Aussprache*, 2<sup>e</sup> éd., I, 448-449).

Il est donc établi que le gouna de l'*i* pouvait se rendre en gaulois par *é* long (cf. Schleicher, *Compendium*, 2<sup>e</sup> éd., p. 115). Il n'est donc pas téméraire d'admettre que l'*é* long d'*Êsu-s* tienne lieu d'un *i* élevé au gouna. La racine de ce mot serait donc *is* « désirer », qui a, en sabin, en ombrien, en sanscrit, des dérivés signifiant « prière, sacrifice ». *Êsu-s* = *Ais-u-s*, nom donné par les Gaulois à un de leurs dieux, voudrait dire « celui dont on désire obtenir la faveur par la prière ou les sacrifices », « celui auquel on adresse des prières ou des sacrifices. » Quand un poète latin, parlant de ce dieu, le qualifiait de « terrible » :

Horrensque feris altaribus Hesus,

il ne donnait point par cette épithète, c'est-à-dire par l'emploi du participe présent *horrens*, le sens étymologique du nom de ce dieu. Ce sens, Lucain le savait-il? On peut en douter. Lucain exprimait le sentiment que lui faisaient éprouver les sacrifices humains célébrés par les adorateurs de cette divinité gauloise (1); mais quant au nom même de cette divinité, ce nom n'avait rien de la signification redoutable que la plupart des modernes se sont plu à lui attribuer. Tel est du moins le résultat qui sera acquis si l'on adopte l'étymologie que nous proposons.

## II. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Galli Hesium atque Teutatem humano cruore placabant. LACTANCE, *Divinarum institutionum* lib. I (*De falsa religione*), c. 21.

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

---

L'Académie des inscriptions, depuis notre dernier Bulletin, a fait deux pertes bien sensibles, celles de MM. Villemain et Alexandre. La perte de M. Villemain était prévue depuis longtemps mais celle de M. Alexandre a été soudaine et, par suite, encore plus sensible. Le talent et le caractère de M. Alexandre justifient ces unanimes regrets.

M. Huillard-Bréholles continue la lecture de la troisième partie de son mémoire sur *l'État politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle*.

M. Fr. Lenormant lit, en communication, un mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Égypte et sur l'avènement de la XXVI<sup>e</sup> dynastie.

M. Prou commence la lecture d'un mémoire sur *la Chirobaliste attribuée à Héron d'Alexandrie*, sujet qui a été l'occasion de débats animés devant l'Académie, il y a quelques années, et que l'auteur du mémoire n'a cessé d'approfondir depuis cette époque.

Parmi les livres offerts, nous devons citer un travail de M. Oppert, présenté par M. de Longpérier dans les termes suivants :

« Je suis chargé par M. Jules Oppert d'avoir l'honneur de faire hommage à l'Académie d'un grand travail sur les inscriptions du roi Sargon tracées sur les divers monuments recueillis à Khorsabad. Ce travail a paru à la suite de l'ouvrage que vient de publier M. Victor Place. M. Oppert donne la traduction littérale :

1<sup>o</sup> Des inscriptions gravées sur les blocs dans lesquels sont sculptés les grands taureaux placés maintenant au Louvre ;

2<sup>o</sup> Le texte imprimé sur les barils de terre cuite et relatif à la chronique de Sargon ;

3<sup>o</sup> Les inscriptions gravées sur les plaques de divers métaux recueillies à Khorsabad ;

4<sup>o</sup> La traduction de la plus longue inscription assyrienne connue, restituée d'après les fragments de quatre copies relevées dans plusieurs salles de Khorsabad, découvertes par M. Botta ; ce texte contient les annales de Sargon ;

5<sup>o</sup> Enfin, l'explication des petites tessères de terre cuite relatives à des femmes babyloniennes vendues comme hiérodules probablement. » A. B.





traient dans cette seconde catégorie ; leur grand nombre et l'introduction au milieu d'eux, chose assez fréquente parmi les décurions, d'un jeune garçon, qui encore avait la préséance, semble prouver surabondamment qu'il ne s'agit pas ici de fonctions exécutives.

Quelquefois les *pagi* ont un centre défensif, sous la dénomination de *castellum*. L'épigraphie d'Afrique nous fait assister à des créations de cette espèce ; elle nous montre aussi des magistrats qui s'intitulaient *magister pagi et castelli*. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que Séguret, dont le nom est assez caractéristique, fût le *castellum* du *pagus Deobensis* ; mais alors il eût été probablement établi sur le sommet du piton au pied duquel le village est placé aujourd'hui. Une recherche dirigée de ce côté amènerait peut-être des résultats curieux. C. C.

— Nous recevons la lettre suivante, contenant l'indication d'une découverte intéressante faite dans les Hautes-Alpes.

« Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous signaler une découverte d'objets en bronze de l'époque gauloise, faite dans les circonstances suivantes.

Vers la fin du mois de février dernier, dans une commune du département des Hautes-Alpes, commune de Réallon, non loin des confins du département de l'Isère, des cultivateurs, en travaillant un champ situé sur le versant d'un ravin, mirent à découvert quelques pièces en bronze dont la forme particulière et l'état du métal surtout frappèrent leur attention.

S'étant mis à fouiller le sol un peu plus profondément, excités déjà par cette première trouvaille, ils découvrirent, disséminés sur une assez grande étendue de terrain, une quantité d'autres objets de même métal, enfouis à une plus ou moins grande profondeur, et qui, évidemment, devaient provenir de sépultures placées à l'extrémité supérieure du champ cultivé et dont les tombes en pierres sèches, cédant à l'action des eaux, avaient dû s'ébouler avec une partie du terrain, qui avait entraîné et dispersé à la longue les objets contenus dans ces sépultures.

Des fouilles furent pratiquées avec soin sur toute l'étendue du champ et jusqu'au fond du ravin, dans lequel on avait trouvé précédemment quelques autres pièces remontant à la première période de l'âge du bronze, et conséquemment antérieures comme fabrication à celles récemment découvertes.

Le nombre total des objets trouvés, grands ou petits, s'élève à plus de 200 pièces.

En voici la description sommaire :

20 bracelets richement gravés, de formes et de grandeurs variées. Plusieurs sont d'une très-grande dimension, et le dessin de leur gravure rappelle les traditions de l'art étrusque et de l'art phénicien ; leur patine lisse et d'un beau vert donne à quelques-uns l'apparence de la malachite ; la belle qualité du bronze dont ils sont composés, et la nature du sol argilo-siliceux où ils ont été trouvés, peuvent expliquer la beauté de

leur patine; plusieurs de ces Bracelets, ornés de dessins chevronnés, se rapprochent de la forme de ceux découverts, il y a quelques années, dans les palafittes du lac de Neuchâtel.

36 boutons en bronze coulé, dont le diamètre varie de 1 à 6 centimètres. Des traces de martelage très-visibles, au revers de ces boutons, indiquent le procédé employé pour les développer et les amincir. Quelques-uns sont recouverts de dessins annulaires gravés.

41 amulettes, cylindriques et coniques. Plusieurs ont la forme de rouelles; deux entre autres, d'un grand format et dont les bords sont chevronnés, ressemblent à nos porte-montres actuels et ont dû contenir un objet quelconque. Neuf de ces amulettes sont en potain presque blanc.

13 agrafes de diverses grandeurs, dont une de ceinturon, longue de 12 centimètres, a la forme d'une sandale et est rehaussée de gravures assez compliquées, différant essentiellement de celles qu'on remarque sur les bracelets plus haut décrits.

96 anneaux en potain coulé, variant du diamètre de 1 à 5 centimètres. Des types analogues ont été trouvés déjà dans différentes cités lacustres; ces anneaux ne ressemblent aucunement comme fabrication aux boucles dont la description va suivre, et ils pourraient fort bien être des monnaies usitées à cette époque et qu'on enfilait à une corde pour en faciliter le transport, comme le font aujourd'hui les Chinois avec leurs sapèques. Ce qui rendrait cette supposition vraisemblable, c'est que ces anneaux, étant en partie refendus dans le sens de leur largeur, indiqueraient des divisions monétaires très-caractérisées, dont la progression s'est continuée dans les divers types de monnaies qui se sont produits postérieurement.

2 bagues en bronze d'un faible diamètre; la face extérieure aplatie et cannelée.

12 boucles en bronze coulé, d'un diamètre variant de 2 à 5 centimètres; deux sont enlacées et mobiles l'une dans l'autre; l'absence de soudure ferait supposer qu'elles ont été fondues ainsi. Quelques autres, en forme de coulants de bourse et de dimensions variées, ont dû être destinées à former des colliers ou quelques ornements analogues.

4 petit poinçon à graver et à double pointe. Bronze, longueur 6 centimètres.

3 épingles à cheveux, dont les têtes, de forme cylindrique et aplatie, sont ornées de dessins chevronnés. La plus grande est longue de 60 centimètres, les deux autres sont d'une moindre dimension. Ces types sont analogues à ceux précédemment trouvés dans les cités lacustres.

1 grande fibule garnie de son ardillon à ressort; sa partie principale, de forme ovoïde, est entièrement recouverte de gravures chevronnées. Bronze, longueur 15 centimètres.

3 faucilles en bronze coulé, de grande dimension et parfaitement tranchantes; l'une d'elles porte à sa base des chevrons en relief.

3 têtes de lances en bronze; la plus grande, longue de 15 centimètres, a sa lame cannelée.

1 grand couteau en bronze avec manche à douille. La lame ainsi que le dos sont recouverts de gravures à dessins chevronnés et diversement rayés. Longueur 16 centimètres.

1 autre couteau, dont la lame est incomplète, se termine par une soie percée de trous.

Ici s'arrête la description des pièces qui font l'objet principal de cette lettre.

En terminant, je me permets, Monsieur le Directeur, de vous faire part également de la découverte dernièrement faite à Lyon d'une superbe gaine ou hermès en bronze, de la hauteur de 1 mètre 30 centimètres, dont la partie supérieure, destinée à supporter un buste, est ornée d'une guirlande composée de larges feuilles d'acanthé d'un très-beau style. Cet hermès est peut-être, dans son genre, une pièce unique par sa dimension et sa conservation.

Ayant fait l'acquisition, pour les joindre à ma collection, de tous les objets que je viens prendre la liberté de vous signaler, je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur, si vous la jugez digne d'intérêt, de vouloir bien insérer la présente lettre dans un des numéros de la *Revue* dont vous dirigez la publication, et vous prie, en attendant, de vouloir bien agréer, etc.

VAGANAY. »

— Nous extrayons d'une lettre que vient de nous adresser un de nos collaborateurs, M. Mowat, les notes suivantes prises pendant une excursion récente dans le Finistère, et qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs.

« Le tronc de l'église de Crozon est un des très-rares échantillons, encore existants, de la forme originelle à laquelle cette espèce de récipient doit son nom, *truncus concavus, scil. arboris*. Il consiste en une bille de bois, ou si l'on veut, en un simple *tronc* d'arbre à peine écorcé et équarri, planté verticalement en terre et s'élevant à environ 0<sup>m</sup> 80 c. de hauteur. La partie supérieure est évidée et sert de récipient aux pièces de monnaie que les personnes charitables introduisent par l'étroite ouverture pratiquée dans la plaque de fer qui forme le couvercle de cette excavation et qui se ferme au moyen d'une serrure. Quand on l'ouvre, cette plaque tourne autour d'une charnière, à l'instar d'un couvercle de tabatière.

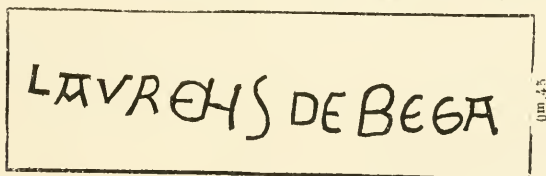
L'église ayant été construite de 1602 à 1615, le tronc lui-même ne peut dater tout au plus que du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Une personne digne de foi m'assure avoir vu, il y a quelques années, un tronc semblable dans l'église de Moigné, petit village des environs de Rennes; je n'ai pas encore pu constater s'il subsiste aujourd'hui. En me reportant au *Dictionnaire du mobilier français* (v. Tronc, p. 279) de M. Viollet-le-Duc, j'y lis le passage suivant : « On ne fabrique plus depuis longtemps de troncs évidés dans une bille de bois; cependant les provinces de l'Est et l'Allemagne en possèdent encore quelques-uns qui rappellent les formes primitives, quoiqu'ils ne soient pas fort anciens. » Les personnes que ce

sujet intéresse seront sans doute satisfaites d'apprendre, par mon témoignage, qu'on peut aussi voir dans les provinces de l'Ouest au moins un représentant original de cette espèce de tronc. Veuillez bien remarquer, Monsieur, que ce n'est pas seulement une trouvaille archéologique que je viens vous signaler; les philologues y verront aussi la matière d'une étymologie *parlante*, suivant l'heureuse expression de M. Littré que j'eus la bonne fortune de rencontrer quelques jours plus tard à Roscoff.

Et, puisque j'ai trouvé ma transition pour passer de Crozon à Roscoff, laissez-moi profiter de l'occasion pour vous conduire dans le voisinage, à l'île de Batz. A l'extrémité orientale de l'île, on découvre les restes de l'antique chapelle Sainte-Anne; elle est aujourd'hui ruinée et ensablée jusqu'à 3 mètres, ou plus, de hauteur; de la nef et des transepts, il ne reste plus que les murs et les piliers nus et sans toiture. Le chœur seul a été l'objet de mesures de conservation, sans doute par tradition et par égard pour d'anciennes pratiques de dévotion. Au pied de l'autel on remarque une dalle tumulaire sur laquelle se lit en caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, tracés largement et sans égard pour l'alignement, le nom de *Laurens de Béga(rd?)*; les deux dernières lettres seules restent douteu-

Dalle tumulaire placée devant l'autel de la chapelle Sainte-Anne, ancienne église paroissiale de l'île de Batz (Finistère).



1m,60

ses, tant à cause de l'usure de la pierre que du peu d'espace laissé disponible au lapicide. Parmi les noms de lieux auquel on peut songer, et entre lesquels il est difficile de choisir, nous avons : Bigir (Côtes-du-Nord), où existait une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1130; Ville-Bagat (Côtes-du-Nord); la châtelainie de Bagatz, près Guichen (Ille-et-Vilaine); enfin Béganne (Morbihan).

Je laisse aux archéologues de la localité le soin d'établir l'identité du défunt, qui devait être un personnage d'une certaine importance. En effet, on sait que c'est au XIII<sup>e</sup> siècle seulement que se généralisa l'usage d'enterrer les clercs et même les laïques de marque sous le pavé des églises, et que l'enfeu ou fosse sépulcrale du seigneur, du patron ou du fondateur de l'église paroissiale était habituellement au pied du maître-autel. Le laconisme de l'épithaphe donne à penser que le défunt était un ecclésiastique, circonstance qui me fait préférer la lecture *Bégard*. Au surplus, je joins à cette note le *fac-simile* de l'inscription de la chapelle Sainte-Anne de l'île de Batz, que j'ai tout lieu de croire inédite. Dernière remarque: pour la lire, il faut se placer le dos tourné à l'autel, sur sa



marche, contrairement à l'usage d'orienter ces dalles de manière qu'on les lise en faisant face à l'autel. »

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, et nous nous hâtons de signaler à nos lecteurs le premier numéro de la *Revue celtique*. Nous en avons, l'an dernier, publié le prospectus ; nous n'avons donc pas à revenir ici sur le rôle qu'elle se propose de jouer, sur le but qu'elle veut atteindre. Il nous suffira de dire que ce premier numéro répond aux espérances qu'ont fait naître les promesses de M. Gaidoz et les noms, si honorablement connus, des érudits qui lui ont promis leur concours. Ce sera vraiment un recueil international, qui rendra des services à tous les celtistes de l'Europe et où viendront se grouper, après une mûre discussion, tous les résultats acquis ; parmi les savants dont ce cahier contient les travaux, il nous suffira de signaler, à côté de MM. Anatole de Barihélemy, d'Arbois de Jubainville et Luzel, qui représentent la France, MM. Unger et Wattenbach, professeurs à Gœttingue et à Heidelberg, M. Kœhler, bibliothécaire à Weimar, MM. Hennessy, Lottner, et Max Muller, qui écrivent en anglais, et M. Nigra, ministre d'Italie à Paris. Une riche bibliographie et une intéressante chronique celtique, due à M. Gaidoz, terminent le fascicule. L'impression, qui fait honneur à M. Gouverneur, est nette et correcte. Il ne nous reste qu'à souhaiter heureuse chance à ce recueil ami et frère du nôtre, et à former le vœu que les prochains numéros suivent celui-ci à intervalles réguliers et qu'ils aient la même valeur scientifique.

— Les fouilles faites depuis un mois dans l'antique cimetière de Chassey ont été très-fructueuses : les bracelets, les torques en bronze, les pendants d'oreilles en os, les fibules en bronze ou en fer, les anneaux en verre, les flèches, les javelots, les poignards, les lances, les coutelas en fer, les vases aux formes les plus variées, aux ornements les plus divers, font de la maison du sieur Tatté, propriétaire du champ d'où l'on tire toutes ces richesses archéologiques, un musée des plus intéressants. Dernièrement, il a trouvé des meules en grès, de la forme la plus primitive : ce sont tout simplement des pierres que l'on frottait l'une contre l'autre pour écraser le grain.

La découverte la plus belle qu'aient amenée les fouilles est celle d'un char, enterré au-dessus du guerrier auquel il a appartenu. Le bois a disparu ; mais les cercles en fer des roues, ceux des moyeux, les mors des deux chevaux, les ferrements des palonniers, les nombreuses plaques en bronze dont les harnais et la voiture étaient ornés, sont restés intacts dans le sable.

Les roues, hautes de 1 mètre 5 centimètres, n'avaient pas plus de 2 centimètres de largeur. Les mors, très-puissants, sont de ceux que les modernes, qui s'en croient sans doute les inventeurs, appellent mors brisés ou mors anglais. Les anneaux en bronze sont au nombre dix-huit. Les plaques de même métal, larges et richement ornementées, sont au nombre de vingt. Le char, à en juger par l'écartement des roues, devait avoir à peu près 1 mètre 20 centimètres de largeur.



C'était évidemment un char de guerre ou de luxe ; les roues étaient trop étroites pour supporter le poids de pesants fardeaux dans des chemins assurément peu praticables. Il devait être très-léger.

Aux pieds du guerrier étaient de beaux vases à dessins composés de lignes brisées, des javelots, une lance. A son côté droit était une courte épée à deux tranchants. Sur son corps, on avait jeté quelques éclats de silex, selon un rite antique ; car, longtemps après la découverte des métaux, les hommes, en souvenir des immenses services rendus à la première civilisation par les instruments en silex, consacraient les sépultures en y jetant quelques fragments de ces cailloux. Deux grosses pierres blanches, non taillées, étaient appuyées l'une contre l'autre à sa gauche, selon le mode adopté à l'époque néolithique pour symboliser un caveau. A 8 mètres de cette sépulture gisait un cheval de petite taille, à grosse tête, dont le squelette présente un sujet d'étude des plus intéressants. Le second cheval n'a pas encore été retrouvé.

(Extrait du *Courrier de l'Aisne*.)

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 4, avril 1870, deux feuilles. Séances des 11, 18 mars et des 1, 8, 22 avril. — Découvertes récentes à Rome et dans le voisinage (*suite*), par R. A. Lanciani. — Inscriptions tirées du fond du Rhône, extraits de lettres de M. A. Allmer à G. Henzen. Bibliographie : B. Stark, *Gigantomachie auf antiken Reliefs und der Tempel des Jupiter Tonans in Rom*, Heidelberg, 1869, in-4°, article de M. Helbig.

— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. B. de Rossi, Rome, septembre-décembre 1869, n°s 5 et 6.

Les catacombes d'Albano, avec un appendice sur les monuments chrétiens de Bovillæ, Aricia, et Antium. — Découvertes récentes dans l'église voisine de *ad aquas Salvias*, église élevée en souvenir du martyr de l'apôtre Paul. — D'une épitaphe de l'année 488 trouvée près de Plaisance et commentée par M. Pietro Bortolotti.

Nouvelles : tombes chrétiennes découvertes près de l'endroit où fut la célèbre inscription de saint Cyriaque dans les Thermes de Dioclétien ; fouilles des catacombes romaines.

— *Revue archéologique* de Berlin, 1870, premier cahier : H. Heydemann, le bélier de bronze de Syracuse, dans le Musée de Palerme (pl. 25). G. Krüger, Euripide (pl. 26). R. Kékulé, bas-relief avec la représentation de Jupiter, Héra et Hébé (pl. 27). Th. Mommsen, construction d'un tunnel à Saldæ (*Boujé*) sous Antonin le Pieux. E. Curtius, Ganymède représenté à l'intérieur d'une coupe apulienne (pl. 28). Terres cuites de Kamiros (avec deux bois). H. Heydemann, la collection des vases au Musée de Palerme ; de différents vases conservés à Athènes. Mélanges et nouvelles.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Die Antiken Bildwerke im Theseion zu Athen**, beschrieben von  
REINHARD KEKULE. Leipzig, Engelmann, 8°, 1869. x 180 p.

Voici un livre dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps à tous les voyageurs qui visitaient les collections déjà si riches d'Athènes, et qui ne savaient comment s'orienter au milieu de tous ces monuments entassés pêle mêle dans des locaux trop étroits pour les construire. Ce recueil n'était pas moins désiré par tous ceux qui, sans avoir eu le bonheur de gravir l'escalier de l'Acropole, cette *scala santa* des pèlerins de l'art, s'occupent de l'histoire de la statuaire grecque; maintenant du moins ils sauront, par des descriptions précises, quels sont les traits caractéristiques des principaux monuments que contient le temple de Thésée, à quelles périodes et à quelles écoles on peut attribuer avec le plus de vraisemblance telle ou telle figure sur laquelle bien des conjectures ont été émises. Comme l'ouvrage de M. Wolfgang Helbig sur les peintures des villes de Campanie, dont nous rendions compte, à cette place même, il y a peu de temps (1), c'est ici un livre qui doit prendre place sur les rayons de toute bibliothèque d'archéologue.

En le parcourant, je n'éprouvais qu'un regret, c'est qu'il n'eût pas été fait plus tôt, et fait par un membre de l'École d'Athènes! Quelle occupation eût été plus agréable et plus instructive à la fois pour ces jeunes gens qui souvent sont restés en Grèce quatre et cinq années, dont ils ont passé la plus grande partie à Athènes même, que de poursuivre sans se presser, en s'aidant les uns les autres, ces inventaires qui ne se seraient pas bornés au temple de Thésée, mais qui se seraient étendus aux collections de l'Acropole. L'École française reçoit chaque hiver, comme hôtes, des pensionnaires de l'Académie de France à Rome; ce sont d'ordinaire des architectes, parfois aussi des sculpteurs et des peintres; on se serait aidé, pour trancher certaines questions délicates, du goût et des connaissances spéciales de ces artistes. Une fois rédigés, ces inventaires auraient été tenus au courant par les générations qui se seraient succédé à Athènes; ils auraient été enrichis, au fur et à mesure des découvertes, de toutes les acquisitions nouvelles; on aurait aisément suivi les objets d'un local

(1) Dans le numéro de janvier 1870.

dans un autre quand les collections auraient été déplacées, et l'École, toutes les fois qu'il y aurait eu lieu, se serait ainsi toujours trouvée en situation de fournir aux érudits et aux amateurs les meilleurs catalogues de ces collections d'Athènes qui sont appelées à un si grand avenir. Il y aurait eu là, d'une part, pour les pensionnaires de l'École, un admirable moyen de faire leur éducation d'archéologues, en touchant et maniant les objets, en les comparant et les classant; d'autre part l'École aurait ainsi rendu à la science un véritable service, que n'aurait pu nier aucune prévention hostile ou défiante. Mais ce qui a toujours manqué à ces jeunes gens qui arrivaient de France disposés à tout sans être prêts à rien, c'était de trouver là-bas une direction pratique, quelqu'un qui, avec la méthode et les secrets de la science, en eût la persévérance et les longues patiences. Le gouvernement prussien possède à Rome, sous le nom d'Institut de correspondance archéologique, quelque chose d'analogue à notre école d'Athènes, une sorte de mission permanente groupée autour des secrétaires et de la Bibliothèque de l'Institut, où on se réunit à jour fixe pendant huit mois de l'année et où l'on cause archéologie et épigraphie; les jeunes gens qui sont envoyés en Italie aux frais du gouvernement prussien ont aussitôt, pour leur indiquer les tâches utiles et les aider à les remplir, à la fois les exemples et les leçons d'un épigraphiste comme M. Guillaume Henzen, d'archéologues comme MM. Émile Braun, Henri Brunn, Wolfgang Helbig; sous cette affectueuse tutelle, et grâce à ces secours toujours offerts par des gens compétents, toute activité et toute curiosité est tournée vers un but. Que de forces au contraire se sont perdues parmi les pensionnaires d'Athènes! Si les plus décidés de caractère et les plus curieux d'esprit ont su, après quelques tâtonnements, se faire à eux-mêmes leur voie, si même il leur a peut-être été utile de se développer en toute liberté sans prendre conseil que d'eux-mêmes, de leurs instincts et des circonstances, combien d'autres sont arrivés au bout de leur séjour sans trop savoir encore ce qu'ils étaient venus faire en Grèce!

Cette étude des monuments renfermés dans le temple de Thésée, notre camarade Heuzey l'avait commencée, et personne n'était plus capable que lui, par sa connaissance pratique des arts du dessin, par son goût exercé et délicat, de la conduire à bonne fin. Les circonstances l'empêchèrent d'achever ce travail, qui est encore aujourd'hui entre ses mains. Pour que nous ayons cet inventaire si précieux, il a donc fallu, après que l'École française d'Athènes existait depuis vingt ans à deux pas du temple de Thésée, que M. Reinhard Kékulé, pensionnaire du gouvernement prussien et élève de l'Institut de correspondance archéologique, vint passer huit mois à Athènes, en 1858. Aidé de deux compatriotes et amis, MM. Otto Benndorf et Richard Schoene, il a étudié l'un après l'autre, sans rien omettre que les fragments sans importance, tous les monuments, tous les débris que contient le temple de Thésée. Nous avons aujourd'hui, mis en ordre, rédigés, complétés par M. R. Kékulé, les résultats de ces communes recherches. Comme il se plaît à le reconnaître par sa dédicace et par la préface de son

livre, M. Kékulé a dû beaucoup d'utiles renseignements à M. P. Eustratiadis, éphore des antiquités en Grèce; celui-ci a mis à sa disposition, avec une obligeance égale à celle que nous avons tous trouvée chez M. Komanoudis, ce que le ministère de l'instruction publique possédait d'inventaires antérieurs, ainsi que les notes par lui-même recueillies de plus d'un côté. C'est à ces sources que sont puisées presque toutes les indications que renferme l'ouvrage sur la provenance des différents monuments.

Le livre s'ouvre par une préface où est résumée en quelques pages l'histoire des collections d'antiquités que, depuis la fin de la guerre de l'indépendance, le gouvernement grec s'est appliqué à former à Égine d'abord, puis ensuite à Athènes; M. Kékulé insiste particulièrement sur celle qu'il se propose de décrire, et qui depuis 1835 a été installée dans le temple de Thésée. Viennent ensuite un catalogue qui comprend 401 numéros, répartis d'après la place qu'occupent les monuments dans la cella du temple, puis quatre tables: la première contient tous les noms propres cités dans les inscriptions du Musée; la seconde les indications qu'elles fournissent sur la patrie des personnages qui y figurent; la troisième les cérémonies du culte, les noms des dieux et des héros auxquels se rapportent un certain nombre de ces objets; la quatrième les différents lieux d'origine des monuments. Il va sans dire que dans cette nomenclature Athènes et le Pirée tiennent le plus d'espace.

Rien de plus simple, de plus clair, de plus judicieux que la méthode suivie par M. Kékulé. En tête de chaque article se trouve un titre en capitales qui indique la nature et le sujet probable du monument, si c'est un groupe, une stèle funéraire, une figure d'homme ou de femme. Audessous sont marquées les dimensions en mètres et centimètres, puis la substance dont est faite la sculpture. Vient ensuite la provenance, autant qu'elle peut se déterminer, puis l'indication de tous les ouvrages où le monument a été, soit représenté, soit décrit et étudié. Ces mentions sont suivies d'une description à la fois concise et complète, qui signale les parties qui manquent et celles qui ont été restaurées. A la fin, en quelques lignes sont appréciées la valeur de l'ouvrage et la qualité du style; parfois quelques remarques mises entre crochets rapprochent l'objet décrit de figures analogues qui se trouvent conservées dans d'autres musées ou étudiées dans d'autres ouvrages.

M. Kékulé est très sobre de conjectures, d'appréciations et d'attributions. Quand un monument a quelque importance et a été l'objet de travaux dont les auteurs n'arrivent pas aux mêmes conclusions, il se contente, la plupart du temps, d'indiquer les différentes opinions; il les critique d'un mot et en montre les difficultés, mais ne donne sa propre opinion que dans un petit nombre de cas, quand il croit avoir quelque raison décisive à faire valoir. Nous citerons, comme les plus étendues et les plus intéressantes, les notices qui figurent sous les numéros 34, 67, 144, 145, 356, 362, 368, 376. La notice consacrée à la curieuse figure connue sous le nom de *Guerrier de Marathon*, et qu'il vaut mieux appeler la *Stèle funéraire d'A-*



*ristion*, est la plus étendue de tout l'ouvrage; elle a trois pages et demie. M. Kékulé voit dans cette figure un véritable portrait, un effort naïf, sincère, souvent heureux, pour rendre, en dehors de toute convention, les traits et le costume d'Aristion, tel qu'il s'était, sous son armure de citoyen athénien, offert à la vue de l'artiste Aristoclès. Pour quelques statues hors ligne, comme l'Apollon de Théra (n° 356) ou l'Hermès d'Andros (n° 368), toutes les dimensions de la figure ont été soigneusement relevées. Les inscriptions que portent les piédestaux et ces belles stèles funéraires que contient en si grande quantité cette collection ont toutes été transcrites à nouveau, et beaucoup d'entre elles plus correctement qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici. On ne peut feuilleter ce catalogue sans être frappé des bévues de tout genre que M. Pittakis a commises, pendant le temps où il a été maître de tous ces monuments et où il les a souvent publiés le premier.

Si M. R. Kékulé, dans ce catalogue qu'il a voulu faire court et comode, s'est interdit toute dissertation, il a pris sa revanche dans un autre travail d'une lecture fort intéressante, que nous avons sous les yeux : c'est celui qui a pour titre *Die Balustrade des Tempels der Athena Nike in Athen, mit einer Aufnahme der Terrasse des Tempels und drei Abbildungen in Steindruck*; Leipzig, Engelmann, in-8, 1869, VIII-46 p. M. Kékulé, dans ce travail, ajoute beaucoup à ce qu'avaient dit ses prédécesseurs de ces charmantes figures, dont l'une est fort connue dans nos ateliers sous le titre de *la Victoire qui rattache ses sandales*; il s'écarte sur certains points de leurs interprétations et de leurs vues, et arrive à des conclusions qui ont un haut degré de vraisemblance. La place nous manquerait pour exposer et discuter ici ses idées; nous nous bornerons à recommander cette étude, ainsi que le catalogue du Temple de Thésée, à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'art grec, et particulièrement à tous les voyageurs instruits qui auront le bonheur de partir pour aller étudier, sous le ciel même qui les a vus naître, ce qui reste de ces monuments merveilleux, éternelle joie du regard et de l'esprit.

G. PERROT.

**Des cryptes d'approvisionnement à propos des souterrains de Saint-Pau** (Lot-et-Garonne), par le Dr J. B. VOULET. Toulouse, 1870, in-8.

L'auteur de ce travail a de la méthode, de la critique; il ne se laisse pas séduire, comme la plupart des archéologues de province, par le désir d'enfler ses découvertes et d'attribuer une antiquité très-reculée aux objets dont il s'occupe. Voici la conclusion de sa brochure, très-sage à ce qu'il semble, et fort plausible :

« Il est temps de me résumer et de redire que, pour moi, les souterrains factices qui ont été appelés *souterrains-refuges*, *habitations troglodytiques*, ne furent pas construits pour servir de demeure, même temporaire, à des familles humaines; ils ne présentent, comme je l'ai dit, aucune des conditions les plus indispensables à une telle destination. Le défaut d'air, d'espace et de lumière s'oppose à cette interprétation. Avait-



on voulu en faire des lieux de sépulture? Nous ne le pensons pas non plus, quoiqu'ils aient pu être parfois utilisés comme tels, ainsi que cela est arrivé... Que nous reste-t-il de suppositions à faire?

« Je ne trouve que celle que j'ai formulée, et qui consiste à les considérer comme des galeries souterraines destinées à la conservation des approvisionnements, véritables greniers établis d'après un mode de construction d'une remarquable uniformité, et si bien combiné qu'il se trouve conforme aux règles indiquées par la science moderne : isolement des produits, renouvellement lent et modéré de l'air, à l'aide de couloirs étroits et de soupiraux au plafond des chambres; ouverture exigüe, ras de terre, pouvant être facilement déguisée au besoin. Aussi est-ce pour rappeler les usages que j'attribue à ces galeries que je proposerai de les désigner sous la dénomination de cryptes d'approvisionnement. »

M. Voulet n'ignore pas que dans d'autres pays, en Orient par exemple, il existe des milliers d'excavations artificielles pratiquées dans la pierre vive à l'effet de servir les unes d'habitations, les autres de tombeaux; ses conclusions sont strictement limitées à une certaine espèce de souterrains dont il détermine le caractère et qui se trouvent dans plusieurs de nos départements de l'ouest et du midi. Dans cette mesure, il fait, si nous ne nous trompons, bonne justice de certaines rêveries, et présente une hypothèse si probable qu'elle atteint presque à la certitude.

G. P.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES

DANS LE VINGT-ET-UNIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

### LIVRAISON DE JANVIER.

I. — Le Champ-de-Mars de Vesontio, par M. Auguste CASTAN.....	1
II. — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au <i>British Museum</i> ( <i>suite et fin</i> ), par M. Gustave MASSON.....	19
III. — Découvertes de Chypre, par M. Georges Colonna CECCALDI.....	23
IV. — Esus, Euzus, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.....	37
V. — Fouilles de Bibracte, 1869, par M. BULLIOT.....	44
VI. — Le Trophée de la Turbie. ( <i>Note de la Direction.</i> ).....	59
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre)..	60
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	62
Bibliographie.....	64

PLANCHES I. Fragments d'un trophée de la Turbie.  
II, III. Monuments du Champ-de-Mars de Vesontio.

### LIVRAISON DE FÉVRIER.

I. — L'Archéologie dans la Seine-Inférieure. — Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure, du 1 <sup>er</sup> juillet 1868 au 30 juin 1869, par M. l'abbé COCNET.....	73
II. — Observations critiques sur les <i>Meteorologica</i> d'Aristote ( <i>suite</i> ), par M. Ch. THUROT.....	87
III. — Le Champ-de-Mars de Vesontio ( <i>suite et fin</i> ), par M. Auguste CASTAN.....	94
IV. — Sur un cartouche impérial du temple d'Esneh et sur l'époque où les hiéroglyphes cessèrent d'être employés sur les monuments publics, par M. François LENORMANT.....	105
IV. — Inscription grecque trouvée à Memphis, par M. E. MILLER.....	109
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier)...	126
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	127
Bibliographie.....	128

PLANCHES IV, V. Monuments et antiquités du Champ-de-Mars de Vesontio.

## LIVRAISON DE MARS.

I. — Lettre à M. A. Bertrand, sur deux inscriptions découvertes à Sidon (Sayda), par M. F. DE SAULCV.....	145
II. — Inscriptions cariennes inédites, par M. François LENORMANT .....	151
III. — Fouilles de Bibracte ( <i>suite</i> ), par M. BULLIOT.....	153
IV. — Inscription grecque trouvée à Memphis ( <i>suite et fin</i> ), par M. E. MILLER.	170
V. — La Stèle de Dhiban, lettre à M. le comte de Vogüé, par M. CLERMONT-GANNEAU.....	184
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février) . . .	208
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	209
Bibliographie .....	213
PLANCHES VI. Inscriptions cariennes.	
VII. Rempart gaulois du mont Beuvray.	
VIII. Stèle de Dhiban.	

## LIVRAISON D'AVRIL.

I. — Les Étoffes égyptiennes, lettre à M. Devéria, par M. ROHAULT DE FLEURY.....	217
II. — Les Fouilles de Bibracte, 1869 ( <i>suite et fin</i> ), par M. BULLIOT.....	222
III. — Sur un poids byzantin du cabinet de M. Verdot, à Paris, par M. Albert DUMONT.....	236
IV. — Observations critiques sur les <i>Meteorologica</i> d'Aristote ( <i>suite</i> ), par M. Ch. THUROT.....	249
V. — Un chapitre du droit assyrien, lettre à M. le directeur de la <i>Revue archéologique</i> , par M. H. THIERCELIN.....	256
VI. — Un jeton de jeu de l'époque romaine, par M. Auguste CASTAN.....	261
VII. — Dimensions des murs de l'enceinte gauloise de Bibracte, à M. le directeur de la <i>Revue archéologique</i> , par M. AURÈS.....	263
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars).....	274
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	276
Bibliographie.....	279
PLANCHES IX. Étoffes égyptiennes.	
X. Coupe en travers du mur de l'enceinte gauloise de Bibracte.	

## LIVRAISON DE MAI.

I. — Le Sarcophage de Sêti I <sup>er</sup> , par M. Paul PIERRET.....	285
II. — Description d'un collier, d'un bracelet et d'un anneau en or trouvés dans un sépulcre gallo-romain mis à jour à Toulon-sur-Mer (Var), dans les premiers jours du mois de janvier 1870, par M. J. P. REVELLAT.....	307
III. — Sur une inscription grecque découverte à Cheikh Abad, l'ancienne Antinoé, par M. E. MILLER.....	313

IV. — Inscription des murs d'Athènes, par M. Albert DUMONT.....	319
V. — Les Peintures du Palatin, la maison de Livie, par M. Léon RENIER..	326
VI. — La Mosaïque de Lillebonne, par M. l'abbé COCHET.....	332
VII. — Observations critiques sur les <i>Meteorologica</i> d'Aristote ( <i>suite</i> ), par M. Ch. THUROT.....	339
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril).....	347
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	349
Bibliographie.....	355
PLANCHES XI. Sarcophage de Séti I <sup>er</sup> .	
XII, XIII. Objets trouvés dans un sépulcre gallo romain.	
XIV. Plan de la maison de Livie.	

## LIVRAISON DE JUIN.

I. — La Stèle de Dhiban ( <i>suite et fin</i> ), par M. CLERMONT-GANNEAU.....	357
II. — Les Peintures du Palatin ( <i>suite</i> ), par M. Georges PERROT.....	387
III. — Observations critiques sur les <i>Meteorologica</i> d'Aristote ( <i>suite et fin</i> ), par M. Ch. THUROT.....	306
IV. — Esus, Euzus (2 <sup>e</sup> article). Recherches étymologiques sur le mot gaulois <i>Euzus</i> , par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.....	408
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai).....	406
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	417
Bibliographie.....	424
PLANCHE XV. Peintures de la maison de Livie. — Io, Argus et Hermès.	





## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- DIRECTION.** — Le Trophée de la Turbie, p. 59, pl. I (janvier).
- A. B.** — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions : Décembre, p. 60-61 (janvier). — Janvier, p. 126 (février). — Février, p. 208 (mars). — Mars, p. 274-275 (avril). — Avril, p. 347-348 (mai). — Mai, p. 416 (juin).
- A. B.** — Ventia et Solonion, étude sur la campagne du questeur Pomptinus dans le pays des Allobroges, par M. JACQUES GUILLEMAUD, p. 128-129 (Bibl.). — Épigraphie de la Moselle, par M. CHARLES ROBERT, p. 143-144 (Bibl.).
- ARROIS DE JUBAINVILLE (H. D<sup>r</sup>).** — Esus, Euzus, p. 37-43 (janvier). — 2<sup>e</sup> article. Recherches étymologiques sur le mot gaulois Esus, p. 408-415 (juin).
- AUBERTIN (Ch.).** — Sénèque et saint Paul, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, p. 140-143 (Bibl. par M. G. PERROT).
- AURÈS.** — Dimensions des murs de l'enceinte gauloise de Bibracte, p. 263-273, pl. X (avril).
- BEULÉ.** — Nouvelles études sur les catacombes romaines, par M. le comte Desbassayns de Richemont, p. 355-356 (Bibl.).
- BOUTMY (EMILE).** — Philosophie de l'architecture en Grèce, p. 279-283 (Bibl. par M. ALBERT DUMONT).
- BRASSEUR DE BOURBOURG.** — Manuscrit Troano, études sur le système graphique et la langue des Mayas, p. 213-216 (Bibl. par M. R. S.).
- BULLIOT.** — Fouilles de Bibracte, 1869, (*suite*), p. 44-58 (janvier); — (*suite*), p. 153-169, pl. VII (mars); — (*suite et fin*), p. 222-235 (avril).
- GASTAN (AUGUSTE).** — Le Champ-de-Mars de Vesontio, p. 1-18, pl. II et III (janvier); — (*suite et fin*), p. 94-103, pl. IV et V (février). — Un jeton de jeu de l'époque romaine, p. 261-262, 1 fig. (avril).
- C. C.** — Cippe de Ségurel (Vaucluse) au Musée de Saint-Germain, p. 418 (Nouv. et Corr.).
- CECCALDI (GEORGES COLONNA).** — Découvertes de Chypre, p. 23-36, 2 fig. (janvier).
- CLERMONT-GANNEAU (Ch.).** — La Stèle de Dhiiban, lettre à M. le comte de Vogué, p. 184-207, pl. VIII (mars); — (*suite et fin*), p. 357-386 (juin).
- COCHET (abbé).** — Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure, du 1<sup>er</sup> juillet 1868 au 30 juin 1869, p. 73-86, 6 fig. (février). — La mosaïque de Lillebonne, p. 332-338 (mai).
- DE CH.** — Etudes sur la poésie latine, par M. PATIN, p. 129-131 (Bibl.).
- DELAUNAY (FERDINAND).** — Glossæ liber-nicæ veteres codicis Taurinensis, par M. CONSTANTIN NIGRA, p. 64-66 (Bibl.).
- DESBASSAYNS DE RICHEMONT (comte).** — Nouvelles études sur les catacombes romaines, p. 355-356 (Bibl. par M. BEULÉ).
- DRAPEYRON (L.).** — L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VII<sup>e</sup> siècle, p. 137-138 (Bibl. par M. G. P.).
- DUMONT (ALBERT).** — Journal de la campagne que le grand-visir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée, p. 143 (Bibl. par M. G. P.). — Sur un poids byzantin du cabinet de M. Verdot, a Paris, p. 236-248, 2 fig. (avril). — Philosophie de l'architecture en Grèce, par M. EMILE BOUTMY, p. 279-283 (Bibl.). — Inscription des murs d'Athènes, p. 319-325 (mai).

- EGGER. — Deux découvertes faites à Athènes, par M. KOUMANOUDIS, p. 60-61 (Acad. Inscr.).
- GAIDOZ (H.). — Bibliothèque de l'École des hautes études, p. 138-140 (Bibl.).
- GARNIER (JOSEPH). — Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, p. 283-284 (Bibl. par M. AUGUSTE LONGNON).
- GIDEL (CH.). — Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique, par M. EMILE LEGRAND, p. 131-136 (Bibl.).
- G. P. — Die Knieenden Figuren der Altgriechischen Kunst, p. 67 (Bibl.). — Juvénal et ses satires, études littéraires et morales, par M. AUGUSTE VIDAL, p. 136-137 (Bibl.). — L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VII<sup>e</sup> siècle, par M. L. DRAPEYRON, p. 137-138 (Bibl.). — Journal de la campagne que le grand-visir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée, par M. ALBERT DUMONT, p. 143 (Bibl.). — Des cryptes d'approvisionnement à propos des souterrains de Saint-Pau, par M. le D<sup>r</sup> J.-B. VOULET, p. 427-428 (Bibl.).
- GUILLEMAUD (JACQUES). — Ventia et Solonium, étude sur la campagne du questeur Pomptinus dans le pays des Allobroges, p. 128-129 (Bibl. par M. A. B.).
- HELBIG (WOLFGANG). — Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens, p. 67-72 (Bibl. par M. G. PERROT).
- KÉKULÉ (RHEINHARD). — Die Antiken Bildwerke im Theseion zu Athen, p. 424-427 (Bibl. par M. G. Perrot).
- KRAUSS (Dr). — Graffiti du mont Palatin, p. 275 (Acad. Inscr.).
- LEGRAND (EMILE). — Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique, p. 131-136 (Bibl. par M. CH. GIDEL).
- LENORMANT (FRANÇOIS). — Sur un cartouche impérial du temple d'Esneh et sur l'époque où les hiéroglyphes cessèrent d'être employés sur les monuments publics, p. 101-108, 2 fig. (février). — Inscriptions cariennes inédites, p. 151-152, pl. VI (mars).
- LINAS (CH. DE). — Un Atelier d'émailleur gaulois, p. 351 (Nouv. et Corr.).
- LONGNON (AUGUSTE). — Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. JOSEPH GARNIER, p. 283-284 (Bibl.).
- MARICOURT (L. DE). — Rectification à l'article de M. Ceccaldi, p. 353-354 (Nouv. et Corr.).
- MARTIN (HENRI). — L'Amphithéâtre romain de Paris, p. 349-351 (Nouv. et Corr.).
- MASSON (GUSTAVE). — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum (*suite et fin*), p. 19-22 (janvier).
- MILLER (E.). — Inscription grecque trouvée à Memphis, p. 109-125 (février); — (*suite et fin*), p. 170-183 (mars). — Sur une inscription grecque découverte à Cheikh-Abad, l'ancienne Antioché, p. 313-318 (mai).
- MOWAT. — Notes prises dans le Finistère, p. 420-422, 1 fig. (Nouv. et Corr.).
- NIGRA (CONSTANTIN). — Glossæ hibernicæ veteres codicis Aurinensis, p. 64-66 (Bibl. par M. FERDINAND DELAUNAY).
- PATIN. — Etudes sur la poésie latine, p. 129-131 (Bibl. par M. DE CH.).
- PERROT (G.). — Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens, par M. WOLFGANG HELBIG, p. 67-72 (Bibl.). — Sénèque et saint Paul, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, par M. CH. AUBERTIN, p. 140-143 (Bibl.). — Les peintures du Palatin, p. 387-395, pl. XV (juin). — Die Antiken Bildwerke im Theseion zu Athen, par M. RHEINHARD KÉKULÉ, p. 424-427 (Bibl.).
- PIERRET (PAUL). — Le Sarcophage de Sési I<sup>er</sup>, p. 285-306, pl. XI (mai).
- RENIER (LEON). — Mosaïque de Lillebonne, p. 274-275 (Acad. Inscr.). — Les peintures du Palatin, la maison de Livie, p. 326-331, pl. XIV (mai).
- REVELLAT (J. P.). — Description d'un collier, d'un bracelet et d'un anneau en or, trouvés dans un sépulchre gallo-romain, à Toulon-sur-Mer (Var), p. 307-312, pl. XII et XIII (mai).
- ROBERT (CHARLES). — Epigraphie de la Moselle, p. 143-144 (Bibl. par M. A. B.). — Cachet d'oculiste de Reims, p. 348 (Acad. Inscr.).
- ROBAULT DE FLEURY. — Les étoffes égyptiennes, lecture à M. Devéria, p. 217-221, pl. IX et 2 fig. dans le texte (avril).
- R. S. — Manuscrit Troano, études sur le système graphique et la langue des Mayas, par M. BRASSER DE BOURBOURG, p. 213-216 (Bibl.).

- SAULCY (F. DE). — Lettre à M. A. Bertrand sur deux inscriptions découvertes à Sidon (Sayda) en 1869, p. 145-150 (mars).
- SONTZOFF (DMITRY). — Temps préhistoriques en Russie, p. 62 (Nouv. et Corr.).
- THIERCELIN (H.). — Un chapitre du droit assyrien, p. 256-260 (avril).
- THUROT (CH.). — Observations critiques sur les *Meteorologica* d'Aristote (*suite*), p. 87-93 (février); — (*suite*), p. 249-255 (avril); — (*suite*), p. 339-346 (mai). — (*suite et fin*), p. 396-407 (juin).
- VAGANAY. — Découverte d'objets en bronze à Réallon (Hautes-Alpes), p. 418-420 (Nouv. et Corr.).
- VOULET (Dr J.-B.). — Des cryptes d'approvisionnement à propos des souterrains de Saint-Pau, p. 427-428 (Bibl. par M. G. P.).
- WIDAL (AUGUSTE). — Juvénal et ses Satires, études littéraires et morales, p. 136-137 (Bibl. par M. G. P.).



## TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE ET ORIENT. — III. GRÈCE. — IV. ITALIE.

V. GAULE ET FRANCE.

VI. PAYS DIVERS. — VII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

### I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et Correspondance, p. 62-63 (janvier); — p. 127 (février); — p. 209-212 (mars); — p. 276-278 (avril); — p. 349-354 (mai); — p. 417-423, 1 fig. (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions, par M. A. B. : décembre, p. 60 et 61 (janvier); — janvier, p. 126 (février); — février, p. 208 (mars); — mars, p. 274-275 (avril); — avril, p. 347-348 (mai); — mai, p. 406 (juin).

Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de Bologne, p. 62 (Nouv. et Corr.); — Programme, p. 210-211 (Nouv. et Corr.).

Acquisitions du Musée de Saint-Germain, p. 276 (Nouv. et Corr.); — p. 349 (Nouv. et Corr.).

Revue des journaux et publications archéologiques, p. 62-63 (Nouv. et Corr.); — p. 211-212 (Nouv. et Corr.); — p. 278 (Nouv. et Corr.); — p. 354 (Nouv. et Corr.); — p. 423 (Nouv. et Corr.).

Présentations pour la chaire d'hébreu au Collège de France, p. 278 (Nouv. et Corr.).

Nécrologie : Louis Fochier, p. 157 (Nouv. et Corr.).

### II. ÉGYPTE ET ORIENT.

Les Etoffes égyptiennes, lettre à M. Devéria, par M. ROHAULT DE FLEURY, p. 217-221, pl. IX et 2 fig. dans le texte (avril).

Le Sarcophage de Sêti I<sup>er</sup>, par M. PAUL PIERRET, p. 385-306, pl. XI (mai).

Sur un cartouche impérial du temple

d'Esneh et sur l'époque où les hiéroglyphes cessèrent d'être employés sur les monuments publics, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 104-108, 2 fig. (février).

Inscription grecque trouvée à Memphis, par M. E. MILLER, p. 109-125 (février); — (*suite et fin*), p. 170-183 (mars).

Sur une inscription grecque découverte à Cheikh Abad, l'ancienne Antinoë, par M. E. MILLER, p. 313-318 (mai).

Inscriptions cariennes inédites, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 151-152, pl. VI (mars).

La Stèle de Dhiban, lettre à M. le comte de Vogué, par M. CH. CLERMONT-GANNEAU, p. 184-207, pl. VIII (mars); — (*suite et fin*), p. 357-386 (juin).

Lettre à M. A. Bertrand sur deux inscriptions découvertes à Sidon (Sayda) en 1869, par M. F. de SAULCY, p. 145-150 (mars).

Un chapitre du droit assyrien, par M. H. THIÉRCÉLIN, p. 256-260 (avril).

Découvertes de Chypre, par M. GEORGES COLONNA CECALDI, p. 23-36, 2 fig. (janvier).

Rectification à l'article précédent, par M. L. DE MARICOURT, p. 353-354 (Nouv. et Corr.).

### III. GRÈCE.

Deux découvertes faites à Athènes par M. Koumanoudis, par M. EGGER, p. 60-61 (Acad. Inscr.).

Inscription des murs d'Athènes, par M. A. DUMONT, p. 319-325 (mai).

Die Antiken Bildwerke im Theseion zu Athen, par M. RHEINARD KÉKULÉ, p. 424-427 (Bibl. par M. G. PERRON).



- Reprise des fouilles d'Agia Trias par la Société d'Athènes, p. 352 (Nouv. et Corr.).
- Réapparition du Bulletin de l'École française d'Athènes, p. 352-353 (Nouv. et Corr.).
- Die Knieenden Figuren der Altgriechischen Kunst, p. 67 (Bibl. de M. G. P.).
- Sur un poids byzantin du cabinet de M. Verdot, à Paris, par M. ALBERT DUMONT, p. 236-248, 2 fig. (avril).
- L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VIII<sup>e</sup> siècle, par M. L. DRAPEYROS, p. 137-138 (Bibl. par M. G. P.).
- Observations critiques sur les Météorologica d'Aristote, par M. CH. THUROT (*suite*), p. 87-93 (février); — (*suite*), p. 249-255 (avril); — (*suite*), p. 339-346 (mai); — (*suite et fin*), p. 396-407 (juin).
- Philosophie de l'architecture en Grèce, par M. EMILE BOUTMY, p. 279-283 (Bibl. par M. ALBERT DUMONT).
- Journal de la campagne que le grand-visir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée, par M. ALBERT DUMONT, p. 143 (Bibl. par M. G. P.).
- Découverte d'objets en bronze à Réallon (Hautes-Alpes), par M. VAGANAY, p. 418-420 (Nouv. et Corr.).
- Fouilles de Chassemy, char gaulois, p. 422-423 (Nouv. et Corr.).
- Ventia et Solonion, étude sur la campagne du questeur Pompinus dans le pays des Allobroges, par M. JACQUES GUILLEMOUD, p. 128-129 (Bibl. par M. A. B.).
- Le Trophée de la Turbie, note de la Direction, p. 59, pl. I (janvier).
- Fouilles de Bibracte, 1869, par M. BELLIOT (*suite*), p. 44-58 (janvier); — (*suite*), p. 153-169, pl. VII (mars); — (*suite et fin*), p. 222-235 (avril).
- Dimensions des murs de l'enceinte gauloise de Bibracte, par M. AGRÈS, p. 263-273, pl. X (avril).
- Un atelier d'émailleur gaulois, par M. CH. DE LIXAS, p. 351 (Nouv. et Corr.).
- Le Champ-de-Mars de Vesontio, par M. AUGUSTE CASTAN, p. 1-18, pl. II et III (janvier); — (*suite et fin*), p. 94-103, pl. IV et V (février).
- Découverte d'un théâtre antique à Ver vins, p. 276-278 (Nouv. et Corr.).
- L'Amphithéâtre romain de Paris, par M. HENRI MARTIN, p. 349-351 (Nouv. et Corr.).

## IV. ITALIE.

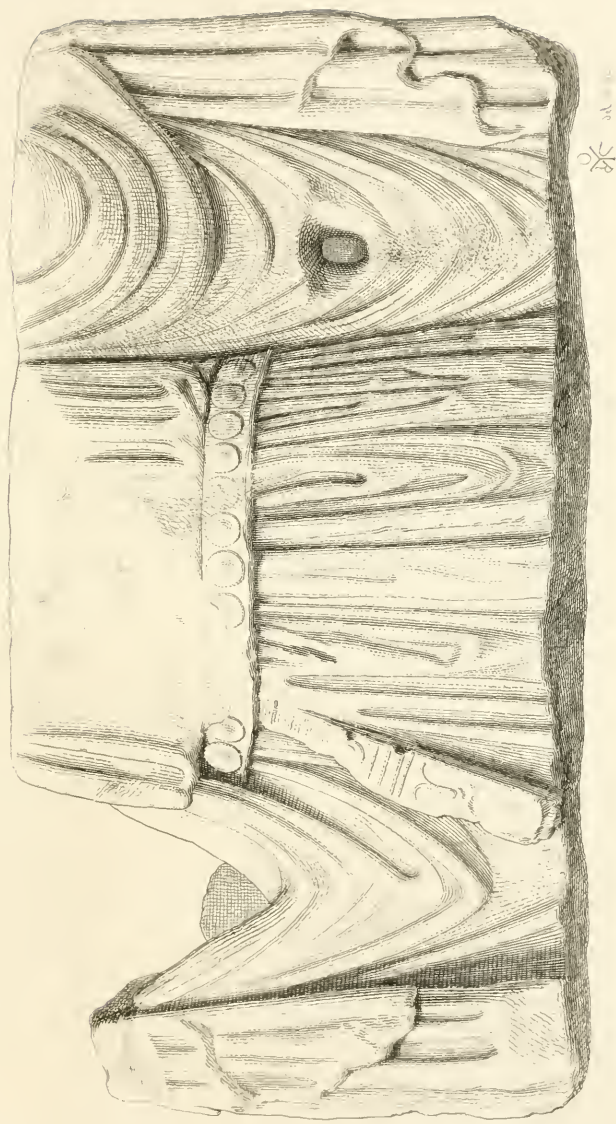
- Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens, par M. WOLFGANG HELBIG, p. 67-72 (Bibl. par M. G. PENROT).
- Peintures de la maison de Livie au Palatin, p. 212 (Nouv. et Corr.).
- Les Peintures du Palatin, par M. L. BÉSIÈRE, p. 326-331, pl. XIV (mai); — *Id.*, par M. G. PENROT, p. 387-395, pl. XV (juin).
- Graffito du mont Palatin, par M. le docteur KRAUSS, p. 275 (Acad. Inscr.).
- Nouvelles études sur les catacombes romaines, par M. le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT, p. 352-356 (Bibl. par M. BEULE).
- Sénèque et saint Paul, étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'apôtre, par M. CH. AUGERTIN, p. 140-143 (Bibl. par M. G. PENROT).
- Juvénal et ses Satires, études littéraires et morales, par M. AUGUSTE VIDAL, p. 136-137 (Bibl. par M. G. P.).
- Photogravure des sculptures et inscriptions du Musée de Sens, p. 352 (Nouv. et Corr.).
- Tumulus gallo-romain de la forêt de Compiègne, p. 157 (Nouv. et Corr.).
- Description d'un collier, d'un bracelet et d'un anneau en or, trouvés dans un sépulchre gallo-romain à Toulon-sur-Mer (Var), par M. J. P. REVELLAT, p. 307-312, pl. XII et XIII (mai).
- Epigraphie de la Moselle, par M. CHARLES ROBERT, p. 143-144 (Bibl. par M. A. B.).
- Cippe de Ségurain (Vaucluse) au Musée de Saint-Germain, par M. C. G., p. 418 (Nouv. et Corr.).
- Cachet d'oculiste de Reims, par M. CH. ROBERT, p. 348 (Acad. Inscr.).
- Un jeton de jeu de l'époque romaine, par M. AUGUSTE CASTAN, p. 261-262, 1 fig. (avril).
- Rapport sur les opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure du 1<sup>er</sup> juillet 1868 au 30 juin 1869, par M. l'abbé COCHET, p. 73-86, 6 fig. (février).

## V. GAULE ET FRANCE.

- Découvertes préhistoriques dans le Cher, p. 209-210 (Nouv. et Corr.).
- La Mosaïque de Lillebonne, par M. LÉON BÉNIER, p. 274-275 (Acad. Inscr.). — *Id.*, par M. l'abbé COCHET, p. 332-338 (mai).

- Notes prises dans le Finistère, par M. MOWAT, p. 420-422, 1 fig. (Nouv. et Corr.).
- Des cryptes d'approvisionnement à propos des souterrains de Saint-Pau, par M. le docteur J.-B. VOULET, p. 427-428 (Bibl. par M. G. P.).
- La vouivre à propos de bolides, p. 278 (Nouv. et Corr.).
- Trésor du XVI<sup>e</sup> siècle trouvé à Sacy-le-Grand (Oise), p. 209 (Nouv. et Corr.).
- Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. JOSEPH GAENIER, p. 283-284 (Bibl. par M. AUGUSTE LONGNON).
- VI. PAYS DIVERS.**
- Temps préhistoriques en Russie, par M. DMITRY SONIZOFF, p. 52 (Nouv. et Corr.).
- Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum, par M. GUSTAVE MASSON (*suite et fin*), p. 19-22 (janvier).
- Manuscrit Troano, études sur le système graphique et la langue des Mayas, par M. BRASSEUR DE BOURBOURG, p. 213-216 (Bibl. par M. R. S.).
- VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.**
- Bibliographie, p. 64-72 (janvier); — p. 128-144 (février); — p. 213-216 (mars); — p. 279-284 (avril); — p. 355-356 (mai); — p. 424-428 (juin).
- Apparition de la Revue celtique, p. 422 (Nouv. et Corr.).
- Bibliothèque de l'École des hautes études, p. 138-140 (Bibl. par M. GAIDOU).
- Esus, Euzos, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, p. 37-43 (janvier); — 2<sup>e</sup> article, Recherches étymologiques sur le mot gaulois Esus, p. 408-416 (juin).
- Études sur la poésie latine, par M. PATIN, p. 129-131 (Bibl. par M. DE CU).
- Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique, par M. EMILE LEGRAND, p. 131-136 (Bibl. par M. CH. GIDEL).
- Glossæ Hibernicæ veteres codicis Taurinensis, par M. CONSTANTIN NIGRA, p. 64-66 (Bibl. par M. FERDINAND DELAUNAY).





FRAGMENT D'UN TROPHÉE DU MONUMENT  
DE LA TURBIE

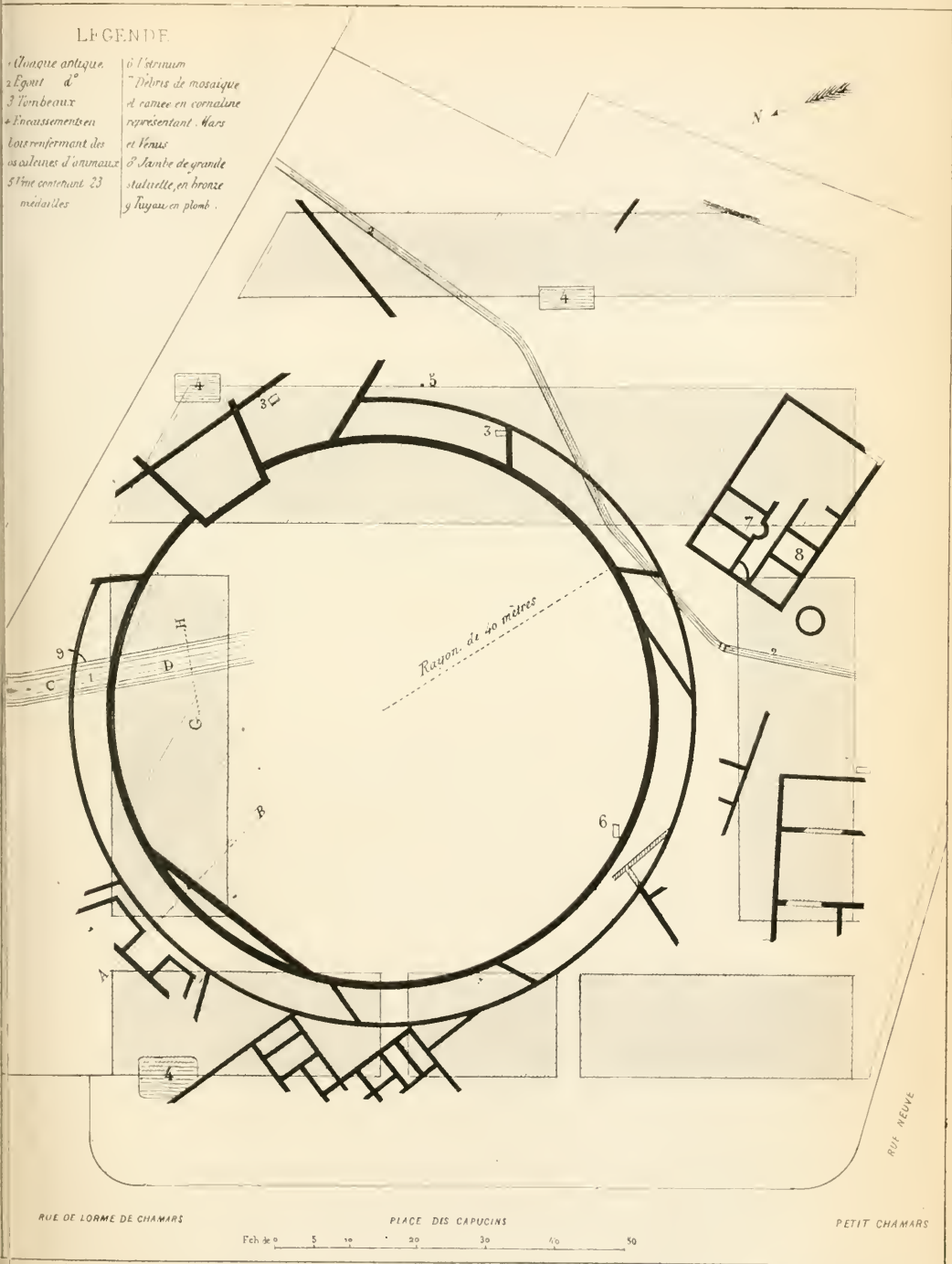
REVUE ARCHÉOLOGIQUE





LEGENDE

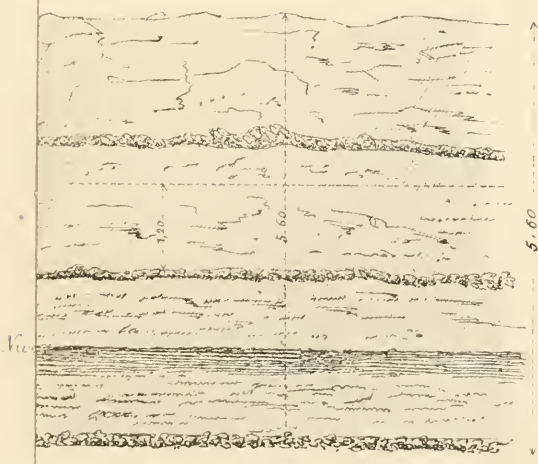
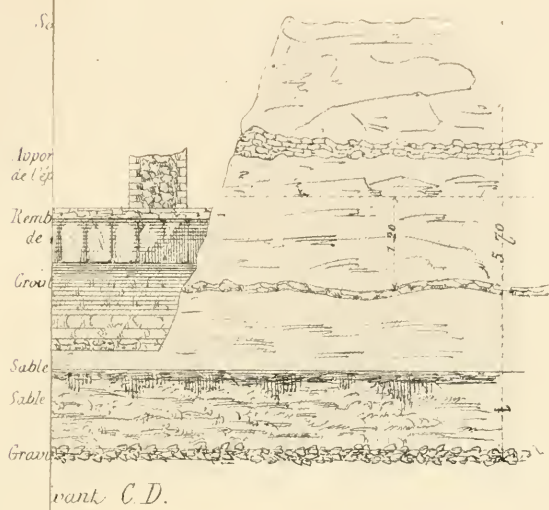
- 1 Cloaque antique
- 2 Egout d'
- 3 Tombereaux
- 4 Encassements en bois renfermant des ossements d'animaux
- 5 Vase contenant 23 médailles
- 6 Stratum
- 7 Nivis de mosaïque
- 8 Rampe en corraline représentant Mars et Venus
- 9 Sarcophage de grande stucelle en bronze
- 10 Tuyau en plomb



MONUMENTS DU CHAMP DE MARS DE VESONTIO  
 PLAN GÉNÉRAL

Échelle de 0 à 50 Toises  
 A. Delacroix (1830)



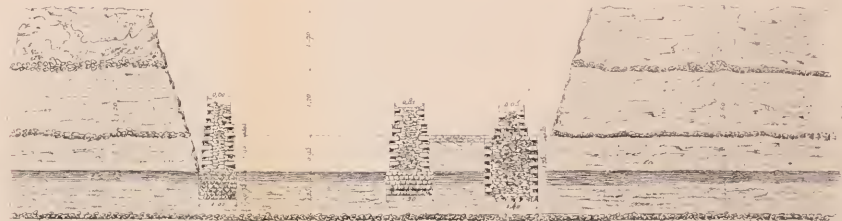


PLAN DE LA VILLE DE ...



Coupe suivant G H

Coupe suivant C D



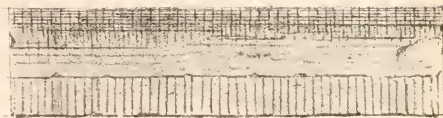
Coupe suivant A B



Chapiteau de la colonnade intérieure



Titulus de buste ou de statue



Profil et face d'un couvercle de tombeau



Profil et face d'un dessus de tombeau ou de pedestal









*Ind. et. Musée de Besançon*

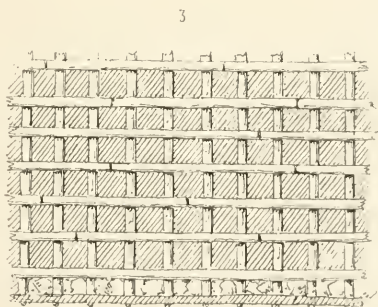
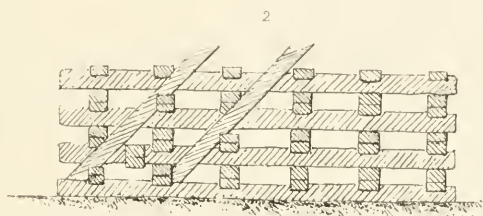
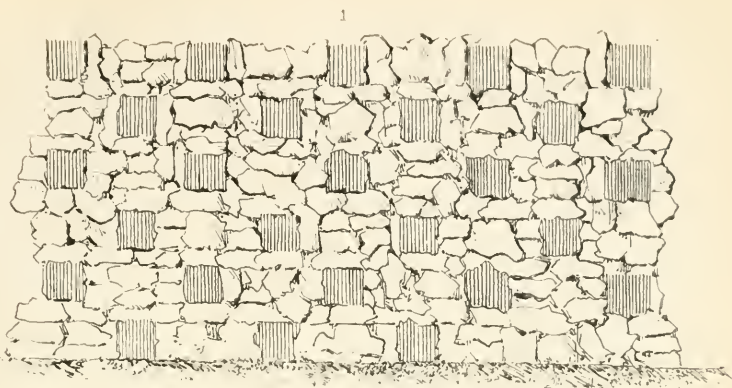
ANTIQUITES DU CHAMP-DE-MARS DE VESONTIO











*Imp. Lemoine et Fils Paris*

REMPART GAULOIS DU MONT BEUVRAY

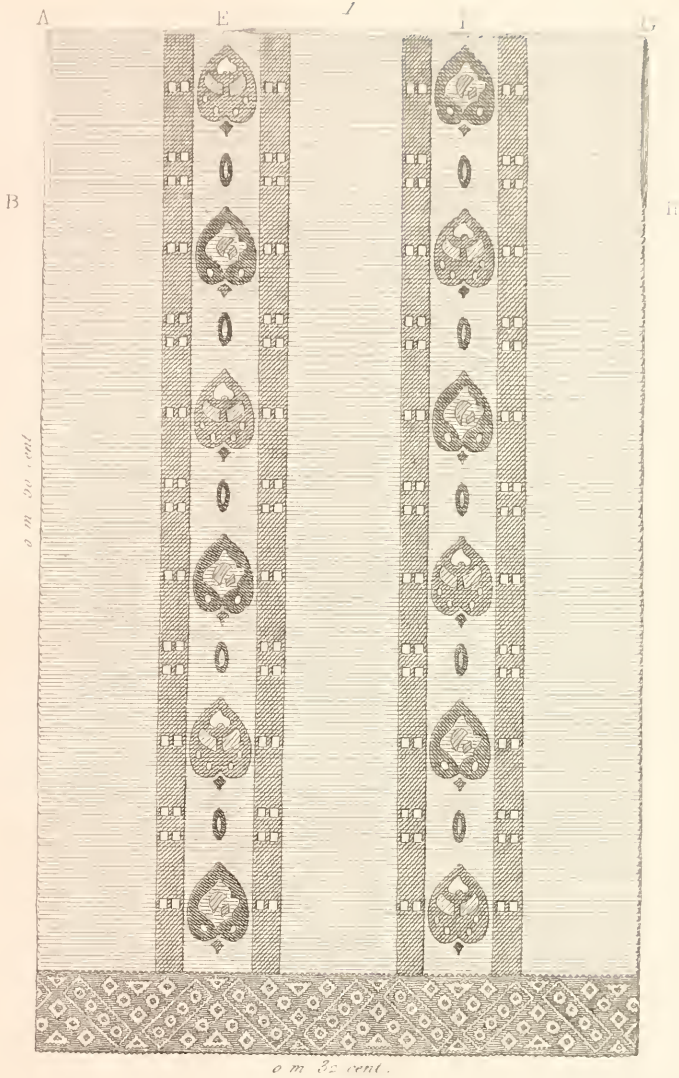
(FOUILLES DE 1868)

Modes divers de construction



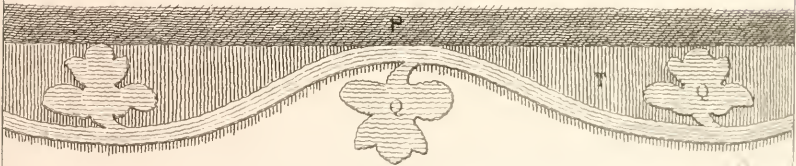






0 m 32 cent.

2

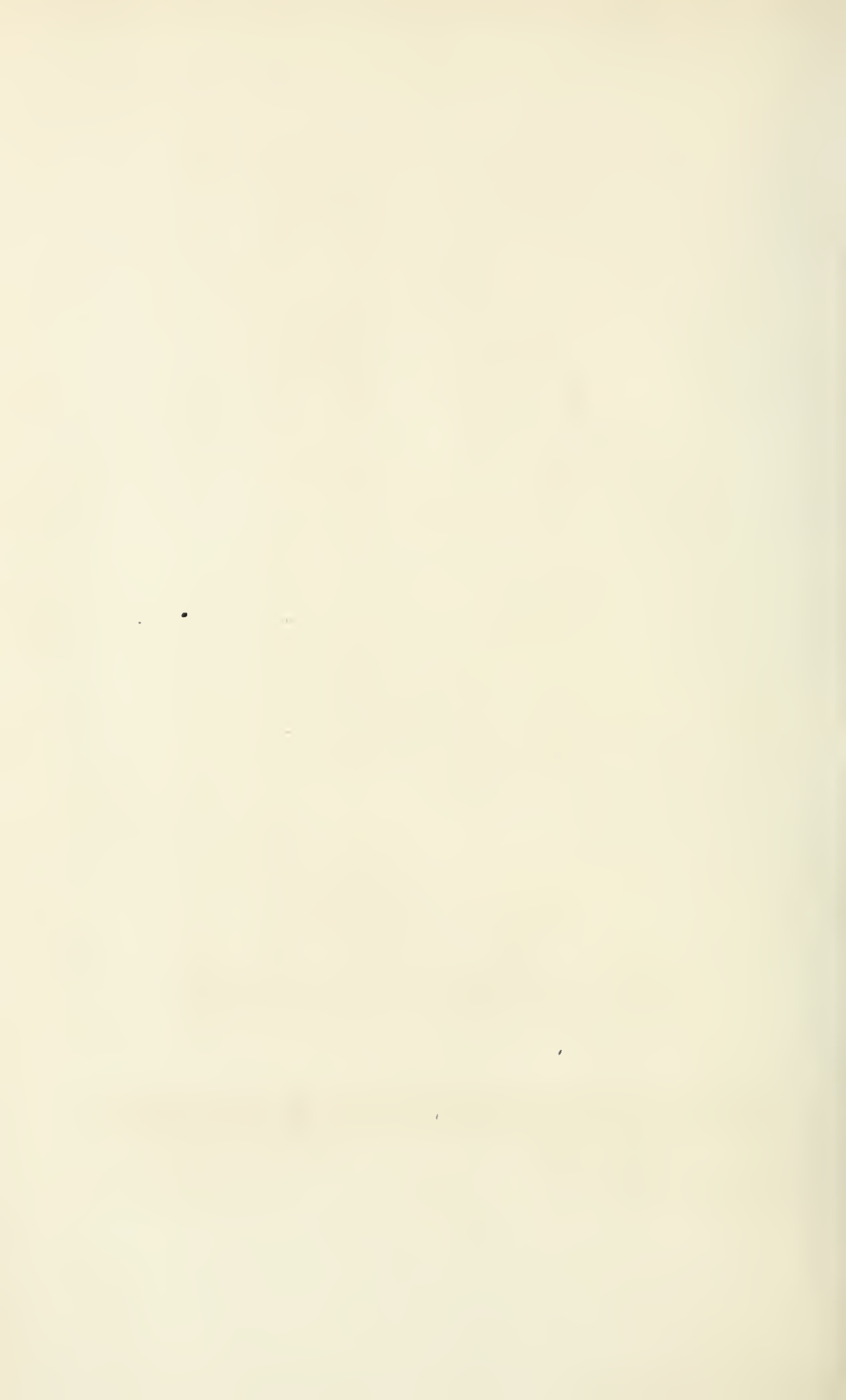


Rédaction aux 3/4 de la grandeur réelle

Imp. de Bachelier aux

ÉTOFFES ÉGYPTIENNES  
DU MUSÉE DE TURIN









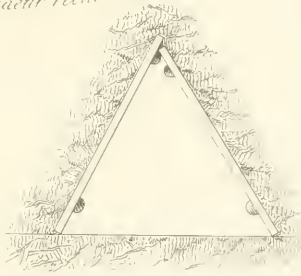




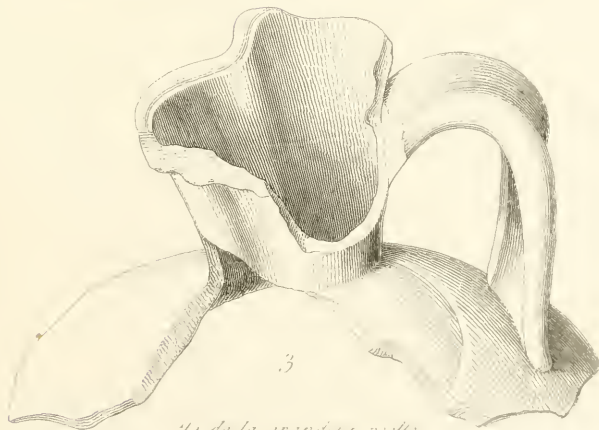




*1/2 de la grandeur réelle*



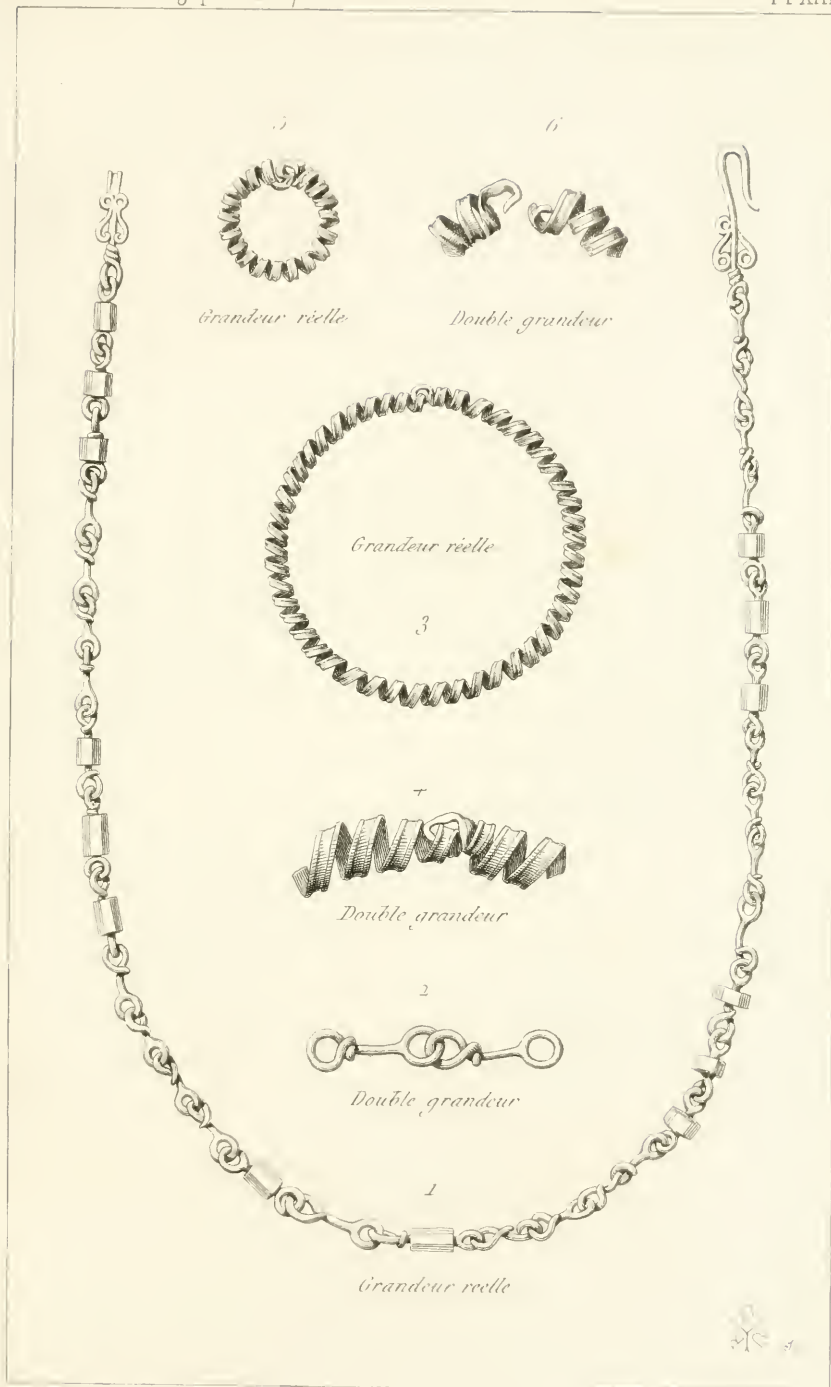
*Échelle de 0 05 pour mètre*



*1/2 de la grandeur réelle*

*Imp. Ch. Barrois aîné, Paris*





dessiné par Chardon sur l'original

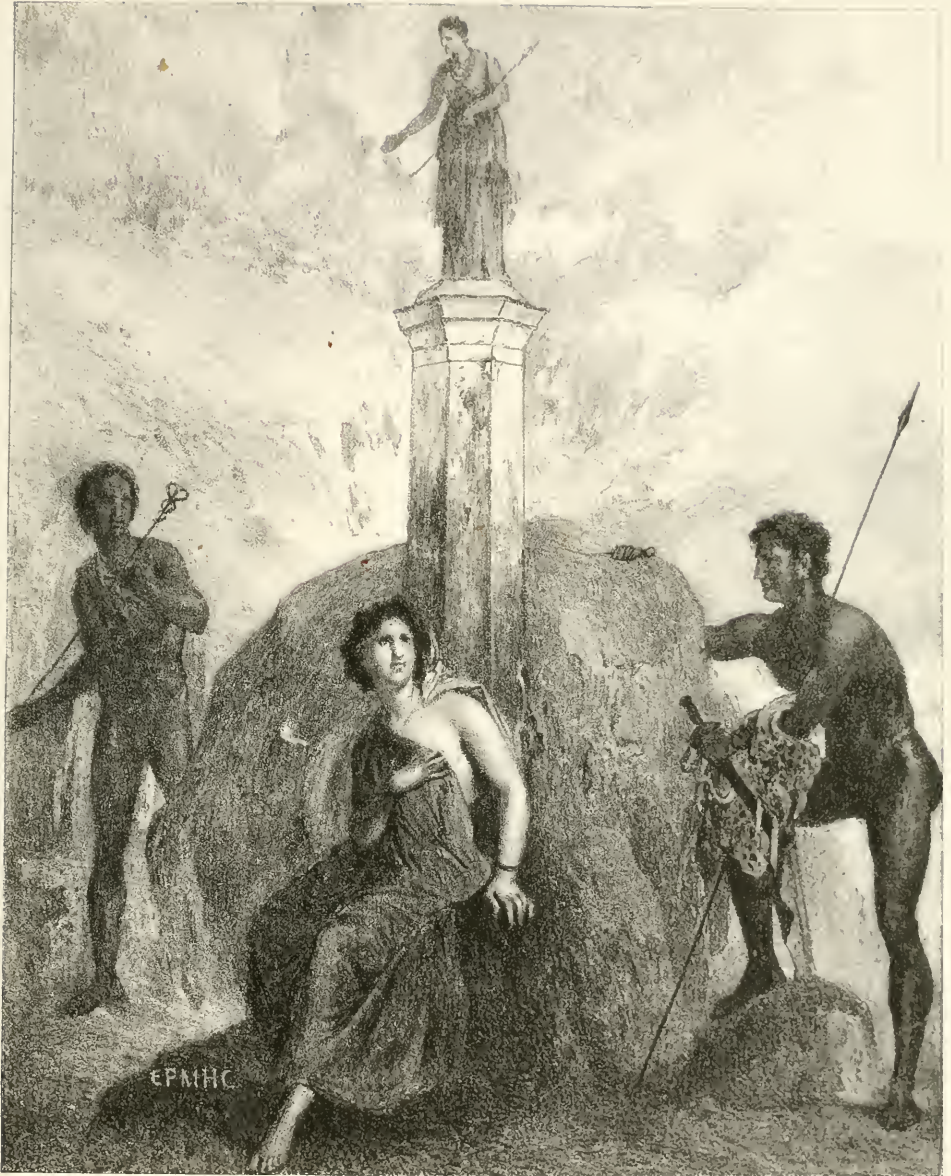
OBJETS TROUVÉS DANS UN SÉPULCRE GALLO-ROMAIN  
à Toulon sur Mer











Didier 1861

Grandeur réelle 1<sup>m</sup> 2/3 sur 1<sup>m</sup> 1/2

Im. L. L. L. L. L.

PEINTURES DE LA MAISON DE VIVIL

10. ARCUS ET HERMIS

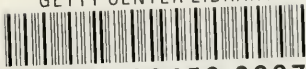








GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00459 3287

